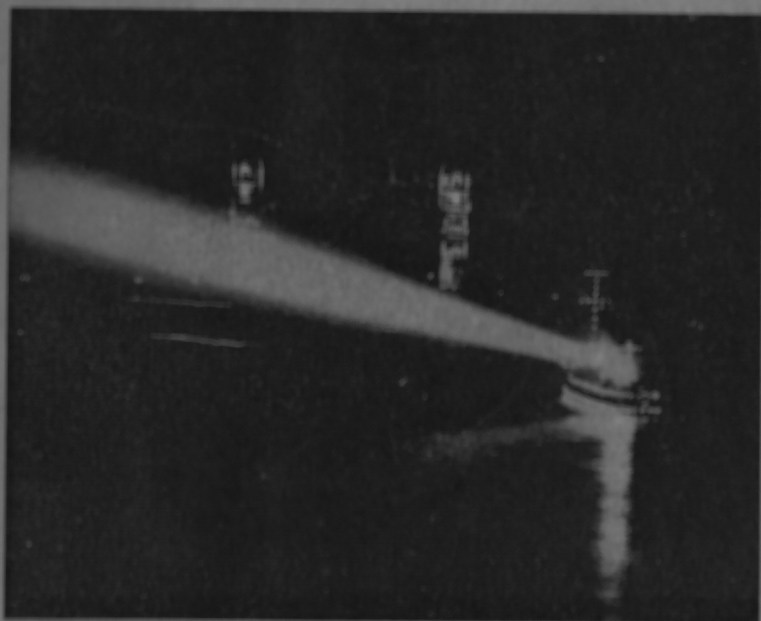


COLLECTION D'ÉTUDES, DE DOCUMENTS ET DE TÉMOIGNAGES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS

SIR BASIL THOMSON
ANCIEN CHEF DE L'INTELLIGENCE SERVICE

LES EXPLOITS DE SCOTLAND YARD



TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR L. THOMAS,
INTERPRÈTE, CAPITAINE DE RÉSERVE

PAYOT, PARIS

LES EXPLOITS
DE
SCOTLAND YARD

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

La Chasse aux Espions

Mes Souvenirs de Scotland Yard, 1914-1919. In-8 18 fr.

« Sir Basil Thomson, qui vit actuellement en France, a rédigé ici ses souvenirs. Il les a terminés il y a quelques semaines à peine. C'est dire que quinze ans après les événements il peut parler plus librement.

« Durant la guerre, le bureau de sir Basil Thomson fut le lieu de rendez-vous des officiers de l'Intelligence Service navale et militaire; sir Basil fut le juge d'instruction de tous les espions étrangers arrêtés et de tous les individus suspects venus de toutes les parties du monde. Il assistait aux réunions du Cabinet de guerre britannique et peu de secrets furent inconnus de lui.

« Par la situation qu'il a occupée, sir Basil Thomson est à même de dévoiler de nombreux épisodes peu connus ou inconnus. »

Revue Militaire Suisse.

« Chasse passionnante, livre dépassant en intérêt tous les romans détectives, parce que vrai et vécu. Retenons : des souvenirs sur les paniques qui ont sévi sur l'Angleterre au début de la guerre; la capture de quelques pièces plus considérables, telles que le capitaine von Rintelen; des indications sur les menées de von Papen et de l'ambassade allemande aux Etats-Unis; la remarque sur les Allemands, qui se sont montrés fort maladroits dans le choix de leurs espions et dans l'envoi de leurs messages chiffrés, toujours sous l'empire de cette conviction puérile que personne ne pourrait venir à bout de leurs inventions et de leur supériorité intellectuelle. »

J. BONNIVEN, *Les Etudes.*

« Un ouvrage d'une importance capitale, puisque l'auteur a été le chef de tous les « Intelligence Service » du Royaume-Uni.

« Sir Basil Thomson nous montre non seulement combien fut actif et ingénieux l'espionnage pendant la guerre et avec quelle audace, ou quelle imprudence, nos ex-ennemis circulaient à Londres et en Angleterre, mais il nous montre aussi, par des silhouettes rapidement crayonnées ou par de grands portraits patiemment achevés, la plupart des hommes politiques, des chefs militaires, des diplomates, des grands industriels de nombreux pays européens. C'est l'envers dramatique de la grande histoire qu'il nous raconte : et c'est plus passionnant qu'un roman d'aventures. »

L'Européen.

« On voit dans ce livre comment l'Allemagne poursuivit en Angleterre son œuvre d'espionnage, et par quels moyens la police anglaise se défendit. Il y a là des révélations curieuses. C'est un défilé d'espions qui nous apparaissent dans leur nudité, les uns lâches et vils, les autres hautains et presque sympathiques. Sir Basil Thomson a un talent délicieux de conteur. Il excelle à nous présenter tous ces hommes qu'il interrogea. Le comique se mêle au tragique. Parfois, on se surprend à rire, un moment après, on frémit. Et il y a, sur toutes ces pages, un voile léger d'humour, un brouillard d'ironie, bien dans la manière anglaise, qui ajoute à ces anecdotes une saveur toute spéciale. »

PAUL PRIST, *La Flandre Libérale.*

COLLECTION D'ÉTUDES, DE DOCUMENTS ET DE TÉMOIGNAGES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS

SIR BASIL THOMSON

Ancien chef de l'Intelligence Service

LES EXPLOITS DE SCOTLAND YARD

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR L. THOMAS,
INTERPRÈTE, CAPITAINE DE RÉSERVE



PAYOT, PARIS
106, Boulevard St-Germain

1935

Tous droits réservés

LES EXPLOITS DE SCOTLAND YARD

PREMIERE PARTIE

LA NECESSITE DE SCOTLAND YARD

CHAPITRE PREMIER

DE LA NECESSITE D'UNE POLICE

L'amour de la liberté individuelle, si profondément enraciné au cœur du peuple britannique, et sa répugnance à concéder un pouvoir supplémentaire au gouvernement, ont fait de la Grande-Bretagne un des pays du monde les moins empressés à l'institution d'une police. Dans cet ordre d'idées, les juristes ont devancé de loin l'opinion publique. Jérémie Bentham (1747-1832) affirmait la nécessité d'une police à titre préventif contre le crime et les bouleversements sociaux aussi bien que pour les réprimer et remédier à leurs suites. Dans ses *Commentaires* (1765), Blackstone écrivait : « Par police et économie publiques j'entends la réglementation nécessaire et l'ordre intérieur du royaume, grâce auxquels les citoyens, semblables aux membres d'une famille bien dirigée, sont tenus de conformer leur conduite générale aux lois de la propriété, du bon voisinage et des bonnes mœurs, c'est-à-dire de vivre dans leurs Etats respectifs avec décence, industrie et sans violence. »

Les rois de France semblent avoir été les premiers à établir un système de police dans les temps modernes. Dès le xiv^e siècle, Charles V avait instauré une police « pour accroître le bien-être et la sécurité de son peuple », mais elle devait devenir bientôt un instrument d'oppression en privant la population de ses droits et privilèges les plus ordinaires, au point de régler jusqu'à la manière de manger et de s'habiller et de l'empêcher de se déplacer d'un endroit à un autre sans autorisation. Louis XIV accrut énormément les

Premier tirage octobre 1936.

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

pouvoirs de la police avec l'excellente intention de rendre sûre une ville où le crime, le désordre et la fange s'étaient sans obstacle; mais, ce faisant, il extermina toute indépendance et liberté. Le lieutenant de police, charge créée en 1667, gouverna Paris despotiquement jusqu'à la veille de la révolution, en 1789. Il avait juridiction sommaire sur les criminels, les vagabonds et les mendiants; il était responsable du bon ordre et de la sécurité dans Paris. Le crime n'en était pas moins florissant. Au cœur de la ville, la Cour des Miracles constituait une espèce d'asile de la criminalité où des « desperados » de toutes sortes défiaient l'autorité. N'importe qui portait l'épée — même les serviteurs de la grande noblesse — et n'hésitait guère à la manier. Le crime abondait jusqu'aux échelons les plus élevés de la société. Le chevalier de Rohan fut impliqué dans un complot ourdi pour vendre à l'ennemi des places fortes de la côte normande. La marquise de Brinvilliers et d'autres dames de guère moins d'importance furent convaincues d'empoisonnements en masse et exécutées en 1776.

La Reynie, le premier lieutenant de police, fit beaucoup pour supprimer le désordre. Il nettoya la Cour des Miracles et interdit aux valets le port des armes. Il censura la presse. Livres et pamphlets condamnés par lui étaient emportés à la Bastille pour y être brûlés. Les imprimeurs étaient arrêtés et leurs presses détruites. Il disposait de près de mille hommes à cheval et à pied, sans compter les gardes de la ville, ou *archers*, comme on les appelait.

Tandis que la plupart des pays continentaux d'Europe subissaient une police excessive, la Grande-Bretagne se contentait d'utiliser au maintien de l'ordre ses propres citoyens. Sa manière de réprimer le crime consistait à terroriser les criminels en puissance par la barbarie des sanctions qui, dans ce but, s'appliquaient publiquement. Il n'était pas rare de voir des parents emmener leurs enfants à ces spectacles afin de mieux les mettre en garde contre les tentations de s'engager dans une mauvaise voie. Les exécutions publiques étaient encore de règle pendant l'enfance de l'auteur.

En Angleterre le service de *constable* incombait à tout

citoyen adulte, mais nombreux étaient ceux qui s'y soustraient en payant des remplaçants. Une des premières tentatives d'organiser une police régulière fut l'édit 13, d'Edouard I^{er}, en 1285, dans le but de maintenir la paix à Londres. Cet ancien édit était connu sous le nom de : « Surveillance et protection »; il se basait sur ce principe que les habitants de chaque district étaient tenus à s'entendre pour leur propre sécurité. Il décréait que « personne ne fût assez hardi pour s'en aller par les rues de la cité, armé d'épée ou de bouclier, après que le couvre-feu eût sonné à Saint-Martin-le-Grand ». Tous porteurs d'armes seraient emmenés par les gardes et détenus en un lieu sûr pour être condamnés et punis, lorsque le délit serait prouvé. Cette loi prescrivait en outre que « telles personnes se réfugiant dans les tavernes plus qu'ailleurs pour y rester à l'affût en attendant l'heure de mal faire », aucune taverne ne resterait ouverte après le couvre-feu. Aucune école d'escrime n'était tolérée dans la ville.

Rappelons, pour illustrer la méfiance traditionnelle de l'Anglais à l'encontre des étrangers, que cette loi imposait des sanctions à ceux d'entre eux qui cherchaient un abri en Angleterre « pour raison de bannissement hors de leur propre pays ou qui s'en étaient enfuis après un délit grave ». Ces individus ne pouvaient devenir tenanciers d'auberges, à moins de trouver des garants. L'édit constate que « certains ne font rien que d'arpenter les rues de nuit plus que de jour, et que, cependant, ils ont de beaux vêtements et parures et se nourrissent de mets délicats et coûteux; ils n'ont aucun métier ni commerce, ni terres, ni maisons dont ils pourraient vivre, ni aucun ami pour les entretenir; et par ces individus de nombreux maux et dangers naissent pour la cité et quelques-uns d'entre eux se voient en révolte ouverte contre les lois, tels que brigandages, effractions nocturnes, meurtres et autres méfaits. »

Une autre loi de police, pour l'appeler ainsi, fut l'édit 27, d'Elisabeth, en 1585, pour le bon gouvernement de la *City* de Westminster, considérablement agrandie depuis peu. « La population étant très accrue et en grande majorité

sans commerce ni profession, et en grand nombre complètement adonné aux vices et à la paresse, pouvoir était donné au Décan de Westminster et au Grand Sénéchal de la corriger, et ils étaient autorisés à punir tous désordres, querelles et troubles publics et à envoyer en prison tous ceux qui troublaient la tranquillité publique. » Cet édit promulguait l'ordre de contrôler boulangers, brasseurs, marchands de bois et de charbon et bateliers; personne n'aurait licence d'accaparer ni de revendre sur les marchés de manière à augmenter les prix des victuailles. Les tenanciers de tavernes et de gargotes exceptés, personne ne pourrait vendre de la bière ni ouvrir une cuisine. Les cabaretiers devaient allumer une lanterne à leur porte de six heures du soir à neuf heures du matin, « sauf quand la lune brillera et donnera suffisamment de lumière. »

L'édit contenait beaucoup d'autres règlements pour le nettoyage des rues, la vente de vivres sains, la stricte relégation des malades atteints de la peste. Il est intéressant de noter que le premier Grand Sénéchal de Westminster fut lord Burleigh et que c'est à lui que sont dues ces excellentes dispositions.

Mais autre chose est de promulguer une loi, autre chose de l'appliquer.

Les pouvoirs du Grand Sénéchal tombèrent vite en désuétude. Cependant par l'édit 10, de Georges II, en 1737, la loi d'Elisabeth fut remise en vigueur et les pouvoirs élargis. L'édit ordonna l'organisation d'une garde de nuit dans la *City*, « mesure d'une très grande importance pour la protection des personnes et des biens des habitants, et des plus nécessaires pour prévenir incendies, meurtres, effractions, vols à main armée et autres délits et désordres ». Le conseil communal de la *City* devait imposer des taxes en vue de rémunérer la garde de nuit qui recevait ses instructions des *constables* de garde et du district.

Quarante ans plus tard, parut l'édit 14 de Georges III (1777) pour remplacer la loi ci-dessus mentionnée. Il donne beaucoup plus de détails en prescrivant le nombre réel des gardiens, leurs gages, leur équipement en tambours, bâtons

et lanternes, leurs devoirs, comment ils doivent annoncer l'heure à voix « aussi haute et intelligible qu'ils pourront ». Ils devront veiller à ce que toutes les portes soient fermées et gardées. Ils devront prévenir « de toutes leurs forces tous meurtres, effractions, vols à main armée et rixes ». Ils devront arrêter toutes personnes licencieuses, désœuvrées ou désordonnées et les remettre entre les mains du chef au corps de garde ».

Mais ce ne fut là qu'une occasion de plus d'illustrer l'échec des meilleures législations, lorsque n'existe pas dans l'esprit public, la volonté de les mettre en œuvre. Les gardes étaient trop peu nombreux et insuffisamment payés. Mr Colquhoun, le magistrat de police de l'époque, déclara qu'une partie appréciable de ces hommes rémunérés pour protéger le public deviennent non seulement « des instruments d'oppression en extorquant fréquemment de l'argent de la manière la plus injustifiable, mais encore les complices et les instigateurs de crimes qu'ils couvrent de leurs personnes au lieu de les découvrir et poursuivre comme ce serait leur devoir ». En juin 1780, alors qu'une foule d'émeutiers encerclaient les deux Chambres du Parlement au début des soulèvements dits de Gordon, on ne peut trouver que six sur quatre-vingts des *constables* nommés par la Cour de centurie de Westminster.

Pendant toute la durée du XVIII^e siècle, la situation des pauvres à Londres fut déplorable. Gregory King écrit qu'à la fin du XVII^e siècle les indigents représentaient près du quart de la population. La disproportion entre les salaires et les prix des denrées de première nécessité ne laissait aux hommes assez heureux pour avoir une petite occupation, qu'une très faible marge en dehors de ce qui leur était strictement indispensable pour s'alimenter. Le statut des artisans, en vigueur jusqu'à l'année 1813, chargeait les juges d'établir une assiette annuelle des salaires sous le contrôle du Conseil privé, mais l'esprit de l'époque était fermement opposé à toute réglementation centralisatrice de l'industrie, sous quelque forme que ce fût et, l'influence du Conseil privé allant en déclinant, les juges s'acquittèrent de moins

en moins sérieusement de leurs devoir en ce qui concernait la réglementation des salaires. « La révolution industrielle, avec ses désastreuses fluctuations de prix et les déplacements de main-d'œuvre qui suivirent, retomba sur les pauvres, dont la substance avait largement alimenté l'industrie pendant quelque cent cinquante ans. »

Les gardiens de nuit avaient été institués sous le règne de Charles II et dénommés d'après lui « Charlies »; mais ils semblent avoir plutôt servi à amuser les audacieux qu'à effrayer les malfaiteurs. Fielding en donne cette description dans *Amelia* :

« On les choisissait parmi ces pauvres vieux décrépits que leur faiblesse corporelle rend incapables de gagner leur vie en travaillant. Ces hommes, uniquement armés d'un bâton, que certains d'entre eux pouvaient à peine soulever, doivent protéger personnes et maisons des sujets de Sa Majesté contre les attaques d'escarpes jeunes, téméraires, solides, désespérés et bien armés. Si ces pauvres vieux diables prennent la fuite devant leurs ennemis, quoi de plus naturel; on pourrait tout juste s'étonner qu'ils soient seulement capables de leur échapper! »

Les « Charlies » exécutaient rarement l'ordre qu'ils avaient de parcourir leur district une fois au moins chaque jour. Les gens facétieux les décrivaient comme « des individus engagés par la paroisse pour dormir au grand air ». Une autre plaisanterie consistait à les nommer « frissons et tremblements » au lieu de « garde et protection ». Les corps de garde étaient des repaires fangeux où les prisonniers étaient détenus dans des caves défendues par une grille.

Les juges de paix ne disposaient pour maintenir l'ordre que de ces misérables instruments et ils étaient eux-mêmes, à Londres du moins, des hommes de moralité douteuse, peu susceptibles d'inspirer le respect voulu et complètement indifférents à l'action plus ou moins efficace de leurs subordonnés. Si, dans les districts ruraux il était facile de trouver des gentlemen propriétaires et jouissant d'une bonne réputation pour exercer sans émoluments les fonctions de juges, il n'en allait pas de même à Londres. Là les devoirs

d'un magistrat, remplis sérieusement, étaient tellement plus pénibles que les candidats se recrutaient rarement parmi des hommes d'un certain rang, mais d'autant plus souvent parmi des gens plus disposés à exploiter le public qu'à le servir. Car bien que les juges ne fussent point payés, ils avaient droit à certaines indemnités et quelques-uns d'entre eux méritaient amplement la titulation ignominieuse de « juges marchands ».

Dans cette apathie et corruption générales de l'époque, les magistrats de Bow Street se distinguent par leurs qualités exceptionnelles; c'est à leur exemple, à leur initiative que sont dus tous les événements qui aboutirent à l'établissement de la police métropolitaine en 1829.

Sous les quatre premiers Georges, Londres n'a probablement été surpassée dans le crime par aucune autre ville de l'histoire ancienne ou récente. Peu à peu, dans ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de Mayfair, les bouges avaient été supprimés, afin de permettre la construction de demeures pour les riches, et leurs habitants envoyés dans les rues sales et sombres de Westminster et de Lambeth. Ils n'y trouvèrent pas de travail. Des enfants, dès l'âge le plus tendre, étaient rompus à toutes les formes du vice et de la dépravation; beaucoup forcés par leurs parents à les entretenir en volant; des fillettes de douze ans allaient grossir les rangs de la prostitution. Il y avait à Londres des rues que les gens bien habillés ne pouvaient, même en plein jour, traverser sans danger; des voleurs à la tire s'élançaient, commettaient leur larcin et disparaissaient aussitôt dans leur terrier avant qu'on pût donner l'alarme. Les meurtres étaient fréquents, car l'adjonction d'un homicide à un vol de douze pence ne pouvait en rien aggraver le châtement, tandis qu'elle pouvait grandement favoriser les chances de s'en tirer. « On se faisait pendre aussi facilement pour un agneau que pour un mouton. » A Londres, les malfaiteurs coopéraient en bandes parfaitement organisées, tandis que les gardiens de l'ordre et des lois n'arrivaient pas à organiser leur collaboration entre eux. Fielding nous parle d'une bande « dont les membres s'élevaient

à près d'une centaine, enrégimentés en un seul et même corps, ayant ses officiers et sa trésorerie; ils avaient porté le vol et le brigandage à la perfection d'une méthode régulière. » Les quartiers généraux de ces bandes se trouvaient dans ces labyrinthes de passages étroits et fangeux qui pullulaient dans le Londres de cette époque. »

Ainsi que nous le dit Fielding, il eût été, pour des *constables* sans armes, tout à fait téméraire de s'aventurer dans ces ruelles, « car il est tristement certain qu'à ce jour un mauvais garçon ne jette pas plutôt son signal d'alarme dans ces parages, qu'immédiatement vingt ou trente malfaiteurs armés se lèvent pour courir à son aide ». Un officier, occasionnellement appelé au secours des courriers de Bow Street, décrit de la manière suivante Chick Lane, Field Lane et Black Boy Alley :

« Dans ce quartier, les immeubles forment une espèce de ville distincte... Du grenier à la cave, les maisons se divisent en plusieurs appartements, communiquant tous entre eux et avec les immeubles attenants. Certains ont deux, d'autres trois et même quatre portes donnant sur des passages différents. Les officiers de paix et les habitants de ces maisons se connaissaient fort bien et vivaient entre eux en meilleurs termes qu'il n'était compatible avec la distinction à faire entre l'honnêteté et le brigandage. »

Non seulement les voleurs communs de la ville mais aussi leurs confrères plus romantiques de la grand'route, trouvaient des refuges dans ces parages malsains; un voleur de grands chemins qui venait de détrousser un voyageur ou une diligence à Hendon ou Blackheath partait tout droit pour Whitefriars avec son butin et s'y trouvait à l'abri de toute arrestation jusqu'au moment de se trahir lui-même par jactance et vanité et d'être livré par une femme jouissant de sa confiance.

D'après sir John Fielding, « la plupart de ces brigands ont pour compagnes des filles de la plus basse condition qui passent généralement la moitié de l'année dans une maison de correction; il arrive fréquemment qu'elles dénoncent leurs amants. »

A cette époque il était relativement facile et sans danger de tirer parti du produit d'un vol. Les prêteurs sur gages n'étaient pas contrôlés et pouvaient, en toute tranquillité, trafiquer en objets volés. Ils étaient qualifiés pour citer devant le juge toute personne essayant de vendre ou engager tout article de provenance douteuse mais comme ils ne couraient aucun risque à l'accepter et qu'il était dangereux de dénoncer certains clients, ils préféraient suivre la voie la plus sûre.

C'est du fond de ces horribles ruelles et passages que surgissaient aux heures troubles la populace et les émeutiers prêts à piller et incendier la ville. Contre ces émeutes, le gouvernement n'avait d'autres moyens d'action que la troupe, généralement appelée beaucoup trop tard, lorsque rien ne pouvait plus influencer sur les esprits. Au cours du XIX^e siècle, il y eut cinq soulèvements graves de ce genre : les émeutes causées par la loi dite du « Gin », en 1736; celles des journaliers tisseurs, en 1765; celles dites de Gordon, en 1780; celles consécutives à l'arrestation de sir Francis Burdett, en 1810, et enfin les émeutes à l'occasion des funérailles de la reine, en 1821. Dans tous ces cas, sauf deux, les malheureux habitants des quartiers pauvres de Londres n'avaient aucun intérêt dans les affaires servant de prétexte aux troubles. Ils n'y comprenaient même rien. Mais il était inévitable que ceux qui mouraient de faim et de froid, dit Fielding à cette époque, « se missent à voler et piller ceux qui étaient mieux lotis qu'eux. »

Pendant toute cette période, la misère fut épouvantable à Londres. Vers la fin du XVII^e siècle, la population dépassait tout juste le demi-million, soit plus du dixième de toute celle du royaume. Au début du XIX^e, elle avait presque doublé. En 1821, elle comptait 1.167.000 et, en 1851, 2.300.000 âmes. Les gens s'étaient entassés par milliers dans la capitale sans aucun espoir plausible d'y trouver du travail. Que pouvaient-ils faire sinon de voler, et comment tirer parti de leurs butins, sinon de le convertir en alcool pour y noyer leur misère? Il existait de six à sept mille tavernes rien que dans Londres et Westminster. Smollett nous donne de ces

établissements la description suivante : « Les détaillants de cette vénéneuse mixture exposaient des écriteaux invitant les gens à s'enivrer pour la faible dépense d'un penny et leur donnant l'assurance d'être ivres-morts pour deux pence et d'avoir en surcroît de la paille gratuite. »

Et encore :

« Au fur et à mesure que les clients tombaient d'ivresse, on les étendait les uns à côté des autres, sans distinction d'âge ou de sexe, jusqu'à ce qu'ils revinssent à eux; quand ils ont dépensé pour boire tout ce qu'ils possèdent, ils sortent pour chercher de quoi mener à bonne fin leur sinistre projet de s'enivrer; pour ce qui est de la manière d'acquérir cet argent supplémentaire, la gazette des tribunaux ne la dévoile que trop souvent. »

Ce fut en 1729 seulement qu'un droit de régie de cinq shellings fut imposé par gallon de gin ou autres alcools, dans l'espoir d'élever les prix au delà des moyens d'achat des classes les plus miséreuses. Cette loi fut abrogée en 1733, mais le problème devint si grave que, trois ans plus tard, la taxe fut portée à vingt shellings par gallon et que personne ne pouvait vendre d'alcool sans avoir acquitté une licence de cinquante livres. Mais nous savons que deux seulement de ces licences furent payées dans un espace de sept années et que, malgré cela, en 1742, les droits de régie étaient prélevés sur 7.160.000 gallons de spiritueux. En 1780, alcools et liqueurs se débitaient dans cinq cents des deux mille maisons composant la paroisse de Saint-Gilles.

Le xviii^e siècle fut la grande époque des contrebandiers. Les *gangs* étaient fort bien organisés, comme le furent les *boot-leggers* aux États-Unis, avant l'abrogation de la loi Volstead. Ces bandes revendiquaient un droit de libre pratique étendu à une certaine zone côtière et défiaient ouvertement les employés de la Régie. Elles opéraient sous la protection « d'hommes de combat » bien armés. Elles ne se contentaient pas de terroriser les populations, mais elles obtenaient effectivement le concours de quelques membres des magistratures locales, soit en les achetant, soit en raison des sympathies nourries à leur égard par certains magistrats.

Bien que les criminels britanniques du xviii^e siècle fussent, par leurs méthodes plutôt modernes, en avance sur leur temps, les mesures adoptées pour les combattre remontaient pour ainsi dire encore au moyen-âge. Il était admis en principe que la population d'une commune ou d'une paroisse était responsable de tout crime ou délit commis sur son territoire et qu'elle devait, dans les quarante jours, soit livrer le cadavre du malfaiteur, soit réparer le dommage causé et payer une amende. Mais ce système était devenu impraticable à la longue. L'expansion du commerce, de l'artisanat et de la population postule la spécialisation. L'adage : « Ce qui est affaire à tout le monde n'est affaire à personne », s'applique plus particulièrement à des communautés trop nombreuses pour que l'opinion publique puisse y exercer une pression sur l'indolence ou la carence des fonctionnaires ou magistrats. La seule solution du problème consiste à ce que les citoyens délèguent leurs obligations à des employés permanents et rétribués, sous le contrôle direct de l'exécutif. Mais, pour différentes raisons, le xviii^e siècle tarda longtemps à l'accepter. Et pour l'un des départements les plus importants de l'économie sociale — pour la police — il dut chèrement payer son indolence.

Jusqu'en 1792, les *constables* furent encore, théoriquement, de simples citoyens servant gratuitement et à tour de rôle pendant toute une année. Il est plus que probable que ceux qui en avaient les moyens payaient des remplaçants, et c'était là une pratique néfaste pour le public, ces substituts n'étant vraisemblablement pas des plus intègres. Rappelons-nous Elbow dans *Measure for Measure*; quand Escalpe lui demande comment il se fait qu'il ait été *constable* pendant sept ans et demi, il répond à la question : « N'y a-t-il pas dans votre section de garde des hommes capables d'assurer le service? » par ces mots : « Par ma foi, monsieur, peu qui aient la moindre compétence en ces affaires. Aussitôt élus ils sont heureux de me désigner à leur place; je m'en acquitte moyennant quelque argent et me débrouille pour toutes choses. »

LES FRÈRES FIELDING

C'est par un pur hasard que l'origine du Scotland Yard moderne se rattache à Bow Street qui fut le premier en date et le plus célèbre des bureaux de police. Le sort voulut qu'un certain colonel en retraite, sir Thomas de Veil, fils d'un pasteur huguenot, né en 1684, fût entré en apprentissage chez un mercier de Cheapside. L'affaire périclita et il s'engagea alors dans l'armée pour gagner sa vie. Il parvint au grade de capitaine, mais rentré dans la vie civile il se trouva trop pauvre pour ses goûts plutôt prodigues. En conséquence, il monta dans Scotland Yard, à la sortie de Whitehall, un bureau pour affaires diverses, telles que rédaction de mémoires et de pétitions aux offices publics, moyennant un prix fixé. En 1729, nous le trouvons nommé juge de paix pour Middlesex et Westminster. C'était un siècle exactement avant la promulgation de la loi Peel concernant la police métropolitaine.

Il avait alors quarante-cinq ans et une bonne instruction, et il avait vu de nombreux pays au cours de sa carrière militaire. Il s'était en outre acquis une belle réputation d'homme d'affaires, depuis sa sortie de l'armée. Aussi était-il parfaitement à même d'endosser toutes les responsabilités de la charge qu'il avait acceptée. Pendant toute sa vie, il eut pour principe de toujours chercher à se corriger de ses défauts, de bien s'entendre avec ses supérieurs et de s'appliquer à toutes choses avec tact, sagacité et conscience. Comme le dit son biographe :

« Telle était l'affaire. Le capitaine pratiquait fort bien l'économie et bien que désireux d'accorder à ses amis tout

le concours de son travail et de son temps, il n'estimait pas qu'ils eussent des droits sur sa bourse. C'est pourquoi il poussait la méticulosité au point de marquer dans ses dépenses jusqu'au prix d'une tasse de café. »

Ceux qui le jugeaient mesquin respectaient sa scrupuleuse honnêteté à payer ses dettes. Sa prudence et sa circonspection se manifestèrent en lui faisant décliner l'offre d'un siège de magistrat, tant qu'il n'eût pas soigneusement étudié les attributions et devoirs d'un juge.

Sa réputation d'homme consciencieux lui valut, en 1735, la charge de *juge de la Cour*. Cet office avait également été créé par hasard. Dès le règne d'Elisabeth, sinon plus tôt, la Cour et le ministère avaient pris la coutume de recourir pour services confidentiels à quelque magistrat de Londres ou de Middlesex qui finit par être connu sous le nom de « juge de la Cour ». Henry Fielding, un des successeurs de Thomas de Veil, se fit connaître comme « juge de paix principal de Westminster ». Addington et Ford, qui lui ont également succédé, reçurent des émoluments spéciaux pour leur service à l'Intérieur et les magistrats de Bow Street en arrivèrent à se faire considérer comme des autorités supérieures à leurs collègues, spécialement dans les affaires de police.

De Veil attira l'attention pour avoir écrit une étude intitulée : *Observations sur la pratique du juge de paix*, à l'attention des gentlemen désireux de se présenter pour Middlesex et Westminster. Sa réputation s'accrut encore du fait d'avoir disloqué l'une des formidables bandes de criminels qui infestaient la capitale. Cette association de malfaiteurs défilait les lois depuis longtemps. Son chef, un astucieux avoué, nommé Wreathook, lui servait d'avocat, mais il prit peur en apprenant que de Veil était sur ses traces, et ses complices lui tendirent une embuscade à proximité de ses nouveaux bureaux de Leicester Fields, dans l'intention de l'assassiner. Ils manquèrent leur coup et l'un d'entre eux, un certain Julien Brown, se rendit à sir Thomas pour servir de témoin à condition d'être épargné. A la suite des renseignements obtenus de la sorte, Wreathook fut arrêté

et ses partisans dispersés. Cette affaire éveilla l'attention du ministère. L'année suivante, le colonel de Veil amena les magistrats de Middlesex à présenter au Parlement une pétition en vue de réprimer l'ivrognerie, ce qui provoqua la loi sur le *Gin*, en 1736. Elle demeura totalement inopérante et fit à de Veil un grand nombre d'ennemis.

En janvier 1737, pour disperser une foule ameutée devant sa maison de Thrift Street, à Soho, il donna lecture de la loi sur les rassemblements. La populace exigeait la livraison de deux indicateurs qui se trouvaient à l'instant même dans sa maison. Il ne pouvait les faire sortir sans risquer leur vie, ni leur permettre de rester sans risquer la sienne. Il envoya chercher du secours et fit conduire le chef de la bande, Roger Allen, en prison à Newgate. Cet homme n'avait pas été poursuivi depuis six mois et il put échapper au châtimement en plaidant la folie. A peine acquitté, il fit à ses partisans tout un discours qui ne manifestait aucun symptôme de dérangement mental.

De Veil avait certains dons de détective. Il interrogeait un jour un individu accusé d'avoir volé de la vaisselle plate chez un traiteur. Il n'y avait aucune preuve, sauf le fait d'être plusieurs fois passé dans la maison pour se rendre dans la salle de billard. Une serrure avait été forcée; ce qu'ayant appris, le juge se mit à parler d'autre chose. Puis se retournant soudain vers le prisonnier, il le pria de lui prêter son couteau de poche. Il l'ouvrit et se rendit compte que la pointe de la lame était cassée. Sur ce, il envoya un *constable* examiner la serrure et la pointe du couteau y fut découverte. Alors le voleur avoua et donna l'adresse d'un prêteur sur gages auquel il avait vendu la vaisselle.

Peu d'années passèrent sans que de Veil ne se fit remarquer par quelque découverte intéressante. Ce fut lui qui mit la main sur le meurtrier de Mr Penny, le patron de l'auberge dite *Clement's Inn* et trésorier-adjoint des pensions. Le défunt avait eu un valet dans la personne de James Hall, « gaillard d'un tempérament revêché et sombre d'aspect », qui le servait depuis six ou sept ans et qui était criblé de dettes. Ce fut pour les rembourser qu'il résolut d'assassiner

et de voler son maître. En conséquence, il acheta une canne de chêne qu'il cacha sous le lit de ce dernier. Et, dans la soirée, Penny étant assis sur le bord de son lit en se déshabillant, Hall tira la canne à soi et en asséna un coup par derrière au trésorier qu'il finit de dévêtir soigneusement. Puis il lui coupa la gorge au moyen d'un couteau de poche. Il n'essaya pas de fuir, mais dit à la femme de ménage que le maître avait quitté la ville.

Les amis de Penny résolurent de traîner Hall devant un juge; malheureusement pour le valet, ce juge fut Thomas de Veil. Hall était féroce, mais non de taille à résister au colonel qui, en le serrant de près, lui « fit perdre contenance ». Finalement il fit des aveux complets. Il fut exécuté le 14 septembre au Strand et au bout de la Catherine Street. A cette époque, la pendaison en chaînes était prévue par la loi pour les crimes particulièrement barbares, et la coutume n'en fut abolie qu'en 1834. Hall fut donc pendu, enchaîné, au lieu dit Shepherd's Bush.

Le 10 mars 1744, la maison du colonel fut de nouveau attaquée par la populace. Les laquais de Londres devaient se réunir un samedi après-midi pour protester contre la concurrence déloyale de leurs collègues français. De Veil reçut l'ordre d'empêcher la réunion et le propriétaire de la maison fut assez lâche pour avertir la foule que de Veil avait la clef de la salle louée par elle. Ils se rendirent donc en corps à sa maison de Bow Street pour réclamer la clef. Sur son refus ils se mirent à briser ses fenêtres et à forcer sa porte à coups de hache tandis que lui, debout sur les marches de l'escalier, armé de pistolets et d'une escopette, tenait bon, trois heures de suite, jusqu'à l'arrivée de la troupe. Le rez-de-chaussée de la maison était complètement mis à sac et l'on ne fit qu'une seule arrestation. Un mois après il était fait chevalier.

Son dernier exploit connu fut de maintenir l'ordre à Londres pendant que Charles-Edouard marchait sur Derby. Il se trouva mal en interrogeant un prisonnier, le 6 octobre 1748, et mourut le lendemain matin, de bonne heure. Il s'était marié quatre fois et il avait eu en tout vingt-cinq

enfants. Son biographe raconte que son plus grand faible était d'avoir aimé passionnément le beau sexe, ce dont il faisait fréquemment le sujet de ses conversations.

A sir Thomas de Veil succéda sir Henry Fielding, après que la charge eût été occupée pendant deux ans par un magistrat nommé Poulsen. Comme autrefois pour de Veil, sa raison d'entrer dans cette affaire fut le manque de fortune, car il était avocat, journaliste et auteur dramatique de profession. Sa nomination de juge date du 25 octobre 1748; six semaines après il rendait la justice à Bow Street. Avec lui vivait son demi-frère aveugle, John, qui devait lui succéder à sa mort en 1764.

Un des premiers soins de Fielding, aussitôt après sa nomination, fut de se faire nommer magistrat pour Middlesex aussi bien que pour Westminster, mais il n'avait pas la qualification nécessaire comme propriétaire jusqu'au moment où le duc de Bedford y porta remède. Les émoluments qui lui étaient dus s'élevaient à près de mille livres par an, mais une grande partie de ce revenu passait à son clerc. Il touchait en outre une petite pension annuelle sur les fonds des services publics et ce fut là ce qui servit de précédent au système des magistrats stipendiés inauguré en 1792.

Fielding fut en réalité le point de départ d'où se développa la police métropolitaine en 1829, car il ne tarda pas à éprouver dans son service la nécessité d'un corps de policiers mobiles qui se firent connaître sous le nom de courriers de Bow Street. L'intensité de son travail ressort de ses propres déclarations d'après lesquelles cinquante mandats de dépôt par semaine n'avaient rien d'extraordinaire. Il était souvent obligé de veiller toute la nuit, comme à l'occasion d'une descente de police dans une maison de jeu du Strand, alors qu'il fallut enfermer quarante-cinq accusés à la fois. Plus grave encore était la fréquence des bandes de voleurs des rues. Il dispersa l'une d'entre elles dès sa première année de service.

Cette activité attira bientôt l'attention sur lui. Il fut élu président des sessions d'assises trimestrielles pour West-

minster et, un mois après, il écrivit son *Allocution à la Chambre des mises en accusations*, publiée trois semaines plus tard « par ordre de la Cour et à la requête unanime de la Chambre des mises ». Ce fut vers la même époque qu'il soumit au gouvernement un projet de législation devenue nécessaire. Ses appréhensions trouvèrent une prompt justification dans les soulèvements de 1749. Il s'était absenté pour le *week-end*, le samedi 1^{er} juillet. Cette même nuit trois matelots du *Grafton* visitèrent une maison de Westminster où ils furent volés de trente guinées par des femmes. Ils furent jetés à la rue, mais revinrent accompagnés par un grand nombre de leurs camarades, cassèrent tous les carreaux, démolirent les meubles, arrachèrent les vêtements du dos des pensionnaires de la maison, entassèrent les dépouilles dans la rue et y mirent le feu. Une foule nombreuse se rassembla pour les encourager; les pompes de la paroisse furent alertées pour éteindre les flammes, mais n'arrivèrent pas. Aucun magistrat ne voulut se dévouer pour s'entre-mettre auprès de la populace en fureur. Vers minuit, la troupe fut appelée et nettoya les rues après une lutte acharnée. Peu d'émeutiers furent arrêtés et deux d'entre eux furent jetés dans une cave sous la maison d'un appariteur nommé Munns. La nuit suivante, la populace revint en masse, pilla deux maisons, brûla les meubles, descella les grilles de la cave et libéra les deux prisonniers. Mais au moment où l'émeute battait son plein, un magistrat du nom de Welch affronta la foule vers minuit et, avec l'aide des troupes, fit évacuer les rues. Plusieurs meneurs furent appréhendés et jetés en prison. Mais dès le lendemain matin, les émeutiers envahirent Bow Street pour délivrer leurs camarades.

Telle était la situation quand Henry Fielding rentra le lundi vers midi. Aucunement intimidé, il demanda une compagnie des gardes pour conduire les meneurs dans sa propre maison où ils arrivèrent aux cris de : « A la rescousse! » D'une fenêtre de l'étage supérieur, Fielding essaya de parler à la foule afin de l'amener à se disperser, mais, voyant qu'il n'y réussirait pas, il envoya un messager au ministère de la

Guerre pour demander du renfort. Neuf des prisonniers furent transférés à Newgate. Mais l'affaire n'était pas terminée. Pendant toute la nuit, les habitants du Strand furent consternés. Des groupes menaçants se concentraient juste qu'auprès du Tower, dans l'est. Toutes les rues de la zone dangereuse étaient parcourues par des patrouilles de soldats et d'officiers de paix. Fielding lui-même veilla toute la nuit, prêt à donner des ordres. Son initiative, que n'importe quel magistrat aurait pu prendre n'importe lequel des jours précédents, mit fin à l'émeute.

Parmi les prisonniers enfermés à la prison de Newgate se trouvait un jeune homme répondant au nom de Bosavern Penlez, arrêté par la garde dans Carey Street avec un ballot de vêtements de femmes en sa possession. Ceux-ci furent identifiés comme appartenant à la femme de Peter Wood, dont la maison avait été pillée au cours de l'émeute. Il était évident que l'accusé s'était prévalu des troubles pour commettre un vol. Cependant la loi sur les émeutes s'appliquait fort rarement, et Penlez fut poursuivi en vertu de cette loi. Aussi, lorsque lui-même et un autre individu nommé John Wilson se virent condamnés à mort au cours de la session d'août par les assises d'Old Bailey, la population en fut-elle indignée. Wilson obtint un sursis, mais tous les efforts prodigués par les amis de Penlez furent impuissants à le faire grâcier. Il fut exécuté le 11 octobre 1749 à Tyburn; mais il ne fut pas oublié, une fois mort. La Presse fit pleuvoir brochures et feuilles volantes, et Fielding se vit amener à rédiger, à la défense du gouvernement, une brochure intitulée : « Mise au point de l'affaire Bosavern Penlez ». Elle ne fut pas convaincante, parce que Penlez n'avait jamais été poursuivi pour vol et que la loi sur les émeutes n'avait pas été lue.

Vers la fin de l'année 1749, la plupart des *constables* employés par Fielding à maintenir l'ordre étaient sur le point de se retirer après leurs douze mois de service. Il persuada les meilleurs à continuer encore un an, probablement en leur accordant une modeste rémunération. Le fait n'est pas sans intérêt, car ces *constables* sont à l'origine de la

force de police de Bow Street et les précurseurs de la police professionnelle en Angleterre. A la fin de 1750, Fielding avait quatre-vingts *constables* sous ses ordres et il établissait un règlement à leur intention. Mais il n'avait ni l'argent nécessaire ni les immeubles voulus pour tenir indéfiniment rassemblé son corps de policiers et il dut le licencier au bout d'un an.

Malgré tous les efforts de Fielding, les conditions des rues londoniennes ne s'étaient que fort peu améliorées. Fielding soumit au lord chancelier un projet de règlement « pour la répression plus efficace des vols en pleine rue ». Il ne fut pas adopté, mais les événements de 1749 effrayèrent le gouvernement et le poussèrent à l'action, et une commission fut nommée pour reviser la loi. Les édits qui suivirent (Loi du Gin, en 1751, et loi sur les vols à main armée) furent promulgués, mais comme il n'existait pas de police susceptible de les appliquer, toute cette législation se révéla inopérante. Il était impossible d'amener les gens à se présenter soit comme témoins, soit comme plaignants.

Alarmé par la situation générale et par cinq meurtres commis coup sur coup, le duc de Newcastle consulta Fielding. En quatre jours celui-ci élaborait un plan de destruction des bandes qui infestaient les bouges de Londres. Il demanda six cents livres à forfait, mais n'en obtint que quatre cents. Il n'en réussit pas moins, avec cette maigre allocation, à disloquer une bande importante en instituant des détectives spéciaux chargés de surprendre les voleurs. Ce furent les précurseurs du service des recherches criminelles de Scotland Yard. C'étaient des hommes d'un courage éprouvé, des propriétaires de maisons choisis parmi les officiers de paix. Chaque fois que l'un d'eux commettait un acte d'injustice ou de cruauté, il était immédiatement licencié par le magistrat et ne pouvait plus jamais rengager.

Ces détectives semblent avoir réussi dès leurs débuts. Ils détruisirent deux bandes puissantes et dans l'espace de trois mois, rien moins que neuf *gangsters* furent exécutés au prix d'une seule vie de policier. En outre, plusieurs voleurs de grands chemins des plus notoires, dont Parry et

Fleming, « qui avaient répandu la terreur sur toutes les places environnant Saint-James », furent traduits devant les tribunaux.

Au commencement de l'année 1754, Henry Fielding, dont la santé était devenue fort mauvaise, céda ses bureaux à son frère John qui avait longtemps été son assistant. Sir John Fielding, fait chevalier en 1760, occupa sa charge jusqu'à sa mort, en 1780. Sa cécité se trouvait compensée par une finesse d'autant plus grande de l'ouïe. On a prétendu que rien qu'à les entendre parler, il était capable de reconnaître un grand nombre des criminels habituels de Londres. Son originale et spirituelle personnalité lui attirait des auditeurs pour ses interrogatoires de prévenus, et ce magistrat aveugle, un bandeau sur les yeux et dans la main une baguette qu'il agitait devant lui en quittant le tribunal, devint bientôt une figure aussi familière aux personnes d'un rang social élevé qu'aux pauvres diables qui comparaissaient devant lui. Rien n'atteste mieux sa célébrité que la fréquence avec laquelle son nom est cité dans la littérature contemporaine.

Pendant la longue magistrature de sir John, le système inauguré par son frère se répandit. La somme de quatre cents livres qu'avait touchée Henry continua d'être versée à titre d'indemnité pour le maintien des détectives professionnels devenus ainsi un corps permanent dénommé patrouille. La juridiction de Bow Street ne connaissait pas de bornes. Lorsque sept autres offices de police furent créés en 1792, sous le contrôle financier d'un receveur de police, la *patrouille* de Bow Street devint une force au service de l'État et qui pouvait s'engager n'importe où dans le pays, en grande partie comme c'est aujourd'hui le cas pour Scotland Yard.

Les six agents attachés à Bow Street furent connus dans la suite sous le nom de « courriers de Bow Street ». Ils touchèrent une livre un shelling par semaine, portés en 1821 à une livre cinq shellings, somme notablement insuffisante pour des hommes tenus d'être pécuniairement honnêtes. A partir des débuts du XIX^e siècle, il y eut en fait une

police organisée et armée sous la direction des magistrats. Douze mois avant le dépôt du règlement de Peel, établissant la police métropolitaine, nous constatons, dans le rapport de la commission d'enquête sur la police, que l'idée de partager la capitale en divisions de police était d'ores et déjà adoptée. On tenait un « journal », on procédait à des inspections hebdomadaires, les hommes étaient payés chaque semaine, il y avait un médecin de police. Les effectifs étaient de : un inspecteur, dix-sept conducteurs, quatre-vingt-deux patrouilles. Ils portaient l'uniforme, notamment un gilet rouge qui leur valut le sobriquet de « Robin rouge-gorge ». Les messagers de Bow Street, par contre, n'avaient pas eu de tenue.

Le public doit à sir John Fielding une arme efficace contre les brigands de grand chemin qui prélevaient un droit de péage sur les diligences et chaises de poste dans un rayon de près de vingt milles autour de Londres. Il engagea une vingtaine de gentlemen disposant de maisons de campagne dans cette même zone et prêts à souscrire deux guinées chacun dans un but commun ; chaque fois qu'un crime était commis dans le secteur particulier de l'un d'eux, celui-ci envoyait à Fielding un messenger à cheval avec la description détaillée du voleur et de sa monture et le nom de la victime, car les particuliers n'osaient pas, généralement, déposer de plaintes et il devenait dans ce cas impossible de poursuivre le criminel. En cours de route vers Londres, le messenger avertissait tous les aubergistes et cabaretiers, les propriétaires d'écuries de poste, les gardes-barrières, de ne pas héberger le voleur, de ne pas lui fournir de cheval ni de le laisser passer. Il devait rapporter à son maître l'attestation d'un magistrat déclarant qu'il avait accompli sa mission. Sa rétribution devait provenir du fond commun. L'avis et la description du malfaiteur devaient être publiés dans le *Public Advertiser* toujours sur les mêmes fonds. Même lorsque le voleur arrivait à Londres sain et sauf, il lui restait à échapper aux détectives. Or, ces brigands étaient généralement des jeunes gens pleins de vantardise et portés à célébrer leurs exploits dans les

tavernes fréquentées par leurs pareils, et les détectives qui hantaient les mêmes endroits finissaient par en entendre parler.

Mais ce fut la « patrouille à cheval » qui, dans l'espace de trois mois, mit fin aux vols de grands chemins, du moins passagèrement, car, malheureusement pour le public, elle fut dissoute peu après la mort de Fielding et, aussitôt, les voleurs reprirent leur activité sur les routes. Il fallut attendre l'année 1806 pour que les indemnités destinées aux détectives et à la patrouille montée fussent mises en commun et portées à mille livres par an.

Beaucoup plus énergique et audacieux que son frère, sir John Fielding partageait l'opinion générale de son temps et croyait aux effets démoralisateurs des plaisirs sur les classes populaires dont la soif d'amusements était considérée par lui comme une source féconde de crimes. Il s'appliquait à supprimer les lieux de divertissement; il invitait les maîtresses de maison à lui signaler par lettres anonymes la manière dont s'amusaient leurs serviteurs, « car ainsi la dame la plus délicate pourra faire connaître à la justice toutes maisons de danse et de jeu, etc., où ses domestiques perdent leur temps et leur argent et courent le danger de se débaucher ». Il s'efforça de supprimer le jeu dans les débits de boissons et de nettoyer la rue de tous éléments de désordres, tels que mendicité, insolence des voituriers, cochers et colporteurs, insouciance des charretiers juchés sur leurs véhicules au lieu de les escorter à pied, embouteillages provoqués par les transports de personnes ou de marchandises et, finalement, par les flâneurs. Il réussit en tout cas à combattre le vol au point que certaines bandes de voleurs durent se camoufler en tsiganes pour quitter Londres et lui échapper.

CHAPITRE III

EXPERIENCES DE BOW STREET

Ce fut pendant les dernières années de la vie de sir John Fielding que les soulèvements « Gordon » alarmèrent le public. Ils devaient amplement confirmer ce que Fielding s'évertuait à prêcher depuis des années : la nécessité de réorganiser la police. La cause immédiate de ces troubles fut la loi de 1778, qui supprimait le cas d'incapacité légale des catholiques romains. Une ligue intitulée *Association protestante* se fonda, sous la présidence de lord George Gordon, pour obtenir la suppression de cette loi.

Le 2 juin 1780, soixante mille « bons protestants » se rassemblèrent sur la rive méridionale de la rivière et marchèrent sur Westminster en agitant des bannières et en chantant des hymnes. Des évêques et des pairs entrant à la Chambre des lords furent assaillis. L'évêque de Lincoln fut arraché de sa voiture et à moitié étranglé; de nombreux pairs laïques furent maltraités. Le chapeau de lord North lui fut enlevé et coupé en morceaux vendus un shelling pièce. La populace envahit les tribunes et certains membres du Parlement furent privés de leur liberté jusque vers neuf heures lorsqu'apparut un détachement de gardes à pied et à cheval.

Il y eut ensuite des attaques contre les chapelles des ambassades étrangères, notamment celle du ministre de Sardaigne, et des tentatives contre celles des ministres de Bavière et du Portugal, mais les magistrats de Bow Street obtinrent une centaine de fantassins de la Garde qui dispersèrent la populace. Aussitôt échappé de la Chambre des lords, lord Stormont ordonna aux magistrats de Bow Street

« de prendre immédiatement toutes mesures légales pour protéger la paix publique et que dès le lendemain un nombre suffisant de juges, de *constables* et d'agents de paix prennent soin d'assurer aux lords et aux membres des Communes l'entrée et la sortie des deux Chambres du Parlement ».

En dépit de tous les efforts, les émeutes se poursuivirent pendant plus d'une semaine et ne cessèrent pas avant que douze mille hommes de troupe fussent amenés à Londres et qu'ils eussent bloqué les trois ponts de la Tamise. Ce fut une leçon et une sinistre démonstration du danger que la parcimonie du Parlement faisait courir à la capitale. Il est difficile d'estimer les effectifs des forces civiles. Mais nous savons que seize ans plus tard elles comptaient seulement mille agents de paix dont cent quarante-neuf à peine étaient payés de manière à donner tout leur temps au service qu'ils assuraient. Il y avait en outre environ deux mille gardiens, la plupart incapables de travailler. Les émeutiers furent favorisés par le manque apparent de loyalisme du lord-maire Kennet et de la majorité des conseillers. Mr de Castro écrit : « Jusqu'au moment où il devint évident que la ville était à la merci des émeutiers, l'action de ces derniers fut encouragée, pour ne pas employer un terme plus dur, par les *aldermen* dont l'antipathie contre Georges III n'avait pas de bornes. »

Le jour suivant, treize prisonniers arrêtés la nuit précédente furent transférés à Bow Street par devant les juges Addington et Whright qui les envoyèrent à la prison de Clerkenwell, à l'exception d'un seul, libéré sous caution. Leur inculpation reposait sur des bases fragiles : quelques-uns d'entre eux, au moins, n'étaient probablement que de simples spectateurs qui s'étaient réfugiés dans les chapelles. Les troubles continuèrent pendant le *week-end*. La chapelle catholique de Moorfields fut démolie. Le lundi furent brûlés le lutrin et les meubles dérobés dans la chapelle du ministre de Sardaigne. Des propriétaires qui avaient témoigné à Bow Street contre les auteurs de désordres virent leurs maisons attaquées et incendiées. Cinq cents émeutiers

menaçaient *Lambeth Palace*; d'autres se rassemblaient devant les Chambres du Parlement et mirent ensuite le feu à la maison du juge Hyde qui avait donné lecture de la loi sur les émeutes devant le Parlement. Les révolutionnaires arpentaient les rues armés de bâtons et de coutelas. La maison de lord Mansfield fut brûlée parce qu'il avait récemment conclu en faveur d'un catholique romain détenu, puis acquitté.

Les *constables* de Westminster étaient pour la plupart des commerçants du lieu choisis par un juré de la Cour de centurie et formellement nommés en session annuelle de la Cour des bourgeois. Ils étaient quatre-vingts et leurs attributions principales consistaient à servir de gardes au Parlement et à surveiller les gardiens de nuit; mais on pourra juger de leur valeur par le fait que six d'entre eux seulement étaient présents alors que la populace eut envahi Palace Yard.

Dans la même soirée, les émeutiers mirent le feu à la nouvelle prison de Newgate et libérèrent un grand nombre de détenus; d'autres attaquèrent les locaux de la police à Bow Street. Ce fut plus qu'une leçon pour le gouvernement, ce fut une révélation de l'urgente nécessité d'une police forte. Les émeutiers purent maintenir leur action de 9 heures du matin à 3 heures du soir et le rez-de-chaussée fut totalement démoli. Le fils de sir Henri Fielding, témoin de l'affaire, déclara que dix *constables* auraient suffi à mettre fin aux émeutes de Bow Street.

Le lendemain elles empirèrent. Renforcée par les prisonniers libérés à Newgate, la populace s'en prit au tribunal des assises et à Old Bailey, incendièrent de fond en comble la prison pour dettes et celle du *Banc du Roi*. Ils firent également une tentative contre la Banque d'Angleterre. Les troupes régulières n'étaient pas assez nombreuses pour se mesurer avec l'émeute et il fallut appeler la milice. Bien qu'un petit nombre de maisons fussent encore brûlées dans la journée du jeudi, les rues furent nettoyées dans la soirée, car la troupe tirait désormais pour tuer. Le vendredi, avec l'arrestation de lord Georges Gordon, l'émeute prit fin.

Pendant toute une semaine, Londres avait été livré aux rebelles. La grande objection à l'emploi de la troupe pour un service de police était qu'elle répugnait à intervenir en l'absence d'un magistrat autorisant son action. L'enquête subséquente démontra que fort peu de magistrats eurent le courage de remplir leur devoir. Presque tous s'excusèrent en déclarant qu'ils risquaient, en le faisant, l'incendie de leurs maisons. Quant à sir John Fielding, il fut probablement incapable de remplir sa mission. Il était malade à Brompton quand le tribunal de Bow Street fut pillé.

Ces émeutes Gordon auraient facilement été réprimées dès le début si les troupes avaient fait usage de leurs armes. Mais les autorités s'en tinrent pendant près d'une semaine à cette opinion erronée que les soldats ne devaient pas tirer sur la foule sans l'ordre d'un magistrat, et, d'autre part, il ne s'en trouva aucun de suffisamment courageux pour donner un tel ordre. Le roi Georges en personne en référa au procureur général qui opina que c'était parfaitement légal, et dès que la troupe eut tiré l'émeute s'effondra.

La faiblesse des magistrats et de la police leur valut alors le déchaînement d'une indignation générale et l'on put croire que Parlement et public étaient mûrs pour des réformes énergiques. Mais la « loi de police de 1829 pour Londres et Westminster » fut rejetée sous l'influence du lord-maire et des conseillers affirmant qu'elle équivaldrait à « une subversion totale des droits et privilèges de la plus grande ville du monde ». Opinion confirmée jusqu'à ce jour en accordant à la ville de Londres des forces de police spéciales. Ce système d'*imperium in imperio* fonctionne sans heurts parce que les chefs des deux polices se sont toujours fort bien entendus.

Après les émeutes Gordon, sir John Fielding se retira et fut remplacé en 1782 par sir Sampson Whright comme magistrat-chef à Bow Street. Celui-ci fonda en 1786 le périodique intitulé *Hue and Cry*, précurseur de la *Police Gazette*, publication bi-hebdomadaire à quatre pages entièrement consacrées aux affaires de police, comptes-rendus de crimes, descriptions d'objets volés et de voleurs suspects

ou évadés. La quatrième page donnait une liste de déserteurs de la marine et de l'armée avec leur signalement.

En 1801, Londres fut ému par l'apparition d'un délit nouveau, consistant à voler et tuer des chiens pour en vendre la peau. Robert Townsend, membre d'une patrouille de police, avait appris que des chiens volés étaient cachés dans la maison d'une femme nommée Sellwood; il y pénétra et découvrit dans une pièce du fond un tas de bêtes tuées, et sous terre un bien plus grand nombre encore en état de putréfaction avancée. L'enquête révéla que les voleurs avaient coutume de retenir de petites maisons et de s'éclipser ensuite sans payer de loyer aussitôt qu'ils y avaient empilé autant de carcasses d'animaux que possible. Sellwood et Pollett faisaient partie d'une bande.

Sur la foi de nouvelles informations, Townsend visita la maison d'Anne Carter dans Blackfriar's Road et put constater qu'elle aussi se livrait à ce commerce. Il trouva sur les lieux deux chiennes terriers enduites d'une matière qui attirait les chiens dans la maison. Tandis que Townsend était sur place, le père du jeune Pollett y vint également et fut arrêté.

Ces vols de chiens commis pour s'emparer de leur peau soulèveraient aujourd'hui encore plus d'indignation que ce ne fut le cas en 1801. La cruauté envers les animaux n'excitait pas encore la réprobation du public. Melville Lee nous décrit de la manière suivante le « sport du combat de taureaux » tel qu'il se pratiquait dans Hackney et Bethnal Green aux premières années du siècle :

« Une indemnité ayant été payée à un gardien de bestiaux, une bête était choisie dans le troupeau, puis on lui introduisait des pois dans les oreilles, on lui piquait des bâtons ferrés dans la peau et, folle de douleur et de colère, on la lançait dans les rues, poursuivie par les hurlements d'une bande d'hommes, de femmes et de chiens. Les ouvriers tisseurs quittaient leurs métiers pour se joindre à la poursuite et les passants s'ajoutaient constamment à la foule jusqu'à ce que la victime, complètement épuisée, fût incapable de la moindre velléité de résistance ou de fuite. Alors on la

laissait expirer là où elle tombait ou bien, si elle se remettait suffisamment, on la poussait vers un abattoir voisin. »

Un des magistrats de Bow Street, sir Richard Ford, dut s'occuper un jour d'une prétendue infraction à la loi.

Trois ouvriers cordonniers furent amenés à Bow Street sous l'inculpation d'avoir monté, d'accord avec plusieurs autres, une cabale contre leur patron dans l'intention de lui extorquer une augmentation de salaires. Le tribunal était rempli de maltres. Il fut prouvé que des réunions avaient eu lieu et que des ouvriers qui se déclaraient satisfaits de leur paye avaient été menacés de violences. Les accusés avaient écrit à leur patron en demandant un arbitrage et, ce qui aggravait leur cas, ils avaient, tout en signant chacun pour soi, employé au pluriel le pronom personnel « nous ».

Les hommes se défendirent en affirmant qu'il leur était impossible de se suffire avec leurs salaires; qu'ils avaient consulté des avocats et appris ainsi qu'ils étaient dans leur droit en refusant, individuellement, de travailler. Les juges estimèrent que persuader d'autres ouvriers à refuser le travail était une infraction à la loi. Mais ils ajoutèrent que s'il était possible d'établir le fait d'une entente entre deux ou trois patrons, il restait aux travailleurs un recours légal de même nature. Nous avons, depuis 1802, fait quelque progrès en matière de main-d'œuvre.

Vers la même époque (septembre 1801), Bow Street eut à trancher une affaire qui avait jeté dans la consternation toute la paroisse de Saint-Martin-des-Champs. Le pasteur étant malade, un jeune desservant officia *en ses lieu et place* pendant tout un mois, se déclarant le neveu de lord Eldon, achetant des vêtements, mariant plus de cent couples, administrant les sacrements, baptisant plusieurs enfants et en enterrant douze. Il avait obtenu son costume à crédit. L'imposteur avait vingt-trois ans; il prêchait avec éloquence et s'acquittait de ses fonctions avec dévotion et dignité. Les juges n'en estimèrent pas moins qu'il ne jouissait pas de toutes ses facultés. A son retour, le recteur dut reprendre tous les mariages, baptêmes, etc.

Il nous paraît étrange d'apprendre qu'en 1810 le pilori était encore en usage. L'exposition au pilori, et pendant une heure, des criminels convaincus d'un méfait, s'explique sans doute par l'intention d'investir d'un pouvoir de châtiment le citoyen respectueux des lois. Dans la pratique cependant, du moins pendant les derniers temps, les juges n'y recourraient que lorsque le crime avait manifestement outragé l'opinion publique. Mais, dans ce cas, elle équivalait à la torture en public et parfois s'achevait par la mort du malfaiteur. Une descente de police ayant eu lieu dans une maison mal famée, les hommes surpris sur les lieux furent condamnés à être exposés au pilori de Haymarket. Avant qu'aucun d'entre eux eût atteint l'endroit désigné, ils furent couverts de fange et aveuglés de coups. Nous apprenons par le *Morning Herald* que « Vigers, le mécréant mis au pilori de Cornhill, est présentement aveugle à la suite des coups reçus. Il a été blessé et lacéré au point que sa mort est plus que probable. »

En 1816, fut découvert un scandale grave où se trouvèrent impliqués certains policiers. Une série de vols avec effraction avaient eu lieu. Des primes furent offertes et, au moment d'arrêter les voleurs, il apparut que ces crimes avaient été préparés par un membre de la patrouille montée qui partageait le butin avec les voleurs. Le policier coupable prit la fuite, mais se fit arrêter plus tard et sa complicité fut prouvée. Le fait provoqua de nouvelles enquêtes et les magistrats jugèrent nécessaire d'épurer leurs troupes. Cinq autres agents de police furent convaincus des mêmes agissements.

Le plus fameux des courriers de Bow Street fut certainement Townsend qui débuta dans la vie comme marchand de pommes et finit par devenir à la Cour un personnage familier et protecteur du roi et de la famille royale. Il était, pour son époque, passablement honnête, bien qu'il ne manquât jamais de profiter des fêtes de Noël pour se rappeler au souvenir de ses nobles connaissances. Il fit trente ans de service à Bow Street et laissa en mourant une fortune considérable. Sur ses vieux jours, il aimait à bavarder et

à se vanter de son intimité avec les grands. Il se targuait de donner le ton au roi pour sa manière de s'habiller. En réalité, il flattait le tailleur royal et lui soutirait astucieusement des renseignements sur le dernier costume commandé par le souverain; il commandait ensuite le même et se le faisait livrer en premier.

Après Townsend, les courriers les plus connus furent Sayer, Ruthven et Vickery. Bien qu'attachés à Bow Street et régulièrement payés à raison d'une guinée par semaine et quatorze shellings quand ils voyageaient, ils furent, en fait, plutôt des détectives privés que des policiers officiels. N'importe quelle banque ou maison de commerce du pays pouvait louer leurs services et les récompenser en cas de succès. Townsend excellait à trouver ainsi du travail spécialement rémunéré. Sayer et lui ont, pendant vingt-cinq ans, fait dix jours de service par trimestre à la Banque d'Angleterre, et après l'attentat de Margaret Nicholson sur la personne du roi, ils touchèrent une gratification supplémentaire de deux cents livres par an. Ils avaient acquis leur connaissance des malfaiteurs et de leurs tours en fréquentant des maisons de recéleurs, rendez-vous des voleurs de grands chemins et à la tire ayant des objets dérobés à liquider. Ainsi familiarisés avec les dessous du crime, ils devinrent la terreur des malfaiteurs.

Quand une commission était nommée pour enquêter au sujet d'affaires criminelles particulièrement importantes ou de la conduite tenue par la police et les magistrats, Townsend et Sayer ne manquaient pas de déposer. Le premier était alors un vieillard, réputé pour avoir « fait son chemin », et son témoignage avait des chances d'être impartial. Il réprouvait les rémunérations proportionnelles et les récompenses accordées à ceux dont les dépositions contribuaient à convaincre les coupables. Cette pratique, disait-il, pouvait tenter le policier de témoigner de manière à faire condamner ou acquitter le criminel; il ferait naturellement de son mieux pour établir la culpabilité, même si les preuves étaient douteuses. Il estimait cependant qu'un agent touchait au maximum cinquante livres par an à ce titre.

Mais, en cela, il sous-estimait incontestablement les faits, car Vaughan, l'un des courriers de Bow Street, fut, la même année, convaincu d'une faute grave. D'accord avec deux de ses camarades, il avait poussé un certain nombre de garçons d'à peine treize ans à commettre un vol par effraction pour les arrêter en flagrant délit. Ils gagnèrent ainsi quarante livres à juste titre qualifiées de « prix du sang ». Les trois hommes furent déclarés coupables et condamnés à cinq ans de prison. Au cours de la même session, Vaughan fut encore inculpé d'un vol à main armée vieux d'un an et condamné à la déportation.

Dans la pratique, tout courrier se trouvait à la disposition des particuliers ou des firmes de tout le pays pourvu qu'il fût indemnisé et payé et que le magistrat pût s'en passer. Les récompenses que recevaient ces hommes s'élevaient, en cas de réussite, à des sommes considérables et leur connaissance des repaires et habitudes des professionnels du crime à Londres, connaissance acquise par leurs conversations avec d'autres malfaiteurs dans les maisons de recéleurs, leur procurait très souvent des succès avec les récompenses pécuniaires inhérentes.

En 1822 encore, s'il faut en croire une commission d'enquête, il y avait, en dehors de la juridiction de la *city* de Londres et des bureaux de Bow Street, des établissements de police paroissiaux composés d'un *constable*-chef, d'un appariteur et de *constables* ordinaires flanqués d'hommes de garde, tous pratiquement sans valeur, puisque les *constables* ne pouvaient, sans ordre spécial, procéder à des arrestations dans d'autres paroisses que la leur. Engagés à tour de rôle comme ils l'étaient, ils manquaient de zèle et ne se donnaient pas la peine de poursuivre des criminels au delà des limites de leurs paroisses respectives. Le rapport de cette commission recommandant l'organisation d'une seule police pour l'ensemble de la métropole, *city* exclue, fut le point de départ de la police métropolitaine, pour autant que nous en connaissions l'histoire.

CHAPITRE IV

LA CONSPIRATION DE LA RUE CATON

Les meurtres de grand chemin de Ratcliff eux-mêmes et l'horreur qu'ils suscitèrent en 1812 furent impuissants à faire adopter par le gouvernement une mesure recommandée par les frères Fielding, par Colquhoun, le fondateur en 1798 de la police fluviale sur la Tamise et par la commission parlementaire qui siégea de 1816 à 1818. Samuel Romilly n'a pas exagéré beaucoup en déclarant que la loi criminelle anglaise est écrite avec du sang. En 1810, Romilly demandait une réduction numérique des exécutions capitales. « S'il était possible, disait-il, de réduire d'une façon absolue les châtimens consécutifs aux crimes, il suffirait d'une peine fort légère pour prévenir toutes sortes de fautes, sauf celles qui résultent d'une explosion de passion soudaine et irrésistible. Si la restitution des biens volés et quelques semaines ou seulement quelques jours de prison étaient les conséquences inévitables du vol, aucun vol ne se commettrait jamais. Personne ne déroberait ce qu'il serait sûr de ne pouvoir conserver. »

Les vols dépassant la valeur d'un shelling pouvaient, au même titre qu'un meurtre, être punis de mort, et tous les jeunes criminels élevés dans la promiscuité de certains taudis de Londres dont tous les habitants étaient des malfaiteurs, ont certainement répété cet adage qu'il est aussi facile de se faire pendre pour un agneau que pour un mouton. Mais à une époque où les statistiques du crime avaient augmenté de trente-six pour cent, où l'avocat général avait déclaré à la Chambre des Communes que « personne ne peut se croire en sûreté, même dans son lit », on ne pouvait

guère attendre du Parlement qu'il fit des concessions aux bandes criminelles qui tenaient Londres à la gorge. Les partisans des lois en vigueur étaient toujours encore convaincus que la manière de traiter les malfaiteurs consistait à les terroriser et à s'en débarrasser soit en les exécutant, soit en les déportant aux Antipodes où ils ne pouvaient plus jeter le trouble dans les rues de Londres.

Une des pratiques les plus néfastes de ce temps était le « prix du sang » payé aux indicateurs et aux policiers qui, dans ces conditions, répugnaient à se saisir d'un malfaiteur avant qu'il valût quarante livres — somme promise par le gouvernement. D'après Lec, quatre vingt mille livres furent ainsi versées en 1815, et le courrier Townsend certifie que les policiers, dans l'espoir de gagner ces récompenses, se laissaient aller à charger les plateaux de la balance au détriment des malheureux inculpés.

Le châtimement des conspirateurs de la rue Caton, en 1820, en fournit un bon exemple.

Le 24 février 1820, le *Morning Post* publiait la nouvelle suivante :

« Nous avons eu, la nuit dernière, une information que nous communiquons au public avec les sentiments de la plus profonde horreur. Le gouvernement connaît depuis quelque temps, croyons-nous savoir, l'existence d'un complot de trahison du caractère le plus abominable. Le premier coup devait être porté hier par l'assassinat des ministres de Sa Majesté rassemblés à l'occasion d'un dîner du Cabinet.

Vers sept heures du matin, Mr Birnie, le magistrat connu, sous la direction du secrétaire d'Etat pour l'Intérieur, se rendit avec un mandat d'arrêt au lieu de réunion des conspirateurs, dans Edgware Road. Ceux-ci étaient à ce moment plus de vingt, avec Arthur Thistlewood à leur tête. »

Cet Arthur Thistlewood avait été lieutenant dans la milice. C'était un homme d'âge moyen et acquitté une fois déjà du crime de haute trahison. Ayant appris que tous les ministres devaient dîner ensemble à Grosvenor Square dans la maison de lord Harrowby, il avait rassemblé en hâte vingt-cinq individus résolus à tuer toutes les personnes qui

se trouveraient dans la maison, pour s'emparer ensuite de Mansion-House (1) et de la Banque d'Angleterre et proclamer un gouvernement provisoire. Vu les conditions de la police à cette époque, un complot de ce genre aurait pu réussir dans sa phase initiale. Au moment où les ministres seraient rassemblés, l'un des conspirateurs devait sonner à la porte de la maison Harrowby en apportant une lettre urgente; tandis que le valet de pied quitterait le hall avec ce message, les autres devaient s'y précipiter en masse armés de piques, de coutelas et de grenades à main, laissant deux d'entre eux, revêtus d'uniformes militaires, devant la porte pour tenir à distance les curieux.

Malheureusement pour les conspirateurs, ils n'avaient pas suffisamment sondé « le cœur et les reins » de leurs recrues; le mardi précédant le dîner, alors que lord Harrowby traversait le parc, à cheval et suivi d'un serviteur, pour assister à un Conseil dans Carlton House, un homme l'arrêta devant la porte de Grosvenor et lui remit une lettre adressée à lord Castlereagh en ajoutant qu'elle avait de l'importance pour lord Harrowby lui-même. Il rencontra le même homme le lendemain matin au milieu des jeunes plantations de Hyde Park et en obtint des renseignements détaillés sur le complot. Il en avait d'ailleurs déjà eu vent.

Le dîner des ministres fut décommandé; conseillées par l'indicateur, les autorités étudièrent un projet de descente de police au siège même des conspirateurs, un grenier d'écurie sans autre accès qu'une échelle placée dans l'écurie, qui se trouvait entre Cato Street et John Street, à proximité d'Edgware Road.

A l'heure fixée, un fort groupe de courriers de Bow Street, appuyés par une compagnie des Gardes, pénétra dans l'écurie et s'empara des hommes chargés de veiller sur l'échelle. Immédiatement les lumières s'éteignirent au grenier et l'opération dut se faire dans l'obscurité. Précédés par un officier de Bow Street nommé Smithers, les policiers escaladèrent l'échelle en criant : « Police! Déposez vos armes! »

1. L'hôtel du lord-maire de Londres.

La réponse consista en une salve de coups de feu tirés d'en haut, dans l'ombre. Smithers fut tué d'un coup d'épée dans la poitrine, mais après cela la résistance se mit à faiblir. Les meneurs, y compris Thistlewood, s'empressèrent de fuir par une fenêtre à l'aide d'une échelle de corde. Quand on eut apporté des torches, neuf conspirateurs seulement furent découverts, dont un nègre nommé William Davidson, désigné comme le seul individu à peu près propre de toute la bande. Une fouille pratiquée au grenier révéla un véritable arsenal d'armes, coutelas et piques aiguisés récemment et un baquet contenant des grenades de la grosseur d'une orange, sans compter une bombe pesant quatorze livres et munie de sa fusée. Les neuf se défendirent bien pour commencer. Davidson, le noir, tira un coup de fusil, manquant heureusement son but, mais il fut vite maîtrisé. Le capitaine Fitzclarence, de la Garde, eut son uniforme déchiré sur lui.

Une prime de mille livres fut offerte pour la capture de Thistlewood, signalé comme né dans le Lincolnshire et ayant fait son apprentissage à Newark, chez un apothicaire. Le lendemain matin, six hommes de la patrouille commandés par Bishop le surprirent dans une chambre au rez-de-chaussée d'une maison de Little Moorfields où il avait loué un demi-lit à partager avec le neveu de la maîtresse de maison. Cette femme remit la clef à contre-cœur; quand les agents ouvrirent la porte ils aperçurent une tête qui se souleva de dessous le drap et reconnurent leur homme au signalement qu'ils en avaient. « Mr Thistlewood, dit Bishop en lui présentant le canon d'un pistolet, je suis officier de Bow Street. Vous êtes mon prisonnier. » En cours de route vers le ministère de l'Intérieur, il refusa de parler, ainsi que devant lord Sidmouth, ministre de l'Intérieur.

Des charges sérieuses de haute trahison furent relevées contre lui et dix de ses complices. Ils furent transférés dans de vastes pièces à Newgate en attendant leur procès à Old Bailey devant une commission spéciale, le 28 mars. Au cours de l'enquête, des accusés de moindre importance donnèrent des détails sur les projets des conspirateurs.

Adams déclara avoir pensé que le jour des funérailles du roi à Windsor aurait fourni une bonne occasion. Ils auraient pu s'emparer des deux canons et des six autres pièces du terrain d'artillerie dans Gray's Inn Road, et être les maîtres de la ville de Londres dans la matinée, car les gardes auraient été trop fatigués pour entreprendre quoi que ce fût à leur retour de Windsor. Ayant du canon, ils pouvaient marcher sur Hyde Park et couper les communications avec Windsor en passant l'eau et en s'emparant du télégraphe sémaphorique. Cela leur donnait le temps d'établir un gouvernement provisoire. « La famille royale actuelle avait porté la couronne assez longtemps. »

Un autre groupe parmi les prisonniers avait préféré l'assassinat de tous les ministres. « Ils étaient tous trop pauvres pour attendre longtemps. » Brunt, l'un des meneurs, avait déclaré : « Je veux être pendu, si je ne crois pas, maintenant, qu'il existe un Dieu ! J'ai souvent prié pour que ces voleurs se rassemblent et que nous puissions les détruire tous ensemble. »

Aussitôt après l'assassinat, Harrison devait se rendre aux casernes de King's Street pour incendier les hangars à paille au moyen d'une grenade. Les autres devaient aller à Gray's Inn Lane, aux quartiers des cheveu-légers de la City pour prêter main-forte à ceux qui prendraient les canons.

Certains des conspirateurs n'avaient pas inspiré suffisamment de confiance pour être mis complètement au courant. Monument, par exemple, devait se rendre à la barrière de Tyburn dans la nuit de mercredi; le mot de passe était B.U.T. ses amis répondraient par T.O.N. et c'est alors seulement qu'il apprendrait tous les détails.

Le 29 avril, la sentence fut prononcée. « Que vous, et chacun d'entre vous, soyez emmenés d'ici à la geôle d'où vous êtes venus, et de là trainés sur une claie vers une place d'exécution et là pendus par le cou jusqu'à ce que vous soyez morts et après cela vos têtes seront séparées du corps et vos corps divisés en quatre parties pour qu'il en soit disposé comme Sa Majesté l'entendra. Et puisse Dieu dans son infinie bonté avoir pitié de vos âmes ! »

Dans un article de fond, le *Morning Post* décrit le discours prononcé par lord Abbot, premier président, au moment de rendre la sentence, comme « beau, pathétique et profondément émouvant. »

Thistlewood, au contraire, déclara que le procès n'était qu'une dérision, puisqu'il n'avait pas été autorisé à citer comme témoin Edwards, l'espion du gouvernement. Quand il parla de Brutus et de Cassius, élevés jusqu'aux cieux pour le meurtre d'un tyran, il fut interrompu par le juge qui lui dit : « Prisonnier, tant que vos observations ont été dirigées contre nous, vous avez parlé librement, mais nous ne pouvons permettre à personne, même dans votre situation, de tenter la justification de l'assassinat. »

Il fut condamné à mort avec quatre de ses complices. Les six autres à la déportation à vie. On a dit que ces derniers durent leur salut à lord Harrowby. L'un des prisonniers nommé Adams accepta de témoigner à condition d'avoir la vie sauve. Il prétendit avoir été conduit menottes aux mains à Whitehall par devant Thistlewood; celui-ci lui aurait conseillé d'affirmer que c'était Edwards qui l'avait amené rue Caton. Mais le témoin n'avait jamais vu Edwards. L'avocat de Thistlewood objecta qu'Edwards, témoin à charge, n'avait pas été cité. Il demeurait Fleet Street et n'était pas un des complices. Pourquoi ne pas l'avoir cité ? Il aurait éclairé le jury sur la manière dont l'affaire avait été montée. L'avocat serra de près Adams en l'accusant d'avoir corrigé son témoignage. Ings, boucher de son métier, également condamné à mort, se défendit en déclarant qu'il était sans travail; qu'il avait rencontré Edwards alors nommé Williams, lequel l'avait emmené au *Cerf blanc* pour lui offrir du fromage, de la bière et du travail. Ings dit qu'Edwards méritait de mourir sur le même échafaud que lui-même. Car sans cet homme il ne se trouverait pas dans cette situation. En admettant que l'assassinat des ministres fût un crime, ces ministres cependant se rencontraient et complotaient de faire passer des lois qui étaient, à ses yeux, plus néfastes qu'un assassinat. Il préférerait mourir que de vivre en esclave.

Brunt, le cordonnier, autre condamné à la pendaison, se répandit en calomnies contre lord Castlereagh et lord Sidmouth et demanda si le fait de conspirer contre de tels hommes pouvait se considérer comme cas de haute trahison. Il prétendit avoir été pris au piège par Adams.

Gilchrist, l'un des condamnés à la déportation, fut relâché plus tard. Il avait, déclara-t-il, rencontré Adams pour la première fois à quatre heures, le jour même de la descente de police et ne savait rien du complot au moment de monter au grenier, au-dessus de l'écurie. Quand il fut mis au courant, il voulut s'en aller, mais il fut menacé de mort. A la première apparition des policiers, il se rendit. « J'ai servi mon roi et mon pays pendant douze ans, et voilà, grand Dieu, ma récompense! »

Le Conseil privé se réunit le samedi suivant au palais, à Pall Mall. Etaient présents le roi et tous les ministres, le premier président lord Abbott et les juges Dallas, Richardson et Breast qui avaient jugé les prisonniers. Après deux heures de délibérations, le conseil décida de faire un exemple le plus tôt possible et fixa les exécutions au lundi 1^{er} mai. Le gouverneur de la prison de Newgate fit savoir aux captifs non condamnés à mort qu'ils devaient la vie à l'intercession de lord Harrowby, celui-là même contre qui le complot était dirigé.

Les préparatifs de l'exécution consistèrent à placer un échafaud considérablement élargi devant la porte dite des *Débiteurs* à Newgate et des séries de barrières à trente ou quarante mètres de distance; celles-ci furent gardées par de forts détachements de troupes. L'échafaud fut recouvert de drap noir et de sciure de bois. Les fenêtres voisines se louèrent à des prix exorbitants; même le toit de l'église du Saint-Sépulcre était couvert de monde; une grille de fer céda sous la pression et une soixantaine de personnes furent précipitées au sol avec elle.

A six heures moins vingt une compagnie de gardes à pied quitta la prison par la porte dite des *Félons* et se mit en réserve. Un nombre énorme de *constables*, renforcés par les pompiers, employés des offices d'assurances, garnirent

les barrières en même temps que des postes militaires y prenaient place. Au delà des barrières extérieures s'entassait une foule considérable. A sept heures du matin, quatre placards furent cloués sur des écriteaux, avec ces mots : « La loi sur les émeutes a été lue; dispersez-vous immédiatement. » Mais ils ne furent pas exposés à la vue. Peu après le bourreau parut et plaça une échelle contre la potence. Les cercueils furent apportés et déposés sur la sciure de bois devant la trappe. Puis ce fut un billot de forme exceptionnelle qui fut placé en tête du premier cercueil. Au lieu de présenter une surface plate, la partie supérieure s'aminçissait vers le haut. Alors la cloche de la prison se mit à sonner et la foule se découvrit. Mr Cotton, l'aumônier de Newgate, avait appris qu'aucun des condamnés, sauf le nègre Davidson, n'acceptait ses services. Ils se prétendaient *déistes*. Davidson réclamait un ministre Wesleyen, nommé Bennett, « mais cet homme ne menait pas un genre de vie telle qu'il parût désigné pour révéler à un mourant les principes du salut; on jugea donc plus prudent d'offrir à Davidson un *clergyman* régulier de n'importe quelle autre secte, à son choix. » En apprenant cette décision. « les rayons du christianisme pénétrèrent malgré tout dans les ténèbres du cachot » et le nègre demanda aussitôt les consolations spirituelles du Rév. Mr Cotton. Celui-ci le visitait avec persévérance. A cinq heures du matin, il lui avait administré les sacrements et les avait offerts également aux autres. Brunt accepta le vin, mais uniquement pour le boire à la santé du roi. Les autres condamnés parlaient librement avec les agents et leur dirent que cette matinée était la plus belle de leur vie.

Le cortège se forma. Les hommes furent ligotés et débarrassés de leurs chaînes. Précédés par le *sheriff* ils passèrent lentement par de sombres couloirs jusqu'à la porte et à l'échafaud. Thistlewood suivait l'aumônier, devant Tidd, puis Ings riant aux éclats, Brunt, sombre, morose et indifférent. En dernier lieu venait Davidson priant à haute voix. Thistlewood fut le premier à monter sur l'échafaud. Il regarda tranquillement la foule, une orange à la main.

Alors que le bourreau lui passait la corde au cou, du haut d'un toit, un homme cria : « Dieu le tout-puissant vous bénisse ! » Le condamné remercia d'un hochement de tête. Ings suçait une orange que lui avait donnée le *sheriff* et chantait d'une voix fausse : « Oh, donnez-moi la mort ou la liberté ! » Brunt s'exclama : « Ah, certainement, mieux vaut mourir libres que de vivre dans l'esclavage ! » Puis ce fut le tour de Tidd. Ings lui saisit la main et dit en éclatant de rire : « Allons, beau gars, ne perds pas courage. Ce sera vite fait. » Tidd s'inclina devant la foule et salua quelqu'un à une fenêtre. Il continua de sucer son orange jusqu'à ce que le bourreau lui couvrit la tête d'un voile noir.

Ings chantait encore : « Donnez-moi la mort ou la liberté », quand il fut appelé. Il cria : « Rappelez-moi au roi Georges IV. Je ne lui en veux pas ! »

Brunt lança trois acclamations avant que la corde lui fût passée au cou. Quand James Ings aperçut les cercueils, il cria, tourné vers la foule : « Nous y voilà, les amis ! Voici ce qui restera de James Ings ! » Tidd, qui se tenait à ses côtés lui dit : « Ne crie pas, Ings ; nous pouvons bien mourir sans tout ce bruit. » Au dernier moment, il cria encore : « Faites connaître que je meurs ennemi de tous les tyrans. Ah, ah ! je vois beaucoup de mes amis sur les toits des maisons. »

Quand tous les nœuds coulants furent ajustés, la trappe s'ouvrit. A cette époque pendaison équivalait à strangulation ; la chute n'était pas suffisante pour briser les vertèbres cervicales. Pour Ings le bourreau abrégé l'agonie en s'accrochant à ses pieds. Conformément à la sentence, les corps demeurèrent suspendus pendant une demi-heure. Le bourreau donna ensuite l'ordre de les hisser sur la plate-forme. Thistlewood fut détaché et trainé vers le premier cercueil ; corde et voile lui furent enlevés et le bourreau informa le *sheriff* que le moment était venu de procéder au deuxième acte.

Jusqu'alors toute cette foule était restée calme et ordonnée ; elle ne semblait même pas manifester de sympathie pour les condamnés. Mais à ce moment un personnage gro-

tesque, masqué et vêtu en marin, émergea de la trappe, un coutelas de boucher à la main. Il tira le cadavre de Thistlewood vers le billot et lui coupa la tête. Des cris d'indignation montèrent de la foule, plus profondément émue par l'injure faite aux morts que par les souffrances des vivants. Le temps n'était plus de terroriser le peuple par la brutalité et il apparut combien le gouvernement et les juges étaient en retard sur les sentiments de l'époque.

La tête dégouttante de sang fut saisie par le bourreau qui la présenta aux spectateurs en criant trois fois : « Voici la tête d'Arthur Thistlewood, traître ! » Un concert de sifflements et de murmures accueillit la décapitation des autres corps qui furent déposés dans les cercueils et emportés à la prison. L'écartèlement ne fut point pratiqué. Il est certain que cette exécution digne du moyen âge et la frayeur inspirée aux ministres de l'époque préparèrent les voies à la création d'une police centrale pour Londres.

L'année d'après, ce furent les émeutes qui accompagnèrent les funérailles de la reine Caroline.

Caroline-Amélie-Elisabeth de Brunswick était née en 1768. Elle avait épousé vers sa vingtième année le prince régent (Georges IV), mais il y eut, presque dès le début, incompatibilité d'humeur entre les deux époux qui, peu après la naissance de la princesse Charlotte-Augusta, en 1796, se séparèrent, et elle s'en alla vivre à Blackheath.

Les mauvaises langues s'occupèrent d'elle en 1806, mais l'affaire ayant été examinée, sa moralité ne put être mise en cause, bien qu'elle-même fût blâmée pour imprudence. En 1813, elle écrivit au prince-régent pour demander de communiquer librement avec sa fille, mais ses prières demeurèrent sans effet. L'année suivante elle quitta le pays et partit pour l'Italie où elle semble avoir commis encore quelques imprudences avec un jeune Italien d'humble origine ; le prince-régent tenta d'en tirer argument en vue de la dissolution de son mariage ; il n'alla pas jusqu'au bout. Elle rejeta tous les conseils qui lui furent donnés de rester à l'étranger et d'abandonner, moyennant une annuité fixée, tous ses droits à la couronne, et lorsque le prince-régent

monta sur le trône en 1820 elle revint aussitôt en Angleterre pour revendiquer ses droits. Bien qu'autorisée à porter le titre de reine dans le pays même, elle ne fut, conformément aux ordres donnés, reconnue comme reine d'Angleterre dans aucun autre pays, ni nommée dans les prières liturgiques.

Le jour du couronnement du roi à Westminster, l'entrée de Westminster Hall lui fut interdite. Elle se rendit donc à l'abbaye dans l'espoir d'assister à la cérémonie du lieu dit *Coin des Poètes*. Lord Hood la conduisit jusqu'à la porte, pourtant, comme elle n'avait pas de carte d'admission, le gardien lui refusa l'accès. Il y eut quelques éclats de rire grossiers parmi les personnes présentes, mais quand, avec beaucoup de dignité, elle revint à sa voiture, on entendit crier : « C'est honteux ! La reine ! la reine ! » Dans le courant du mois d'août suivant, elle contracta une péritonite et mourut à Brandenburgh House, Hammersmith, le 7 août 1821, à l'âge de cinquante-trois ans.

Les sentiments inspirés par cette princesse de sang étranger qui n'avait rien fait pour gagner l'affection de son peuple adoptif, se transformèrent à sa mort au point d'en faire une victime et une martyre. Il convient d'en attribuer la cause à l'impopularité de Georges IV et de sa Cour et il est peut-être naturel que les funérailles de la reine aient donné lieu à une manifestation du peuple.

Le gouvernement avait ordonné l'observation du respect qui était dû. Les théâtres devaient fermer, la Cour devait prendre le deuil. L'organisation des cérémonies fut confiée à Mr Bailey, de Mount Street. Les chars se mirent en mouvement à 4 heures 30 du matin « précédés par treize voitures de deuil à six et un corbillard à huit chevaux avec les draperies d'usage ». Ils arrivèrent à Brandenburgh House entre 5 et 6 heures. Les canons tiraient un coup à la minute sur les bords opposés de la Tamise. Une vive altercation s'éleva entre le docteur Lushington, un des exécuteurs testamentaires, et l'entrepreneur Bailey, au sujet de l'enlèvement du corps. Un autre exécuteur, Mr Wilde, remit à Bailey une protestation écrite contre le transfert. Le corbillard royal portait une couronne impériale et les majuscules C. R.

Le cortège s'ébranla lentement car la pluie tombait à torrents. Il parvint enfin à l'église de Kensington. Là, une masse d'hommes sur vingt rangs de profondeur barra la route pour s'opposer au passage. Il y eut une lutte sérieuse avec la police, des blessés de chaque côté. La populace souleva les pavés et abattit des arbres en travers du chemin dans le but apparent de forcer le cortège à franchir les grilles de Hyde Park Corner pour aller vers la City.

Après un nouveau conflit, il se dirigea sur Cumberland Gate où éclata une émeute grave. Les pierres volaient dans toutes les directions et les gardes à cheval tirèrent sur la foule, tuant deux hommes. Cela mit en fureur la populace qui ne cessait de pousser des huées, mais se tenait à une sage distance des soldats et le cortège parvint à s'éloigner de Londres sans autres difficultés. Cet incident valut aux gardes du corps le surnom de « bouchers de Picadilly » et le duc de Wellington insista auprès du gouvernement pour qu'aucun temps ne fût plus perdu de former soit une police, soit un corps militaire distinct de l'armée régulière, ou les deux. Le duc était sérieusement alarmé par l'esprit de désordre qu'il sentait croître dans l'armée et il était fermement d'avis que la troupe ne devait pas faire de service de police.

À Colchester au cours de la nuit, les exécuteurs testamentaires, forts d'un codicille au testament de la défunte, fixèrent sur le cercueil une plaque avec ces mots : « Ci-git Caroline de Brunswick, reine d'Angleterre, lésée dans ses droits ». Malgré les protestations des exécuteurs testamentaires, les ordonnateurs des funérailles firent immédiatement enlever cette plaque.

La procession atteignit Harwich à 5 heures, dans l'après-midi de jeudi. Un canot du *H. M. S. Glasgow* se tenait prêt au débarcadère et le cercueil y fut immédiatement transporté. Quelques minutes après, l'escadre appareillait pour Stade.

Le service funèbre final fut célébré à la cathédrale Saint-Blaise, à Brunswick, et le cercueil solennellement déposé dans le caveau de famille. Parmi les assistants anglais se

trouvait l'*alderman* Ward qui s'était signalé dans l'affaire de la rue Caton.

Deux ans avant l'inauguration de la police métropolitaine à Scotland Yard, eut lieu le vol de grand chemin commis au détriment de la malle-poste de Paris. Le cas est remarquable, ne serait-ce que pour démontrer combien, même à cette époque des premières communications postales internationales, la poste était chose sacrée.

Le lundi 29 janvier 1827, à 6 heures du matin, la voiture de Douvres s'arrêta rue des Lombards, devant le bureau général des Postes, et les porteurs enlevèrent de la malle arrière la valise postale contenant le courrier. Aussitôt après, un employé s'élança d'une porte latérale en criant : « Arrêtez! arrêtez! on vient de voler la poste! »

Il avait ouvert l'enveloppe de la valise en présence des porteurs ainsi que les deux compartiments de celle-ci, quand il aperçut dans chacun une longue coupure au couteau, suffisante pour en extraire le contenu. Plusieurs sacs étaient également ouverts. Celui de Paris était intact. Voici le texte de la lettre d'envoi (1) : « N° 203. Direction générale des Postes de France. Départ de Paris pour Londres, ce vendredi 26 janvier 1827. Le contenu de votre dernière dépêche du 24 a été exactement distribué et ultérieurement expédié pour sa destination. L'administration vous demande le même soin pour le contenu de la présente du reçu de laquelle vous voudrez bien lui donner avis. » Suivait une liste des sacs — et leur poids — de France, d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de Suisse, d'Allemagne, de Turquie. Le sac d'Italie, le plus lourd, et, en conséquence, probablement le plus précieux, manquait.

Quand la malle de retour pour Douvres quitta cette nuit même « L'Eléphant et le Château », elle avait comme passager de berline le procureur de l'office général des Postes, un personnage spécialement chargé des enquêtes au sujet de toutes affaires délicates concernant le service postal. Il descendit à l'hôtel du Bateau, à Douvres, pour attendre le

1. En français dans le texte.

maître de postes de Calais et le capitaine du *Henri-IV*, le bateau français qui avait apporté le courrier. Ces messieurs s'étant consultés, tombèrent d'accord qu'il était arrivé intact à Douvres. La valise avait été particulièrement lourde, au point d'éveiller les soupçons d'un officier des douanes de Douvres qui avait insisté pour l'accompagner au bureau de l'agent de navigation afin d'en vérifier le contenu. La valise avait été déboulée en présence de ce douanier, de l'agent et de trois autres personnes qui déclarèrent que les sacs étaient alors en parfait état. En conséquence, le vol ne pouvait avoir été commis qu'entre Douvres et Londres.

Le procureur de l'office des postes fit une enquête à chaque point d'arrêt de la voiture sur le trajet de la côte à Londres. A Cantorbéry, il fit une découverte qui lui parut importante. La nuit du vol, il y avait quatre passagers à l'intérieur et trois à l'extérieur; l'un de ces derniers se rendait à Chatham; un autre à Cantorbéry ou au delà à son gré; le troisième à Cantorbéry. Quand la voiture s'arrêta devant l'auberge à la Fontaine (Cantorbéry), le voyageur qui avait retenu une place au delà, aussi loin qu'il voudrait dans la direction de Londres, descendit et paya en déclarant qu'il n'allait pas plus loin. Celui qui allait à Cantorbéry quitta la voiture en même temps et ils partirent ensemble. L'un des propriétaires de la malle-poste, qui vivait dans cette ville, examinait précisément sa voiture, quand il vit deux hommes traverser la rue. Ils étaient habillés comme s'ils revenaient de voyage. Ils s'arrêtèrent quelques instants pour se consulter et quand ils furent repartis, un troisième les rejoignit à une cinquantaine de mètres de là. Ils parlèrent ensemble environ une minute pour se séparer ensuite. Deux d'entre eux suivirent la route dans la direction de Londres, le troisième entra au bureau des voitures, se fit inscrire pour Londres, s'installa dans la malle-poste et partit.

Peu après le départ de cette voiture, deux étrangers venant de la direction qu'elle avait prise pénétrèrent à l'hôtel « A la Rose » et commandèrent un cabriolet pour Londres. Quand on leur demanda s'ils voulaient des che-

vaux de relai à Ospringe ou à Sittingbourne, ils répondirent que cela n'avait aucune importance pourvu qu'ils arrivassent à Londres rapidement. Ils portaient un petit sac. Ils se firent servir du brandy et de l'eau et fermèrent la porte. Un quart d'heure après, le garçon ouvrit pour annoncer que la voiture était prête et vit vingt à trente lettres et un certain nombre de petits paquets sur la table. Les deux hommes tâtaient les lettres et les tenaient contre la lumière d'une chandelle. Ils manifestèrent une certaine confusion, fourrèrent les lettres dans leurs poches, payèrent leur écot et parlèrent aussitôt. L'enquête démontra qu'ils étaient descendus de voiture le lundi matin entre 6 et 7 heures, à proximité d'une guérite dans Kent Road; qu'ils avaient payé le cocher et pris à pied la direction de Surrey Square.

Tant de monde les avait vus « A la Rose » et à différents autres endroits le long de la route, qu'il fut possible d'en faire le signalement et de l'envoyer à Bow Street où l'on estima qu'il correspondait pour l'un des deux voyageurs à un certain Tom Partridge, impliqué précédemment dans plusieurs vols du même genre. Un mandat d'arrêt fut obtenu en partie sur la base du signalement, en partie à la suite de différentes déclarations d'indicateurs de police.

Plusieurs semaines s'écoulèrent avant l'arrestation de Tom. A Bow Street on l'identifia positivement comme ayant été l'un des voyageurs venus de Douvres et, en même temps, l'un de ceux qu'on avait vus examiner des lettres « A la Rose », à Cantorbéry. Ces preuves lui valurent d'être poursuivi. Il nia formellement et offrit une caution qui fut refusée. Il resta en prison de mars à août.

Le 21 août 1827, il parut pour la première fois au banc des prévenus aux assises de Maidstone. La salle était pleine à craquer, car il était connu qu'un grand nombre de témoins français déposeraient à l'aide d'un interprète et que le prisonnier prétendait apporter d'incontestables preuves de son innocence.

C'était un homme de taille moyenne, au visage singulier, avec une expression de bonne humeur et des yeux bleus clignotants. Il paraissait heureux de l'intérêt qu'il excitait

tandis qu'il s'appuyait au devant du box et jouait avec les plantes destinées à préserver le tribunal de la prétendue fièvre des prisons. L'accusation reposant tout entière sur des témoignages de faits fut vite liquidée et le prévenu fut invité à se défendre. Il présenta un document et en demanda la lecture à haute voix. Ce qui fut fait par un greffier du tribunal. Il niait toute culpabilité, déclarait qu'au mois de janvier, il voyageait pour affaires avec un ami nommé Trotter dans les comtés de Somerset et Devon. Le lundi même du crime, il était descendu à George's Inn, à Glastonbury; ils en étaient partis le même jour pour une auberge de Somerton et de là pour Yeovil dans le cabriolet de l'aubergiste. Le cheval lui avait plu et il avait écrit au propriétaire que si ce dernier avait l'intention de vendre cette bête, il le rencontrerait au « Georges » le jeudi suivant. Le jeudi, il avait acheté le cheval douze guinées, l'avait mis à l'épreuve, puis laissé chez l'aubergiste. Trotter et lui avaient quitté Glastonbury à onze heures et demie par la voiture d'Exeter, le 27, pour descendre « Aux Trois Tonnes », à Tiverton, d'où il était reparti le lundi 29 pour Bridgwater par la malle de Bristol.

Invité à corroborer par des preuves cet alibi à toute épreuve, il appela une douzaine de témoins pour prouver chaque détail de sa déclaration. Quand le dernier eut achevé de parler, le juge demanda au procureur de la Couronne s'il désirait approfondir la question. Celui-ci s'adressa au procureur de l'office des Postes, mais quelques membres du jury intervinrent pour annoncer que leur siège était fait, qu'il y avait erreur. Sur ce un verdict d'acquiescement s'ensuivit, Mr Tom Partridge s'inclina devant le juge et quitta le tribunal en souriant.

Deux ans après, le procureur de l'office des Postes longeait Bishopsgate Street en allant rejoindre une malle-poste, quand il fut heurté par un homme qui entraînait dans un cabaret. C'était Tom Partridge. Le procureur avait souvent pensé à Tom en se creusant la tête pour trouver une solution du mystère, et cette fois, ayant du temps à perdre, il traversa la rue pour contempler la maison où son homme

avait disparu. A ce moment Tom sortit, leva les yeux vers une fenêtre et cria : « Hi ! » Au même instant apparurent à la fenêtre du troisième étage la tête et les épaules d'un deuxième Tom. Ils étaient deux Tom Partridge, l'un dans la rue, l'autre à une fenêtre.

Le lendemain matin vit le procureur enfermé avec l'agent spécialement chargé des affaires criminelles concernant les Postes et peu après un messenger de confiance partait avec une lettre pour Mr William Barker, alias « Conkey Barker », ou encore « Bill the Nobbler ». Le même soir, Mr La Trappe, de l'Office Général des Postes, attendait une visite dans sa maison particulière de Brunswick Square. Il était huit heures quand son domestique lui annonça un individu en costume de palefrenier et qui répandait une forte odeur d'écurie.

« Asseyez-vous, Barker, dit Mr La Trappe en désignant une chaise. Je vous demanderai un petit renseignement. Cela ne peut faire de mal à personne, l'affaire étant bel et bien enterrée. Vous rappelez-vous le vol de la malle de Douvres ? »

« Je crois bien », fit Barker en souriant.

« Nous avons poursuivi un homme nommé Tom Partridge, mais il s'est fait acquitter pour alibi. C'était bien lui le coupable, pourtant. »

« Oui, bien sûr ! »

« Cet homme a un sosie qui voyageait dans le Somerset et le Devon à la même époque, et ce sosie a travaillé pour lui. »

« Comment avez-vous trouvé cela ? »

« N'importe. Ce que je désire savoir, c'est qui est le double ? »

« Le frère de Tom, le vieux Sam, un an de plus que Tom et lui ressemblant comme un petit pois à un autre. Le vieux Sam a passé toute sa vie en Amérique et quand il est revenu, tout le monde a parlé de cette ressemblance. Impossible de les distinguer. Fiddy, le recéleur, pensa qu'on pouvait en faire quelque chose et il arrangea toute l'affaire, les voyages, le cheval. Tom s'en sert maintenant pour sortir dans sa voiture le dimanche. »

« Encore une question, Barker ! Comment le vol a-t-il été commis ? La valise n'a pu être coupée sans déboucler les courroies et cela était impossible du haut de la voiture. »

« Ah, voilà ce qu'ils ont réussi de plus fort. Le coup a été fait tandis que la valise se trouvait à Douvres, dans l'office de l'agent. Elle y est restée de trois heures de l'après midi à sept ou huit heures du soir. Tom Partridge et son copain ont ouvert la porte au moyen d'un passe-partout. Il n'y avait personne à l'office et ils ont eu tout le temps voulu. »

« Et le complice de Tom, qui était-ce ? »

« Ah, cela, je ne puis le dire. Je n'ai jamais entendu son nom », dit Barker en regardant au plafond.

Une année après, Mr William Barker, ce gentleman si sincère, fut condamné à mort pour vol de chevaux. Immédiatement avant son exécution, il fit demander Mr La Trappe et lui avoua que c'était lui-même qui avait été le « copain » de Tom Partridge pour le vol de Douvres. Mr La Trappe le remercia, mais ce fut tout ce qu'il put faire pour le voleur.

DEUXIEME PARTIE

SCOTLAND YARD

CHAPITRE V

L'OPPOSITION DU PUBLIC

Sir Robert Peel devint ministre de l'Intérieur en 1822. La première mesure qu'il prit fut de nommer une commission présidée par lui-même qui siégea pendant trois mois. Mais en dépit de l'action personnelle de son président en faveur d'une force de police en dépendance directe du gouvernement, elle estima qu'il était impossible « de concilier aucun système de police efficace avec cette complète liberté d'action et cette répugnance contre toute pression qui ont été l'un des grands privilèges et avantages de la société dans notre pays. » Peel était d'un avis tout opposé; il consacra les premiers temps de son ministère à certaines réformes de la loi criminelle depuis longtemps nécessaires. Il attaqua le vieux préjugé d'après lequel la sévérité du châtement est le meilleur facteur préventif du crime, et s'efforça de lui substituer la certitude de l'arrestation et d'une sanction.

Dans la suite, il imposa la nomination d'une deuxième commission qui obtiendrait du Parlement l'appui nécessaire en vue de la grande réforme qu'il projetait. Cette commission attribua l'inquiétant accroissement de la criminalité au gin, au chômage, à la négligence où étaient élevés les enfants, à la passion du jeu parmi les jeunes gens, au manque d'énergie et de cohésion de la police. Elle stigmatisa la pratique des transactions pour la restitution des biens volés, telles qu'elles étaient régulièrement proposées par les hommes de loi, les agents de la police, spécialement

ceux de Bow Street, et même par les banques. Elle exposa les inconvénients des « maisons de recéleurs » comme l'« Ours Brun » dans Bow Street même et qui servaient de refuges aux malfaiteurs. L'existence de ces tavernes était défendue par les courriers de Bow Street, alléguant que sans elles ils ne sauraient où trouver les criminels, objets d'un mandat d'arrêt. Elle recommandait enfin l'organisation d'un office de police sous les ordres du ministre de l'Intérieur, avec la haute main sur tous les établissements policiers de Londres. Ainsi que Peel l'écrivait au duc de Wellington, il entendait « démontrer aux gens que la liberté ne consistait pas à se faire cambrioler chez soi en organisant des bandes de voleurs. »

Le 15 avril 1829, il déposa son projet. Il y ajouta une statistique comparée de la criminalité dans la métropole et le reste du pays, d'où il ressortait que les crimes commis dans Londres et Middlesex pendant l'année 1828 étaient dans la proportion de un par 383 habitants contre un par 822 dans le reste de l'Angleterre et le pays de Galles. En 1821, Londres et Middlesex avaient enregistré 2.480 crimes sur une population de 1.167.000 âmes, tandis qu'en 1828 on en avait compté 3.568 sur 1.349.000 habitants. La criminalité avait donc augmenté, en sept ans, de rien moins que 41 pour cent dans une population accrue de 15,5 pour cent seulement.

Dans l'ensemble de l'Angleterre et du pays de Galles, les crimes avaient augmenté de 11,5 pour cent pendant ces mêmes sept ans, tandis que la population croissait de 28 pour cent. Ces chiffres et d'autres encore permettaient à Peel d'affirmer que l'augmentation de la criminalité à Londres était due à l'organisation défectueuse de la police; il proposa en conséquence que les autorités de la paroisse ne fussent plus les seuls gardiens de la vie et de la propriété, système aussi coûteux qu'inefficace, de l'avis de tout le monde, tandis que la concentration en une seule de toutes les forces policières en assurerait le bon marché avec l'efficacité. Il observa que fréquemment l'un des côtés d'une rue se trouve dans une paroisse et le côté opposé dans une

autre, de sorte que l'agent qui voit commettre un crime sur le trottoir en face de lui n'a pas le droit d'intervenir. De cette manière les propriétés sont, pour une grande part, pratiquement sans défense.

Il proposa donc d'établir une direction centrale de police sous les ordres de trois magistrats; d'exonérer les paroisses de la taxe imposée pour rémunérer les gardiens et de la remplacer par une taxe de police, moins élevée. De la sorte, il deviendrait possible, non seulement de réduire les frais des poursuites, mais encore de prévenir le crime et d'atténuer les sévérités du code criminel, bienfaits inapplicables tant que la police ne disposerait pas des moyens indispensables pour empêcher les crimes. Il ne croyait pas que la misère fût une incitation au crime dans la mesure affirmée par bien des gens. C'étaient le libertinage et l'oisiveté qui poussaient surtout à la criminalité. Et quand on avait tant et si bien parlé de la liberté des sujets dans ce pays, il fallait également se préoccuper un peu de leur propriété dans les cas où l'individu n'avait pas les moyens de se protéger lui-même. »

Le dépôt de la loi fut unanimement approuvé. Le *Times* et la *Morning Post* le commentèrent en déclarant que, de l'avis général du pays, un changement s'imposait et que le seul reproche à faire au gouvernement était de l'avoir trop longtemps différé. Quant au projet lui-même, son principal mérite était, pour le *Times*, de laisser la voie ouverte aux améliorations futures et d'être franchement expérimental. Mais le journal envisageait non sans anxiété la suprématie particulière qu'allait acquérir la Couronne et suggérait que les autorités de la paroisse conservent le droit de nomination et que la Couronne se réserve celui de destitution pour cause d'incompétence. Il demandait que, dans tous les cas, la police perdît le droit de vote pour la Chambre des Communes. Le *Standard* présentait l'autre face du problème. « Il s'agissait de ravir à la population de la métropole toute action sur la police armée; de transférer l'autorité qu'elle détient aujourd'hui sur un corps susceptible d'une si formidable puissance... au ministère de l'Intérieur, corps de

garde, pourrions-nous dire, de notre camp métropolitain... Personne ne doute, pensons-nous, que ce soit une police sérieusement et sévèrement efficace dont le duc de Wellington entend doter le pays. Il y eut un temps, néanmoins, où les Anglais étaient d'avis que les avantages d'une police militaire pourraient se payer trop cher. Mais tout cela est bien changé. »

Le journal continua de publier des articles hostiles au projet et prédit que bientôt « nous aurons en guise de police une brigade irlandaise, et qu'il nous suffise, pour le prouver, de constater que les Anglais qui se respectent, même les paysans, engagés dans ce corps, s'en retirent déjà... Ils seront nécessairement remplacés par ceux qui se contentent des salaires les plus bas et des plus pénibles corvées de la capitale, c'est-à-dire des paysans papistes importés d'Irlande... La métropole et tout ce qu'elle contient va se trouver entre les mains d'un corps d'espions papistes indépendants de tout contrôle administratif et aux ordres de Sa Grâce, le duc de Wellington. »

Le 29 septembre, en réponse à une attaque du *Morning Chronicle*, le *Standard* répondait :

« Le *Morning Chronicle* réplique aujourd'hui par un article d'une certaine longueur aux quelques lignes que nous avons publiées hier sur la nouvelle police, ou gendarmerie, ou brigade irlandaise, ou « légion des informations », ou tout ce qu'on voudra bien nommer cette nouveauté. Notre contradicteur, qui semble approuver le projet autant que nous le réprouvons et probablement pour la même raison, comme étant absolument contraire à l'esprit de la loi anglaise ainsi qu'à la doctrine d'un libre gouvernement, partage nos objections en deux catégories et commence par déclarer que ce corps n'est point de sa nature même, un corps d'espions et, ensuite, qu'il ne semble pas appelé à devenir une brigade purement irlandaise.

« Cependant, quant au chef d'espionnage, peu de chose est à dire. Le vulgaire *constable*, le gaillard sorti de la plus basse classe paysanne, recevra l'ordre de connaître tous les habitants de toute maison située dans son secteur et saura

que ses chances de promotion dépendront du nombre et de l'exactitude des renseignements donnés à ce sujet. Or, dans quel but ces informations sont-elles désirées, sinon pour donner à quelqu'un la possibilité de surveiller nos habitudes domestiques et nos conversations privées? *N'est-ce pas là de l'espionnage?* Et comment ces renseignements s'obtiendront-ils le plus couramment sinon par des racontars de domestiques, de fournisseurs, par le fait d'écouter aux portes? *Et n'est-ce pas là de l'espionnage?*... Six mois après la mise en vigueur de ce système, tout ce qui se dira dans n'importe quelle salle à manger de Londres.... pourra être connu au ministère de l'Intérieur avant qu'une demi-heure soit écoulée... »

Que le public ait été fort inquiet par le projet, cela ressort du passage suivant d'un article paru dans le *Times* du 3 avril :

« Nous avons reçu de nombreuses lettres concernant le projet de Mr Peel sur la police, mais elles sont si longues et certaines si peu mesurées que nous ne pouvons les insérer.

« Un cas s'est présenté hier à Lambeth qui prouve, si toutefois la preuve en était nécessaire, combien le besoin d'une direction centrale s'impose dans la police métropolitaine. Une bande de voleurs se trouvait poursuivie par un groupe de gardiens; elle put s'échapper grâce à un autre groupe qui refusa de sortir d'un pas de ses propres frontières pour dépasser et tourner les fuyards. Sans une collaboration volontaire et cordiale, il est impossible de protéger la propriété ou de punir le crime. »

Le *Times* continuait en citant un autre cas déféré au tribunal la veille du même jour, celui du gardien Beazley. Cet homme avait été tenancier de maison louche et suspendu par le magistrat pour mauvaise conduite dans son service de garde; mais il avait été immédiatement réintégré par les autorités paroissiales. Il avait arrêté la nuit précédente un jeune homme qu'il accusait d'avoir sonné à une porte, crié et provoqué du désordre. En le conduisant en prison, il lui avait asséné par derrière un coup violent et laissé une demi-heure sur le carreau, saignant et sans connaissance. Inter-

rogé par le magistrat s'il avait vu le prisonnier sonner à la porte, il dut reconnaître qu'il ne l'avait pas vu, qu'il l'avait arrêté sur un simple soupçon. Le geôlier déclara que Beazley était depuis longtemps disqualifié pour une telle charge. Sur ce le magistrat le suspendit à nouveau pour l'envoyer aux assises sous l'inculpation de voies de fait.

Le 26 mai 1829, le projet Peel fut lu une troisième fois et adopté malgré l'opposition représentée par Mr John Bright. Le 6 juin, le duc de Wellington le fit recevoir par les lords et la loi entra en vigueur. La longue bataille entre le bon sens et une fausse notion de liberté était finalement gagnée.

Une des plus grandes difficultés éprouvées par Peel fut le choix des hommes qui devaient diriger la nouvelle force de police, car il savait qu'on l'accuserait de tripotages, s'il nommait un personnage éminent. D'autre part, son projet pouvait échouer, s'il choisissait des nullités incapables de maintenir une forte discipline, car tout manquement deviendrait pour l'opposition une occasion d'exciter l'opinion publique contre le nouveau corps. « Le principal danger, écrivait-il au duc de Wellington, serait d'en faire une affaire, de placer aux grades supérieurs des créatures de gens connus. Il faudra envisager les règlements les plus sévères contre les abus de ce genre. »

Il commença par éliminer tous les candidats qui se présentèrent et se réserva le choix. Le premier élu fut le colonel Rowan (plus tard sir Charles Rowan), qui s'était battu sous les ordres de Wellington, dans la Péninsule et à Waterloo. Ayant pris sa retraite, il était devenu magistrat de police en Irlande et c'était là que Peel l'avait apprécié en sa qualité de secrétaire en chef pour l'Irlande. Richard Mayne, désigné ensuite, était un jeune avocat pour la tournée des cours et tribunaux dans le nord et fils d'un juge irlandais. Si l'on considère que ces deux hommes avaient des pouvoirs égaux et recouraient au ministre de l'Intérieur sans se consulter l'un l'autre, le fait qu'ils aient collaboré amicalement quelque vingt ans de suite parle fort en faveur du choix fait par Peel. Rowan était chargé de la discipline;

Mayne rédigeait les instructions générales en termes que cent cinq années de pratique n'ont pas fait vieillir. « Le premier objet d'une police efficace est de prévenir le crime; le second objet est de découvrir et de châtier. La protection des biens et de la vie humaine, le maintien de l'ordre public et l'absence de crimes seront la seule preuve de réussite et diront si les objectifs en vue desquels la police a été créée ont réellement été atteints. » Les deux commissaires étaient assermentés comme juges afin de conserver la tradition selon laquelle les officiers de police sont des fonctionnaires judiciaires agissant aux ordres de la magistrature. Cette pratique n'a pas varié. Les commissaires et tous leurs adjoints prêtent toujours serment comme magistrats.

L'exemple donné par ces deux hommes personna la conception moderne de la police et du policier; non pas maître, mais serviteur du public, bienveillant, courtois et secourable. De 1830 à 1840 et plus tard encore, des inspecteurs et sergents furent détachés à titre d'instructeurs pour les nouveaux corps organisés dans les villes et comtés d'Angleterre et de Galles; d'autres furent envoyés aux colonies avec la même mission. Ainsi, les principes des deux commissaires se répandirent au loin dans tout l'empire britannique.

La commission parlementaire de 1833-1834 félicita chaudement Rowan et Mayne. « Dans beaucoup d'occasions critiques et de circonstances fort délicates, leur saine discrétion, leur conduite franche et pleine d'honneur chaque fois que leur manière d'agir avait été critiquée par le public, méritent de la part de votre commission les expressions de l'approbation la plus énergique. »

Pendant que se constituait la nouvelle force, le *Times* continuait à montrer dans sa chronique policière, par des exemples, comment fonctionnait l'ancien système. C'étaient tantôt deux jeunes hommes d'aspect distingué (dont l'un prétendait s'appeler Young Hell) qui étaient amenés à Bow Street sous l'inculpation de désordres sur la voie publique. Ils avaient négligé de payer à leur cocher le prix de leur course jusqu'à l'Opéra. Là, on leur avait refusé l'entrée

pour les emmener ensuite un peu rudement au corps de garde du Strand. Le gardien de nuit était trop ivre pour écrire la plainte. Le magistrat ordonna aux jeunes gens d'indemniser le voiturier et les *constables* et refusa d'admettre encore comme *constable* le gardien de nuit.

C'était, une autre fois, un certain James Weatherstone, membre d'une patrouille de police, qui fut accusé d'avoir volé un turbot à Billingsgate et condamné à sept ans de travaux forcés.

Le 16 juillet toute la patrouille à pied fut inspectée et passée en revue par les commissaires récemment nommés qui en parurent satisfaits.

Dès le 12 août, huit cents hommes avaient été recrutés. Ils furent répartis en quatre classes : un directeur, des inspecteurs à cent livres par an, des sergents à trois shellings six pence et des *constables* à trois shellings par jour. Ils devaient porter une tenue de service fournie à un prix convenu et mesurer au minimum cinq pieds sept pouces. Il fut décidé qu'ils prendraient leur service le 7 septembre et qu'en attendant ils seraient régulièrement instruits par des sergents de la Garde.

En vue d'interroger les gens arrêtés pendant la nuit, un local fut aménagé à Great Scotland Yard, avec une entrée par la place de Whitehall. C'est ainsi que le quartier général de la police métropolitaine eut le nom de Scotland Yard, même après son transfert à l'emplacement actuel, sur le quai de la Tamise, du côté opposé au ministère de l'Intérieur, avec l'appellation officielle de *New Scotland Yard*.

L'*Old Scotland Yard* se trouve sur l'emplacement d'un palais construit par les rois saxons pour recevoir les rois d'Ecosse ou d'autres visiteurs de marque (1).

Le 24 septembre parurent les premières ordonnances de police. Elles spécifiaient entre autres que les hommes paie-

1. Ce n'était pas la première fois que la police s'installait à Scotland Yard. En 1662 déjà un « commissaire de police » y contrôlait l'éclairage et le nettoyage des rues et accordait des licences pour les flacres récemment créés.

raient leur tenue en argent comptant ou qu'ils s'arrangeraient avec les commissaires en vue d'un paiement à effectuer sur leur solde future; qu'ils n'accepteraient aucune boisson des cabarettiers sans la payer immédiatement; que chaque *constable* porterait sur sa tenue un numéro et la lettre indiquant sa division.

Pour apaiser la forte répugnance manifestée par l'opinion publique contre la militarisation de l'uniforme, celui-ci fut simplifié dans la mesure du possible : tunique et pantalon bleus et chapeau haut-de-forme. Une des fables lancées à l'époque au sujet de ce couvre-chef a été recueillie dans un livre récent (1) : « Ces chapeaux cependant n'étaient pas des hauts-de-forme ordinaires; ils étaient fabriqués spécialement et rendaient des services particuliers. Ils comportaient un cadre métallique résistant capable de supporter le poids de leur propriétaire qui s'y mettait debout quand il lui fallait regarder par-dessus un mur. Ils servaient également de siège quand, fatigué de sa ronde, le policeman désirait prendre un peu de repos à l'insu de ses chefs. »

Le gouvernement procédait par essais. Il hésitait à étendre les pouvoirs du corps sur toute la superficie de Londres avant de l'avoir mis à l'épreuve. Nous trouvons jusque dans la *Morning Post*, partisan déclaré du projet, des articles déplorant l'idée de l'appliquer à la *City* en modification de la charte, car cela aurait « impliqué un condamnable mépris des privilèges consacrés, en imposant à la *City* un système encore inconnu; procédé que le Parlement britannique, nous en sommes sûrs, n'adopterait jamais. » Plus d'un siècle s'est écoulé depuis, et la *City* de Londres a toujours sa propre police qui opère en relation étroite et amicale avec Scotland Yard, bien que ce dernier ait compris dans sa juridiction policière l'énorme étendue du « plus grand Londres ». La *Morning Post* publiait ses avertissements, elle espérait « qu'un sage souci d'assurer la liberté individuelle empêchera toujours les arrestations

1. *History of the Criminal Investigation Department*, par Marret Prothero.

préventives pour délits probables ou seulement possibles. »

Le *Times*, d'autre part, plaçait au premier rang des devoirs incombant à la nouvelle police, la volonté de prévenir le crime, et il pense que si jamais un policeman devait errer par excès de zèle, il n'y aurait pas grand mal à cela.

Le 16 octobre, ce journal donnait un article de fond commentant les nombreuses réunions paroissiales organisées pour protester contre la police métropolitaine. « Nous serons heureux de voir discuter cette question de la police et remédier aux abus s'il était prouvé qu'il en existe; mais nous serions sincèrement inquiets de voir abandonner le système lui-même. » Quinze jours après, le 4 novembre, nouvel article :

« Nous n'avons de place que pour une brève expression d'horreur contre l'attitude injuste et cruelle de la populace en ce qui concerne la nouvelle police. Il appartient à tous les hommes honnêtes de décourager par tous les moyens en leur pouvoir ces sentiments malfaisants. Le système peut avoir ses défauts; qu'on les constate et les examine dans un esprit de justice et nous ne doutons pas que les respectables personnages qui dirigent ce service public d'une si incontestable utilité ne prennent en considération tous les conseils raisonnables. Mais au nom du bon sens et de la plus commune humanité, nous demandons aux Anglais de vouloir s'abstenir de toutes injustes violences contre des compatriotes qui ne font que remplir fidèlement les devoirs de leur charge. »

Le fait est que l'opposition s'était emparée de la question policière comme d'une arme à manier contre le gouvernement. Les agitateurs hostiles avaient beau jeu de monter une cabale contre toute innovation et de convertir ainsi une réforme en une querelle politique et partisane. Le 1^{er} décembre, le comte Grosvenor présenta au nom de ses électeurs de Saint-Georges, Middlesex, une pétition réclamant l'abrogation de la loi de police métropolitaine. Mais il déclara ne pouvoir appuyer cette demande lui-même.

Ce fut une année de troubles et d'émeutes. Le roi Georges IV était mort le 26 juin. Des élections générales

étaient imminentes. Le projet de réforme devait être présenté sous peu. L'« Union politique nationale », parti nouveau, s'appliquait à fomenter des désordres dans tout le pays. Il y eut de tous côtés des émeutes sous un prétexte ou un autre, non pas tant à cause de la crise générale des affaires, que par une espèce d'inquiétude sympathisant avec les mouvements qui troublaient toute l'Europe en 1830. Nous en trouvons un exemple de moindre importance le 9 octobre, quand un certain nombre de jeunes gens furent mis au pilori à Purfleet. La foule leur apporta des pots de bière, et quand elle se fut bien abreuvée elle-même, elle rompit les carcans et libéra les coupables.

En avril, les tisserands du Lancashire détruisirent leurs métiers; pas une machine ne resta debout à Blackburn ou dans un rayon de six milles. La cavalerie fut mobilisée; lecture fut faite de la loi sur les émeutes; il y eut des morts. Les désordres durèrent du lundi au mercredi et furent suivis de troubles du même genre à Manchester et Wigan. Près de mille métiers furent démolis, ce qui représentait une perte de trente mille livres.

L'inquiétude s'étendit jusqu'aux prisons. En septembre 1823, sir J. C. Hippisley avait publié le résultat de ses observations sur le *moulin de discipline*. Il avait examiné les hommes descendant à tour de rôle pour leurs cinq minutes de repos après un quart d'heure de roue. « Chacun d'entre eux transpirait, quelques-uns étaient baignés de sueur. » Il put constater que ces prisonniers souffraient des jambes et des pieds. A cette époque, les femmes également étaient employées au moulin. La matrone dit que ses prisonnières perdaient parfois connaissance et que « souvent elles n'avaient pas un fil de sec sur elles. » Les constitutions les plus robustes étaient épuisées après peu de semaines et elle était obligée de demander quelques jours de répit. Le côté le plus déplaisant de l'affaire était que ce moulin ne faisait aucun travail utile; ainsi que la machine à travaux forcés inventée par Appold, il broyait de l'air, et cependant il a fonctionné dans presque toutes les prisons jusqu'en 1896. Mais il est juste d'ajouter que pen-

dant les dernières années, il servait à pomper de l'eau.

En mai 1827, une émeute grave éclata dans la prison de Bodmin. Les prisonniers refusèrent de grimper dans la roue et de faire n'importe quel travail forcé. Deux magistrats furent appelés. Ils firent de vaines remontrances; les mutins mirent en pièce les grilles qui entouraient le moulin et se préparèrent à résister. Un détachement de la milice de Cornouailles se massa dans la cour; les émeutiers tentèrent d'arracher les mousquets aux mains des miliciens qui en assommèrent quelques-uns à coups de crosse et cinq des plus enragés furent enfermés dans des cellules individuelles.

Le meneur, un certain Snowden, condamné pour agression contre un policier, reçut du magistrat l'ordre de monter dans la roue. Il refusa. Séance tenante, le juge le condamna (ce qui était son droit) à un châtement corporel en présence de ses camarades qui durent à leur tour entrer dans le moulin sous peine de la même punition. Ils cédèrent et promirent d'obéir à l'avenir. Une de leurs demandes était de toucher une chemise fraîche par jour.

Cette situation troublée à Londres comme dans tout le pays constituait le meilleur et le pire moment pour établir une forme nouvelle de l'autorité; le pire parce que, vu l'irritabilité de nerfs du public, on pouvait se demander si le gouvernement serait assez fort pour résister au flot de l'opposition; le meilleur, parce que sans un corps de police centralisé à Londres les troubles pouvaient fort bien déchaîner une espèce de guerre civile. N'oublions pas que la loi de police métropolitaine comportait une forme nouvelle et peu familière d'impôt grevant les contribuables, ce qui amenait les propriétaires aussi bien que les criminels à s'opposer énergiquement au plan de réforme et à prendre pour argent comptant tout ce qui s'imprimait au sujet de la perte de leur liberté. Les commissaires n'en poursuivaient pas moins avec calme et sans crainte la tâche qu'ils avaient entreprise.

Il est remarquable que les instructions générales données par eux et approuvées par le ministre de l'Intérieur étaient si bien rédigées que, pour ce qui est essentiel, elles n'ont

pas été remaniées pendant plus d'un siècle. Elles commencent ainsi : « Les instructions générales qui suivent pour les différentes classes du corps de police ne doivent pas être considérées comme posant des règles de conduite applicables à toutes les circonstances différentes qui peuvent se présenter dans l'accomplissement de leurs devoirs. Une marge doit nécessairement rester à l'intelligence et au choix de chacun. C'est dans la mesure où les agents se révéleront en possession de ces qualités de discernement et du zèle, de l'activité, du dévouement qu'ils manifesteront dans toutes occasions, qu'ils auront droit à des promotions et récompenses. »

« Qu'il soit bien entendu dès le début que le principal objet à réaliser, c'est de prévenir le crime. Tous les efforts de la police doivent tendre vers ce grand but. La sécurité de la propriété personnelle, le maintien de la paix publique s'obtiendront ainsi beaucoup mieux que par la découverte et le châtement du coupable après qu'il aura réussi à commettre son crime... »

« Lorsque dans l'une quelconque des divisions de police des crimes se commettent fréquemment, il y a lieu de supposer que la police n'y est pas rationnellement pratiquée. Le manque de crimes sera considérée comme la meilleure preuve de l'efficacité complète de la police. Dans les divisions où régneront l'ordre et la sécurité, les officiers et les hommes qui en font partie doivent savoir que leur action sera récompensée par des avantages personnels et des promotions. »

Ce préambule reflète la mentalité d'hommes connaissant mal les bas-fonds de Londres. On y sent l'influence de la table de travail et non l'expérience pratique du policier de métier. En s'évertuant à faire aboutir son projet de loi à la Chambre des Communes, sir Robert Peel n'avait jamais manqué de présenter la *prévention* du crime comme l'objet principal de sa nouvelle police. Cela sonnait bien en théorie; mais dans la pratique des difficultés évidentes se présentaient. Comment prévenir le crime? Par l'apparition soudaine d'un policeman au moment critique? Le policeman

rencontrant un voleur connu de lui devait-il chuchoter en passant : « Attention, j'ai l'œil sur vous »? Devait-il arrêter un voleur en le voyant musarder devant une boutique de bijoutier, et, dans ce cas, de quoi l'accuserait-il? Plus tard — en 1908 — la police devait trouver un appui dans la loi de prévention du crime qui considère comme un délit le fait de flâner dans l'intention de commettre un crime.

Il n'était pas juste non plus de faire des distinctions entre divisions pour ce qui concerne la criminalité, car dans les divisions comportant une majorité de taudis habités par les plus pauvres gens de Londres, il se commettait tout naturellement beaucoup plus d'infractions aux lois que dans celles du West End.

Au début, tout le district de la police métropolitaine était réparti en cinq divisions de huit sections chacune et chaque section en huit parcours. Chaque division avait un poste ou corps de garde avec les bureaux de son directeur et de ses inspecteurs. Elle avait ses seize groupes composés d'un sergent avec neuf hommes. Quatre groupes formaient les effectifs d'un inspecteur. L'équivalent d'une division devait assurer le service dans le voisinage immédiat des bureaux du commissaire.

Certains ordres ou règlements semblent curieux aujourd'hui. Le *constable* devait rendre compte au sergent chaque fois qu'il donnait l'alerte, car « cette alerte crée souvent l'inconvénient qu'elle devrait prévenir en provoquant un rassemblement qui donne au criminel l'occasion de s'échapper. » Les policiers porteront constamment l'uniforme; ils ne peuvent accepter d'argent de personne sans permission du commissaire; ne doivent pas quitter le service sans préavis d'un mois; ils peuvent être renvoyés pour incapacité, négligence ou mauvaise conduite, indépendamment de toute autre sanction qui serait prévue par la loi; tandis que les commissaires pourront à leur gré renvoyer qui ils voudront sans donner de raisons. Un ordre du 29 septembre 1820 mentionne des licenciements de policiers pour cause d'ivrognerie. « Puissent les *constables* prendre à cœur cet avertissement! Qu'ils se disent bien qu'aucun d'eux ne sera toléré

un jour de plus dans le corps de police s'il est surpris dans son service en état d'ébriété, même légère. Nous leur recommandons tout particulièrement de n'attacher aucune importance à l'ignorance et à la sottise des gens qui peuvent les tourner en ridicule personnellement; ils doivent être au-dessus de toutes ces choses. Il leur est interdit de porter cannes ou parapluies dans le service. » En octobre, les commissaires font état de certains cas de grossièreté reprochés à certains agents envers des personnes qui leur demandaient poliment certains renseignements. Au début du mois de décembre, ils mettent en garde contre toutes demandes de cadeaux de Noël. En juin 1830, ils recommandent aux *constables* de s'exercer à se dominer et d'éviter toutes altercations avec le public; ils séviront sévèrement contre les hommes qui perdraient leur sang-froid.

La plupart de ces instructions dénotent chez les commissaires le souci de ne point prêter le flanc aux critiques et à l'agitation contre leur nouveau corps. Cependant l'agitation n'en continuait pas moins, bien qu'il y eût des symptômes d'apaisement général, sauf dans les journaux de l'opposition. Il fallut une tragédie pour faire triompher le bon sens de la population. Le 17 août 1830, vers minuit, un *constable* nommé Long, de service dans Gray's Inn Road, remarqua trois individus louches flânant sur le pavé. Ayant prié un de ses collègues d'ouvrir l'œil, il les suivit, emmenant avec lui un certain Peter Milligan, rencontré en route. Ils abordèrent les trois hommes à l'entrée du cimetière. Long traversa la rue et leur demanda ce qu'ils cherchaient là. Pour toute réponse, l'un des trois lui plongea un couteau de cordonnier dans le corps, tandis que les deux autres le tenaient par les bras. La lame du couteau resta dans la plaie. L'assassin prit la fuite, suivi de près par la foule criant : « Arrêtez! au voleur! » Et deux hommes furent livrés à la police. L'infortuné *constable* mourut presque instantanément. L'on découvrit sur les lieux du meurtre des instruments de cambrioleurs. L'un des deux individus arrêtés, qui prétendit se nommer Smith, mais s'appelait en réalité Sapwell, fut reconnu par plusieurs témoins et con-

damné à mort bien qu'il s'affirmât innocent jusqu'au dernier moment.

Mais l'intérêt réel de l'affaire se trouve pour nous dans ses à-côtés. Il était naturel que les magistrats de Bow Street souscrivissent une somme d'argent pour la veuve de Long, mais on ne pouvait pas s'attendre au même geste de la part des professionnels du crime. Cependant nous savons qu'un policeman ayant rencontré un cambrioleur connu et le questionnant au sujet de ce meurtre, l'homme s'indigna : « Je ne voudrais jamais travailler avec un particulier qui joue du couteau, ni moi, ni aucun des miens », déclara-t-il. Et mettant la main à la poche, il en tira un souverain pour la famille de la victime.

Le même jour deux agents de la division G entrèrent dans une maison d'Old Street où se réunissait une bande de voleurs et cambrioleurs. L'un d'eux s'adressa au sergent et dit : « Waddington, si vous voulez nous prendre, n'importe lequel d'entre nous, vous trouverez quelque difficulté à nous arrêter, car nous vous donnerons du fil à retordre, advienne ce que pourra dans la suite. » Mais dès qu'ils apprirent que l'objet de la visite était d'obtenir des renseignements sur l'assassinat de Long, ils exprimèrent toute l'horreur que leur inspirait ce crime commis de sang-froid. Ils ne contestaient nullement qu'ils vivaient de rapines, mais ils détestaient le meurtre. Ils firent immédiatement une collecte et versèrent une livre pour la veuve du mort. Nombreux furent les sympathisants qui envoyèrent de petites cotisations au *Times* et à la *Morning Post*.

Les témoins à charge appartenaient tous à la même classe que l'accusé. Une fille, Marie-Anne Griffiths, qui avait vu porter le coup et jura n'avoir jamais perdu de vue le prisonnier jusqu'au moment de l'arrestation, reconnut qu'elle gagnait sa vie en se prostituant. L'interrogatoire le plus serré ne réussit pas à la faire varier dans son témoignage. On put se rendre compte qu'à l'époque, les classes criminelles de Londres considéraient le meurtre d'un policier comme un acte répréhensible et empreint d'une certaine lâcheté.

Le matin de son exécution, Sapwell eut une brève conversation avec le *sheriff* qui lui demanda s'il avait une déclaration à faire avant de mourir. Il répondit : « Quand je paraitrai devant mon Créateur et qu'il me demandera : Qu'as-tu fait et qui t'envoie ici ? que lui répondrai-je ? »

« Vous avez été jugé par un jury composé de compatriotes, répliqua le *sheriff*, et convaincu d'un crime atroce. C'est pour cela que vous êtes condamné à mort. »

« Très bien, fit le prisonnier, alors Il dira : Tu as été condamné à tort et tu ne devrais pas être là ; mais entre quand même ! »

Une foule énorme vint assister à l'exécution. Toutes les fenêtres, tous les toits ayant vue sur l'échafaud étaient garnis de gens venus avant l'aube ; mais personne ne manifesta de sympathie pour le condamné et les assistants se dispersèrent en silence. Conformément à la sentence, le corps fut livré aux médecins pour être disséqué avant d'être remis à la veuve en vue des obsèques.

CHAPITRE VI

ANNEES TROUBLES

Vers la fin de l'été 1830, la police fut appelée à traiter certains cas curieux.

En août, un incendie se déclara dans la boutique d'un prêteur sur gages de Berwick Street, à Soho, et détruisit non seulement le magasin, mais tout le stock de gages appartenant aux miséreux d'un quartier des plus peuplés. Avant de remettre le terrain aux constructeurs, on vendit aux enchères les objets à demi brûlés ramassés dans les décombres, et comme on pensait que seuls des marchands juifs se présenteraient, tous les autres furent exclus, y compris les pauvres gens à qui ces gages appartenaient.

Il n'y avait pas alors de sentiments vraiment antisémites parmi les indigents de Londres, mais cette injustice patente irrita la population. La vente avait à peine commencé que les lieux furent envahis par des centaines de personnes des deux sexes attendant à la sortie les Juifs avec leurs achats. Et dès que le premier parut, la foule, surtout les femmes, le renversa et lui arracha ce qu'il avait acheté. Le bruit s'en répandit. La panique s'empara des Juifs qui quittèrent en désordre la boutique, poursuivis par les Chrétiens hurlant à leurs trousses. Les uns réussirent à s'échapper, mais d'autres se réfugièrent dans les premières maisons qu'ils trouvèrent ouvertes. L'une d'elles, située dans Wardour Street, fut assiégée dans toutes les règles par les indigents qui exigèrent la reddition des six réfugiés juifs. Les femmes attaquaient avec rage, enfonçant les fenêtres et couvrant les murs de fange et de boue. La garnison ne

consistait qu'en une seule femme qui vidait des seaux d'eau et de matières moins agréables sur la tête des assaillants et put résister jusqu'à l'arrivée d'un groupe de police qui dispersa la foule.

Une autre fois, il s'agit d'un fort mangeur nommé Dando qui était coutumier de grivèlerie au détriment des gargotiers et qui semble avoir été un trop gros gibier pour les tribunaux de police de l'époque. Arrêté à la demande d'un marchand d'hultres qui lui en avait servi rien moins que onze douzaines, avec du pain et du beurre, après quoi il était parti en sifflant, il avait déclaré : « Il me faut de quoi manger, et si je n'ai pas d'argent, tant pis pour les marchands. »

Il se défendit en alléguant qu'il sortait de prison pour un délit similaire et qu'il était affamé. Le magistrat décida qu'il y avait lieu de le déférer à un tribunal des requêtes. Mais le plaignant connaissait une méthode plus efficace. « Je voudrais, dit-il, lui administrer une bonne volée avec cette canne et si je savais ne pas être poursuivi, je le ferais avant qu'il ne quitte les environs. » Le juge répondit qu'il allait libérer le prisonnier, mais qu'il fallait que celui-ci ne trouvât aucun obstacle sur sa route en quittant le bureau. Il lui faisait des recommandations sur la voie à suivre, quand le marchand d'hultres sortit sans se faire remarquer, se fit prêter un seau d'eau, se mit en embuscade en attendant Dando, vida le seau sur lui et le battit avec sa canne au grand plaisir de la foule qui se moquait des subtilités de la loi et approuvait cette justice sommaire.

En septembre, les journaux signalèrent une affaire qui produisit une impression défavorable sur l'opinion publique. James Cole, *constable* de la division A, accusa un portier d'hôtel d'avoir volé un mouchoir dans la poche d'un gentleman. Il jura que la victime du larcin avait déclaré se nommer Hippsley et donné une adresse au Temple. Après enquête, on sut qu'aucune personne de ce nom n'était connue au Temple, et trois témoins de l'arrestation furent cités. Ils affirmèrent qu'aucun gentleman ne se trouvait à proximité à ce moment et qu'ils avaient nettement

vu l'agent tirant le mouchoir de sa propre poche avant de formuler l'accusation. Sur quoi le jury prononça un verdict de non culpabilité.

Quelques jours après, deux *constables* furent poursuivis pour avoir détroussé un ivrogne qu'ils devaient ramener chez lui. Ils furent condamnés à sept ans de déportation.

Le premier cas que nous connaissons d'une rupture avec le principe de Peel, suivant lequel la police devait servir à prévenir le crime, remonte à septembre 1830; à cette époque un certain nombre d'agents de la police métropolitaine furent habillés en civils pour s'occuper des bandes d'escrocs et de voleurs fréquentant *Bartholomew Fair* (1). Ces malfaiteurs connaissaient de vue la plupart des policiers de la *City* et ils pensaient que les agents de la nouvelle police qui se rendraient à la foire seraient en tenue. Ils furent désagréablement surpris, quand ils virent foncer sur eux des gens qui paraissaient appartenir à la foule. Un jeune voleur fut arrêté au moment où il mettait la main dans la poche d'un agent. A la suite de cette incursion policière sur le terrain sacré de la cité de Londres, de nombreux délinquants furent amenés devant l'un des *aldermen* qui exprima son opinion avec une telle énergie que le lendemain, à la foire, aucun membre du corps nouvellement constitué ne se montra plus.

Ce mois de septembre fut néfaste pour la popularité de la police. Le 15, un jeune couple respectable se trouvant pour la première fois dans une loge au Vauxhall, fut accosté par le sergent Mace qui l'accusa d'être connu et mal noté dans l'établissement et insista pour procéder à une fouille en présence de la foule rassemblée. S'ils s'y opposaient, dit-il, il les enfermerait. Ils déposèrent une plainte en règle entre les mains du directeur de la division qui, ayant prescrit une enquête, dut reconnaître leur parfaite honorabilité. Ils exigèrent des excuses publiques de la part du sergent, mais les magistrats refusèrent d'intervenir. Sur ce, les plaignants s'adressèrent aux commissaires et l'affaire

1. La foire de la Saint-Barthélemy.

fut connue du public. La non-identification du meurtrier d'une certaine Mrs Whillett, qui tenait une boutique à Lambeth, ne contribua guère au prestige de l'institution. La brutalité du crime avait provoqué une grande indignation, car la malheureuse vieille avait été battue à mort et non dans l'intention de la voler, puisqu'aucun objet de valeur n'avait été touché. La police avait arrêté un jeune homme du nom de Withan et l'avait retenu en prison toute une semaine après avoir découvert qu'il avait épousé la vieille femme en secret et parce qu'un vêtement lui appartenant couvrait le cadavre. Mais malgré tous les efforts des agents, aucune preuve ne vint et Withan fut relâché.

En novembre 1830, une déplorable erreur de jugement fut commise par le gouvernement de l'époque dont le duc de Wellington était premier ministre. Le roi Guillaume IV, beaucoup plus populaire que n'avait été son prédécesseur, avait célébré son soixante-cinquième anniversaire le 21 août et promis de faire une entrée solennelle dans la City, à la date du 9 novembre. De grands préparatifs furent faits pour le recevoir, mais après que tout le parcours fût pavoisé et décoré, le lord-maire Key prit sur lui, à l'insu des *aldermen*, d'écrire au duc de Wellington qu'il avait été informé d'un projet « d'attenter à la personne de Votre Grâce, lorsqu'elle approchera du hall. » Sur ce le Cabinet se réunit et conseilla au roi de renoncer à la cérémonie.

Commentant cette modification, le *Times* déclara, fort justement, qu'un attentat médité contre le premier ministre, réel ou non, n'aurait pas dû « donner lieu à une remontrance du Cabinet à Sa Majesté » et fit valoir que le roi Guillaume était « un monarque populaire et fort aimé dont la présence ne manque jamais de réjouir ses fidèles sujets. » Le journal disait encore que la protection policière du cortège était à la hauteur des circonstances et que « la remise de la visite royale avait été un acte inconsidéré, mal inspiré, procédant manifestement d'une information imparfaite et erronée. »

Une indignation profonde s'empara de la City et, même, un peu de panique. Des citoyens allèrent acheter des armes;

la rente perdit trois pour cent en une heure et demie. Mais ce ne fut pas tout.

Dans la soirée, eut lieu un meeting à la Rotonde, route de Blackfriars, sous la présidence de Mr Hunt. La salle était pleine à craquer et vers onze heures et demie, après le départ du président, un homme sauta sur l'estrade en agitant un drapeau tricolore portant le mot « Réforme ».

« Et maintenant, au West End! » cria-t-il. C'était un mot d'ordre, car toute l'assistance se forma en rangs dans la rue et se mit à suivre le drapeau. Il y avait là un millier de personnes et tout en marchant, elles poussaient les cris suivants : « Réforme! — A bas la police! — Plus de Peel! — Plus de Wellington! » Leur nombre augmenta en passant dans Fleet Street et sur le Strand. Le théâtre Adelphi se vidait, mais les cris de la foule furent entendus à temps pour fermer les portes pendant le défilé de la manifestation, à laquelle s'étaient joints des éléments de désordre se répandant en injures contre la police. Ils traversèrent d'abord Downing Street et s'alignèrent devant la maison de lord Bathurst. Un habitant de l'immeuble sortit sur le balcon, un pistolet dans chaque main, et déclara qu'il tirerait sur le premier qui essaierait d'entrer. Il y eut des hurlements, des huées et des cris de « Vas-y! Vas-y! » mais quand un autre homme parut et enleva au premier ses armes, la foule applaudit.

Pendant ce temps, un fort groupe de la division A venait de Scotland Yard et barrait l'accès à la Chambre des Communes. Il fut rejoint par des volontaires et le désordre dégénéra en émeute. Au cours de la lutte, de nombreuses personnes furent blessées et la bannière enlevée. Des renforts arrivèrent des divisions B et E, ce qui fit fuir la foule dans toutes les directions. Trois meneurs furent arrêtés et conduits au corps de garde de Westminster. Des postes furent placés au quartier des gardes à cheval et de forts détachements de police patrouillèrent dans les rues.

La nuit fut tranquille après cela, mais dans l'après-midi du jour suivant, six hommes habillés en paysans furent arrêtés sous l'inculpation d'avoir excité la populace à des

actes de violence. Un témoin déposa avoir vu une masse de près de deux mille personnes en marche vers le Strand sous la direction du prisonnier Wiblin, remarquable pour sa haute taille et ses formes athlétiques. Il donnait lecture d'un papier imprimé et ne cessait de haranguer ses partisans avec des gestes violents. Passant devant Temple Bar, il avait crié : « Et maintenant, mes enfants, finissez-en avec la police. » Les gens applaudirent. Grande alerte et les boutiquiers de fermer leurs volets. Devant Somerset House, Wiblin commanda « Halte », et remonta vers New Church Court, suivi par les manifestants. Dans Russel Street, ils tombèrent sur un groupe de policiers conduits par deux sergents et qui réussirent à s'emparer des six prétendus paysans malgré des avalanches de pierres et de boue. Wiblin surtout déployait une activité fébrile. Avant d'être poussé dans le corps de garde, il cria : « Etes-vous des Anglais? des hommes? pour nous laisser enfermer ainsi, sans réagir? » Mais la foule ne fit aucune tentative de le libérer.

Le lendemain matin, conduit par devant le juge, Wiblin, qui paraissait un homme d'une intelligence remarquable, bien que sans instruction, nia avoir entraîné tout ce monde; il avait simplement lu un journal à quelques-uns de « ses frères du peuple, ce qu'il croyait avoir le droit de faire. »

Plusieurs témoins impartiaux déposèrent néanmoins contre lui et contre un individu nommé Elder qui fut frappé d'une amende de cinq livres et retenu pour enquête ultérieure. L'un des témoins avait entendu crier : « A bas Wellington! — A bas la nouvelle police! — A bas les ministres! — Vive la réforme! » Les mesures prises par la police furent si judicieuses que le duc de Wellington put quitter la Chambre des Communes sans être inquiété et, pendant ce temps, la foule rassemblée devant Apsley House avait été disloquée par le service d'ordre. Près de cent personnes furent blessées dans la mêlée, mais il n'y eut pas de pertes sérieuses. Commentant l'émeute, la *Morning Post* écrivit : « En corps aussi bien qu'individuellement, la police mérite les plus grands éloges pour sa conduite; elle a droit à la reconnaissance de toute la City. »

Un des résultats fut que les bureaux se remplirent de chefs de famille qui venaient offrir leurs services comme *constables*.

Sir Robert Birnie, le juge de Bow Street, s'exclama en étudiant les accusations d'attaques contre la police au cours du soulèvement : « Je voudrais qu'il y ait une guerre pour nous débarrasser de quelques-uns de ces gaillards-là! »

L'effet combiné du discours royal, de la décision de supprimer la visite du roi en raison d'un attentat possible sur le duc de Wellington et des désordres qui s'ensuivirent fut de provoquer la chute du gouvernement. Sur motion d'en référer pour la liste civile à une commission spéciale, le ministère fut battu à une majorité de vingt-neuf voix. Ce fut sans doute l'impopularité du duc de Wellington qui donna le dernier coup. Commandant en campagne admirable, il était, comme la plupart des soldats, complètement dépaysé dans la politique démocratique. La manière de voir de ses ennemis est exposée par le *Standard* du 9 novembre 1830 :

« D'une part, il (le duc) ne permettra pas à son souverain de jouir d'une popularité triomphante qu'il ne saurait partager avec lui; d'autre part il pourra ne pas vouloir que ce souverain entende et voie les témoignages vivants de la haine que Sa Grâce rencontre en tous lieux. »

La cause réelle en était l'opinion généralement admise que le duc de Wellington s'opposait à la réforme. Il n'est pas facile de comprendre pourquoi, dans l'esprit du public, la police et le duc sont si étroitement liés l'un à l'autre, sauf à cause de la présence de Peel dans le ministère. Voici encore une citation du *Standard* :

« Le ministère est impopulaire, comme il le mérite; la police est impopulaire et nous pourrions désespérer de la mentalité des Anglais si une institution qui répugne à ce point aux principes fondamentaux de la constitution n'était pas impopulaire. »

Dans son discours qui devait faire une si mauvaise impression, l'on faisait dire au roi : « Je suis résolu à

employer autant que j'en ai le pouvoir tous les moyens dont je dispose en vertu de la loi et de la constitution, pour châtier la sédition et réprimer sans délai les désordres et les atteintes à l'autorité. »

Voici un spécimen des placards incendiaires de l'époque :

« La liberté ou la mort ! Anglais, hommes honnêtes ! Le temps est enfin arrivé. Tout Londres se rassemblera mardi. Venez armés. Nous savons par des témoignages oculaires que six mille coutelas ont été enlevés à la Tour de Londres pour servir aux bandes sanglantes de Peel. Rappelez-vous ce discours du Trône digne de malédiction. Cette maudite police va maintenant être armée. Anglais, voulez-vous mettre fin à tout cela ? »

En vérité, la situation du pays exigeait une action énergique. Rares étaient dans les comtés les nuits que d'audacieux incendiaires ne troublaient pas en mettant le feu. Dans le Norfolk les machines agricoles, telles que les batteuses, étaient détruites de gaieté de cœur. A Carlisle, le duc de Wellington et Peel furent brûlés en effigie ; il y avait cependant une divergence d'opinions bien marquée au sujet de la police. Le 11 décembre, une tentative eut lieu d'assassiner le surintendant de police Thomas, poignardé par un inconnu, et sauvé par hasard parce que le revers de son gilet était plié deux fois. Deux nuits après, un *constable* de service à Milwall rencontra quatre matelots qui le saisirent et le jetèrent dans la Tamise, de douze pieds de haut. La marée étant basse, il tomba dans la boue, battant de la tête contre le plat-bord d'un bateau et se coupant la joue droite. Les hommes disparurent sans être identifiés.

Le 14 décembre, Peel présenta des requêtes de Hampstead et Deptford à l'effet de maintenir le nouveau corps de police ; le lendemain une pétition provenant de Sainte-Mary, Lambeth, priait le Parlement d'abroger la loi de police métropolitaine. Ces demandes contradictoires se multipliaient. Certains journaux de l'opposition, tels que le *Standard* suggéraient une solution moyenne, à savoir que la véritable manière de remédier à « l'impopularité de la police et à son insuffisance consisterait à la soustraire à la direc-

tion du gouvernement pour restituer aux juges ou aux paroisses la nomination et le commandement des agents, ou encore si cela paraît préférable, d'étendre l'organisation à des conseils de district nommés par les chefs des « famille ».

Cependant, comme nous le savons par un grand nombre de réunions et de pétitions, le véritable grief invoqué contre la police était sa cherté. La taxe de police fut dès la première année plus élevée qu'elle n'avait été estimée au moment d'adopter la loi, beaucoup plus élevée en fait que les droits payés pour les inefficaces agents de l'ancien système. Il y a quelque chose de tout à fait moderne dans l'attitude des propriétaires des faubourgs londoniens qui passaient jour et nuit à leurs fenêtres pour compter les passages de policemen. Mais ils ne comprirent pas que, du seul fait de son existence, le corps de police avait intimidé les malfaiteurs au point de les éloigner et qu'une surveillance assidue en était devenue moins nécessaire. Tout ce qu'ils pouvaient voir, c'était l'accroissement de leurs taxes et certains allaient jusqu'à dire que, dans leurs paroisses, les agents étaient trop nombreux pour les besoins de la population.

Il est néanmoins incontestable que la police métropolitaine justifiait sa création par le courage et l'efficacité dont elle faisait preuve à une époque où le désordre tournait à l'anarchie. Et si l'expérience que nous avons acquise aujourd'hui nous démontre amplement qu'elle était loin du niveau atteint par notre police actuelle, en raison surtout de l'absence d'un service des recherches criminelles, il n'y avait cependant guère à craindre qu'on revint aux errements du système précédent.

Il convient de ne pas clore ce chapitre sans parler des derniers pirates pendus en public le 17 décembre 1830. Les aventures de ces deux hommes méritent de survivre à l'oubli. G. J. Davis, alias G. Huntley, et W. Watts, alias Charles Williams, avaient été des forçats transportés à Botany Bay. Vu leur conduite particulièrement indisciplinée, ils avaient été, avec seize autres, condamnés au transfert à Macquarie Harbour. C'était avant que la Tasmanie

servit à cet usage. Ils furent embarqués sur le *Cyprus*, vaisseau spécialement affecté à ce service, mais ils réussirent à se muliner, à s'emparer du bateau et à enfermer équipage et soldats dans les locaux réservés aux forçats. Ils les débarquèrent dans une île déserte et partirent pour le Japon où ils arrivèrent, tout étrange que cela paraisse. Mais les autorités japonaises les reçurent si mal qu'ils abandonnèrent leur bateau pour continuer leur voyage sur une embarcation ouverte. Quatre seulement survécurent; arrêtés par les autorités britanniques dès leur arrivée en Chine, ils furent envoyés en Angleterre sous l'inculpation de piraterie en haute mer. Ils furent condamnés à mort tous les quatre, mais deux d'entre eux furent graciés.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les héros de cette odyssée aient subi leur destin sans trembler. Ils quittèrent Newgate sur une charrette et arrivèrent au dock des exécutions à neuf heures trente. Huntley sauta du véhicule sans aide et marcha rapidement vers l'échafaud, suivi de près par Williams. Quand les cordes leur furent passées au cou, Williams s'adressa aux assistants pour dire qu'ils avaient été beaucoup plus mal traités que ceux qu'ils avaient abandonnés sur une île déserte, car ils leur avaient laissé des vivres en abondance. Puis ils se serrèrent la main et la trappe s'ouvrit. Le *Morning Post* relate qu'ils « se débattirent longtemps avant que l'étincelle vitale fût éteinte ».

Dix années s'étaient écoulées depuis qu'un pirate avait été pendu en ce lieu et cette fois fut la dernière.

CHAPITRE VII

DEMANDES DE REFORME DE LA LEGISLATION CRIMINELLE

En examinant les sentences prononcées contre les accusés de cette période, il est impossible de ne pas remarquer le contraste frappant qui existait entre la manière de traiter les atteintes à la propriété et les attentats contre les personnes. Tandis qu'une amende de quarante shellings, ou deux mois de prison, punissait des actes de cruauté caractérisés sur un enfant ou des coups appliqués à une femme, la peine de mort ou de longues années de déportation étaient considérées comme un juste châtiment pour des cambriolours. Le 17 avril 1831, des membres du Parlement demandèrent l'autorisation de déposer un projet de loi supprimant la peine de mort pour vol avec effraction. L'auteur de la motion disait : « Les lois criminelles de notre pays ont été décrites par Mirabeau comme exigeant du sang et une livre de chair pour chaque délit. » A quoi le procureur général répondit que « meurtre, vol avec effraction, incendie sont des crimes qui mettent en danger la vie humaine. » Cobbett parla pour la motion en citant les méthodes américaine et française de réprimer la criminalité et suggéra « que toutes les ordonnances criminelles depuis l'accession au trône de Georges III devraient être mises en tas et jetées au feu. »

« Oh, grand Dieu! s'exclama l'avocat général, comment peut-on parler de l'Amérique pour un amendement aux lois anglaises! » Mais le dépôt du projet fut autorisé.

Le fait est qu'au début du XIX^e siècle, l'Angleterre vivait encore de tous points de vue en plein XVIII^e, bien que certaines des vieilles idées fussent déjà sur le point d'évoluer.

L'excellence du rang social n'était pas contestée; les droits du travailleur étaient complètement méconnus; il n'y avait pas de syndicats; ni chemins de fer, télégraphes ou téléphones; peu de gens voyageaient dans le pays même, sauf les riches; la population ignorait tout ce qui se passait à l'étranger ou en dehors de chaque comté; la grande majorité des paysans ne savait ni lire ni écrire; dans la famille, la marine et l'armée, la discipline se maintenait par les châtimens corporels; les usines étaient pleines de marchandises invendables; la majeure partie des villes vivaient dans la fange et la pauvreté; les rues étaient encombrées de prostituées et d'ivrognes, hommes et femmes; les enfants poussaient comme de petits sauvages dans un inconcevable état d'ignorance et d'abandon; on estimait à trois millions de livres la dépense annuelle en gin.

La loi de réforme de 1832 exigea plusieurs années pour transformer cet état de choses et, cependant, bien que le vaisseau de l'Etat parût plusieurs fois sur le point de sombrer, le peuple réussissait à vivre joyeusement. A cette époque, Londres n'était pas une grande ville; ses limites au nord et à l'ouest atteignaient à peine le canal du Régent et Edgware Road; au sud, la Tamise et une étroite bande de maisons sur l'autre rive.

EXÉCUTIONS POUR FABRICATION DE FAUSSE MONNAIE

De 1805 à 1818, il y aurait eu deux cents exécutions pour fabrication de fausse monnaie seulement; mais les statistiques de l'époque ne sont pas sûres.

Au début du XIX^e siècle, cent soixante crimes et délits étaient punis de mort. Il nous paraît difficile de croire que, du temps de nos grands-parents, un homme risquait la potence pour se montrer sous un déguisement dans les rues, pour couper de jeunes arbres, pour tirer des lapins, pour braconner de nuit, pour revenir du baigne en Angleterre avant la fin de sa déportation, pour demeurer plus de douze mois à la même place, s'il était tsigane. Rompre la digue d'un étang et permettre ainsi aux poissons de s'en échap-

per méritait également la peine capitale; couper un arbre fruitier dans un jardin ou verger, voler dans la poche d'autrui un mouchoir valant plus d'un shelling étaient cas pen-dables.

Cependant, en vertu du même code, il était licite d'accepter de l'argent, des espèces, des billets de banque que l'on savait volés; d'autant plus qu'espèces et billets de banque n'étaient pas considérés comme biens meubles. Un recéleur notoire pouvait être condamné sévèrement pour acheter une bouteille ou un pot d'étain; mais s'il recevait vingt mille livres en pièces de monnaie, banknotes ou traites, il demeurait impuni. On estimait, en 1798, qu'il existait à Londres plus de trois mille recéleurs d'objets volés, alors qu'ils étaient vingt ans auparavant moins de trois cents.

Les vols d'objets appartenant à l'Etat et entreposés sur la Tamise s'élevaient, disait-on, à un demi-million de livres par an, et ces mêmes marchandises lui étaient revendues trois ou quatre fois.

Tout aussi scandaleux était le cas des fabricants et placeurs de fausse monnaie. « Il est rare, écrivait Colquhoun, qu'un char ou une voiture quittent la métropole sans emporter des paquets ou des caisses de fausse monnaie, dans les camps, les ports de mer et les villes industrielles. » En fait, la fausse monnaie en circulation vers 1800 dépassait, croyait-on, la production de la monnaie. Les fabricants ne s'en tenaient pas à la frappe des pièces du pays. Londres et Birmingham fabriquaient de grandes quantités de louis d'or français, des dollars belges, allemands et espagnols d'une frappe parfaite. Il y avait même des contrefaçons de monnaies indiennes en cuivre blanchi et trempé de manière à présenter les fissures toujours visibles dans le cordon de la *pagode* authentique. Après double dorure, elle coûtait au faux-monnayeur trois demi-sous pièce; après quoi des marchands juifs la faisaient passer subrepticement dans l'Inde où elle atteignait sa pleine valeur de huit shellings. Les sequins d'or turcs étaient également et largement contrefaits. Au début du XIX^e siècle, les listes du procureur de la

Monnaie royale portaient plus de six cent cinquante noms et cependant les abus continuaient comme devant. Deux individus pouvaient frapper pour deux cents à trois cents livres de faux argent par semaine. La loi contre les faux monnayeurs avait déjà plus d'un siècle; la sanction était légère. Aucune peine capitale n'était prévue.

Mais, sanguinaire pour d'autres contraventions, le code finissait par se faire du tort à lui-même, car du juge aux derniers rouages de la juridiction, tout le monde en réprouvait la sévérité en ce qui concernait les délits de moindre importance. Le malfaiteur professionnel recourait immédiatement à quelque avocat plus ou moins bien noté, mais au courant de tous les trucs possibles en vue de déjouer les intentions de la justice. On louait des complices pour établir par serment un alibi; on cajolait les témoins honnêtes; on les menaçait; on en achetait d'autres pour les faire revenir sur leurs dépositions antérieures. On intimidait les plaignants en exagérant les frais, on les attendrissait par des appels à leur humanité, on les amenait à négliger les conseils d'un avocat ou la citation de témoins. La Chambre des mises en accusation abandonnait la poursuite, et le professionnel libéré reprenait son activité déprédatrice, tandis que l'infortuné novice, ignorant la procédure, se faisait souvent poursuivre. Le plateau de la balance était de plus en plus chargé à son détriment, car il lui était interdit de témoigner dans sa propre affaire et il fallut arriver à l'année 1836 avant qu'un prisonnier accusé de crime pût avoir un avocat s'adressant au jury en son nom.

Les registres du tribunal criminel central donnent une preuve lamentable de la futilité des poursuites intentées sans le ministère public. Pendant les sept dernières années du XVIII^e siècle, rien moins que quatre mille deux cent soixante-deux prisonniers estimés coupables par la Chambre des mises furent acquittés et rendus à la société. Le mal n'en restait pas là. Aussitôt qu'un malfaiteur était convaincu, la sympathie des humanitaires lui était acquise. On rédigeait et présentait des pétitions en sa faveur; d'infortunés parents se saignaient pour faire les frais de

requêtes suggérées par des sympathisants fallacieux dans le but d'arracher le délinquant à la potence ou même à la déportation et pour corser la chose, on invoquait les besoins de la marine et de l'armée. De vulgaires voleurs étaient graciés à condition de s'engager dans l'une ou dans l'autre. Ils désertaient presque aussitôt pour reprendre leur ancienne existence et il fallait recommencer tout le travail déjà fait précédemment pour les faire punir.

Le code criminel de cette époque semble fondé sur les principes de Dracon qui a vécu six cent vingt-quatre ans avant Jésus-Christ et qui justifiait toutes ses rigueurs en déclarant qu'il punissait de mort tous les crimes, parce que les crimes de peu d'importance méritaient la mort et que pour les autres il ne pouvait imaginer de châtement plus sévère.

L'histoire de l'adoucissement progressif du code criminel britannique est des plus curieuses. Pendant le premier quart du XIX^e siècle, la protestation contre la peine capitale pour délits peu graves avait atteint son point culminant, mais elle ne put amener le gouvernement à suivre le cours logique des choses en supprimant le mal par de nouvelles lois. Les juges étaient toujours contraints, de par la loi, à prononcer des sentences de mort, mais par consentement tacite la pratique prévalut, dans toutes les affaires, sauf pour meurtre, d'ordonner que la sentence fût enregistrée, ce qui avait l'effet d'un sursis. Ce procédé avait été appliqué pendant plus de quarante ans avant l'établissement de la police métropolitaine à Scotland Yard. « Par compassion, écrit Blackstone dans ses Commentaires (1765), les plaignants oublient parfois leurs serments et provoquent l'acquiescement du coupable ou mitigent la nature du délit. Et par compassion également, les juges relâchent la moitié des prévenus et recommandent les condamnés à la faveur royale... toutes les lois qui paraissent incompatibles avec les postulats de la justice et de la vérité, avec les sentiments d'humanité et les imprescriptibles droits de l'homme devraient être abrogées et rapportées. »

Sir Samuel Romilly, qui a combattu ce code sanguinaire

dans ses « Observations sur la loi criminelle anglaise » (1810), se faisait l'interprète de ce sentiment de plus en plus prononcé parmi les hommes raisonnables et qui induisait les chambres des mises en accusation à refuser d'inculper les personnes coupables de délits insignifiants, mais n'en entraînant pas moins la peine de mort. Comme l'observait sir Walter Besant, « la valeur de la vie humaine augmentait lentement. » Mais il fallut attendre 1861 pour que toutes ces erreurs disparussent complètement du code.

Le pilori fut aboli en 1827, au moment d'introduire le moulin de discipline; la pendaison dans les chaînes en 1834; la dissection des cadavres ne fut réellement supprimée qu'en 1861, mais elle était facultative depuis 1832.

La Cour centrale criminelle, ou Cour d'assises, qui siège à Old Bailey, date de 1834. Même après que la fondation de Scotland Yard eût enlevé aux magistrats de Bow Street la direction de la police, Bow Street resta le premier tribunal de police qu'il est encore aujourd'hui.

Angelo, le maître d'escrime italien qui a décrit Londres tel qu'il le voyait dans le dernier quart du XVIII^e siècle, fait des exécutions publiques le tableau suivant :

« Généralement un jour d'exécution à Tyburn était considéré comme un jour de fête par les différentes classes du peuple. On admettait qu'exhiber ainsi publiquement les malfaiteurs dans les rues, sur trois lieues de chemin, aurait un effet moralisateur en terrorisant beaucoup de ceux qui assisteraient à l'agonie des misérables et les éloignerait des vices qui avaient amenés à ce point les coupables. Mais, on le découvrit à la longue, ce n'était là qu'un faux calcul, car ces cruels spectacles arrachaient des milliers de personnes à leurs honnêtes occupations et vidaient les ateliers et les usines.

« Un jour d'exécution, dès la première heure, des milliers d'ouvriers et autres individus se rassemblaient aux endroits voulus après avoir, la veille déjà, décidé d'en faire un jour férié. Dans toute la ville, tailleurs, cordonniers, carrossiers, encadreurs et autres artisans qui s'engageaient à livrer un travail dans un délai fixé ne manquaient jamais de dire à

leurs clients : « Tel jour sera un jour de pendaison et mes ouvriers ne travailleront pas. » Il y avait pour ces spectacles des amateurs variés, des hautes aussi bien que des basses classes, qui dans leur ardente curiosité brûlaient de voir et de connaître toutes les phases du drame, depuis le premier interrogatoire du prisonnier à Bow Street jusqu'à l'issue fatale devant l'arbre de Tyburn. Parlant de certains personnages de cette catégorie, Foote les désignait ainsi : « Le comité de pendaison... »

« Ceux, du vulgaire, qui étaient le plus friands de ce genre de scènes se rassemblaient de bon matin devant la porte des criminels à Newgate pour en voir sortir les condamnés. D'autres attendaient en divers endroits et grossissaient les rangs à leur convenance; puis la foule s'amasant de plus en plus quand le cortège atteignait Saint-Giles, finissait par être si nombreuse qu'elle remplissait entièrement Oxford Street de maison à maison sur les deux côtés de la route et que la presse devenait effrayante jusqu'à une demi-lieue de Tyburn.

Rien de plus impressionnant que l'attitude solennelle avec laquelle cette multitude accueillait les infortunés criminels... Les deux Perreaus, le docteur Dodd et Rylaud furent, en raison de leur respectabilité antérieure, gratifiés de voitures de deuil. Un corbillard transportant un cercueil faisait également partie du cortège.

« Le ticket de Tyburn était un certificat remis par un juge ou un tribunal à celui qui avait arrêté ou convaincu un délinquant. Il dispensait son détenteur du devoir de servir en qualité de *constable*. Il était transmissible et il avait en conséquence une certaine valeur pécuniaire, généralement de dix livres ou davantage. Il en est qui ont atteint quarante livres. »

La procession à Tyburn fut abandonnée en 1783 et l'usage de la trappe fut introduit à la même époque dans le but d'accélérer la mort par strangulation. Le pilori fut supprimé en 1816, sauf pour parjure. La fustigation en public fut abolie l'année suivante.

PREMIÈRES ANNEES

Tandis que la police métropolitaine triomphait peu à peu de l'opposition, une organisation nouvelle s'imposait d'urgence dans les provinces. De nombreux malfaiteurs londoniens étaient partis pour des villes où le commerce et l'industrie progressaient et où les voleurs jouissaient encore d'une liberté plus grande que dans la capitale. Sur les grand'routes les voyageurs subissaient l'insolence des brigands. Peu d'agglomérations possédaient les cellules nécessaires pour y détenir les prévenus.

Dans le Sussex les magistrats étaient obligés de payer un homme qui restait jour et nuit attaché au prisonnier par des menottes, dans un cabaret.

Une commission royale comprenant comme membre le colonel Rowan fut nommée en 1839 pour étudier toute la question. Elle recommanda l'organisation immédiate, en Angleterre et pays de Galles, d'une police rurale rétribuée sur le modèle de la police métropolitaine. Une loi promulguée à cet effet permit aux magistrats de chaque comté de lever et équiper un corps de police payée. Le résultat fut des plus maigres. Le gouvernement fit suivre une loi rendant le service volontaire lorsque la majorité des magistrats en déciderait ainsi; mais là encore ce fut un échec. Dès 1842, cependant, les magistrats de comtés furent heureux d'accepter les services d'agents instruits et exercés à Londres, pour surveiller leurs propres *constables* locaux.

Peel avait toujours caressé l'espoir d'organiser une administration sur le modèle de la police métropolitaine et il commença par le Cheshire, comté à criminalité élevée, pour

y faire un essai. L'expérience eut lieu, mais sur une trop faible échelle. Le comté d'Essex, par contre, avait profité de la loi dite *permissive*, pour utiliser les services de Mc Hardy, capitaine de marine en retraite, et l'autoriser à recruter un corps d'agents. Il employa certains de ces hommes à s'occuper des vagabonds avec le résultat de réduire le vagabondage et de procurer à la police l'occasion de connaître expérimentalement cette délicate question. D'autres comtés suivirent l'impulsion donnée, mais ce fut en 1858 seulement que l'ensemble du pays fut complètement organisé. La coopération qui s'ensuivit contribua considérablement à accroître l'efficacité de tous les corps policiers.

Peel n'avait jamais eu le plan d'établir une police nationale dirigée par Scotland Yard. La juridiction des commissaires s'était même étendue plus loin qu'il n'était prévu, car en 1860 Scotland Yard s'occupait déjà de la police des arsenaux royaux de Portsmouth, Devonport, Chatham et Pembroke. Cet arrangement n'a pris fin qu'en 1934 pour raisons d'économie.

En 1856, passa une loi qui obligeait tous les bourgs et comtés d'Angleterre et de Galles à établir des corps de police rétribués et à fournir au ministère de l'Intérieur des statistiques criminelles. Des inspecteurs circulèrent dans le pays et firent des rapports sur l'efficacité de ces mesures. C'est ainsi qu'au bout de trente ans, se réalisa le rêve de sir Robert Peel.

Des agents de la police métropolitaine furent souvent détachés à titre temporaire ou permanent auprès de ces corps locaux.

L'une des plus remarquables réussites des deux commissaires était leur manière de traiter les émeutes. Jusqu'en 1830, nous ne connaissions que deux méthodes à appliquer devant une populace en ébullition. La première consistait à n'intervenir en aucune façon, et la deuxième à la faire piétiner par un régiment de cavalerie jusqu'à soumission complète. Les lois générales qui agissent sur des hommes rassemblés en une foule — désignées par un auteur américain comme « les forces volcaniques couvant sous les cendres

au sein de toute masse ignorante » — ont été fort exactement résumées par Melville Lee. Il déclare que le rassemblement d'une foule sans objet défini et souvent au grand détriment des individus qui la composent, est dû surtout à l'instinct grégaire. Il est dans une certaine mesure tout à fait normal qu'interviennent alors des forces absolument nouvelles. A ce moment, l'homme ne se domine plus; des gens qui aiment l'ordre et la décence se transforment en *despérados*; les lâches se laissent entraîner par un sentiment de bravade insensé; bon sens et calme raison cèdent la place à l'insanité de la licence et, si rien ne vient contrecarrer ses tendances démoralisatrices, une foule tombe très rapidement au niveau moral de ses éléments les plus bas. L'explication de ces phénomènes réside probablement dans un esprit d'émulation excessive, né dans des conditions d'excitation qui produisent chez l'homme l'illusion de partager sa responsabilité avec la multitude dans laquelle il a laissé se fondre son moi.

C'est affaire à la police d'user de tous les moyens possibles et d'appliquer ses efforts à empêcher ces fermentations d'atteindre leur stade critique et de surveiller la foule de si près que les premiers symptômes de violence puissent être instantanément étouffés. Cette besogne incombe avant tout aux policiers locaux qui connaissent certains individus par leur nom. Mais il est encore plus important que la police ne soit pas la première à provoquer ou à favoriser la rupture de l'équilibre par un langage ou par des actes exaspérants et agressifs.

« La tâche du policier est plus dure que celle du soldat devant l'ennemi; car tout engagé qu'il soit réellement dans un conflit, il doit tendre vers la paix. Le plan de l'officier qui commande doit être facile à comprendre et doit mettre les émeutiers dans un état d'infériorité stratégique. Rien n'est plus néfaste que l'hésitation, car un succès partiel entraîne la population à commettre de nouveaux excès et une répression partielle ne fait qu'aggraver la situation. »

Le même auteur parle encore de l'importance qu'il y a à pousser la foule dans une certaine direction plutôt qu'à

user la force de la police dans des tentatives d'arrêter des meneurs, car ces tentatives peuvent « dégénérer dans une série de combats singuliers sans lien entre eux et pas tous favorables à l'autorité. »

Il poursuit en faisant valoir le tact du policeman londonien moderne qui, à son avis, est mieux que la prétendue bonne humeur de la foule, responsable de l'ordre qui règne dans la capitale. Le résultat a été obtenu progressivement au fur et à mesure que police et public se comprenaient davantage.

James Munro, qui fut commissaire pendant deux ans vers 1888, écrit : « Numériquement faible comme il l'est en effet, le corps de police serait insuffisant s'il n'était renforcé, dans une mesure inconnue, je crois, partout ailleurs, par les relations qui existent entre lui et le public et par ce sentiment commun à tous les citoyens qu'ils ont en lui une force amie et protectrice. La police atteint toutes les classes de la société sur bien des points qui n'ont rien à voir avec l'accomplissement de ses devoirs de représentant de la loi, et elle les atteint d'une manière amicale... La police, en un mot, ne représente pas un pouvoir despotiquement arbitraire, dirigé contre les droits ou même seulement contre les plaisirs des citoyens respectueux de la loi; mais elle est tout simplement un corps discipliné d'hommes spécialement engagés pour protéger les « masses » aussi bien que les « classes » contre toute atteinte à leurs droits de la part de ceux qui ne respectent pas les lois. »

Il serait excessif de mesurer l'efficacité de la police par des chiffres, mais les statistiques criminelles des années de recensement peuvent nous guider quelque peu. Le tableau suivant des délits poursuivis aux assises et aux cours trimestrielles de comté mérite d'être examiné :

Années de recensement	Population	Crimes	Pourcentage
1841	15.914.148	27.760	174,6
1851	17.927.609	27.960	156,2
1861	20.066.224	18.326	91,3
1871	22.712.270	16.269	71,6
1881	25.974.239	14.704	56,6
1891	29.002.525	11.605	40,0

Quand la reine Victoria monta sur le trône, en 1837, quarante-trois mille de ses sujets étaient des condamnés de droit commun; en 1801 ils n'étaient plus que six mille, bien que la population eût presque doublé.

Pendant toute l'année 1831, les esprits s'occupèrent du projet de réforme qui devait enlever le droit de représentation à cinquante-six bourgs déchués ou pourris et répartir les cent quarante-trois sièges ainsi gagnés entre des comtés ou grandes villes qui n'envoyaient pas encore de députés au Parlement; fixer à dix livres le droit de vote dans les bourgs et étendre la franchise de comté aux fermiers et détenteurs de baux. Le projet fut déposé à la Chambre des Communes en 1831 et le ministère battu. Un appel fut adressé aux électeurs et la Chambre des Communes nouvellement élue accepta immédiatement le projet qui fut repoussé par la Chambre des lords. Agitation et désordres s'ensuivirent dans tout le pays à un tel point que les pairs s'en effrayèrent et que le projet leur étant soumis une deuxième fois, ceux qui s'y opposaient se récuserent et permirent ainsi l'adoption de la loi.

En ces premiers temps de réforme, les élections ne se contestaient pas seulement par la parole, car la Gazette de Birmingham nous apprend dans son numéro du 21 février, comme une chose fort ordinaire qu'un pauvre homme du nom de Cheney, domicilié à Warwick, « mourut jeudi dernier à la suite des blessures et coups reçus au cours des dernières élections du bourg. »

L'extrême désordre fomenté par un grand nombre d'agitateurs au moment où le projet de réforme fut repoussé par les lords se manifesta par des troubles généralisés parmi lesquels les émeutes de Bristol eurent le plus de gravité. Elles éclatèrent lorsque sir Charles Wetherell, conseiller judiciaire de la ville, se rendit au Guildhall. Il fut hué et reçu à coups de pierres dans les rues et quand il se leva pour parler, sa voix fut couverte par des accès de toux. Entre temps, dans les rues, un groupe d'agents essayaient de s'emparer de ceux qui avaient tout à l'heure lancé des pierres. La foule s'était élevée à près de dix mille personnes

et une mêlée s'ensuivit. Dès quatre heures, la police eut rétabli l'ordre, mais on l'autorisa, bien imprudemment, à se retirer pour se rafraîchir et l'émeute reprit de plus belle. Les portes et fenêtres de l'hôtel de ville furent enfoncées et des troupes appelées pour en prévenir l'incendie. Le colonel Brereton, qui commandait, essaya d'apaiser la foule par des discours conciliants; il fut même applaudi. Mais ce n'était pas la manière de procéder avec des émeutiers alors qu'il avait des forces suffisantes à sa disposition. Les citoyens de Bristol devaient ne pas tarder à l'apprendre.

Le lendemain fut un dimanche; les révolutionnaires avaient eu tout le temps de préparer leur plan d'action. Dans la matinée, ils assaillirent la prison, défoncèrent les portes principales et lâchèrent dans les rues les prisonniers presque nus après leur avoir arraché du corps leurs vêtements de détenus. Une pièce d'étoffe noire fut attachée à la girouette au-dessus de la loge du portier; elle devait servir de signal pour l'incendie de l'immeuble. Le *moulin de discipline* fut complètement démoli et la maison du gouverneur endommagée. Mais un détachement des gardes arrivait; il fut bruyamment acclamé par la population; ils remercièrent en se découvrant avant de faire demi-tour et de repartir.

A ce moment, la foule se divisa; une partie des émeutiers alla mettre le feu aux maisons de péage, les autres pour incendier la prison du comté de Gloucester, la maison de correction de Bridewell et le palais épiscopal, l'évêque étant absent. D'autres encore brûlèrent le bâtiment des douanes et quarante-deux maisons particulières de Bristol. Nombreux furent les émeutiers blessés. Douze hommes moururent de brûlures, coups de feu et d'épée ainsi que de libations excessives. Les autorités eurent la sagesse de ramener un détachement de troupes très malmené la veille. Celles-ci eurent vite fait de nettoier les rues.

Il y eut une discussion à la Chambre des Communes et le gouvernement promit de nommer une commission spéciale pour enquêter sur les mesures prises par les autorités. Elle siégea pour la première fois le 2 janvier 1832 à Bristol

et continua jusqu'au 14. En dehors de nombreux prisonniers inculpés de vol à l'occasion des désordres, vingt-quatre personnes furent poursuivies comme incendiaires, dont vingt et une condamnées, mais quatre seulement à mort. Pour l'une il fut prouvé qu'elle avait incité la foule à détruire la prison; la deuxième était responsable de l'incendie de la maison de correction de Bridewell, et les deux autres avaient mis le feu à plusieurs maisons particulières.

Une deuxième commission siégeait à Nottingham où les troubles avaient été aussi graves qu'à Bristol. Les émeutiers avaient brûlé le château et un tissage de soie et attaqué, en essayant de l'incendier, Colwick Hall, dont le propriétaire avait trouvé la mort dans la bagarre. Douze délinquants furent poursuivis et condamnés, sans compter les trois inculpés pour Colwick Hall. Les preuves furent insuffisantes pour deux d'entre eux. Sur les neuf condamnés, cinq le furent à mort, mais trois seulement exécutés.

Les partisans de la réforme et leurs journaux firent d'énormes efforts pour sauver les coupables. Des meetings eurent lieu dans tout le pays; des résolutions furent adoptées, des pétitions adressées au roi et au Parlement pour demander grâce en faisant valoir que les crimes avaient eu pour causes l'excitation politique et le besoin de prouver que l'opinion publique s'intéressait au projet de loi. Une réunion de « l'union politique des classes ouvrières » eut lieu à Manchester pour protester contre les exécutions. L'un des orateurs déclara que « les hommes de Bristol ne seraient satisfaits avant d'avoir pendu ce gremlin de sir C. Witherell et que si le roi ne faisait pas droit aux demandes, le peuple en prendrait lui-même l'initiative. »

La pétition assurait au roi que les demandeurs considéraient avec horreur et terreur l'infliction des peines de mort ou de déportation à des gens poussés au désespoir par la conduite de Witherell et du duc de Newcastle et par le rejet du progrès de réforme et que la justice ne serait pas satisfaite tant que les personnes responsables de l'émeute ne seraient frappées des mêmes peines que les émeutiers.

Une suite tragique de ces incidents fut l'affaire du colo-

nel Brereton, qui avait commandé les troupes au cours des troubles. Il passa en conseil de guerre pour sa faiblesse et ses hésitations devant les auteurs de désordres. Ces inculpations furent abondamment prouvées, mais le cinquième jour, avant même que les débats fussent ouverts, on apprit que le procès était terminé, le colonel s'étant tué d'un coup de pistolet.

Les partisans de la réforme tentèrent de rejeter la responsabilité de l'émeute sur le manque d'énergie et de prudence des magistrats et en demandèrent l'inculpation et le procès. Les ministres y consentirent. L'avocat-général fut chargé de poursuivre, bien qu'il fût exactement connu, que le but réel de la poursuite était « de rendre odieuses la corporation et la magistrature. » Mais quand le maire, Mr Pinney, fut jugé, le jury non seulement le déclara innocent, mais le félicita de « sa grande fermeté et discrétion. »

Le 1^{er} février, trois des cinq émeutiers condamnés à mort furent exécutés sur un échafaud érigé devant la prison. La pendaison fut différée jusqu'à l'arrivée de la poste de Londres dans l'éventualité d'une grâce de la dernière heure, mais rien n'arriva, et, à onze heures quarante, les trois condamnés furent amenés et ligotés. L'un d'eux, Hearson, s'était joint avec ferveur aux prières récitées dans la matinée. Puis, voyant toute cette foule énorme rassemblée depuis six heures, il dansa et salua. Mais un autre nommé Armstrong le reprit : « Laisse cela, Georges; cela n'a pas de sens. J'affirme mon innocence parce que c'est vrai, mais je ne veux pas de ces manières. » Au moment où la trappe tomba, des cris de : « Au meurtre! au sang! » s'élevèrent dans la foule.

Ces émeutes causèrent des incidents curieux. Trois hommes furent jugés à Taunton pour avoir commencé à démolir le « Cerf Blanc » à Bath, le 30 octobre 1831. Le capitaine Wilkins, de la *Yeomanry* (1), se rendait à Bristol en raison des troubles et en service commandé, quand près de trois cents émeutiers l'assaillirent en lui lançant des

1. Sorte de garde nationale à cheval dans les provinces.

pierres et de la boue et le forcèrent à se réfugier au « Cerf blanc ». Un agent de police l'y rejoignit et l'assista tandis que, s'adressant à cette foule, il déclarait qu'étant soldat il ne pouvait qu'obéir aux ordres reçus. Sur ce, l'auberge fut attaquée par plusieurs centaines d'individus et défendue par Wilkins, le policier Hall et les domestiques. Il y eut une lutte d'une vingtaine de minutes aux cris de : « Pain » et « Réforme ». « Nous mourons de faim depuis assez longtemps. »

Hall réussit à se frayer un passage jusqu'à la mairie et ramena un petit détachement de *constables* qui peu à peu s'éleva à une centaine d'hommes. La populace était en train d'empiler des fagots et des meubles devant les portes. Plusieurs assaillants furent arrêtés, mais ensuite libérés par leurs complices. Les autres furent reconnus coupables.

Pour compliquer les choses, la nouvelle loi sur les pauvres fut très mal reçue par les indigents et leurs amis, bien qu'elle fût assez logique. Elle occasionna des désordres dans le Bedfordshire et le Leicestershire et quatre meneurs furent jugés en juillet 1835 pour être « restés en état d'insurrection pendant une heure après lecture de la loi sur les émeutes. » Trois d'entre eux furent condamnés. Ces troubles reposaient en réalité sur un malentendu. Plusieurs paroisses du Bedfordshire avaient formé une union pour une meilleure application de la loi sur les pauvres et le 14 mai, alors que les administrateurs étaient réunis pour entendre les doléances des miséreux, plus de deux cents de ces derniers s'amassèrent armés de bâtons et de grosses pierres dans le jardin de l'asile paroissial. Les administrateurs tentèrent en vain de les apaiser, ils furent accueillis aux cris : « Pas de pain ! » et : « Cassez-leur la tête ! »

Ce cri : « Pas de pain », expliquait l'affaire. Les pauvres s'étaient trompés en croyant que désormais les secours leur seraient donnés sous forme de vêtements et de pain et non plus d'argent. Ils enfoncèrent des fenêtres, lancèrent des pierres sur les administrateurs. Des agents en arrêtrèrent quelques-uns, immédiatement libérés par les autres. Un magistrat du comté donna lecture de la loi sur l'émeute et un

avertissement fut placardé au marché pour prévenir que quiconque serait pris en état de révolte, une heure après, serait passible de la peine de mort. L'affiche fut aussitôt lacérée par la foule. Les prisonniers poursuivis en justice plaidèrent qu'ils n'avaient aucune intention de mal faire, ce qui était probable, car personne n'avait été blessé. Trois d'entre eux, cependant, furent retenus coupables.

J'ai déjà eu l'occasion de nommer « l'Union nationale politique des ouvriers », dont l'impunité avait favorisé le développement au cours des derniers mois. Vers la mi-mai 1833, cette société annonça un meeting en vue de constituer une « Convention nationale ». La réunion devait avoir lieu derrière la prison à Coldbath Fields. Elle provoquait, dans les milieux du gouvernement, une inquiétude croissante et la police eut l'ordre de disperser le meeting dès les premiers symptômes d'émeute. Quelque trois cents membres de l'Union nationale et une foule grossière s'élevant à un millier de personnes se rassemblèrent auprès de Calthorpe Street, en portant des bannières dont l'une américaine et d'autres avec l'inscription : « La Liberté ou la Mort. »

La police était en force, mais la plupart de ses hommes des divisions C et E se trouvaient hors de vue dans des écuries. D'après un témoin cité à l'enquête et nommé Stallwood, une roulotte devait servir d'estrade, mais le voiturier prit peur en apercevant la foule et partit. Et ce fut un jeune homme nommé Lee qui, monté sur une palissade, proposa pour président un certain Mee. Les discours semblent avoir été modérés, bien que d'après un agent, Richard Lee eût dit : « Voilà comment il faut servir le roi », au moment où fut poignardé le *constable* Culley. Quoiqu'il en soit, la vue des renforts de police exaspéra la foule qui les attaqua en se servant de cannes plombées. Ce fut à ce moment qu'un ouvrier boulanger nommé Cortman tua Culley et que le directeur de police Baker échappa de peu au même sort.

Selon le témoin cité, la populace n'opposa aucune résistance à la police quand celle-ci avança pour la disperser après le meurtre de Culley; elle abattait hommes, femmes, enfants indistinctement, et le terrain était jonché de corps.

Lui-même, du haut de son balcon, adressa des remontrances aux policiers et se fit traiter de vaurien par le surintendant Thomas.

Cette affaire demeura mémorable pour la partialité du jury qui soumit le surintendant Baker à un interrogatoire si violent que le *coroner* crut devoir demander si on ne le traitait pas en prévenu plutôt qu'en témoin. Le jury demanda encore à Stallwood si cinquante hommes de l'ancienne police ne s'en seraient pas tirés beaucoup mieux et Stallwood d'exprimer son assentiment.

L'enquête fut reprise le lendemain et les jurés manifestèrent le même esprit de partialité. Les témoins à charge autant qu'à décharge firent des dépositions grandement exagérées et parfaitement contradictoires. L'un d'eux, le major de Roos, attaché au colonel Rowan pour demander l'assistance des gardes à cheval en cas de nécessité, déclara n'avoir pas vu de femmes dans la foule et prétendit que l'incident n'avait pas duré plus de cinq minutes. Il fut grossièrement insulté par le jury et l'enquête encore une fois ajournée.

Cependant Lee fut amené à Bow Street et les trente-trois prévenus arrêtés sous des inculpations variées en relation avec l'émeute, se virent déférés au tribunal du banc du roi. L'enquête se poursuivit le 18 et le 21 mai et le jury, aussi récalcitrant qu'auparavant, émit finalement un verdict « d'homicide justifiable ». Le *coroner* exigea la suppression du mot « justifiable », ce que les jurés refusèrent; ils furent enfin récusés. Dès que la foule qui entourait le tribunal eut connaissance du verdict, elle applaudit bruyamment pendant plus de dix minutes. Cette décision était en contradiction si flagrante avec les preuves testimoniales que la Couronne en appela à la Cour du banc du roi et que l'enquête fut annulée.

Toute la question fut agitée au Parlement et une commission chargée d'examiner l'action de la police. Il fut établi que cette dernière avait procédé conformément aux ordres reçus et que si quelqu'un était responsable des événements c'était lord Melbourne, ministre de l'Intérieur, qui

avait essayé d'échapper à cette responsabilité en la rejetant sur le commissaire, colonel Rowan. Ce résultat fut opportun, car il rencontra la sympathie du public et calma l'indignation soulevée au cours de l'enquête. Tous comptes faits, la seule victime avait été Culley, le policier poignardé, dont le meurtrier ne put être convaincu.

CHAPITRE IX

INSTITUTION D'UN SERVICE
DES RECHERCHES CRIMINELLES

Pendant les treize premières années de sa vie, Scotland Yard se vit condamné à travailler sans l'aide de détectives. Jusqu'en 1839, il resta quelques-uns des vieux courriers de Bow Street, prêts à s'employer pour quiconque, à Londres ou en province, pourvu que leurs services fussent rétribués. Mais à ce moment, les derniers survivants se retirèrent et ce fut le corps portant l'uniforme et le nom de nouvelle police qui était sensé combattre efficacement toutes les formes du crime. De temps en temps les commissaires autorisaient l'emploi de quelques hommes en civil, mais les résultats furent si médiocres que l'organisation de groupes en civil en fut retardée.

L'union politique nationale — de nature franchement révolutionnaire, — inspirait au gouvernement des craintes de plus en plus vives et les commissaires reçurent l'ordre de faire surveiller les réunions par des agents et de rendre compte si réellement on y conspirait contre le gouvernement. La chose n'était naturellement possible qu'en détachant un policier en civil avec ordre de devenir membre de l'union. Malheureusement l'homme chargé de cette mission, un certain Popay, d'ailleurs animé d'un beau zèle et ambitieux, céda trop facilement à la tentation de devenir ce que les Français appellent un *agent double*, ou plutôt un *agent provocateur*; en d'autres mots, il fut un des meneurs reconnus de l'organisation et, probablement pour obtenir des armes contre d'autres chefs du mouvement, il prononça

lui-même des discours incendiaires. Il s'était présenté sous un nom d'emprunt, comme un artiste sympathisant avec les révolutionnaires français et leurs méthodes de réaliser l'indépendance et la liberté. Il alla jusqu'à faire des appels à s'armer et à renverser le gouvernement.

Il eût pu réussir sans un incident imprévu. Il arriva qu'un membre de l'Union entra au poste de police à l'instant même où Popay faisait une inscription au livre de service. L'homme hésita quelques secondes, ne pouvant en croire ses yeux, mais enfin sûr de ne pas se tromper, il l'interpella. N'ayant préparé aucun mensonge acceptable, Popay balbutia cette explication absurde qu'il aidait un ami policier à faire ses comptes; mais indigné, le membre de l'Union se rendit auprès du surintendant pour dénoncer Popay comme révolutionnaire enragé. Au comble de la fureur, l'Union fit circuler à Camberwell des histoires fantastiques de policiers inondant le district sous toutes sortes de déguisements et prétendit que la vie d'aucun de ses adhérents n'était plus en sûreté. Une pétition signée par des centaines de personnages respectables fut présentée au Parlement en vue de protester contre l'emploi d'agents en civil et faisant office d'espions. Une commission fut nommée, la conduite de Popay sévèrement blâmée et lui-même licencié. Mais l'incident laissa une impression déplaisante et pendant les deux années suivantes aucun agent ne fut plus employé en civil. Il fallut quelque affaire sensationnelle et incitant le public à demander une intervention énergique, pour que l'organisation d'un corps de détectives revint à l'ordre du jour.

Ce fut le cas en 1842. Le 6 avril, un cocher irlandais d'âge moyen, nommé Daniel Good, au service d'un certain Mr Shiell, de Granard Loge, Roehampton, arrêta son cabriolet devant la boutique d'un prêteur sur gages de Wandsworth et acheta une culotte noire. Le garçon de magasin le vit cacher un pantalon sous son manteau et le déposer avec la culotte dans sa voiture. Le prêteur l'accusa de vol, mais l'homme partit en voiture, poursuivi par un agent, jusqu'à l'écurie de son patron où il demeurait. Le policeman l'arrêta et se mit à fouiller le cabriolet et les bâtiments; mais,

barrant le passage, Good lui refusa l'entrée de l'écurie. Un voisin appelé par l'agent et le garçon de magasin le tinrent en respect tandis que la perquisition suivait son cours et Good finit par offrir de retourner chez le prêteur et de payer le pantalon dérobé.

Tout à coup, le policier, qui déplaçait des bottes de foin à l'intérieur, s'écria : « Grand Dieu ! qu'est ceci ? » A ces mots Good s'échappa et les enferma tous. Ne pouvant forcer la porte, ils restèrent dans l'écurie pour examiner la trouvaille du policeman. C'était le tronc d'une femme mutilée. Ils purent finalement sortir et envoyèrent le jeune garçon à la recherche d'autres policiers. Ils relevèrent les traces du fugitif à travers un champ, dans la direction de Putney, mais ne purent le rejoindre.

Le médecin aussitôt appelé déclara que le corps avait été démembré au moyen d'un instrument tranchant et les os brisés ou sciés. Il estima que la femme avait environ vingt-cinq ans et qu'elle était enceinte. Une horrible odeur les attira dans la sellerie où ils trouvèrent les restes carbonisés de la tête et des membres, ainsi qu'une hache et une scie tachées de sang.

Good avait été remarqué la veille au soir au club de Roehampton en compagnie d'une jeune personne qu'il semblait courtiser. Son patron ne donna pas de bons renseignements. Il avait eu différentes histoires de femmes et il était, à cette époque, bien que marié, flancé avec une certaine Lydia Butcher, domiciliée à Woolwich. Son jeune fils vivait chez une tante à Manchester Square, et c'est là que lui-même s'était réfugié après s'être échappé de l'écurie. Mais il en était reparti le même soir en cabriolet. Remarquant sa pâleur et sa nervosité, le voiturier lui avait demandé s'il était malade; il avait répondu qu'il venait de prendre part à une beuverie avec des amis. Il avait dit à la logeuse de la tante que Mrs Good entrait en condition à quatre lieues de Roehampton et il avait disposé de la calandre et de la literie. Il avait donné à sa fiancée Lydia Butcher quelques-uns des effets que Mrs Good avait portés le dimanche précédent.

On a toujours observé que l'intérêt public provoqué par

un crime dépend moins de son horreur ou de la qualité de la victime que de l'heureuse évasion du coupable. Ainsi en fut-il dans ce cas. Good avait pris le large après avoir été arrêté. Toute la contrée en fut bouleversée. Les gens qui avaient bruyamment protesté contre l'établissement de la nouvelle police, l'accusaient maintenant d'être insuffisante. Pendant deux semaines, il ne fut guère question d'autre chose et pour la première fois, l'on parla d'organiser une section de policiers en civil.

Cependant, vu les communications défectueuses de l'époque, la police en uniforme ne travailla pas mal. Le 14 mai, douze jours après l'évasion, Thomas Rose, ancien policier de Wandsworth, reconnut Good dans la personne d'un maçon à l'œuvre dans une maison neuve de Tunbridge. Il était arrivé sur une charrette de poissonnier quatre jours auparavant et avait trouvé une occupation. C'était, dit-on, un bon ouvrier, brusque et réservé à l'égard de ses compagnons de chantier. Il avait déclaré à sa logeuse avoir été colporteur et marchand de peaux de lapins. Elle avait observé qu'il dormait mal et devenait nerveux lorsqu'on frappait à la porte.

L'ancien agent informa la police qui arrêta Good et le conduisit devant un juge. Là, il contesta son identité; mais on constata qu'il s'était peigné de manière à dissimuler une calvitie partielle qui aurait pu contribuer à le faire reconnaître. Il fut emmené à Bow Street pour être interrogé par Mr Halls, le magistrat, et bien qu'il continuât de nier son identité, il n'en fut pas moins déféré à la Cour d'assises d'Old Bailey. Ce fut seulement en voyant paraître parmi les témoins de l'accusation son fils âgé de dix ans qu'il perdit courage. Le tribunal était bondé, surtout de femmes, et, même, de jeunes dames.

En dehors du juge, se tenaient sur le banc du tribunal le duc de Sussex, le chevalier Bunsen et d'autres personnages distingués. Good protesta passionnément de son innocence. Il avait admis son identité longtemps avant le procès. Suzanne Butcher, dit-il, avait été la cause de tout le mal, et il ajouta que sa femme s'était coupé la gorge elle-

même et qu'un ami avait conseillé de cacher le cadavre.

En résumant la cause, le juge recommanda aux jurés de ne pas trop accorder aux preuves indirectes, mais il ajouta que l'expertise médicale avait nettement établi que le cou de la femme avait été tranché. Le jury rendit un verdict de culpabilité et Good fut exécuté à Newgate.

Il n'est pas certain qu'un service des recherches criminelles aurait hâté la capture de Good ou qu'il aurait mieux utilisé les témoignages acquis; mais le changement produit dans l'opinion publique était une occasion à ne pas négliger. Peu de jours après l'exécution de Good, on apprit qu'un service des recherches criminelles composé de deux inspecteurs et de six agents serait attaché à Scotland Yard pour les investigations à faire sur les crimes commis dans la métropole. C'était un premier pas, un début, avouons-le, pas très heureux, surtout parce que les hommes n'étaient pas spécialement instruits et dressés, ni suffisamment nombreux, et uniquement affectés à la direction. Certains magistrats firent une comparaison peu élogieuse avec le travail des anciens courriers de Bow Street.

Par ailleurs, ces détectives se mirent immédiatement au travail dans une affaire qui leur avait été confiée. Etant reconnus comme serviteurs publics, ils n'avaient plus aucune raison de temporiser jusqu'à ce que leurs frais fussent couverts, comme avaient coutume de faire les détectives de Bow Street. Peu à peu le groupe s'accrut et fut soumis à une certaine instruction. Ce fut de toute manière une dérogation aux vieilles idées de Peel conformément auxquelles sa police devait prévenir le crime plutôt que de se contenter d'arrêter les criminels, car à moins qu'un policier en tenue vit réellement commettre un méfait, il ne pouvait faire davantage que d'en signaler les circonstances à sa direction.

Dans un périodique de l'époque parut alors un article qui établit les devoirs du policeman en uniforme. Les hommes partent précisément pour leur service et reçoivent leurs instructions du sergent.

« Maintenant, mes amis, je vous rappellerai encore la plus

grande prudence pour les visites de maisons vides. Voyez si les portes ferment bien et, si non, efforcez-vous de découvrir toute personne qui s'y serait illégalement cachée. La section n° 13 ne tolérera aucun rassemblement de groupe d'indigents sous les voûtes d'Adelphi. La section 24 veillera particulièrement à ce que toutes les voitures de maître (l'Opéra joue dans la soirée) prennent rang contre le trottoir et à recommander aux cochers de ne pas abandonner leurs attelages. Ouvrez bien l'œil aux vendeuses de fleurs. Offrir des fleurs n'est qu'un prétexte. Ces filles sont des mendiannes ou des voleuses; mais soyez prudents. Gardez-vous d'intervenir avant de les avoir bien entendues demander l'aumône ou vues tâter des poches ou voler pour de bon. Mais la chose particulière, ce sont les maisons vides. De là les voleurs passent dans les locaux attenants et nous avons alors des cambriolages. »

Un autre article du même journal illustre de la manière suivante le travail du détective :

« Si un gamin vole dans votre poche ou si un maladroit « artiste » saisit votre montre de telle façon que vous vous apercevez sur le fait même, n'importe quel agent des dix-sept divisions de la police de Londres pourra aisément faire droit à votre cri d'« arrêtez, au voleur! » Mais les trucs et machinations de ceux qui vous soutirent de l'argent par des cajoleries plutôt que par le vol, de ceux qui vous trompent sous vos yeux, qui enlèvent de l'office jusqu'au dernier plat de votre vaisselle, tandis que votre domestique est dans l'escalier, qui font profession d'imposer les magasins et prélèvent sur des firmes respectables de grosses quantités de marchandises, qui extorquent des acceptations à des jeunes gens prodigues ou dans le besoin, pour la découverte et la punition de tous les imposteurs de ce genre il faut une police plus adéquate... dont le devoir ne consiste pas à porter l'uniforme, mais à remplir les tâches les plus ardues de la profession. Elle n'aura pas seulement à contrecarrer les machinations de toutes sortes de gredins dont les moyens d'existence ressortissent au vol avoué, mais encore à éclaircir des mystères familiaux dont

la découverte exige le maximum de tact et de délicatesse.

Parfois elle est appelée à faire des recherches sur des brigandages exécutés de telle manière qu'aucune ingéniosité humaine ne paraisse, à l'observateur ordinaire, susceptible d'en découvrir l'auteur. Celui-ci n'a laissé ni empreinte, ni trace; toutes les pistes semblent coupées. Cependant l'expérience d'un bon détective lui fait trouver la voie invisible à d'autres yeux. »

L'article relate ensuite le cas d'une arrestation due à la trouvaille d'un bouton de chemise. Un vol avait été commis dans un hôtel réputé. De nombreux objets de valeur avaient été dérobés dans une malle et dans une chambre à coucher pendant l'absence du propriétaire et personne ne réussissait à imaginer comment un voleur venu du dehors avait pu atteindre la chambre sans être vu. Il n'y avait en réalité aucune trace à suivre et le détective appelé à la rescousse se demandait s'il résoudreait le problème, quand il remarqua un bouton de chemise sur le tapis, à proximité de la malle. Il le ramassa et examina chaque chemise sans en trouver une seule à laquelle manquât un bouton. Sans rien dire à personne, il descendit dans le hall de l'hôtel et se mit à observer tous ceux qui franchissaient le seuil. Il attendait un homme portant une chemise avec un bouton manquant. Tout à coup, il fit un bond en avant; cet homme venait d'entrer. Il examina les autres boutons et vit qu'ils correspondaient à celui qu'il tenait dans sa main. Sur ce, il suivit l'homme, repéra le numéro de la chambre qu'il habitait et se la fit ouvrir quand l'autre fut parti pour la soirée. Il trouva cachés dans une malle un certain nombre d'objets volés. Ceci fait, il arrêta le voleur.

Cette anecdote illustre fort bien les qualités nécessaires pour faire un bon détective : rapidité dans l'observation, discrétion dans l'action, et calcul méticuleux. Elles peuvent être enseignées dans un cours de détectives, mais aucune théorie ne peut suffire à toutes les éventualités si l'élève n'apporte pas en naissant un don d'intuition naturelle.

J'ai décrit ailleurs comment un mystère fut élucidé en peu de minutes pendant la première année de guerre par

l'inspecteur Crutchett, instructeur d'une école de détectives. Un chef *constable* des Midlands avait adressé à Scotland Yard une demande de secours urgent. La famille d'un médecin ayant une bonne pratique avait été bouleversée par une série de lettres et de cartes postales injurieuses portant la signature d'une femme de chambre qui était partie depuis peu pour se placer ailleurs. Pendant son séjour auprès de cette famille, elle avait été calme et respectueuse, et cependant ses lettres ne pouvaient provenir que d'une personne vicieuse et dépravée. Elles arrivaient de différentes manières, tantôt sous la porte de la maison, tantôt lancées par une fenêtre ouverte. Et bien que la porte fût surveillée par la police et que personne n'eût été aperçu, quelqu'un en glissait dans la boîte aux lettres à trois heures d'intervalle.

Puis la maison elle-même fut hantée. La maîtresse déposait-elle un trousseau de clefs sur le buffet de la cuisine, les clefs disparaissaient comme par enchantement. La cuisinière plaçait-elle une livre de beurre dans la desserte, celui-ci également disparaissait. La femme de chambre perdait sa plume et son encrier, le docteur son peigne. La maison était saccagée de fond en comble et rien ne se retrouvait. Il est naturellement extrêmement pénible pour un docteur très occupé de rentrer dans un ménage mis sens dessus dessous pendant son absence. Je fis établir la liste des agents susceptibles d'être employés à cette mission. Pratiquement, tous ceux qui fussent entrés en ligne de compte s'occupaient d'enquêtes pour les ministres de la Guerre et de la Marine. Il n'en restait qu'un : l'inspecteur Crutchett. Aucun indice en dehors des lettres en question, qui justifiaient la qualification que leur avait donnée le chef *constable* des Midlands.

Quand j'eus fait à l'inspecteur un récit succinct de l'affaire, il demanda les lettres et prit le premier train. Je pensais que ce cas l'occuperait pendant au moins quatre jours; il lui fallut un peu plus de deux heures. Quand mon planton me l'annonça le lendemain, je perdis courage; il avait certainement échoué, et cet échec faisait perdre un peu du prestige de Scotland Yard.

« Eh bien, dis-je, vous n'avez rien pu faire, je suppose? »

« Mais si, monsieur, nous avons tout éclairci. »

« Comment avez-vous fait? »

« Voici; pendant l'aller, j'ai lu toutes ces lettres et j'ai marqué toutes les fautes d'orthographe. Il y en avait dix-sept. Puis je combinai une dictée réunissant toutes ces fautes. C'était, je pense, une belle folie, mais je confiai au docteur le but de l'expérience et il rassembla tout son monde autour de la table de sa salle à manger — lui-même, sa femme, les enfants et les cinq domestiques — et je distribuai du papier et des porte-plumes. Ils semblèrent s'appliquer. Je dictai lentement. Au bout de vingt minutes, les plumes cessèrent de gratter le papier et les copies me furent remises. Il me fallut peu de temps pour les lire et quelques minutes après, je les congédiai tous, sauf la maîtresse de maison et une toute jeune servante, une enfant de quinze ou seize ans. Je me fis conduire dans la chambre à coucher de cette dernière et la priai de m'ouvrir une malle. Elle prétendit d'abord avoir perdu la clef, mais quand je la menaçai de forcer la serrure, elle obéit. Dans le haut de la malle je trouvai du papier et des enveloppes identiques à celles qui servaient pour les lettres incriminées, et quelque peu pressée d'avouer, l'enfant se mit à pleurer. Elle détestait l'ancienne femme de chambre. Ce qui l'amusait c'était de voir la maison bouleversée. »

Elle avait commencé par les lettres, puis voyant qu'elles perdaient leur efficacité, elle s'était mise à jouer le rôle de sorcière. Certains pourront s'étonner que des jeunes filles de seize ans soient assez dépravées pour écrire d'aussi horribles lettres, mais l'expérience prouve que c'est là une forme tout à fait commune du mensonge chez les adolescents.

CHAPITRE X

PREMIERES AFFAIRES SOUMISES A LA SECTION DES RECHERCHES CRIMINELLES

La vie de la reine Victoria fut menacée trois fois pendant son long règne. Le 10 juin 1840, un jeune homme répondant au nom d'Edward Oxford, auparavant domestique dans un cabaret, déchargea deux pistolets sur la reine et le prince consort se rendant en voiture découverte à Constitution Hill. Bien qu'il se trouvât debout à peu de mètres de la voiture, il manqua heureusement son but. Oxford passa aux assises, à Old Bailey, et fut déclaré fou. Envoyé d'abord à Bethlehem Hospital, puis à l'asile des déséquilibrés criminels de Broadmoor, il fut mis en liberté en 1868 à condition de quitter le pays.

La deuxième tentative eut lieu le 30 mai 1842. Un agent nommé Trounce, de service auprès du palais de Buckingham, remarqua un jeune homme appuyé au mur du jardin du palais. Il allait l'accoster pour l'interroger lorsque parut la voiture de la souveraine rentrant au palais. Le *constable* n'avait pas encore rejoint l'individu que celui-ci s'avança sur la route, tira un pistolet chargé de sa poche de veston et le déchargea sur la reine à si courte distance que la fumée en noircit le visage du colonel Wylde, le grand écuyer, qui chevauchait à côté de la voiture. La reine ne fut pas atteinte et ne sembla pas remarquer l'incident, mais le prince consort, assis près d'elle, se leva et désigna l'homme qui avait tiré.

L'agent n'avait pas été assez rapide pour l'en empêcher,

mais il le saisit au moment où il remettait le pistolet dans sa poche. Un soldat des fusiliers écossais vint à la rescousse et ils conduisirent l'assassin au corps de garde d'abord, puis au ministère de l'Intérieur. C'était un certain John Francis, fils d'un mécanicien du théâtre de Covent Garden. Le Conseil privé se réunit aussitôt au ministère; y prirent part le prince consort, le duc de Wellington, sir Robert Peel, ainsi que le colonel Rowan, le commissaire de la police, et Mr Halls, le magistrat de Bow Street.

Le prisonnier fut transféré à Newgate pour être jugé à la prochaine session de la Cour centrale criminelle sous l'inculpation « d'avoir tiré sur notre Souveraine Dame, Victoria, la reine, au moyen d'un pistolet chargé à poudre et balle. »

Pendant l'enquête, on apprit que le dimanche précédent, alors que la reine revenait de la chapelle royale au palais, un jeune homme de seize ans avait vu Francis braquer un pistolet contre la reine auprès de la petite grille donnant sur Green Park, puis le baisser en disant : « Je voudrais l'avoir fait. » La police constata que l'homme était sans travail et dans la misère et qu'il n'avait aucun mobile politique de commettre un crime.

Le lord premier-président et deux autres juges présidaient aux débats. William Trounce, agent de la division A, fut le principal témoin. Il déposa que Francis l'ayant vu à peu près une demi-heure avant l'attentat, s'était caché derrière un arbre. Lui, le témoin, était à peine à un mètre derrière le meurtrier quand celui-ci tira.

Mr Clarkson, avocat du prisonnier, eut la tâche impopulaire de le défendre. Il invoqua la clémence du tribunal en raison de la détresse du prévenu. Mais Francis, déclaré coupable, fut condamné à être pendu, décapité et écartelé. En entendant le jugement, il tomba dans les bras du geôlier et fut emmené tout sanglotant. Sa peine fut ensuite commuée en déportation à vie.

Mais que la sévérité des sentences et la certitude de l'arrestation n'aient que peu d'effet sur des jeunes gens inclinés au crime, on s'en rendit compte deux mois après quand,

le 3 juillet, une autre tentative eut lieu d'assassiner la reine au moment où elle se rendait à la chapelle royale. A cette occasion, la police commit une regrettable erreur. Un certain Charles Darrell avait vu un jeune bossu braquer un pistolet et il avait entendu le dé clic du chien. Il se précipita sur lui et l'entraîna vers deux agents de service appartenant à la division A. Darrell tenait encore à la main le pistolet et ce fut lui que la police arrêta en laissant échapper le coupable. Dès qu'elle eut compris l'erreur, elle envoya le signalement du jeune infirme à tous les postes de police. Bossu, âgé de seize à dix-huit ans, affligé d'une démarche particulière, portant des vêtements mal taillés, malpropre de sa personne, avec une cicatrice en travers du nez, il fut découvert le lendemain. C'était un certain William Bean qui s'était enfui de chez son père, bijoutier. Ce fut en effet l'annonce publiée par le père dans les journaux qui permit à la police d'identifier le fils.

L'inspecteur Penny se rendit au domicile du bijoutier à Clerkenwell où le jeune homme venait de rentrer. Devinant la qualité du visiteur, le bossu lui claqua la porte au visage. Quand le policier l'eut persuadé d'ouvrir et de parler, il apprit que depuis sa fugue le jeune Bean dormait en pleins champs, gagnait sa vie en tenant ou gardant des chevaux. Il refusa de parler de sa présence à Saint-James Park le dimanche. Il fut conduit au poste de Clerkenwell et inculpé d'attentat.

Le procès se fit au mois d'août. L'accusé était si petit et déformé qu'on voyait à peine sa tête au-dessus du box des prévenus. Darrell déclara que son frère et lui avaient saisi le prisonnier et l'avaient traîné à travers le Mall pour le remettre aux agents Hearn et Flaxman qui, tous deux, avaient refusé de l'arrêter, sous prétexte que son geste ne justifiait pas une inculpation. Le témoin avait dû lâcher Bean et fut arrêté lui-même par un troisième agent alors qu'il tenait encore à la main le pistolet enlevé au bossu.

Celui-ci ne fut condamné qu'à dix-huit mois de prison, le juge regrettant que la loi ne permit pas de le punir plus sévèrement. Mais il saisit l'occasion pour déclarer que « si

quelque mauvais sujet suivait votre exemple, il pourrait, sans être convaincu de haute trahison, ce qui lui ferait perdre la vie, obtenir un autre genre de notoriété en se faisant attacher derrière une charrette et fouetter publiquement dans toutes les rues de la ville. »

Le commentaire du *Times* exprima vraisemblablement l'opinion générale en affirmant que Bean fut arrêté « grâce aux efforts de Darrell et non, certainement, grâce à l'inconcevable arrogance des premiers agents auxquels il s'était adressé. » Le journal disait encore que c'était un cas digne de ces douloureux et sauvages châtiments désormais presque abandonnés. « Une ou plusieurs fustigations soignées et publiques, voilà les remèdes que mérite ce genre de misérable vanité... flagellations, sellette, pilori, enduire de goudron puis rouler dans des plumes, marquer au fer rouge », telles furent les sanctions suggérées par des correspondants du *Times*, « comme susceptibles de couronner dignement les aspirations de ce jeune gentleman à la célébrité. »

« Nous ignorons s'il a l'âge auquel, croyons-nous, le fouet est encore à l'occasion administré par les autorités; dans l'affirmative, nous espérons que cette salutaire discipline lui sera copieusement et sérieusement appliquée... et nous ne regretterions d'aucune façon que son cas fût un précédent pour remettre quelque peu en honneur ce châtiment. En cette matière, les Anglais commencent à céder non pas à la bonté, mais à la sentimentalité. Nous faisons souffrir dans l'espoir de ne pas voir souffrir. Nous délaissions les punitions pour les raisons même qui les rendent utiles et miséricordieuses, c'est-à-dire choquantes plutôt que sévères. Dans l'état présent et morbide (il faut bien le dire) du sentiment public, la plupart de nos contemporains reculent devant la brutale, mais brève et relativement bénigne, sévérité du chat à neuf queues, tout en admettant les réelles et durables horreurs de la réclusion individuelle. »

« Dans nos modes actuels de châtier, nos déportations, nos détentions prolongées, nous sommes impitoyables, bien que nous refusions de nous en rendre compte, et nous

accroissons les souffrances pour ne pas avoir la sensation pénible de les voir appliquer. Nous tenons à le répéter encore, si au lieu d'expédier ce genre de criminels en Tasmanie pour y vivre dans une détresse réelle et sans espoir, mais que nous ignorons, nous pouvions nous résoudre à les voir fustigés en public aussi sérieusement et fréquemment que leurs méfaits le mériteraient aux yeux du juge, ces fats abandonneraient bien vite leurs ignobles tentatives de faire parler d'eux et nous pensons que même l'engeance du pick-pocket serait frappée d'une salutaire terreur qu'elle est loin d'éprouver pour le moment. »

L'AFFAIRE MC NAGHTEN

Le 20 janvier 1843, à quatre heures de l'après-midi, fut commis un meurtre qui entraîna la modification de la procédure adoptée par les Cours criminelles du Royaume-Uni. Mr Edward Drummond, secrétaire particulier de sir Robert Peel et neveu du président de la banque Drummond, rentrait d'une visite à la banque, lorsqu'il fut blessé à la jambe par un coup de feu. L'agent James Silver se rendait de Whitehall à Charing Cross, quand il vit un gentleman tituber sur le pavé, la main au côté, et, à quelques pas de distance, un homme pointant un pistolet. Il l'accosta rapidement, le désarma et le conduisit au poste de police de Gardiner's Lane. Là cet individu déclara se nommer Mc Naghten.

On espérait sauver la victime de cet attentat. La reine et le prince Albert en furent gravement affectés et ne cessèrent de demander de ses nouvelles. Mais la balle ayant été extraite, on découvrit plusieurs lésions internes auxquelles Mr Drummond succomba le lendemain. L'affaire est intéressante, car elle illustre la manière dont la police traitait les criminels à cette époque déjà lointaine. L'inspecteur Tierney mit en garde le prisonnier (1). Il eut ensuite avec

1. Le policier était tenu d'avertir toute personne arrêtée que tout ce qu'elle dirait au cours de l'interrogatoire pourrait servir de preuve contre elle.

lui, dans la cellule, plusieurs conversations au cours desquelles il posa des questions sur les émeutes de Glasgow et sur celles des tisserands à Pasley, deux villes où l'inculpé disait avoir séjourné.

Le lendemain matin, l'inspecteur demanda à Mc Naghten quelle raison il pouvait donner de son crime aux magistrats. L'autre répondit qu'il en donnerait une brève explication. « Vous auriez déjà pu, dit l'inspecteur, me confier tout ce que vous pensiez utile, dès hier au soir, après ma mise en garde. »

Le meurtrier dit alors qu'il était persécuté par les *Tories*. « Je suppose que vous connaissez l'identité du gentleman sur qui vous avez tiré? » demanda Tierney, et Mc Naghten de répondre : « C'était sir Robert Peel, n'est-ce pas? » D'abord l'inspecteur dit « non », puis il modifia sa réponse : « Nous ne savons pas encore exactement qui c'est. » Le prisonnier, alors, insista pour que cette conversation ne fût pas répétée devant le tribunal, mais le policier déclara ne pouvoir faire de promesses; il avait dûment prévenu le prisonnier.

Les débats furent longs. Une masse de témoins furent appelés à prouver la conduite depuis longtemps déséquilibrée de l'accusé. Des experts aliénistes vinrent affirmer qu'il était atteint de folie. Le jury se retira et revint avec ce verdict : « Non coupable pour raison d'aliénation mentale. » En conséquence, le prisonnier fut acquitté en théorie, mais pratiquement envoyé dans un asile pour y subir une détention permanente.

L'affaire avait excité au plus haut point l'intérêt public et l'opinion générale estimait le verdict erroné, au même titre que les directives du juge aux jurés. La Chambre des lords en fut saisie et les observations faites par les pairs aux juges eurent pour résultat que depuis, lorsqu'un jury considère un inculpé comme fou, la formule consacrée est : « Coupable, mais aliéné », et que la sentence porte : « A être détenu tant qu'il plaira à Sa Majesté », ce qui signifie détention dans un asile d'aliénés criminels où les affaires sont régulièrement rappelées en révision lorsque le patient

vient d'accomplir son terme de détention, c'est-à-dire vingt ans pour un meurtre, telle étant la durée prévue pour un meurtrier dont la vie aurait été épargnée.

Le cas de Mc Naghten nous intéresse encore d'un autre point de vue. Le détenu était, il est vrai, averti que tout ce qu'il pourrait dire était susceptible d'être invoqué contre lui. Et l'inspecteur ne l'avait interrogé qu'après cette formalité (1). La Grande-Bretagne est, autant que je sache, le seul pays au monde où la police n'a plus le droit d'interroger les personnes qu'elle a décidé d'inculper. Cette restriction fut introduite dans l'intérêt du *fair play* vis-à-vis de l'accusé, mais elle peut faire échec à l'administration de la justice. Lorsqu'il fallut, pendant la guerre, interroger des espions, on reconnut l'impossibilité de préparer les affaires à soumettre à la Cour criminelle centrale, sans accorder une certaine latitude à la police.

L'espion portait généralement sur lui certains documents mystérieux chiffrés ou rédigés en termes convenus. Il avait expédié des télégrammes apparemment destinés à commander des marchandises et il s'agissait de lui faire préciser à qui elles devaient être livrées. Il nommait telle maison hollandaise connue à la police pour recevoir les communications des espions. Il était évident qu'en cas de guerre les anciennes restrictions pouvaient devenir une source de dangers pour le pays. En conséquence, des représentations furent faites aux juges qui discutèrent la question et reconnurent que, dans les cas d'espionnage, la police devait rester libre de poser des questions à condition de donner l'avertissement préalable et d'en faire mention sur les procès-verbaux des dépositions. Après l'armistice, les anciennes restrictions furent rapportées et plus tard, en 1928, une commission royale présidée par lord Lee of Fareham envisagea de faire afficher dans toutes les cellules, ces mots : « La police n'a pas le droit d'interroger. » Heureusement,

1. Les auteurs de romans policiers semblent ignorer que cette formalité a été supprimée dans la procédure policière. Les personnes arrêtées ne sont plus prévenues que leurs déclarations pourront servir contre elles.

cette folle restriction ne fut pas insérée au rapport de la commission royale.

LE MEURTRE DE SALT HILL

Ce crime, qui fut commis le 2 janvier 1845, fit, à l'époque, une sensation profonde, parce que son auteur, John Tawell, était un Quaker, un homme marié jouissant d'une bonne situation matérielle et qui avait été pharmacien. Mais pour l'historien de Scotland Yard, son intérêt réside dans ce fait que ce fut le premier ou presque le premier cas criminel où la police fit usage de cette nouvelle merveille qu'était le télégraphe électrique.

Les détails du crime étaient assez ignobles. John Tawell avait eu des relations avec son ancienne servante, Mrs Sarah Hart, qui vivait avec ses enfants près de Slough. L'une des voisines de cette femme entendit des soupirs étouffés provenant de son cottage et elle alla voir ce qui se passait. Elle rencontra Tawell venant vers elle dans le sentier du jardin, tout agité et tremblant. Elle vit la femme étendue sur le sol et manifestement agonisante. Sur la table se trouvaient des verres et une bouteille, mais leur examen ne révéla aucune trace de poison. Une analyse du contenu de l'estomac, par contre, décéla la présence d'acide prussique.

Comme on savait Tawell en route pour la City, « la personne qui manipule le télégraphe électrique » fut informée et priée « de le signaler à la station de police londonienne ». Aussi fut-il, dès son arrivée à Paddington, abordé par un policier « revêtu d'un manteau civil par-dessus son uniforme » qui le fit monter dans l'omnibus jusqu'à la maison d'un autre Quaker demeurant près de Cannon Street. Il n'en fit pas davantage ce soir-là; mais le lendemain, n'ayant pas de plus amples nouvelles de Slough, il se fit accompagner par un autre agent et arrêta Tawell qu'il ramena jusqu'à Slough pour le livrer au surintendant de la police d'Eton.

Le prisonnier affecta de discuter à fond toute l'affaire avec le surintendant Perkins. Il expliqua que Mrs Hart avait pris le poison elle-même. « C'était une bonne servante, mais

une très mauvaise femme. » Elle avait versé le contenu d'un flacon dans sa bière et s'était couchée sur le tapis. A ce moment il l'avait quittée.

On put prouver que l'accusé avait acheté deux drachmes (1) d'acide prussique pour usage externe. Ses déclarations ne tenaient pas debout. Bien que, selon lui, Mrs Hart eût versé quelque chose d'un flacon dans son verre, aucune trace du poison ne fut trouvée dans aucun des verres examinés ni dans les deux flacons trouvés sur le buffet.

Le prisonnier se défendit en alléguant que tout en ayant précédemment péché contre les lois de la morale, il avait expié ses fautes par une vie de travail et de bonté. Il s'étendit en longues discussions techniques sur l'empoisonnement. Il prétendit que la voisine qui était arrivée et qui avait fait boire de l'eau à la femme n'avait réussi qu'à l'étouffer. Mais après trois jours de débats, le jury l'estima coupable. Il fut exécuté à Aylesbury. Sa respectabilité, sa profession, son attitude courageuse et inébranlable avaient excité l'intérêt du public et sa grâce était généralement attendue. Il fut exécuté dans ses vêtements de Quaker après avoir rédigé des aveux complets.

1. Le drachme : 4 grammes 36.

CHAPITRE XI

TEMPS DIFFICILES

LE MEURTRE DE HAMPSTEAD

La première mention du corps de détectives, dans une affaire criminelle, se trouve dans les comptes-rendus du meurtre de Hampstead, en 1845. Le 21 février, vers sept heures trente du soir, un boulanger nommé Hilton entendit des cris provenant d'un champ à proximité de Belsize Lane. Ces cris persistèrent pendant trois ou quatre minutes. Il en informa le *constable* Baldock qui patrouillait dans ces parages. Celui-ci trouva le corps d'un homme étendu le long du mur blanc qui entoure Belsize House. Le sergent Fletcher, venu sur les lieux lui aussi, partit chercher une civière et pendant son absence arriva en chantonnant un jeune homme qui demanda : « Hallo, policeman! qu'y a-t-il donc? » Baldock répondit : « Je crois que c'est un homme qui a la gorge coupée. »

Le jeune homme s'arrêta pour tâter le pouls du mort et dit : « C'est une vilaine affaire, policeman. » Il ajouta que depuis plusieurs années il prenait cette même route sans avoir été jamais inquiété, mais que ses parents lui avaient toujours recommandé de ne pas la suivre de nuit. Il observa que l'agent n'allait pas avoir chaud et lui offrit du brandy que Baldock refusa, mais il accepta un shelling.

L'étranger resta jusqu'à l'arrivée de la civière et suivit la petite procession à Belsize Lane. Plus tard un témoin le vit retourner à Portland en courant. Il avait donné comme nom celui de Thomas Henry Hocker, âgé de vingt-quatre ans.

Pendant ce temps, la police avait trouvé un témoin dans la personne d'une jeune femme qui déposa en pleurant. Elle affirma que Hocker était venu la voir elle et son amie vers neuf heures. Il portait un imperméable et il expliqua qu'il y avait un peu de sang sur sa chemise; qu'il avait bu et qu'il était tombé. Il leur fit voir une montre d'argent et un anneau qu'il venait d'acheter, disait-il.

La nouvelle de l'assassinat s'était déjà répandue et Hocker la discuta très naturellement en famille. Un peu plus tard, arriva son frère et ils chantèrent des duos ensemble. Quand le détective-inspecteur Shackell vint l'interroger au sujet de la montre, il prétendit d'abord l'avoir retirée chez un prêteur sur gages, mais lorsque son frère remarqua que l'une des aiguilles ne tournait pas, il se troubla et dit que la montre lui avait été donnée par Mr Delarue. A ce moment, le cadavre de l'homme trouvé dans le sentier avait été identifié; c'était un certain James Delarue, professeur de musique et domicilié à Hampstead.

Le frère de Hocker déclara que le jeune homme avait apporté de l'argent à la maison; qu'il semblait plutôt échevelé; il expliqua la chose en disant qu'il avait fait la fête avec sa jeune femme Sarah Cox et le frère de celle-ci; mais interrogés à ce sujet, les deux nièrent énergiquement.

Hocker fut mis en état d'arrestation et ses vêtements furent examinés. Ils étaient abondamment tachés de sang humain ainsi que l'imperméable lui-même. Inculpé d'assassinat, il fut soumis à la surveillance du *constable* James Euston au poste de police de Marylebone. On lui donna du café et des toasts. Une heure plus tard, il frappa du pied la porte de sa cellule pour appeler le geôlier. Il déclara qu'il était allé au Cottage suisse dans la soirée, environ quinze minutes après l'heure présumée du crime et demanda qu'on fit venir le garçon qui lui avait servi du rhum et de l'eau.

La victime portait sur elle une lettre écrite à l'encre bleue et signée « Caroline », lui fixant un rendez-vous à l'endroit même où on l'avait trouvée. Une encre bleue de teinte absolument identique fut découverte dans la chambre du prisonnier. La lettre était adressée à Mr Copper, nom sous

lequel Delarue avait coutume de correspondre avec Hocker.

Quand l'affaire parut à la Cour centrale criminelle devant le juge Coleridge, le procureur général s'arrêta au fait étrange de l'assassin revenant auprès de sa victime. « Ce serait inexplicable, dit-il, si nous ne savions que d'autres criminels l'ont fait déjà auparavant. »

Le juge laissa parler l'accusé. Celui-ci semblait n'attendre que cette occasion. Il demanda au juge d'aller prendre quelques notes sur ce qu'il comptait déclarer. Il revint quelques minutes après avec un certain nombre de feuillets écrits à la main; puis les bras croisés, se dominant parfaitement, il attendit que le silence fût absolu. Il se mit alors à lire avec une suffisance insupportable.

Ce fut une de ces histoires fantastiques chères aux premiers cinéastes, l'histoire de sa rivalité avec Delarue dans les bonnes grâces d'une « gentille jeune dame » de Hampstead (elle n'était pas nommée) et comment Delarue avait séduit la malheureuse créature. Alors lui, Hocker, s'en était fait le champion; il avait imité la signature de cette personne pour fixer à Delarue un rendez-vous auquel le jeune frère de celle-ci devait assister. Il avait accompagné ce frère à la Taverne Suisse où il attendit tandis que le jeune homme partait seul pour « l'endroit fatal ». Entendant crier à l'assassin, il s'était précipité pour trouver son rival mort sur le sol. Mais comme c'était lui qui avait fixé le rendez-vous, il s'était estimé responsable du drame et il avait « cherché un abattoir à Hampstead pour y faire prendre un bain de sang à ses habits. »

Les jurés furent obligés d'écouter toutes ces rodomontades, mais ils allèrent d'autant plus vite en besogne pour délibérer. Dix minutes leur suffirent pour rapporter un verdict affirmatif. Hocker fut exécuté le 28 avril, mais là, son esprit de bravade l'abandonna complètement et il fallut le porter sur l'échafaud.

Un commentaire de l'époque fait valoir qu'« il possédait une audace et un talent mal dirigé des plus extraordinaires. Ses prétendues révélations avaient plusieurs fois amené les policiers à faire de vaines recherches; elles avaient même

réussi à provoquer des doutes au sujet de la justice du verdict... les annales de Newgate ne connaissent pas d'autre ensemble plus frappant de malice, de fausseté et de suffisance. »

LE MEURTRE DE L'AGENT CLARKE

A partir de l'organisation d'une police rurale sur les limites du territoire métropolitain en vue de détruire les bandes qui infestaient les rives de la Tamise, les menaces d'appliquer la loi du talion étaient parvenues à la police en si grand nombre qu'on décida de déplacer les agents les plus visés pour les ramener dans les postes de la métropole et les remplacer par d'autres policiers du corps métropolitain.

Parmi ceux-ci, se trouvait un *constable* du nom de Clarke qui fut chargé d'une ronde aux Four Wants le 29 juin 1846. Il fut placé par le sergent Parsons, mais quand celui-ci fit sa tournée le lendemain matin de bonne heure, il ne trouva plus Clarke. Les eaux de Dagenham et les autres étangs de la contrée furent dragués, mais il fallut attendre le vendredi soir avant de découvrir le corps de l'agent, odieusement mutilé, dans un champ de pommes de terre. Son couteau et son bâton furent trouvés brisés dans la haie; sa tête n'était plus reconnaissable. Il avait été lancé à terre avec une telle violence que son corps avait, en dépit de la sécheresse, laissé une empreinte là où il était tombé. Un index était coupé; une blessure à la gorge avait presque séparé la tête du tronc. La main droite avait arraché plusieurs tiges de blé. La lutte avait certainement été désespérée.

Les agents les plus expérimentés de la police londonienne furent mobilisés, mais malgré tous leurs efforts, et bien que des primes importantes fussent promises, aucune trace des meurtriers ne fut jamais découverte. Au cours de l'enquête, cependant, il apparut que le sergent Parsons et d'autres membres de l'escouade avaient donné de faux renseignements sur leurs mouvements pendant la nuit du crime, soit

pour couvrir certaines négligences, soit pour des raisons plus graves. Ils furent tous arrêtés comme suspects et les soupçons pesèrent sur le sergent plus lourdement que sur ses subordonnés. On espérait sans doute que leur détention amènerait l'un ou l'autre à faire des aveux, mais aucune preuve ne pouvant s'obtenir, ils furent relâchés et licenciés. L'affaire avait douloureusement excité l'intérêt du public.

CHEVAUX ÉTOUFFÉS

Un nouveau genre de crime fit son apparition en 1847. Depuis plusieurs semaines, les éleveurs subissaient des pertes importantes par la mort de chevaux de grande valeur qu'ils avaient laissés en parfait état la veille au soir et trouvés inanimés le lendemain matin. On craignait une épidémie nouvelle.

Un individu nommé Bentley, connu comme équarisseur, avait coutume d'acheter les cadavres qu'il vendait sur le marché de Londres, probablement comme viande pour les miséreux. Le 4 janvier 1847, un ouvrier de ferme du nom de Mason entendit un cheval gémir, comme de douleur. Il suivit la direction du son et put apercevoir, dans la lumière incertaine, Bentley penché sur un cheval. Du bâton qu'il tenait à la main, Mason frappa l'individu à la tête, mais il prit la fuite et Mason ne put l'arrêter. Le cheval était mort et encore chaud. La police fut appelée; elle paraît avoir agi très intelligemment. Elle établit que Bentley avait depuis peu fait de nombreuses transactions d'animaux morts avec des acheteurs londoniens. Et en examinant son crâne on trouva la marque laissée par le bâton de Mason. Son « truc » consistait à boucher les naseaux de la bête au moyen de bouchons de foin et à lui serrer les mâchoires par des cordes qu'il coupait naturellement aussitôt qu'elle était morte. Ce fut, en fait, une adaptation aux animaux des méfaits de Burke et Hare qui assassinaient des gens pour en vendre le corps aux écoles médicales d'Edimbourg. Bentley fut très justement condamné à quinze ans de déportation.

LES RÉVOLUTIONS DE 1848

La vague révolutionnaire qui déferla sur tous les pays d'Europe en 1848, année de troubles politiques profonds, ne devait pas épargner la Grande-Bretagne. On peut croire que lorsque la nouvelle des émeutes parisiennes du 6 mars parvint à Londres, ce ne furent pas seulement les commissaires de la police métropolitaine qui se sentirent peu à leur aise, mais presque tous les citoyens de la capitale. La déposition de Louis-Philippe et la restauration de la république fut l'allumette qui mit le feu aux poudres en Allemagne et dans l'Europe Centrale.

L'Angleterre avait ses propres ennuis. Il y avait les chartistes et les chômeurs et le lundi 6 mars un meeting en plein air était annoncé par Charles Cochrane, candidat au Parlement. Il devait se tenir à Trafalgar Square et à Charing Cross pour protester, non comme dans les autres capitales, contre le régime, mais contre l'impôt sur le revenu. Or, la loi 57, Georges III, C 19, interdit expressément toute réunion en plein air s'adressant au gouvernement, dans un rayon d'un mille autour de Westminster Hall pendant la session du Parlement. Le devoir incombant aux commissaires était d'appliquer cette loi. Ils avertirent Mr Cochrane que son meeting était illégal, et celui-ci, dans la journée de lundi, publia des appels dans ce sens et essaya d'empêcher le rassemblement. Mais il était trop tard. Une foule énorme s'était amassée et l'annonce fut reçue avec indignation. Dès une heure, dix mille personnes remplissaient la place.

Pour commencer la foule s'amusait, si ce mot peut s'appliquer à ce jeu brutal qui consiste à pousser les gens dans une fontaine et à les décoiffer par surprise. Puis les inévitables orateurs se montrèrent et s'évertuèrent à tirer une moralité des événements de Paris. La foule continuait à s'amasser sur la place; quand les orateurs se furent suffisamment égosillés, elle comptait près de quinze mille hommes parmi lesquels les pick-pockets s'en donnaient à cœur joie.

La police était débordée par le nombre. Ayant vainement tenté de retenir les gens au moyen de leurs bâtons, les agents durent se retirer sur leur quartier général de Scotland Yard. La populace renversa la palissade de bois qui entourait la statue de Nelson et s'en fabriqua des armes. Largement renforcée, la police pénétra de nouveau sur la place pour attaquer la foule sur plusieurs points, mais sans réussir à la disloquer. La lutte continua jusqu'à la tombée de la nuit. On entendit crier : « Vive la république ! » et vers huit heures, un adolescent portant des épaulettes conduisit un groupe de Pall Mall vers le palais et brisa les lampes chemin faisant. Devant le palais de Buckingham, la garde sortit et, à la vue des baïonnettes, les émeutiers s'éclipsèrent et rejoignirent leur point de départ à Trafalgar Square. Leur but n'était que méchanceté faite de gaieté de cœur et sur leur route ils envahirent une boulangerie et une taverne et se firent distribuer des rations de pain et des rasades de bière. Plusieurs meneurs furent arrêtés, parmi eux le jeune héros aux épaulettes qui fondit en larmes.

Vers minuit, le calme était rétabli, mais pendant quelques jours encore les désordres se renouvelèrent et quelques centaines de jeunes vauriens s'appliquèrent à démolir des devantures de boutiques. L'exaspération des commerçants et de leurs employés eût certainement provoqué des représailles, si les auteurs de troubles ne s'étaient aperçus à temps de leur manque de popularité et dispersés sans attendre un recours à la force. Les dégâts commis de la sorte eurent un heureux résultat en incitant les citoyens de Londres à affronter de plus redoutables dangers le 10 avril.

Il y eut des soulèvements à Manchester où la police eut beaucoup de mal à s'en tirer, ainsi qu'à Newcastle, Edimbourg, Glasgow et autres villes, mais l'effet général qu'ils obtinrent fut de provoquer un esprit de révolte contre la dictature de la populace, et le désir de soutenir la police.

Une réunion de chartistes projetée pour le 13 mars à Kensington ne justifia pas les craintes qu'elle avait éveillées. En dehors des spectateurs qui se tinrent à l'écart, se

trouvait là une foule de jeunes voyous des quartiers populaires. Mais ils furent mis en fuite par une averse, non sans avoir pillé une boutique de prêteur sur gages. La police avait fait d'énormes préparatifs. Plus de deux mille hommes furent placés aux alentours et mille deux cents autres gardaient les ponts, sans compter les réserves de troupes et de police prêtes à intervenir. Les pillards furent sévèrement traités. Quinze adolescents de treize à vingt ans passèrent en justice pour avoir saccagé la boutique du prêteur. Quatre furent acquittés; deux condamnés à quatorze ans de déportation, les autres à sept ans de la même peine.

Deux jours après le procès, le 10 avril, devait avoir lieu le grand meeting chartiste dans le but de présenter au Parlement une pétition monstre portant cinq millions de signatures. Le gouvernement attendait avec une certaine anxiété les événements de la journée, en raison surtout de ce qu'il voyait se passer dans d'autres pays européens. Il était néanmoins convaincu que les meneurs ne désiraient aucunement provoquer une convulsion nationale. Le grand danger était que la masse des partisans ne se souciait plus guère de ses chefs. Le gouvernement ne laissa rien au hasard. Il fit publier un avertissement signé par les commissaires de police et se référant à une loi de Charles II contre les désordres suscités sous prétexte de présenter une pétition au Parlement et réduisant à dix le nombre des personnes autorisées à la déposer. Sachant que l'opposition projetait une présentation en masse et par des gens préalablement invités à se munir d'armes à feu, les commissaires interdirent la réunion et demandèrent à tous les citoyens bien intentionnés de coopérer au maintien de la paix publique. La pétition pouvait être déposée en conformité aux lois, mais sans cortège organisé à cet effet.

Les mesures utiles furent prises dans des proportions formidables. Rien moins que cent soixante-dix mille policiers supplémentaires furent assermentés et les forces de police tenues en réserve sur la place publique et aux têtes de ponts étaient réellement imposantes.

Les chartistes se rassemblèrent sur divers points et passèrent à Blackfriars et sur les ponts de Londres en flots continus, le groupe le plus nombreux comptant six mille personnes. Le plus remarquable était celui de la Convention nationale avec mille deux cents hommes environ. O'Connor et E. Jones arrivèrent sur un grand char trainé par six chevaux, avec les dix personnes désignées pour présenter la pétition. Derrière eux venait une voiture à quatre chevaux portant la pétition-monstre ainsi que des inscriptions appropriées et des bannières chartistes. L'une d'elles portait ces mots : « Et Guizot se mit à rire immodérément... »

Le chiffre des assistants fut désappointant. On l'estima tout au plus à vingt-trois mille. Quand les deux chars se furent rangés, un inspecteur de police d'une stature gigantesque et d'aspect débonnaire pénétra dans la foule et se dirigea vers Mr O'Connor. Il lui dit que les commissaires désiraient quelques minutes d'entretien avec lui auprès de Horns Tavern. O'Connor descendit de sa voiture avec son ami Mc Grath et suivit l'inspecteur qui fendait la masse comme à travers un champ de blé. A leur passage, des cris les accueillirent et une ruée se fit contre eux; les chefs, criaient-ils, allaient déserter. Ils devinrent livides et semblèrent, un instant, sur le point de se trouver mal. Mais la police les protégea et ils arrivèrent sains et saufs au rendez-vous fixé avec les commissaires qui exposèrent qu'un meeting pacifique ne serait pas troublé, si O'Connor donnait sa parole d'honneur que la réunion se passerait dans le calme; mais que tout cortège serait arrêté par la force en cas de besoin. O'Connor prit l'engagement demandé en serrant la main aux commissaires et revint à sa place.

L'attitude résolue de la police eut pour effet de couper court à tous les projets. Il y eut une discussion entre les chefs, et quelques membres de la foule, plus excités que les autres, firent des discours violents, mais la réunion se disloqua peu à peu; les drapeaux furent roulés sur les hampes et la pétition confiée à trois voitures spécialement louées pour la transporter à la Chambre des Communes. Il y eut des escarmouches à la tête de pont et il fallut emporter

quelques blessés sur des civières, mais dès trois heures, tout était calme et la foule avait fondu comme neige au soleil.

Les événements de cette journée produisirent une grosse impression, non seulement dans le pays même, mais à travers toute l'Europe. Les commentateurs étrangers firent valoir qu'une assemblée dangereuse avait été disloquée, non par la troupe, ni même par la police, mais par la population, grâce à la volonté pour ainsi dire unanime de toutes les classes décidées à ne pas autoriser de semblables désordres.

En examinant la pétition, l'on put constater qu'elle était loin de réunir cinq millions de signatures. Elles étaient tout au plus d'un million et demi et beaucoup étaient imaginaires. C'est ainsi que le nom du duc de Wellington y figurait dix-sept fois et la même liberté avait été prise avec les noms du colonel Sibthorpe (membre en vue du Parlement), de lord John Russell, de sir Robert Peel, de la reine Victoria, du prince Albert. Un grand nombre de ces prétendues signatures consistaient « en mots obscènes, phrases d'argot et autres plaisanteries grossières. » En outre le dépôt de la pétition occasionna entre deux chefs du parti chartiste une querelle personnelle qui les couvrit de ridicule.

Ce ne fut pas la dernière agitation chartiste, car le 24 avril une autre manifestation eut lieu à Leicester Square contre la loi sur les pauvres. Un cortège de cinquante mille personnes devait présenter un mémoire au ministre de l'Intérieur, sir George Grey. Mr Cochrane arriva sur la place dans une voiture ornée de mauvais dessins prétendant illustrer des scènes d'asiles communaux réservés aux pauvres. Elles n'étaient pas seulement mal dessinées, mais certaines d'entre elles offensaient la décence. Les agents maintinrent toute cette foule en mouvement et Cochrane, voyant ses plans déjoués, se rendit par des rues latérales au ministère de l'Intérieur pour apprendre que sir George Grey s'était absenté. Cochrane dut remettre la pétition aux employés.

Cependant les chartistes s'armaient en Angleterre et en

Ecosse et le danger d'une rébellion n'était pas absolument conjuré. Un grand nombre de volontaires se présentèrent pour être assermentés comme *constables* spéciaux.

Le 31 mai, la condamnation de John Mitchell à Dublin provoqua une explosion de fureur parmi les mécontents de Londres. Les clubs des chartistes et des confédérés rassemblèrent leurs partisans de tous les quartiers de la métropole et se rendirent à Finsbury Square et de là en longue procession à Smithfield et Trafalgar Square. Dans ces parages, un corps de police imposant les dispersa. La nuit suivante un meeting eut lieu à Clerkenwell Green et la police intervint pour empêcher des discours incendiaires. Elle avança en masse compacte vers les orateurs, précédée par des agents à cheval. Ce fut probablement la première fois que s'affirma l'avantage de la police montée pour supprimer les rassemblements d'émeutiers.

Pendant toute cette semaine, des meetings agités se suivirent non seulement à Londres, mais en province, quoique sans aucun résultat.

Le 3 juin vit une nouvelle tentative d'ameuter la populace à Clerkenwell et Paddington. Cent policiers à cheval dispersèrent la foule partout où elle s'amassait et un nombre considérable d'agents et de soldats se tenaient en réserve. A deux heures de l'après-midi, les manifestations paraissaient devoir complètement avorter et les policiers allèrent déjeuner dans les champs. A ce moment, Mc Dougal, un des meneurs chartistes, accosta le magistrat Mr Arnold et lui demanda si le gouvernement avait réellement l'intention de s'opposer au meeting chartiste. « Oui, monsieur », lui fut-il répondu avec une grande fermeté, et le meneur disparut. Une heure après, le mauvais temps se chargea des mesures à prendre. Un orage épouvantable éclata sur les champs; à quatre heures, plus un manifestant n'était visible; seuls les agents s'abritaient sous les haies.

Le gouvernement comprit alors qu'il avait démontré assez de patience aux chartistes. Se sachant appuyé par l'opinion publique dans sa lutte contre les désordres, il fit arrêter un certain nombre de chefs du parti et les déféra en justice

tout en les laissant en liberté sous caution. Les partisans coupables de voies de fait et autres délits furent condamnés aux travaux forcés; l'un d'eux avait frappé un agent avec une barre de fer. Le 11 août commença une battue des principaux chartistes à Londres et en province, à la suite de l'assassinat d'un agent nommé Bright qui, pris par la foule pour un autre policier, témoin à charge au procès contre Mc Dougal, avait été tué avant qu'il fût possible de lui porter secours. Des piques et d'autres armes furent saisies en grandes quantités à Bradford.

Le coup final fut donné à Londres. Trois cents agents armés furent concentrés à la station de police de la Tour. Ils partirent soudain pour la Taverne de l'Ange, à Blackfriars où ils surprirent un groupe de chartistes qui essayèrent bien de résister, mais l'inspecteur de service cria : « Si quelqu'un se défend, je lui passe au travers. La maison est cernée par des forces importantes. » Les partisans furent emmenés au poste de Tower Street et fouillés. Ils étaient armés de pistolets chargés jusqu'à la bouche, de dagues à lames triangulaires, de fers de lance et d'épées cachés sous les sièges qu'ils occupaient à la taverne. Certains portaient des cuirasses en fer, d'autres avaient de la poudre à fusil, du plomb et des balles incendiaires; un homme s'était pourvu de soixante-douze cartouches à balle. On pensa qu'un cortège armé avait été projeté pour minuit et que si la force publique était intervenue, les bâtiments officiels auraient été mis à feu. Le plus connu des hommes capturés était un certain William Cuffey. Avec vingt-cinq de ses compagnons il fut envoyé devant le tribunal pour félonie sans caution.

Il est douteux que le complot eût pu réussir, car des troupes en armes occupaient tous les points vulnérables de la ville et toutes les casernes étaient alertées. Scotland Yard était en communication constante avec le corps de police de la City ainsi qu'avec les forces militaires. Ce fut le coup de grâce pour les chartistes.

CHAPITRE XII

SUPPRESSION DE LA DÉPORTATION

Au début de l'année 1850, le corps des détectives se trouva devant un nouveau genre de crime. Le chloroforme venait de s'imposer comme anesthésique et il en résulta toute une épidémie de vols. Le 10 janvier, deux femmes connues l'employèrent afin d'endormir Mr Jewett, un avocat de White-chapel Road. Il revint à lui pour se trouver dépouillé de ses vêtements et objets de valeur, étendu sur un lit sale dans un misérable logement. Son état de santé en souffrit gravement. Mais il se remit suffisamment pour être à même d'identifier les voleuses qui furent condamnées à sept ans de travaux forcés.

Le 29 juin, sir Robert Peel, le créateur de la police métropolitaine, fut la victime d'un malheureux accident au retour d'une audience royale au palais Buckingham. Désarçonné par son cheval, il tomba de côté sur l'épaule gauche. Il avait soixante-deux ans. Deux messieurs témoins de la chute le firent asseoir et le docteur Foucard, qui passait par hasard, lui demanda s'il était blessé. « Oui, répondit-il, gravement », et il perdit connaissance. Il fut transporté chez lui en voiture. Sir James Clarke, médecin de la reine, le rencontra en route et monta à côté du blessé, qui était revenu à lui à son arrivée dans sa maison, aux jardins de Whitehall. Il déclara se sentir beaucoup mieux et fut capable de marcher pour entrer chez lui, mais il perdit connaissance, tomba dans les bras du docteur Foucart et fut couché sur un divan de la salle à manger. Il avait la clavicule et plusieurs côtes brisées, dont l'une avait perforé le poumon. Il vécut encore trois jours dans de grandes

souffrances et mourut le 2 juillet en présence des siens.

« Il est impossible, dit un commentaire du temps, d'exagérer les sentiments d'émotion profonde avec lesquels tout le pays apprit la mort de sir Robert. Tous les souvenirs des fautes politiques de ses débuts de carrière étaient oubliés; on ne se rappelait plus que ses grandes réformes pratiques, la force d'esprit et l'énergie qui avaient fait de lui l'homme d'Etat le plus considéré d'Europe et l'intelligence directrice de la politique anglaise. »

La Chambre des Communes rendit à sa mémoire un hommage des plus rares. A la nouvelle de sa mort, elle s'ajourna immédiatement sans plus traiter aucune affaire. En témoignage de sa considération, l'assemblée française résolut à l'unanimité que le fait du décès et les regrets sympathiques de la Chambre seraient consignés sur les procès-verbaux de séance. Lord John Russell proposa l'érection d'un monument public à l'abbaye de Westminster, ce qui fut adopté. Les funérailles eurent lieu très simplement dans le paisible cimetière de Drayton Bassett, au milieu des respectueuses douleurs de milliers d'assistants et du deuil général de la nation.

Sir Robert Peel était né à Bury, dans le Lancashire. Son grand-père était un imprimeur sur calicot qui, après l'invention du métier à filer, se dédia à la filature du coton et fit fortune. Son père, qui était le troisième fils, continua l'affaire. Il entra au Parlement et contribua par ses largesses à la politique guerrière de Pitt. Il fut récompensé en 1800 par le titre de baron.

Sir Robert fut élevé à Oxford où il se distingua dans les études classiques aussi bien que mathématiques. Elu au Parlement à l'âge de vingt et un ans, il se fit remarquer par la scrupuleuse attention qu'il donnait à ses devoirs parlementaires et par un style oratoire qui devait sa force à la connaissance du sujet, à la clarté de l'exposition, à la vigueur du raisonnement et au tact avec lequel il savait traiter une assemblée parlementaire. Il suivit la politique *tory* de son père.

Devenu secrétaire pour l'Irlande en 1812, il fut violem-

ment attaqué par O'Connell et assez mal inspiré pour le provoquer en duel, affaire qui les couvrit tous deux de ridicule.

Sa vie domestique fut singulièrement heureuse. Il avait cinq fils et deux filles. Trois de ses fils se distinguèrent dans la vie publique. Le plus jeune, Arthur, fut considéré comme l'un des meilleurs orateurs de la Chambre des Communes. Il fut créé vicomte lors de sa retraite, en 1895.

Peel avait vécu assez longtemps pour voir la police métropolitaine, sa création, désarmer l'opposition générale qu'elle avait rencontrée dès son enfance et devenir une institution nationale. Après ses vingt premières années, elle était une des assises de l'Etat et il n'est peut-être pas exagéré d'affirmer que c'est dans une certaine mesure à la police métropolitaine que la Grande-Bretagne a dû le calme dans lequel s'est passée pour elle cette critique et révolutionnaire année 1848.

Le 27 mai 1850, un nouvel attentat eut lieu contre la reine Victoria. Ce fut, cette fois, un homme de famille respectable du nom de Robert Pate qui la frappa d'un coup de bâton, écrasant son bonnet et la blessant au visage. Elle quittait Cambridge House où elle avait été voir le duc, sérieusement malade et qui devait mourir six jours plus tard. Le père de Pate avait été *sheriff* du Cambridgeshire et lui-même avait servi dans l'armée. Ses amis prétendirent qu'il avait souffert de perturbation mentale à différentes époques, et un certain docteur Munroe estima qu'en effet c'était un maniaque. D'autre part, dans son adresse aux jurés, le juge exposa que la question était de savoir si en agissant le prisonnier avait conscience de mal agir. Le jury le déclara coupable et il fut condamné à sept ans de déportation.

L'année 1850 marqua un changement radical dans la manière de traiter les criminels, et prit, en conséquence, une importance considérable pour la police. Pendant de longues années, les partisans de la déportation avaient eu pour eux de nombreux arguments. Ils prétendaient que la criminalité était due en grande partie à l'éducation malsaine des ado-

lescents dans les taudis surpeuplés des grandes villes; que les territoires sains et vastes de l'Australie et de la Tasmanie restaient improductifs faute d'émigrants, et que des condamnés, parmi lesquels un grand nombre n'étaient pas vicieux naturellement, pouvaient faire d'admirables colons. En théorie, naturellement, cela était exact, mais le premier obstacle à la réalisation de cet idéal était que la grande majorité de ces hommes provenaient des agglomérations urbaines et ne pouvaient en aucun cas prendre goût à la vie rurale, surtout sur le sol d'une région primitive et sauvage. Sans doute quelques-uns parmi eux s'amendaient réellement et prospéraient même, après avoir obtenu leur permis de liberté; mais ce fut parmi eux et leurs familles que se développa l'agitation contre la déportation. Pendant toute la première partie du siècle, l'Australie avait instamment réclamé que « la mère patrie avalât sa propre fumée » et les récits hauts en couleur des bagnards rentrés en Europe et que reproduisait la presse anglaise provoquèrent une propagande énergique contre la déportation. De temps en temps des cas particuliers, fortement exagérés pour la plupart, trouvaient un accueil favorable dans les journaux.

L'insensibilité à la souffrance humaine qui distinguait les premières années du XIX^e siècle avait fait place vers 1850 à un humanitarisme morbide. Avec quelque raison sans doute, car les agents préposés aux pontons, aux transports de forçats et aux colonies de déportés déclaraient impossible de maintenir seulement un semblant de discipline sans le droit de condamner les hommes récalcitrants à des fustigations de cent coups de fouet. C'était la sanction régulière des tentatives d'évasion.

Nous trouvons les premiers symptômes d'un intérêt général aux problèmes criminels dans un rapport des magistrats destiné à Westminster. « Il est profondément déplorable, y lisons-nous, qu'aucune mesure d'humanité n'ait encore été envisagée au bénéfice des prévenus attendant leur comparution en justice, de manière à séparer les novices et les présumés innocents des malfaiteurs endurcis. »

Au cours de la même année, un rapport des inspecteurs

de la prison de Millbank constatait que le ministère de l'Intérieur avait fait de cette prison un dépôt de réception de tous les condamnés à la déportation, au lieu de les envoyer, comme par le passé, sur des pontons. Les inspecteurs avaient reçu l'ordre d'examiner soigneusement les prisonniers et leurs papiers et de rendre compte périodiquement au ministère de l'Intérieur de la manière dont il en était disposé.

Le même rapport nous apprend quelle était la règle générale approuvée par lord Stanley quant à la discipline appliquée aux condamnés dans les colonies pénitentiaires.

Il y avait quatre stages :

- 1° Détention dans l'île de Norfolk;
- 2° Groupe de probation;
- 3° Mise à l'épreuve;
- 4° Permis de liberté (avant terme).

Suit une apologie du système de déportation en vigueur : « L'expérience a prouvé que la pratique de commuer une sentence de déportation en périodes d'incarcération dans la métropole est malsaine en principe et néfaste dans ses effets. L'incertitude qui préside à son application constitue l'une de ces chances d'échapper au châtement sur lesquelles comptent invariablement les malfaiteurs. Aussitôt libéré, le criminel, s'il est incapable d'obtenir ou d'exercer un travail honorable, ne rentre trop souvent dans la société que pour en polluer la moralité et en troubler l'ordre. »

On ne saurait espérer davantage des apologistes officiels d'un système en pleine décadence. Ils furent en 1842 exactement ce qu'ils sont, sans doute, en 1935.

Ce fut en août 1853 seulement que le ministre de l'Intérieur, lord Palmerston, annonça que les Australiens s'indignaient de voir leur pays transformé en pénitencier à l'usage des malfaiteurs britanniques. La déportation devait désormais se limiter à l'Australie Occidentale et les condamnés devaient être occupés à des travaux d'intérêt public en Grande-Bretagne, puis libérés provisoirement en vertu d'un permis révocable. Le pays avait jusqu'alors payé près de deux cent mille livres par an pour le transport des bagnards

en Australie et l'on pensait que leur installation en Angleterre se traduirait par une économie budgétaire annuelle.

Il fut objecté que le système de la libération provisoire s'effondrerait devant le nouveau principe d'une classe nouvelle d'hommes libres, mais dont la liberté dépendrait du bon plaisir d'un ministre de l'Intérieur. Lord Palmerston répondit en déclarant que le permis de liberté créerait un élément d'espérance et que la crainte d'une révocation produirait chez les criminels des habitudes de discipline personnelle. Pour tous ceux qui connaissent la mentalité du malfaiteur — surtout du professionnel du crime — cette phraséologie parlementaire idéaliste ne saurait que provoquer un sourire. On ne se rendait pas compte de l'abîme qui sépare (aujourd'hui encore) le malfaiteur par habitude du malfaiteur par accident. Un meurtrier, par exemple, qui agit sous l'empire d'une colère irrésistible, retombe très rarement dans le crime, tandis que le voleur professionnel adopte difficilement un moyen de gagner sa vie honorablement, car les gains que procure l'honnêteté n'en appellent pas suffisamment au goût de l'aventure; ils sont trop ennuyeux pour être désirables.

Probablement, comme c'est la règle générale dans les cas de ce genre, la vérité tenait le milieu entre ces deux écoles, mais l'agitation locale qui s'opposait, en Australie, à recevoir de nouveaux forçats l'emporta, et la métropole dut fabriquer en hâte les rouages nécessaires pour « consumer sa propre fumée ». Hommes et femmes condamnés à la servitude pénale s'amassaient sur les pontons de la Tamise et d'autres ports qui finirent par être surpeuplés. En 1850, s'ouvrit la première prison pour déportés. Pendant trente-cinq ans, une prison datant des guerres napoléoniennes et réservée aux captifs de guerre était restée vide à Dartmoor, à environ cinq cents mètres d'altitude. Les vieux bâtiments granitiques furent rapidement transformés en blocs cellulaires par des séparations de tôle ondulée et les prisonniers amenés des pontons aussi vite que possible. Des installations similaires se firent à Portland, Parkhurst et dans d'autres prisons et, en 1850, la législation nécessaire fut

adoptée. Il n'est que juste de dire qu'aucun des sombres pronostics chers aux partisans de la déportation ne se vérifia. Peu à peu l'on essaya de classer les condamnés conformément à leur caractère particulier et l'on développa considérablement les mesures destinées à en prendre soin après leur libération. On ne peut affirmer que les prisons de déportés aient été des maisons de correction, mais les résultats qu'on pourrait citer, particulièrement parmi les hommes encore jeunes condamnés pour crimes de violence, n'étaient pas loin de ressembler à des cas de correction.

Il y avait bien des arguments en faveur de la déportation, à condition qu'elle fût convenablement appliquée, mais le système en vigueur avec les pontons pour commencer, puis le voyage d'Australie sur des bateaux bondés de monde, l'usage arbitraire du fouet pour briser les récalcitrants, la discipline de fer des établissements de Tasmanie fournissaient aux journalistes avides de sensations d'amples matières à condamnation. Les inconvénients réels de la déportation résidaient dans la promiscuité des mauvais éléments inconsidérément infligée aux moins contaminés et qui les réduisait tous au même dénominateur. Tandis que la métropole se débarrassait ainsi de ses pires citoyens, elle favorisait sur son propre sol, contre le gouvernement, un amer ressentiment qui abolissait chez ses sujets, dans les masses populaires, tout sens de loyalisme et de fierté nationale.

D'un certain point de vue, la transformation de la déportation en servitude pénale fut un avantage pour Scotland Yard. La direction générale s'enrichit d'une section nommée Service de surveillance des condamnés et composée de détectives choisis tout spécialement. D'après la loi, tout condamné ayant fait les deux tiers de sa peine pouvait obtenir un congé provisoire à condition de se présenter à la police une fois par mois pendant le dernier terme et de rendre compte de ses moyens d'existence. Il faisait connaître également tous ses changements d'adresse, et vérification en était faite. Dans certains cas particuliers, le ministre de l'Intérieur pouvait dispenser de ces formalités,

mais elles constituaient dans l'ensemble des mesures fort salutaires.

Comme on devait s'y attendre, les mal intentionnés parmi les congédiés provisoires refusaient de se présenter, et quand ils étaient arrêtés pour quelque nouveau délit, ils prétendaient impossible de concilier avec une occupation honnête le fait d'être constamment surveillés par la police dont l'action permettait de les considérer comme des condamnés provisoirement libérés. Ces allégations n'ont jamais été fondées. Les agents choisis du service de surveillance ont autant d'intérêt que n'importe quel philanthrope à la bonne conduite de leurs élèves, bien qu'ils puissent, mieux sans doute que le philanthrope, prévoir lequel de leurs pupilles retombera aux errements du passé. Un des avantages de ces agents est de pouvoir s'entretenir en particulier avec un condamné et lui parler à cœur ouvert. Très peu de prisonniers s'irritent de cette entrevue.

On a beaucoup écrit sur les horreurs de la déportation : beaucoup de vrai et encore plus de faux ou d'exagéré. Mais la révolte des colonies contre ce système demeure un fait certain. En réalité, toutes les sévérités et cruautés du code pénal anglais reposaient uniquement sur la terrorisation. Il laissait croître les enfants dans de véritables terriers à lapins, sans éducation ni bons exemples. Et tout naturellement, dès leurs premières années, ils allaient à la dérive vers le crime. Le système policier avait été, de propos délibéré, laissé dans un état digne du moyen âge, parce que les contribuables craignaient les frais qu'occasionnerait un corps discipliné. L'unique souci des autorités était de se débarrasser des malfaiteurs et si ce n'était point possible par la prison, il fallait l'obtenir par la déportation.

Il y eut naturellement de nombreux exemples de condamnés qui, par une conduite exemplaire aux colonies, méritèrent leur congé provisoire et finirent par bien tourner. Mais les ennemis du système ne nous en parlent pas. Tout devait être peint sous les plus sombres couleurs de manière à produire l'effet voulu, c'est-à-dire la suppression de la déportation qui commença en 1849.

Un cas remarquable fut traité aux assises de Liverpool en mars 1843. Un certain George Robinson comparait dans cette ville pour être illégalement revenu de son lieu de déportation. Il fit une déposition remarquable que personne n'a jamais réfutée. Il avait été convaincu de vol de grand chemin en 1820, à l'âge de dix-huit ans et condamné à la déportation. Il ne contestait pas la justice de la sentence. Quelque temps après son arrivée à Port Jackson, il tenta de s'évader grâce à un bateau qui se trouvait dans le port. Cette embarcation fut jetée à la côte par une tempête et Robinson livré aux autorités pour recevoir cent coups de lanière. Il fut ensuite envoyé dans un établissement pénitentiaire, d'abord à Hunter's River, puis au port de Macquarie. Pendant douze mois il conserva les fers aux pieds.

Puis il se joignit à d'autres forçats dans une nouvelle tentative d'évasion. Trois jours après, ils furent attaqués par des indigènes. N'osant pas rentrer, sachant qu'ils seraient battus et envoyés au travail avec le pire groupe de la colonie, ils errèrent deux mois dans les montagnes Bleues, tout nus, jusqu'à ce que leur état de détresse les eût forcés à venir vers la côte. Des indigènes les guidèrent, mais non loin de Port-Philippe ils furent capturés par une autre tribu qui les livra. Ils furent alors conduits, nus comme ils étaient, à Coal River, mais durent laisser au moment de l'embarquement pour Sidney les couvertures qu'on leur avait fournies.

A Sidney, ce fut la charité publique qui leur procura des vêtements, et cependant l'un d'eux ne porta pendant six mois qu'un pantalon. Condamnés à recevoir cent coups de fouet, le médecin les déclara physiquement incapables de supporter le châtimement.

Robinson s'évada une troisième fois en s'emparant d'une baleinière. Avec quelques compagnons, il réussit à s'échapper à la voile et longea la côte pendant neuf jours. Les vivres venant à manquer, ils accostèrent à Hobart Town où ils se firent prendre pour être renvoyés à Macquarie. Cette fois il fut relégué avec les pires criminels. Il fit un horrible tableau de ce dépôt; il y passa sept ans avant d'être envoyé

à Hobart Town où il réussit à se cacher pendant vingt et un jours. Mais le capitaine le débarqua à Sainte-Hélène. Il fut ramené au Cap et de là sur l'île de Robben, au large de la côte, où il travailla sept mois avec vingt-cinq livres de fer aux pieds. Puis il fut encore renvoyé à Macquarie. Mais sa conduite courageuse à l'occasion d'une tempête le fit recommander à « l'attention compatissante » de l'administration et il obtint trois ans plus tard un permis de liberté provisoire.

Toujours désireux de rentrer au pays, il s'évada sur un bateau baleinier américain et croisa pendant des mois. Sachant que le capitaine avait l'intention de le livrer à son arrivée en Australie, il profita d'une escale en Nouvelle-Zélande et se rendit à une tribu de Maoris qui le traitèrent humainement. Il monta plus tard sur un navire destiné à Boston, paya par son travail le passage à Québec, puis à Greenock et Liverpool. Depuis il vivait à Manchester et gagnait honnêtement sa vie. Il déclara n'avoir jamais offensé les lois après son premier délit et pria les autorités de tenir compte de sa bonne conduite et de ses souffrances.

Le juge, le premier président Park, fit valoir son impuissance à modifier la loi. Une condamnation à la déportation demeurerait telle malgré la possibilité qu'avait eue le délinquant de s'évader. Son devoir était d'ordonner le renvoi du prisonnier toute sa vie durant. Celui-ci s'inclina respectueusement et fut emmené.

Un témoin oculaire nous a déclaré que l'aspect de cet homme confirmait la vérité de ses récits. Ses traits étaient tirés par la souffrance « et il y avait quelque chose de fort émouvant dans la manière dont il reçut la sentence qui devait le plonger de nouveau dans les horreurs qu'il venait de décrire. »

CHAPITRE XIII

DE LA MANIÈRE DE TRAITER LES ÉMEUTES

En mai 1850, sir Charles Rowan quitta son poste de commissaire pour mourir en 1852, à l'âge de soixante-dix ans. Il avait fait une belle carrière militaire en Espagne et à Waterloo où il commandait une aile du 52^e régiment et fut blessé. C'était le cinquième fils d'un propriétaire irlandais. Il avait été choisi par sir Robert Peel pour être commissaire en même temps que Richard Mayne, et ces deux Irlandais avaient réussi à désarmer les préventions du public contre la police métropolitaine, au cours des vingt et une années les plus difficiles qu'ait connues ce corps, sans que jamais, autant que nous sachions, le moindre désaccord ait éclaté entre eux.

Sir Charles Rowan fut remplacé par le capitaine Hay qui avait été dix ans de suite directeur inspecteur de la police métropolitaine. Comme son prédécesseur, il avait pris part aux guerres d'Espagne et à la bataille de Waterloo. Malheureusement, bien qu'il fût décidé qu'il serait sous les ordres de Mayne, leurs attributions respectives n'avaient pas été précisées et il n'agit pas en collègue loyal. C'est ainsi que, sans en informer Mayne, il soumit au ministre de l'Intérieur un plan de service à l'usage du corps. Et quand le public s'indigna contre la police à l'occasion de certaines mesures malheureuses pour les funérailles du duc de Wellington, il fit passer à la presse un article rejetant toute la responsabilité de l'affaire sur Mayne. Leurs relations se tendirent et lorsque Hay mourut en 1855, Mayne demeura seul chef avec deux commissaires-adjoints pour le seconder.

Rowan semble avoir eu peu de part à la nomination de

détectives en civil consécutivement au meurtre de Daniel Good en 1842, et sir Richard Mayne, dans sa crainte de ranimer les préventions populaires contre les agents en civil, résolut de les conserver tous au quartier général et à sa propre disposition. Ils semblent malheureusement n'avoir pas ou presque pas été instruits dans leur service de détectives et, en conséquence, leur activité différait fort peu de celle des policiers en uniforme. Aucun d'eux n'a marqué son passage dans l'histoire du corps. De 1842 à 1864, cette poignée de prétendus *détectives* resta attachée au bureau des commissaires avec un effectif de huit à quinze hommes sur un total de huit mille agents.

L'année 1851 est notable dans les annales des cours criminelles, car elle vit appliquer une législation modifiant la procédure en ce qui concernait les témoignages et améliorant l'administration de la justice criminelle. La grande exposition de Hyde Park, transférée ensuite aux emplacements actuels de Sydenham sous le nom de Crystal Palace, attira des foules imposantes à Londres. Mais le public s'intéressait surtout à la question brûlante du libre-échange et de la protection qui provoquait des soulèvements dans tout le pays.

Nous entendons parler des détectives de temps en temps, comme, par exemple, le 28 juin, quand ils prévinrent un vol au square Saint-James. Six semaines auparavant, deux détectives avaient observé un repris de justice nommé John Tyler en train de flâner auprès d'une des fontaines. Ils ne le perdirent pas de vue et le virent accoster un vieillard répondant au nom de Cauty et recéleur notoire. Ils les suivirent jusqu'au square et les virent entrer à la banque de Westminster où ils restèrent environ quinze minutes. Mais aucun vol ne fut commis à ce moment. Cependant l'inspecteur Lund mit en garde la direction de l'établissement qui décida de mettre les fonds en sûreté tout en laissant à sa place habituelle dans le bureau du *manager* la caisse contenant des billets pointés. Les voleurs donnèrent dans le piège et furent pris au moment où ils emportaient cette caisse. Ce fut une dérogation aux ordres qu'avait la police de pré-

venir la perpétration du crime, mais c'est à peu près ce qui aurait été fait dans ces derniers temps. Les deux hommes furent condamnés à sept ans de déportation.

Un des premiers exemples que nous trouvions d'une demande d'assistance date du 16 juin quand deux « aéronautes expérimentés », Mr et Mrs Graham, s'élevèrent dans les airs, en ballon, de l'hippodrome de Barry, à Kensington. Avant même que le ballon eût pris de la hauteur, il donna dans une hampe de drapeau et subit une déchirure de l'enveloppe de soie. Les aéronautes jetèrent leur lest de sable qui tomba sur le Crystal Palace, puis encore sur Hyde Park. Le ballon dériva vers la maison du colonel North, dans Arlington Street, abattit les cheminées et enfonça le toit. La police accourut à l'aide et trouva les époux Graham sans connaissance et gravement blessés sur la toiture. Elle les emporta chez un médecin voisin et dégagea le ballon pour le transporter au poste. Ce fut ce genre de services qui dans la suite contribua grandement à la popularité de ce corps.

Rien d'étonnant à ce que, vers la fin de 1851, le public finit par s'émouvoir de l'inégalité des jugements et sentences. Le 8 octobre, par exemple, le sergent Earthy, de la police métropolitaine, emmenait avec lui l'agent Bailey pour enquêter sur un cas de brigandage à Acton. Ils découvrirent deux hommes masqués dans une ruelle et l'un tira sur le sergent et le blessa à la cuisse. En tombant, celui-ci vit le *constable* aux prises avec le nommé Harris et courageusement il se releva pour attaquer cet homme et lui arracher son pistolet. L'autre bandit nommé Round s'échappa, mais fut arrêté le lendemain à la gare de Paddington, au moment où il tentait de payer son billet de chemin de fer avec une médaille au lieu d'un souverain. Aussitôt arrêté, il demanda si le sergent était mort et déclara qu'en ce cas c'eût été la faute de ce policier qui lui avait donné un coup sur la main. Les deux prisonniers furent condamnés à mort et virent leur peine commuée en déportation à vie.

Aux sessions suivantes, en décembre, il y eut des affaires de sévices atroces contre des femmes et des enfants. Une mère, par exemple, fut convaincue d'avoir couramment mal-

traité sa petite fille en la brûlant au moyen d'un fer rouge. Elle fut condamnée à six mois de prison. Un homme avait tué son enfant illégitime en l'absence de la mère, parce que le pauvre petit pleurait. Il lui avait écrasé la tête sur le sol. La sentence de mort fut commuée en déportation à vie. La même session vit condamner à dix années de déportation une femme qui avait volé quatre livres dix shellings dans la poche d'une dame. Dans un autre cas, un homme nommé Stevens fut gratifié de six mois de travaux forcés pour avoir habituellement maltraité sa femme. Elle lui demandait à manger après deux jours de jeûne; sur ce il la battit en se servant d'un instrument particulier aux tisserands et la frappa jusqu'à lui faire perdre connaissance. La presse s'empara de toutes ces condamnations disproportionnées. Ce n'étaient pas les jurés qui en portaient la faute, mais les juges et le ministère de l'Intérieur.

En juin, des émeutes éclatèrent à Stockport. Elles débütèrent par une attaque des catholiques romains contre une école protestante. Les protestants ripostèrent en attaquant une taverne fréquentée par des catholiques. Ils saccagèrent leurs chapelles et firent un feu de joie des meubles et tableaux; il y eut soixante-sept blessés et un mort. Trois jours après, la troupe arriva et mit fin aux désordres. De nombreuses arrestations suivirent, autant parmi les catholiques irlandais que parmi les protestants anglais. Les magistrats en choisirent dix des plus compromis dans chaque camp et les condamnèrent à des peines de prison de différentes durées. Mais le protestant qui avait tué un Irlandais fut déporté pour quinze ans.

Le 10 novembre, à l'occasion des funérailles du duc de Wellington, la police métropolitaine prouva l'utilité des services d'ordre au milieu des foules. Des dispositions maladroites avaient été prises par le commissaire pour l'exposition du corps sur un lit de parade. Le temps était humide et mauvais. Dès que le public fut admis, trois personnes furent étouffées; des femmes furent foulées aux pieds; il fallait soulever les enfants au-dessus des têtes pour éviter qu'ils fussent suffoqués; une foule de plusieurs milliers de

personnes attendaient sous la pluie depuis plus de deux heures. Finalement le surintendant Pearce, qui avait été de service à la grande exposition, intervint pour mettre de l'ordre et grâce à son expérience des foules, aucun accident mortel n'eut plus lieu. Il appela de plus nombreux policiers, fit établir des barrages par la troupe et organisa la circulation.

L'année 1853 fut notable pour sa législation. Elle vit promulguer une loi destinée à rendre plus malaisée la fabrication des faux billets de banque. Les magistrats obtinrent des pouvoirs plus étendus pour réprimer les sévices contre les femmes et les enfants et pour remédier aux frais et aux pertes de temps causées par l'application du code criminel. Ils se virent autorisés à envoyer aux travaux forcés des délinquants condamnés à six mois et des secours furent prévus pour la femme dont le mari était incarcéré. D'autres mesures utiles furent prises. Les droits sur les savons furent rapportés et la vaccination devint obligatoire.

Le 13 avril 1855, se fit une découverte qui ébranla sérieusement la confiance du public dans les détectives de Scotland Yard. John Reeves, un jeune garçon de treize ans, avait été condamné à deux ans de prison. Il avait, à cette occasion, élevé de graves accusations contre un détective répondant au nom de Charles King. L'enfant connaissait King depuis trois ans, après l'avoir rencontré pour la première fois dans Dean Street, Soho. King l'avait conduit à Hyde Park, où l'on patinait encore, et lui avait désigné une dame facile à voler. Le jeune garçon avait ainsi pris une bourse et partagé le contenu avec King qui avait caché la bourse au creux d'un arbre. Ils allèrent ensuite dans un café de Sloane Street et King recommanda au jeune voleur de ne rien tenter sur les gens qui passaient sur le pont de la Serpentine et qui étaient sur leurs gardes. Reeves vola encore une autre personne et un deuxième adolescent qui sortait avec lui fut pris en flagrant délit par l'appariteur qui l'aurait arrêté sans le secours de King. Mais celui-ci fit trébucher l'appariteur d'un croc en jambes.

Le 31 décembre 1853, un gardien de parc avait vu King

et quelques autres affaires autour d'un vieil arbre de Hyde Park. Il avait fouillé et trouvé une bourse vide dans un creux. Il en avait informé la police qui avait surveillé King au milieu de ces jeunes garçons. Un autre agent l'avait vu faire tomber l'appariteur; mais quand les policiers voulurent l'arrêter, il disparut. Tous ces faits furent attestés devant la Cour criminelle centrale et King fut condamné à quatorze ans de déportation.

L'activité de la police avait maintenant Hyde Park pour théâtre. En juin, le dépôt d'un projet de loi interdisant tout commerce le dimanche devint pour la foule un prétexte à se rassembler « pour voir comment l'aristocratie respectait le jour du Seigneur. » Elle s'attacha aux cavaliers et aux équipages, mais fit peu de mal, si ce ne fut d'effrayer quelques chevaux. Une manifestation plus importante était projetée pour le 1^{er} juillet. Le commissaire fit connaître qu'elle ne serait pas autorisée. Cela suffit pour qu'une foule de près d'une lieue de longueur vint des faubourgs miséreux et envahit le parc où plusieurs discours furent prononcés. La police essaya de la disloquer en se servant copieusement de ses bâtons. Un orateur faillit se noyer. Il tenta de nager dans la Serpentine et il fallut lui porter secours sur une barque de la *Royal Humane Society*.

Les émeutes devenaient inquiétantes dans le parc. Tout passant connu s'y faisait huer et dans certains cas assaillir. Le 8 juillet, la foule quitta le parc pour se rassembler dans le haut de Grosvenor Place. De là, elle marcha vers Belgrave Square et Eaton Square en cassant des carreaux le long de sa route. En un point elle fit mine de mettre le feu à la paille étendue devant la maison d'un malade, mais la police arriva à temps. Une semaine après, l'agitation s'était calmée.

De nombreux témoins oculaires des scènes du 1^{er} juillet furent d'avis que la police avait procédé avec une violence inutile et demandèrent une enquête. Elle se fit dans les formes légales, un avocat ayant été désigné pour représenter le public. Il fut amplement prouvé que certains agents avaient perdu leur sang-froid et que le surintendant Hughes

avait, sans motifs suffisants, ordonné à ses hommes de faire usage de leurs bâtons et négligé de réprimer leurs excès de zèle. En outre les cellules policières de Vine Street avaient été bondées de manifestants dans des proportions excessives. Lors d'une nouvelle émeute, en octobre, la police prit à cœur les résultats de cette enquête. Elle n'usa de violence dans aucune circonstance. Les rassemblements furent réduits au parc et la foule maintenue en mouvement par un fort détachement d'agents à cheval. Et le froid se chargea de mettre fin à cette manifestation.

CHAPITRE XIV

L'EMPOISONNEMENT DE RUGELEY
ET AUTRES CRIMES

Une affaire qui suscita une sensation énorme fut, en décembre 1855, l'empoisonnement d'un jeune habitué des courses nommé John Cook, tombé malade au « Corbeau », à Shrewsbury, le lendemain des courses de cette localité. Il avait gagné de l'argent sur « Pole Star ». Son compagnon de course, un certain William Palmer, chirurgien à Rugeley, lui avait offert à boire à leur retour à l'hôtel, mais refusé de boire lui-même. Cook se plaignit à un nommé Fisher que le grog lui « avait terriblement brûlé la gorge », et que sûrement « Palmer l'avait drogué. » Quelques minutes après, il était au plus mal; il déclara encore à une autre de ses connaissances répondant au nom de Herring qu'il avait été « drogué ». Herring exprima son étonnement d'apprendre que dans ces conditions Cook eût subséquemment accepté de déjeuner avec Palmer, et Cook répondit : « Ah, vous ne savez pas tout ! » Il semblait d'une certaine façon dépendre de Palmer.

Comme il ne paraissait pas se rétablir, Palmer l'emmena à Rugeley et le logea dans un hôtel de cette ville où lui-même et d'autres médecins vinrent le soigner. Cook se plaignit de certaines pillules que son ami disait contenir de la « morphine », et les autres docteurs lui conseillèrent de ne plus en prendre, car elles semblaient lui causer de grandes douleurs et des crises de paralysie. Palmer lui administra aussitôt après deux pilules contenant, disait-il, de l'ammoniaque. Peu après, Cook fut saisi de douleurs extrême-

ment vives et de convulsions et mourut le 20 décembre.

En apprenant cette mort, son beau-père, un certain Mr Stephens, qui avait beaucoup d'affection pour lui et soupçonnait Palmer, vint à Rugeley et annonça son intention de faire faire une autopsie. Celle-ci fut pratiquée par des médecins de Guy's Hospital à Londres, qui trouvèrent dans le corps de grandes quantités d'antimoine, mais non de strychnine qu'ils s'attendaient à y découvrir sûrement.

Immédiatement après le décès de Cook, la femme de chambre, à l'insu de Palmer, qui se croyait seul dans la pièce, le vit mettre la main sous l'oreiller du défunt et fouiller toutes ses poches. Il fut impossible de retrouver le carnet où Cook inscrivait ses paris. L'enquête menée par le sergent détective Field révéla certains indices troublants de crimes antérieurs. Pendant plusieurs années, Palmer avait touché des sommes considérables de certaines compagnies d'assurance sur la vie pour avoir assuré des personnes mortes peu de temps après l'établissement des polices. Sa propre femme était du nombre ainsi que son frère. On lui attribuait un total de seize assassinats. Ce n'était pas tout. Peu avant l'affaire de Rugeley, il avait été arrêté pour faux; il avait remis à Mr Padwick un chèque sans provision qu'il prétendit avoir été signé par sa femme défunte. Il fut soustrait à la juridiction du comté et emprisonné sur requête de la Couronne.

Le procès, qui dura quinze jours et commença le 4 mai, fut une cause célèbre. Une foule considérable assiégea Old Bailey pour y assister, mais personne ne fut admis sans carte d'entrée. Les sièges entourant le tribunal étaient occupés par des membres des deux Chambres. Quelques juges étaient même au milieu de l'auditoire. Comme les médecins n'avaient pas trouvé de strychnine dans les organes du défunt, toute l'affaire ne reposait que sur des indices, mais le procureur général en convint dans un grand esprit de justice; il avait communiqué au défenseur toutes les preuves invoquées par l'accusation. Les enquêtes de l'inspecteur Field concluaient à la culpabilité.

Palmer avait trente et un ans. Il passait pour fort ins-

truit; il était petit, plutôt fort, la tête et la face rondes, les cheveux rares et blonds, le teint rouge. Rien n'indiquait dans son visage ni dans ses manières un tempérament sournois ou cruel. Pendant tous ces longs débats, il resta fort calme. Il écouta avec un grand intérêt les preuves et témoignages à sa charge et remettait fréquemment des notes à son avocat.

Le réquisitoire du procureur général occupait trente-trois pages des comptes-rendus annuels des affaires judiciaires. Il affirma que l'accusé avait dès 1853 essayé d'obtenir de l'argent contre billets et en décrivit l'entraînement progressif vers les paris et les courses. Palmer avait assisté à l'autopsie et quand on annonça qu'aucune trace de strychnine n'avait été découverte, il s'était tourné vers l'un des experts en disant : « Docteur, ils ne nous pendront pas encore. »

L'un des témoins à charge les plus importants était la femme de chambre déjà mentionnée. Elle avait soigné le défunt pendant ses crises et le procureur lui demanda si elle avait déjà vu dans sa vie une agonie aussi douloureuse que celle qui remplit la dernière nuit du malade; elle répondit que ces souffrances étaient dues aux pilules de Palmer. Elle avait goûté le bouillon qu'elle avait porté à Cook pour son dernier repas, et elle en avait été malade. Après plus d'une heure de délibérations, le jury déclara l'accusé coupable et le juge prononça la sentence de mort. Après sa condamnation, il joua merveilleusement le rôle d'un homme innocent et le matin même de son exécution, le *sheriff* lui demandant s'il reconnaissait la justice de sa condamnation, il répondit avec énergie : « Non, monsieur. Je ne la reconnais pas. Mon exécution sera un assassinat. »

Suivant une coutume barbare en vigueur à Stafford, les condamnés à mort étaient enterrés sans cercueil. Les phrénologues furent autorisés à mouler le masque de Palmer et à faire des études sur son crâne. Cet homme semble avoir joui d'un pouvoir de suggestion extraordinaire. Pendant l'enquête, le *coroner* lui-même parut complètement sous l'influence du prévenu et suivait tous les conseils de ce dernier sur les mesures à prendre. Cet étrange pouvoir

se manifesta mieux encore dans une affaire consécutive aux débats, lorsque Samuel Cheshire, maître de postes à Rugeley, fut au cours du mois de mars suivant accusé d'avoir ouvert une lettre. Il raconta devant le tribunal qui devait le juger, comment, le 5 décembre, il avait fait une visite à Palmer et comment ce dernier lui avait ordonné de lui révéler tout ce qu'il pourrait apprendre, relativement aux résultats de l'autopsie, dans les différentes lettres passant entre ses mains. C'était ainsi que le maître de postes avait ouvert une lettre du docteur Taylor à l'avocat général Gardner et que les termes de cette lettre avaient été connus dans toute la ville, ce qui avait motivé l'inculpation de Cheshire, condamné en conséquence à douze mois de prison.

Le 28 mars 1856, le dernier gibet fut démolé par des ouvriers des ateliers du chemin de fer du Nord-Est, à Jarrow-on-Tyne. Le dernier criminel exécuté en ce lieu avait été un jeune mineur, nommé William Jobbing, condamné en 1832 pour le meurtre d'un magistrat qui essayait d'appliquer la loi pendant une grève de charbonniers. Une loi tombée en désuétude avait été remise en vigueur dans le cas Jobbing; la mémoire du pauvre diable se balançant dans ses chaînes sous les yeux d'une foule considérable lui avait survécu jusqu'à ce jour. Aussi la satisfaction du public fut-elle grande quand, par une nuit sombre, les ouvriers démontèrent le gibet et le firent disparaître, soit en l'immergeant à la barre de Shield, soit en l'enterrant sous les murs du monastère de Jarrow.

Le 3 février 1856, une scène horrible eut lieu pendant l'exécution d'un certain Bonsfield qui avait tué sa femme et ses trois enfants dans Soho. Il s'était ensuite rendu au poste de police de Bow Street. Son transfert à la Cour de police de Marlborough Street occasionna un tel rassemblement qu'il fallut un fort détachement de police pour forcer le passage. La défense de Bonsfield plaida un accès de jalousie, mais il n'en fut pas moins condamné à mort. Il n'était probablement pas responsable de ses actes, car nous savons qu'il manifesta jusqu'au bout une « sombre vio-

lence »; mais quand il parvint à l'échafaud, il était si déprimé qu'il fallut le hisser sur une chaise. Sa position assise amortit la chute et par un intense effort musculaire, il s'éleva au niveau de l'échafaud et s'efforça d'atteindre la corde, bien que ses bras fussent ligotés. Les agents tentèrent de le maîtriser, mais il réussit par trois fois à poser les pieds sur l'échafaud; finalement il fallut le maintenir jusqu'à sa mort.

Pendant tout ce temps, les cris, les hurlements, les huées des spectateurs ne faisaient qu'accroître l'horreur de ces minutes angoissantes, tandis que les cloches des églises voisines fêtaient par leurs joyeux carillons de paix la fin de la guerre de Crimée. Il est certain que cette scène n'a pas peu contribué à la décision d'exécuter les condamnés entre les murs des prisons.

En 1857, l'opinion publique s'alarma de plus en plus du nombre sans cesse croissant des crimes de violence attribués au système de la mise en liberté provisoire. Sir George Grey, ministre de l'Intérieur, publia les chiffres des attentats commis dans différentes parties du pays et convint que les craintes étaient quelque peu fondées, bien que les faits fussent considérablement exagérés. Il put cependant démontrer que pendant les deux années précédentes, les procès pour crimes capitaux avaient en réalité diminué de vingt-cinq pour cent malgré le licenciement de la milice. Il proposa de supprimer tous obstacles à la déportation, en Australie Occidentale et dans d'autres pénitenciers, des malfaiteurs condamnés à la servitude pénale.

En mars 1857, les détectives s'appliquèrent à découvrir le quartier général d'une bande importante de faussaires dirigée par « Jim, l'homme à la plume », qui fut pris et déporté à vie. Après cette condamnation, il y eut un bref répit pour les banques, mais déjà en mai 1859, une nouvelle bande était à l'œuvre sous le commandement de Wagner et de Bateman, tous deux provisoirement libérés en 1856. Ils exerçaient pour la forme un commerce de librairie juridique, mais ce n'était là qu'une couverture. Des détectives de Scotland Yard les surveillèrent sans arrêt pendant plus

d'un an et constatèrent que la boutique était fréquentée par huit ou dix personnes travaillant avec une adresse remarquable à la fabrication de fausses monnaies.

A ce moment ils n'estimèrent pas opportun de faire une descente de police sur les lieux, mais finalement un faux chèque de deux cent soixante-cinq livres fut présenté à l'Union-Bank. L'un des complices, un vieil Allemand de quatre-vingts ans, nommé Kerp, avait consacré sa vie à l'imitation de signatures et acquis un savoir-faire étonnant. La police ne put l'arrêter, mais Chandler et Glendinning, deux autres membres de la bande, furent pris et finirent par exposer toute leur méthode à plusieurs détectives que l'affaire intéressait au plus haut point. Les deux chefs de la bande furent condamnés à la servitude pénale à vie; Humphreys à vingt et Beamwell et Foster à quatre ans de servitude pénale. Ils avaient obtenu des banques de huit mille à dix mille livres et ils en auraient tiré davantage, si certains chèques n'avaient pas été sans provision. L'un d'eux offrit de révéler contre un versement de trois mille livres le système en vertu duquel la Trésorerie était volée chaque année de sommes importantes par la fabrication de faux timbres, mais la proposition ne fut pas prise en considération.

Le mois d'août 1859 vit la police chargée d'un nouveau rôle, celui de maintenir l'ordre dans les églises. Le recteur de Saint-Georges, dans l'est, semble avoir été l'un des premiers *ritualistes*. Vêtements sacerdotaux, encens, images provoquèrent l'indignation parmi ses ouailles protestantes qui réagirent en interrompant les offices par des gestes et des réponses le tournant en dérision. Sur ce, le recteur demanda l'aide de la police. Mais comme les querelles d'église sont matière religieuse et non civile, la police ne put intervenir avant qu'un acte de violence caractérisée ne fût commis. Et ceci, les auteurs de troubles s'en gardèrent bien. Une lettre de l'évêque et l'engagement pris par le recteur de s'abstenir de toutes fantaisies améliorèrent quelque peu la situation, mais en juillet 1860, les désordres reprurent sous une forme plus grave. Deux tiers de la congrégation

consistaient en garçons et filles sans aucune éducation qui se livrèrent à des manifestations graves. L'évêque de Londres induisit le recteur à prendre un an de congé et le remplaça par un ministre plus modéré qui éloigna les objets culturels, causes de ce scandale et célébra son premier office devant une assemblée de trois cents agents.

Presque aussi importante que l'affaire d'empoisonnement de Rugeley fut celui d'Isabelle Bankes, à Richmond. Les faits étaient suffisamment simples. Un docteur nommé Smethurst commit délibérément le crime de bigamie en épousant une personne ayant une belle fortune et répondant au nom d'Isabelle Bankes, qui avait demeuré à la même adresse que lui-même et sa femme. A la fin de décembre 1858, il quitta cette dernière et alla vivre avec miss Bankes à Richmond. En mars 1859, celle-ci tomba malade et le mois suivant le docteur Smethurst appela plusieurs médecins en consultation, mais sans jamais les laisser seuls avec la patiente, et la sœur de miss Bankes elle-même n'avait pas l'autorisation de lui préparer des mets appropriés ni de s'asseoir à côté de sa sœur. Finalement il lui annonça que ses visites fatiguaient la malade.

Le 30 avril, le docteur appela un avoué pour rédiger le testament de miss Bankes. Dans ce document elle se désignait comme célibataire et elle le signa en laissant ses biens à Smethurst. Mais les autres médecins n'étaient pas rassurés; ils analysèrent de leur propre initiative les excréments et se mirent en rapport avec la police. Trois jours après la signature de son testament, la malade mourut et, après l'enquête, Smethurst fut arrêté pour assassinat.

Le procès commença en juillet, mais il fallut le remettre, un juré étant tombé malade. En août, le prévenu comparut devant un autre jury. Les médecins appelés à témoigner déclarèrent tous que la défunte avait longtemps absorbé à petites doses quelque matière irritante qui avait agi à l'encontre des remèdes prescrits par eux.

Le coupable fut condamné à mort par le premier président Pollock.

Jusqu'à ce point le procès avait été absolument normal

et aucune raison ne semblait s'opposer à l'application de la peine. Mais dans les cas où il reste un doute possible quant à la culpabilité et lorsque le public s'intéresse passionnément à l'affaire, on ne peut jamais prévoir à quelles extravagances il se laissera entraîner. Pendant les débats, tout le monde croyait au crime, mais à peine le prévenu fut-il déclaré coupable, que les gens commencèrent à découvrir son innocence. Des controverses s'engagèrent dans les journaux et un ministre de l'Intérieur trop faible annonça au lord premier président sa décision de demander une grâce complète en raison des doutes que soulevait le verdict. Il adoucit cette décision injurieuse en ajoutant que le condamné grâcié serait ensuite poursuivi pour bigamie. Le maximum de la peine — douze mois de travaux forcés — fut infligé à Smethurst, qui aussitôt libéré exigea d'être envoyé en possession de la fortune de la défunte; et comme elle en avait disposé sous son nom de jeune fille, le testament ne présentait aucune faille et il fallut en passer par là.

On eut, en avril, un exemple remarquable de l'inégalité des sentences. Un adolescent atteint d'aliénation mentale et d'hydropisie du cerveau avait été mis par son père, un certain Mr Cancellor, dans un collège d'Eastbourne, sans prévenir le maître, Mr Hopley, que ce jeune garçon de quinze ans n'était pas normal. Hopley, qui est dépeint comme un homme de grands talents, traita son élève avec une persistante dureté en raison du silence obstiné et de la stupidité de l'enfant. Finalement, hors de lui, il pénétra une nuit dans la chambre à coucher du jeune garçon et le battit si violemment que celui-ci en mourut. Le domestique avait été réveillé par les cris, mais il s'était immédiatement rendormi. Dans la matinée, avant l'arrivée du docteur, les ecchymoses des bras et des jambes furent cachées par des bas et des gants.

Hopley fut jugé aux assises de Lewes pour homicide volontaire et, sans doute à la grande surprise de presque tous ceux qui suivirent les débats, il s'en tira avec quatre ans seulement de servitude pénale.

En novembre 1862, les rues de Londres furent le théâtre d'une série de vols accompagnés du « coup du père François ». La méthode en était fort simple. Un bandit surprenait par derrière un passant qui ne s'attendait à rien, l'empoignait et lui serrait la gorge tandis qu'un complice lui faisait les poches. La malheureuse victime ne pouvait pas crier et elle restait sur le sol en se débattant, la langue hors de la bouche et complètement incapable de donner le moindre signalement.

Ces voleurs devinrent de plus en plus audacieux grâce à leur impunité. Ils ne se contentèrent plus de l'obscurité, mais opéraient en plein jour à proximité des agents et dans certains cas, après avoir à moitié étranglé le passant, ils le rouaient encore de coups. Finalement un membre du Parlement, représentant Blackburn, fut attaqué auprès du monument de Crimée et cela décida le Parlement à intervenir. Le commissaire de police reçut l'ordre de s'occuper tout particulièrement de ces crimes. Dans certains cas d'une sauvagerie exceptionnelle, les malfaiteurs furent pris et très sévèrement punis. Le public s'alarma au point que les gens n'osaient plus sortir la nuit. Et quand les soirées devinrent plus longues, la situation empira. Des agents furent concentrés aux endroits les plus dangereux et purent arrêter et faire juger les bandits les plus audacieux. Certes, les peines furent exemplaires. Pour une attaque contre un étudiant en médecine, un homme fut déporté à vie; un autre eut vingt ans de travaux forcés. Afin de renforcer l'effet de ces condamnations, les prisonniers étaient conduits à Newgate une fois convaincus, et ramenés plus tard dans la journée pour entendre la sentence. Le président Bramwell mérita beaucoup d'éloges par sa manière d'agir à cette occasion. Dans chaque cas, il faisait un bref compte-rendu des antécédents du criminel, avant de le condamner. L'effet était double. D'une part, les spécialistes de ce « coup du père François » virent que le jeu n'en valait pas la chandelle et, de l'autre, ce *curriculum vitae* criminel du condamné endurcissait le public parfois trop sentimental devant les rigueurs du code. Tous ces malfaiteurs avaient

été plusieurs fois condamnés et l'on finit par trouver qu'ils « se la coulaient douce » en prison.

En 1863, sir George Grey déposa un projet de fusion de la police métropolitaine et de celle de la City, en alléguant que cette dernière s'était révélée insuffisante lors de l'entrée à Londres de la princesse Alexandra pour son mariage avec le prince de Galles. Le duc de Cambridge appuya le projet et rendit hautement justice à l'efficacité de la police métropolitaine, mais la City opposa une résistance acharnée en se réclamant comme d'habitude de ses droits et privilèges. Il fallut abandonner le projet.

Dans la nuit du mariage, la City étant bondée de monde, six femmes périrent étouffées. En outre l'on estima à plus de cent le nombre de celles qui furent gravement blessées dans la foule. Le prince de Galles adressa une lettre désolée au lord-maire de la ville.

L'année 1864 fut remarquable pour ses amendements au code criminel. Le ministre de l'Intérieur, sir Georges Grey, fit valoir que malgré l'accroissement de certains délits en 1862 et l'abandon presque total de la déportation, la criminalité avait diminué pendant les deux dernières années. Il l'attribuait à la vigilance de la police. L'impression du public estimant que le système pénal n'effrayait pas suffisamment les malfaiteurs était, dit-il, complètement erronée et toute augmentation des sanctions ne comportant pas de servitude pénale absolument indésirable. Certaines de ses conclusions surprendraient fort nos réformateurs actuels de la pénalité; par exemple celles-ci : qu'aucune condamnation aux travaux forcés ne devrait être inférieure à sept ans; que les peines de brève durée étaient sans effet. Tous les condamnés auraient pour commencer à subir neuf mois d'incarcération en cellule et, finalement, toutes les sentences de déportation devaient aboutir dans l'ouest australien où l'on se proposait d'expédier six cents condamnés par an.

Immédiatement la colonie visée protesta non sans violence et avant la fin de l'année en cours, le gouvernement annonça la suppression de la déportation.

Le 22 février 1864, cinq des sept pirates convaincus d'avoir tué le capitaine du *Flowery Land* en haute mer le 10 septembre 1863, furent pendus devant la prison de Newgate en présence d'une foule énorme.

LE PREMIER ASSASSINAT EN CHEMIN DE FER

Le premier crime de ce genre fut commis en 1864. Dans la nuit du samedi 9 juillet, un train de banlieue du North London transportait deux employés de banque qui avaient occupé un compartiment vide de première classe. Ils avaient à peine pris place que l'un d'eux attira l'attention de son compagnon sur des taches de sang qu'il avait sur la main. Ils quittèrent leur compartiment pour appeler le conducteur qui découvrit du sang sur les coussins, sur la fenêtre et sur la poignée de la portière. Il trouva un chapeau, une canne et une valise qu'il enleva. Le compartiment fut fermé et la voiture remise en gare de Bow.

Une demi-heure après, le mécanicien d'un train de voitures vides remarqua un objet sombre sur la voie. Il arrêta son convoi, descendit et trouva le corps d'un homme étendu entre les rails. L'homme vivait encore, mais il était dans le coma à la suite des blessures qu'il avait à la tête. Il fut bientôt identifié; c'était un nommé Thomas Briggs, principal employé de la banque Robaerts et Co, dans Lombard Street. Il resta sans connaissance jusqu'à sa mort, environ vingt-quatre heures après. Il avait près de soixante-dix ans.

La police fit une enquête et apprit que Briggs avait dîné chez des amis à Peckham et quitté leur maison à huit heures trente. Le collecteur de billets l'avait vu à Fenchurch Street. Sac et canne furent reconnus comme lui appartenant, mais non le chapeau; son propre couvre-chef avait disparu et celui qui était resté dans la voiture était plus bas que le chapeau haut-de-forme ordinaire et portait à l'intérieur le nom du fabricant, J. H. Walker et l'adresse.

C'était le seul indice permettant de remonter à l'agresseur. On pensa que Briggs avait été attaqué en état de somnolence; le vol avait été le mobile du crime, car bien qu'on

retrouvât cinq livres de monnaie dans une poche, la montre et sa chaîne en or manquaient ainsi que des lunettes cerclées d'or. Il parut probable qu'aussitôt le crime commis, le meurtrier avait jeté sa victime sur la voie.

Des primes furent offertes. La première piste fut celle d'un bijoutier portant le nom tout indiqué de Death (mort) qui déclara que dans la journée de lundi un homme d'environ trente ans, apparemment un Allemand, mais parlant bien l'anglais, était entré dans sa boutique à Cheapside pour y échanger, contre une chaîne et une bague en or valant trois livres dix shellings, une autre chaîne en or que le bijoutier soupçonnait avoir appartenu à Briggs.

Des bruits de toute nature coururent jusqu'au 18 juillet, lorsqu'un cocher nommé Jonathan Matthews fit à la police une déclaration de la plus haute importance. Il n'avait, prétendait-il, rien su de l'assassinat (il ne paraissait pas très intelligent) jusqu'à ce qu'un homme de son métier lui eût parlé d'un bijoutier nommé Death. Il se souvint alors d'avoir vu ce nom sur une boîte en carton donnée à sa petite fille par un jeune Allemand du nom de Franz Muller qui avait autrefois été fiancé avec une autre de ses filles. Muller était, paraît-il, originaire de Saxe-Weimar et âgé de vingt-cinq ans. Il avait travaillé comme tailleur, mais il était mécontent et parlait de chercher fortune en Amérique. Il avait quitté l'Angleterre le 15 juillet sur le *Victoria* pour New-York.

Le chapeau trouvé dans le train fut immédiatement reconnu par Matthews qui l'avait lui-même acheté pour Muller dans la boutique du chapelier Walker. Il put également remettre à la police une photographie du jeune homme qui, montrée au bijoutier, permit à celui-ci d'identifier immédiatement l'homme qui, le 11 juin, avait visité sa boutique pour y échanger la chaîne en or du défunt.

L'affaire fut donc confiée à l'inspecteur Tanner, désigné par l'un de ses collègues comme le plus brillant détective de Scotland Yard. Quoiqu'il en soit, il ne perdit pas de temps. Matthews avait fait sa déposition le 18 juillet et, dès le lendemain soir, Tanner, accompagné par le sergent

Clarke, le bijoutier Death et le cocher Matthews, partait pour Liverpool avec un mandat d'arrêt contre Muller. Ils s'embarquèrent le 20 sur le vapeur *City of Manchester* qui devait arriver à New-York deux ou trois semaines avant le voilier *Victoria*.

En ces jours la T. S. F. ne permettait pas d'informer une police étrangère qu'un criminel voguait vers tel ou tel pays à bord de tel ou tel bateau. Ils débarquèrent à New-York le 5 août et durent attendre vingt jours l'arrivée du *Victoria*. Pendant ce temps, New-York s'était passionné autant que Londres dans l'attente du meurtrier.

Le *Victoria* arriva et les deux agents anglais l'accostèrent sur le canot du pilote. Les passagers de cale furent appelés pour la visite médicale. Muller fut amené dans la cabine et inculpé d'assassinat. Il devint très pâle, mais prétendit n'avoir jamais voyagé sur cette ligne de chemin de fer. On lui enleva ses clefs et l'on trouva dans sa malle la montre et ce que l'on croyait être le chapeau de Briggs.

Le 26 août, la procédure d'extradition commença par devant le commissaire Newton pour se terminer le lendemain. Muller fut défendu par un certain Chauncey Schaffer. Celui-ci ne parla pas de l'accusation dans son discours. Mais il fit d'autant mieux « crier l'aigle » (1). C'était exactement un an après l'affaire de l'*Alabama* et il déclara que la scélérateuse des Anglais avait détruit tout traité d'extradition. Ce fut un bel effort oratoire, mais l'extradition fut accordée, et dès le 3 septembre, Muller et ceux qui l'avaient capturé partaient pour l'Angleterre sur le vapeur *Etna*. Vu la guerre civile qui faisait rage entre nordistes et sudistes, ce fut du travail rapide.

L'*Etna* toucha Queenstown le 15 septembre. La conduite de Muller avait été exemplaire pendant toute sa traversée. Il fut conduit à Bow Street pour l'inculpation, puis à la prison d'Holloway. Une nouvelle preuve était entre les mains de l'accusation. Le chapeau trouvé dans la malle de

1. En appeler au chauvinisme de la population des Etats-Unis représentés par l'aigle.

Muller était bien celui de Briggs, mais sa hauteur avait été réduite de quelques centimètres par un ouvrier amateur et le fond recollé. En outre l'étoffe portant le nom du fabricant avait disparu.

Muller passa devant la cour criminelle centrale le 27 octobre. Le tribunal était plein de monde et il y eut affluence d'avocats. Ainsi que le déclara le procureur général, rarement affaire reposant autant que celle-ci sur des indices seulement avait été soumise à un jury. Matthews, le cocher, fut méticuleusement interrogé, mais rien ne put troubler son témoignage. Le fils du défunt reconnut la montre aussi bien que le chapeau trouvés dans la malle de l'accusé comme ayant appartenu à son père.

Après une absence de quinze minutes, le jury rapporta un verdict affirmatif et l'assassin fut condamné à mort. Lorsqu'il quitta le tribunal, son énergie céda et il fondit en larmes. Son exécution fixée au 11 novembre donna lieu à des scènes plus déplaisantes que d'habitude. Une foule composée de la lie de la population passa la nuit à crier et à chanter de médiocres couplets faisant allusion au meurtrier. Avant que la trappe ne tombât, le docteur Cappell, chapelain allemand, demanda au condamné de reconnaître son crime. « Muller, dit-il, dans peu d'instant vous serez devant Dieu. Je vous le demande pour la dernière fois, êtes-vous coupable ou non? » Muller répliqua : « Je ne suis pas coupable. Dieu sait ce que j'ai fait. »

« Dieu sait ce que vous avez fait. Sait-il donc que vous avez commis ce crime? »

« Oui, je l'ai commis », reconnut enfin Muller.

LE MEURTRE DE ROAD

En juin 1860, fut commis le meurtre de Road. L'enfant d'un certain Kent, âgé de trois ans, ne fut pas trouvé dans son petit lit. Mais plus tard, dans la même matinée, le cadavre fut découvert, la gorge coupée, dans le lavoir, au jardin. La police ne douta pas que le crime eût été perpétré par un habitant de la maison. Le *constable* chef de Wilt-

shire demanda le concours de Scotland Yard d'où lui furent envoyés à Road pour étudier l'affaire un agent nommé Williamson qui devait devenir plus tard chef de la section des recherches judiciaires, et John Whicher, qu'un contemporain qualifie de « prince des détectives ». La première personne soupçonnée fut la nurse de l'enfant, mais elle fut bientôt mise hors de cause. Elle était fort attachée au petit garçon et ses réponses furent des plus sincères.

Mr Kent avait été marié deux fois. Sa première femme lui avait donné trois filles et un fils et la seconde trois enfants encore en bas âge. Les deux détectives du Yard sou-mirent toute la famille à un examen sévère en les éliminant l'un après l'autre. Cependant les gens du pays déclaraient ouvertement que les coupables étaient Constance Kent, une jeune fille de seize ans, et son frère William, âgé de quatorze ans, et que le motif du crime était la jalousie. Whicher eut la même opinion de Constance, et ayant obtenu un mandat d'arrêt du tribunal local, il la déféra aux juges sous inculpation d'assassinat. La principale raison de cette mesure était que l'une de ses chemises de nuit manquait et que le corps de l'enfant avait été enveloppé dans une chemise de nuit. Whicher présenta deux camarades d'école de Constance qui déclarèrent qu'elle avait manifesté de la jalousie contre son petit frère, parce qu'il était choyé par toute la famille. Mais la nurse nia que la jeune fille eût été jalouse et Constance elle-même dit : « C'était un enfant gai, ayant le meilleur caractère. J'ai souvent joué avec lui. Il semblait m'aimer beaucoup et moi je l'aimais également. »

Les preuves étaient faibles. La jeune fille fut libérée sous caution, puis acquittée pour manque de preuves.

L'indignation fut grande, non seulement dans le Wiltshire, mais encore dans tout le pays. Magistrats et police furent taxés d'incompétence. Whicher revint à Londres pour apprendre que ses chefs estimaient sa théorie peu croyable et qu'il avait perdu la confiance du commissaire. Convaincu malgré tout d'avoir raison, il se découragea et prit sa retraite. Les magistrats de Bath adressèrent un mémoire au ministre de l'Intérieur avec prière de faire

faire une enquête par une commission spéciale, mais le ministre répondit que ce ne serait pas « constitutionnel ».

Le public, toutefois, ne devait pas oublier l'affaire de si tôt, car près d'une année plus tard, on apprit que Constance Kent avait, soi-disant, fait des aveux à l'une de ses amies, et les détectives qui avaient encouru le blâme d'une grande partie de la Presse firent une nouvelle enquête sur le crime. Ils se rendirent compte du peu de consistance de l'information, mais apprirent que miss Kent avait été envoyée dans une pension religieuse en France. Quatre enquêtes avaient été faites en tout et l'affaire restait obscure.

Quatre années s'écoulèrent, puis le bruit se répandit que, le 29 juin 1865, les magistrats de Bow Street avaient été avertis de l'arrivée prochaine de Constance Kent en route pour Londres dans l'intention de se livrer à la justice. On sut que revenue de France elle était entrée dans une communauté de religieuses à Brighton. Là elle avait subi l'influence du curé de Saint-Paul, à Brighton, nommé Wagner. Une quinzaine de jours avant son arrivée à Bow Street, elle lui avait annoncé son désir de confesser publiquement le meurtre de son petit frère et ce fut le curé Wagner qui l'accompagna en personne à Bow Street. Le premier magistrat était fort inquiet de la voir s'accuser sans qu'elle se rendit bien compte des suites de cette démarche; il la mit donc plusieurs fois en garde, mais elle maintint avec fermeté ses déclarations qui, selon l'attestation de Mr Wagner, étaient absolument spontanées et nullement influencées par lui. Ces aveux produisirent une émotion considérable, en justifiant de tous points la sûreté de jugement de Whicher. Constance fut poursuivie sur sa propre confession, reconnue coupable et condamnée à mort. Le gouvernement requit le docteur Bucknill, expert aliéniste, de faire une enquête. Le docteur déclara qu'à l'époque du crime la jeune fille était probablement anormale, étant au début de sa période de puberté. Elle lui raconta qu'elle avait alors décidé d'avouer dans le cas où la nurse serait condamnée et de se tuer si elle devait l'être elle-même. Elle décrivit en détail comment elle avait préparé son méfait en

s'emparant d'un rasoir de son père; comment elle avait attendu que toute la maison fût endormie avant de prendre l'enfant dans son lit et comment elle l'avait porté au jardin. Elle désirait faire connaître à tout le monde qu'elle avait toujours été bien traitée dans sa famille. D'après l'avis du docteur, elle était parfaitement équilibrée, mais vu ses dispositions, une longue incarcération cellulaire lui ferait probablement perdre la raison. Il insista beaucoup sur ce point.

Sur ce, la peine fut commuée en servitude pénale à vie. Elle passa le temps normal dans une prison pour femmes et fut libérée en bonne santé après la période minima prévue par la loi.

Mais la revanche des détectives de Scotland Yard venait trop tard. Whicher avait quitté la police.

LES FENIANS

Tout service public soumis à des règlements est destiné à se cristalliser et stériliser s'il n'emboîte point le pas aux progrès. C'est particulièrement vrai pour la police qui est en contact permanent avec toutes les classes de la population. Les coutumes changent et lorsque les chefs d'un service ne se hâtent pas de s'y adapter, le service n'est plus à la hauteur de son temps. Il en fut ainsi pour la section des recherches criminelles à Scotland Yard. Notre génération actuelle estimera impossible que pendant vingt-deux ans cette administration se soit contentée de huit agents en civil pour les enquêtes nécessitées par tous les crimes commis à Londres et que leur nombre ayant été augmenté en 1864, il ne fut porté qu'à quinze hommes.

Il n'est donc pas surprenant que la police ait soulevé des critiques sans cesse accrues. Au début, les commissaires avaient été assiégés par les candidats aux fonctions d'agents, mais vers 1860 les bonnes recrues se faisaient rares. Le système en vigueur pour les pensions et retraites, les longues heures de service faisaient des mécontents et les conditions faites aux policiers étaient toujours encore jugées inférieures à celles de tous les autres fonctionnaires. Le public commençait à s'inquiéter.

Les spécialistes du « coup du père François » infestaient encore les rues pendant la nuit et les agressions violentes augmentaient de nombre. Cela était dû, sans aucun doute aux condamnés « remis en circulation » dans le pays même en vertu du permis de liberté provisoire et non soumis à une surveillance efficace.

Les objections anciennes contre la police considérée comme une armée supplémentaire avaient disparu et, en 1864, le chapeau avait été remplacé par un casque. En même temps l'opinion publique commençait à faire entre l'armée et la police des comparaisons peu favorables à cette dernière. Numériquement ses effectifs étaient ceux d'une division, mais elle comptait moins d'officiers qu'un bataillon.

Ce fut à cette époque, en juillet 1866, que les émeutes de Hyde Park prirent des proportions inquiétantes après l'interdiction des meetings dans le parc. Sir Richard Mayne, alors âgé de près de soixante-dix ans, commanda en personne le service d'ordre et fut blessé au visage par des pierres qu'avaient lancées les émeutiers. Ceux-ci abattirent les grilles du parc et serrèrent la police de si près qu'il fallut faire appel aux troupes. Ce fut depuis l'organisation du corps, la première intervention militaire à Londres. Mais on allait en voir bien d'autres.

Le service des détectives fut rudement réveillé de la léthargie où il s'était endormi, lorsque, vers 1860, la *confraternité républicaine irlandaise* se transféra secrètement des Etats-Unis en Angleterre, où elle fit de rapides progrès parmi les paysans irlandais.

En 1867, des troubles graves éclatèrent à Manchester et deux meneurs des Fénians, T. J. Kelly et le « capitaine » Deary furent arrêtés. Leurs partisans locaux connaissaient l'heure où la voiture cellulaire devait traverser la ville pour transférer leurs chefs de la prison au tribunal, et ils se mirent en embuscade. Le véhicule fut arrêté dans la rue et le sergent Brett, chargé du transport, invité à remettre les clefs aux agresseurs. Comme il refusait, il fut tué sur place d'un coup de feu. Quatre hommes, convaincus de ce crime, furent condamnés et pendus. Avec le manque de logique qui prédomine habituellement chez les patriotes irlandais, ces individus reçurent le titre de « martyrs de Manchester » pour cette raison, pouvons-nous supposer, que les Fénians étaient en guerre avec l'Angleterre et qu'un Anglais désarmé, ayant le courage de remplir son devoir, ne méritait aucune compassion s'il se faisait tuer.

Grâce aux informations reçues de Dublin, l'un des meilleurs détectives de Scotland Yard, nommé Thomson, réussit à mettre la main au collet à deux Fénians répondant au nom de Burke et de Casey qui avaient pendant quelque temps servi d'intermédiaires pour des importations d'armes et qui furent tous deux incarcérés à Clerkenwell. Sir Richard Mayne apprécia si bien l'utilité de Thomson qu'il le nomma surintendant.

Burke se mit immédiatement à préparer des plans d'évasion. Ses amis devaient faire sauter le mur de la prison à proximité du terrain d'exercice et un ballon blanc lancé par-dessus l'enceinte devait lui donner le signal de se mettre en sûreté. Mais des renseignements parvenus de Dublin par lettre anonyme, le 12 décembre, avaient mis Mayne en garde contre ce complot et le directeur de la prison était prévenu qu'une tentative de miner le mur d'enceinte était imminente. Sur ce, le gouverneur de la prison avait décidé d'assigner une autre cour aux exercices de ses pensionnaires et demandé à la police de placer des sentinelles pour empêcher d'accéder au mur, en ajoutant qu'il « se chargeait du noyau, si la police se chargeait de la coquille ».

Le jeudi 12 décembre, un agent de service dans Corporation Row, rue bordée par de petites habitations surpeuplées, avait vu plusieurs hommes déposant un paquet au pied du mur de la prison et revenant ensuite pour le reprendre. Cela, on ne le sut pas à l'instant même, avait été une tentative d'explosion, mais la mèche était humide et la poudre ne s'enflamma pas.

Encouragés par leur impunité, les conspirateurs résolurent de recommencer le lendemain, et dans l'après-midi du vendredi, Allen et Despond, accompagnés d'une certaine Anne Justice, firent rouler un baril jusqu'au pied de l'enceinte. Ils demandèrent du feu à un jeune garçon qui fumait à cet endroit, allumèrent un pétard et s'éloignèrent, après l'avoir lancé dans le tonneau. A quatre heures moins le quart, heure habituellement fixée pour l'exercice des prisonniers dans la cour attenante, l'explosion eut lieu. On l'entendit à plusieurs lieues à la ronde. Les petites maisons

de Corporation Row eurent leurs façades rasées, « comme autant de maisons de poupées, avec les marmites encore pendues aux crémaillères. » Quand la fumée se fut dissipée, une foule de gens envahit la cour par la brèche du mur d'enceinte. Le capitaine Cood, gouverneur de la prison, leur enjoignit de se disperser et, voyant qu'ils n'obéissaient pas, commanda une salve à blanc; aussitôt les envahisseurs prirent la fuite dans toutes les directions.

Comme dans la plupart de ces conspirations irlandaises, l'inévitable informateur apparut alors. Il déclara que les rares complices domiciliés dans les pauvres ruelles autour de la prison n'avaient guère eu d'entraîn jusqu'au moment d'être galvanisés par Barrett et par Murphy venus de Glasgow où le complot avait été tramé. Les conjurés avaient reçu une lettre contenant le plan de la prison avec une flèche désignant le point où la muraille était moins solide à cause de l'égout qui passait à cet endroit; la lettre leur demandait de se procurer un baril de poudre à fusil qui suffirait à « envoyer le mur au diable »; la poudre devait être achetée par petites quantités et l'explosion se faire vers quatre heures. S'ils ne le faisaient pas « ils méritaient d'être fusillés ».

Ils tinrent conseil dans la nuit du 11 décembre et, à cette occasion, Barrett brandit un pistolet dont le coup partit et blessa un conjuré nommé Ryan. On décida de faire une tentative dès le lendemain, mais le gouverneur, ayant été mis en garde pendant ce temps, avait fait sortir les prisonniers dans la matinée au lieu de l'après-midi, comme d'habitude. Les gardiens se rappelèrent dans la suite que les prisonniers, et Burke surtout, étaient fort excités et agités par l'attente.

Un agent surveillait le mur, mais il n'avait pas été mis au courant de l'attentat projeté. Il vit la brouette abandonnée au pied de la muraille et donna la chasse à l'individu qui l'avait laissée là. Au moment où il passait à côté, la poudre fit explosion et le jeta par terre. Mais il se releva et reprit la poursuite. Un autre policeman arrêta deux fugitifs ainsi qu'Anne Justice. Quant à Barrett, l'individu qui

avait mis le feu aux poudres, il fut pris le 14 janvier à Glasgow. Un agent avait entendu un coup de feu dans la rue et appréhendé deux hommes qui prétendirent avoir fait un feu d'artifice et lui offrirent à boire. Chemin faisant vers le poste de police, l'un d'eux fit un mouvement comme pour s'étirer et laissa tomber un pistolet. L'inspecteur Williamson et quatre agents venus spécialement de Londres l'identifièrent comme étant Barrett.

Tel fut le premier échec de sir Richard Mayne au cours de quarante ans de service. Il se rendit au ministère de l'Intérieur pour offrir sa démission, mais le ministre ne l'accepta pas. Le sous-secrétaire d'Etat, Mr Liddell, raconta, paraît-il, ce qui suit à un de ses amis : « Nous lui avons dit qu'il avait fait une belle bévée, mais que nous n'allions pas le lâcher après une aussi longue et belle carrière. » Cependant, pour un homme de sa trempe, la mort de tous ces innocents qui auraient pu justement l'en rendre responsable, pesait lourdement sur ses épaules, et il mourut à l'âge de soixante-douze ans.

La vérité est qu'il survivait quelque peu à son œuvre. Il avait servi sept ans de plus que la limite d'âge maxima et ne s'était jamais complètement remis du mauvais traitement que lui avait infligé l'émeute de Hyde Park en 1866.

Il avait été l'un des juges du tribunal du banc du roi en Irlande, alors que sir Robert Peel fit de lui un des deux commissaires du nouveau corps de police en 1829. Cavanagh, qui servait sous ses ordres, le décrit ainsi : « Il avait soixante-trois ans, mais ne les portait pas. Son regard était fort perçant. Il avait cinq pieds huit pouces, il était maigre, mais bien constitué; son visage était fin, la bouche dure et serrée, les cheveux et favoris gris, un œil semblable à celui d'un épervier, une démarche légèrement boiteuse due à un rhumatisme coxal. Tout le monde le respectait et le craignait dans le service, car il était partisan de la plus stricte discipline. Ayant annoncé, certaine année à Noël, qu'il licencierait tout agent signalé pour ivresse, il tint parole et renvoya près de soixante hommes dont quelques-uns avec vingt ans de service. Une autre fois il licencia trois

inspecteurs dont l'un servait depuis vingt-huit ans. Ils l'assignèrent en justice et bien qu'il eût pratiquement le dernier mot, il ne se consola jamais d'avoir pris place au banc des témoins. Vers la fin, il ne suffisait plus à sa tâche, mais ne s'y consacrait pas moins. »

Le fait est que Mayne s'était chargé d'attributions dépassant de loin les possibilités d'un seul homme. Il avait ce défaut commun à tous les administrateurs énergiques, de rarement déléguer ses pouvoirs. Le corps de police était passé de mille hommes en 1829 à près de huit mille. Il avait conservé entre ses propres mains le service des détectives, tel qu'il était, et ce fut la cause de l'échec final. Il était dur pour un homme ayant derrière lui une si brillante carrière de se retirer dans ces conditions.

L'explosion de Clerkenwell eut des résultats qui se firent sentir dans bien des domaines. Une véritable panique s'était emparé de la Chambre des Communes. Trois jours après l'attentat, le ministre de l'Intérieur lança une circulaire demandant des volontaires pour le service d'agents et plus de cinquante mille se présentèrent dans l'espace d'un mois. Le Parlement autorisa également une augmentation de la police métropolitaine, mais elle ne se fit pas avant la retraite et la mort de sir Richard Mayne.

Bien que le public l'ignorât, il n'y avait aucun lien entre l'attaque de la voiture cellulaire de Manchester et l'explosion de Clerkenwell. Cinq hommes ainsi qu'Anne Justice furent déférés à la cour centrale criminelle, le 20 avril 1868 et le public put assister au spectacle inédit d'un « panier à salade » escorté par des policiers armés jusqu'aux dents et traversant ainsi les rues qui avoisinent le tribunal d'Old Bailey. La femme Justice essaya de se pendre dans sa cellule, mais elle fut détachée à temps. Tous les inculpés furent acquittés sauf Barrett qui invoqua de faux alibis, mais sans résultat. Son exécution, la dernière pendaison publique à Londres, eut lieu le 26 mai 1868. Une foule énorme salua par des imprécations son apparition sur l'échafaud.

La panique ne fut presque pas ressentie dans le pays. Elle eût été plus vive, si l'on avait su que l'explosion pou-

vait être empêchée, si Mayne avait tenu compte de l'avertissement reçu et s'il avait confié l'affaire à son service de détectives.

Son successeur fut sir Edmund Henderson, qui se mit immédiatement au travail en vue de réorganiser le corps. Il tira parti de l'autorisation d'augmenter les effectifs et nomma presque immédiatement quatre directeurs de district pour l'assister au commandement de la police. Ces fonctionnaires se heurtèrent à l'autorité des directeurs ou surintendants de division et s'arrangèrent tout naturellement pour faire le moins possible. Quand des vides se produisaient dans les rangs, personne ne songeait à les combler. Les nouvelles nominations allèrent toutes à des officiers de l'armée placés sous les ordres du commissaire-adjoint qui commandait le corps des agents en uniforme. Leur tâche se réduisit à inspecter les hommes, leur équipement et logement. Mais ils avaient peu de pouvoirs exécutifs et, naturellement, de nombreux loisirs.

Alors que l'opinion publique exigeait toujours davantage de la police, celle-ci finit par s'irriter des conditions de son service. Il y eut une épidémie de grèves en 1872, et en automne la police en fut elle-même contaminée. Les agents furent convoqués en un meeting monstre pour discuter leurs griefs à l'hôtel de Cannon Street avec un membre du Parlement faisant fonction de président. D'autres réunions furent envisagées et une commission composée de délégués de toutes les divisions se constitua pour demander une solde et des pensions plus élevées, et la réduction des heures de service, de neuf à huit par jour. Cette dernière demande et l'augmentation de la paye furent concédées, mais la question des pensions ne fut tranchée qu'en 1890.

Les agents n'avaient pas décidé ce qu'ils feraient en cas de refus, mais les résultats obtenus ne suffirent pas à tout le monde et en novembre 1872, environ cent quatre-vingts hommes appartenant à trois postes différents refusèrent de prendre leur service. Cette « grève-éclair », si elle mérite le nom de grève, eut lieu parce que l'agent qui avait servi de secrétaire aux délégués avait été licencié pour insubordina-

tion après avoir exprimé l'intention de faire de la délégation une permanence et refusé d'obéir à une interdiction de tenir des meetings. Les cent quatre-vingts grévistes furent congédiés, mais la plupart réintégrés dans la suite.

En apprenant ces cas d'insubordination du corps de police, le public fut profondément troublé. Il fut distribué des feuilles volantes annonçant que cette « révolution de la police » entraînerait des mouvements semblables dans l'armée et dans la marine. L'année suivante, certains faits démontrèrent que la police avait perdu la confiance du public. Le ministre de l'Intérieur décrivit ce sentiment comme une charge à fond contre le corps, accusé « d'arbitraire et d'illégalité », faute d'une direction éclairée. Ce fut à cette époque malheureusement qu'eut lieu l'arrestation d'un certain Mr Belt, inculpé à tort de s'être enivré. Il y eut ensuite une altercation entre des *constables* et des officiers des gardes du corps que la police accusait sans preuves d'ivresse et d'agressions contre elle, et cela jeta de l'huile sur le feu. Le public demanda qu'un plus grand nombre d'officiers appartenant à un milieu social plus élevé fussent nommés surintendants et inspecteurs. Puis l'agitation s'apaisa peu à peu, sans autre changement que la nomination d'un conseiller légal adjoint au commissaire, mesure qui fut abandonnée dans la suite, puis reprise tout récemment.

La plus importante parmi les réformes faites par le nouveau commissaire fut l'expansion de la section de recherches judiciaires. Les quinze hommes travaillant sous les ordres de Mayne n'avaient guère été que des policiers ordinaires, mais en civil; ils n'avaient aucune instruction spécialisée, ni de tâches régulières. Rien ne nous permet de savoir sur quelles bases ils étaient choisis. Deux ou trois cas particuliers semblent démontrer que leurs facultés d'observation étaient supérieures à celles de leurs collègues. Il n'y avait aucun détective dans les divisions; autant dire que la qualité essentielle du détective — la connaissance personnelle des voleurs — leur faisait complètement défaut.

Sir Edmund Henderson prit la décision qui s'imposait

depuis de longues années et affecta des détectives à chaque division. La section primitive existant à Scotland Yard fut considérablement augmentée et devint l'office central pour tout ce service. Il y eut à cette époque deux cent sept détectives de tous grades, dont cent quatre-vingts détachés dans les vingt et une divisions et vingt-sept à Scotland Yard. Cette nouvelle organisation comportait un surintendant, trois inspecteurs chefs, trois inspecteurs, quarante sergents et cent soixante agents.

Sur le papier, cette répartition suffisait à tous les besoins. Il était alors impossible de prévoir que des frottements se produiraient entre les détectives ayant leur propre directeur et le directeur préposé à toute la division, lequel sentirait forcément que les détectives attachés à cette division étaient quelque chose comme un *imperium in imperio*. Un arrangement dont je parlerai plus loin vint diminuer ces frictions en 1878.

Malheureusement, à ce tournant dangereux dans l'histoire de la section des recherches judiciaires (criminelles) éclata un scandale grave qui vint ébranler la confiance du public dans ce service. Les fraudes perpétrées aux courses et qui occupèrent les cours criminelles pendant vingt jours en 1877 occasionnèrent la réorganisation de toute la section. Les temps étaient loin où des journalistes pouvaient raisonnablement accuser les détectives de pratiquer l'espionnage domestique. Désormais le public les considérait comme une protection nécessaire. Et le seul danger qu'il craignait était de les voir corrompre par les individus qu'ils étaient appelés à surveiller.

Un certain William Kerr, qui avait débuté comme employé dans un bureau de chemin de fer et passé ensuite au service d'un prêteur du West End, s'était lancé dans les spéculations du turf. Mais aucun de ses prétendus offices de paris ne prospérait et il se mit à chercher de nouvelles victimes. Cependant il ne connaissait pas de langue étrangère et son instruction ne lui permettait pas d'écrire un anglais grammaticalement correct. Il fit insérer une annonce demandant un journaliste sachant écrire le français, sans

que rien pût faire soupçonner son affaire d'être en marge des lois. Peu après se présenta un jeune Juif nommé Harry Benson, né à Paris, de mère française. Son père avait été un riche commerçant du faubourg Saint-Honoré. Le fils était bien élevé, polyglotte, musicien, avec des manières charmantes, mais incapable de marcher droit. Si Kerr supposait trouver un associé honnête, il se trompait, mais ne tarda pas à s'en rendre compte. Le jeune Benson savait déjà ce qu'est la prison. Pendant la guerre franco-prussienne il s'était, avec d'autres Français, réfugié à Bruxelles sous le nom et titre de comte de Montagu, fils d'un général de Napoléon. Il vivait largement à Bruxelles et fut reçu dans la société pour ce qu'il prétendait être.

Un beau jour, il se présenta à l'Hôtel de Ville de Londres pour demander un secours en faveur des habitants de Chateaudun, ville mise à sac par les Allemands. Il obtint sur les fonds du lord-maire un don de mille livres dont il disposa pour ses besoins personnels. L'imposture fut découverte et il fit une deuxième visite à l'Hôtel de Ville, cette fois menottes aux mains. Il fut condamné à un an de prison pendant lequel il mit le feu à sa cellule et se brûla lui-même. Il ne put dans la suite se passer de béquilles, mais une fois que son groupe de détenus fut surpris par un orage soudain et que tous couraient se mettre à l'abri en se moquant joyeusement du malheureux infirme boitillant péniblement sous l'averse, un coup de foudre aveuglant accompagné d'un grondement de tonnerre amena Benson à jeter ses béquilles et à courir comme un lièvre.

Sous le nom de Gardner and Company, d'Edimbourg, Kerr finit par éveiller des soupçons et son affaire était entre les mains du détective Meiklejohn, détaché par Scotland Yard pour service temporaire aux chemins de fer de la Midland Company. Conseillé par Benson, Kerr s'approcha de lui et l'acheta.

Connaissant intimement les mœurs françaises, Benson estima que les escroqueries en matière de turf avaient un bel avenir en France. La firme se transporta donc sur le sol français et y publia des circulaires mettant en valeur son

ystème de paris. Celles-ci furent distribuées largement dans tout le pays en même temps qu'un exemplaire de journal sportif portant le numéro 1713, bien que ce fût le seul et premier qui eût jamais paru. Il contenait de tout : articles de fond, nouvelles étrangères et de politique intérieure, annonces, et plusieurs des articles parlaient en termes des plus flatteurs d'un monsieur Montgomery imaginaire (double de Benson) et de l'excellence de sa méthode de paris.

Il était déclaré que ce Montgomery avait déjà réalisé un demi-million grâce à son procédé et que n'importe qui pouvait en faire autant. Tout ce qu'il fallait, c'était verser des fonds à la firme dans l'une quelconque de ses nombreuses succursales. Bien des Français à l'esprit simple mordirent à l'hameçon, mais aucun avec autant d'entrain que la comtesse de Goncourt, femme riche, mais affligée d'un néfaste besoin de spéculer. Les deux aigrefins respectèrent naturellement la pratique sanctionnée par une longue expérience; la comtesse gagna d'abord; puis ses opérations prirent de l'ampleur jusqu'à s'élever à un total de dix mille livres. Elle reçut des chèques sans provision, mais avec prière de ne pas les présenter avant une certaine date; cela conformément à la loi anglaise. Cependant ces cupides gredins ne s'en tinrent pas là. Ils écrivirent à la malheureuse femme en demandant encore mille deux cents livres pour accomplir certaines formalités. Elle essaya de se procurer l'argent voulu par l'entremise de son notaire et toute la supercherie fut découverte ainsi.

Benson pensa qu'il lui suffirait d'appliquer son système d'acheter les détectives. Il entra en relation avec l'agent Druscovitch, spécialement chargé des affaires du continent à Scotland Yard. C'était un homme bien intentionné, mais faible et qui se trouvait dans une situation financière difficile. Il ne sut pas résister aux offres tentatrices de ce Benson qui vivait dans une maison charmante à Shanklin, dans l'île de Wight, avec une excellente cuisinière, des domestiques et une voiture. Ayant appris que l'inspecteur Clarke était chargé de faire la chasse aux bureaux de paris clan-

destins, il l'invita chez lui et le sonda. Clarke repoussa les propositions; puis Benson affecta de craindre une dénonciation de la part du détective à qui il offrit une somme considérable; mais l'autre fut assez honnête ou assez avisé pour refuser.

Pendant ce temps, la police française agissait activement; elle invita télégraphiquement Scotland Yard à intercepter certaines lettres de Paris contenant de fortes sommes. Benson en fut aussitôt informé par Druscovitch qui réussit à subtiliser ce télégramme, mais qui commençait à se sentir mal à l'aise. Il eut de nombreuses entrevues secrètes avec ses protecteurs, et leur déclara sans ambages qu'il serait obligé d'arrêter quelqu'un. Il avertit Benson de se mettre à l'abri. Il était donc grand temps pour les conspirateurs d'arrêter une ligne de retraite. La plus grande partie de leur butin consistait en billets de la banque d'Angleterre faciles à suivre par leurs numéros. Benson résolut de les convertir en notes écossaises dont les numéros n'étaient pas toujours inscrits. Il disposa ainsi, par Meiklejohn, d'une somme de treize mille livres pour achat de billets de Clydesdale. Pour couvrir cette opération, il avait déposé trois mille livres à la banque Alloa. Il était en train de dîner avec le directeur de cette banque lorsqu'il reçut un télégramme lui conseillant de décamper, parce que Druscovitch était à ses trousses, muni d'un mandat d'arrêt contre lui. Benson n'acheva pas son repas, mais perdit son dépôt de trois mille livres.

Le détective remettait toujours l'exécution, mais l'Angleterre était devenue pour Benson un terrain trop brûlant. La police avait les numéros de quelques-unes des notes du Clydesdale et en surveillait les détenteurs. Benson partit pour la Hollande où il fut arrêté avec son ami. Ils avaient un associé dans la personne d'un avocat mal famé du nom de Froggatt qui fabriqua de toutes pièces un télégramme adressé par Scotland Yard à la police hollandaise pour lui annoncer qu'elle n'avait pas arrêté les vrais coupables. La fraude fut découverte à temps et les prisonniers furent extradés entre les mains d'un groupe de policiers anglais

commandés par Druscovitch en personne, dont personne ne soupçonnait encore le double jeu et qui dut exécuter les ordres reçus.

Benson et Kerr n'entendaient pas souffrir seuls. A peine incarcérés à la prison de Millbank, après leur condamnation à la servitude pénale, leur premier soin fut de dénoncer les détectives. Au cours du procès qui s'ensuivit, il fut prouvé que les escrocs s'étaient assuré depuis longtemps l'aide et le concours de trois policiers et de Froggatt. Clarke fut acquitté. Le tribunal entendit, entre autres, la lecture de la lettre suivante de Meiklejohn à Kerr : « Cher Bill. Nouvelles plutôt importantes du nord. Dis à H. S. et au jeune homme de se tenir tranquilles. Dans l'éventualité d'un danger plus prononcé ils devront être prêts à prendre la fuite. » L'accusation prétendit que l'auteur de la lettre avait touché cinq cents livres pour ce petit service.

En prison, Benson eut une conduite exemplaire et fut libéré en 1887. Il ne se donna, pas plus que Kerr, la peine de se présenter à la police, comme voulait la loi. Ayant constaté que son père ne lui laissait rien par testament, il rejoignit Kerr et ils passèrent en Amérique ensemble comme promoteurs de sociétés. Ils semblent avoir tiré bon parti de leurs manœuvres frauduleuses, car nous retrouvons ensuite Benson à Bruxelles en train de vendre des actions minières. La police belge l'arrêta et il passa deux années dans une prison belge.

De là il partit pour la Suisse et s'y établit comme banquier américain disposant de gros moyens. Il y rencontra un major de l'armée des Indes en retraite dont il courtisa furieusement la fille. Quand le père eut consenti au mariage, il confia à son gendre toutes ses économies s'élevant à près de sept mille livres. Mais à ce moment celui-ci reçut un télégramme l'appelant à New-York. La malheureuse femme voulut le suivre, mais son père coupa court. Il fit arrêter Benson sur le vapeur et ramener à Genève. On le relâcha contre remboursement de cinq mille livres sur sept mille. A ce moment le major s'aperçut que tous les bijoux dont Benson avait fait cadeau à sa fiancée étaient faux et que

le papier remis au beau-père contre versement des sept mille livres n'avait aucune valeur.

Mais ce ne fut pas tout. Nous le retrouvons bientôt au Mexique se faisant passer pour Mr Abbey, l'impresario de la Patti, et vendant au nom de l'artiste pour vingt-cinq mille dollars de billets. La fraude fut découverte. Il fut arrêté et transféré à New-York où il fut incarcéré à la prison des Tombs. Là, fatigué par les lenteurs de la loi, il se jeta de l'étage le plus élevé en franchissant la balustrade de fer et se brisa la colonne vertébrale.

A l'exception de l'inspecteur Clarke, tous les détectives compromis dans cette affaire de Goncourt furent reconnus coupables et condamnés à deux ans de travaux forcés, peine fort légère si l'on considère la gravité de la faute commise.

Le résultat immédiat du scandale fut la nomination d'une commission d'enquête qui s'occupa non seulement de la conduite des agents incriminés, mais en général de toute l'organisation de la section spéciale. Un jeune avocat sans causes, le futur sir Howard Vincent, fut assez intelligent pour comprendre la chance qui s'offrait. Parlant courageusement le français, il se rendit à Paris et étudia le système adopté par les policiers français. Probablement le préfet de police et autres fonctionnaires l'aidèrent-ils dans l'espoir que leurs voisins de l'autre côté du canal apprécieraient les méthodes françaises au point de les imiter; mais il suffisait de connaître ce système comparativement à celui de Scotland Yard, même avant l'enquête, pour en demeurer fort peu impressionné. La préfecture se donne bien certaine apparence d'efficacité, mais la véritable raison de ses succès réside dans la latitude laissée aux policiers d'interroger leurs prisonniers, et même de leur extorquer des aveux, système qui ne serait toléré par aucun tribunal britannique.

Quoiqu'il en soit, Mr Vincent prit beaucoup de peine. Il aurait, dit-on, rédigé dix-huit fois son rapport avant de l'adresser à la commission. Elle en fut frappée, parce qu'il contenait des renseignements qu'elle n'aurait pu se procurer différemment. Pour que personne n'imagine que le but

de Mr Vincent en se donnant tant de tracas fût absolument désintéressé, son biographe nous apprend qu'il avait prévu la création d'un nouvel emploi dans la police et décidé de l'obtenir, si possible. Dès qu'il sut quelle serait la conclusion de la commission, il posa sa candidature en faisant valoir sa qualification juridique et en annexant à sa demande une recommandation du procureur général.

Il obtint ce qu'il voulait et fut nommé directeur des recherches judiciaires criminelles avec un traitement de mille livres par an. Sa situation devait être égale de celle d'un commissaire-adjoint, sous les ordres du seul commissaire. Mais elle était aussi de nature à susciter un certain sentiment d'envie. Le commissaire-adjoint avait une autorité statutaire sur la section des recherches; lui, non. Et il ne pouvait être question de modifier la loi de police uniquement pour régulariser cette position. Le ministre de l'Intérieur lui avait en outre recommandé de s'adresser au ministère et non pas au commissaire pour y prendre ses directives.

Il conviendra de spécifier ici que le directeur de la section de recherches n'est pas et n'a jamais été un expert dans la matière. Ses fonctions consistent uniquement à diriger son service, à distribuer éloges, récompenses et blâmes selon les mérites de chacun, à se rendre compte si le meilleur usage possible est fait des agents de la section, à promouvoir les plus méritants, indépendamment de la durée de leur service. Son action la plus utile est d'encourager ses subordonnés et de maintenir la bonne entente entre les détectives des différentes divisions et autres détachements de police, car les seules méthodes de travail réellement efficaces dépendent de la coopération des équipes.

Vincent porta les effectifs de la section à près de huit cents hommes. Il améliora considérablement la tenue des registres criminels et prit soin de coordonner tous ses différents services. Ce fut la première fois qu'on vit un inspecteur divisionnaire responsable du travail des détectives de sa division et disposant d'un ensemble de sergents et d'agents, ou de *patrouilles*, pour employer l'expression con-

sacrée. Il érigea en principe que toutes transactions pécuniaires, de quelque nature que ce fût, avec le public, entraîneraient un licenciement immédiat.

Cependant la centralisation des services de Scotland eut des inconvénients. Il y eut trop d'écritures, trop de rapports à enregistrer, trop de volumineux dossiers à tenir à jour. Tout cela exigeait énormément de temps précieux. Il n'y avait pas eu de coopération entre les divisions, ni même avec la division centrale de Scotland Yard, et c'était là un grave défaut, alors que la célérité est chose essentielle dans les recherches criminelles; et cependant, si une direction centrale devait être maintenue, tous ces circuits s'imposaient.

Le nouveau système ne débuta pas sans heurts. Les détectives touchaient une paye un peu plus élevée que les *constables* en uniforme, et ces derniers s'en émurent naturellement. On fit circuler dans une division, parmi les sergents et agents, des appels manuscrits à un meeting monstre destiné à faire connaître ces griefs. Howard Vincent réussit à l'empêcher et le commissaire promit d'écouter toutes doléances raisonnables. Sir Matthew White Ridley, le ministre de l'Intérieur, nomma une commission d'enquête et l'on finit par trouver une solution du problème principal concernant les conflits de direction, à laquelle on eût fort bien pu penser plutôt. Tout rapport provenant de l'inspecteur divisionnaire du service des recherches devait passer entre les mains des surintendants en uniforme, avant d'aller à Scotland Yard. Cela donnait à ces derniers l'impression et l'assurance d'avoir ces agents sous leurs ordres; en apposant leurs initiales sur le rapport, ils prenaient pour ainsi dire à leur compte le travail fait par la section des recherches criminelles. Cette simple mesure eut des effets magiques et, à partir de ce moment, les agents de la section spéciale obtinrent de leurs collègues en uniforme tous les concours voulus.

Rappelons qu'à l'époque où Howard Vincent prit son service, aucune école de détectives n'existait encore; aucune identification par empreintes digitales, ni registre criminel,

ni service criminel, ni service photographique approprié, ni description des méthodes pratiquées par les malfaiteurs. Toutes ces améliorations furent introduites après lui. Il est en réalité surprenant qu'avec si peu de moyens mécaniques les détectives de cette première période aient si bien travaillé.

CHAPITRE XVI

LES DYNAMITEURS

Le public britannique et la police devaient connaître une ère de terreur pendant les premières années qui suivirent 1880. La section des recherches criminelles disposait heureusement d'une équipe exceptionnelle dans la personne de James Munro (devenu commissaire dans la suite), d'Adolphe Williamson, le plus fameux des surintendants, et d'hommes tels que l'inspecteur chef Littlechild et l'inspecteur détective Sweeney. Le mouvement *fénian* des années quatre-vingts différa sensiblement de celui des années soixante qui avait été considéré par les Irlandais comme un soulèvement en vue d'obtenir leur indépendance. Mais cette deuxième agitation devait, dans l'esprit de ses auteurs, terroriser la nation britannique et lui faire implorer la pitié des Irlandais.

Du 1^{er} mars 1883 au 31 janvier 1885, Londres connut treize attentats à la dynamite, tous graves.

Les dynamiteurs affichaient la plus grande indifférence pour la vie humaine; cependant lors de la première explosion dans les bureaux du *Times*, le 15 mars, la bombe était mal placée et fit peu de dommage. Mais dans la soirée du même jour, celle qui explosa à Whitehall occasionna de grands dégâts au bâtiment même, sans toutefois causer mort d'homme.

Le 30 octobre, il y eut deux explosions dans le chemin de fer souterrain, l'une entre Charing Cross et Westminster qui ne blessa personne et l'autre à la station de Praed Street; plus de soixante personnes furent blessées par

cette bombe lancée, crut-on, par la fenêtre d'une voiture.

Au début de l'année 1884, les dynamiteurs s'en prirent aux gares de chemin de fer. Ils abandonnaient à la consigne des valises d'aspect inoffensif et le 27 février 1884, la station de Victoria fut en partie détruite par une bombe à mouvement d'horlogerie. On apprit que deux étrangers suspects portant des valises noires de fabrication américaine avaient quitté un hôtel de Portland Street la veille au soir et laissé leurs bagages en consigne à Victoria. En avril, un desperado nommé Daley fut arrêté à Birkenhead; il portait deux fioles d'un explosif à haute puissance et cinq détonateurs à retardement. Il fut condamné aux travaux forcés à vie. Des détectives inspectèrent les dépôts de consigne des autres gares de Londres; ils examinèrent les bagages qui s'y trouvaient et découvrirent des bombes avec mouvements d'horlogerie à Charing Cross, Paddington et Ludgate Hill. Ce fut un travail dangereux et fort bien fait.

Entre temps, un excellent sergent de police de Birmingham fit une trouvaille importante dans une petite usine dirigée par un certain Whitehead. Déguisé en peintre, il alla y demander du travail et la conduite du patron fut telle qu'il revint dans la nuit armé d'un passe-partout et y trouva de quoi faire condamner Whitehead qui fut arrêté. Norman, dit Lynch, l'agent de la bande, était reparti pour Londres avec son « matériel » et fut pris à l'hôtel, dans Southampton Street.

Le 30 mai, les dynamiteurs résolurent d'attaquer l'autorité de plus près. Dans la matinée, un policier remarqua des objets singuliers au pied de la colonne de Nelson, à Trafalgar Square. Voyant ce qui lui semblait être une fusée, il demanda du secours. La mèche fut coupée et seize paquets de dynamite furent emportés par l'inspecteur du service des explosifs. Le même jour, dans la soirée, l'inspecteur Sweeney rédigeait un rapport au poste d'Old Scotland Yard; un autre inspecteur était auprès de lui. Ils sortirent, et à peine quinze minutes après, une terrible explosion démolit une partie des bâtiments, détruisant, chose assez étrange, une masse de documents concernant ces complots

de dynamiteurs. Le pupitre auquel avait travaillé Sweeney fut réduit en pièces.

La taverne « Au Soleil Levant » fut sérieusement ravagée, mais son propriétaire y trouva mieux que son compte en faisant payer une entrée pour voir les dégâts. Les experts qui examinèrent les bureaux d'Old Scotland Yard constatèrent que la bombe avait été placée dans une toilette du coin nord-ouest du bâtiment. Les décombres furent soigneusement fouillés sans qu'il fût possible de savoir comment l'explosion avait été provoquée.

Six mois plus tard, le 24 janvier 1885, deux individus nommés Burton et Cunningham furent arrêtés à la suite d'un attentat à la Tour de Londres et sérieusement soupçonnés d'être les auteurs de celui de Scotland Yard. Ils furent condamnés aux travaux forcés à vie.

Il y eut également des tentatives de faire sauter le Junior Carlton Club et le Pont de Londres. Dans ce dernier cas, un gros trou fut creusé dans un des arcs-boutants du pont, mais sans accident de personnes. Cette affaire avait un côté mystérieux. La police affirma que, quels qu'en fussent les auteurs, ils y avaient laissé leur vie et que c'étaient plus que probablement deux hommes nommés Lomasney et Fleming. Et rien moins que trois ou quatre ans plus tard, Sweeney découvrit les effets de Fleming dans la maison habitée par la sœur de ce dernier, laquelle déclara en pleurant qu'elle ne le verrait jamais plus.

En janvier 1885, une bombe fit explosion dans Gower Street et, quelques jours après, Westminster Hall pouvait être détruit sans le courage et la présence d'esprit d'un agent nommé Cole. Une dame qui visitait la salle lui montra du doigt une des nattes de la crypte en train de brûler et d'où s'échappait de la fumée. Cole ramassa un paquet contenant de la dynamite, comme on s'en aperçut ensuite, et le transporta dans la cour avant qu'il n'eût fait explosion, mais deux agents furent gravement blessés aussitôt après.

D'après Sweeney lui-même, cette recrudescence d'attentats était due en partie à l'assassinat de Phoenix Park en 1882 et en partie à un propos malheureux de Gladstone qui,

parlant de l'explosion de Clerkenwell, prétendit que l'Irlande n'obtiendrait jamais rien sinon par la force et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Sweeney croyait que le groupe responsable de la reprise des hostilités était le *Clan-na-gael*, une société secrète fondée en 1870 par des Irlandais d'Amérique. C'était la plus violente des sociétés secrètes aux Etats-Unis et ses méthodes avaient été transportées en Angleterre.

Sweeney fut loué et récompensé par le commissaire pour son action au cours de ces affaires. Sa connaissance de la langue irlandaise lui fut de la plus grande utilité.

Cet usage d'explosifs pour venger des griefs publics et privés se révéla contagieux. Il s'étendit en 1888 aux ateliers à travailler la cire de Tussaud. John Tussaud employait depuis quarante ans un homme du nom de White en qualité de spécialiste pour garnir de cheveux des têtes de cire. Il avait enseigné cet art à Tussaud lui-même. Quand les anciens bâtiments furent démolis et les nouveaux établissements construits dans Baker Street, White, considéré trop âgé pour ce travail, avait été licencié, sans pension, semble-t-il. Pour se venger, il envoya à son ancien patron une boîte remplie de poudre de chasse et disposée de telle sorte qu'en soulevant le couvercle, même avec beaucoup de prudence, un certain nombre de détonateurs dissimulés sous la poudre prendraient feu. Tussaud reçut l'envoi des mains du facteur, mais lui trouvant un aspect suspect, il appela la police qui l'ouvrit avec infiniment de soins. Sweeney observa que le cachet postal était celui de Fetter Lane E. C. Dans ce bureau de poste, il trouva un employé qui se rappela avoir accepté ce même paquet d'un vieillard qui l'avait apporté avec beaucoup de précaution. La trace ainsi relevée menait à Shepherd's Bush, mais quand Sweeney y arriva, ce fut pour apprendre que ce vieil homme était sorti. A ce moment vint une petite fille qui emporta un paquet. L'inspecteur la suivit jusqu'à une maison où il découvrit et arrêta White. Tussaud ne chercha pas à se venger; il excusa White par son grand âge, quatre-vingt-deux ans. Mais convaincu de tentative d'homicide, le vieillard fut condamné à douze

mois de prison, ce qui fut considéré comme une peine excessivement légère.

J'ai déjà cité Adolphe Williamson dont les subordonnés vantaient l'exceptionnelle habileté. Il parlait bien le français et se mit à apprendre l'allemand, à quarante ans passés. Il avait « besoin d'apprendre ». Qui ne le connaissait pas le trouvait lourd et insensible, mais il saisissait avec une étonnante sûreté les points vitaux d'une affaire, quelque compliquée qu'elle fût; dix mots d'explication lui suffisaient là où il en aurait fallu cinquante à d'autres. Il était toujours aimable et courtois et mettait à l'aise les gens les plus timides. Il était plein d'humour. Il y avait, les dimanches matins, des conférences auxquelles il aimait à assister; il y tirait d'affaire les hommes embarrassés par des questions difficiles. Il racontait volontiers des anecdotes où il se « blaguait » lui-même, telle celle du cimetière de Brompton où il était allé à l'enterrement d'un de ses anciens agents et où croyant reconnaître un policier dans un fossoyeur de bonne mine, il demanda : « Dites-moi, est-ce que je ne vous connais pas? N'avez-vous pas été dans la police? »

« Non, répondit l'homme. Dieu merci, je ne suis pas encore tombé aussi bas. »

Williamson s'appliqua très activement à la répression des attentats à la dynamite, mais il méprisait profondément la majorité de ces conspirateurs. Il ne pouvait s'empêcher de rire quand il entendait affirmer que les Fénians faisaient des exercices de cavalerie derrière chez Jerry Flanagan, dans Theobald's Road.

Avec un prénom comme Adolphe, il était inévitable qu'il se fit appeler Dolly par ses hommes, quand il ne pouvait les entendre.

En 1886, il y eut à la direction du corps de police des changements qui ne furent point provoqués par les dynamiteurs et la manière de prévenir leurs attentats. Ils montrèrent bien qu'un commissaire est toujours assis sur un volcan à éruptions intermittentes.

Le lundi 8 février, les chômeurs d'une part et les démo-

crates sociaux de l'autre se réunirent en deux meetings à Trafalgar Square. Comme toujours à ces occasions, une foule de vauriens de l'East End traînait à la périphérie de ces réunions. Quand les manifestants commencèrent à se disperser, ces individus allèrent vers l'ouest au lieu de se diriger à l'est et ne se voyant plus surveillés par la police, lapidèrent les fenêtres du Club à Pall Mall et Saint-James et s'attaquèrent à des magasins d'Oxford Street. Quelques policiers à cheval auraient suffi à les en empêcher, mais ils patrouillaient dans les rues et dans les ruelles des divisions extérieures. Un message fut expédié pour demander des réserves de police; malheureusement on comprit *The Mall* au lieu de *Pall Mall* et les réserves partirent protéger le Palais et Marlborough House qui n'étaient pas menacés, au lieu de suivre la foule qui fut ensuite aisément refoulée dans Oxford Street par un inspecteur et une centaine d'hommes.

Le surlendemain éclata une panique soudaine, quand sur avis de la police les boutiques du West End furent fermées et barricadées, par un épais brouillard, contre un ennemi imaginaire annoncé de l'East End.

Un nouveau secrétaire d'Etat, Mr Childers, était alors au gouvernement. Il blâma le commissaire de ce qui était arrivé, et celui-ci n'eut plus qu'à présenter sa démission. La confiance publique dans la police semblait ébranlée et l'on demandait un peu partout une meilleure organisation du commandement de Scotland Yard. On croyait que seuls des hommes rompus au métier militaire seraient capable d'imposer la discipline. L'opinion publique avait fait de grands progrès depuis l'époque où la police ne lui paraissait présenter d'autre danger que celui d'être une force militaire en chapeaux hauts-de-forme.

Un deuxième officier supérieur du génie, le général sir Charles Warren, fut rappelé d'Afrique pour succéder à Henderson, le ministre de l'Intérieur estimant que la nomination d'un soldat distingué rétablirait la confiance. Une commission constituée pour enquête sur les émeutes émit l'avis que l'ajustement des attributions entre les différents chefs

laissait à désirer et suggéra la nomination d'un nombre encore plus élevé d'officiers de l'armée. Une deuxième commission, dont sir Charles Warren était membre, confirma cette manière de voir et blâma le système en vertu duquel le choix aux postes supérieurs dépendait de surintendants eux-mêmes sortis du rang. Le seul résultat fut de nommer sept chefs : quatre en qualité de *constables* chefs et trois de *constables* chefs-adjoints, en remplacement des anciens surintendants de districts.

Les apports de Warren à la police métropolitaine consistèrent dans l'introduction de cinq officiers de l'armée ainsi que dans un accroissement considérable du nombre des inspecteurs et sergents. Le peu de temps passé par Warren à la tête de la police a été invoqué comme preuve de l'échec des soldats dans ce corps, mais la véritable raison de sa retraite prématurée fut son opposition à la direction civile exercée par le ministère de l'Intérieur. Il est caractéristique de sa mentalité que ses rapports annuels ne faisaient aucun état de la criminalité à Londres, bien qu'il y traitât en long et en large la question des chaussures et des selles. Malheureusement pour lui, l'hiver de la première année jubilaire, 1887, fut troublé par des émeutes de chômeurs. Il y eut des désordres continuels à Trafalgar Square et ils furent réprimés avec une énergie toute militaire.

A cette époque, l'opinion publique fut grandement troublée par l'affaire Cass. Miss Cass avait été arrêtée sous l'inculpation de racolage dans Regent Street pendant la nuit du jubilé, en 1887. Cette arrestation provoqua la défaite du gouvernement à la Chambre des Communes. Tout ce que nous savons aujourd'hui de cette affaire est qu'une jeune personne honorable, ayant travaillé toute la journée, fit encore une promenade nocturne dans Regent Street, quand elle fut accusée à tort d'un acte qui compromettait sa moralité. Ce que le public ne sut pas, c'est que l'agent qui l'arrêta fut, après une longue enquête judiciaire, lavé de tout soupçon et réintégré dans le corps de police.

Les rapports de Warren furent généralement malheureux dans leur brièveté militaire. Par exemple, ce qu'il dit des

événements du 13 novembre 1887, alors qu'après une lutte entre police et manifestants à Trafalgar Square, il fallut mobiliser la garde et les troupes pour protéger la Galerie Nationale, tandis qu'un magistrat passait dans Parliament Street sous une escorte de gardes du corps, se réduit à ce qui suit : « Pendant l'automne, des groupes d'émeutiers firent des tentatives de se rassembler dans les rues de Trafalgar Square; ces essais furent réprimés avec succès par la police. »

Mais cela soulevait toute la question de la légalité des meetings politiques à Trafalgar Square; question tranchée plus tard en autorisant ces rassemblements, à condition d'en avertir d'avance les commissaires.

Ce ne fut pas tout. Warren publia dans une revue un article par lequel il contestait au ministre de l'Intérieur le droit d'appliquer au commissaire, ou à tout membre de la police, la loi du secret officiel. Il contestait également les pouvoirs du receveur et se mit à s'immiscer dans l'administration de la section des recherches criminelles, au point que Munro, le commissaire-adjoint compétent, donna sa démission, parce qu'il lui parut impossible de collaborer avec son chef.

Finalement, il émit la prétention que le ministre de l'Intérieur n'était pas qualifié pour donner des ordres à la police. Il fut en conséquence prié de se retirer. Il aurait pu réussir dans ses fonctions de commissaire, à condition d'être moins querelleur et doué de plus de doigté.

A l'époque de cette démission, on attachait une grande importance aux travaux de la section des recherches et particulièrement au service récemment organisé pour s'occuper spécialement des conspirations criminelles de nature politique et des complots de dynamiteurs. Mr James Munro, qui venait de quitter la direction de la section, fut rappelé pour succéder à sir Charles Warren. Il avait été pendant vingt-sept ans au service civil du Bengale et un certain temps inspecteur général de police. Il avait fait preuve d'une grande habileté en dépistant les auteurs d'explosions, mais à ce moment les attentats de ce genre ne se faisaient

plus et les crimes de « Jacques l'Eventreur » occupaient exclusivement l'esprit du public. Le nom lui-même avait été imaginé par l'un des auteurs de lettres apocryphes publiées par Scotland Yard. Les assassinats commencèrent en 1888, toujours dans l'East End de Londres et toujours sur des prostituées dont les corps étaient éventrés par des outils exceptionnellement tranchants qu'on croyait être des instruments chirurgicaux. La section des recherches criminelles les attribua alors à un médecin russe aliéné qui aurait échappé à l'arrestation par un suicide commis en 1888. Il y eut, il est vrai, un autre crime du même genre l'année suivante, mais la police le mit au compte de la « loi d'imitation ». Pendant ce temps, le public s'indignait de cet échec de la section spéciale.

Malheureusement pour Munro, les troubles ouvriers reprirent de plus belle à Londres et aboutirent finalement à la grande grève des *dockers* en 1889. Elle fut traitée par la police avec succès et mesure, mais Munro avait pris le parti de ses hommes et il estima insuffisante la loi des pensions projetée par le ministère de l'Intérieur, alors qu'en réalité elle les traitait libéralement.

Munro était également un pessimiste qui prévoyait l'accroissement de la criminalité et il insistait en conséquence pour une augmentation considérable de la section spéciale, à un moment où, au contraire, les statistiques criminelles établissaient une amélioration. Il s'était mis en tête que le ministre avait l'intention de nommer commissaire-adjoint son propre secrétaire particulier. Sa démission devait protester contre cette mesure. En réalité aucune désignation de ce genre ne fut faite; le poste fut donné au candidat qu'il avait proposé lui-même. Il démissionna en juin 1890 et retourna aux Indes pour organiser une mission médicale.

Ce fut un soldat qui le remplaça. Le nouveau commissaire, colonel sir Edward Bradford, était un officier distingué de l'armée des Indes, ayant perdu un bras au service de son pays. Il commandait à ce moment le service politique et secret de l'Office des Indes. Il avait acquis dans la colonie une belle réputation de tact autant que de fermeté.

Ces qualités devaient être mises à l'épreuve aussitôt entré en fonctions. La police avait demandé la constitution d'une commission choisie parmi ses délégués pour représenter ses griefs et de laquelle faisait partie son secrétaire, d'ailleurs guidé par des considérations politiques et qui était l'objet d'une action disciplinaire. Sur ce, éclata une grève policière à Bow Street et une foule importante s'amassa autour du poste, en partie par curiosité, en partie par sympathie pour les grévistes. Un détachement de gardes du corps fut appelé pour la disperser; tous les agents qui avaient adhéré à la grève furent licenciés et les améliorations de solde et de pensions au sujet desquelles Munro avait démissionné, furent incorporées à la loi de police de 1890.

Dans l'ensemble, la période des années 1890 et suivantes fut, contre toute attente, épargnée par les crimes organisés qui avaient si bien mis sur les dents la police et particulièrement la section des recherches, pendant les décades précédentes, et l'on eut le temps de regarder autour de soi. Le travail par équipes s'améliorait de jour en jour et la surveillance des malfaiteurs professionnels eut largement le mérite de l'abaissement exceptionnel de la criminalité à la fin du siècle. Le deuxième jubilé, en 1897, fut célébré dans une atmosphère de paix que n'avaient pas connue les fêtes de 1887.

Sir Edward Bradford se retira en 1903 et fut remplacé par Mr Henry qui remplit les fonctions de commissaire jusque vers la fin de la grande guerre. Ce fut une époque mouvementée, car les grèves se suivaient sans interruption et Scotland Yard dut envoyer de gros contingents de renfort aux polices locales de la Galles du Sud, du Lacashire et d'ailleurs. A cette époque également eurent lieu les désordres anarchistes qui aboutirent au siège de Sidney Street, dont je vais parler.

LE SIÈGE DE SIDNEY STREET

Depuis les assassinats de Jacques l'Eventreur en 1888, l'East End de Londres était devenu un refuge d'étrangers

pour qui le sol natal était un terrain trop brûlant. Ces gens étaient pour la section spéciale une source d'inquiétude permanente, mais bien qu'ils fussent en grande partie connus pour gagner leur vie par des moyens illicites, ils étaient beaucoup trop astucieux pour figurer souvent sur les annales des cours d'assises. C'étaient des techniciens de la traite des blanches et du commerce des stupéfiants, des recéleurs d'objets dérobés, des instigateurs de vols par effraction; cependant au Parlement et dans la presse on répugnait à persécuter des persécutés et le gouvernement ne voyait pas de raisons de mettre de nouveaux obstacles à l'entrée d'étrangers qui étaient présumés chercher en Angleterre un asile devant les persécutions politiques qu'ils subissaient pour des délits politiques dans leur propre patrie. La police toutefois était impuissante sans une surveillance beaucoup plus serrée des étrangers dans les ports même où ils débarquaient chez nous. Lorsque ces individus contrevenaient aux lois anglaises, ils pouvaient être expulsés au terme de leur condamnation, mais c'était tout. La sauvegarde que nous donnait le fait d'exiger des passeports était tombée en désuétude.

Le 16 décembre 1910, un certain Isenstein, qui tenait un magasin d'articles de fantaisie dans Houndsditch, quartier d'affaires juif situé du côté de la City, à Whitechapel, avertit la police qu'il avait entendu la nuit des bruits suspects à l'arrière de sa boutique, tout comme si quelqu'un s'appliquait à percer la muraille. Une enquête sur place démontra que des cambrioleurs avaient effectivement tenté d'ouvrir une brèche, non dans le mur d'Isenstein, mais dans celui de son voisin, le bijoutier Harris, qui, chaque soir, enfermait dans son coffre pour environ trente mille livres de bijoux. La police prit des mesures pour arrêter la bande la nuit suivante, mais les voleurs étaient armés de revolvers Mauser et il y eut dans les ruelles obscures une fuite entrecoupée de coups de feu. Jusqu'alors il n'y avait pas eu besoin d'équiper la police d'armes à feu, sauf dans les cas tels que l'affaire des mitrailleurs irlandais en 1880 et dans la suite, parce que les cambrioleurs indigènes savaient fort

bien que l'usage de revolvers doublerait ou triplerait la peine. Aussi, ne disposant que de bâtons, la police eut le dessous dans cette lutte inégale. L'affaire suscita dans Londres un intérêt exceptionnel, car trois sergents avaient été tués et plusieurs agents blessés. Et, sauf pour les crimes irlandais, les criminels avaient jusqu'alors toujours procédé avec de prudents égards à la vie humaine. Le service des détectives savait que le chef des manifestants était un Lithuanien né à Riga, nommé Peter Straume, alias Pierre, le peintre, qui pendant de longues années avait joué un rôle de chef dans la colonie lithuanienne de Whitechapel. Il s'intitulait anarchiste et la police l'observait à l'occasion.

Les trois sergents tués appartenaient au corps de police de la City et pour correspondre à l'indignation soulevée par leur mort, il fut décidé de faire les funérailles à la cathédrale Saint-Paul. Les deux corps de la police se promirent de ne pas prendre de répit avant d'avoir mis la main au collet des criminels. Ils commencèrent à fouiller tout l'East End pour y découvrir des armes cachées et des étrangers de mauvaise réputation.

Dix jours environ après le meurtre, une descente de police se faisait dans les locaux occupés par un certain Moroutsev dans Gold Street, à environ un mille à l'est de Houndsditch. Les agents y découvrirent un pistolet automatique, six cents cartouches, cent cinquante balles Mauser, un poignard, des bouteilles d'acide nitrique, une certaine quantité de nitroglycérine et autres matières chimiques dangereuses ainsi qu'un manuel de fabrication des explosifs. Les journaux désignèrent la maison comme un « arsenal anarchiste ».

Sur ce, les deux polices décidèrent de confronter leurs renseignements respectifs. Elles savaient que quelques-uns des individus recherchés avaient trouvé un asile chez une couturière russe, au n° 100 de Sidney Street. Le 3 janvier 1911, de fort bonne heure, cinquante policiers cernèrent la maison; quinze étaient armés de revolvers et quatre de fusils munis de canons Morris à petit calibre. C'était une froide nuit d'hiver et la neige couvrait le sol.

Avec force précautions contre une salve possible, les

agents frappèrent à la porte, mais ne purent en réveiller les habitants. A 4 heures du matin arrivèrent encore des renforts, en tout deux cents hommes des deux corps de police. N'obtenant aucune réponse, ils lancèrent des pierres dans les fenêtres du deuxième étage occupé par la couturière. Une salve de coups de feu leur répondit. Un sergent fut blessé légèrement à la poitrine et un inspecteur eut sa casquette trouée par une balle. A l'aube, la police comptait sept cent cinquante hommes, plus soixante-dix *Scots Guards* sous les ordres de sous-officiers, avec une mitrailleuse provenant de la Tour de Londres. Quelques-uns des soldats tiraient de la brasserie opposée contre les fenêtres; d'autres, étendus dans la rue sur des planches pour se protéger contre la boue glacée, tiraient sur la maison comme s'ils étaient à un concours de tir à Bisley.

L'auteur de cet ouvrage était alors employé au ministère de l'Intérieur comme secrétaire de la commission des prisons, tandis que son frère, ancien officier d'artillerie, était inspecteur des explosifs au même ministère. J'avoue que nous avons été tous deux fort étonnés en apprenant que Mr Winston Churchill, le ministre récemment nommé, était parti dans un des cars de police pour le théâtre des opérations afin d'en prendre le commandement, croyait-on par erreur. Il constituait une cible voyante pour les anarchistes, car il portait un haut-de-forme de soie et un manteau doublé de fourrure avec col d'astrakan, vêtements qui se voient rarement dans l'East End. Avec lui se trouvait le commissaire de la City, le chef de la section des recherches et le surintendant commandant le service spécial à Scotland Yard.

Les journaux mirent naturellement en épingle cette sortie peu habituelle d'un membre du Cabinet. Peut-être un ministre plus timide désirant voir de ses yeux ce qui se passait aurait-il pu se rendre à Stepney sans être vu, mais Mr Churchill qui avait été dans sa vie soldat, homme d'État, journaliste, était suivi par une notoriété qu'il ne recherchait pas. Il s'exposa aux balles tout autant que l'étaient les *Scots Guards* présents et ses conseils de militaire ont pu être pré-

cieux pour les officiers de police chargés de cette tâche sans précédent. Mais quoi qu'on ait raconté, il est faux qu'il se soit immiscé dans les ordres donnés ou qu'il en ait donnés personnellement. Il semble exact qu'il ait été d'accord pour faire venir deux canons de campagne du dépôt de l'artillerie montée à Saint-John's Wood pour les tenir en réserve ainsi qu'un détachement du génie venu de Chatham, pour le cas où l'on déciderait de miner la maison. Il suggéra apparemment l'emploi de légères plaques d'acier prises à Woolwich comme étant susceptibles d'abriter les tireurs et d'éviter des pertes. Mais il ne se départit jamais de sa correction officielle.

Il ne faut pas oublier que les effectifs de la garnison ennemie n'étaient pas encore connus. Ils pouvaient s'élever à trente ou quarante hommes au lieu de ce qu'ils étaient en réalité. Peu après une heure on vit de la fumée se dégager des fenêtres brisées du deuxième étage. Trente minutes plus tard, il devenait évident que cette partie de la maison d'où étaient partis les coups de revolver était bien en feu et que les flammes se communiquaient aux étages inférieurs. Les pompiers arrivèrent et proposèrent courageusement d'entrer dans la danse, mais la police refusa et le ministre fut du même avis, ce qui lui fut grandement reproché plus tard. Il y aurait eu toutefois beaucoup de matière à critiques, s'il avait été contre les ordres de la police.

Au bout de peu de minutes, les coups de feu cessèrent dans la maison. Elle brûlait de fond en comble. Après une attente de dix minutes, un inspecteur, accompagné par Mr Churchill et un homme de la garde armé d'un fusil de chasse à deux canons, s'approcha de la porte et la défonça d'un coup de pied. Il cria l'ordre de se rendre, mais personne ne répondit. Les pompes entrèrent alors en action pour éteindre les flammes et les cendres brûlantes. On y trouva les cadavres carbonisés de Fritz Svoars et de Jacob Vogel, toute la garnison ! De Pierre, le peintre, pas de traces.

Du côté des assaillants, un soldat de la garde fut blessé à une jambe, un sergent à la poitrine. Le surintendant Quinn, chef du service spécial, fut touché par une balle

morte, mais sans grand dommage. En outre, trois civils légèrement blessés. La seule personne déférée au tribunal à la suite de l'affaire de Houndsditch fut une ouvrière fabriquant des cigarettes, une jeune femme de vingt-trois ans, nommée Nina Vassileve.

L'épisode de Sidney Street eut d'utiles effets, en dépit de sa mise en scène théâtrale. Le service des étrangers fut renforcé au ministère de l'Intérieur et l'on prit des mesures nouvelles pour exclure les immigrants indésirables, de sorte qu'il ne fut même pas besoin d'inaugurer en toute hâte un service nouveau à la déclaration de la guerre. Autre résultat : la distribution de pistolets automatiques modernes aux policiers chargés de missions périlleuses.

A ce moment personne ne sut ce qu'était devenu Pierre, le peintre, bien qu'on pensât qu'il s'était échappé en Australie et qu'il était mort en Amérique en 1914. Il n'était certainement pas dans la maison de Sidney Street, et s'il était resté à Londres, la police l'aurait finalement découvert. Le sergent détective Leeson affirme toutefois l'avoir rencontré dans un wagon de chemin de fer alors qu'il faisait une excursion dans les montagnes Bleues de la Nouvelle-Galles du Sud. Leeson avait été blessé au cours de l'affaire de la rue de Sidney et pensionné ensuite. La rencontre eut lieu quelques mois après le siège.

L'AFFAIRE CRIPPEN

L'affaire du docteur Hawley Harvey Crippen, accusé d'avoir assassiné sa femme le 18 octobre 1910, fut la première qui vit employer pour l'arrestation d'un criminel la télégraphie sans fil alors dans son enfance. Psychologiquement, elle présente un intérêt particulier.

Crippen était un médecin américain, né à Coldwater, Michigan, en 1862. Il avait épousé une Juive de Pologne qui s'appelait elle-même Cora Turner, bien que son véritable nom fût Kunigunde Mackamotski. Elle aspirait à être chanteuse d'opéra, tout en manquant des moindres aptitudes naturelles. Mais Crippen paya son éducation artistique, ses robes et bijoux et l'amena en Angleterre au cours de l'année 1900. Il obtint à Londres l'emploi de gérant dans une affaire pharmaceutique. N'ayant pas trouvé d'engagement à l'Opéra, Mrs Crippen se rabattit sur le music-hall où elle échoua de même. Dès sa première apparition, elle dut quitter la scène sous les huées. Elle était coquette, dépendante, avait mauvais caractère et s'amusait avec d'autres hommes. Mais Crippen restait le souffre-douleur domestique et supportait avec douceur les reproches et le mépris de sa femme.

Pour demeurer en contact avec les milieux de music-hall qu'elle affectionnait, Mrs Crippen accepta de tenir la caisse de la corporation des actrices de café-concert, chose qui eut pour son mari des conséquences déplorables.

Cependant, ce petit homme tranquille et depuis longtemps résigné à souffrir, avait commencé à se consoler de ses déboires domestiques dans la société de sa dactylo, Ethel

Le Neve (ou pour employer son vrai nom Neave). L'épouse eu vent de cette liaison et y vit un prétexte pour suivre un autre homme tout en affichant l'offense qu'elle avait subie. En janvier 1910, elle menaçait d'exécuter ce projet et, pis encore, d'emporter tous les fonds déposés à la banque en comptes joints ainsi que ses bijoux et autres effets. Et dans ce cas, le petit docteur restait sans le sou. Quelques jours après, elle disparut. Aux amis qu'elle avait au music-hall, il exposa qu'elle avait passé de la menace aux actes et plus tard il annonça qu'elle était morte en Californie. Il expédia de tous côtés des faire-part mortuaires et se fit faire des cartes de deuil. Mais en mars, il introduisit Ethel Neave à son foyer à Hilldrop Crescent, Londres, et lui permit de porter en public quelques bijoux de sa femme. Ce fut là ce qui éveilla les premiers soupçons chez les amis de la disparue, car ils la savaient femme à ne jamais abandonner ainsi des objets de valeur. Le 30 juin, un certain Nash vint demander à Scotland Yard de faire une enquête sur cette disparition.

L'affaire fut confiée à l'inspecteur Dew, détective astucieux et tenace qui interrogea Crippen. Celui-ci admit immédiatement que l'histoire de la mort n'était qu'une fable; qu'il l'avait inventée pour éviter le scandale du départ avec un amant. Il conduisit le détective chez lui, lui fit examiner toutes choses et parut lui persuader qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans son récit. En apparence, l'affaire était donc classée et le départ de Mrs Crippen mis au compte des nombreuses disparitions qui adviennent à Londres sur une population de huit millions d'âmes.

Mais à ce point, quelque chose alla de travers. Miss Neave s'alarma. Qu'elle connût ou non la vérité, elle n'eut pas le courage d'envisager de nouveaux interrogatoires. Crippen l'aimait sincèrement et tenait à la ménager. Quoiqu'il en soit, il prit la décision fatale de fuir avec elle, déguisée en jeune garçon. Ses plans étaient bien conçus, mais le hasard voulut que l'inspecteur Dew se rendit aux bureaux du docteur pour lui demander quelque renseignement supplémentaire. Il apprit que Crippen avait quitté le pays et, aussitôt,

l'affaire prit une tournure tout à fait différente. Il justifia alors sa réputation d'aller au fond des choses. Il visita une deuxième fois la maison de Hilldrop Crescent, et ayant bouleversé chaque pied carré de jardin, il gratifia de son attention le sol carrelé de la cave. Le troisième jour, il remarqua une dalle descellée; il la souleva, creusa et rencontra à peu de profondeur une masse de restes informes que les experts déclarèrent provenir d'un corps de femme, bien que tête, membres et tous organes permettant de préciser le sexe eussent été enlevés. Un mandat d'arrêt fut demandé et le signalement des fugitifs envoyé dans toutes les directions. Il fut reçu au port d'Anvers avant le départ du *Montrose* pour Québec. Le capitaine le lut; son attention fut appelée ainsi sur deux passagers que les registres désignaient comme M. Robinson et son fils. Ce dernier était manifestement une fille déguisée; le reste de la description s'appliquait exactement aux fugitifs. Sans exciter leurs soupçons, le capitaine expédia un sans-fil relatant sa découverte. Le *Montrose* était lent et l'inspecteur Dew eut le temps d'arriver à Québec avant lui, en s'embarquant à Liverpool.

Crippen et son amie furent arrêtés, extradés et après cinq jours de débats, le docteur fut condamné à mort, sa compagne acquittée.

L'affaire avait excité un intérêt passionné des deux côtés de l'Atlantique. A l'audience, les experts se surpassèrent et l'on peut se demander s'il aurait été possible d'établir l'identité des restes sans le pyjama déchiré dans lequel ils étaient enveloppés et qui avait incontestablement appartenu au docteur. Le moins ému de tous les assistants fut le coupable lui-même. Son unique souci était la jeune femme assise à côté de lui. Pendant les trois semaines qui précédèrent son exécution, il n'eut de pensées que pour elle et l'on peut affirmer qu'il gagna le cœur des gardiens de prison par la gentillesse de ses sentiments absolument désintéressés. Ethel Neave fut accusée subséquemment de complicité. Défendue par le futur comte de Birkenhead, elle fut acquittée. Dans la suite, elle devint couturière à Londres.

Il fut prouvé que Crippen avait empoisonné sa femme par une dose exagérée d'hyoscine, drogue peu connue en 1910, mais largement employée de nos jours comme anesthésique. Son avocat voulut plaider que Crippen avait administré le poison comme potion sédative pour calmer sa femme surexcitée, mais l'accusé, dans son anxiété de laver sa maîtresse de tout soupçon de complicité, refusa ce mode de défense. Il préféra mourir un mensonge sur les lèvres.

VOL D'UN COLLIER DE PERLES ENTRE PARIS ET LONDRES

En mai 1913, un bijoutier bien connu à Londres ouvrait un paquet recommandé venu de Paris et contenant un collier de perles déclaré pour une valeur de cent dix mille livres. A son grand effroi, il n'en tira que quelques morceaux de charbon. Or, la boîte lui avait été remise avec tous les cachets en apparence intacts.

D'abord les soupçons tombèrent sur les employés de la poste française, mais des enquêtes faites sur les deux rives de la Manche, il résulta sans aucun doute possible que l'enveloppe et les cachets étaient exactement dans le même état qu'au moment de la recommandation. Cependant les perles ne se transforment pas en charbon par un simple effet de volonté; il fallait donc qu'il existât une imitation du cachet de l'expéditeur, qui consistait en un cadre ovale avec les deux initiales M. M. A Scotland Yard, l'on fit un essai avec un cachet de plâtre et l'on constata qu'il était possible d'en fabriquer en cire fondue dans l'espace de quatre minutes et, en conséquence, qu'en un point quelconque du trajet les voleurs avaient pu rompre les cachets, ouvrir l'enveloppe, enlever les perles et recacheter le paquet sans manquer un départ de courrier.

Or, il faut savoir que la base de toute action policière à Scotland Yard, comme ailleurs, est dans la plupart des cas le télégraphe dit souterrain, c'est-à-dire les chuchotements d'indicateurs, et les détectives les plus heureux sont précisément ceux qui ont gagné la confiance des individus de ce genre et savent les manier. Bientôt on entendit, en par-

lant du vol, murmurer les noms de Grizzard et de trois autres personnes. Il ne fut pas difficile de les découvrir; car ils étaient déjà connus. La difficulté consistait à les surprendre portant sur eux leur larcin. Ce fut probablement le cas le plus difficile à observer que la police ait connu pendant de longues années. Les voleurs n'avaient aucune raison de se croire filés, et, cependant, pas une seule fois, ils ne se départirent de leur méfiance. Prenaient-ils un taxi pour quelque destination que ce fût, ils donnaient une fausse adresse, payaient la voiture, en prenaient une autre et répétaient cette mystification jusqu'à trois fois de suite. Se rencontraient-ils à Oxford pour déjeuner ensemble dans un thé populaire, ils changeaient d'avis sur le seuil et partaient pour un autre restaurant. Et toujours ils avaient à leurs trousses un repris de justice payé par eux pour les talonner de près et attirer leur attention sur toute personne qui les suivrait.

Mais un jour, les quatre voleurs entrèrent ensemble dans une station du métro. Ils furent arrêtés et fouillés; or, ils avaient précisément cette fois-là négligé d'emporter le collier. Ils furent détenus en attendant que la police eût fouillé toutes leurs cachettes possibles. Elle apprit plus tard que le collier se trouvait entre les mains de la femme de l'un d'eux et que, le terrain devenant trop brûlant, elle avait, dans la crainte d'une perquisition, mis les perles dans une boîte à allumettes qu'elle avait ensuite jetée à la rue. Elle resta là dans le ruisseau jusqu'à ce qu'un balayeur public la découvrit le lendemain matin et, la trouvant plus lourde qu'une boîte d'allumettes normale, l'ouvrit et se promit de donner ces billes à ses enfants pour les amuser. Rien ne parait, dit-on, moins précieux qu'une poignée de perles non montées. La femme du balayeur se souvint qu'une prime était offerte pour des perles et envoya son mari à Scotland Yard afin de voir s'il l'avait gagnée. Le bijoutier fut appelé téléphoniquement. Il se jeta sur son trésor comme sur un enfant depuis longtemps perdu et téléphona aussitôt à ses assureurs.

Il fallut peu de temps à la police pour connaître les détails

du crime. Elle mit la main sur un graveur qui, sans malice, avait confectionné le faux cachet; elle trouva le bureau de poste où le paquet avait été ouvert; elle découvrit le postier qui avoua l'avoir laissé quelques minutes dans ce bureau avant de le reprendre pour le porter à domicile; elle trouva même un seau à charbon à demi plein du même charbon qui avait été mis dans le paquet. Les voleurs s'attendaient à des diamants, beaucoup plus faciles à placer que des perles, si grosses que presque chacune d'entre elles avait son histoire; ils savaient ne rien pouvoir en faire et ils étaient sur le point de les jeter à la Tamise. Jugés à la Cour centrale, ils furent condamnés à de longues périodes de détention.

Que le lecteur me permette maintenant de parler d'un genre de « crime » qui mit la police à une rude épreuve, c'est-à-dire des extravagances de Mrs Pankhurst et de ses fidèles, vulgairement nommées « suffragettes ». Une folle ingénuité caractérisait leurs méthodes de harcèlement vraiment indignes de la cause qu'elles servaient. Beaucoup d'entre elles étaient des dames fort raisonnables dans leur vie privée, mais elles traînaient après elles un grand nombre de femmes déséquilibrées que leurs chefs ont certainement eu bien de la peine à diriger. Elles enfonçaient des fenêtres à coups de marteau; elles attaquaient les ministres du Cabinet et d'autres qu'elles prenaient pour des ministres; elles jetaient des billes sous les pas des chevaux de la police et les faisaient tomber; elles s'élançaient sur les agents et quand elles étaient condamnées, elles pratiquaient la grève de la faim jusqu'à mettre leur vie en danger. Pour conjurer cet aspect de l'agitation, le gouvernement promulgua en toute hâte une loi permettant de mettre un détenu en liberté pour l'arrêter de nouveau plus tard jusqu'à expiration de la peine infligée. Elle fut nommée dans le langage populaire la « loi du chat et de la souris ». Si elle soulagea beaucoup le service pénitenciaire, elle fut moins appréciée par les détectives chargés d'arrêter à nouveau ces enragées. Elles étaient largement pourvues d'argent et elles avaient un nombre énorme de sympathisants dans tout le pays.

De puissantes voitures automobiles venaient les prendre à la porte de la prison et les faisaient disparaître dans quelque direction inconnue. Trois d'entre elles furent arrêtées le matin même de la déclaration de guerre, mais relâchées à condition de prendre l'engagement de consacrer toute leur énergie à une action patriotique. Il y en eut qui interprétèrent cette mesure comme une invitation à combattre l'espionnage allemand. Ce ne furent plus des ministres du Cabinet qui virent briser leurs fenêtres; ce furent des commerçants ayant par hasard un nom à consonance allemande.

Au cours de la guerre, le groupe à tendances extrémistes de ces dames s'affilia plus ou moins au bolchevisme russe. C'est ainsi qu'il s'en trouva pour troubler les deux minutes de silence de l'armistice en criant et chantant à une fenêtre ouverte de leurs bureaux. Les agents montèrent pour tenter de les calmer, mais quelques-unes de ces dames à l'aspect des plus décidés les rappelèrent et demandèrent à se charger d'eux elles-mêmes. On a su plus tard qu'elles n'y allèrent pas de main morte.

La guerre amena bien des changements à Scotland Yard. Il y eut en Angleterre, comme dans tous les pays belligérants, des accès d'espionnage. Les dénonciations de personnes suspectes d'espionnage — dont la plupart tout à fait inoffensives — abondaient dans chaque courrier et la police eût mal agi en refusant d'en faire état. Quand commencèrent les raids de Zeppelins, ce fut une véritable chasse aux signaux, et là encore il fallut étudier chaque cas. La section des recherches judiciaires n'eut heureusement que fort peu d'autres crimes à poursuivre, parce qu'un grand nombre de malfaiteurs de métier calmaient leur soif d'aventures en combattant sur le front.

On ne tarda pas à comprendre que les services secrets de la Guerre et de la Marine n'avaient pas le personnel enquêteur nécessaire pour s'occuper des affaires signalées de la sorte et les bureaux du chef de la section des recherches devint bientôt le lieu de rendez-vous des deux services militaire et naval; les déclarations des suspects y étaient

enregistrées par des sténographes pour servir, le cas échéant, devant les tribunaux. Bien des scènes émouvantes et dramatiques ont eu lieu pendant ces interrogatoires. La guerre continuant, la qualité des espions arrêtés ne cessait de décroître jusqu'à tomber aux derniers rangs des voyageurs de commerce, qui même libres de leurs mouvements eussent été incapables de rendre compte intelligemment de ce qu'ils voyaient. Le fait s'explique fort bien, car en Hollande, d'où venaient généralement ces individus, les officiers militaires et navals du service des renseignements allemand se faisaient une concurrence acharnée et n'examinaient plus de trop près la compétence des agents qu'il nous envoyaient.

CHAPITRE XVIII

L'OFFICE DES ARCHIVES JUDICIAIRES

De 1890 à 1900, l'Angleterre pratiquait pour l'identification des délinquants le système Bertillon des mensurations faites dans les différentes prisons, mais quel que fût le soin qui présidait à ces opérations il restait toujours à tenir compte du facteur personnel. Tel gardien serrait l'instrument à mesurer plus fort qu'un autre et toute erreur de ce genre rendait la méthode inopérante. L'identification par empreintes digitales telle que l'avait pratiquée Mr E. R. Henry au Bengale et à Johannesburg commençait à se répandre et lui-même se vit affecter à Scotland Yard, comme commissaire-adjoint de la section des recherches, pour mettre en œuvre ce système nouveau. Il réunit une bonne équipe de détectives aussi enthousiastes que lui et put enregistrer des succès dès ses débuts. Il fallut faire l'éducation des juges et du public, mais la chance le favorisa, comme je l'ai déjà montré dans un précédent chapitre.

L'AFFAIRE ADOLPHE BECK

Cette affaire est importante dans les annales de la science du détective, pour avoir plus que toute autre contribué à l'adoption, en Angleterre, de l'identification par empreintes digitales qui s'est ensuite étendue aux polices de tous les pays civilisés.

En 1877, un individu qui déclarait s'appeler John Smith fut condamné pour escroqueries au détriment de femmes de mauvaise vie auxquelles il avait extorqué de l'argent ou des bijoux. Il se présentait comme un gentilhomme fort riche

ayant un grand train de maison à Saint-John's Wood, et proposait à sa victime l'emploi de gouvernante. Il déclarait alors qu'elle aurait besoin d'un nouveau trousseau et il écrivait une commande pour quelque commerçant connu, dans le magasin duquel elle devait acheter; en même temps, il remettait à la femme un chèque sur une banque inexistante. A ce moment il lui empruntait sous un prétexte quelconque de l'argent ou un bijou et disparaissait aussitôt. Toutes ces escroqueries étaient perpétrées sous le nom de « lord Willoughby ». Il fut condamné à cinq ans de servitude pénale et libéré sous condition en avril 1891.

Vers la fin de 1894, la police reçut des plaintes émanant de différentes femmes, généralement légères; elles déclaraient avoir été escroquées par un homme s'appelant lord Wilton ou lord Wilton de Willoughby, domicilié à Saint-John's Wood. La méthode était identique à celle de l'affaire Smith. Le signalement variait selon les femmes, mais les chèques étaient bien de la même écriture. La police chercha vainement l'escroc et ce fut le 16 décembre 1895 seulement que son attention fut attirée sur un certain Beck. Dans l'après-midi de ce jour, Odile Meissonier, qui avait été dupée en novembre, rencontra par hasard Mr Beck dans la rue Victoria. Elle l'accusa de l'avoir volée, mais il prétendit ne l'avoir jamais vue avant ce jour. Elle le suivit dans la rue jusqu'auprès d'un policeman à qui tous deux en appelèrent, mais comme elle maintenait ses accusations, l'agent les conduisit au poste de police où Beck fut inculpé. De nombreuses femmes qui avaient porté plainte furent avisées qu'elles avaient l'occasion de voir Beck et de l'identifier. Quelques-unes se rendirent à l'invitation et témoignèrent contre lui.

Quand des comptes-rendus de l'affaire parurent dans les journaux, un gentleman qui s'était intéressé au cas de Smith et que la police ignorait totalement se présenta pour déclarer que sans aucun doute ce Beck était identique avec l'ancien prisonnier Smith. Sur ce, un ancien *constable* en retraite qui avait arrêté Smith en 1877 fut interpellé. Il prêta serment que Beck était Smith et sa déclaration fut

encore confirmée par un autre agent qui autrefois s'était occupé de l'affaire Smith. Beck fut déféré au tribunal à la suite de toutes ces accusations élevées contre lui. Il se défendit en alléguant que le vrai coupable était l'homme condamné en 1877, mais que lui n'était pas cet homme. En prison, il fut classé et traité comme repris de justice et le signe distinctif de cette catégorie de condamnés était brodé sur ses vêtements de prisonnier.

Immédiatement Beck en appela au ministère de l'Intérieur en affirmant qu'il y avait erreur d'identité. Suivirent plusieurs autres demandes qui toutes reçurent la même réponse : le ministre ne voyait aucune raison d'intervenir dans cette affaire.

En mai 1896, son avocat demanda la révision. Alors pour la première fois le ministère ordonna une enquête et découvrit qu'examiné en 1879 par le médecin pénitenciaire, celui-ci avait fait au gouverneur de la prison un rapport d'où il ressortait que Smith était circoncis. Il fut examiné à nouveau et cette fois il en résulta que Beck n'avait pas subi cette opération rituelle. Sur ce fait nouveau, le ministre consulta la justice et l'ordre vint d'annuler, en ce qui concernait Beck, la première condamnation, mais de lui faire purger la deuxième.

Et chose vraiment extraordinaire, bien que cette particularité fût connue des autorités pénitenciaires dès 1879 et communiquée au ministère de l'Intérieur en 1898, elle demeura inconnue du ministère public et de Scotland Yard jusqu'en juillet 1904, lorsque Smith, la cause de toutes ces erreurs, retomba sous le coup de la loi. Entre temps, Beck avait été relâché en juillet 1901.

Mais ici s'intercale l'épisode le plus surprenant dans cet imbroglio. En avril 1904, environ trois ans après sa libération, Beck fut de nouveau inculpé dans des conditions similaires à la fois précédente et, comme il ne pouvait contester le fait de sa condamnation en 1896, il fut encore une fois traité en repris de justice. Le juge, heureusement, eut des scrupules et ne se pressa pas de prononcer la sentence. Et finalement le hasard intervint en faveur de ce jouet de la

mauvaise fortune. L'ancien prisonnier Smith fut arrêté pour des actes commis alors que Beck était détenu et ce fait provoqua de nouvelles recherches et la libération et grâce de Beck, en ce qui concernait ses deux condamnations.

Qu'un innocent eût pu encourir non seulement une, mais deux condamnations, et que ses requêtes au ministre de l'Intérieur n'eussent pu modifier la situation, cela éveilla dans l'esprit public des doutes graves sur le fonctionnement de notre juridiction criminelle. L'affaire avait été traitée de la meilleure foi du monde; les identifications faites par de nombreuses personnes, dont plusieurs habituées à ce genre de travail avaient été catégoriquement affirmatives. C'était un cas d'erreur due à la faillibilité des témoins. Mais le fait le plus étrange de cette singulière affaire est celui-ci : lorsqu'il eût été prouvé au ministre de l'Intérieur, en 1898, que Beck n'était pas Smith, il n'en dut pas moins purger sa peine, qui était plus longue qu'elle n'eût été, si le tribunal ne l'avait pas considéré comme repris de justice. En plus, si le ministère avait notifié à la police qu'elle était dans l'erreur, l'action de celle-ci s'en serait ressentie lors de la deuxième arrestation et des débats subséquents.

Une commission d'enquête sérieuse et présidée par le juge de la Cour des rôles en personne approfondit toute la question et déchargea complètement Scotland Yard. Il y avait une certaine ressemblance entre Beck et Smith, mais après l'arrestation de Smith en 1904, Beck dut sa libération à l'intervention d'un officier de police intelligent, l'inspecteur Waldock, chargé de l'affaire. Il avait connu Beck antérieurement et ne le croyait pas coupable. Tandis que Beck était détenu, Waldock voulut comparer les marques particulières avec celles qui figuraient au dossier de Smith, mais il ne trouva aucune concordance. Il communiqua ses observations au directeur-adjoint des poursuites judiciaires, mais l'affaire lui fut enlevée peu après.

Pour dire la chose en peu de mots, Beck était gêné dans sa défense par le manque de moyens pécuniaires et le ministère de l'Intérieur avait l'habitude de faire aux

requêtes de prisonniers une réponse invariablement identique. L'avis de Scotland Yard n'était pas celui du public et de la presse qui parlait du « martyr d'Adolphe Beck », victime de fonctionnaires d'une irrémédiable stupidité. La police croyait que Smith, dit Wyatt, et Beck pratiquaient tous deux le même genre d'escroquerie sur de malheureuses femmes, escroquerie d'ailleurs courante à cette époque, et que leur ressemblance superficielle aboutissait à faire inculper d'abord l'un, puis l'autre.

En admettant même que Beck fût entièrement innocent, il était quand même surprenant que les deux hommes aient vécu tous deux au Grand Hôtel, à Charing Cross. Beck était un aventurier; on le trouva en possession de reconnaissances du Mont de Piété concernant des bijoux de femmes; les vêtements décrits par différentes femmes, gilets blancs, sous-pieds et chaussures de cuir verni, furent bien trouvés dans son appartement et tout ce qu'il put invoquer à sa décharge fut qu'une vingtaine d'années auparavant il avait fréquenté des personnages honorables dans un pays lointain. Wyatt et lui parlaient tous deux avec un accent étranger, mais comme Beck savait parler l'anglais presque sans accent, quand il voulait bien, le langage petit-nègre qu'il employa devant le tribunal ne servit qu'à renforcer l'impression de mystificateur qu'il avait produite. Tous deux, Smith, dit Wyatt, et lui, étaient selon toute apparence des Allemands. L'une au moins des femmes dupées fut accostée à quelques mètres à peine du domicile de Beck.

Sa conduite d'ailleurs parlait énergiquement en sa défaveur. Quand la femme Meissonier l'accusa en pleine rue de l'avoir volée, tout ce qu'il avait à faire était d'entrer chez lui et de lui claquer la porte au visage. Au lieu de cela, il traversa rapidement la rue, fut poursuivi par elle et s'arrêta devant le premier agent rencontré et lui adressa la parole dans son anglais défectueux.

Au premier ainsi qu'au deuxième procès, Beck ne sut pas établir l'emploi de son temps. La deuxième fois, il prétendit avoir été en compagnie de « Mr Gajardo », mais ce dernier ne fut pas cité comme témoin par la défense.

La commission d'enquête mit le doigt sur la leçon qui se dégage de cette affaire, en concluant que : « En ce qui concerne l'identité d'une personne, la preuve fondée sur des impressions personnelles ne constitue — à moins d'être corroborée par d'autres faits — qu'une base très incertaine pour un verdict de jury. » La deuxième leçon est qu'il faut particulièrement se méfier des témoins féminins pour les affaires basées sur ce genre de preuves. Et la troisième que, toujours dans ces cas, la soi-disant confirmation doit être réellement une confirmation et pas seulement un témoignage destiné à démontrer que le crime a été commis mais sans désigner l'inculpé comme le seul qui ait pu le commettre.

Voyons un instant ce qu'est devenu Adolphe Beck dans la suite. Le gouvernement lui versa cinq mille livres à titre d'indemnité pour cette erreur de justice. Il n'employa pas cette somme importante à se procurer une occupation honorable. Loin de là, il la dissipa plus ou moins dans la débauche. Il fréquenta les plus basses classes de la société et fut, un jour, condamné pour résistance à la police. Il mourut à l'hôpital de Middlesex dans le dénuement. Son affaire n'en fut pas moins d'une inestimable utilité tant pour le ministère de l'Intérieur que pour Scotland Yard, car elle accéléra l'adoption des empreintes digitales et provoqua la nomination au ministère de l'Intérieur, d'un sous-secrétaire judiciaire, ayant une grande pratique des Cours criminelles. Ces deux réformes ont rendu pratiquement impossible la répétition d'un cas tel que celui de Beck.

L'office des archives criminelles fournit par son existence même les moyens de découvrir les malfaiteurs. Il date de l'adoption des empreintes digitales comme méthode d'identification infaillible. Jusqu'en 1901, celle-ci se basait sur le système inauguré à Paris par le docteur Bertillon, qui avait fixé cinq mensurations. Entre 1885 et 1890, cette méthode fut introduite en Angleterre et toutes les prisons anglaises mises en possession des appareils nécessaires. On mesurait longueur et largeur du crâne, longueur du pied, du cubitus et du médius. Bertillon répartissait ces mesures

en trois catégories : petite, moyenne et grande. Et chacune de ces classes se subdivise successivement selon la taille, la longueur de la main, la longueur et la largeur de l'oreille, la hauteur du buste et la coloration des yeux, cette dernière avec sept divisions.

Ce système fut appliqué pratiquement d'abord en France, en 1883, et il y est toujours en usage comme moyen de contrôle, bien que la police française ait adopté depuis les empreintes digitales. Peu à peu l'anthropométrie s'étendit à d'autres pays et les Français tinrent même compte de l'habitude de se tatouer commune à tous les criminels, pour établir un registre des tatouages. En mars 1892, le système fut adopté par l'administration du Bengale avec quelques améliorations; puis par toute l'Inde et vers la fin de l'année 1898, près de deux cent mille fiches étaient réunies. Entre temps, Francis Galton avait étudié l'emploi des empreintes digitales chez différentes nations. Il put constater que cet usage avait une base tantôt superstitieuse, tantôt cérémonielle, témoin le fait d'un scripteur de document pressant son doigt sur un cachet de cire en disant : que « tel est mon acte et volonté. » Dès 1823, Pourkenié, professeur de physiologie, lisait en latin, à l'université de Breslau, une thèse sur les empreintes digitales. Mais son travail n'obtint pas la considération qu'il méritait.

Le premier à en préconiser l'usage officiel fut sir William Herschel, du service civil indien; il entendait par là prévenir les substitutions de personnalité fréquentes devant tous les tribunaux indiens. Mais son rapport fut enfoui dans les archives. Galton avait déjà établi que les rides de l'épiderme restent invariables au bout des doigts, de l'enfance jusqu'à la vieillesse et que si les types peuvent être transmissibles, aucune corrélation n'existe entre eux et les tempéraments et facultés, pas plus qu'ils ne se distinguent les uns des autres selon les différentes races.

Pendant ce temps, Edward Henry avait tranquillement élaboré une méthode de classification. Il dit à l'auteur que la solution du problème s'était présentée comme en un éclair pendant une longue chevauchée dans la jungle indienne. Le

hasard voulut que Henry eût pris sa retraite d'inspecteur général de la police du Bengale au moment précis où les défauts du procédé Bertillon commençaient à percer, pour une part sans doute en raison de l'idiosyncrasie des fonctionnaires chargés des mensurations dans les prisons. Il suffisait, comme je l'ai déjà dit, que l'un serrât un peu plus fort que l'autre les branches de l'appareil de mensuration pour fausser automatiquement tout le système de classification. En outre, la méthode présuppose la capture du délinquant pour que la mensuration devienne possible, tandis que si les empreintes figurent sur les registres, l'auteur d'un crime peut être convaincu tant qu'il est encore en liberté, pourvu qu'il ait laissé des traces sur la scène de ses exploits.

Le système Henry avait été adopté dans toute l'Inde. Une commission du ministère de l'Intérieur qui étudiait la question en 1900, pria l'auteur d'en faire une démonstration et il fut ensuite nommé chef de la section des recherches judiciaires, puis deux ans plus tard, commissaire de tout le corps de police. Ce fut le point de départ d'une méthode d'identification qui s'est imposée depuis dans tous les pays civilisés.

Ce fut également le point de départ de l'office des archives criminelles et judiciaires avec ses différentes subdivisions : registre criminel, gazette policière, dépôt des objets appartenant aux délinquants, musée du crime, laboratoire photographique, extraditions, etc.

Il était naturellement de la plus grande importance de ne commettre aucune erreur avant que les juges et le public — parmi lequel se recrutent les jurés — fussent bien convaincus de l'efficacité certaine de l'identification par les empreintes digitales. Il y eut heureusement, dès les débuts, quelques cas de réussite frappants, qui furent publiés par la presse. Un maraudeur, par exemple, avait escaladé une grille garnie dans le haut de pointes acérées. En voulant sauter à terre, il s'arracha un doigt, sa bague s'était accrochée au passage sur l'une des pointes. Une empreinte fut prise et l'homme identifié. On cria haro sur cette arresta-

tion, avec un doigt arraché et à moitié guéri; mais il fut condamné sur cette unique preuve. Peu après cet incident, une bougie fut trouvée sur les lieux d'un cambriolage. Les bougies se prêtent fort bien à conserver les empreintes des doigts qui les ont tenues; on en releva trois provenant d'un cambrioleur bien connu. Elles figuraient déjà sur les registres et malgré les efforts de son avocat, il fut convaincu.

Les cas de ce genre sont moins communs qu'on ne croit généralement. Les voleurs s'habituent à porter des gants; et en outre de nombreuses traces trouvées sur place sont brouillées et sans valeur pour l'identification. Lorsque des cambrioleurs vident des bouteilles de vin dans une cave en les cassant au goulot, il reste de l'espoir, car les empreintes digitales à peu près invisibles à l'œil nu peuvent être saupoudrées à l'aide d'un pinceau de poils de chameau en soufflant ensuite dessus pour éloigner les excédents de poudre. Il suffit alors de les photographier. Il faut se garder d'une cause d'erreurs. Chaque fois qu'un agent apporte des empreintes à l'office d'identification, il fera bien de faire prendre ses empreintes à lui. L'auteur se rappelle le cas d'une effraction commise dans un musée de province et d'un inspecteur de police ayant découvert une trace de pouce bien nette sur une hache néolithique. Ses propres empreintes furent prises et l'on constata que celle qu'il avait relevée et celle de son pouce étaient identiques. Il retourna un peu découragé vers son chef de service pour lui rendre compte du résultat de l'opération.

L'enregistrement des empreintes organisé à Scotland Yard s'étendit à toutes les forces de police du pays et, dès la première année, le nombre des repris de justice identifiés fut quatre fois plus grand qu'avec l'ancienne méthode anthropométrique. En 1934, près de quatre cent mille identifications étaient faites. Au début les « chevaux de retour » s'indignaient. « Faites venir un homme pour déclarer entre quatre yeux qu'il me connaît. Je ne dirai rien contre lui, mais ces histoires d'empreintes de doigts derrière mon dos, c'est lâche, ce n'est pas anglais. C'est tout ce que j'ai à dire. » Ce fut ainsi qu'un criminel professionnel répondit

un jour à l'auteur lui annonçant qu'il serait inculpé en tenant compte de sa qualité de repris de justice. Le système est non seulement sûr, mais il est expéditif. Lorsqu'un criminel se fait prendre pendant la nuit, à Londres, ses empreintes et toute son histoire judiciaire sont généralement prêtes pour être soumises au juge dès le lendemain matin.

En Angleterre et Galles on a émis des doutes sur le droit qu'aurait la police d'imposer à quelqu'un la formalité des prises d'empreintes avant de l'envoyer en prison. Cependant, au cours du mois de juin 1933, la Cour d'appel d'Ecosse décida que la police est, en vertu d'une loi de droit commun, investie du pouvoir de prélever les empreintes de toute personne détenue, même sans l'assentiment de celle-ci, lorsque les intérêts de la justice l'exigent. Cette opinion, conforme au bon sens, sera, je pense, celle des Cours anglaises.

La découverte d'une empreinte digitale sur la scène d'un crime ou sur un objet s'y rattachant ne constitue pas une preuve concluante de culpabilité. Dans certains cas une explication anodine est possible, ou, encore, le tribunal peut faire bénéficier l'inculpé d'un doute et l'acquitter. Il n'en résulte pas que ce genre d'identification soit incertain. Dans ces cas certains journaux mal informés proclament qu'après tout les empreintes de doigts n'ont rien d'infaillible. Evidemment, en principe, mais seulement en ce sens que les chances de trouver deux êtres humains identiques à ce point de vue sont de l'ordre d'une contre soixante-quatre millions. Le fait est prouvé par les recherches de sir Francis Galton. Les Cours d'appel criminelles d'Angleterre aussi bien que d'Ecosse ont accepté la preuve basée sur une seule empreinte, sans autre témoignage. Le risque qu'elles acceptent n'est pas bien grand.

Les registres de Scotland Yard contiennent actuellement un peu plus de cinq cent mille empreintes. Le nombre en augmente sans cesse, bien qu'il faille constamment en défalquer celles des morts, et parmi les autres celles de personnes qui vraisemblablement n'occuperont plus la justice.

Elles sont beaucoup plus nombreuses à New-York et à Pretoria où la formalité de l'empreinte ne se réduit pas, comme à Scotland Yard, aux délinquants convaincus de contraventions graves à la loi. Lorsqu'il s'agit de manier de telles masses de fiches le système Henry exige des modifications et les recherches ne peuvent plus se faire avec la même rapidité et sûreté qu'à Scotland Yard.

En 1930, Mr Battley, chef de l'office des archives criminelles, donna au système en question une extension remarquable en imaginant la classification et l'enregistrement d'empreintes isolées. Toutes les autres classifications se basent sur des formules tirées des dix doigts combinés et sont en conséquence de peu de secours lorsqu'il s'agit d'identifier un seul doigt. Battley fonde sa méthode sur des points qui se retrouvent dans toutes les empreintes et il prétend que toute trace digitale prélevée sur le lieu d'un crime peut être identifiée avec n'importe quelle autre du même doigt figurant déjà sur les fiches. Des centaines d'identifications de doigts isolés se font chaque année à Scotland Yard. Le travail d'identification des empreintes trouvées sur le théâtre d'un crime est exténuant, parce que les traces produites par hasard sont fort souvent brouillées. Elles s'élèvent à des milliers par an.

L'identification par description du méfait est fréquente et nous en arrivons ici à un registre subsidiaire, celui des crimes. Il se base sur l'habitude bien connue qu'ont les criminels de reproduire indéfiniment les modalités d'un délit qui a réussi une première fois. Un cambrioleur, par exemple, qui pénètre dans une maison en grimpant le long d'un conduit répétera ce procédé de préférence à d'autres. Les noms, crimes, méthodes et signalements des criminels sont reportés sur des cartons ou fiches sous des centaines de titres et sous-titres classés. Une personne brutalisée ou détournée est conduite au bureau des registres criminels où elle trouvera tous les procédés possibles. On l'invite à examiner d'énormes albums où sont réunies les photographies de criminels ayant employé ces méthodes. Ces portraits, naturellement, sont sujets à caution, mais ils offrent

souvent d'excellents points de départ. L'enregistrement criminel s'est révélé particulièrement utile en cas de fraudes ou escroqueries, car tous ces cas sont classés d'après les victimes et d'après le caractère présumé du délinquant. Chacune de ces classifications a de nombreuses subdivisions. Il n'est pas facile de subdiviser des cambrioleurs et des voleurs par effraction; mais une distinction demeure possible grâce à la manière d'entrer, de forcer la serrure d'une porte ou la targette d'une fenêtre ou d'un volet, au choix des aliments ou boissons préférés par l'intrus, au procédé employé pour faire taire le chien. Quand ils font une enquête sur un vol par effraction, les détectives sont spécialement informés des points qu'il serait utile de reporter au registre criminel pour servir à l'identification du criminel.

Au même titre que les fiches d'empreintes digitales, ce registre est national. Il est constamment consulté par la police provinciale et dans les cas internationaux et intercontinentaux. Il compte environ cinq cent mille noms, mais les différents systèmes de classification simplifient la recherche d'un individu donné.

Subsidiaire au registre criminel, celui des objets appartenant aux criminels indique des articles facilement identifiables qui ont été volés ou perdus. Il ne permet pas seulement de rendre leurs biens aux légitimes propriétaires, mais aussi d'assurer la conviction du voleur.

Certaines publications destinées à la police métropolitaine ou à tous les différents corps paraissent par les soins de l'office des enregistrements criminels. En premier lieu, *Informations*, contenant les détails des crimes commis, les personnes recherchées ou arrêtées, les biens volés. *Informations* se distribue deux fois par jour à tous les postes de police de Londres. Lecture en est donnée à la police. Il existe également une liste des prêteurs sur gages contenant les descriptions des articles volés ou perdus ayant quelque marque d'identification. Il est distribué journalièrement à tous les prêteurs et marchands de toute la ville.

La publication policière la plus ancienne et la plus impor-

tante est *Police Gazette* fondée par sir John Fielding dans la dernière moitié du XVIII^e siècle et alors intitulée : *A cor et à cri* jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Elle paraissait à intervalles irréguliers et servait principalement à publier des promesses de primes et signaler les déserteurs de la marine et de l'armée. Elle devint un périodique hebdomadaire, une année avant la fondation de la police métropolitaine, sous le titre de *Police Gazette*. Dix ans plus tard, elle devint le principal instrument de divulgation des nouvelles judiciaires. Elle fut en réalité éditée par le premier clerc de Bow Street jusqu'en 1883, époque de son transfert à Scotland Yard. Elle continua de paraître chaque semaine jusqu'en 1914 où elle devint quotidienne, ce qui rend possible de lancer des informations une heure ou deux après leur arrivée à Scotland Yard.

Elle était primitivement en vente pour le public, mais aujourd'hui elle est réservée sans frais à la police britannique et à certaines administrations impériales et étrangères. Elle contient des détails particuliers et accompagnés de photographies sur les personnes recherchées par la police, sur les inculpés à la veille de passer devant le juge dans l'éventualité où elles seraient poursuivies ailleurs pour d'autres délits. Elle apporte également les résultats des affaires jugées par les tribunaux, des avertissements particuliers concernant certains criminels, des descriptions d'objets dérobés et recouvrés et une liste journalière des automobiles et motocyclettes volées. Cette dernière est adressée à toutes les administrations ayant à s'occuper de licences. La Gazette a cinq suppléments spéciaux qui constituent des publications distinctes. Le plus important est la circulaire illustrée aujourd'hui intitulée supplément A, bi-mensuel donnant portraits, signalements méthodes et autres particularités de criminels spécialisés et « nomadisants » non détenus pour le moment ; c'est-à-dire, en fait, tous les détails permettant aux polices provinciales de consulter un registre criminel réduit à leur intention.

Un deuxième supplément bi-mensuel donne le même genre d'informations sur les criminels du second degré. Les

trois autres sont hebdomadaires : ils s'occupent des mal-fauteurs en liberté conditionnelle qui ont négligé de se présenter, des étrangers et des déserteurs de la marine et de l'armée.

La surveillance des condamnés en liberté sous condition est moins importante aujourd'hui qu'autrefois en raison de la diminution progressive du nombre des personnes condamnées à la servitude pénale ou à la surveillance de la police ; mais elles sont encore assez nombreuses pour que le contrôle exercé sur elles constitue un facteur considérable de la prévention du crime. Quand un condamné néglige de se présenter à la date mensuelle fixée, où s'il a quitté le domicile indiqué sur les registres, il devient immédiatement suspect et, dans la plupart des cas, il est bien l'auteur d'un des crimes récents pour lesquels une enquête est ouverte. A moins que la raison de sa discrétion ne doive s'attribuer à quelque autre méfait.

Le service des archives criminelles prend les mesures voulues pour les rapports mensuels des condamnés en liberté provisoire ainsi que pour l'application des autres restrictions qui frappent ces condamnés, mais il n'en faudrait pas conclure à un état d'hostilité entre ces hommes et les agents du service qui, bien au contraire, font de leur mieux pour traiter amicalement et si possible réformer et redresser leurs ouailles.

Ils agissent en collaboration avec les associations d'aide aux prisonniers libérés et prennent grand soin d'éviter tout ce qui pourrait empêcher un homme de gagner honnêtement sa vie. Aussi, quand un ex-prisonnier s'excuse d'être retombé dans le vice en accusant un policier d'avoir éclairé son patron sur sa qualité d'ancien condamné, on peut dire hardiment qu'il ment.

Tout est mis en œuvre pour cacher le passé du criminel qui s'est refait une nouvelle vie dans un district où il est inconnu. Mais s'il retourne dans un milieu où tout le monde sait son histoire, il est naturellement à peu près impossible de cacher qu'il se présente périodiquement à la police. Les policiers ne connaissent pas le criminel sous le même jour

que ses gardiens de prison, et ses bons côtés leur sont probablement moins bien connus que les mauvais, mais il est absolument faux de penser qu'ils se plaisent à discréditer les condamnés libérés sous condition et ne font aucun effort pour les réhabiliter.

CHAPITRE XIX

CRIMES DU TEMPS DE GUERRE

LES FAUX BONS DU TRÉSOR

Trois mois après la déclaration de guerre, l'Angleterre fut menacée par une paralysie lente dont l'effet sur le moral pouvait être plus grave que celui des raids aériens. Tout Anglais était habitué à la devise or et ce qu'il exigeait c'était de l'or sans plus. Il avait accepté à contre-cœur les premiers bons de la trésorerie comme une nécessité de guerre et il commençait à se familiariser avec eux, quand le Trésor me fit savoir que des faussaires imitaient ses bons. Ceux-ci constituaient d'ailleurs une véritable invitation au faux. Ils étaient imprimés sur du papier à peine supérieur au meilleur papier d'imprimerie avec un fac-simile de la signature de sir John Bradbury (de là le sobriquet : *Bradbury*), et rien dans le texte n'était de nature à effrayer le faussaire, sauf le filigrane : *one pound*. On m'apporta des spécimens à comparer avec l'original ; les différences étaient si légères que la plupart des gens les auraient acceptés sans difficulté.

« L'affaire est fort sérieuse, dit le fonctionnaire des Finances ; les faux billets dépassent déjà la valeur de dix mille livres et si la confiance du public dans nos bons était ébranlée, le pays boirait un bouillon. Eh oui, j'admets que le billet est facile à contrefaire. Nous sommes à l'œuvre pour lancer un nouveau type, ce qui permettra de retirer ceux-ci, mais il faut du temps et pendant ce temps, il faut découvrir le faussaire. »

Scotland Yard ne tarda pas à savoir qui fabriquait les

faux bons. La méthode était assez simple. Tous les vendredis, à cinq heures, certain repris de justice, qui croyait bien faire en se faisant nommer « Elliot », arrivait les poches pleines à un endroit fixé, rue Jermyn. Personne ne savait d'où il venait, mais de nombreux individus sans aveu étaient prêts à traiter avec lui dans des conditions couvrant les risques. Ils lui prenaient ses billets d'une livre pour la moitié de la valeur. Chacun d'eux choisissait sa rue, de préférence une artère ordinaire à petites boutiques et la travaillait au crépuscule. Il achetait une boîte d'allumettes ou un morceau de savon, prenait la monnaie de son billet en argent et continuait ainsi jusqu'à ce que le dernier bon fût liquidé. Puis il n'avait plus qu'à attendre la réapparition d'Elliot, le vendredi suivant. Nous aurions pu arrêter à n'importe quel moment celui-ci et le reste du menu fretin, mais ce qui nous intéressait, c'était l'imprimeur si expert dans son art et qui savait imiter le filigrane.

Pourquoi, demandera-t-on, n'avons-nous pas filé Elliot afin qu'il nous conduisit auprès du faussaire? Dans les romans policiers, les filatures se pratiquent la plupart du temps fort ingénieusement, mais l'expérience enseigne que filer un gentleman de la force d'Elliot ne peut que faire manquer le but dès les premiers pas. Elliot connaissait toutes les finesses de l'art, le truc du doublage, du taxi, de l'autobus, des passages souterrains, du « métro ». Il ne s'exposait pas et n'avait pas de confidents. Tout ce que nous savions c'est que le vendredi soir, il arrivait avec sa marchandise et qu'aussitôt après, il disparaissait dans l'espace. Et que quelque part au milieu des huit millions d'habitants de Londres existait un artiste qui travaillait ferme pour le pourvoir de billets lors de sa visite hebdomadaire du jeudi.

Nous n'avions qu'une perspective de succès : entrer nous-mêmes dans la combinaison, non pas naturellement pour écouler de faux bons, mais en ayant l'air de le faire. Un de nos hommes se présenta comme acheteur et puisque c'était un étranger, Elliot ne demanda pas mieux que de traiter avec lui, tout en ayant soin d'en observer la manière d'agir.

L'affaire était coûteuse. Notre agent était obligé d'échanger subrepticement ses faux billets contre des bons avant de « travailler » sa rue. Se sachant surveillé par Elliot, il se chargeait de savon bon marché, puis ayant accompli sa tâche « aux frais de la princesse », il mettait en œuvre la tactique d'Elliot, et s'arrangeait de manière à le « semer » avant de venir nous rendre compte. Ces manœuvres primitives autant que dispendieuses durèrent des semaines avant que la confiance d'Elliot fût enfin gagnée.

Pendant ce temps, les faux avaient dépassé soixante mille livres; nous avions dépensé mille cinq cents livres en bon argent et nous ne semblions pas nous rapprocher de l'imprimeur.

Certain vendredi soir, la petite pièce de la rue Jermyn était bondée de joueurs, presque tous clients d'Elliot, et parmi eux notre homme, qui avait toujours été bien trop malin pour poser des questions. Il ouvrait les yeux et les oreilles, jamais la bouche. La table de roulette donnait en plein; des hommes misaient dans une tabagie à couper au couteau, quand un jeune homme au visage émacié entra dans la pièce, observa le jeu pendant quelque temps et risqua dix-neuf shellings six pence. Mon agent remarqua ses doigts tachés d'encre à imprimerie. Il misa une deuxième et troisième somme et perdit le tout. Les enjeux permettaient de penser qu'il avait risqué des billets de sa propre fabrication, cependant pas un signe, pas un geste ne pouvaient faire croire qu'Elliot et lui se connaissaient. Après la troisième mise, il quitta la pièce, désappointé.

« Je me rappelle ce jeune homme, dit notre agent négligemment. Il était employé dans votre office de pari. »

« Jamais », répliqua l'autre brusquement.

« Mais si. Je n'oublie jamais une tête et je me rappelle même son nom. C'est Dixon! »

« Voulez-vous parier? »

Notre homme tira de l'argent de sa poche.

« Eh bien, c'est un imprimeur et son nom est Williams. Maintenant, payez. »

L'agent dissimula sa joie et s'exécuta. On se réjouit fort

à Scotland Yard cette nuit-là. Si nous réussissions à connaître le domicile d'un imprimeur nommé Williams, nos efforts pouvaient être couronnés de succès. Les messages usuels furent lancés à travers la ville par T. S. F. et reçus dans tous les postes et peu après une réponse du nord de Londres nous apprit que dans une petite rue tranquille, sur le panneau d'une porte d'écurie pouvaient encore se déchiffrer les mots : « Williams, imprimeur. »

Le lendemain, un dimanche, une longue attente commença. La veuve qui louait des chambres en face de cette porte d'écurie fut certainement surprise par les façons de son nouveau locataire, un homme à cheveux gris qui recevait un bon nombre de visiteurs chaque après-midi et tout ce monde passait son temps à observer la rue derrière les rideaux de dentelle. Le vendredi suivant il recevait encore plus d'amis que de coutume, mais ils ne firent pas de bruit; ils s'assirent pour contempler cette rue où rien ne semblait jamais se passer. L'obscurité commençait à tomber et l'on entendit alors les pas d'un homme qui s'arrêta devant la porte et frappa. Elle s'ouvrit et se referma sur lui. Immédiatement l'homme aux cheveux gris et tous ses visiteurs descendirent sans bruit dans la rue et se rangèrent de chaque côté de la porte d'écurie. Tout à coup, celle-ci s'ouvrit et un individu apparut.

Il y eut ensuite beaucoup de travail pour faire sortir tous les locataires. Au milieu du passage, l'homme se débattait contre les détectives en hurlant comme une bête sauvage et en tirant de ses poches à une allure de machine centrifuge les billets dont elles étaient bourrées, jusqu'à ce que la rue en fût jonchée. Finalement, les traits tendus au point de ne plus être reconnaissable, il déclara qu'il suivrait les agents. Mais ceux-ci se lancèrent vers l'écurie. Elle fut ouverte par le jeune homme qui avait tenté sa chance à la table de jeu. Apercevant les policiers, il tomba aussitôt en pâmoison. Le local était plein de machines. Des billets encore humides se trouvaient sur la presse. Il suffisait de tourner la manivelle pour en fabriquer, jusqu'à s'en fatiguer les bras. Cet imprimeur expérimenté et son père

s'étaient fait une spécialité de faux papiers depuis des années. Lorsque je conduisis dans cette écurie, le lendemain matin, le chancelier de l'Échiquier (1) et sir John Bradbury, ce dernier fit main basse sur le papier, tandis que Mr Mc Kenna faisait fonctionner la manivelle. Ce fut la première fois dans l'histoire, je pense, qu'un chancelier britannique de l'Échiquier fabriqua de faux billets, mais il n'est que juste de dire qu'il prit soin d'écrire le mot « faux » en travers de chacune de ses productions avant de les fourrer dans sa poche.

L'AFFAIRE GERARD

J'ai déjà dit plus d'une fois au cours de cet historique, que pour les investigations criminelles, le secret du succès réside dans le travail par équipe, principe si bien compris du service des recherches de Scotland Yard que le résultat est constant même dans les cas les plus difficiles. Travail par équipe signifie qu'aucun détective ayant découvert une piste dans une affaire grave ne songe à la garder pour lui afin de se faire valoir grâce à son « flair ». Il communique le fait à son chef pour créer ainsi, peut-être, un point de départ à de nouvelles recherches. Le détective qui résoud des problèmes à la façon de Sherlock Holmes n'existe, heureusement, que dans l'imagination du jeune et brillant journaliste qui préserve le détective trop obtus de commettre des erreurs.

Je dois à l'ex-chef *constable* Frédéric Wensley les détails de l'assassinat d'Emilienne Gerard, à la date du 2 novembre 1917. Je m'en rappelle fort bien les circonstances. Mr Wensley considère l'affaire comme un de ses plus grands succès, mais aussi comme un excellent exemple de la valeur du travail par équipe.

Elle débuta par la découverte, due à un balayeur public, d'un paquet enveloppé d'un sac et apparemment lancé par-dessus les grilles de Regent Square, à Bloomsbury. Le

1. Ministre des Finances.

paquet ayant été ouvert, on y trouva un cadavre de femme sans tête, mains, ni jambes. Elle portait du linge de corps coûteux bordé de dentelles et de rubans bleus. Ces restes étaient enveloppés dans un drap et, sur un morceau de papier d'emballage, se lisaient les mots « Blodie Belgium », tracés d'une écriture grossière. Toute la place fut fouillée, on trouva les jambes non loin de là, également enveloppées de papier. L'expertise médicale démontra que la mort ne remontait guère à plus de deux jours et que la mutilation du cadavre révélait une certaine connaissance anatomique.

L'affaire alla automatiquement à John Ashley, détective-inspecteur de la division E, où se trouve Regent Square. Nous comprimes dès le premier jour que ce serait un cas d'une exceptionnelle difficulté, Londres étant bondé d'étrangers en raison de la guerre.

Il y avait heureusement une piste, une seule et unique piste, la marque de blanchissage 114 cousue au coton rouge dans un coin du drap. Une enquête fut aussitôt faite dans toutes les blanchisseries de la localité. Et l'on sut dans les quarante-huit heures que le drap provenait d'une maison de Munster Square, Regent's Park. Là on apprit qu'une Française nommée Gerard n'avait plus été vue dans son appartement depuis le raid aérien de la nuit du 31 octobre. Son mari était un chef de cuisine qui avait vécu en Angleterre, mais qui, pour le moment, était mobilisé dans l'armée française.

Rien ne permettait de savoir où l'assassinat avait eu lieu. La femme avait pu être tuée à Londres ou en province; c'est pourquoi il fallut remettre l'affaire entre les mains de l'inspecteur-chef, susceptible de décharger de cette tâche l'inspecteur de la division E déjà très occupé par ailleurs. Mr Wensley vint à Bow Street où il trouva que du bon travail avait été fait. Il était manifestement satisfait d'être chargé de poursuivre l'enquête.

En recherchant les amis et connaissances de Mme Gerard, on apprit qu'elle avait autrefois servi comme femme de charge chez un boucher nommé Louis Voisin, lequel vivait en compagnie d'une certaine Berthe Roche. Des agents

allèrent les inviter à venir à Bow Street pour y faire leurs déclarations. Ils ne pouvaient se plaindre de cette mesure, un certain nombre d'autres étrangers ayant été interrogés pour la même affaire. A ce point rien ne pouvait seulement indiquer que le tronc sans tête fût celui de Mme Gerard, rien sauf ce drap dont on savait qu'il lui appartenait. Et même si c'était le corps de cette femme, rien n'impliquait Voisin dans l'affaire, sauf certains témoignages établissant que lui et elle avaient eu des relations intimes. Qu'il l'eût assassinée ou non, il était probablement renseigné sur elle dans une certaine mesure.

Parmi les voisins du boucher il en était qui racontaient avoir entendu des éclats de voix de femme dans sa chambre pendant la nuit. L'excitation produite par le raid pouvait y être pour quelque chose, mais il y avait là une raison d'interroger également Berthe Roche.

Quand ils arrivèrent tous deux à Bow Street, vingt à trente personnes attendaient d'être interrogées. Voisin passa le premier. C'était un petit homme trapu aux puissantes mâchoires et bâti en force. Il regarda Wensley agressivement. L'entrevue se fit en mauvais anglais, mais le sergent Read, qui était présent, parlait couramment le français.

Voisin manifesta une ignorance absolue. Il avait connu la défunte pendant environ dix-huit mois; elle avait été un certain temps sa femme de ménage. Le 3 octobre, il l'avait rencontrée en compagnie d'une jeune fille française nommée Marguerite, avec laquelle elle partait pour la France afin de visiter son mari. Elle avait prié Voisin de voir si elle recevrait du courrier et de nourrir son chat, ce qu'il avait fait.

Déclarations plausibles. Voisin savait que la police n'avait pas encore identifié le cadavre et que ce ne serait pas une chose bien simple que de prouver que Mme Gerard n'était point partie pour la zone de guerre et qu'elle avait disparu. Plus tard, la jeune Marguerite fut retrouvée en France d'où elle fut ramenée; elle jura qu'elle était allée en France toute seule.

Au cours de ses déclarations, Voisin raconta incidemment, parut-il alors, qu'il avait tué un veau dont il avait rapporté la tête chez lui. Cela devait expliquer certaines taches de sang relevées plus tard dans sa cuisine.

Le lecteur non initié sera surpris d'apprendre que Wensley dut à ce moment assumer une responsabilité grave qui pouvait vicier complètement la poursuite en vertu des lois connues sous le nom de « règles des juges », qui interdit à la police l'interrogatoire des détenus qu'elle est sur le point d'inculper de crimes. Pendant la guerre, ces règles furent tenues pour suspendues dans les affaires d'espionnage, après qu'il eût été démontré aux juges qu'il deviendrait impossible d'inculper des espions tant qu'il serait interdit de les questionner au sujet de la signification des documents chiffrés. Mais ceci n'était pas un cas d'espionnage et les « règles » tenaient toujours.

Le lecteur se rappelle sans doute qu'un bout de papier d'emballage trouvé sur les restes sanglants portait ces mots : *Blodie Belgium*. Il s'agissait de savoir si la police avait le droit de faire écrire à Voisin ces mêmes mots. Le but des « règles à l'usage des juges » avait été d'empêcher tout ce qui pouvait ressembler au « troisième degré » ; mais elles constituent pour la police anglaise un véritable handicap qui n'existe ni aux Etats-Unis, ni en France ou dans tout autre pays d'Europe. Cependant il fallait accepter ce risque. Voisin et la femme Roche furent détenus pendant la nuit, et le dimanche matin, après une conversation sans résultat, Voisin fut interrogé par l'interprète pour savoir s'il verrait un inconvénient à écrire ces deux mots. « Du tout », fit-il. On lui remit un crayon et du papier, et en se donnant beaucoup de peine, car c'était un homme sans instruction, il écrivit en commettant la même faute d'orthographe que sur le papier d'emballage : *Blodie* au lieu de *Bloody*, mais en lettres plus petites. Wensley lui demanda de recommencer, ce qu'il fit cinq fois de suite et la cinquième tentative ressemblait d'une manière frappante à l'original. A partir de cet instant, l'inspecteur fut sûr de son affaire.

Parmi les objets saisis sur Voisin lorsqu'il fut fouillé, se trouvait une clef qui ouvrait la porte d'une cave au 101 de la rue Charlotte où il demeurait. La cave fut perquisitionnée par l'inspecteur-chef Collins, alors sergent, qui dans une futaille remplie de sciure de bois découvrit la tête et les mains de la femme assassinée. Sir Bernard Spilsbury les examina et conclut qu'elle avait été frappée plusieurs fois à la tête avec un instrument contondant. Des lésions à la main droite démontraient qu'elle avait essayé de se protéger de la main. La cuisine de Voisin était éclaboussée de taches de sang, particulièrement sur la face interne de la porte qui, décrochée de ses gonds, fut exposée en Cour d'assises comme pièce à conviction. Toutes ces taches étaient de sang humain et rien ne put en expliquer normalement la présence. Quand ils apprirent qu'ils étaient tous deux inculpés d'assassinat, la femme Roche demeura comme frappée de la foudre. Elle crut avoir été dénoncée par son amant et se répandit en injures proférées en français. L'homme haussa les épaules et murmura : « C'est bien malheureux », quand il fut emmené.

Sir Bernard Spilsbury affirma que la morte s'était violemment débattue pour se défendre. Une serviette contenant une de ses boucles d'oreille fut découverte maculée de sang. On en conclut non sans probabilité que l'assassin s'en était servi pour l'en bâillonner et étouffer les cris de sa victime. Peu à peu la scène finale put se reconstruire. La femme Gerard avait été la maîtresse de Voisin. Savait-elle ou non que Berthe Roche l'avait supplantée ? Il était certain qu'elle ne l'avait jamais rencontrée. Wensley inclinait à penser qu'elle en ignorait même l'existence. Le 31 octobre, peu après onze heures du soir, un raid était annoncé. Comme des milliers d'autres personnes, Mme Gerard avait quitté son appartement pour se réfugier dans une station du métro. Ce fut le raid aérien le plus dangereux que Londres ait subi et lorsque les gens furent expulsés du métro après le signal final, la femme, tremblante de peur, avait cherché un asile dans l'appartement de son amant, au rez-de-chaussée du 101 de la rue Charlotte. Là, elle trouva Berthe Roche

assise dans une chambre éclairée et « les nerfs en pelote ». Quant à Voisin, il ronflait probablement dans son lit et les deux femmes, dans leur état plus ou moins hystérique, s'affrontèrent et se demandèrent des explications. Une violente querelle était inévitable. A demi folle de colère, Berthe Roche bondit sur sa rivale comme un chat sauvage, armée du premier objet qu'elle trouva sous la main. Voisin, réveillé par le bruit, saisit Mme Gerard, en étouffa les cris sous une serviette, tandis que sa complice continuait de frapper à la face et à la tête. Puis l'homme fut emporté par ses instincts de boucher et donna le coup de grâce.

Telle fut la reconstitution du crime par Wensley, étant donné le fait que les premiers coups provenaient d'une personne beaucoup moins douée de force que Voisin. Pendant les dernières heures de cette nuit tragique, les deux meurtriers s'étaient certainement demandé ce qu'ils allaient faire du cadavre. En raison de son habileté professionnelle de boucher, Voisin avait sans doute été le premier à conseiller la dissection et ce fut aussi lui qui se chargea de disperser les restes. Wensley inclinait à penser qu'ils ne surent que faire de la tête et des mains et qu'ils n'avaient pas encore pris de décision quand ils furent convoqués à Bow Street. Ils s'étaient cependant entendus pour une première et maladroite tentative de faire croire que la femme Gerard avait été tuée dans son propre appartement dont Voisin possédait une clef. Il visita le propriétaire de la malheureuse et lui dit qu'elle serait absente pendant près de quinze jours; qu'elle attendait la livraison d'un sac de pommes de terre et que lui, Voisin, se chargeait de le faire porter chez elle, quand le livreur se présenterait. Ce fut peut-être au cours de cette visite que Voisin fit de propos délibéré les taches de sang qui y furent découvertes plus tard et qu'il enleva le drap dans lequel il devait envelopper le corps sans tête. C'était une histoire fort grossière, même pour l'esprit si lourd de Voisin, car au moment où la police examinerait le contenu du sac de pommes de terre, le propriétaire ne pouvait avoir oublié sa conversation avec l'inculpé et devait la faire connaître aux agents. Les mots « Blodie Belgium »

destinés à lancer la police sur une fausse piste ne constituaient qu'une tentative puérile.

Un jour ou deux plus tard, Voisin essaya d'adapter cette histoire aux découvertes que la police avait certainement faites, il n'en doutait pas. « Je me suis rendu, dit-il, dans l'appartement de Mme Gerard jeudi dernier, à onze heures du matin. A mon arrivée, la porte était fermée, mais non à clef. Le sol et le tapis étaient pleins de sang. La tête et les mains étaient sur la table de la cuisine, enveloppées dans une camisole de flanelle, qui se trouve chez moi maintenant. C'est tout ce que je puis dire. Le reste du cadavre n'était pas là. Tout cela m'avait tellement bouleversé que je ne sus que faire. Je vais chez Mme Gerard tous les jours. Je restai stupide pendant cinq bonnes minutes. Je crus qu'un piège m'avait été tendu. Je commençai à nettoyer le sang et m'en tachai moi-même... Puis je retournai chez moi pour déjeuner. Je revins ensuite chez Mme Gerard pour prendre le paquet et le porter dans mon appartement. Je persistai à croire que c'était un piège. Je n'avais aucune intention de faire du mal à cette femme. Pourquoi l'aurais-je tuée? Je n'avais pas besoin d'argent. Elle ne me doit rien, ni moi à elle (en réalité il lui devait cinquante livres). Je ne vois vraiment pas pourquoi j'aurais agi de la sorte. Je désirais voir Gerard, car je savais sa femme en relation avec de mauvaises gens et qu'elle en avait reçu chez elle. J'ai su qu'elle avait emmené quelqu'un cette nuit-là et il existe des lettres qui prouvent qu'elle se rencontrait avec des hommes. »

Il faut dire une chose à l'actif de ce bandit. A la même occasion, il s'efforça d'innocenter sa maîtresse. « Elle n'a rien à voir avec ce crime », dit-il. Et quand ils furent définitivement inculpés tous deux, il ajouta : « Madame Roche est complètement innocente. Tout ce qui a été trouvé avait été emporté de l'appartement de Mme Gerard chez moi. »

Il y eut une discussion légale pour établir si les circonstances dans lesquelles Voisin avait consenti à écrire les mots « Blodie Belgium » rendaient inopérante cette partie des preuves à charge. Le juge, Mr Darling, estima que

c'était inadmissible. « La police était parfaitement dans son rôle, dit-il, en établissant qui avait tracé ces mots. L'incident aurait grandement favorisé Voisin si son écriture n'avait pas ressemblé à celle du papier d'emballage. Ce que la police a fait là, ne s'appelle pas tendre un piège, c'était une tentative légitime de s'éclairer elle-même. »

Ce n'en fut pas moins l'argument principal invoqué pour la demande en révision de Voisin qui affirmait n'avoir pas été mis en garde avant d'écrire. La Cour d'appel criminelle donna raison à Wensley. « Le simple fait, déclare le juge Lawrence, de la présence d'agents de police ou de leur invitation à écrire ces mots ou de l'inculpation de Voisin à Bow Street même, ne suffisaient pas à rendre cette opération inadmissible. Il n'y avait là rien qui ressemblât à un piège ou à la fabrication d'une preuve. L'identité de la morte n'était pas encore établie et la police n'était pas encore résolue à inculper son prisonnier. Dans l'intérêt même de la société, il était désirable que les recherches ne fussent pas entravées et la Cour estimait qu'elles seraient fort injustement entravées si le fait d'écrire de plein gré dans les circonstances données annulait la recevabilité de la preuve. »

L'affaire fut moins concluante contre Berthe Roche que contre Voisin et dès le deuxième jour du procès, elle fut à la demande du juge acquittée du chef d'assassinat. Mais accusée de complicité postérieure au crime elle fut reconnue coupable et condamnée à sept ans de servitude pénale. Elle devint folle en prison et mourut un an après son transfert dans un asile d'aliénés. Voisin reçut sa condamnation à mort avec le calme dont il ne s'était jamais départi pendant le procès. Il fut exécuté le 2 mars 1918.

Cette affaire fut remarquable non seulement comme exemple d'un excellent travail d'équipe, mais pour sa célérité. Si l'action policière avait traîné — et les excuses n'auraient pas manqué alors que le pays était engagé dans une guerre mondiale — Voisin aurait trouvé quelque moyen de faire disparaître la tête et les mains, ainsi que les taches de sang dans son appartement, et, à défaut de cette preuve,

son cas pouvait figurer sur la longue liste des crimes non châtiés. Le cadavre avait été découvert un vendredi. Grâce à l'énergie de l'inspecteur divisionnaire Ashley, l'identité probable était établie dès le samedi. Ce même jour, Voisin et la femme étaient arrêtés et le lundi l'affaire était pratiquement mûre. Rien de surprenant à ce que Wensley la considère comme le meilleur exploit de sa carrière.

L'AFFAIRE DES « FEMMES DANS LA BAIGNOIRE »

Le 19 janvier 1915, un certain Mr Crossley écrivait à Scotland Yard en insérant dans sa lettre une coupure de journal où il était question d'une enquête à Blackpool; il attirait l'attention de la police sur la similitude entre la mort d'Alice Smith, née Burnham et celle de Marguerite Elisabeth Lloyd, née Lofty. Mr Charles Burnham, frère d'Alice Smith, avait envoyé une coupure de *News of the World* à la police d'Aylesbury, qui adressa une copie de la lettre à Scotland Yard. L'inspecteur-détective Neil, l'inspecteur Cole et le sergent détective Page furent chargés d'enquêter sur ces « morts suspectes ». Ce furent les premiers pas d'une instruction qui engloba quarante villes et occasionna l'interrogatoire de cent cinquante témoins dont cent douze furent cités devant le tribunal, ainsi que des examens de comptes dans dix-huit banques disséminées sur toute la surface du pays, sans parler de six comptes de caisses d'épargne dont quatre au nom des victimes de Smith et les deux autres au nom de John Lloyd et de George Smith.

Au cours des recherches, furent révélés les antécédents de George Joseph Smith, né à Londres en 1872 d'un agent d'assurances nommé George Thomas Smith. Le fils manifesta de bonne heure des tendances nettement criminelles; il avait neuf ans à peine quand il fut envoyé jusqu'à seize ans dans une maison de correction de Gravesend. A sa sortie, il alla vivre auprès de sa mère, mais peu après il fit un mauvais coup et récolta sept jours de détention pour vol. En 1891, il eut six mois de travaux forcés pour avoir dérobé une bicyclette. Il raconta plus tard qu'il avait servi

trois ans dans l'armée, mais la police ne crut pas devoir perdre son temps en contrôlant cette déclaration.

En juillet 1896, il exploitait une femme à laquelle il procura différentes places afin qu'elle pût voler pour lui. Ce délit lui valut douze mois de travaux forcés pour vol et recel. Trois affaires en tout, jugées au nom de George Baker. A sa libération, il partit pour Leicester où il ouvrit une boutique de boulanger. Là, il épousa, en 1897, Caroline Béatrice Thornhill, dont les parents et amis désapprouvèrent si fort le mariage qu'ils refusèrent d'assister à la cérémonie. La jeune fille n'avait alors que dix-huit ou dix-neuf ans. A cette occasion, Smith se fit nommer George Oliver Love, fils d'un détective nommé George Love. L'affaire tourna mal au bout de six mois, et Mrs Love alla chez un cousin à Nottengham, suivi par son mari. Il l'emmena ensuite chez lui à Londres et l'obligea à se placer grâce aux renseignements qu'il donnait lui-même en se faisant passer pour le dernier employeur. Quant à lui, il ne faisait rien. Plus tard, il lui obtint des situations diverses dans les plages de la côte méridionale. A Hastings, la malheureuse femme tomba entre les mains de la police. Son mari put s'échapper à temps, mais fut arrêté à Londres le 11 novembre 1900, sur accusation de sa femme et renvoyé à Hastings où il fut condamné à deux ans de prison pour recel d'objets volés.

Libéré, il retourna à Leicester pour retrouver sa femme, mais sans succès, ses beaux-frères l'ayant chassé, mais Mrs Love, qui n'eut pas le courage de vivre dans un pays où il pouvait l'atteindre, partit pour le Canada et y resta jusqu'à ce que Scotland Yard la fit rentrer en 1915. Nous pouvons négliger les aventures amoureuses de Smith avec plusieurs autres femmes. Il devint bigame en 1899 par son mariage avec une personne fort honorable, propriétaire d'une pension de famille, et à laquelle il essaya d'extorquer de l'argent.

En 1908, il obtint du travail sous le nom de George Love, dans un club du West End, mais se fit congédier pour incapacité. En juin de la même année, il était à Brighton sous son vrai nom. Il rencontra sur la plage une veuve, Mrs F.

W..., la suivit, lui proposa le mariage. Il insista pour connaître son compte en banque qui accusait un crédit de trente-trois livres treize shillings. Elle résolut de retirer cet argent. A ce moment il était devenu marchand d'antiquités. Sa femme le présenta à une amie, Mrs M..., mais celle-ci conçut une antipathie soudaine et violente pour l'antiquaire. Le 8 juillet, le couple se rendit au bureau de poste de Camden pour recevoir l'argent dont le mari s'empara au guichet même.

Pour la récompenser, il emmena sa femme à White City, s'excusa de la laisser seule un instant, monta dans la chambre de Mrs F. W... et emporta tous les vêtements ainsi que tout ce qu'elle possédait, pour une valeur totale de quatre-vingts à quatre-vingt-dix livres. Avec les sommes dérobées de la sorte, il partit pour Bristol et monta un petit commerce. Il vit alors une annonce demandant une place de gouvernante et y répondit. Ici se place le seul épisode romantique dans cette sordide existence. La demanderesse était une certaine miss Edith Mabel Pegler. Il l'engagea et finit par l'épouser (deuxième cas de bigamie), cette fois sous son véritable nom. Il convient de noter — en raison de ce qui va suivre — que dans sa première déclaration à la police, miss Pegler affirma ne l'avoir vu prendre qu'un seul bain pendant toutes les années de leur vie commune et qu'il avait plus d'une fois prétendu ne pouvoir se baigner dans des appartements où d'autres locataires avaient également accès aux salles de bains.

En juin 1909, Smith était à Southampton avec miss Pegler, quand il fit la connaissance d'une miss F... Se présentant sous le nom de George Rose, antiquaire, il lui fit la cour, mais en vain pour commencer. Il persista et trois mois après ils étaient mariés par licence spéciale. Ils prirent le train pour Clapham Junction et laissèrent leurs bagages en consigne pour aller choisir un appartement. Mr Rose savait que sa femme possédait cinquante livres en argent comptant au moment de se marier. Et pendant qu'elle déballait ses malles, il examina son carnet de banque et s'aperçut avec joie qu'elle « valait » deux cent soixante

livres sans compter trente livres de valeurs d'Etat. Elle lui avait déjà remis une trentaine de livres. Il réussit à se faire confier encore les deux cent soixante livres plus les valeurs d'Etat. Lui ayant donc soutiré tout ce qu'elle possédait, il lui proposa une visite à la Galerie Nationale, affaire de lui cultiver l'esprit. Là, il trouva un prétexte pour s'éloigner un instant. Elle ne devait plus le revoir qu'au banc des accusés à la Cour criminelle. Il était allé dans leur logement pour emporter absolument tout ce qui appartenait à la pauvre fille. Elle n'y trouva plus que trois boîtes vides et elle n'avait plus sur elle que quelques centimes.

Puis, fidèle à son invariable ligne de conduite, Smith rejoignit miss Pegler et fit l'acquisition d'une petite maison à Southend, non pour y vivre, mais comme garantie pour des emprunts futurs. Il expliqua à miss Pegler qu'il avait gagné de l'argent en achetant et revendant un tableau de Turner qu'il avait eu la chance de trouver chez un marchand qui en ignorait la valeur. Le couple partit alors pour Bristol où il resta jusqu'à ce que les fonds vissent à manquer. Il fallait donc trouver une nouvelle dupe. Ce fut Béatrice Constance Annie Mundy, qu'il rencontra à Clifton. Elle était fille d'un directeur de banque décédé et elle avait une fortune de deux mille cinq cents livres en valeurs de tout repos mais bloquées par disposition testamentaire. Smith eut tôt fait de gagner le cœur de la jeune fille; ils se fiancèrent peu de jours après et se marièrent ensuite à Weymouth, Smith se faisant passer pour Henry Williams, restaurateur de tableaux et fils d'un voyageur de commerce. Il ne tarda guère à se rendre compte que sa femme recevait une mensualité de huit livres de ses tuteurs, mais que ceux-ci en retenaient cent trente-huit pour frais divers et imprévus. Le jour même du mariage, il commit un avoué pour obtenir la copie du testament de feu son beau-père et se mit en mesure de recouvrer les cent trent-huit livres. Les ayant touchées, il disparut abandonnant la pauvre femme sans argent et presque sans vêtements. Et, comme pour s'excuser, il lui écrivit une lettre odieuse et cruelle dont lecture fut donnée au procès.

Il revint alors à la complaisante miss Pegler qui ne posa pas de questions et ils montèrent une petite boutique et Smith paya ses dettes. Puis ils déménagèrent de nouveau pour Bristol et Smith fut repris par son besoin de changement. Il quitta miss Pegler en lui laissant fort peu d'argent pour son commerce qu'elle fut obligée de vendre cinq livres.

Peu après, se présenta la seule coïncidence dans toute cette affaire. Les pérégrinations de Smith le conduisirent à Weston-super-Mare où résidait alors Beatrice Mundy. Elle était allée cueillir quelques fleurs pour sa logeuse, quand elle aperçut « son mari » en contemplation devant la mer. Elle rentra fort agitée. A trois heures, il se présenta au domicile de miss Mundy et fut reçu par la logeuse qui instinctivement se méfia de lui et lui dit qu'elle croyait devoir télégraphier à la tante de sa pensionnaire. Mais celle-ci dit qu'elle pensait bien avoir le droit de rejoindre son époux. « Je ne puis vous retenir, répondit l'autre, vous avez trente ans! » Elle en avait en effet trente et un ou trente-deux. Elle n'emporta rien, ayant promis de rentrer le soir même. Mais sa logeuse ne la revit pas. Soit dit en passant, elle fut flouée de deux livres et demie par Smith.

Celui-ci, redevenu Williams, se mit immédiatement en rapport avec les parents de sa femme dans l'espoir de leur extorquer encore de l'argent. Il tralna la malheureuse chez un avoué où il fit des déclarations mensongères qu'elle confirma pleinement. L'avoué fit rédiger à Williams une reconnaissance de dette de cent cinquante livres, somme que celui-ci avait « empruntée » à sa femme. Il recommanda énergiquement à miss Mundy de remettre ce billet à son oncle. Inutile de le dire, elle n'en fit rien. Williams a certainement détruit le papier, car personne ne l'a plus vu. Après avoir quitté Weston, le couple voyagea de côté et d'autre, logeant dans des appartements meublés pour arriver à Herne Bay vers la fin mai. Là, Williams entra dans le bureau d'un certain Mr Wilbee, propriétaire d'immeubles. Il eut affaire à l'employée miss Carrie Esther Rapley, qui le considéra dès la première entrevue comme un homme dangereux.

Comme c'était une femme, Williams, qui ne se liait pas facilement avec des hommes, devint aussitôt expansif. Miss Rapley demanda une référence de banque et il montra un carnet de dépôts de caisse d'épargne, qu'elle voulut examiner. Mais il le remit dans sa poche. Il donna des réponses évasives quant à ses disponibilités, mais prétendit que sa femme était riche. « Je puis tout aussi bien vous le dire, elle fait tout ce que je veux », déclara-t-il. Il finit par louer la maison qu'il voulait à raison de dix-huit livres par an, payables au mois. Il exigeait une location au mois, vu les affaires qu'il avait en vue.

Williams, dit Smith, se mit alors à consulter des hommes de loi qui lui laissèrent peu d'espoir : les tuteurs de sa femme n'accepteraient certainement aucune modification concernant le placement des valeurs appartenant à miss Mundy. Si cette dernière mourait intestat, sa fortune irait aux plus proches parents et le mari ne toucherait rien. Mais si elle faisait un testament en faveur de Williams et que celui-ci en fit autant pour elle, et que la fatalité voulût qu'elle mourût la première...! L'avis de l'avocat fut reçu le 2 juillet, et ce fut la condamnation à mort de Bessie Mundy.

Les deux testaments réciproques furent rédigés et enregistrés le 8 juillet. Le lendemain, Williams entra chez un quincailler pour acheter une baignoire qu'il paya une livre dix-sept shellings. Elle n'avait ni robinets, ni vidange. Il fallait la remplir et la vider à la main. L'inspecteur Neil calcula exactement le nombre de seaux qu'il fallait et le temps nécessaire pour les transporter de la cuisine dans la chambre du crime afin de remplir cette baignoire.

Le 10, Williams emmena sa femme chez le docteur French, le plus jeune de tous les médecins de Herne Bay et prétendit qu'elle avait eu des convulsions. Le docteur prescrivit du bromure de potassium. En réponse aux questions du médecin, Mrs Williams ne se rappelait en rien cet accès; elle avait souffert d'une migraine et c'était tout.

Le 12 juillet, Williams amena le docteur French au chevet de son épouse. Mais celui-ci ne constata aucun symptôme de maladie. A trois heures de l'après-midi, il vit encore

Mrs Williams qui lui parut jouir d'une excellente santé. Elle écrivit à son oncle qu'elle avait eu une mauvaise crise; que son mari était extrêmement dévoué et l'avait fait soigner par les meilleurs médecins qui la visitaient jour et nuit; qu'elle ne voulait pas inquiéter son oncle, mais que son mari avait insisté pour qu'elle écrivit à toutes ses relations qu'elle était malade; qu'elle avait obéi, s'en remettant pour toutes choses à son mari.

Le lendemain 13 juillet, à huit heures du matin, le docteur reçut un mot de Williams : « Pouvez-vous venir immédiatement? J'ai bien peur que ma femme soit morte. » Il se précipita chez ses clients, monta à l'étage en compagnie de Williams et vit Mrs Williams couchée dans la baignoire, sur le dos, mais la tête sous l'eau. Le pouls avait cessé de battre, mais le corps était encore chaud. Tous les efforts tentés pour la ranimer furent vains. Le docteur French quitta finalement la maison et à dix heures ce fut un employé du coroner qui vint. Il reçut une déclaration de Williams et se retira. La femme appelée pour habiller le cadavre fut horrifiée de le trouver étendu derrière la porte, absolument nu. Mr Mowll, coroner du district, se prononça pour une enquête immédiate, mais dut la remettre au lundi suivant. Le samedi la famille Mundy reçut de Williams un télégramme ainsi conçu : « Bessie morte dans accès ce matin. Lettre suit. »

Mais la lettre, quand elle arriva, ne faisait pas la moindre allusion à une enquête quelconque. L'avis émis par le jury du coroner fut « que la mort était due à une crise épileptique subie par la défunte alors qu'elle était dans son bain, et qui la fit tomber en arrière dans l'eau et s'y noyer; les jurés déclarèrent donc qu'elle était morte par accident. » Le dimanche, Williams et le coroner reçurent chacun une lettre du frère de la victime, exigeant l'autopsie avant l'enterrement. Le coroner consulta Williams et l'autopsie ne fut point pratiquée. Bessie Mundy fut enterrée dans la fosse commune.

Le matin même des funérailles, le mari désolé se rendit au bureau de miss Rapley et se mit à sangloter, les bras et

la tête appuyés au bord surélevé de la table de travail. « Elle est morte, gémissait-il, ma femme est morte. Elle avait eu un accès dans le cours de la semaine. Je suis sorti. Elle a pris un bain et certainement une deuxième crise l'a surprise, car à mon retour je l'ai trouvée morte dans la baignoire. » Miss Rapley fut trop choquée pour faire un commentaire, et Williams poursuivit : « N'ai-je pas eu joliment raison de lui faire faire un testament? » Miss Rapley en demeura encore plus choquée. Williams s'indigna : « Voyons, n'est-il pas naturel, quand on se marie, que la femme fasse un testament et laisse tout son bien au mari, et que le mari en fasse autant pour elle? »

« Avez-vous fait le vôtre? » demanda miss Rapley. Elle le regarda droit dans les yeux et dit : « Je croyais que vous ne possédiez rien du tout? »

« Eh bien, j'ai fait mon testament quand même », répondit-il. Puis il parla de l'enquête qu'elle ignorait. Elle insista : « Avez-vous averti les parents? »

« Bien sûr! Et ces brutes ont écrit au *coroner* en prétendant que c'est une affaire très suspecte. »

« Voyons, où m'avez-vous dit qu'ils vivaient? »

« Je ne vous ai jamais rien dit à ce sujet. »

Le 17 juillet, Williams chargea son avoué d'obtenir l'exécution des dernières volontés de sa femme et, après un long délai, l'argent fut versé. Il l'employa en achats de maisons et s'assura une rente. Mais peu de mois après, il revendit les maisons en perdant six cents livres sur l'affaire.

Ayant voyagé pendant un certain temps avec miss Pegler, il l'abandonna de nouveau et se rendit à Southsea où il rencontra Alice Burnham, sa prochaine victime. Elle soignait un vieux gentleman nommé Holt. Peu de jours après, elle promettait d'épouser Smith et l'emmenait chez ses parents, à Aston Clinton, mais la visite fut écourtée, parce que le père estima que son futur gendre était un individu de fort mauvaise mine, au point qu'il ne pouvait dormir quand Williams était dans la maison et qu'il ne cessait de craindre un mauvais coup. Cependant Smith se rendit bien compte de cette répulsion qu'il inspirait à Mr Burnham et lorsque

celui-ci écrivit en lui demandant des renseignements sur sa famille, il répondit :

« Monsieur. En réponse à votre lettre concernant ma parenté, etc..., ma mère était un cheval d'omnibus (*sic*), mon père cocher de cab, ma sœur dresseuse de chevaux dans les régions arctiques, mes frères, tous de vaillants marins sur un rouleau à vapeur. Ce sont là tous les renseignements que je puisse donner à ceux qui ne sont pas qualifiés pour poser de telles questions... Votre gendre méprisé, G. Smith. »

Le couple ne s'en maria pas moins le 4 novembre à Portsmouth, le marié donnant son nom véritable et se déclarant célibataire et nanti de ressources propres. La fortune d'Alice Burnham consistait alors en vingt-sept livres dix-neuf shellings déposés en banque. Elle les en retira pour les verser à Smith et emprunta par-dessus le marché cent livres à son père. Smith lui fit contracter une assurance sur la vie pour cinq cents livres et paya la première prime sur l'argent qu'elle lui avait versé. Un mois après, le couple s'installait à Blackpool en meublé. Un médecin fut appelé auprès de la femme; le lendemain elle demandait un bain que la logeuse lui prépara. On l'y trouva morte.

Smith fit demander par un avoué la somme stipulée et la compagnie d'assurances paya. Au moment de l'enquête, le jury déclara qu'il s'agissait de mort par suffocation dans l'eau. La mère et le frère de la victime assistèrent à l'enterrement. Smith partit aussitôt et se rendit auprès de miss Pegler. Dans l'après-midi de l'assassinat, il avait passé une heure ou deux à tapoter sur son piano. La logeuse avait eu beaucoup de mal à lui faire payer sa pension. Il avait dit au mari de cette femme qu'il désirait un cercueil de bois blanc et celui-ci ayant répondu qu'il ne voudrait pas enterrer sa femme ainsi, dût-il dépenser son dernier penny, Smith avait répliqué : « Quand ils sont morts, c'en est fait d'eux. »

Il avait dit aux Burnhams que l'enquête se ferait la semaine suivante, bien qu'il sût qu'elle devait avoir lieu le jour même où il écrivait sa lettre. En conséquence, la deuxième enquête avait été aussi vaine que la première.

Smith avait pleuré abondamment; personne n'avait soupçonné le mauvais coup, sauf la logeuse qui avait écrit au dos de la carte postale de Smith : « Femme morte dans la baignoire. Nous le reverrons encore. » Et comme il descendait l'escalier, elle avait crié derrière lui : « Assassin ! »

La troisième victime qu'il choisit fut une domestique nommée Alice Reavil. Lui, s'appelait alors Charles Oliver James. Il en fit la connaissance dans un jardin public et dès le quatrième soir, elle accepta de l'épouser. Il lui posa la question de rigueur : combien avait-elle d'argent, et il apprit qu'elle possédait soixante-dix livres. Elle les retira de la caisse d'épargne. Tous ces vêtements tenaient dans quatre valises qu'il envoya chercher et transporter à la gare, pensa-t-elle. Mais en réalité il s'excusa auprès d'elle comme il faisait d'habitude et la quitta pour ne plus revenir. Elle ne devait le revoir qu'à Bow Street.

Il rejoignit cette fois encore miss Pegler en apportant le modeste trousseau d'Alice Reavil qu'il lui remit comme étant le produit d'une bonne affaire. En novembre 1914, il eut avec elle une conversation singulière. Elle allait prendre un bain. « Je vous conseille beaucoup de prudence pour ces choses. On sait que les femmes y laissent fréquemment la vie, parce que n'ayant pas le cœur solide, elles se trouvent mal dans l'eau. »

La police en était désormais arrivée à un point de l'affaire où il s'agissait pour elle de savoir si Smith était identique avec Williams, Love, James, Baker et Lloyd au sujet desquels l'information lui avait tant coûté de travail. N'étaient-ils tous qu'une seule et même personne? C'était particulièrement nécessaire pour Smith et Williams qu'elle soupçonnait d'assassinat. Elle ne doutait pas, quant à elle, de de l'identité, mais il fallait en convaincre les Cours d'assises et le seul moyen possible était de l'avoir sous les verrous et de le faire identifier par les différentes personnes qui le connaissaient. Comment l'obtenir? On se décida, non sans une certaine hésitation, à l'arrêter pour un délit de moindre importance et de ne pas accepter de caution dans le cas où il en offrirait.

Entre temps le démon du changement s'était encore emparé de Smith qui dit à miss Pegler « qu'il allait faire une tournée avant Noël avec un jeune homme rencontré à Clifton. » Ce jeune homme n'était autre que Marguerite Elisabeth Lofty âgée de trente-huit ans, fille d'un *clergyman* décédé en 1892, laissant une veuve, un fils et trois filles. Elle fréquentait des dames d'un certain âge dans de somnolentes villes pourvues d'une cathédrale. Elle correspondit rapidement aux avances de Smith, mais comprit vite que sa mère et ses sœurs trouveraient à redire à son flancé. Comme elle n'avait que dix-neuf livres à la caisse d'épargne, une police d'assurance sur la vie était chose essentielle aux yeux de son mari. (C'était cette fois John Lloyd, non plus rentier, mais agent de propriétés rurales ayant pris la suite de son père.) Elle se présenta donc à la compagnie d'assurances du Yorkshire à Bristol où elle remplit un formulaire de demande pour une assurance de sept cents livres. Ce papier contenait un certain nombre de déclarations fausses, inspirées naturellement par Smith. Elle insista pour un règlement rapide de l'affaire et frappa l'agent d'assurances par toutes les connaissances qu'elle semblait avoir acquises depuis leur première entrevue. Il pensa qu'elle était informée par un tiers.

Ils se marièrent le 17 décembre et se logèrent au 16 d'Orchard Road, à Highgate, le même jour. La maison appartenait à une Hollandaise, miss Locker, et elle était dirigée par une Allemande, Mrs Heiss. En visitant, il avait demandé à voir la salle de bains. Il avait regardé la baignoire « comme pour la mesurer des yeux » et il dit à Mrs Heiss : « Elle n'est pas bien grande, mais je la crois suffisante pour y tenir couché. » Ses manières avaient produit sur miss Locker une si mauvaise impression qu'elle résolut de ne pas lui louer l'appartement. Et quand il arriva en compagnie de sa femme vers trois heures de l'après-midi, la porte fut ouverte par van Rhym, un ami de miss Locker, qui lui dit que les chambres n'étaient pas prêtes. Lloyd se mit en colère, mais prit son argent et ses bagages et se rendit au 14 de Bismarck Road où une miss Blatch avait une

chambre meublée à louer. Mrs Lloyd demanda s'il y avait une baignoire et la réponse étant affirmative loua la chambre. Le même jour, son mari la conduisit chez un médecin, puis chez l'avoué Mr Lewis, à Islington, où elle fit son testament, léguant tout ce qu'elle possédait à son mari et le nommant exécuteur testamentaire. Elle avait précédemment retiré ses économies à la caisse d'épargne.

Dans la soirée, elle demanda un bain chaud, et à huit heures quinze, on appela un agent qui la trouva morte dans l'eau. Deux jours après, Lloyd prenait ses mesures pour l'enterrement. Le 22, le *coroner* fit une première enquête et remit les formalités finales jusqu'après Noël. Le jury déclara que Mrs Lloyd était morte suffoquée en se noyant.

Le 4 janvier, Lloyd se présenta chez Mr Davies, exhiba le testament de Mrs Lloyd, née Lofty, son certificat de mariage et la police d'assurance sur la vie et le chargea de demander l'acte probatif du testament.

L'inspecteur Neil n'eut alors plus autre chose à faire qu'à chercher Mr Burnham, le frère d'une des précédentes victimes et d'attendre à la porte de Mr Davies que Lloyd vint prendre son argent. Plusieurs journées s'écoulèrent. Mr Burnham commençait à perdre patience; puis il se laissa persuader de rester un jour de plus à Londres et il venait à peine d'exprimer son consentement que les trois détectives aperçurent Lloyd pénétrant dans les bureaux. Ils se groupèrent devant la porte et lorsque Lloyd sortit, il se vit appréhender. Il reconnut avoir épousé sous le nom de George Smith la nommée Alice Burnham, morte dans sa baignoire à Blackpool. Les policiers perquisitionnèrent pour trouver des armes, mais vainement. La même nuit, il fut identifié comme étant Smith, par le frère et la sœur de miss Burnham. Il fut accusé d'avoir fait des déclarations mensongères insérées au registre des mariages à Bath et renvoyé à une autre audience. Il fallut sept semaines avant de soumettre tous les faits au directeur des poursuites publiques, et pendant ce temps, tous les détails de l'affaire Lofty furent mis au point. Le 23 mars 1915, Smith fut encore inculpé d'homicide volontaire sur les personnes de

Bessie Mundy, d'Alice Burnham et de Marguerite Lofty et, après plusieurs renvois devant trois Cours différentes, déféré à la Cour criminelle centrale pour ces trois assassinats.

Lorsque l'inspecteur Neil révéla devant le tribunal de police tout l'historique du prévenu, celui-ci perdit tout son sang-froid et se mit à l'accabler d'imprécations ordurières, qui ne touchèrent aucunement l'inspecteur, mais firent mal juger leur auteur. Smith adopta la même attitude au cours du procès jusqu'à ce qu'une observation foudroyante du juge l'eût réduit au silence. Dans son rapport, Neil se déclarait « convaincu de n'avoir pas encore découvert la liste complète des crimes de cet homme. » Ce qu'il avait découvert suffisait à faire pendre le criminel.

Les débats furent les plus longs qui aient eu lieu en Angleterre depuis soixante ans. Les témoins furent cent douze, venus de quarante villes différentes; dix-huit étaient clercs d'hommes de loi et quatorze employés de banque.

On a observé aux audiences du tribunal de police que les femmes manifestèrent un intérêt incroyable pour le prévenu; elles faisaient queue dès huit heures du matin, apportant leur déjeuner; au tribunal elles se pressaient autour de lui jusqu'au point de le toucher. Expliquera qui voudra, mais toutes ne succombaient pas à ses charmes. Certaines, telle miss Rapley, éprouaient même pour lui une horreur instinctive. Le jury formula son verdict en peu de minutes. Le prisonnier l'écouta, prêt à défaillir et assisté par un médecin.

Smith fut incarcéré à Pentouville en attendant le résultat de sa demande en révision qui vint le 29 juillet. Un violent orage se déchargea au-dessus du tribunal et tandis que le tonnerre éclatait sur sa tête, le condamné regardait le toit avec terreur, comme s'il lisait son destin dans la colère des éléments. L'appel fut rejeté et le coupable transféré dans la prison de Maidstone où il passa dans l'épouvante les quelques jours qui lui restaient à vivre. La dernière matinée le trouva sans énergie ni courage et il fallut le soutenir pour monter sur l'échafaud, et au-dessus de la trappe.

Cette affaire souleva un certain nombre de questions d'ordre médical. Un des détectives persuada une jeune personne, nageuse émérite, de se soumettre à une expérience en costume de bain. Elle avait l'habitude de plonger et elle savait que le détective avait l'intention de lui submerger la tête s'il le pouvait, chose que les victimes de Smith ignoraient. Elle n'en fut pas moins incapable de maintenir sa tête hors de l'eau, ni de crier, ni même de se débattre, quand il lui tira et souleva les pieds, ce qui fit aussitôt interrompre l'expérience.

Sir E. Marshal Hall, qui défendait Smith, le croyait coupable en ce sens qu'il hypnotisait ses victimes et leur suggérait l'idée du suicide par noyade dans leur baignoire. L'aumônier de Maidstone le trouva intelligent, très instruit et le plus intéressant des cinquante condamnés à mort qu'il avait assistés. L'évêque de Croydon lui-même estima que, coupable ou non, son repentir était sincère. Il entra en prison en professant son athéisme; il en sortit sincèrement converti et déplorant ses crimes. Dans l'intervalle, entre la condamnation et l'exécution, ses cheveux avaient presque complètement blanchi; l'hypocrisie ne pouvait causer cela; la peur le pouvait, mais aussi le remords et le désespoir. On n'arrive pas à oublier que lorsqu'il avait assassiné une femme, il lui jouait sur le piano un chant funèbre : « Plus près de toi, mon Dieu ! » Bien qu'il eût la clef de la maison, il rentrait toujours en frappant à la porte pour bien montrer à sa logeuse qu'il n'était pas chez lui au moment où la femme était morte. Il n'est pas nécessaire dans un cas semblable d'invoquer l'hypnotisme ou la conversion par un aumônier de prison, pour expliquer les contradictions flagrantes qui sautent aux yeux dans la conduite de cet homme. Ne suffit-il pas de dire que c'était un acteur né et qui ne lâchait pas des yeux son public au cours des débats ?

Que le lecteur me permette de revenir un instant à l'in-fatigable et prosaïque inspecteur Neil et de répéter les paroles du juge : « Je crois que la conviction du coupable, absolument régulière à mon avis, est due largement au soin et à l'assiduité avec lesquels l'inspecteur Neil a suivi les fils

de cette affaire si compliquée et c'est avec plaisir que je le proclame en public. »

George Joseph Smith fut jugé pendant la guerre alors que la fleur de la jeunesse tombait sur les champs de Flandre et que le pays dépensait trois millions de livres par jour. N'est-il pas remarquable qu'il ait fallu également sacrifier plusieurs centaines de livres pour déférer en justice l'homme le plus vil de toute l'Angleterre ?

CHAPITRE XX

LA GREVE DES POLICIERS

Le 30 août 1918, trois mois avant l'armistice, Londres apprit avec consternation que plus de six mille hommes de la police métropolitaine et, pratiquement, tout le corps de la City s'étaient mis en grève. Ils exigeaient :

La reconnaissance officielle de l'Union nationale des agents de police et des prisons; une augmentation de solde et une prime de guerre; la réintégration du *constable* Thiel, licencié par le conseil de discipline pour son action relative à l'Union de Police.

Le général Smuts fut chargé par le président du Conseil de voir ces hommes et de tenter de les ramener à leur devoir; mais la tâche dépassait ses forces. Le fait est qu'à Londres les nerfs de bien des gens succombaient à une espèce d'hystérie de guerre causée par la tension de quatre années de lutte. L'auteur s'en rendit compte quand il dut, au cours de la première matinée, se frayer un passage à travers les grévistes. Ils encombraient en costumes civils les alentours de Scotland Yard, en criant et hurlant, et, parmi ceux qui se démenaient le plus bruyamment, se trouvaient des agents qu'il connaissait de près et savait calmes, énergiques et consciencieux. L'influence de la masse les transformait complètement. Leurs yeux brillaient d'une étrange lueur hystérique; mais il les vit recouvrer leur équilibre au fur et à mesure qu'il passait et l'un d'eux esquissa un timide salut.

Vers quatre heures de l'après-midi, plusieurs milliers se rendirent de Scotland Yard à Smith Square où ils furent

rejoints par d'autres contingents provenant du « plus grand Londres », dans un rayon de quinze lieues de Charing Cross. En traversant sur leur route Old Palace Yard, ils huèrent quelques agents de la *constabulary* spéciale, les traitant de brebis galeuses et de faux frères. De Smith Square, ils marchèrent en colonnes par quatre sur Tower Hill, derrière un unique joueur de flûte qui avait emporté son instrument de Scotland Yard. Au bout de la rue Victoria, à Blackfriars, un policeman de service arrêta tout le trafic sur le passage de ce peu banal cortège. Ils écoutèrent à Tower Hill des harangues prononcées par des agents de leur union et du Conseil des syndicats de Londres, et se rendirent ensuite à Whitehall pour attendre le résultat des négociations entre leurs meneurs et l'un des ministres.

Leur absence aux postes et stations habituels sembla de peu d'influence sur la sécurité publique. La circulation se faisait automatiquement. Ils manquèrent davantage comme guides et informateurs, car les *spéciaux* ne pouvaient suffire à cette tâche. Il fut impossible de faire escorter aux tribunaux les prisonniers dont l'affaire avait été renvoyée. Mais les grévistes avaient prévenu que dans l'éventualité de raids aériens, ils reprendraient leur service.

Ce qu'il y eut de tragique dans cette grève déclarée au moment où les armées du front étaient engagées dans une lutte à mort avec l'ennemi, ce fut que l'augmentation de solde — la cause réelle de la grève — allait être concédée. On n'attendait que certains calculs administratifs, mais le commissaire, sir Edward Henry, refusa de traiter hâtivement cette question essentielle. A cette époque, l'agent touchait trente-huit shellings par semaine avec augmentation d'un shelling au bout de quinze ans, celle-ci étant portée à deux shellings après vingt et un ans de service. La prime de guerre s'élevait à douze shellings avec différentes allocations pour les hommes mariés.

Les 1^{er} et 2 septembre, le président du Conseil, Mr Lloyd George, intervint en recevant une délégation, non de l'Union de Police, mais de simples agents présentés par un membre du Parlement et leur offrit des conditions plus avantageuses

(en réalité guère plus que ce qu'on avait envisagé avant la grève), c'est-à-dire une augmentation de treize shellings par semaine de solde donnant droit à la pension et une pension de dix shellings par semaine aux veuves, le tout à condition que le service fût repris dans la soirée même. Il tint bon sur un point en refusant de reconnaître officiellement l'Union des agents de police et des prisons; il alléqua, et c'était évident, qu'un corps discipliné ne peut servir deux maîtres à la fois. La pension accordée aux veuves fut accueillie avec une grande satisfaction. Whitehall était bondé d'agents en civil appartenant aux deux forces de police et qui attendaient sous leurs vêtements civils le résultat de l'entrevue. La plupart portaient le ruban rouge et blanc de l'Union, mais, même sans lui, il était facile de les distinguer du reste de la foule. L'un d'eux, interrogé sur les causes de cette grève, désigna du pouce les augustes bâtiments et dit : « Incurie! Vous la rencontrerez partout sous tous ces toits. »

Malheureusement, il avait raison. Si, dès le début de l'agitation, un plan avait été fait en spécifiant les concessions du gouvernement et qu'il eût été communiqué aux hommes, aucune grève n'aurait eu lieu. En réalité, elle était impopulaire, mais comme toujours, une minorité bruyante avait forcé la main aux gens calmes. Il est à remarquer cependant qu'au sein de la section des recherches un petit nombre seulement se joignit aux grévistes.

La retraite de sir Edward Henry était inévitable, bien qu'il n'eût pas toute la responsabilité des retards. Comme l'écrivit le *Times* : « Il a pu être la victime des circonstances, mais la préoccupation principale d'un homme dans sa situation doit être de ne point permettre aux circonstances d'en faire leur victime. » Il fut remplacé par le général sir Nevil Macready qui prit la direction le 9 septembre et reçut les délégués de chacune des divisions de la police métropolitaine pour régler avec eux quelques points de détail non encore fixés. Il proposa aux agents de choisir des représentants qui d'accord avec lui organiseraient des comités chargés de lui communiquer leurs doléances. Aus-

sitôt l'Union nationale se cabra en déclarant que le Premier avait promis que le comité exécutif de l'Union se rencontrerait avec le ministre de l'Intérieur en vue de constituer ces comités. Sur ce, Mr Lydod George parut céder au point de répondre que lui-même et le ministre de l'Intérieur recevraient une délégation des représentants de la police. L'entrevue se déroula au ministère de l'Intérieur, le 13 septembre. En réponse à une question posée à la Chambre des Communes, le ministre de l'Intérieur, sir George Cave, déclara que les autorités de police ne reconnaîtraient pas l'Union, mais qu'elles ne s'opposeraient pas à ce que des membres de la police en fissent partie tant que les règlements, le service et la discipline n'en souffriraient pas.

Sir Edward Ward, officier d'état-major général de la *Constabulary* spéciale métropolitaine, publia un ordre du jour annonçant qu'il accepterait avec plaisir les excuses exprimées par toute la police régulière pour la conduite de certains de ses membres au cours de la grève. Ceci se référait à des voies de fait auxquelles s'étaient livrés sur des volontaires d'un certain âge quelques têtes brûlées persistant à traiter ces malheureux en faux frères.

En mars 1919, les meneurs de l'Union de police prirent encore une attitude agressive. Une altercation avait éclaté entre le Conseil de direction et sir Nevil Macready sur la manière d'interpréter une réponse qu'il avait faite à une résolution. Le comité exécutif était méfiant et le commissaire refusait de traiter avec lui, mais suggérait la formation d'un nouveau comité. Au bout d'une semaine, les négociations étaient arrivées à un point mort. Sir Nevil Macready avait décliné de traiter avec des membres responsables de la lettre écrite le 21 février concernant la rémunération des heures supplémentaires. Le comité résolut d'en appeler au public et au Parlement. Le 8 mars, le ministre de l'Intérieur reçut une députation de six agents appartenant au Conseil représentatif et parla de la constitution du Conseil; mais ils se refusèrent à discuter la question et soulevèrent un grand nombre de sujets sans intérêt que sir George Cave ne voulut pas écouter tant qu'ils ne seraient pas présentés

par les voies régulières. De leur côté, ces hommes refusèrent de discuter la question de la nouvelle constitution du Conseil représentatif.

L'Union nationale fit alors appel à la Presse et la flatta délicatement en affirmant que son attitude désapprouvait la déclaration du commissaire disant que l'Union avait perdu la confiance du public. Ce fut la lutte pour l'existence de l'Union. Le 14 mars, le Cabinet décida de ne pas la reconnaître. Le correspondant travailliste du *Times* fit valoir que l'affirmation de Mr Lloyd George pendant la grève, affirmation selon laquelle le gouvernement ne pouvait reconnaître l'Union en temps de guerre, n'engageait pas le gouvernement à maintenir son refus, la guerre terminée. Un meilleur argument en faveur de la reconnaissance était que les hommes avaient le droit d'adhérer à l'Union en tant que membres de la police. « La situation présente, ajoutait-il, ne pouvait pas se prolonger indéfiniment. »

Le 2 juin, l'Union annonçait une nouvelle grève, cette fois pour imposer la reconnaissance de l'Union. Selon le secrétaire Hayes, près de quarante-cinq mille votes avaient été favorables à la grève contre quatre mille trois cent vingt-quatre défavorables; et malgré tout la grève n'avait pas été déclarée. Hayes prétendait que c'était parce que les autorités désiraient une grève et qu'elles faisaient la dernière surenchère pour l'autonomie. L'Union attendrait que les hommes fussent rentrés de France en plus grand nombre.

Voici ce qui s'était passé en réalité. Le gouvernement avait annoncé une rétribution minima de soixante-dix shillings par semaine et d'autres améliorations encore à l'étude. Il était décidé à ne pas reconnaître l'Union, ni le droit de grève et l'opinion publique l'appuyait. En outre, au sein du corps lui-même, la majorité s'opposait à la grève.

Le 17 juillet, le ministre de l'Intérieur déposa le projet de loi sur la charte de la police qui amendait la loi relative à la police et fixait des sanctions contre les mécontents. L'Union de police avait perdu du terrain. Le 2 août, le *Times*

publia une lettre remarquable de Charles Green, agent de la police métropolitaine, déclarant que la conduite arbitraire du comité de l'Union de police avait provoqué la démission d'un grand nombre de ses membres; que les meneurs, « à leur honte éternelle », avaient choisi le moment « où le pays se trouvait au bord d'un volcan », mais le bon sens de la majorité ne la laisserait pas entraîner par la frénésie de quelques meneurs fanatiques de la soi-disant Union nationale des agents de police et des prisons. Ce même jour, l'Union fut assez imprudente pour déclarer une grève. Sur vingt mille agents, huit cent cinquante-quatre seulement s'y conformèrent et furent licenciés. Ce même jour, encore, le projet passa en troisième lecture.

Sur la base de la charte de police, des conseils particuliers furent institués pour les inspecteurs, les sergents et les agents, avec représentants pour chacune de ces catégories, un inspecteur par division, un autre pour l'office du commissaire, pour le service de la circulation publique et enfin pour la section des recherches judiciaires. Les sergents devaient élire un représentant pour chaque subdivision et les agents un représentant par station. Ces Conseils devaient étudier les questions relatives au bien-être général du corps et aux conditions du service dans les différentes catégories. Celles qui touchaient plus d'une seule catégorie seraient discutées par un conseil mixte composé d'un nombre égal de membres pour chacune. Mais le point le plus important était que, conformément à la charte de la police, aucun membre de la police ne devait s'immiscer personnellement dans les affaires concernant ce corps.

Comme je l'ai déjà dit, sir Edward Henry fut remplacé par un soldat. Le général sir Nevil Macready avait acquis, avant la guerre, une réelle expérience de l'administration policière, alors qu'il commandait policiers et soldats au cours des soulèvements ouvriers d'avant-guerre.

En avril 1920, il prit le commandement en Irlande; il fut remplacé par le général de brigade Horwood qui avait été commandant de la police des voies ferrées et maréchal-prévôt de l'armée de France pendant la guerre.

En novembre 1928, lord Byng de Vimy remplaça sir William Horwood. La maladie lui imposa sa démission en octobre 1931. Pendant ses trois années de commandement, il amorça un grand nombre de réformes mises au point dans la suite par son successeur, le maréchal des forces royales de l'air, lord Trenchant, nommé en novembre 1931. Lord Byng remédia également à bien des inconvénients mis en lumière dans l'affaire du sergent Goddard convaincu en 1928 d'avoir accepté d'importantes subventions d'une « boîte de nuit ».

COMLOT D'ASSASSINAT CONTRE MR LLOYD GEORGE

Un matin, peu de jours avant l'armistice, un officier de l'armée, détaché auprès du ministre des Munitions en qualité d'agent des renseignements et chargé d'informer ce ministre des menaces de grèves et de sabotage, entra dans mon bureau de Scotland Yard et se mit à me raconter une histoire fantastique. Il me dit avoir à son service un informateur qui était entré dans l'intimité d'une famille domiciliée dans une ville du Midland et qui avait de cette façon eu connaissance d'un complot contre Lloyd George. Il s'agissait de l'assassiner dans des conditions telles que le meurtrier ne pourrait jamais être découvert. La famille se composait d'une Mrs Wheeldon, veuve, et de ses deux filles; l'aînée avait épousé un droguiste de Southampton et la cadette était maîtresse d'école et vivait avec la mère.

Elles étaient toutes trois suffragettes militantes et ennemies par définition de tout gouvernement; celle qui était mariée avait gagnée à la cause son mari droguiste, mais la veuve était l'instigatrice principale et c'était elle qui avait révélé son plan à l'informateur de cet officier.

Elles savaient par les journaux que Mr Lloyd George avait l'habitude de jouer au golf les samedis après-midi sur le parcours de Walton Heath. Sur différents points de ce terrain se trouvaient des buissons assez volumineux pour cacher un homme accroupi. Le droguiste connaissait un poison sud-américain assez peu répandu, le *curare*, dans

lequel les indigènes avaient coutume de tremper leurs flèches pour les envenimer. Tout ce qu'il fallait c'était un flacon de cette substance. Mrs Wheeldon et sa fille cadette se chargeaient de préparer tout le reste chez elles. Un petit dard imbibé de poison serait, au moyen d'une espèce de sarbacane, lancé sur le Premier au moment où il passerait devant le lieu de l'embuscade. Le dard pénétrerait à travers les vêtements et la victime ne ressentirait qu'une légère piqûre, moins douloureuse que celle d'une abeille. Le Premier ne souffrirait pas et continuerait même de jouer, mais peu à peu il serait pris de lassitude et demanderait à rentrer pour se reposer. Une fois chez lui, il ne désirerait plus que de se coucher et tomberait dans un sommeil profond et sans réveil. Les médecins appelés à son chevet pour examiner le cadavre ne pourraient diagnostiquer qu'une attaque d'apoplexie au cours de la nuit. Personne ne penserait à chercher une plaie quelconque.

Je priai le colonel de me donner le nom de son informateur ou, s'il préférait, de me l'envoyer lui-même. Il me répondit qu'il en avait déjà fait la suggestion à son homme, mais que celui-ci avait, en entendant mon nom, manifesté une grande répugnance à venir et stipulé que son identité ne me serait pas révélée.

Cela me mit en éveil; ou bien l'agent avait un passé plus ou moins criminel, ou il avait inventé toute l'histoire pour se mettre en valeur et soutirer de l'argent à son employeur. Mais je ne fis pas connaître mes soupçons au colonel; j'inscrivis au contraire les noms et adresses des personnes impliquées dans l'affaire, comme si je croyais à ce fantastique complot. Il existait un moyen bien simple d'aller au fond des choses. Selon cet informateur trop modeste pour vouloir se nommer, un échange continu de lettres se faisait entre le droguiste et sa belle-mère qui s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre une bouteille de curare. Cette période de guerre facilitait singulièrement l'interception et l'examen des lettres suspectes à la Direction centrale des Postes et même de les photographier avant de les faire distribuer. Il suffisait pour légaliser cette procédure

d'un mandat émanant d'un ministère. Je l'obtins sans peine, laissant au colonel le soin de demander à son agent tous renseignements supplémentaires au sujet de la date fixée pour l'attentat de Walton Heath.

J'avoue avoir été grandement surpris de recevoir dès le lendemain la photographie d'une lettre de Mrs Wheeldon à son gendre, dans laquelle il était fait allusion au Premier en termes injurieux et d'une violence qu'on n'est pas accoutumé à trouver sous la plume d'une personne qui se respecte. Elle parlait en mots voilés d'un paquet attendu par elle. Il y avait donc du vrai dans l'histoire de l'informateur, mais j'avais quelques soupçons qui me mettaient mal à mon aise en me faisant supposer que cet homme agissait en agent provocateur et qu'il avait lui-même suggéré cette idée à Mrs Wheeldon. Quoiqu'il en fût, nous avions une preuve écrite de l'existence d'un complot et il n'était plus possible de n'en pas tenir compte. Car si les conjurés ne trouvaient pas de curare, ils pouvaient toujours se servir du revolver. A cette époque, Mr Lloyd George était considéré comme la clef de voûte de la future Conférence de la paix et sans même parler de complot contre sa vie, celle-ci avait pour les Alliés une importance primordiale.

Je vis une deuxième fois le colonel et lui déclarai que son agent, fût-il d'accord ou non, il fallait le convoquer à Londres pour qu'il fût présent dans le cas où l'on aurait besoin de lui. Il secoua la tête en me disant que parmi d'autres qualités, cet homme était poète, avec toute cette crainte nerveuse de la publicité que l'on dit inséparable de l'inspiration poétique. Je répondis que malgré tous mes regrets d'offenser les sentiments poétiques de son informateur, j'étais, dans un cas de cette gravité, obligé d'insister. Il me promit de l'amener à Londres.

Un jour ou deux après, l'administration postale intercepta un paquet envoyé à Mrs Wheeldon de Southampton et contenant un flacon en même temps qu'une lettre fort compromettante du droguiste. Le flacon, disait-il, contenait du curare et il fallait ne le manipuler qu'avec la plus grande prudence, car si une goutte seulement du liquide

entraîné en contact avec la moindre plaie au doigt ou à la main, la mort s'ensuivrait. Ce danger fut épargné aux doigts de Mrs Wheeldon, le paquet ayant été retenu pour servir de preuve contre l'expéditeur.

Le lendemain matin, une entrevue était aménagée avec le procureur général. Mon ami, le colonel, était présent avec son agent qui attendait au rez-de-chaussée. Je m'étais fait accompagner pour plus de précaution par le surintendant du service des recherches criminelles et par celui du service des empreintes digitales qui avaient la tâche d'attendre devant la salle où aurait lieu l'entrevue et d'examiner en passant notre informateur au moment où il serait invité à monter. Ayant écouté mon exposé, le procureur demanda, comme je m'y attendais, qu'on fit entrer l'individu dont le témoignage servait de base à toute l'affaire. Le colonel fut aussitôt prêt à descendre pour le chercher, et peu après, nous vîmes entrer un petit homme d'une trentaine d'années, à l'aspect chafouin et aux longs cheveux noirs grisonnants. Mon surintendant se leva et huma l'air comme un chien de chasse sur une piste de gibier. Il appela l'expert des empreintes digitales et chuchota quelques paroles, sur quoi l'expert s'éclipsa. L'informateur manifestait une grande nervosité en observant toutes ces manœuvres, mais il répondit volontiers à toutes nos questions. Un coup fut frappé à la porte; le surintendant l'ouvrit de quelques centimètres et reçut d'une main invisible deux fiches munies d'une photographie chacune. Il me les remit. Les deux épreuves étaient manifestement des portraits du poète aux longs cheveux, mais les noms différaient et aucun d'eux n'était identique avec celui de Gordon annoncé au colonel par son agent.

Il fallait employer cet homme; nous n'avions aucun choix; il ne nous restait qu'à constater s'il se tirerait de l'interrogatoire à son honneur.

Mrs Wheeldon, son gendre et sa fille célibataire furent arrêtés en même temps et inculpés de complot en vue d'un assassinat. Leur surprise ne connut pas de bornes. Mrs Wheeldon ne trouva pas assez de paroles pour stigma-

tiser le serpent qu'elle avait nourri dans son sein. Les trois furent déferés aux assises. La mère fut condamnée à trois ans de servitude pénale; sa fille et son gendre à des peines exemplaires. Le flacon de curare, le mystérieux poison sud-américain, est déposé maintenant au musée du crime, à Scotland Yard.

TROISIEME PARTIE

LA PERIODE D'APRES-GUERRE

CHAPITRE XXI

CRIMES D'APRES-GUERRE

La loi sur la défense du royaume promulguée hâtivement pendant les premiers mois de guerre donna énormément de travail à la section des recherches criminelles. Il est vrai que de nombreux malfaiteurs habituels étaient empêchés de nuire, se trouvant aux armées, mais la loi créa une nouvelle catégorie de crimes. L'auteur de cet historique fut à peu près complètement absorbé par des enquêtes à faire sur des cas d'espionnage, pour le compte de la marine et de l'armée. Peu à peu, d'autres services publics prirent également l'habitude de s'adresser à Scotland Yard, seule administration disposant d'un personnel entraîné aux enquêtes et aux arrestations et à l'utilisation des témoignages devant les Cours. Pour mes interrogatoires, je me faisais généralement assister par des officiers de la marine ou de l'armée ou du ministère des Munitions, selon la nature des cas.

La guerre donna lieu à différents délits et crimes nouveaux. L'un d'eux fut l'opération qui consistait à fondre l'or et l'argent des pièces de monnaie à un moment où le métal avait une valeur réelle bien supérieure à sa valeur nominale. Ce délit se perpétua même après la guerre. Dans certain cas, une perquisition faite dans l'East End permit de découvrir toute une fonderie organisée par des amateurs. Les détectives trouvèrent un four allumé, des creusets pleins de pièces de monnaie, treize lingots d'argent et un lingot

d'or pesant cinquante-neuf livres et valant près de cinq mille six cents livres sterling. Peu après, la section des recherches découvrit une vaste conjuration ayant pour but de négocier des monnaies d'or. Les personnes compromises dans cette affaire n'étaient pas des professionnels du crime. Il y avait un avocat, un bijoutier, un prêteur d'argent. Les premiers indices d'irrégularités commises dans ce domaine parvinrent à la police quand elle apprit qu'un personnage fort riche échangeait de grandes quantités de billets de banque contre de l'or. Cela n'avait aucun caractère d'illégalité; cela pouvait n'être qu'une excentricité d'homme riche préférant placer son avoir en or et, au début, cette explication avait probablement été la bonne. Mais il parut sage de consulter une agence de renseignements bien connue, dirigée par un ancien inspecteur-chef de Scotland Yard, qui fit savoir qu'il s'exerçait là, sur une très grande échelle, un trafic d'or tout à fait illégal.

Le riche « original » déjà mentionné avait reçu la visite d'un individu d'antécédents douteux qui l'avait ébloui par un plan d'apparence aussi sûre que profitable, et peu à peu d'autres personnes s'y étaient laissés prendre. Avant de pouvoir les déférer devant les tribunaux, il fallut établir qu'elles se livraient à un trafic d'or interdit par la loi et la preuve positive n'en était pas facile à faire, car la bande opérait avec beaucoup d'habileté. Finalement l'un des suspects fut filé d'un hôtel de Southampton Row jusque dans une ruelle de Holborn. Là, une femme lui remit une valise assez pesante qu'il rapporta dans son hôtel. Le détective qui le suivait se grava dans l'esprit l'image de cette valise, et il fit bien, car lorsqu'il la revit, elle était entre les mains d'un autre homme accompagné par une femme. Ils prirent un taxi et se firent conduire dans un passage étroit débouchant sur Lincoln's Inn Fields. Ils portèrent la valise dans l'appartement occupé par l'avocat. Les détectives attendirent; ils désiraient capturer toute la bande. A ce moment un deuxième individu pénétra dans l'appartement et pendant tout ce temps la surveillance s'était exercée sans éveiller l'attention des coupables. Mais l'heure était venue de

suivre ce visiteur et d'envahir les locaux. Les agents frappèrent et entrèrent à temps pour surprendre l'avocat en train de compter des billets à échanger contre la valise. Celle-ci contenait pour mille sept cents livres de pièces d'or. Ils trouvèrent sur un autre homme une somme de mille cinq cents souverains. Ces chiffres importants indiquaient bien que ces gens trafiquaient en monnaies d'or et ils furent arrêtés. Un peu plus tard, certains de leurs complices furent encore découverts et finalement sept personnes compromises dans l'affaire se virent appréhender et condamner.

FRAUDE EN CORRÉLATION AVEC LORD KITCHENER

Une suite curieuse de la mort de lord Kitchener fut le bruit qui se répandit de la découverte de son corps. On fit à l'affaire une publicité énorme et un cercueil fut apporté à Londres et exposé dans une pièce située derrière une boutique d'entrepreneur des pompes funèbres aménagée en chapelle ardente. Il n'y avait là aucun délit; mais Scotland Yard fut invité à y mettre bon ordre, si possible. La question était de savoir si la police avait le droit d'intervenir. Ce fut Mr Wensley qui trouva la solution du problème. L'entrepreneur affirmait la présence d'un cadavre; dans ce cas où était le document, le certificat médical indiquant la cause du décès? Il n'y en avait pas. Alors, dit la police, il n'y avait qu'à transporter le corps dans une chambre mortuaire en attendant l'enquête du *coroner*. Cela mit fin à l'incident, car le cercueil put être ouvert et examiné. Il était vide.

Cette histoire me rappelle une autre anecdote d'entrepreneur des pompes funèbres et qui ne manque pas d'humour. Il avait la réputation de pratiquer le recel d'objets volés et des détectives furent envoyés faire une enquête dans ses bureaux. Bien qu'ils ne fussent pas munis de mandat de perquisition, notre homme les reçut poliment et les invita même à visiter les locaux. Ils remarquèrent un cercueil dont le couvercle était vissé et qui portait une plaque fraîche avec un nom gravé dessus. Les policiers ne pensèrent pas

à le faire ouvrir et, de toute manière, ils auraient hésité à prendre une semblable mesure, même si l'idée leur en était venue. Ce fut plus tard seulement, quand l'entrepreneur fut poursuivi, qu'ils apprirent que le cercueil était plein de marchandises dérobées.

A cette époque, un changement important vint modifier l'organisation du service des recherches criminelles. Il était à l'étude au moment où la guerre éclata, mais les soucis et l'accumulation de travail causés par la guerre l'avaient fait remettre à plus tard. Il revint à l'ordre du jour grâce à un nouveau progrès, je veux dire grâce à la facilité avec laquelle des malfaiteurs peuvent s'emparer d'une voiture automobile pour accomplir leurs exploits loin de chez eux. Il n'était plus possible de les pourchasser à l'intérieur de leurs propres divisions, toute la surface de Londres étant devenue leur terrain d'action.

La première mesure à cet effet fut prise au cours de l'année 1919 en établissant pour toute la ville quatre districts dirigé chacun par un surintendant-détective qui avait toute latitude de s'occuper immédiatement d'un crime sans recourir d'abord à l'autorité supérieure, à Scotland Yard. Ce fut le point de départ de « l'escouade volante » qui débuta en employant deux voitures munies de postes récepteurs. L'imagination populaire en fut frappée dès le début quand une escouade commandée par l'inspecteur-détective Grose pourchassa une bande de cambrioleurs de boutiques et l'arrêta au cours d'une lutte acharnée dans Buckingham Palace Road. Mais bien que cette organisation ait été considérablement améliorée depuis, le nombre de nos criminels ne semble pas avoir diminué pour autant.

En réalité l'auto a favorisé les malfaiteurs plus qu'elle n'a servi la police, et l'escouade volante a fait écrire bien des sottises. Elle a rendu de grands services, mais il est complètement faux de croire que voitures rapides, radio, ou toute autre organisation mécanique puissent jamais remplacer le cerveau d'un détective. Il est bien vrai que la célérité des informations et l'action instantanée ont une inappréciable valeur, ainsi par exemple, quand un agent de service peut

annoncer à Scotland Yard qu'il vient de voir cinq individus suspects dans une voiture dont il peut donner le signalement et se rendant dans telle ou telle direction et que le service central peut de cette façon avertir par la radio des escouades volantes prêtes à suivre l'auto désignée. Le seul avantage de l'escouade volante est sa grande mobilité et peut-être aussi la menace qu'elle fait peser sur les criminels, maintenant surtout que ses voitures n'ont plus rien qui les distingue de toutes les autres. Mais elle ne peut remplacer un détective bien entraîné et connaissant de vue chaque malfaiteur de sa division.

L'escouade volante, tout comme les différents détectives, ne peut agir qu'après avertissement. Elle peut se rendre rapidement dans n'importe quel quartier de Londres, spécialement de nuit, mais pour rendre service il faut qu'elle ait un but bien défini. Ses autos patrouillent, il est vrai, de jour et de nuit, mais le nombre de criminels pris sans renseignements ni avertissements préalables est ridiculement petit. Elle arrête des voleurs par hasard, parce qu'elle les connaît de vue et que les voleurs ne reconnaissent pas toujours une voiture de l'escouade volante quand ils l'aperçoivent. Rarement, il peut arriver que les agents en auto voient par exemple un malfaiteur de Hoxton prenant l'air dans un quartier de luxe comme Belgravia. « Tiens, voilà John Jackson, de Hoxton ! Que peut-il bien faire par ici ? » La voiture s'éloigne prudemment, mais les agents qui la montent ne quittent pas des yeux John Jackson et dès qu'il entreprend quelque chose qu'un habitant de Hoxton ne ferait pas à Belgravia sans quelque mauvaise intention, il est arrêté comme suspect. Mais ces cas sont nécessairement rares.

Le détective est ce que Dieu l'a fait. Il ne saurait deviner les arrière-pensées d'un inconnu. Et faire une enquête sur un individu dont le visage ne lui revient pas lui prendrait plus de temps qu'il n'en dispose. Envoyer les hommes d'une escouade volante dans un district ravagé par une épidémie de crimes serait pis qu'inutile s'ils y allaient sans aucunement connaître les individus à surveiller, car les malfai-

teurs repèreraient les détectives avant d'être connus par eux et prendraient leur vol vers un autre district.

Les méthodes de l'escouade volante n'étaient pas absolument inédites. Je sais un cas où, dans l'East End de Londres, une bande de voleurs à l'étalage fut aperçue en train de flâner en corps. Impossible de les filer, car ils connaissaient de vue chacun des détectives. En conséquence, la police emprunta le camion d'un commerçant pour se déplacer. Les agents avaient dans la voiture un assortiment de chapeaux et de pardessus leur permettant de modifier leur silhouette en un tournemain. Ils la cachèrent dans une rue latérale en attendant le moment propice pour l'arrestation et les coupables furent surpris de voir les détectives capables de relater leurs moindres faits et gestes depuis des heures. Au cours des débats, l'avocat défenseur parla de la bassesse des policiers qui avaient changé de vêtements. Ce qui provoqua cette réflexion du président : « Qu'est-ce qu'un déguisement? » et lui fit raconter l'histoire du prêtre irlandais que l'on accusa de s'être déguisé un jour qu'il portait un col propre.

Suivre une voiture rapide sur une autre lancée à la même allure est absolument impossible dans les rues encombrées de Londres sauf à partir de minuit ou d'une heure du matin. L'escadre volante n'a jamais prétendu faire des miracles. Quelque modernes puissent être ses moyens d'action, elle ne pourra jamais prendre la place du contact personnel, ni trop compter sur le hasard.

Prenons, par exemple, le crime de forcer un coffre-fort, toujours soigneusement préparé pour s'exécuter dans un local demeuré vide après les heures de bureau. Par la fréquentation de quelque employé trop bavard ou par leurs observations personnelles, les voleurs ont appris tout ce qu'ils désiraient savoir. Ils établissent un horaire et au moment voulu, ils donnent un signal; un camion s'arrête devant l'immeuble, ils y portent le coffre et disparaissent avec lui. A moins qu'un membre de la bande ne soit assez maladroit pour éveiller les soupçons d'un voisin, à moins qu'un agent ne soit sur place au moment même, il est fort

improbable qu'un détective apprenne quoi que ce soit avant que le vol ne soit un fait accompli.

Supposons encore une irruption à main armée. Les rues de Londres ont, paraît-il, un développement de plus de 80.000 milles. A moins que la police ne soit informée d'avance, il est facile de calculer combien il y a de chances pour qu'une escouade volante se trouve précisément à l'endroit et à l'heure voulus. Les criminels ont tout prévu et leur coup s'exécute en peu de secondes. Les probabilités de les surprendre en flagrant délit sont pour ainsi dire inexistantes. La police a mieux à faire. Tôt ou tard les complices seront connus de l'escouade. Alors il devient possible de prendre des mesures pour détruire la bande. Connaissant les bandes elles-mêmes, l'escouade volante devient utile sinon indispensable lorsqu'il s'agit de les disloquer.

Les mesures préventives modernes ne sont applicables que dans certaines limites, mais nul malfaiteur de profession usant d'une voiture automobile volée ne court de grands risques d'être pris grâce à elles. Le professionnel évite généralement les patrouilles de police et ce sont l'amateur ou le criminel par accident qui en sont les victimes. Il est vrai qu'en Angleterre et en Ecosse un criminel échappe difficilement à la longue, mais sa capture est chose beaucoup moins aisée qu'on ne pense. Les moyens de transport modernes sont beaucoup plus favorables aux malfaiteurs qu'aux détectives. Une escouade volante en patrouille pourra voir un criminel connu au volant d'une voiture; elle pourra le soupçonner, mais n'a aucun moyen d'intervenir s'il ne fait rien d'irrégulier.

Wensley fut le premier à proposer un moyen fort simple d'empêcher l'emploi des autos par des malfaiteurs; il suffisait d'autoriser tous juges et magistrats à interdire l'usage d'un permis de conduire à toute personne condamnée et qui se serait servi d'une voiture automobile pour perpétrer son méfait. La police seule pourrait en permettre l'emploi. La contravention à cette interdiction deviendrait un fait délictueux. Si les malfaiteurs savaient courir un risque en utilisant une voiture volée ou non, les délits de ce genre

deviendraient bien moins fréquents. Cette mesure serait fort opportune sauf pour les criminels eux-mêmes. Tout agent voyant des malfaiteurs connus de vue sur une voiture, l'arrêterait aussitôt ou la signalerait, ce qui tôt ou tard la ferait capturer. On objectera qu'un individu pourra demander un permis sous un faux nom, mais il ne s'en servirait pas longtemps sans être repéré. Mais pourquoi, dira-t-on, une bande n'emploierait-elle pas comme chauffeur un camarade non encore condamné? Cela ne durerait pas longtemps, car les mauvais garçons dignes de la confiance de la bande et n'ayant pas encore été en prison diminueraient vite de nombre.

La mesure proposée ne s'appliquerait naturellement qu'aux personnes susceptibles de se servir d'une automobile pour un mauvais coup. Elle n'impliquerait pas de restriction pour un ancien condamné ayant réellement l'intention de commencer une vie nouvelle et qui pourrait gagner son pain en conduisant une voiture. Il lui suffirait de persuader la police de sa sincérité et une dispense lui serait octroyée sans aucune publicité.

CHAPITRE XXII

L'INTERVENTION DE SCOTLAND YARD DANS CERTAINES AFFAIRES DE FRAUDES

LES AFFAIRES MANDEVILLE, HOOLEY ET BOTTOMLEY

Loin de croire que l'intervention de Scotland Yard et de ses détectives se limite à la découverte des assassins, des cambrioleurs et voleurs, à l'examen ingénieux et patient de pistes diverses, étudions son action dans certains cas fameux d'escroqueries financières et voyons ses agents faire fonction d'experts financiers rompus à toutes les finesses de la loi sur les sociétés et de la comptabilité. Comment, dira-t-on, peuvent-ils acquérir ces connaissances? Pas dans les écoles de détectives, bien sûr? Je répondrai qu'ils s'instruisent ainsi en travaillant sous les ordres de leurs aînés à qui les enquêtes ont été confiées et qui eux aussi ont été à cette rude école. Ces aînés savent comment choisir parmi les jeunes ceux qui ont une aptitude particulière pour les comptes compliqués. Leur équipe spéciale pour les recherches à faire dans une affaire importante peut compter quatre, cinq ou même six agents prélevés sur le personnel du groupe central de Scotland Yard et le chef en a gagné ses connaissances par l'expérience et le pénible travail de longues années d'efforts.

Chaque fois qu'une grosse escroquerie est dénoncée au ministère public, il demande l'assistance de Scotland Yard pour l'information nécessaire. Sur ce, le meilleur agent non occupé par d'autres tâches est détaché aux bureaux du procureur jusqu'à ce que l'affaire soit déférée aux tribunaux. Autant que possible, l'inspecteur-chef demeure libre

de choisir ses propres hommes pour former son équipe.

Les affaires dont je vais parler m'ont été signalées par l'ex-chef inspecteur Alfred Collins qui a probablement été, jusqu'à sa retraite, l'agent le mieux qualifié pour ce travail difficile et qui ne pourrait être enseigné même dans les cours les plus réputés. Car il s'acquiert uniquement grâce à une expérience de plusieurs années.

L'AFFAIRE MANDEVILLE

Peu de temps après la guerre, les Iles Britanniques furent plongées dans une orgie de spéculation. Ce fut l'ère d'or pour les courtiers et vendeurs de titres. Parmi ceux-ci se trouvaient les frères Alexis, Henry et Walter Mandeville, qui avaient escroqué le public épargnant de près d'un demi-million de livres. Les détails de l'affaire sont trop compliqués pour être relatés ici; la méthode adoptée n'avait rien d'exceptionnel. Aucun de ceux qui ont assisté aux débats ne s'est probablement rendu compte ce qu'il a fallu de mois d'un travail assidu avant que la police ait complété ses recherches. Qu'il suffise de dire que l'office du receveur y consacra plus de deux années et qu'on dut aménager des salles spéciales pour loger la masse de documents et de livres de comptabilité concernant les différentes sociétés et affaires traitées par les Mandeville.

Les trois frères étaient associés dans une entreprise de courtage intitulée *The financial Mail and Exchange*. Ils étaient également propriétaires du *Financial Mail*, édité par Alexis, l'aîné des trois. Ce journal servait à gonfler des titres sans valeur et à pousser le public à en acheter par l'intermédiaire du *Financial Mail and Exchange*. Une autre société, la *Mandeville's Limited* achetait des valeurs. De temps en temps elle annonçait des bénéfices pour induire les épargnants à en acquérir bien qu'il n'y eût en réalité aucun gain de réalisé.

Le 31 mars 1919, la situation de l'affaire accusait, pour les trois années précédentes, une perte de dix-neuf mille livres, et il y avait d'autre part sur le compte prêts un déficit

de trente mille neuf cents livres, ce qui faisait une moins-value totale de cinquante mille livres. Après quoi fut fondé un *Financial Mail Operating Trust* avec envoi de circulaires faisant valoir qu'il avait été payé un dividende de trente pour cent.

Les souscripteurs étaient répartis par groupes et les bénéfices soi-disant réalisés par les premiers groupes se payaient sur les fonds souscrits par les groupes suivants. En mars 1920, les comptes accusaient pour 494.000 livres de souscriptions, avec versement de 312.000 livres à l'*Operating Trust* et balance de 182.000 livres. Cependant, deux mois plus tard, tout l'argent comptant se réduisait à cinquante-cinq livres. Les trois frères avaient escroqué en tout plus d'un demi-million de livres.

Le frère aîné Alexis s'était présenté comme candidat libéral aux élections parlementaires de 1904, mais n'avait pas été élu. Il vivait dans Hill Street, Mayfair, et dépensait largement. En 1915, il servit comme officier au bataillon « Sportsman » en France et, en 1918, il fut nommé à l'office des comptes du ministère des Munitions où il resta jusqu'en février 1920. Il était encore attaché à ce ministère au moment où se perpétrèrent ses escroqueries. Les deux autres frères occupaient également de belles situations. Le cadet tenait plusieurs chevaux de chasse et tous trois ils avaient été les promoteurs de la *London Paris Exchange Limited*, ayant fait faillite en 1909 avec un passif de 424.437 livres contre un actif de trois livres. La faillite de cette société avait ruiné des milliers de gens.

Les fonds avaient servi à des spéculations risquées. Les frères avaient eu des bureaux fort coûteux avec des employés nombreux et bien payés. Tous trois étaient des banqueroutiers non réhabilités.

L'affaire confirma le vieux dicton d'après lequel la Grande-Bretagne a une population de cinquante millions d'habitants dont la plupart sont insensés.

Ils se reconnurent coupables et furent condamnés à six ans de servitude pénale, le juge exprimant le pieux souhait de voir le public des épargnants finalement mis en garde

grâce aux révélations de ce procès. Ces trois hommes étaient d'excellente famille. Leur père avait fait partie du ministère des Colonies et Alexis avait montré des aptitudes pour les finances. Il avait toujours joué avec son argent et avec celui d'autrui; grand personnage à Monte-Carlo et propriétaire campagnard à Cookham, sur la Tamise. Ses amis étaient presque tous du menu fretin de la City, acteurs et jeunes sportifs. Devant eux il était calme et sans ostentation; mais il s'appliquait à ne pas tomber dans la négligence vestimentaire généralement affichée pendant la période d'après-guerre. Son chapeau haut-de-forme était toujours repassé de frais ainsi que sa jaquette; le pli de son pantalon était impeccable. A le voir déambuler dans Berkeley Square, on eût dit un personnage de la plus haute distinction; c'était là une partie de son capital apporté dans les affaires. Il était difficile de lui parler; son nez semite en bec de faucon semblait assourdir sa voix. Mais l'homme moyen le voyait probablement planer en esprit bien au-dessus du sommet des montagnes et tirer des plans sans arrêt. La facilité qu'il avait de jongler avec les chiffres était effrayante. Peut-être ne songeait-il pas à mal faire au début de sa carrière. Ce n'était pas un voleur mesquin, quel que soit le mal qu'il ait pu faire. Sa manie était de loger ses rêves dans des palais. Des cendres accumulées par cette première faillite d'un demi-million, il ressuscita comme un phénix couvert des plumes d'un vautour. Sauf pendant les années de guerre, il n'eut de cesse avant d'avoir de nouveau réuni un imposant état-major installé dans un palace, avec une armée de secrétaires occupés à remplir d'innombrables dossiers de documents relatifs à ses escroqueries, tandis que lui-même, un crayon d'or entre les doigts, couvrait de chiffres feuilletés sur feuilletés. Aucune crise ne le troublait; rien n'ébranla jamais sa dignité. Jusqu'au bout ses amis ont cru que leur « Mandy », comme ils l'appelaient, subissait plus de torts qu'il n'en infligeait.

L'AFFAIRE E. T. HOOLEY ET AUTRES

Quand Ernest Terah Hooley eût été condamné, en 1912, à douze mois de travaux forcés pour escroquerie, on pouvait espérer ne plus entendre parler de lui et peut-être cela aurait-il été le cas, s'il n'y avait eu ni guerre, ni profiteurs de guerre pour le tenter par leurs richesses facilement acquises. Hooley avait été, comme je vais le raconter, associé avec le fameux Horatio Bottomley et l'on peut dire que l'escroquerie était sa raison de vivre. A Cardiff et ailleurs, les propriétaires de bateaux avaient fait fortune grâce à la guerre; parmi eux se trouvait un certain Tom Lewis, dont le père, armateur lui aussi, avait également gagné beaucoup d'argent. Le fils, il faut le dire, n'entendait rien à la navigation ni à quoi que ce fût, sauf à la boxe. Il était venu à Londres pour assister au match Carpentier-Beckett, et il était descendu à l'hôtel Waldorf. Là, il rencontra Mr Demery, client du même hôtel. Celui-ci mit la conversation sur le coton, objet à ce moment d'un *boom*. Il demanda à son nouvel ami s'il serait acheteur d'une filature de coton, car il en connaissait une qui se vendrait bon marché. Elle appartenait à un individu nommé Fletcher, qui possédait deux usines en Angleterre et d'autres en Russie. Les bolcheviks ayant saisi ses fonds et ses propriétés, il se voyait obligé de céder à bon compte l'une de ses filatures anglaises pour réaliser de l'argent.

Ces préliminaires font paraître Tom Lewis comme un gentleman sans malice prêt à juger un étranger d'après lui-même. Il déclara tout de suite ignorer toute la question du coton, mais puisque Mr Demery était sans situation et qu'il consacrerait tout son temps à la direction de l'usine, lui, Lewis, achèterait la filature sur la recommandation de Demery. Que faudrait-il payer? La réponse était prête. Le propriétaire exigeait quarante mille livres comptant et cinquante-cinq mille en parts dans la nouvelle affaire, et Demery comptait obtenir une participation de vingt mille

livres représentant sa commission et rétribution pour la création d'une société.

A ce moment parurent sur la scène deux nouveaux personnages, Wallis et Newton qui, selon Demery, agissaient pour le compte de Mr Fletcher, propriétaire de l'usine. Après quelque temps consacré à une discussion de l'affaire, Tom Lewis s'assit et fit un chèque de quinze mille livres tout en disant qu'il ignorait la valeur de la filature, mais qu'il s'en remettait à Mr Demery pour traiter définitivement et protéger ses intérêts. Demery était manifestement un homme d'affaires. Il rédigea le papier suivant pour être signé par Mr Lewis :

« Je vous autorise à payer pour mon compte et pour achat de l'usine Jubilee, Walston, la somme de quinze mille livres comptant et à fonder une société au capital de trente mille livres en obligations et cent cinquante mille en actions, le solde du prix en argent comptant devant être versé sur demande et cinquante-cinq mille livres d'actions remises par moi quand j'y serai invité. »

Mr Tom Lewis signa ce document avec une telle facilité que Demery essaya d'obtenir davantage en l'induisant à faire l'acquisition de l'usine d'Isherwood pour soixante-quinze mille livres. Lewis accepta d'avancer trente mille livres pour cette affaire et il devait en échange recevoir la moitié des bénéfices réalisés sur la fondation d'une société au capital de 1.250.000 livres. Il ne toucha rien pour ses 30.000 livres, sauf, par jugement, une somme de 2.000 livres quand l'achat des usines d'Isherwood eut échoué.

A l'occasion d'une autre affaire, avec Hooley cette fois, Lewis vendit 68.000 parts à dix shillings pièce et reçut 10.175 livres comptant et le reste en papier sans valeur d'autres sociétés. Le total des pertes subies dans ses transactions avec Hooley, Demery et d'autres s'élevait à 60.000 livres. Le lecteur ne s'étonnera pas d'apprendre que cet homme si peu doué de prudence et de perspicacité perdit finalement toute sa fortune et fit banqueroute, ni que ces pertes finirent par affecter sa raison.

L'affaire semble des plus simples, mais elle était en réalité

des plus compliquées et elle exigea de longs mois de travail ennuyeux dans plusieurs parties du pays avant qu'il y eût suffisamment de matériaux pour justifier les poursuites. Elle avait grandement excité l'intérêt du public en raison de la notoriété du principal défendeur et du renom de l'avocat qui en était chargé. L'année 1922 fut des plus profitables pour le barreau et une année record pour les agents de Scotland Yard invités à démêler une série d'escroqueries que venaient leur soumettre les victimes de ces transactions. Six défendeurs se trouvèrent réunis sur les bancs de la Cour centrale criminelle, le 8 avril 1922; tous inculpés d'escroquerie, soit : Hooley, Fletcher, locataire à bail des usines, Macdonald, Demery, Wallis et Breakspear, employé de Hooley. Celui-ci et son maître furent acquittés. Hooley eut trois ans de servitude pénale, Macdonald deux ans, Demery douze mois dans la deuxième division et Wallis dix mois. Après le jugement, Hooley s'approcha de l'inspecteur-chef Collins en souriant comme d'habitude et dit : « Eh bien, Collins, c'est le dernier jour (les débats ont duré cinq jours). Je tiens à vous remercier pour la manière bienveillante avec laquelle vous nous avez traités. Vous avez bien fait votre travail sans nous « frapper au-dessous de la ceinture. » Puis se tournant vers Demery et les autres : « Maintenant, écoutez-moi bien, mes amis. J'ai une certaine expérience de la chose et je vais vous donner un tuyau. Quand vous serez en prison, tâchez d'obtenir du travail au blanchissage, si vous pouvez, car alors vous avez la chance de choisir de beaux effets propres; sinon, il vous faudra les inspecter de près. »

D'où il appert que Hooley était doué d'un tempérament courageux et pas abattu le moins du monde par sa condamnation. Il savait que l'un de ses associés dans le crime, le nommé Bottomley, passerait devant le tribunal dans peu de jours, également pour escroquerie et il connaissait assez bien l'affaire de Bottomley pour savoir que celui-ci serait condamné à la servitude pénale. Il espérait le rencontrer en prison pour s'entendre avec lui sur les réponses à donner au juge. Mais il n'en devait rien être, d'abord parce que les

commissaires de prison connaissaient les relations entre ces deux hommes et ordonnèrent le transfert de Hooley dans une autre prison, ensuite parce qu'à l'arrivée de Bottomley à Wormwood Scrubs on ne lui trouva pas de vêtement assez vaste pour loyer son énorme carcasse; et tandis que le tailleur de l'établissement faisait de son mieux pour lui ajuster des effets convenables, Bottomley dut attendre dans un lit d'hôpital.

L'AFFAIRE BOTTOMLEY

Personne n'a probablement été plus connu pendant la guerre qu'Horatio Bottomley. Une rumeur mensongère en faisait un fils naturel de Bradlangh qui avait été l'enfant terrible de la Chambre des Communes, mais en réalité ses origines étaient moins romanesques. Son père était William Bottomley qui, à en croire son fils, était mort dans un asile d'aliénés. Horatio était né à Hackney, Londres, en mars 1860. Le père était ouvrier tailleur. Il fut élevé dans une école d'orphelins, à Birmingham, puis il fut pendant dix-huit mois garçon de bureau chez un entrepreneur de constructions nommé Smith, toujours à Birmingham. Cette partie de sa biographie est restée un peu dans le vague, mais nous le retrouvons, à dix-neuf ans, employé chez un avoué d'Essex Street, Strand. Ce furent de modestes débuts pour un homme destiné à si bien éblouir son public peu d'années après.

Douze mois plus tard, il fait partie d'une maison de sténographie qui porte encore son nom sur ses prospectus. Ce fut là qu'il conçut le projet d'entrer à la Chambre des Communes. Il devint membre du Conseil de Hackney et fonda, en sa qualité de sténographe, le *Hackney Hansard*, pour se transporter ensuite à Battersea, où il fonda le *Battersen Hansard*. Cette affaire marchant mal, il courut sa première chance en fusionnant le Hansard défaillant avec le *The Debater*, qui imprimait les comptes-rendus de tous les Parlements locaux de Londres.

A cette époque, Bottomley était un fervent amateur de

billard et fréquentait le salon où il était connu sous le nom « de l'étranger à l'habit vert ». Il fut l'homme du mystère parmi les joueurs de billard des années 1880 et suivantes; de gros paris s'engageaient sur son jeu, mais il parlait rarement à qui que ce fût. Il entraît au salon, faisait son jeu, touchait ses gains et partait. Parfois il était malheureux et, dans ce cas, le paiement de ses pertes était remis au lendemain.

L'un des chefs de l'étude d'avoués d'Essex Street avait un jeune parent dans la personne d'un étudiant en médecine nommé Alfred Locke Cox. A partir de 1879, Bottomley et Cox devinrent si intimes que ce dernier eut le sobriquet de « cachet de Bottomley ». Il fut attiré d'abord par l'extraordinaire talent oratoire de Bottomley. D'autres encore subirent cette influence, par exemple un vieux gentleman, mort depuis, qui fut blâmé par sa famille pour avoir confié près de quarante mille livres à Bottomley. « J'aime bien cet homme, disait-il. Je l'ai entendu parler. Je ne veux pas entendre un mot contre lui. Je ne regrette pas de lui avoir prêté cet argent et je le ferais encore, si c'était à refaire. »

A cette époque, Bottomley et Hooley avaient pris l'habitude de se céder l'un à l'autre la clientèle de leurs victimes. On a trouvé parmi les papiers du dernier un document signé par le premier et dont voici le texte : « Au reçu de cent vingt-cinq livres, je déclare par la présente me désintéresser de toute transaction que vous (Hooley) pourriez avoir avec Mr X... » Ce monsieur avait de nombreuses affaires avec Hooley. « Vous pourrez me croire fou, disait-il, mais j'ai quatre-vingt-trois ans... la vie est une chose compliquée; l'espoir en est la grande joie, Mr Hooley m'en donne copieusement et je suis prêt à payer pour cela. » Ce pauvre vieux gentleman perdit, grâce à Hooley et Bottomley, une somme de quatre-vingt-douze mille livres. A l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, Bottomley se lança dans la fondation de sociétés. Son premier essai fut une société d'imprimerie autrichienne qui fit faillite. « La société n'a fait l'acquisition d'aucune affaire à Vienne ni ailleurs, elle ne possède rien du tout et tout son capital paraît perdu », tel fut le

jugement d'une délégation des actionnaires. Suivirent plusieurs sociétés où le nom de Bottomley ne figurait pas; il ne pouvait être découvert que par la personne de ses mandataires, mais bientôt la banqueroute était inévitable. C'était alors que Bottomley se montrait à la hauteur de sa tâche; il avait un talent extraordinaire pour brouiller les pistes et donner à sa propre action des excuses convaincantes. Cependant, le 9 août 1893, sa première banqueroute était consommée.

Il serait fastidieux de suivre dans tous les détails les entreprises lancées ensuite; toutes finirent de la même façon. Les sociétés étaient acculées à la liquidation volontaire ou forcée. Les actionnaires perdaient leur argent. En 1911, il était de nouveau en banqueroute. Il était alors membre de la Chambre des Communes, éditeur du *John Bull*, et associé avec des repris de justice qui faisaient leurs affaires sous des noms d'emprunt. Il fut l'un des premiers à comprendre les possibilités des *sweepstakes*. L'un de ses amis anciens prisonniers, Bargham, se rendit à Lucerne sous le nom de Patrick O'Brien et y lança, en 1913, un *sweepstake* sous le titre sonore de *John Bull Derby 1913*. D'après la loi des loteries, c'était là chose illégale, mais elle répondait à un désir général de jeu et d'émotions. Le *John Bull* fit au *sweepstake* une importante publicité et le résultat en fut une convocation devant le tribunal de Bow Street où Bottomley fut condamné à payer dix guinées de frais. Le tirage fut estimé correct, mais l'examen des noms de gagnants était au moins suggestif. Deux étaient d'anciens prisonniers, l'un ami personnel de Bottomley, l'autre de Hooley. Le troisième gagnant était un gentleman qui avait servi de chef de claque en faveur de Bottomley, à Bow Street même.

En décembre 1913, O'Brien lança deux autres *sweepstakes*, l'un pour le grand prix national, l'autre pour le Derby de 1914. Bottomley déclara avoir assisté au tirage qui avait été « correct et en bon ordre ». La gagnante fut madame Gluckad, de Toulouse, sur qui *John Bull* publia un article touchant, car elle était aveugle. Mais on sut qu'elle

était sœur d'un fourreur juif nommé Saul Copper et intime ami de Bottomley. La chose fut confirmée par les livres de la banque de Bottomley. Après de longues recherches, cette dame fut retrouvée à Paris. Elle prétendit être venue à Londres à la demande de son frère et se rappelait être allée dans une banque pour toucher un chèque de vingt-cinq mille livres que lui avait remis un représentant du *John Bull*; lequel attendait à la porte et lui prit toute la somme en lui rendant seulement deux cent quatre-vingts livres. Parmi les autres gagnants se trouvaient deux autres parents ou amis de Copper, le fourreur. L'un d'eux fut interrogé; il admit avoir endossé un chèque et l'avoir remis à Mr Copper au service duquel il était.

Bottomley passa de nouveau devant le juge et dut payer une amende de vingt-cinq livres; mais il en appela et l'amende lui fut remise.

Puis ce fut la guerre et Bottomley comprit qu'il y avait de l'argent à faire dans le « patriotisme ». Il fonda la ligue « John Bull », et ayant obtenu la salle de l'Opéra de Londres pour y faire de la propagande de recrutement, il donna libre cours à son éloquence. Il fit une tournée de conférences dans l'intérêt du pays, mais n'oublia pas le sien et préleva la belle somme de vingt-sept mille livres. Il trouva néanmoins le temps d'attaquer pour diffamation ses ennemis de la ligue contre le jeu. Car cette ligue avait recherché les gagnants de *sweepstakes* et stigmatisé toute l'entreprise comme étant une escroquerie. Il obtint un centime de dommages. Une autre de ses aventures fut le concours de divination qui attribuait des prix aux personnes ayant prédit, au mieux, l'indemnité qui serait imposée à l'Allemagne, ainsi que la date et le lieu de la signature de la paix. Les prix allaient de dix mille à trois mille livres. Le prix d'admission était un shelling, le *manager*, Mr Patrick O'Brien, ex-pensionnaire de la prison de Portland, et l'arbitre, Mr Bottomley en personne. Nul ne sait ce qu'il advint des souscriptions.

On ne peut contester que Bottomley ait acquis une situation personnelle unique pendant la guerre. Il avait été le

meilleur agent de recrutement; les soldats du front avaient confiance en lui; quand il y eut une certaine agitation dans les tranchées, en 1917, il fut invité à parler aux hommes et il en résulta une amélioration considérable du moral parmi les troupes. D'autre part, sa « Ligue de l'homme dans la rue », qui s'éleva contre les restrictions apportées au commerce des spiritueux, considérées comme une atteinte à la liberté individuelle, donnait du fil à retordre au gouvernement. En décembre 1915, il avait fondé un petit parti dénommé « parti des affaires du gouvernement. » Il préparait sa rentrée à la Chambre des Communes.

Son *John Bull* avait désormais un tirage de 1.500.000 exemplaires et il crut le moment venu de lancer une nouvelle entreprise en même temps que les *Bons de la Victoire*. Il reconnut avoir reçu pour 77.500 livres de souscriptions, mais on estime que la somme fut beaucoup plus importante. En sa qualité de failli non réhabilité, il ne pouvait avoir de compte en banque personnel, aussi les fonds figuraient-ils au compte du « Northern Territory Syndicate, Limited ». Il y avait des raisons graves de soupçonner l'irrégularité des tirages de prix, mais le résultat de l'affaire fut que Bottomley se trouvait à la tête de fonds considérables et qu'en été 1919, il était de nouveau membre du Parlement. Il fonda dès lors le « Victory Bond Club », qui amena de nouvelles sommes dans sa caisse et le *John Bull* fit envisager un nouveau *sweepstake*. Vu la position sociale acquise par son influence sur des personnages haut placés, il comptait sans doute n'avoir aucune intervention contraire à risquer. Trois tirages furent censés avoir eu lieu, mais les noms des gagnants ne furent pas publiés, à leur propre requête, dit-on. Le système de tirage fut extraordinaire. A en croire Bottomley, lui et six de ses employés mirent les numéros dans des sacs qu'ils vidèrent sur le sol. Puis toutes lumières éteintes, Bottomley entra une bougie à la main pour tirer les prix les plus élevés. Après quoi, les employés par rang d'âge, vinrent tirer les autres prix.

Mais la mesure était comble. Le 21 juin 1921, un homme bien habillé, ayant une quarantaine d'années, parut devant

le juge de Bow Street sous l'inculpation de détenir un bon national de guerre, D 53438, que l'on croyait avoir été volé. Il refusa de donner son nom ni aucun renseignement sur sa personne et fut envoyé en prison. Rappelé au bout d'une semaine, il déclara se nommer Reuben Bigland et demanda que Bottomley fût cité comme témoin. Rien ne prouvant que le bon était volé — au contraire, la police avait constaté qu'il avait été remis à la propre nièce de l'inculpé, laquelle n'accusait en rien son oncle — l'accusation fut retirée et le prévenu acquitté. « Je ne veux pas être acquitté, s'écria Bigland. Je désire que Mr Bottomley soit cité. Je représente deux cent cinquante mille personnes. » Ayant échoué de cette manière, Bigland en tenta une autre. Il écrivit un pamphlet : « La déchéance de Horatio Bottomley, membre du Parlement. Sa dernière et plus colossale escroquerie. Comment il a induit de pauvres souscripteurs à placer des bank-notes d'une livre dans son *Victory Bond Club*. » Le 17 septembre 1921, alors que Bottomley dînait à l'« Eccentric Club », les cris des vendeurs de ce pamphlet pénétrèrent au restaurant à travers les fenêtres du Club et fort imprudemment Bottomley perdit son sang-froid; il quitta le Club et rédigea un article pour son journal, le *Sunday Illustrated*, en déclarant qu'il allait poursuivre Bigland pour ce factum injurieux. Il ne pouvait dès lors plus reculer. Personne ne fut plus heureux que Bigland, lorsque la police vint l'arrêter. Parmi les accusations portées par Bottomley, se trouvait celle de chantage. Celle-ci fut écartée, le juge s'étant déclaré « incapable de croire à Mr Bottomley même sur la foi du serment. » Quand à la diffamation par pamphlet, Bigland fut poursuivi. Il affirma que E. T. Hooley avait offert vingt mille livres à son fils pour que le père retirât sa plainte. Mais il avait repoussé le marché avec indignation.

Des demandes reconventionnelles intervinrent et ce fut le 23 janvier 1922 seulement que Bigland se présenta devant le jury de la Cour criminelle centrale. A la surprise du tribunal ou du moins de ceux qui connaissaient peu l'affaire, l'avocat de Bigland se leva et déclara qu'il ne se proposait

pas de faire la preuve. Ce qui signifiait que le jury serait obligé de rendre un verdict de non culpabilité et que la plaidoirie justificative de Bigland ne pouvait être présentée ni atteindre le public au moyen de la Presse. Mais Bottomley dut payer les frais — mille six cents livres — obligation qui l'accula à sa troisième banqueroute. Bigland fut alors renvoyé aux assises de Shrewsbury, le 18 février suivant.

Entre temps, l'action contre Bottomley était fort habilement préparée par une équipe d'agents de Scotland Yard, sous les ordres de l'inspecteur-chef Mercer, de la division centrale. Elle impliquait une somme énorme de travail et beaucoup d'intelligence. Le ministère public fit convoquer Bottomley à Bow Street, où celui-ci vint en personne; il l'inculpa d'avoir frauduleusement disposé pour lui-même d'une somme de cinq mille livres, prélevée sur le montant des souscriptions aux bons des Victory Bond Club. Il comparut devant le tribunal d'Old Bailey, et le jury, après une délibération de trente minutes, revint avec un verdict affirmatif. En prononçant la sentence, le juge dit : « Le crime est encore aggravé par votre haute situation, le nombre et la pauvreté de vos victimes, la confiance qu'elles ont mise en vous et dont vous avez abusé. Il est aggravé par les proportions de vos escroqueries et votre manque de pudeur effronté. Je ne vois aucune excuse. La sentence de la Cour est que vous restiez détenu en servitude pénale pendant sept ans. »

Bottomley demanda la révision qui fut rejetée. Bigland, naturellement, fut acquitté.

Dans ce grand nombre d'escrocs qui ont tablé sur la crédulité de leurs contemporains, Bottomley tient une place à part. Son éloquence, soit comme orateur, soit comme écrivain, était due à sa rapide compréhension du tempérament de ceux à qui il s'adressait. Il avait une connaissance instinctive de ce que les gens pensaient de lui. Rien ne lui plaisait davantage que de s'attaquer aux avocats les plus habiles du barreau et de les déjouer. Il était armé et cuirassé de toutes parts, mais il avait un point faible : il ne savait résis-

ter au ridicule. Il est difficile d'expliquer qu'il ait su captiver tant d'hommes de loi et d'autres personnages haut placés, sauf en admettant que le pays tout entier avait perdu son bon sens et son équilibre dans ces premières années d'après-guerre, alors que tant de gens dissipaient les fortunes si facilement échafaudées pendant la guerre.

Avant les hostilités, Bottomley avait accumulé de l'argent par des fondations de sociétés et dans cette entreprise il s'était associé avec Hooley. Ils exploitaient, grâce à une connaissance intelligente des différents tempéraments, des vieillards comblés de richesses et des jeunes gens. Des hommes âgés dont le commerce avait durci la tête et le cœur se laissaient entraîner à spéculer en raison même de cette cupidité caractéristique de l'individu qui a construit sa fortune. Hooley était le premier à suggérer la spéculation; il conduisait alors sa victime vers Bottomley qui démontrait avec quels avantages une partie de ces richesses pouvait être placée dans l'une des sociétés dirigées par les deux escrocs. Ils savaient qu'elle n'aurait jamais le courage d'accepter un échec et que l'on pourrait toujours compter sur elle pour de nouveaux apports dans l'espoir de retrouver l'argent perdu.

Les jeunes étaient plus aisément bernés. L'un d'eux accepta de risquer 327.000 livres avec l'illusion de gagner un million.

Quand la crédulité des riches semblait épuisée, Bottomley s'adressait aux pauvres et se rappelant l'amour du jeu particulier aux Anglais, il lançait des *sweepstakes* sur le continent où ce genre de loteries n'était pas illégal. Des années d'intempérance ne semblaient pas avoir affaibli sa confiance en lui-même et son agilité d'esprit. Son compte de spiritueux et liqueurs au restaurant de la Chambre des Communes s'élevait à deux cents livres par an; il dépensait des sommes énormes à recevoir et traiter des convives, et pendant de longues années il a dépensé autant et plus qu'il ne gagnait par ses combinaisons illicites. Parmi les soldats et les ouvriers des munitionnaires, il était considéré comme le champion des pauvres et, dans l'opinion de ces milieux, sa

condamnation le frappait plus durement qu'il n'avait lui-même traité ses victimes. Il y eut dans sa carrière bien des instants où il aurait pu tourner court et revenir à une existence honnête, mais son besoin, instinctif chez le parvenu, de briller dans le monde était le plus fort. Sa condamnation fut pour lui la fin de tout. Il avait tout perdu, et il ne lui restait plus qu'à disparaître. Pendant les quelques années qui suivirent sa libération, il végéta, secouru par la charité de quelques amis et sombra finalement dans le gâtisme.

CHAPITRE XXIII

L'AFFAIRE THOMPSON ET BYWATERS

Avant l'armistice, Scotland Yard s'attendait à une grosse vague de crimes. Il y eut certainement une augmentation d'affaires sensationnelles, ce qui n'avait rien de surprenant, si l'on pense que beaucoup de malfaiteurs absorbés par l'armée étaient rendus à la vie civile sans grandes perspectives de trouver une occupation; qu'un grand nombre d'hommes démobilisés souffrait de chocs nerveux et que la guerre faite, nous avait-on dit, pour sauver la démocratie, n'avait rien fait pour tous ceux qui espéraient une existence de bien-être et de confort relatifs. Cependant la vague attendue de crimes et de violence ne se déclancha pas.

Parmi les crimes à sensation soumis à la section des recherches judiciaires de Scotland Yard et qui furent étudiés par elle se trouve l'affaire de Bywaters et de Mrs Thompson. Le mercredi 4 octobre 1922, l'inspecteur-déetective divisionnaire de la division K téléphonait à Scotland Yard qu'il avait un cas qui ressemblait fort à « une vilaine affaire d'assassinat ». Un jeune couple marié, Mr et Mrs Thompson, rentraient du théâtre peu après minuit quand, passant dans une rue peu éclairée, le mari tout à coup trébucha, tomba et mourut. La femme, qui sanglotait convulsivement, appela au secours quelques passants. Ils coururent à la recherche d'un médecin qui constata la mort. Du sang coulait de la bouche du défunt, qui avait subi, pensa-t-on, une espèce d'attaque. Le corps fut emporté à la morgue et un agent en uniforme ramena chez elle la femme hébétée. Un peu plus tard, un autre policeman examinant le mort après l'avoir déshabillé, vit qu'il

avait été poignardé plusieurs fois et qu'il portait notamment à la nuque une terrible blessure qui pouvait avoir suffi à le tuer. Sur ce, des détectives allèrent chez Mrs Thompson qu'ils trouvèrent dans un état de grande agitation et bien incapable de donner une explication quelque peu cohérente.

Tout ce qu'elle put dire, c'est que pendant qu'ils rentraient chez eux son mari avait subitement paru se trouver mal et qu'elle l'avait soutenu jusqu'au moment où il était tombé contre un mur. Elle ne put expliquer ses blessures, mais elle avait le visage et les vêtements tachés de sang, ce qui, naturellement, s'accordait avec sa déclaration d'avoir soutenu le moribond. Tel était le récit téléphoné par l'inspecteur qui ajoutait avoir vu la femme du défunt et l'avoir auprès de lui au poste de police. On avait cherché soigneusement le couteau, mais en vain.

L'inspecteur-chef Wensley se trouvait à ce moment chargé du groupe auquel appartenait la division K. Il se fit aussitôt conduire à Ilford, dans sa voiture, et sous une pluie battante. A peine arrivé au poste, il vit Mrs Thompson qu'il trouva dans un état de détresse réelle. Elle portait encore sa robe de théâtre. C'était une femme d'une culture et d'une intelligence plutôt au-dessus de la moyenne. Elle était accompagnée par une de ses parentes, car il convenait de la retenir pendant qu'on faisait des recherches. Il y avait en outre quelque espoir d'obtenir un récit moins incohérent une fois qu'elle se serait remise de son émotion. Rien ne permettait de la soupçonner.

Wensley réussit à lui faire dire en détail tout ce qui avait suivi le moment où son mari avait trébuché; mais là elle s'arrêta; elle ne pouvait ou ne voulait aller au delà.

Son mari, Percy Thompson, était employé dans un bureau de navigation, âgé de trente-trois ans. Elle-même avait vingt-huit ans. Ils étaient mariés depuis sept ans et ils vivaient dans une petite maison à Kensington Gardens, Ilford. Quand il partait pour son bureau, elle allait dans sa maison de modes où elle était directrice et comptable. A eux deux ils vivaient très largement. La veille au soir, ils

avaient accompagné un oncle et une tante au théâtre *Criterion*. Là, ils s'étaient séparés à la sortie et les Thompson avaient pris le train pour Ilford. Et c'était pendant qu'ils allaient de la station chez eux que le meurtre avait été commis. Après plusieurs heures d'interrogatoires, voilà tout ce que les détectives purent obtenir. Ils étaient réduits à supposer que le crime était l'œuvre d'un inconnu et que rien ne le motivait. Il y avait seulement quatre années d'écoulées depuis la guerre et pendant ce laps de temps quelques meurtres avaient été commis par d'anciens soldats sans motifs apparents. A différentes reprises, Mrs Thompson avait été invitée à nommer toutes les personnes pouvant avoir une raison quelconque de tuer son mari, mais elle se contentait de secouer la tête. Tous ceux que Wensley questionna parmi les parents et amis des Thompson furent tout aussi incapables de rien dire.

Cependant l'inspecteur obtint un renseignement; le mort avait un frère qui fut convoqué et aussitôt l'affaire prit une tournure dramatique.

« Quel genre d'homme était votre frère? » demanda Wensley.

Le jeune homme répondit sans réticence, mais en parlant de la vie domestique de son frère défunt, il mentionna un certain Bywaters qui, dit-il, avait logé quelque temps chez les Thompson et qui s'était lié d'amitié avec sa belle-sœur. Parlant de son frère, il ajouta : « Je n'ai jamais pu comprendre comment il tolérait cette situation. » Mais en même temps il déclara que Bywaters n'avait rien à voir avec le crime puisqu'il était en mer.

Wensley conclut de tout ceci que l'existence du couple n'avait pas toujours été sans nuages, chose que rien n'avait encore permis de croire. Ni les voisins, ni les étrangers n'avaient jamais pu soupçonner le moindre désaccord. Sans l'allusion faite par le jeune frère, l'assassinat pouvait demeurer un mystère.

Wensley ne perdit pas son temps et retourna vers Mrs Thompson et la personne qui l'accompagnait. « Qui est Bywaters? » demanda-t-il. C'était, répondit la veuve, un

jeune homme qui la connaissait depuis son enfance, un comptable amoureux des choses de la marine, qui naviguait beaucoup, mais qui était alors en permission et qui devait rejoindre son bateau le lendemain. Quand l'avait-elle vu pour la dernière fois? Elle voulut éluder la question, mais l'inspecteur insista et finalement il apprit que la nuit même du meurtre, Bywaters avait rendu visite à la sœur de Mrs Thompson chez les parents de cette dernière, à Manor Park, et qu'il en était parti vers onze heures.

Or Manor Park n'est éloigné d'Ilford que d'un mille ou deux. D'autre part, il eût été pratiquement impossible pour Bywaters de rentrer chez sa mère à minuit, car il n'aurait eu ni train ni autocar pour Upper Norwood. Cela fit réfléchir Wensley. Pourquoi la jeune veuve avait-elle si soigneusement évité toute allusion à ce jeune homme? Pourquoi n'en parla-t-elle pas, quand elle fut expressément invitée à le faire? On voyait poindre au loin au moins un semblant de motif.

Une chose s'imposait. De manière ou d'autre, il fallait dénicher Bywaters dans la journée. Il pouvait ne rien savoir au sujet de l'assassinat. Il pouvait au contraire connaître beaucoup de choses. On décida, par mesure de précaution, de retenir Mrs Thompson au poste de police jusqu'à ce que l'affaire eût été éclaircie un peu plus abondamment.

C'est ici que joua une réforme utile préconisée autrefois par Mr Wensley et dans la suite appliquée à l'organisation de la section des recherches. Au lieu de tenir Scotland Yard au courant et d'invoquer l'autorité des chefs pour chaque démarche qu'il avait à faire, l'inspecteur put prendre toutes les mesures nécessaires, même dans un secteur éloigné. Il se servit de l'escouade volante et de la section de recherches locale; tous les endroits où Bywaters pouvait se trouver furent visités. S'il avait évité les détectives vingt-quatre heures de plus, il aurait pu s'échapper sur un bateau, et les preuves obtenues dans la suite par la police ne l'auraient pas été. Il aurait même pu épouser la veuve et mener avec elle une existence heureuse et respectée dans une belle petite villa suburbaine.

A six heures du soir, les policiers aux aguets devant la maison des parents de Mrs Thompson, à Manor Park, aperçurent un jeune homme qui n'était autre que Bywaters. Ils l'accostèrent et l'invitèrent à les accompagner au poste de police d'Ilford.

Wensley attendait au bureau du service des recherches, avec Hall, quand Bywaters entra et accrocha son pardessus au porte-manteau. Il ne tarda pas à remarquer certaines petites taches sur les manches et il envoya chercher le médecin divisionnaire qu'il pria ensuite de dire s'il s'agissait de taches de sang ou non. Il le vit appliquer une méthode expéditive qu'il ne connaissait pas encore. Le docteur déchira un journal du soir, en plongea un morceau dans de l'eau et l'appliqua sur l'une des plus petites taches. Le sang fut attiré par capillarité et finit par teindre le papier.

Bywaters était un grand et beau garçon de vingt ans, mais qui en paraissait quelques-uns de plus, tant pour sa mine que pour ses manières. « Que me voulez-vous? » demanda-t-il presque arrogamment.

Mais l'arrogance n'était pas recommandable devant un homme tel que Wensley qui savait par expérience que le premier venu s'empresse au contraire à venir en aide à la police en train d'enquêter sur un lâche assassinat; cependant, il ne manifesta aucun ressentiment; il se contenta de dire poliment à Bywaters qu'il n'avait en lui demandant son concours d'autre motif que d'établir la vérité. Cependant, lorsque le médecin eut fait savoir que les taches du pardessus étaient des taches de sang, bien qu'il ne pût encore dire s'il s'agissait de sang d'homme ou de bête, Wensley dit au jeune homme que la police retiendrait son pardessus. Bywaters s'en indigna. « Pourquoi? s'écria-t-il, je ne sais rien de tout cela! »

Il allait en dire davantage, mais l'inspecteur Hall intervint en l'avertissant qu'il n'était pas obligé de parler, mais que s'il voulait faire une déclaration, elle serait couchée par écrit. L'autre y consentit.

Wensley n'avait pas coutume de laisser un prévenu s'en-

gager à la légère dans une déclaration, sans lui donner auparavant l'occasion de réfléchir à ce qu'il voulait dire. Il répéta au jeune homme qu'il désirait connaître sa propre version de ses relations avec Mrs Thompson, ainsi que l'emploi de son temps la nuit du crime. Une ou deux questions lui furent posées pour mettre au point quelques détails peu clairs. A certains moments, Bywaters revenait à sa manière primitive et déflante, mais l'inspecteur le calmait en rappelant que s'il désirait vraiment éclairer la justice, il était obligé de dire tout ce qu'il savait. Finalement il fut assez intelligent pour dire uniquement ce que la police, à son avis, devait découvrir par elle-même. Mrs Thompson et lui avaient toujours été bons amis et pendant l'été de l'année précédente il avait passé environ six semaines avec le jeune ménage, d'abord comme invité, puis comme pensionnaire payant. Un jour, il était intervenu dans une querelle entre les jeunes mariés et Thompson l'avait prié de partir. Il avait passé quelque temps chez sa mère pour s'engager ensuite comme comptable sur un bateau. A son retour, il avait visité les Thompson; le mari l'avait reçu plutôt froidement, mais ils s'étaient quittés en bons termes. Depuis, il n'était plus retourné chez eux, mais les avait revus deux ou trois fois chez les parents de Mrs Thompson. Il n'avait pas vu Thompson depuis le mois de juin précédent, mais il avait rencontré plusieurs fois la jeune femme à l'insu du mari et il avait même déjeuné avec elle la veille de l'assassinat. Il la savait depuis longtemps malheureuse en ménage. Il lui avait écrit deux fois; elle avait répondu en termes affectueux, mais il avait détruit les lettres.

Le jour du meurtre, il avait quitté son domicile avant midi et passé l'après-midi seul dans le West End. Vers sept heures du soir il avait visité les parents de Mrs Thompson et il était resté chez eux jusqu'après onze heures. Il avait pris un train pour Victoria, puis manqué le dernier départ pour Gipsy Hall, et il lui avait fallu rentrer à pied pour arriver chez lui vers trois heures.

L'inspecteur lui ayant demandé pourquoi il ne s'était pas empressé de communiquer avec la jeune femme en appre-

nant le drame, il répondit qu'il lui avait fallu accompagner sa propre mère dans la City, et que ce fut vers cinq heures seulement qu'achetant un journal du soir, il avait eu connaissance de l'assassinat. Il était parti aussitôt pour la maison des parents et c'était là que les policiers l'avaient appréhendé. Il prétendit n'avoir jamais possédé de couteau de ce genre.

Des agents de l'escouade volante étaient partis surveiller la maison de Norwood où vivait la mère du jeune homme. Personne ne s'y trouvait. A onze heures du soir seulement, l'inspecteur de service téléphona que Mrs Bywaters arrivait à l'instant. L'affaire était désormais assez avancée pour justifier une perquisition à domicile et saisir tout ce qui pouvait s'y rapporter. Dans la chambre à coucher du jeune homme, on découvrit au fond d'un tiroir des lettres de Mrs Thompson contenant plus que des épanchements naturels entre amants... « N'oublie pas ce dont nous avons parlé au tea-room. Je suis toujours prête à risquer et tenter, si tu le veux... »

Tel était le stade de l'affaire atteint à minuit, vingt-quatre heures à peine après le crime. Mais à ce point la police n'avait encore que des présomptions, peut-être insuffisantes à justifier des poursuites. Cependant les deux amants suspects furent retenus au poste pendant la nuit. Bywaters devait dormir dans la bibliothèque. Mrs Thompson dans la chambre de la surveillante. La seule chose de poids acquise pendant la journée était cette certitude qu'ils étaient amants, que Bywaters s'était querellé avec le mari assassiné, que les lettres de la femme contenaient des passages se prêtant à une interprétation sinistre, que l'emploi du temps donné par le jeune homme ne reposait que sur ses propres déclarations. Mais il n'y avait pas la moindre preuve de sa présence sur les lieux à l'heure du crime.

Le lendemain, l'enquête fut poussée. Dans la soirée, Mrs Thompson fut interrogée sur la personne du meurtrier. Pouvait-elle en dire davantage? Les lettres trouvées chez son amant lui furent montrées et elle reconnut avoir eu avec lui des relations tendres. Elle ne dit pas l'avoir vu le

jour de l'assassinat, bien que la police sût fort bien qu'elle avait pris le thé avec lui à cinq heures du soir, chez un confiseur.

Cet interrogatoire s'acheva sur un incident dramatique. Aucun des deux ne savait que l'autre était détenu. En quittant le bureau de la section des recherches pour retourner dans sa chambre, Mrs Thompson dut traverser une cour sur laquelle donnait la fenêtre de la bibliothèque et elle aperçut son amant. Tout son sang-froid l'abandonna :

« Mon Dieu ! gémit-elle, que faire ? Pourquoi donc a-t-il fait cela ? Je n'ai pas voulu qu'il le fasse !... Il faut que je dise la vérité ! »

L'inspecteur divisionnaire qui l'accompagnait tenta de la mettre en garde. « Vous rendez-vous compte de ce que vous dites, Mrs Thompson ? Cela peut servir de preuve. » Il la ramena au bureau, la fit asseoir et répéta ce qu'elle avait dit devant lui. Alors elle se mit à parler.

« Quand nous nous sommes approchés d'Endsleigh Gardens, quelqu'un s'est précipité et m'a poussée et éloignée de mon mari. J'en fus effarée pendant un instant. Quand je me fus ressaisie, je vis mon mari en lutte avec un homme en qui je reconnus Frederick Bywaters et qui prit la fuite. Il portait un pardessus bleu et un chapeau gris. Je l'ai reconnu, bien que je n'aie pas vu son visage. »

Lorsqu'elle eut quitté le bureau, son amant fut appelé. Il fut avisé que lui et la jeune femme seraient inculpés d'assassinat.

« Pourquoi elle ? fit-il en colère. Elle ne savait rien. »

Et il raconta qu'il avait attendu leur rentrée du théâtre, poussé Mrs Thompson de côté et déclaré à Thompson qu'il fallait qu'il se sépare de sa femme. L'autre avait refusé ; il y avait eu un combat où lui, Bywaters, s'était servi d'un couteau et Thompson avait eu le dessous. La femme avait assisté à la scène, comme paralysée. « La raison pour laquelle j'ai provoqué Thompson est qu'il n'a jamais agi en homme envers sa femme. Il a toujours été plus bas qu'un serpent. Quant à elle, je l'aimais ; je ne pouvais la voir mener cette vie. Je n'avais pas l'intention de le tuer,

seulement de le blesser. Je lui ai donné la possibilité de m'affronter en homme. Mais il n'a pas voulu ! »

Les deux prisonniers furent renvoyés devant le tribunal de police. Les enquêtes se poursuivirent. On retrouva une grande partie des lettres de Mrs Thompson à Bywaters, presque toutes dans sa malle, à bord du bateau. Elles prouvaient que l'idée de l'assassinat hantait depuis longtemps leurs esprits à tous deux et que la femme avait fait plusieurs tentatives d'empoisonner son mari. C'étaient des lettres extraordinaires remplies d'un vif commérage et d'épanchements sentimentaux, contenant en même temps des coupures de journaux concernant des affaires d'empoisonnement et demandant des conseils. Le corps du défunt fut exhumé pour être examiné par sir Bernard Spilsbury, mais aucune trace de poison ne fut constatée.

Les débats soulevèrent un intérêt passionné ; des gens offrirent des sommes énormes pour des places dans la galerie publique. Bywaters ne se fit pas défendre réellement. Quant à Mrs Thompson, la défense fit valoir que les passages compromettants de ses lettres ne prouvaient qu'une chose : elle vivait dans un monde romanesque à elle, dans l'espoir de retenir son amant en lui faisant croire qu'elle était prête à tuer son mari pour l'amour de lui. Elle voulut se défendre elle-même, mais ses aveux au moment du contre-interrogatoire devinrent mortels pour elle.

Wensley fut frappé de voir que Bywaters qui, pendant tout le procès, avait posé au héros de mélodrame, n'en parut pas moins ébranlé quand le juge parla de « l'atmosphère irréaliste et artificielle créée autour de ce cas d'un amant et d'une femme adultère régulièrement inculpés d'assassinat. »

Les débats durèrent cinq jours et le jury délibéra plus de deux heures avant de déclarer coupables les deux prévenus. Bywaters haussa les épaules et dit : « J'affirme que les jurés se trompent. Edith Thompson est innocente. » Quant à la femme, elle était prête à tomber en syncope. « Je ne suis pas coupable, mon Dieu, je ne suis pas coupable », criait-elle.

La demande de révision fut repoussée. Une imposante

pétition suppliant le ministre d'accorder la grâce de la jeune femme fut également rejetée par le ministre de l'Intérieur. Les deux condamnés furent pendus dans la même matinée du 9 janvier 1923, l'homme à Pentonville, la femme à Holloway.

Aussitôt éclata une de ces crises d'hystérie qui de temps en temps obnubilent le jugement du peuple britannique, lorsque les criminels sont jeunes et beaux et qu'un amour illicite est le mobile de leur méfait. A ce moment-là, on n'entendit plus un mot de sympathie pour la victime, homme encore jeune, attiré de nuit dans une ruelle obscure par une épouse indigne pour offrir à l'amant l'occasion de le tuer tandis qu'elle assistait à la scène sans appeler au secours avant que le crime ne fût perpétré. La mère de Bywaters a dit plus tard que son fils avait toujours été prêt à faire n'importe quoi, lorsqu'il était mis au défi, et c'est ce défaut qu'avait mis à profit une femme amoureuse, de huit ans plus âgée que son amant. Si la police avait agi moins rapidement, Bywaters aurait pu retourner à son bateau et détruire les lettres qui compromettaient la femme. Le couple aurait pu, comme je l'ai déjà dit, s'installer dans un cottage suburbain et y mener une vie qui serait bientôt devenue un enfer pour tous les deux. L'homme obstiné, exalté, se serait vite fatigué de son épouse vieillissante; il y aurait eu des querelles et des récriminations d'autant plus amères que chacun des deux était entre les mains de l'autre.

UN MEURTRE PENDANT UNE TEMPÊTE

Le 10 juillet 1923, vers minuit, Londres fut le théâtre d'un orage épouvantable. Pendant plus de deux heures le ciel fut illuminé par d'incessants éclairs et finalement une gigantesque balle de feu parut éclater en millions d'étincelles éblouissantes. Ce fut une nuit horrible et angoissante.

A deux heures du matin, la tempête était à son point culminant, quand un portier transportant des bagages le long d'un des corridors du Savoy entendit malgré le tonnerre trois coups de feu tirés rapidement l'un après l'autre. Il

courut dans la direction de ces détonations et trouva le jeune prince égyptien Fahmi étendu sur le sol, en pyjama, et perdant du sang par la bouche. Sa femme, d'origine française, étant penchée au-dessus de lui; elle laissa tomber un browning, et trois douilles vides se voyaient à ses pieds. Le directeur de nuit fut appelé. Elle cria en français : « Qu'ai-je fait? Que vont-ils faire de moi? Oh, monsieur, je suis mariée depuis six mois et j'ai terriblement souffert. » Au docteur Gordon qu'on avait fait venir elle dit, également en français : « J'ai pressé la gachette trois fois. » Il était connu qu'elle avait toujours un revolver à portée de la main pour défendre ses bijoux qui étaient d'une valeur inestimable.

L'histoire de ce couple descendu au Savoy était remarquable. Le « prince » était fils d'un célèbre ingénieur égyptien et il avait hérité de la colossale fortune de son père. Il n'avait que vingt-deux ans. Il avait acheté son titre de prince par des largesses inouïes en œuvres de charité. Etant attaché à la légation égyptienne à Paris, il avait rencontré une dame ravissante, madame Marguerite Laurent, née Alibert. Le prince était rentré en Egypte et elle l'avait suivi pour se marier avec lui. Avant son départ, elle avait écrit à une amie qu'elle allait vivre une existence de rêve avec l'homme le plus charmant qu'elle connût. Ses illusions devaient être de courte durée, et pendant six mois elle avait souffert dans la détresse et l'humiliation les plus cruelles.

Ils étaient arrivés à Londres, au Savoy, en compagnie de Saïd Enani, secrétaire du prince. La veille du drame, tandis qu'ils déjeunaient tous trois, le chef d'orchestre vint demander à la princesse quel morceau de son répertoire elle désirait entendre. « Merci beaucoup, répondit-elle, mais mon mari va me tuer dans les vingt-quatre heures, et je ne tiens guère à la musique. » Poliment le musicien s'inclina et dit gravement : « J'espère vous revoir ici demain, madame. »

L'affaire fut confiée à l'inspecteur Crosse, de Scotland Yard, mais, entre temps, le passé du défunt fut soumis à une enquête serrée. Des faits terribles furent révélés. Tandis que

le prince Fahmi avait exclu du contrat de mariage toute clause permettant à sa femme de demander le divorce, il était libre de divorcer par « répudiation » sans aucune procédure judiciaire. « Flambeau de ma vie, lui avait-il écrit avant le mariage, vous m'apparaissez entourée d'une auréole. Je vous vois couronnée du diadème que je vous réserve ici, dans ce beau pays de mes ancêtres. » Mais immédiatement après la cérémonie, il avait écrit à sa belle-sœur : « Je suis tout juste en train de la dresser. Hier, pour débiter, je ne suis rentré ni déjeuner ni dîner et je l'ai laissée seule au théâtre. Cela lui apprendra, j'espère, à respecter mes désirs. Avec les femmes il faut agir énergiquement et sévèrement. »

Le 21 février, avait eu lieu une scène des plus graves. Il avait juré sur le Coran, et devant elle, de la tuer; à partir de ce jour, elle vécut dans une terreur constante, et cette femme joyeuse et charmante était devenue une misérable épave.

Le 23 du même mois, il l'avait emmenée sur son yacht à Louqsor, à dix journées de voyage du Caire. Il y avait à bord six esclaves noirs, dont l'un était un géant, et le prince lui avait sauvé la vie. Il devint le geôlier de la pauvre femme. Le témoignage du docteur Gordon sembla des plus importants. Il affirma que madame Fahmi devait subir une opération douloureuse, qu'elle avait désiré que ce fût à Paris, mais qu'elle n'avait pas d'argent et que son mari refusait de l'y envoyer. En outre, il la battait. Elle souffrait physiquement et, la veille du soir fatal, il l'avait poursuivie de propositions anormales. Mortellement effrayée, elle avait saisi son pistolet en essayant de tirer une balle à travers la fenêtre. Il s'était avancé courbé en deux et elle, dans l'intention de s'en défendre, avait tendu son bras armé dans sa direction. Le coup était parti, elle ne savait comment.

Il y avait trois femmes dans le jury; elles comprirent les souffrances de cette malheureuse, mariée avec un anormal sexuel et traitée comme une esclave dans un harem oriental. Pendant son séjour au Savoy, elle avait reçu une lettre

anonyme ainsi conçue : « N'acceptez pas de retourner en Égypte. Un voyage de ce genre équivaut à un accident possible, à un venin dans une fleur, à une arme subtile, ni vue, ni entendue. Restez à Paris avec ceux qui vous aiment et vous protégeront. »

La nuit de sa mort, Fahmi avait tendu à sa femme l'argent qui aurait permis le voyage à Paris et l'opération, mais il avait refusé de le lui remettre avant qu'elle se fût soumise à ses désirs pervers. Il l'avait ensuite serrée à la gorge en menaçant de l'étrangler. Les bras de la princesse portaient encore des traces de violence. Il y eut aussi des témoins venus de l'étranger pour affirmer que le défunt avait été un pervers sexuel.

Mais le fait était là. La femme avait tiré. Or la loi anglaise ne connaît pas de crime dit passionnel. Tout ce qui pouvait s'espérer était un verdict d'homicide au lieu d'assassinat. Mais madame Fahmi était brillamment défendue par sir Edward Marshal Hall, lui-même expert en balistique. Il démontra aux jurés que le coup était parti par accident; que l'accusée avait seulement eu l'intention d'éloigner son mari et que, les nerfs irrités par la souffrance physique et par l'orage, elle avait empoigné un pistolet qu'elle ne croyait pas chargé et l'avait braqué vers le prince.

Le jury rentra pour proclamer l'accusée « non coupable », aux applaudissements de la salle qu'il fallut évacuer afin que la voix du juge pût se faire entendre.

CHAPITRE XXIV

DESCENTE DE POLICE DANS LES LOCAUX
DE LA DELEGATION COMMERCIALE RUSSE
ET AFFAIRE PODMORE

Peu après que les Russes eurent obtenu l'autorisation d'établir des relations commerciales avec l'Angleterre, ils organisèrent à Londres un service central nommé « Arcos Ltd », avec bureaux à Moorgate Street, dans un immeuble tout spécialement construit à cet effet au prix de plus de trois cents mille livres. Notre service spécial ne tarda pas à savoir que cet office ne se consacrait pas uniquement au commerce, mais qu'il était en réalité le centre des affaires politiques qui ne pouvaient se confier aux soins de la légation russe. De fait, l'Arcos menait à Londres une campagne internationale pour la destruction des institutions en vigueur dans tous les pays dits capitalistes. Chose des plus significatives, l'immeuble contenait des réduits fortifiés aux murs en béton de ciment et aux portes en acier munies de serrures compliquées. Dans ces pièces se trouvaient des coffres-forts d'acier et, à d'autres endroits, ils avaient été englobés dans la maçonnerie des murailles derrière les panneaux de bois. Tous ces détails avaient été connus depuis les premiers mois de 1926. On savait en outre que de nombreuses sociétés révolutionnaires étaient subventionnées par la Russie grâce à l'Arcos. Le parti britannique du *Labour* et les syndicats ouvriers ne pouvaient nous pardonner l'échec de la grève générale et bien que rien ne permit d'affirmer que la grève elle-même avait été financée par la Russie, il était incontestable qu'une ou deux associa-

tions affiliées aux syndicats ouvriers russes recevaient la plus grande partie de leurs fonds par l'Arcos.

La situation était délicate. Le ministre soviétique jouissait des privilèges diplomatiques usuels. L'Arcos, au contraire, n'était ostensiblement qu'une société commerciale sans autres droits que ceux qui peuvent être réclamés par n'importe quelle compagnie de commerce étrangère; cependant la police avait d'excellentes raisons pour soupçonner quel genre d'affaires secrètes se tramaient derrière les murs de l'imposant édifice de Moorgate.

Il arriva qu'en mai 1927, un sujet britannique servant dans les forces de l'Air avait été convaincu d'avoir détourné deux documents contenant des détails sur les constructions d'avions et le service spécial apprit par des informations confidentielles que l'un de ces papiers avait été apporté à l'Arcos et photographié dans les sous-sols de l'immeuble. Sur ce, un magistrat de la City de Londres délivra un mandat en vertu de la loi sur les secrets officiels, et une descente de police fut organisée pour le 12 mai.

A son arrivée à l'Arcos, la police alla droit au cabinet photographique dont était chargé un Russe nommé Koling. D'autres pénétrèrent dans le bureau du chiffre où se trouvait l'employé Antoine Miller. Aux étages, tout le personnel fut passé en revue dans les corridors et personne ne fut autorisé à sortir. La porte d'une pièce était fermée; elle n'avait pas de loquet et ne pouvait s'ouvrir de l'extérieur qu'au moyen d'une clef. Elle fut enfoncée par les agents qui y trouvèrent un des chefs de l'entreprise en train de brûler des documents dans la cheminée. Il les tirait d'une caisse pleine de papiers et il fallut employer la force pour le faire cesser. Les documents trouvés dans la cheminée n'étaient plus lisibles. Mais ceux qui remplissaient la caisse et d'autres, découverts dans les chambres blindées, prouvèrent d'une manière certaine que l'Arcos se livrait à une violente campagne antibritannique; ils démontraient également une collaboration des plus étroites entre les organisateurs soviétiques et les communistes du pays à Londres aussi bien que dans nombre d'autres capitales, et que

l'Arcos servait de boîte aux lettres pour des communications de nature subversive.

Rien d'étonnant à ce que la Presse russe ait frémi d'indignation devant ce qu'elle désignait comme une offense, ni qu'elle ait répandu des comptes-rendus tendancieux et mensongers sur les incidents de cette opération de police. Mais il est étrange qu'une organisation aussi peu exaltée que le Conseil du congrès général des syndicats ouvriers ait écrit au Premier Ministre pour protester énergiquement contre ce qu'elle estimait « les procédés injustifiables du ministère de l'Intérieur. »

Le *Times*, dans un article rédactionnel, demanda quelles raisons le parti travailliste anglais pouvait avoir de s'agiter frénétiquement parce qu'une maison commerciale avait été régulièrement perquisitionnée par les agents de la force publique. En quoi la sympathie devait-elle jouer? Rien ne permettait d'affirmer que la date de la descente de police eût été soigneusement fixée de manière à coïncider avec la période où la loi sur les syndicats ouvriers se trouvait à l'étude.

Bien que, sans doute, cette opération eût fort bien pu rendre davantage, elle donna des résultats importants. Le Premier annonça aux communes que, dans ces conditions, le gouvernement se voyait obligé de mettre fin à l'accord commercial, de rappeler de Russie la mission britannique et de demander le rappel du ministre soviétique de Londres.

L'AFFAIRE PODMORE

Pour donner au lecteur un tableau du mécanisme de détection employé de nos jours par Scotland Yard, j'ai choisi l'affaire Podmore relative à un assassinat commis à Southampton en 1928. La juridiction de Scotland Yard couvre un peu moins de sept cents milles carrés, en excluant la City de Londres qui possède son propre corps de police, mais qui, en matière criminelle, collabore étroitement avec la police métropolitaine. Elle s'étend à tout « le plus grand Londres » avec sa population de près de huit millions

d'âmes et qui est la plus grande ville du monde. Un huitième environ de la population de l'Angleterre et du pays de Galles habite le plus grand Londres. Puis viennent la ville de New-York avec plus de six millions, le plus grand Paris avec quatre millions et demi et le plus grand Berlin avec quatre millions deux cent cinquante mille.

Les effectifs de la police métropolitaine s'élèvent à un peu plus de vingt-deux mille hommes, dont près de neuf cents sont des détectives particulièrement formés. Avant la Grande Guerre ces derniers étaient rarement détachés auprès des autres corps de police, parce que les groupes locaux étaient tenus à en payer les services. Mais depuis 1914, n'importe quel chef-constable d'une quelconque force locale est libre de demander l'assistance de Scotland Yard, la rémunération de ces services étant assurée sur les fonds de la police métropolitaine. Les détectives ainsi détachés peuvent donc effectuer leurs recherches sur tout le territoire de l'Angleterre et du pays de Galles. Il en fut ainsi pour l'affaire Podmore que je vais relater.

Le 1^{er} novembre 1928, un certain Mr Parrot, domicilié au numéro 3 de Carlton Road, à Southampton, fit connaître à la police de cette ville qu'un de ses locataires nommé Vivian Messiter, agent de la Wolf's Head Oil Company pour Southampton, avait quitté son domicile depuis le 30 octobre sans qu'on n'eût plus rien appris à son sujet. Il est réellement étrange que cette disparition ait si peu inquiété le voisinage. La société pétrolifère qu'il représentait se mit en rapport avec la police. Un signalement fut inséré dans la Gazette de Police et un sergent de police locale envoyé au dépôt de la société; mais le trouvant clos, il revint en supposant que le magasin avait été fermé de l'extérieur par Messiter lui-même, que l'on avait entendu dire qu'il aurait préféré se trouver en Amérique. On pensait en conséquence qu'il avait dû rentrer aux Etats-Unis. Il ne vint à l'esprit de personne que cet homme ne serait vraisemblablement point parti sans avertir ses connaissances, en abandonnant tous ses bagages, alors qu'il aurait pu demander à la poste de faire suivre son courrier, faire ses malles et partir sans

aucun mystère. Ses employeurs avaient pu craindre de lui faire du tort en donnant une certaine publicité à ce départ.

Les choses en étaient à ce point quand, le 10 janvier 1929, un certain Passmore vint à Southampton pour remplacer le disparu. La porte donnant sur la cour des magasins de pétrole fut ouverte et un ami, Mr Bailey, grimpa par-dessus le toit du cabaret attenant et força le cadenas de la porte. A l'intérieur ils trouvèrent la voiture appartenant à la compagnie, et ils s'inquiétaient si peu du sort de Messiter que leur premier souci fut de mettre cette automobile en marche. Mais le réservoir d'essence était vide. Il y avait là un vaste hangar rempli de caisses de pétrole; et une rangée de ces caisses empêchaient de voir jusqu'au bout. En contournant cet obstacle, les deux hommes aperçurent devant eux un corps sans vie. Et c'était bien celui de Messiter, comme le prouva son permis de conduire trouvé dans une de ses poches. Le visage avait été dévoré par les rats.

Même après cette découverte, aucun soupçon de meurtre ne s'éleva pendant plusieurs heures. Le témoignage éloquent de la porte cadénassée fut négligé et l'on admit que le malheureux était mort des suites d'une hémorragie subite; mais la première inspection médicale prouva que le décès était dû à un acte de violence.

Le constable-chef de Southampton demanda le concours de Scotland Yard qui détacha aussitôt l'inspecteur-chef Prothers et le sergent Young. Ceux-ci procédèrent en accord étroit avec les agents de la ville dont le plus remarquable était l'inspecteur-détective Chatfield, et leur premier soin fut d'étudier le passé du mort.

Vivian Messiter était arrivé à Southampton au début de septembre 1928 comme agent de la compagnie pétrolière. Il approchait de la soixantaine. Il avait servi et souffert pendant la guerre. Il était de manières courtoises et calme et régulier dans ses habitudes. C'était un grand travailleur, mais un peu dépaycé. Il sortait d'une bonne famille de l'ouest. Il vivait seul en meublé, n'ayant d'autre ami que son dentiste avec lequel il jouait au golf. Il avait un cousin, le capitaine Machin, domicilié à près de vingt lieues de

Southampton et qu'il allait voir le dimanche. En semaine, ses habitudes ne variaient pas : petit déjeuner à huit heures, visite au dépôt de pétrole et au garage, Grove Street, 42, retour chez lui vers trois heures de l'après-midi. Correspondance pendant une heure ou deux. Nouvelle sortie pour affaires et dîner, toujours au même restaurant. Il rentrait au logis entre huit et neuf heures du soir.

Le 30 octobre, il dérogea légèrement à son train de vie en demandant son déjeuner pour sept heures trente au lieu de huit heures, ayant un rendez-vous important en ville, à huit heures quarante-cinq. La chose n'aurait guère été digne de retenir l'attention, sauf qu'après ce petit déjeuner, personne ne l'avait plus vu en vie, sinon naturellement celui qui l'avait assassiné. Sa logeuse lui porta du lait frais, mais trouva la dernière livraison intacte et les cendriers vides de cendres de cigarettes. Le lendemain matin, elle vit le lit encore fait, personne n'y ayant dormi de la nuit. Elle s'inquiéta et envoya son mari à la police.

L'histoire antérieure de Messiter ne donnait aucune indication quelconque. Il avait été promu capitaine pendant la guerre, puis blessé. Il avait passé presque toute sa vie à l'étranger. Il était apparemment bon ingénieur, puisqu'il avait exercé des fonctions assez importantes pendant la construction du pont sur l'Hudson.

Le cadavre avait été dépouillé de tous objets de valeur, mais avec le permis de conduire, deux lettres étaient restées dans les poches, l'une signée par un certain Galton, l'autre provenant d'un ami d'Amérique. Il y avait encore un médaillon contenant deux photographies de femmes qui ne purent être identifiées. Le cadavre était vêtu d'une combinaison de mécanicien avec des gants aux mains, ce qui semblait indiquer que le défunt faisait un travail manuel, comme par exemple nettoyer sa voiture. Sur le siège se trouvaient deux carnets, l'un de mémorandums, l'autre de commandes avec duplicatas. Des pages avaient été arrachées dans les deux. Le carnet-mémorandums donna la première indication : un reçu signé H. F. Galton pour deux shellings et demi de commission sur la vente de deux gal-

lons d'huile, portant la date du jour même où Messiter avait disparu. Mais cette piste ne conduisait nulle part. Galton était contremaître au chemin de fer du Sud. Il justifia tout son emploi du temps pour la journée du 30 octobre; la seule chose à lui reprocher était d'avoir contrevenu aux règlements de chemins de fer qui interdisent à tout salarié de la compagnie d'accepter un autre travail, même aux heures de liberté. L'homme exposa que le reçu était en réalité de la veille et qu'il portait la date du 30, parce que la marchandise devait être livrée ce jour-là. Les pages du carnet de commandes étaient vierges d'écritures, mais deux feuilles de papier carbone intercalées permettaient de distinguer plusieurs noms et chiffres, tels que « Cromer et Bartlett, 25 Bold Street, Southampton, 29 octobre 1928; — Vendu à Ben Baskerfield, Clayton Farm, Bentley Road, près Winchester — Ben Jewis, Crescent Bassett, cinq gallons N°8 à 5/6. » Naturellement tous ces noms furent présumés être ceux de certains clients de Messiter, mais en essayant de mettre la main sur eux, la police s'aperçut qu'aucun n'existait. Il n'y avait pas de Bold Street à Southampton, ni aucune maison rappelant les noms de Cromer et Bartlett. Personne ne connaissait Clayton Farm dans les environs de Winchester, ni Ben Jervis à Crescent Bassett.

Trois autres livres furent remis au nouvel agent de la compagnie par le propriétaire de Messiter. L'un était un livre de commandes, mais aucun d'eux ne donnait aucun renseignement sur l'affaire. Cependant le 13 janvier 1929, une lettre importante fut découverte dans la chambre du défunt. En voici le texte : « W. F. Thomas, 5 Cranbury Avenue. Southampton. 23 octobre 1928. Monsieur, En réponse à votre annonce de ce jour, travaillant dans le commerce automobile et ayant de bonnes relations parmi les fermiers et propriétaires de garages, je suis certain de pouvoir vous être utile pour les affaires d'essence. On me demande constamment mon opinion et je puis sûrement vous valoir de bonnes relations. Dans l'espoir d'être favorisé d'une réponse... » Signé : William F. Thomas.

L'annonce en question avait paru dans l'Echo de Sou-

thampton sur l'ordre de Messiter, cherchant des agents introduits dans le pays et susceptibles de vendre de l'essence.

Entre temps, une perquisition méthodique se pratiquait dans le garage. Le premier jour on trouva un anneau, provenant apparemment d'une montre, et un bout de papier illisible en raison de la boue qui le couvrait, bien qu'il eût été dans la suite déchiffré et utilisé aux débats. Puis, le dimanche 13, ce fut un marteau d'un certain poids couché le long du mur, près de la porte; il portait des taches qui, à l'analyse, se révélèrent produites par du sang humain, et en outre deux poils collés à l'instrument et qui provenaient d'un sourcil du défunt. Cependant la police croyait encore à un assassinat par coups de feu. Aucune empreinte digitale ne fut relevée sur le marteau.

Le lendemain, un papier chiffonné fut découvert entre deux barils d'huile. Il contenait la note suivante : « Mr W. F. Thomas. Je serai au 42 de Grove Street à dix heures du matin, mais pas à midi. V. Messiter. »

Ainsi, une perquisition de deux jours avait amené à la lumière deux documents visant tous deux un homme nommé W. F. Thomas comme ayant probablement été au service de Messiter à l'époque de sa mort.

L'adresse de Cranbury Avenue était celle d'une pension tenue par une Mrs Horne, qui dit à la police que Mr et Mrs Thomas, un couple tranquille, de bonnes manières, avait logé chez elle pendant une quinzaine, du 20 octobre au 3 novembre et avait laissé une adresse pour faire suivre ses lettres. Malheureusement cette adresse n'existait pas en réalité. Il n'y avait donc toujours pas de point de départ pour une enquête. Les affaires traitées par Messiter étaient pour ainsi dire nulles; elles se réduisaient à trois petites commandes obtenues pendant six semaines; pas trace d'autres amis ou connaissances. Il avait demandé son admission à la Chambre de Commerce et il avait été dûment reçu comme membre de cette organisation, alors que son cadavre était déjà étendu dans son dépôt d'essence.

Cependant, cet isolement fut dans un certain sens avantageux pour la police. Si ses affaires avaient été actives, il

aurait fallu des mois pour connaître et interroger tous ses clients et visiteurs. Tandis qu'ainsi toute personne aperçue avec lui se trouvait bien en lumière et c'est ce qui mit sur la trace de l'assassin. Un épicier nommé Card, dont la boutique touchait le dépôt d'essence, déclara aux policiers avoir vu plusieurs fois fin octobre un jeune homme en compagnie de Messiter. Il se rappelait particulièrement certaine après-midi où les deux restèrent dans la rue pendant plus d'une heure comme s'ils avaient attendu quelqu'un. Il indiqua la date du 29 octobre. Le signalement qu'il sut donner était pauvre, mais le 15 janvier, la police en publia la description suivante :

« Age, environ trente ans; fluet de corps, mais plutôt élancé; taille, cinq pieds, cinq à six pouces; cheveux noirs; visage fin, traits réguliers, s'exprimant bien; a l'aspect d'un voyageur de commerce. Portait la dernière fois qu'il a été vu un complet bleu sombre et un chapeau de feutre mou. »

Le signalement contenait quelque dix points; malheureusement la qualité n'en valait pas la quantité. La police, naturellement, ne pouvait utiliser que ce qu'elle avait reçu; en l'occurrence la description faite par un incompetent d'un homme qu'il n'avait eu aucune raison spéciale d'observer.

L'inspecteur-chef Prothero n'en attendait pas grand-chose; le résultat en fut néanmoins immédiat et important. Au bout de quelques heures, Mr Mitchell, entrepreneur de constructions à Downton, village situé à seize milles de Southampton vint donner des informations sur ce même individu recherché par la police. Les souvenirs de Mitchell étaient plus vifs du fait que le signalement s'appliquait à un homme qui avait quitté son service d'une manière inopinée et dans des circonstances qui le désignaient comme s'étant approprié environ cent trente livres appartenant à son patron (Mitchell). Bien plus, il indiqua même le nom de son employé disparu : F. W. Thomas; c'est-à-dire le nom qui figurait sur la lettre trouvée au domicile de Messiter et également sur le bout de papier découvert dans le garage.

Mitchell raconta avoir reçu de Thomas une lettre datée

du 23 octobre 1928 et offrant ses services de mécanicien, en réponse à une offre d'emploi insérée dans les journaux. Il avait rencontré Thomas à Southampton le 27, et celui-ci lui avait déclaré travailler pour une maison de transports de la ville et quitter son emploi en raison d'un désaccord avec le fils de son patron. Sur ce, il avait engagé le mécanicien qui devait prendre son service le lundi 3 novembre. Puis Thomas avait demandé à entrer le mercredi 31 octobre et il était venu ensuite sans prévenir dans l'après-midi du mardi, en exprimant le désir de commencer à travailler aussitôt. Cela n'ayant pas été possible pour différentes raisons, l'homme partit pour revenir avec sa femme le samedi 3 novembre. Il avait demandé une avance d'une livre pour payer le chauffeur de son taxi, car il avait, dit-il, perdu pendant le voyage un portefeuille contenant huit livres. Il était resté six semaines à Downton, travaillant d'abord comme mécanicien, puis comme chauffeur. Le 22 décembre, les petits sacs préparés pour la paye des ouvriers de Mitchell avaient disparu. Il s'agissait d'environ cent trente livres. La police du Wiltshire avait été appelée; elle avait interrogé Thomas trois fois, avec ce résultat que le lendemain celui-ci et sa femme avaient disparu en abandonnant leurs bagages.

Munie de ces informations complémentaires, la police publia, le 17 janvier, le signalement suivant des deux fugitifs :

« La police désire connaître tous détails concernant un individu donnant le nom de W. F. Thomas, âgé d'environ trente-deux ans, taille cinq pieds, quatre ou cinq pouces; teint pâle, cheveux noirs, sans barbe ni moustache. Cicatrice apparente d'environ un pouce de longueur à la tempe (gauche ou droite, on ne peut préciser). Il se fait passer tantôt pour voyageur de commerce, tantôt pour mécanicien ou chauffeur.

« Cet homme a résidé 5 Cranbury Avenue, à Southampton, du 20 octobre environ jusqu'au 3 novembre, avec une femme de près de trente ans, taille environ cinq pieds, trois pouces; teint pâle, cheveux blonds dorés qui semblent teints;

vêtue d'un manteau couleur fauve; col, poignets et bas du manteau garnis d'une étroite bande de fourrure; robe vert-pois, sans manches; petit chapeau gris.

« Son linge portait les lettres « L. H. ». Elle était connue sous le nom de « Lil » et parlait avec l'accent du nord. Elle aurait travaillé dans une poterie. »

Mais avant même que cette notice eût été publiée, l'attention de Prothero s'était portée sur un autre nom, car le logement de Thomas à Downton avait été fouillé par la police du comté de Wiltshire qui avait découvert des bouts de papier pleins d'intérêt; un feuillet dépareillé avec les mots « Podmore » et « Manchester »; un fragment de memorandum avec en-tête imprimé d'une maison de Manchester : « The auto and radio services, 85 London Road. » Les différentes pièces du puzzle concordaient encore une fois. Cette maison avait employé un certain William Henry Podmore en qualité de mécanicien, du 17 septembre au 17 octobre 1928, et W. F. Thomas était arrivé à Southampton, au 5 Cranbury Avenue, le 20 octobre. En outre, le départ de Podmore avait été instantané, motivé par une enquête de police à Manchester.

Le nom de W. F. Thomas ne disait rien aux policiers de Scotland Yard, mais celui de W. H. Podmore n'en était que plus éloquent. Car l'histoire criminelle de Podmore remontait à l'âge de onze ans et elle présentait de nombreuses bien que brèves périodes d'incarcération. En plus, le dossier révélait que cet individu vivait avec une fille nommée Lil Hambledon et qu'il était de Leek, dans le Staffordshire. Le signalement avait mis en mouvement la police de ce comté qui, le 17 janvier, avait interrogé les parents de Podmore à Leek, pour apprendre que celui-ci venait de leur faire une visite le matin même. Elle eut plus de chance à Hanley où elle trouva Lil Hambledon chez elle. Cette dernière parla sans difficulté; elle avait quitté Podmore quelques heures auparavant; Podmore et elle avaient lu le signalement concernant W. F. Thomas et décidé que la meilleure chose à faire était d'aller voir la police de Southampton. Elle indiqua encore l'hôtel Leicester, à Londres,

comme celui où il passerait probablement la nuit et, en effet, trois agents de Scotland Yard l'y trouvèrent, inscrit sous le nom de Podmore. Il parut absolument sincère. Il dit qu'il était en route pour Southampton. Il ne fut ni arrêté, ni inculpé, mais simplement envoyé sous escorte à l'inspecteur-chef Prothero auquel il fit une longue déclaration particulièrement intéressante, parce qu'il parlait sans savoir ce que la police connaissait déjà.

Il avait appris dès la mi-octobre qu'un mandat était lancé contre lui pour délits commis à Manchester, et il s'était rendu à Southampton en compagnie de Lil Hambledon dans l'intention de passer à l'étranger. Mais ayant payé ses frais de voyage, le couple n'avait plus que dix-huit livres. Il décida donc de rester en ville et d'y chercher du travail en adoptant le nom de Thomas, puisque celui de Podmore faisait l'objet d'un mandat. Le 23 octobre, il avait répondu aux annonces de Messiter et de Mitchell. Le lendemain, ce dernier était venu le voir et l'avait invité à se rendre au dépôt d'essence le lundi matin à dix heures. N'ayant rien à faire le samedi, il était parti dans la direction du dépôt où il avait trouvé Messiter en compagnie d'un autre homme. Le lundi matin, il les avait de nouveau rencontrés ensemble au magasin.

« Messiter et l'homme avaient un livre et l'homme y faisait une annotation », dit Podmore, mais voyant que le sergent inscrivait ce qu'il disait, il nia l'avoir dit, s'agita et tout à coup éclata en sanglots. Il ne put reprendre son récit qu'au bout de dix minutes et ce fut pour dire : « C'est Messiter qui a fait l'annotation et demandé à l'autre de signer. »

Poursuivant sa déclaration, il prétendit être revenu au dépôt le mardi matin peu après neuf heures. L'agent y était avec Messiter qui se plaignait de sa magnéto et lui dit de la mettre en état et de prendre ensuite la voiture pour transporter de l'essence à un garage de Salisbury Road. Podmore lui déclara qu'il avait une offre d'emploi plus avantageuse, à quoi Messiter répondit que c'était à lui (Podmore) de savoir ce qui lui convenait le mieux. Rentré chez lui pour le repas, il avait demandé à Lil si elle voulait l'accompa-

gner dans sa course en auto. Il était retourné au dépôt, avait chargé cinq caisses d'essence et il était parti pour Salisbury Road. Il ne put y laisser la marchandise, parce que le gardien du garage n'avait pas d'ordres à ce sujet; il résolut donc de pousser jusqu'à Downton pour voir Mitchell. Quand il revint au magasin, il trouva la porte de la cour ouverte, mais celle du magasin fermée à clef. Il laissa donc l'auto dans la cour extérieure et ferma la porte donnant sur la rue. Le lendemain, elle était fermée à clef et il jeta donc un papier avec un mot d'explication dans la boîte aux lettres. Il revint à la tombée de la nuit, mais la porte était toujours fermée.

Il fut alors interrogé au sujet des différentes adresses inexistantes et se troubla. Il déclara n'avoir jamais emprunté de marteau et s'être servi du sien pour les réparations à faire.

Le 18 janvier — jour de la première déposition de Podmore — le marteau trouvé dans le garage fut identifié par un certain Marsh, employé aux usines Austin à une demi-lieue du dépôt d'essence. Marsh dit avoir prêté son marteau à un inconnu vers la fin d'octobre ou au début de novembre. La description qu'il en fit ne permit pas de douter que ce fût vraiment de son marteau qu'il s'agissait. Mais il n'est que juste d'ajouter que lorsque douze hommes lui furent présentés, y compris Podmore, le propriétaire du marteau ne fut pas capable de désigner l'emprunteur. Mr Card ne réussit pas non plus à reconnaître le jeune homme qu'il avait vu devant le dépôt.

Le 29 janvier, Podmore fut inculpé à Manchester d'avoir vendu une auto et une motocyclette ne lui appartenant pas. Il avoua et fut condamné à six mois de prison, ce qui donna au chef-inspecteur Prothero le temps d'étudier les preuves et témoignages de l'affaire d'assassinat et d'éliminer la masse habituelle des indices sans valeur. Lors de l'enquête ajournée du 6 mars, le *coroner* parla de deux cents témoins interrogés par la police. Podmore, qui purgeait sa peine à la prison de Manchester, fut transféré à celle de Winchester afin d'assister aux formalités de l'enquête; il fut repré-

senté par un avocat aux frais du Conseil municipal de Southampton. L'affaire dura plusieurs jours. Lily Hambleton déposa et confirma dans l'ensemble les déclarations de Podmore. Elle fit l'impression de dire la vérité autant qu'elle se rappelait et savait, mais il sautait aux yeux que Podmore lui avait confié fort peu de chose.

Au cours de cette procédure une preuve essentielle fut mise au jour. Prothero observa que le reçu de Galton présentait des traces qui pouvaient provenir d'un crayon à l'aide duquel on aurait écrit sur la page précédente, arrachée. Il fit photographier le document sous une lumière oblique et l'on put lire :

« Reçu de la compagnie des huiles Wolf's Head, commission sur Cromer et Bartlett, cinq gallons à six pence, deux shellings six pence. W. F. T. »

C'était la première preuve d'escroquerie de la part de Podmore dans ses relations avec Messiter, puisque, nous le savons, la maison Cromer et Bartlett n'existait pas.

Deux détenus de la prison de Winchester rendirent compte de certaines conversations avec Podmore. Leur témoignage fut considéré comme tendancieux et le ministère public ne les fit pas citer. Podmore lui-même ne fut pas convoqué par le coroner. Le verdict du jury fut, après une absence de quarante-cinq minutes : « Assassinat par personne ou personnes inconnues. »

La police disposait désormais de témoignages dignes de foi grâce auxquels Podmore fut dans la suite convaincu de meurtre; mais il fallait consulter les hommes de loi et l'on estima préférable de renvoyer le prisonnier purger sa condamnation à Manchester. A peine libéré, il fut arrêté de nouveau à la porte de la prison et inculpé non d'assassinat sur la personne de Messiter, mais d'escroquerie au détriment de ce dernier. A sa propre requête il passa devant la Cour criminelle centrale à Londres. Il avoua encore une fois et se vit condamner à six nouveaux mois qu'il passa dans la prison de Wandsworth, et ce fut seulement après une deuxième libération, le 27 décembre 1929, qu'il fut arrêté définitivement sous inculpation de meurtre, treize

mois et demi après le crime. La justice avait procédé cette fois avec beaucoup de lenteur.

L'inspecteur Prothero croyait avoir réuni les preuves suffisantes pour justifier l'accusation d'assassinat et l'affaire avait été soumise à la direction des poursuites publiques. Les retards sont dus aux difficultés soulevées par les conseillers juridiques de la direction pour accepter la responsabilité de l'inculpation après le verdict des jurés du *coroner*.

Il faut rappeler ici qu'elle reposait uniquement sur des indices, c'est-à-dire sur les documents trouvés au garage : le carnet aux pages arrachées avec les traces révélant ce qui avait été écrit sur une feuille précédente, et n'existant plus ; le livre de commandes à duplicatas avec les deux feuilles de papier carbone couvertes d'adresses et de noms imaginaires ; le reçu délivré par Horne avec ce qui était noté au verso et la note adressée à W. F. Thomas.

L'inculpation s'appuyait en outre sur les points suivants :

1° La possibilité de démontrer que Podmore avait eu connaissance de tous les noms fictifs relevés sur les différents papiers.

2° La déposition de la logeuse affirmant que Podmore n'avait payé son loyer que le mardi soir, donc après la mort de Messiter et lorsqu'il pouvait avoir de l'argent volé sur le cadavre de ce dernier.

3° La fausse déclaration de Podmore au sujet de son prétendu engagement à la société de transports dite *Allied Transport Company*.

4° Ses déplacements suspects après la mort de sa victime, tel par exemple sa tentative d'aller immédiatement à Downton et sa fuite de l'hôtel Stonebridge.

5° Les prétendus aveux faits par Podmore à d'autres détenus de la prison de Wandsworth.

C'était sur la base de ces preuves que le ministère public se voyait obligé d'inviter le jury à déclarer :

Que Podmore avait essayé de voler Messiter en lui soustrayant des commissions sur des commandes fictives ;

Que Messiter avait découvert la supercherie ;

Qu'une querelle s'en était suivie au cours de laquelle Podmore l'avait frappé au moyen du marteau emprunté et que l'ayant tué, il avait déchiré certaines pages des carnets de manière à cacher ses relations avec Messiter ; il avait ensuite quitté la scène du crime avec la plus grande rapidité possible.

Rien ne semblait prouver la préméditation.

Quand le directeur des poursuites publiques décide de faire sienne une affaire soumise par Scotland Yard, l'officier de police compétent reste automatiquement à sa disposition pour les enquêtes complémentaires jugées indispensables en vue d'appuyer l'accusation. Les débats préliminaires devant quatre magistrats du tribunal de Southampton s'ouvrirent le 20 décembre. Leur opinion ne fut pas unanime, mais la majorité opina qu'il y avait là un cas *prima facie* à soumettre aux assises le 3 mars 1930. Pendant ces formalités, la montre en or de Messiter fut trouvée dans un réservoir de lavoir public à Southampton.

Le procès qui avait excité un intérêt énorme dans le public commença le 3 mars devant le lord premier président et dura six jours. La procédure légale britannique se distingue de toutes les autres par sa répugnance à recevoir comme preuves des déclarations qui ne sont pas faites devant le tribunal où elles peuvent être confirmées ou attaquées par un interrogatoire contradictoire. Cette répugnance s'étend aux dépositions faites par des personnes mortes depuis. Ceci ne s'applique pas aux reports figurant sur un livre de comptabilité. A sa grande surprise, Podmore fut déclaré coupable grâce à la preuve documentaire établissant qu'il avait soutiré des commissions sur des ventes imaginaires. Peu après les débats, la police découvrit une firme « Cromer et Bartlett » parmi les poteries du Midland. En fait, presque tous les noms usés par Podmore existaient réellement, mais dans d'autres parties du pays.

Dans son résumé, le lord premier président manifesta clairement sa conviction que le ministère public avait fait la preuve ; mais il dit tout aussi nettement aux jurés que c'étaient eux qui prenaient la responsabilité de l'affaire.

Après une heure et dix-huit minutes, ils rapportèrent un verdict de culpabilité et l'arrêt de mort fut prononcé.

Pendant tous les débats, Podmore avait compté sur un acquittement. Comme beaucoup d'hommes qui recourent au crime dès leur jeunesse, il se croyait plus intelligent que ceux qui l'inculpaient. Il était doué d'une mémoire surprenante et les interrogatoires démontrèrent qu'il n'avait oublié aucune des déclarations faites par lui-même ou par les témoins.

Il adressa à la Cour d'appel criminelle une demande de révision, et lorsqu'elle fut rejetée, il recourut encore, sans résultat, à la Chambre des lords. Puis une grande partie du public commença à s'agiter pour obtenir la grâce du condamné, en raison des longs retards subis par la cause et de l'absence de motifs. Le *Labour Party* vota une résolution blâmant le ministre de l'Intérieur de se refuser à recommander la grâce. La réponse du ministre vaut d'être citée : « La résolution me demande d'ignorer les décisions solennelles des tribunaux, des juges et des jurés et d'agir conformément à une opinion exprimée sur une condamnation capitale. J'espère qu'aucun ministre ne se laissera jamais influencer par une doctrine aussi peu justifiée... Je n'admettrai jamais de tourner en dérision une loi, quelque puisse être dans le public le désir de la modifier... Le public a le droit de changer les lois; mais le ministre a le devoir de les appliquer. »

Pour ceux qui ne savent pas comment les exécutions se pratiquent en Angleterre, je dirai qu'à partir du moment où l'arrêt est prononcé, le condamné est constamment surveillé par deux gardiens dans une cellule deux fois plus grande que d'ordinaire. Ces gardiens ne le quittent ni la nuit ni le jour et la porte est remplacée par une grille de fer qui permet de regarder à l'intérieur. Il reçoit de fréquentes visites du directeur et de l'aumônier de la prison et jouit d'une heure d'exercice dans l'une des cours, toujours sous la même surveillance.

En théorie l'agent responsable de l'exécution est le haut *shériff* du comté représenté par son délégué qui désigne un

exécuteur sur une liste établie à cet effet et doit assister à l'opération. Pour incroyable que cela puisse paraître, le temps voulu pour former le cortège et parcourir la distance qui sépare la cellule du hangar n'excède pas trois minutes et la trappe tombe immédiatement, la mort étant instantanée. Les journalistes savent parfaitement qu'il serait inutile de demander n'importe quel renseignement à un fonctionnaire de la prison, et ils n'essaient même pas de le faire. L'exécution est suivie par une enquête faite dans la prison même et tout juré peut poser des questions aux témoins. Quand le jury a pris connaissance du certificat médical, le cadavre du supplicié est enterré dans l'enceinte de la prison.

Bien que le cas Podmore ait subi de nombreux délais, il démontre bien que les succès de Scotland Yard n'ont jamais été dus à une intuition ou perspicacité individuelles de « limiers » de police, mais à une coopération intelligemment appliquée. Les auteurs de romans policiers semblent généralement ignorer le fait que leurs « super-limiers » auraient à donner aux juristes des apaisements et des preuves capables de résister à l'épreuve des débats criminels avec des défenseurs à l'affût de toute faille dans l'affaire soumise au ministère public. Le travail par équipe est le seul moyen de réussir et seul celui qui sait comment le diriger peut aspirer à gravir les échelons les plus élevés de sa profession.

L'intérêt de ce cas Podmore réside surtout dans la patience dont firent preuve les agents qui en étaient chargés. Ils durent passer au crible des centaines de pistes et d'indices; ils durent écarter des dépositions faites par des douzaines d'informateurs ayant les meilleures intentions, mais bien qu'il leur fallût de nombreuses journées pour accomplir ce travail, ils ne se relâchèrent jamais et conservèrent cette qualité vraiment inestimable du parfait policier, la ténacité.

On m'a demandé combien il faut de temps pour livrer un criminel à la justice, à partir du jour où le crime est commis ou porté à la connaissance de la police jusqu'à

celui où l'assassin est pendu. J'ai déjà parlé dans le présent volume du cas Voisin, qui fut dénoncé à la police le 2 novembre 1917. Affaire compliquée, le cadavre ayant été sectionné, tête et mains manquant ainsi que toute indication de l'identité de la victime, sauf une marque de blanchisseur sur le drap qui enveloppait le tronc amputé de ses membres. Après de patientes investigations, la police identifia la défunte et l'assassin fut exécuté quatre mois et demi après la découverte de son crime.

Dans un cas précédent, celui de William Seaman, dit King, qui avait fait vingt-huit ans de prison pour sévices graves, le coupable fut surpris presque en flagrant délit de meurtre sur la personne d'un Juif de soixante-dix-sept ans, en avril 1896. Pour échapper à la police, il sauta du haut d'un toit sur la tête des passants, ce qui n'amortit sa chute que partiellement et il fut transporté à l'hôpital avec une jambe brisée. Mais même dans ces conditions, il fut possible de l'exécuter le 9 juin suivant, après enquête du magistrat, comparution devant la Cour centrale criminelle, recours à la Cour d'appel criminelle et les trois semaines réglementaires entre la condamnation et l'exécution. En tout deux mois !

Il est intéressant de noter que cette mise à mort de Seaman fut la dernière où trois assassins furent pendus simultanément et que Seaman se trouva placé entre les deux autres, Fowler et Milsom, repris de justice tous les deux. Fowler était un géant d'une force peu commune, Milsom un criminel sans courage qui fit des aveux dans l'espoir de sauver sa tête.

Quand le jury rentra dans la salle, Fowler tomba sur son complice et l'aurait étranglé sans l'intervention des gardiens et des policiers. La lutte dura douze minutes bien comptées. Tous les carreaux de verre furent brisés ; il fallut emporter des femmes en syncope. Les jurés eux-mêmes en tremblaient encore quand le plus âgé d'entre eux rendit le verdict. Fowler avait gagné sa vie en jouant le rôle de l'Hercule dans une bande foraine.

CHAPITRE XXV

AUX PRISES AVEC DES CONDITIONS NOUVELLES

Aucune invention moderne n'a augmenté les difficultés du travail policier au même point que l'automobile, d'abord du point de vue de la circulation urbaine, puis relativement à la découverte et poursuite des malfaiteurs.

Voyons, en premier lieu, le contrôle de la circulation. Les voitures publiques ont toujours été surveillées à Londres depuis 1829, date de la fondation de Scotland Yard. De 1869 à 1933, véhicules aussi bien que conducteurs étaient sujets à une licence délivrée par le commissaire de police. En 1933 fut créée une nouvelle administration publique : le Conseil des transports de voyageurs à Londres ; elle fut chargée du contrôle de tous omnibus, tramways, et avec peu d'exceptions de tous véhicules suburbains sur une surface d'un peu moins de sept cents milles carrés, qui est celle du « plus grand Londres » avec une population de 8.250.000 habitants. Qu'on imagine donc la congestion des quartiers d'affaires de la *City*, lorsque tous ceux qui y gagnent leur vie circulent dans des rues ayant exactement la même largeur qu'il y a cent ans !

Il était naturel que la réglementation de ce trafic incombat à la police, puisqu'aussi bien aucune autre administration n'eût pu s'en charger. Le problème était devenu si urgent quelques années auparavant, qu'on avait envisagé la formation d'un corps spécial de policemen pensionnés. Mais à ce moment parut un bienfaiteur public dans la personne de l'inventeur des signaux automatiques. Sans aucun doute la police, quand elle dirigeait la circulation, le faisait en vertu du prestige que lui conférait son uniforme. Main-

tenant que les signaux automatiques sont installés, on les estime moins chers et plus efficaces. Cependant au cours des prochaines années la surveillance n'en demeurera pas moins indispensable pour forcer les gens à en tenir compte. Quand les habitants de Londres cesseront de contrevenir aux règlements de la circulation, les accidents dont les agents de la police métropolitaine sont les victimes et qui s'élèvent à près de deux mille cinq cents par an — soit plus de douze pour cent des effectifs — se réduiront à presque rien.

Le droit de contrôler la circulation dans des circonstances spéciales avait déjà été reconnu à la police par la loi de 1839 sur la police métropolitaine. Il fut naturellement élargi lors de l'exposition de 1851; à cette époque, les propriétaires de chevaux se plaignirent énergiquement en alléguant que les policiers effrayaient leurs bêtes en élevant les bras pour faire des signaux. Malgré cela, la police fut largement complimentée par les Anglais aussi bien que par les étrangers, pour les résultats obtenus en 1851. Les premiers commissaires prenaient soin de ne blesser aucune catégorie de citoyens dans leurs sentiments. Nous trouvons en 1856 un ordre prescrivant aux policiers, lorsqu'ils s'adressent à des cochers de cabs, l'emploi du mot *cabdriver* (conducteur de cab) à l'exclusion de celui, vulgaire et blessant, de *cabby*.

En 1867, la loi sur les rues métropolitaines autorisa les commissaires de la police de la City à formuler des règlements de la circulation dans un rayon de six milles de Charing Cross afin de supprimer les causes d'embouteillement les plus graves, telles que : conduire du bétail, laisser des véhicules en pleine rue, transporter des placards publicitaires, flâner en voiture, etc., sans oublier les livraisons de bière et de charbon dans les rues les plus fréquentées.

Même en ces jours déjà lointains où le cheval triomphait, les excès de vitesse étaient réprimés par la police. En 1869, de nombreux procès-verbaux furent dressés pour vitesse excessive et imprudences; et malgré cela, en cinq ans, de 1866 à 1870, le nombre des écrasés et blessés dans les rues

de Londres s'élevait annuellement à 106 morts et 1.500 blessés, en moyenne. Après 1900, les chiffres augmentèrent rapidement. En 1927, il y eut 1.056 morts et 48.049 blessés, et en 1933, 1.441 morts et 56.912 blessés.

Jusqu'en 1896, tout véhicule à propulsion mécanique devait être précédé sur la voie publique par un homme à pied portant un fanion rouge et sa vitesse était limitée à trois milles par heure. L'introduction de l'automobile imposa une nouvelle législation à la Chambre des Communes et la vitesse maxima fut de vingt milles à l'heure, ce que naturellement aucun automobiliste ne put observer. La police se vit obligée de tendre des pièges et de poursuivre des gens auxquels précédemment elle n'aurait guère eu affaire. Sa popularité en souffrit, car elle avait toujours eu pour principe de ne jamais pratiquer le guet-apens.

La guerre retarda l'évolution obligatoire comportant un organisme directeur central et la police eut trop à faire pour penser à la limitation des vitesses, mais aussitôt l'armistice signé, les rivalités des compagnies d'omnibus imposèrent cette mesure. Le ministère des Transports fut créé et une loi de la circulation londonienne promulguée pour la surface de mille huit cents milles carrés dans un rayon de trente-cinq milles autour de Charing Cross. Cette loi a été précieuse pour la police en établissant systèmes giratoires, sens uniques et parcs, pour ne rien dire du désembouteillage des rues. En 1930, la loi de la circulation sur routes abolit la vitesse maxima, sauf pour les véhicules commerciaux et libéra la police de la tâche ingrate des embuscades. D'autre part, elle créa un certain nombre de délits nouveaux dont la répression incombait à Scotland Yard. Pour éviter que son action ne soulève une tempête de protestations, Scotland Yard applique cette loi dans un esprit de conciliation. Avertissements verbaux et assignations ne manquent pas avant d'en arriver aux poursuites. En fait, sur un total de trois cent cinquante mille cas, quatre-vingt-six pour cent furent traités de cette façon et quatorze pour cent seulement par la voie pénale. La nouvelle loi autorisait l'emploi de voitures de police pour faire

tante est *Police Gazette* fondée par sir John Fielding dans la dernière moitié du XVIII^e siècle et alors intitulée : *A cor et à cri* jusqu'au commencement du XIX^e siècle. Elle paraissait à intervalles irréguliers et servait principalement à publier des promesses de primes et signaler les déserteurs de la marine et de l'armée. Elle devint un périodique hebdomadaire, une année avant la fondation de la police métropolitaine, sous le titre de *Police Gazette*. Dix ans plus tard, elle devint le principal instrument de divulgation des nouvelles judiciaires. Elle fut en réalité éditée par le premier clerc de Bow Street jusqu'en 1883, époque de son transfert à Scotland Yard. Elle continua de paraître chaque semaine jusqu'en 1914 où elle devint quotidienne, ce qui rend possible de lancer des informations une heure ou deux après leur arrivée à Scotland Yard.

Elle était primitivement en vente pour le public, mais aujourd'hui elle est réservée sans frais à la police britannique et à certaines administrations impériales et étrangères. Elle contient des détails particuliers et accompagnés de photographies sur les personnes recherchées par la police, sur les inculpés à la veille de passer devant le juge dans l'éventualité où elles seraient poursuivies ailleurs pour d'autres délits. Elle apporte également les résultats des affaires jugées par les tribunaux, des avertissements particuliers concernant certains criminels, des descriptions d'objets dérobés et recouverts et une liste journalière des automobiles et motocyclettes volées. Cette dernière est adressée à toutes les administrations ayant à s'occuper de licences. La Gazette a cinq suppléments spéciaux qui constituent des publications distinctes. Le plus important est la circulaire illustrée aujourd'hui intitulée supplément A, bi-mensuel donnant portraits, signalements méthodes et autres particularités de criminels spécialisés et « nomadisants » non détenus pour le moment; c'est-à-dire, en fait, tous les détails permettant aux polices provinciales de consulter un registre criminel réduit à leur intention.

Un deuxième supplément bi-mensuel donne le même genre d'informations sur les criminels du second degré. Les

trois autres sont hebdomadaires : ils s'occupent des malfaiteurs en liberté conditionnelle qui ont négligé de se présenter, des étrangers et des déserteurs de la marine et de l'armée.

La surveillance des condamnés en liberté sous condition est moins importante aujourd'hui qu'autrefois en raison de la diminution progressive du nombre des personnes condamnées à la servitude pénale ou à la surveillance de la police; mais elles sont encore assez nombreuses pour que le contrôle exercé sur elles constitue un facteur considérable de la prévention du crime. Quand un condamné néglige de se présenter à la date mensuelle fixée, où s'il a quitté le domicile indiqué sur les registres, il devient immédiatement suspect et, dans la plupart des cas, il est bien l'auteur d'un des crimes récents pour lesquels une enquête est ouverte. A moins que la raison de sa discrétion ne doive s'attribuer à quelque autre méfait.

Le service des archives criminelles prend les mesures voulues pour les rapports mensuels des condamnés en liberté provisoire ainsi que pour l'application des autres restrictions qui frappent ces condamnés, mais il n'en faudrait pas conclure à un état d'hostilité entre ces hommes et les agents du service qui, bien au contraire, font de leur mieux pour traiter amicalement et si possible réformer et redresser leurs ouailles.

Ils agissent en collaboration avec les associations d'aide aux prisonniers libérés et prennent grand soin d'éviter tout ce qui pourrait empêcher un homme de gagner honnêtement sa vie. Aussi, quand un ex-prisonnier s'excuse d'être retombé dans le vice en accusant un policier d'avoir éclairé son patron sur sa qualité d'ancien condamné, on peut dire hardiment qu'il ment.

Tout est mis en œuvre pour cacher le passé du criminel qui s'est refait une nouvelle vie dans un district où il est inconnu. Mais s'il retourne dans un milieu où tout le monde sait son histoire, il est naturellement à peu près impossible de cacher qu'il se présente périodiquement à la police. Les policiers ne connaissent pas le criminel sous le même jour

que ses gardiens de prison, et ses bons côtés leur sont probablement moins bien connus que les mauvais, mais il est absolument faux de penser qu'ils se plaisent à discréditer les condamnés libérés sous condition et ne font aucun effort pour les réhabiliter.

CHAPITRE XIX

CRIMES DU TEMPS DE GUERRE

LES FAUX BONS DU TRÉSOR

Trois mois après la déclaration de guerre, l'Angleterre fut menacée par une paralysie lente dont l'effet sur le moral pouvait être plus grave que celui des raids aériens. Tout Anglais était habitué à la devise or et ce qu'il exigeait c'était de l'or sans plus. Il avait accepté à contre-cœur les premiers bons de la trésorerie comme une nécessité de guerre et il commençait à se familiariser avec eux, quand le Trésor me fit savoir que des faussaires imitaient ses bons. Ceux-ci constituaient d'ailleurs une véritable invitation au faux. Ils étaient imprimés sur du papier à peine supérieur au meilleur papier d'imprimerie avec un fac-simile de la signature de sir John Bradbury (de là le sobriquet : *Bradbury*), et rien dans le texte n'était de nature à effrayer le faussaire, sauf le filigrane : *one pound*. On m'apporta des spécimens à comparer avec l'original ; les différences étaient si légères que la plupart des gens les auraient acceptés sans difficulté.

« L'affaire est fort sérieuse, dit le fonctionnaire des Finances ; les faux billets dépassent déjà la valeur de dix mille livres et si la confiance du public dans nos bons était ébranlée, le pays boirait un bouillon. Eh oui, j'admets que le billet est facile à contrefaire. Nous sommes à l'œuvre pour lancer un nouveau type, ce qui permettra de retirer ceux-ci, mais il faut du temps et pendant ce temps, il faut découvrir le faussaire. »

Scotland Yard ne tarda pas à savoir qui fabriquait les

faux bons. La méthode était assez simple. Tous les vendredis, à cinq heures, certain repris de justice, qui croyait bien faire en se faisant nommer « Elliot », arrivait les poches pleines à un endroit fixé, rue Jermyn. Personne ne savait d'où il venait, mais de nombreux individus sans aveu étaient prêts à traiter avec lui dans des conditions couvrant les risques. Ils lui prenaient ses billets d'une livre pour la moitié de la valeur. Chacun d'eux choisissait sa rue, de préférence une artère ordinaire à petites boutiques et la travaillait au crépuscule. Il achetait une boîte d'allumettes ou un morceau de savon, prenait la monnaie de son billet en argent et continuait ainsi jusqu'à ce que le dernier bon fût liquidé. Puis il n'avait plus qu'à attendre la réapparition d'Elliot, le vendredi suivant. Nous aurions pu arrêter à n'importe quel moment celui-ci et le reste du menu fretin, mais ce qui nous intéressait, c'était l'imprimeur si expert dans son art et qui savait imiter le filigrane.

Pourquoi, demandera-t-on, n'avons-nous pas filé Elliot afin qu'il nous conduisît auprès du faussaire? Dans les romans policiers, les filatures se pratiquent la plupart du temps fort ingénieusement, mais l'expérience enseigne que filer un gentleman de la force d'Elliot ne peut que faire manquer le but dès les premiers pas. Elliot connaissait toutes les finesses de l'art, le truc du doublage, du taxi, de l'autobus, des passages souterrains, du « métro ». Il ne s'exposait pas et n'avait pas de confidents. Tout ce que nous savions c'est que le vendredi soir, il arrivait avec sa marchandise et qu'aussitôt après, il disparaissait dans l'espace. Et que quelque part au milieu des huit millions d'habitants de Londres existait un artiste qui travaillait ferme pour le pourvoir de billets lors de sa visite hebdomadaire du jeudi.

Nous n'avions qu'une perspective de succès : entrer nous-mêmes dans la combinaison, non pas naturellement pour écouler de faux bons, mais en ayant l'air de le faire. Un de nos hommes se présenta comme acheteur et puisque c'était un étranger, Elliot ne demanda pas mieux que de traiter avec lui, tout en ayant soin d'en observer la manière d'agir.

L'affaire était coûteuse. Notre agent était obligé d'échanger subrepticement ses faux billets contre des bons avant de « travailler » sa rue. Se sachant surveillé par Elliot, il se chargeait de savon bon marché, puis ayant accompli sa tâche « aux frais de la princesse », il mettait en œuvre la tactique d'Elliot, et s'arrangeait de manière à le « semer » avant de venir nous rendre compte. Ces manœuvres primitives autant que dispendieuses durèrent des semaines avant que la confiance d'Elliot fût enfin gagnée.

Pendant ce temps, les faux avaient dépassé soixante mille livres; nous avons dépensé mille cinq cents livres en bon argent et nous ne semblions pas nous rapprocher de l'imprimeur.

Certain vendredi soir, la petite pièce de la rue Jermyn était bondée de joueurs, presque tous clients d'Elliot, et parmi eux notre homme, qui avait toujours été bien trop malin pour poser des questions. Il ouvrait les yeux et les oreilles, jamais la bouche. La table de roulette donnait en plein; des hommes misaient dans une tabagie à couper au couteau, quand un jeune homme au visage émacié entra dans la pièce, observa le jeu pendant quelque temps et risqua dix-neuf shellings six pence. Mon agent remarqua ses doigts tachés d'encre à imprimerie. Il misa une deuxième et troisième somme et perdit le tout. Les enjeux permettaient de penser qu'il avait risqué des billets de sa propre fabrication, cependant pas un signe, pas un geste ne pouvaient faire croire qu'Elliot et lui se connaissaient. Après la troisième mise, il quitta la pièce, désappointé.

« Je me rappelle ce jeune homme, dit notre agent négligemment. Il était employé dans votre office de pari. »

« Jamais », répliqua l'autre brusquement.

« Mais si. Je n'oublie jamais une tête et je me rappelle même son nom. C'est Dixon! »

« Voulez-vous parier? »

Notre homme tira de l'argent de sa poche.

« Eh bien, c'est un imprimeur et son nom est Williams. Maintenant, payez. »

L'agent dissimula sa joie et s'exécuta. On se réjouit fort

à Scotland Yard cette nuit-là. Si nous réussissions à connaître le domicile d'un imprimeur nommé Williams, nos efforts pouvaient être couronnés de succès. Les messages usuels furent lancés à travers la ville par T. S. F. et reçus dans tous les postes et peu après une réponse du nord de Londres nous apprit que dans une petite rue tranquille, sur le panneau d'une porte d'écurie pouvaient encore se déchiffrer les mots : « Williams, imprimeur. »

Le lendemain, un dimanche, une longue attente commença. La veuve qui louait des chambres en face de cette porte d'écurie fut certainement surprise par les façons de son nouveau locataire, un homme à cheveux gris qui recevait un bon nombre de visiteurs chaque après-midi et tout ce monde passait son temps à observer la rue derrière les rideaux de dentelle. Le vendredi suivant il recevait encore plus d'amis que de coutume, mais ils ne firent pas de bruit; ils s'assirent pour contempler cette rue où rien ne semblait jamais se passer. L'obscurité commençait à tomber et l'on entendit alors les pas d'un homme qui s'arrêta devant la porte et frappa. Elle s'ouvrit et se referma sur lui. Immédiatement l'homme aux cheveux gris et tous ses visiteurs descendirent sans bruit dans la rue et se rangèrent de chaque côté de la porte d'écurie. Tout à coup, celle-ci s'ouvrit et un individu apparut.

Il y eut ensuite beaucoup de travail pour faire sortir tous les locataires. Au milieu du passage, l'homme se débattait contre les détectives en hurlant comme une bête sauvage et en tirant de ses poches à une allure de machine centrifuge les billets dont elles étaient bourrées, jusqu'à ce que la rue en fût jonchée. Finalement, les traits tendus au point de ne plus être reconnaissable, il déclara qu'il suivrait les agents. Mais ceux-ci se lancèrent vers l'écurie. Elle fut ouverte par le jeune homme qui avait tenté sa chance à la table de jeu. Apercevant les policiers, il tomba aussitôt en pâmoison. Le local était plein de machines. Des billets encore humides se trouvaient sur la presse. Il suffisait de tourner la manivelle pour en fabriquer, jusqu'à s'en fatiguer les bras. Cet imprimeur expérimenté et son père

s'étaient fait une spécialité de faux papiers depuis des années. Lorsque je conduisis dans cette écurie, le lendemain matin, le chancelier de l'Echiquier (1) et sir John Bradbury, ce dernier fit main basse sur le papier, tandis que Mr Mc Kenna faisait fonctionner la manivelle. Ce fut la première fois dans l'histoire, je pense, qu'un chancelier britannique de l'Echiquier fabriqua de faux billets, mais il n'est que juste de dire qu'il prit soin d'écrire le mot « faux » en travers de chacune de ses productions avant de les fourrer dans sa poche.

L'AFFAIRE GERARD

J'ai déjà dit plus d'une fois au cours de cet historique, que pour les investigations criminelles, le secret du succès réside dans le travail par équipe, principe si bien compris du service des recherches de Scotland Yard que le résultat est constant même dans les cas les plus difficiles. Travail par équipe signifie qu'aucun détective ayant découvert une piste dans une affaire grave ne songe à la garder pour lui afin de se faire valoir grâce à son « flair ». Il communique le fait à son chef pour créer ainsi, peut-être, un point de départ à de nouvelles recherches. Le détective qui résoud des problèmes à la façon de Sherlock Holmes n'existe, heureusement, que dans l'imagination du jeune et brillant journaliste qui préserve le détective trop obtus de commettre des erreurs.

Je dois à l'ex-chef *constable* Frédéric Wensley les détails de l'assassinat d'Emilienne Gerard, à la date du 2 novembre 1917. Je m'en rappelle fort bien les circonstances. Mr Wensley considère l'affaire comme un de ses plus grands succès, mais aussi comme un excellent exemple de la valeur du travail par équipe.

Elle débuta par la découverte, due à un balayeur public, d'un paquet enveloppé d'un sac et apparemment lancé par-dessus les grilles de Regent Square, à Bloomsbury. Le

1. Ministre des Finances.

paquet ayant été ouvert, on y trouva un cadavre de femme sans tête, mains, ni jambes. Elle portait du linge de corps coûteux bordé de dentelles et de rubans bleus. Ces restes étaient enveloppés dans un drap et, sur un morceau de papier d'emballage, se lisaient les mots « Blodie Belgium », tracés d'une écriture grossière. Toute la place fut fouillée, on trouva les jambes non loin de là, également enveloppées de papier. L'expertise médicale démontra que la mort ne remontait guère à plus de deux jours et que la mutilation du cadavre révélait une certaine connaissance anatomique.

L'affaire alla automatiquement à John Ashley, détective-inspecteur de la division E, où se trouve Regent Square. Nous comprîmes dès le premier jour que ce serait un cas d'une exceptionnelle difficulté, Londres étant bondé d'étrangers en raison de la guerre.

Il y avait heureusement une piste, une seule et unique piste, la marque de blanchissage 114 cousue au coton rouge dans un coin du drap. Une enquête fut aussitôt faite dans toutes les blanchisseries de la localité. Et l'on sut dans les quarante-huit heures que le drap provenait d'une maison de Munster Square, Regent's Park. Là on apprit qu'une Française nommée Gerard n'avait plus été vue dans son appartement depuis le raid aérien de la nuit du 31 octobre. Son mari était un chef de cuisine qui avait vécu en Angleterre, mais qui, pour le moment, était mobilisé dans l'armée française.

Rien ne permettait de savoir où l'assassinat avait eu lieu. La femme avait pu être tuée à Londres ou en province; c'est pourquoi il fallut remettre l'affaire entre les mains de l'inspecteur-chef, susceptible de décharger de cette tâche l'inspecteur de la division E déjà très occupé par ailleurs. Mr Wensley vint à Bow Street où il trouva que du bon travail avait été fait. Il était manifestement satisfait d'être chargé de poursuivre l'enquête.

En recherchant les amis et connaissances de Mme Gerard, on apprit qu'elle avait autrefois servi comme femme de charge chez un boucher nommé Louis Voisin, lequel vivait en compagnie d'une certaine Berthe Roche. Des agents

allèrent les inviter à venir à Bow Street pour y faire leurs déclarations. Ils ne pouvaient se plaindre de cette mesure, un certain nombre d'autres étrangers ayant été interrogés pour la même affaire. A ce point rien ne pouvait seulement indiquer que le tronc sans tête fût celui de Mme Gerard, rien sauf ce drap dont on savait qu'il lui appartenait. Et même si c'était le corps de cette femme, rien n'impliquait Voisin dans l'affaire, sauf certains témoignages établissant que lui et elle avaient eu des relations intimes. Qu'il l'eût assassinée ou non, il était probablement renseigné sur elle dans une certaine mesure.

Parmi les voisins du boucher il en était qui racontaient avoir entendu des éclats de voix de femme dans sa chambre pendant la nuit. L'excitation produite par le raid pouvait y être pour quelque chose, mais il y avait là une raison d'interroger également Berthe Roche.

Quand ils arrivèrent tous deux à Bow Street, vingt à trente personnes attendaient d'être interrogées. Voisin passa le premier. C'était un petit homme trapu aux puissantes mâchoires et bâti en force. Il regarda Wensley agressivement. L'entrevue se fit en mauvais anglais, mais le sergent Read, qui était présent, parlait couramment le français.

Voisin manifesta une ignorance absolue. Il avait connu la défunte pendant environ dix-huit mois; elle avait été un certain temps sa femme de ménage. Le 3 octobre, il l'avait rencontrée en compagnie d'une jeune fille française nommée Marguerite, avec laquelle elle partait pour la France afin de visiter son mari. Elle avait prié Voisin de voir si elle recevrait du courrier et de nourrir son chat, ce qu'il avait fait.

Déclarations plausibles. Voisin savait que la police n'avait pas encore identifié le cadavre et que ce ne serait pas une chose bien simple que de prouver que Mme Gerard n'était point partie pour la zone de guerre et qu'elle avait disparu. Plus tard, la jeune Marguerite fut retrouvée en France d'où elle fut ramenée; elle jura qu'elle était allée en France toute seule.

Au cours de ses déclarations, Voisin raconta incidemment, parut-il alors, qu'il avait tué un veau dont il avait rapporté la tête chez lui. Cela devait expliquer certaines taches de sang relevées plus tard dans sa cuisine.

Le lecteur non initié sera surpris d'apprendre que Wensley dut à ce moment assumer une responsabilité grave qui pouvait vicier complètement la poursuite en vertu des lois connues sous le nom de « règles des juges », qui interdit à la police l'interrogatoire des détenus qu'elle est sur le point d'inculper de crimes. Pendant la guerre, ces règles furent tenues pour suspendues dans les affaires d'espionnage, après qu'il eût été démontré aux juges qu'il deviendrait impossible d'inculper des espions tant qu'il serait interdit de les questionner au sujet de la signification des documents chiffrés. Mais ceci n'était pas un cas d'espionnage et les « règles » tenaient toujours.

Le lecteur se rappelle sans doute qu'un bout de papier d'emballage trouvé sur les restes sanglants portait ces mots : *Blodie Belgium*. Il s'agissait de savoir si la police avait le droit de faire écrire à Voisin ces mêmes mots. Le but des « règles à l'usage des juges » avait été d'empêcher tout ce qui pouvait ressembler au « troisième degré » ; mais elles constituent pour la police anglaise un véritable handicap qui n'existe ni aux Etats-Unis, ni en France ou dans tout autre pays d'Europe. Cependant il fallait accepter ce risque. Voisin et la femme Roche furent détenus pendant la nuit, et le dimanche matin, après une conversation sans résultat, Voisin fut interrogé par l'interprète pour savoir s'il verrait un inconvénient à écrire ces deux mots. « Du tout », fit-il. On lui remit un crayon et du papier, et en se donnant beaucoup de peine, car c'était un homme sans instruction, il écrivit en commettant la même faute d'orthographe que sur le papier d'emballage : *Blodie* au lieu de *Bloody*, mais en lettres plus petites. Wensley lui demanda de recommencer, ce qu'il fit cinq fois de suite et la cinquième tentative ressemblait d'une manière frappante à l'original. A partir de cet instant, l'inspecteur fut sûr de son affaire.

Parmi les objets saisis sur Voisin lorsqu'il fut fouillé, se trouvait une clef qui ouvrait la porte d'une cave au 101 de la rue Charlotte où il demeurait. La cave fut perquisitionnée par l'inspecteur-chef Collins, alors sergent, qui dans une futaille remplie de sciure de bois découvrit la tête et les mains de la femme assassinée. Sir Bernard Spilsbury les examina et conclut qu'elle avait été frappée plusieurs fois à la tête avec un instrument contondant. Des lésions à la main droite démontraient qu'elle avait essayé de se protéger de la main. La cuisine de Voisin était éclaboussée de taches de sang, particulièrement sur la face interne de la porte qui, décrochée de ses gonds, fut exposée en Cour d'assises comme pièce à conviction. Toutes ces taches étaient de sang humain et rien ne put en expliquer normalement la présence. Quand ils apprirent qu'ils étaient tous deux inculpés d'assassinat, la femme Roche demeura comme frappée de la foudre. Elle crut avoir été dénoncée par son amant et se répandit en injures proférées en français. L'homme haussa les épaules et murmura : « C'est bien malheureux », quand il fut emmené.

Sir Bernard Spilsbury affirma que la morte s'était violemment débattue pour se défendre. Une serviette contenant une de ses boucles d'oreille fut découverte maculée de sang. On en conclut non sans probabilité que l'assassin s'en était servi pour l'en bâillonner et étouffer les cris de sa victime. Peu à peu la scène finale put se reconstruire. La femme Gerard avait été la maîtresse de Voisin. Savait-elle ou non que Berthe Roche l'avait supplantée ? Il était certain qu'elle ne l'avait jamais rencontrée. Wensley inclinait à penser qu'elle en ignorait même l'existence. Le 31 octobre, peu après onze heures du soir, un raid était annoncé. Comme des milliers d'autres personnes, Mme Gerard avait quitté son appartement pour se réfugier dans une station du métro. Ce fut le raid aérien le plus dangereux que Londres ait subi et lorsque les gens furent expulsés du métro après le signal final, la femme, tremblante de peur, avait cherché un asile dans l'appartement de son amant, au rez-de-chaussée du 101 de la rue Charlotte. Là, elle trouva Berthe Roche

assise dans une chambre éclairée et « les nerfs en pelote ». Quant à Voisin, il ronflait probablement dans son lit et les deux femmes, dans leur état plus ou moins hystérique, s'affrontèrent et se demandèrent des explications. Une violente querelle était inévitable. A demi folle de colère, Berthe Roche bondit sur sa rivale comme un chat sauvage, armée du premier objet qu'elle trouva sous la main. Voisin, réveillé par le bruit, saisit Mme Gerard, en étouffa les cris sous une serviette, tandis que sa complice continuait de frapper à la face et à la tête. Puis l'homme fut emporté par ses instincts de boucher et donna le coup de grâce.

Telle fut la reconstitution du crime par Wensley, étant donné le fait que les premiers coups provenaient d'une personne beaucoup moins douée de force que Voisin. Pendant les dernières heures de cette nuit tragique, les deux meurtriers s'étaient certainement demandé ce qu'ils allaient faire du cadavre. En raison de son habileté professionnelle de boucher, Voisin avait sans doute été le premier à conseiller la dissection et ce fut aussi lui qui se chargea de disperser les restes. Wensley inclinait à penser qu'ils ne surent que faire de la tête et des mains et qu'ils n'avaient pas encore pris de décision quand ils furent convoqués à Bow Street. Ils s'étaient cependant entendus pour une première et maladroite tentative de faire croire que la femme Gerard avait été tuée dans son propre appartement dont Voisin possédait une clef. Il visita le propriétaire de la malheureuse et lui dit qu'elle serait absente pendant près de quinze jours; qu'elle attendait la livraison d'un sac de pommes de terre et que lui, Voisin, se chargeait de le faire porter chez elle, quand le livreur se présenterait. Ce fut peut-être au cours de cette visite que Voisin fit de propos délibéré les taches de sang qui y furent découvertes plus tard et qu'il enleva le drap dans lequel il devait envelopper le corps sans tête. C'était une histoire fort grossière, même pour l'esprit si lourd de Voisin, car au moment où la police examinerait le contenu du sac de pommes de terre, le propriétaire ne pouvait avoir oublié sa conversation avec l'inculpé et devait la faire connaître aux agents. Les mots « Blodie Belgium »

destinés à lancer la police sur une fausse piste ne constituaient qu'une tentative puérile.

Un jour ou deux plus tard, Voisin essaya d'adapter cette histoire aux découvertes que la police avait certainement faites, il n'en doutait pas. « Je me suis rendu, dit-il, dans l'appartement de Mme Gerard jeudi dernier, à onze heures du matin. A mon arrivée, la porte était fermée, mais non à clef. Le sol et le tapis étaient pleins de sang. La tête et les mains étaient sur la table de la cuisine, enveloppées dans une camisole de flanelle, qui se trouve chez moi maintenant. C'est tout ce que je puis dire. Le reste du cadavre n'était pas là. Tout cela m'avait tellement bouleversé que je ne sus que faire. Je vais chez Mme Gerard tous les jours. Je restai stupide pendant cinq bonnes minutes. Je crus qu'un piège m'avait été tendu. Je commençai à nettoyer le sang et m'en tachai moi-même... Puis je retournai chez moi pour déjeuner. Je revins ensuite chez Mme Gerard pour prendre le paquet et le porter dans mon appartement. Je persistai à croire que c'était un piège. Je n'avais aucune intention de faire du mal à cette femme. Pourquoi l'aurais-je tuée? Je n'avais pas besoin d'argent. Elle ne me doit rien, ni moi à elle (en réalité il lui devait cinquante livres). Je ne vois vraiment pas pourquoi j'aurais agi de la sorte. Je désirais voir Gerard, car je savais sa femme en relation avec de mauvaises gens et qu'elle en avait reçu chez elle. J'ai su qu'elle avait emmené quelqu'un cette nuit-là et il existe des lettres qui prouvent qu'elle se rencontrait avec des hommes. »

Il faut dire une chose à l'actif de ce bandit. A la même occasion, il s'efforça d'innocenter sa maîtresse. « Elle n'a rien à voir avec ce crime », dit-il. Et quand ils furent définitivement inculpés tous deux, il ajouta : « Madame Roche est complètement innocente. Tout ce qui a été trouvé avait été emporté de l'appartement de Mme Gerard chez moi. »

Il y eut une discussion légale pour établir si les circonstances dans lesquelles Voisin avait consenti à écrire les mots « Blodie Belgium » rendaient inopérante cette partie des preuves à charge. Le juge, Mr Darling, estima que

c'était inadmissible. « La police était parfaitement dans son rôle, dit-il, en établissant qui avait tracé ces mots. L'incident aurait grandement favorisé. Voisin si son écriture n'avait pas ressemblé à celle du papier d'emballage. Ce que la police a fait là, ne s'appelle pas tendre un piège, c'était une tentative légitime de s'éclairer elle-même. »

Ce n'en fut pas moins l'argument principal invoqué pour la demande en révision de Voisin qui affirmait n'avoir pas été mis en garde avant d'écrire. La Cour d'appel criminelle donna raison à Wensley. « Le simple fait, déclare le juge Lawrence, de la présence d'agents de police ou de leur invitation à écrire ces mots ou de l'inculpation de Voisin à Bow Street même, ne suffisaient pas à rendre cette opération inadmissible. Il n'y avait là rien qui ressemblât à un piège ou à la fabrication d'une preuve. L'identité de la morte n'était pas encore établie et la police n'était pas encore résolue à inculper son prisonnier. Dans l'intérêt même de la société, il était désirable que les recherches ne fussent pas entravées et la Cour estimait qu'elles seraient fort injustement entravées si le fait d'écrire de plein gré dans les circonstances données annulait la recevabilité de la preuve. »

L'affaire fut moins concluante contre Berthe Roche que contre Voisin et dès le deuxième jour du procès, elle fut à la demande du juge acquittée du chef d'assassinat. Mais accusée de complicité postérieure au crime elle fut reconnue coupable et condamnée à sept ans de servitude pénale. Elle devint folle en prison et mourut un an après son transfert dans un asile d'aliénés. Voisin reçut sa condamnation à mort avec le calme dont il ne s'était jamais départi pendant le procès. Il fut exécuté le 2 mars 1918.

Cette affaire fut remarquable non seulement comme exemple d'un excellent travail d'équipe, mais pour sa célérité. Si l'action policière avait traîné — et les excuses n'auraient pas manqué alors que le pays était engagé dans une guerre mondiale — Voisin aurait trouvé quelque moyen de faire disparaître la tête et les mains, ainsi que les taches de sang dans son appartement, et, à défaut de cette preuve,

son cas pouvait figurer sur la longue liste des crimes non châtiés. Le cadavre avait été découvert un vendredi. Grâce à l'énergie de l'inspecteur divisionnaire Ashley, l'identité probable était établie dès le samedi. Ce même jour, Voisin et la femme étaient arrêtés et le lundi l'affaire était pratiquement mûre. Rien de surprenant à ce que Wensley la considère comme le meilleur exploit de sa carrière.

L'AFFAIRE DES « FEMMES DANS LA BAIGNOIRE »

Le 19 janvier 1915, un certain Mr Crossley écrivait à Scotland Yard en insérant dans sa lettre une coupure de journal où il était question d'une enquête à Blackpool; il attirait l'attention de la police sur la similitude entre la mort d'Alice Smith, née Burnham et celle de Marguerite Elisabeth Lloyd, née Lofty. Mr Charles Burnham, frère d'Alice Smith, avait envoyé une coupure de *News of the World* à la police d'Aylesbury, qui adressa une copie de la lettre à Scotland Yard. L'inspecteur-détective Neil, l'inspecteur Cole et le sergent détective Page furent chargés d'enquêter sur ces « morts suspectes ». Ce furent les premiers pas d'une instruction qui engloba quarante villes et occasionna l'interrogatoire de cent cinquante témoins dont cent douze furent cités devant le tribunal, ainsi que des examens de comptes dans dix-huit banques disséminées sur toute la surface du pays, sans parler de six comptes de caisses d'épargne dont quatre au nom des victimes de Smith et les deux autres au nom de John Lloyd et de George Smith.

Au cours des recherches, furent révélés les antécédents de George Joseph Smith, né à Londres en 1872 d'un agent d'assurances nommé George Thomas Smith. Le fils manifesta de bonne heure des tendances nettement criminelles; il avait neuf ans à peine quand il fut envoyé jusqu'à seize ans dans une maison de correction de Gravesend. A sa sortie, il alla vivre auprès de sa mère, mais peu après il fit un mauvais coup et récolta sept jours de détention pour vol. En 1891, il eut six mois de travaux forcés pour avoir dérobé une bicyclette. Il raconta plus tard qu'il avait servi

trois ans dans l'armée, mais la police ne crut pas devoir perdre son temps en contrôlant cette déclaration.

En juillet 1896, il exploitait une femme à laquelle il procura différentes places afin qu'elle pût voler pour lui. Ce délit lui valut douze mois de travaux forcés pour vol et recel. Trois affaires en tout, jugées au nom de George Baker. A sa libération, il partit pour Leicester où il ouvrit une boutique de boulanger. Là, il épousa, en 1897, Caroline Béatrice Thornhill, dont les parents et amis désapprouvèrent si fort le mariage qu'ils refusèrent d'assister à la cérémonie. La jeune fille n'avait alors que dix-huit ou dix-neuf ans. A cette occasion, Smith se fit nommer George Oliver Love, fils d'un détective nommé George Love. L'affaire tourna mal au bout de six mois, et Mrs Love alla chez un cousin à Nottingham, suivi par son mari. Il l'emmena ensuite chez lui à Londres et l'obligea à se placer grâce aux renseignements qu'il donnait lui-même en se faisant passer pour le dernier employeur. Quant à lui, il ne faisait rien. Plus tard, il lui obtint des situations diverses dans les plages de la côte méridionale. A Hastings, la malheureuse femme tomba entre les mains de la police. Son mari put s'échapper à temps, mais fut arrêté à Londres le 11 novembre 1900, sur accusation de sa femme et renvoyé à Hastings où il fut condamné à deux ans de prison pour recel d'objets volés.

Libéré, il retourna à Leicester pour retrouver sa femme, mais sans succès, ses beaux-frères l'ayant chassé, mais Mrs Love, qui n'eut pas le courage de vivre dans un pays où il pouvait l'atteindre, partit pour le Canada et y resta jusqu'à ce que Scotland Yard la fit rentrer en 1915. Nous pouvons négliger les aventures amoureuses de Smith avec plusieurs autres femmes. Il devint bigame en 1899 par son mariage avec une personne fort honorable, propriétaire d'une pension de famille, et à laquelle il essaya d'extorquer de l'argent.

En 1908, il obtint du travail sous le nom de George Love, dans un club du West End, mais se fit congédier pour incapacité. En juin de la même année, il était à Brighton sous son vrai nom. Il rencontra sur la plage une veuve, Mrs F.

W..., la suivit, lui proposa le mariage. Il insista pour connaître son compte en banque qui accusait un crédit de trente-trois livres treize shellings. Elle résolut de retirer cet argent. A ce moment il était devenu marchand d'antiquités. Sa femme le présenta à une amie, Mrs M..., mais celle-ci conçut une antipathie soudaine et violente pour l'antiquaire. Le 8 juillet, le couple se rendit au bureau de poste de Camden pour recevoir l'argent dont le mari s'empara au guichet même.

Pour la récompenser, il emmena sa femme à White City, s'excusa de la laisser seule un instant, monta dans la chambre de Mrs F. W... et emporta tous les vêtements ainsi que tout ce qu'elle possédait, pour une valeur totale de quatre-vingts à quatre-vingt-dix livres. Avec les sommes dérobées de la sorte, il partit pour Bristol et monta un petit commerce. Il vit alors une annonce demandant une place de gouvernante et y répondit. Ici se place le seul épisode romantique dans cette sordide existence. La demanderesse était une certaine miss Edith Mabel Pegler. Il l'engagea et finit par l'épouser (deuxième cas de bigamie), cette fois sous son véritable nom. Il convient de noter — en raison de ce qui va suivre — que dans sa première déclaration à la police, miss Pegler affirma ne l'avoir vu prendre qu'un seul bain pendant toutes les années de leur vie commune et qu'il avait plus d'une fois prétendu ne pouvoir se baigner dans des appartements où d'autres locataires avaient également accès aux salles de bains.

En juin 1909, Smith était à Southampton avec miss Pegler, quand il fit la connaissance d'une miss F... Se présentant sous le nom de George Rose, antiquaire, il lui fit la cour, mais en vain pour commencer. Il persista et trois mois après ils étaient mariés par licence spéciale. Ils prirent le train pour Clapham Junction et laissèrent leurs bagages en consigne pour aller choisir un appartement. Mr Rose savait que sa femme possédait cinquante livres en argent comptant au moment de se marier. Et pendant qu'elle déballait ses malles, il examina son carnet de banque et s'aperçut avec joie qu'elle « valait » deux cent soixante

livres sans compter trente livres de valeurs d'Etat. Elle lui avait déjà remis une trentaine de livres. Il réussit à se faire confier encore les deux cent soixante livres plus les valeurs d'Etat. Lui ayant donc soutiré tout ce qu'elle possédait, il lui proposa une visite à la Galerie Nationale, affaire de lui cultiver l'esprit. Là, il trouva un prétexte pour s'éloigner un instant. Elle ne devait plus le revoir qu'au banc des accusés à la Cour criminelle. Il était allé dans leur logement pour emporter absolument tout ce qui appartenait à la pauvre fille. Elle n'y trouva plus que trois boîtes vides et elle n'avait plus sur elle que quelques centimes.

Puis, fidèle à son invariable ligne de conduite, Smith rejoignit miss Pegler et fit l'acquisition d'une petite maison à Southend, non pour y vivre, mais comme garantie pour des emprunts futurs. Il expliqua à miss Pegler qu'il avait gagné de l'argent en achetant et revendant un tableau de Turner qu'il avait eu la chance de trouver chez un marchand qui en ignorait la valeur. Le couple partit alors pour Bristol où il resta jusqu'à ce que les fonds vinssent à manquer. Il fallait donc trouver une nouvelle dupe. Ce fut Béatrice Constance Annie Mundy, qu'il rencontra à Clifton. Elle était fille d'un directeur de banque décédé et elle avait une fortune de deux mille cinq cents livres en valeurs de tout repos mais bloquées par disposition testamentaire. Smith eut tôt fait de gagner le cœur de la jeune fille; ils se fiancèrent peu de jours après et se marièrent ensuite à Weymouth, Smith se faisant passer pour Henry Williams, restaurateur de tableaux et fils d'un voyageur de commerce. Il ne tarda guère à se rendre compte que sa femme recevait une mensualité de huit livres de ses tuteurs, mais que ceux-ci en retenaient cent trente-huit pour frais divers et imprévus. Le jour même du mariage, il commit un avoué pour obtenir la copie du testament de feu son beau-père et se mit en mesure de recouvrer les cent trent-huit livres. Les ayant touchées, il disparut abandonnant la pauvre femme sans argent et presque sans vêtements. Et, comme pour s'excuser, il lui écrivit une lettre odieuse et cruelle dont lecture fut donnée au procès.

Il revint alors à la complaisante miss Pegler qui ne posa pas de questions et ils montèrent une petite boutique et Smith paya ses dettes. Puis ils déménagèrent de nouveau pour Bristol et Smith fut repris par son besoin de changement. Il quitta miss Pegler en lui laissant fort peu d'argent pour son commerce qu'elle fut obligée de vendre cinq livres.

Peu après, se présenta la seule coïncidence dans toute cette affaire. Les pérégrinations de Smith le conduisirent à Weston-super-Mare où résidait alors Beatrice Mundy. Elle était allée cueillir quelques fleurs pour sa logeuse, quand elle aperçut « son mari » en contemplation devant la mer. Elle rentra fort agitée. A trois heures, il se présenta au domicile de miss Mundy et fut reçu par la logeuse qui instinctivement se méfia de lui et lui dit qu'elle croyait devoir télégraphier à la tante de sa pensionnaire. Mais celle-ci dit qu'elle pensait bien avoir le droit de rejoindre son époux. « Je ne puis vous retenir, répondit l'autre, vous avez trente ans! » Elle en avait en effet trente et un ou trente-deux. Elle n'emporta rien, ayant promis de rentrer le soir même. Mais sa logeuse ne la revit pas. Soit dit en passant, elle fut flouée de deux livres et demie par Smith.

Celui-ci, redevenu Williams, se mit immédiatement en rapport avec les parents de sa femme dans l'espoir de leur extorquer encore de l'argent. Il traîna la malheureuse chez un avoué où il fit des déclarations mensongères qu'elle confirma pleinement. L'avoué fit rédiger à Williams une reconnaissance de dette de cent cinquante livres, somme que celui-ci avait « empruntée » à sa femme. Il recommanda énergiquement à miss Mundy de remettre ce billet à son oncle. Inutile de le dire, elle n'en fit rien. Williams a certainement détruit le papier, car personne ne l'a plus vu. Après avoir quitté Weston, le couple voyagea de côté et d'autre, logeant dans des appartements meublés pour arriver à Herne Bay vers la fin mai. Là, Williams entra dans le bureau d'un certain Mr Wilbee, propriétaire d'immeubles. Il eut affaire à l'employée miss Carrie Esther Rapley, qui le considéra dès la première entrevue comme un homme dangereux.

Comme c'était une femme, Williams, qui ne se liait pas facilement avec des hommes, devint aussitôt expansif. Miss Rapley demanda une référence de banque et il montra un carnet de dépôts de caisse d'épargne, qu'elle voulut examiner. Mais il le remit dans sa poche. Il donna des réponses évasives quant à ses disponibilités, mais prétendit que sa femme était riche. « Je puis tout aussi bien vous le dire, elle fait tout ce que je veux », déclara-t-il. Il finit par louer la maison qu'il voulait à raison de dix-huit livres par an, payables au mois. Il exigeait une location au mois, vu les affaires qu'il avait en vue.

Williams, dit Smith, se mit alors à consulter des hommes de loi qui lui laissèrent peu d'espoir : les tuteurs de sa femme n'accepteraient certainement aucune modification concernant le placement des valeurs appartenant à miss Mundy. Si cette dernière mourait intestat, sa fortune irait aux plus proches parents et le mari ne toucherait rien. Mais si elle faisait un testament en faveur de Williams et que celui-ci en fit autant pour elle, et que la fatalité voulût qu'elle mourût la première...! L'avis de l'avocat fut reçu le 2 juillet, et ce fut la condamnation à mort de Bessie Mundy.

Les deux testaments réciproques furent rédigés et enregistrés le 8 juillet. Le lendemain, Williams entra chez un quincailler pour acheter une baignoire qu'il paya une livre dix-sept shellings. Elle n'avait ni robinets, ni vidange. Il fallait la remplir et la vider à la main. L'inspecteur Neil calcula exactement le nombre de seaux qu'il fallait et le temps nécessaire pour les transporter de la cuisine dans la chambre du crime afin de remplir cette baignoire.

Le 10, Williams emmena sa femme chez le docteur French, le plus jeune de tous les médecins de Herne Bay et prétendit qu'elle avait eu des convulsions. Le docteur prescrivit du bromure de potassium. En réponse aux questions du médecin, Mrs Williams ne se rappelait en rien cet accès; elle avait souffert d'une migraine et c'était tout.

Le 12 juillet, Williams amena le docteur French au chevet de son épouse. Mais celui-ci ne constata aucun symptôme de maladie. A trois heures de l'après-midi, il vit encore

Mrs Williams qui lui parut jouir d'une excellente santé. Elle écrivit à son oncle qu'elle avait eu une mauvaise crise; que son mari était extrêmement dévoué et l'avait fait soigner par les meilleurs médecins qui la visitaient jour et nuit; qu'elle ne voulait pas inquiéter son oncle, mais que son mari avait insisté pour qu'elle écrivît à toutes ses relations qu'elle était malade; qu'elle avait obéi, s'en remettant pour toutes choses à son mari.

Le lendemain 13 juillet, à huit heures du matin, le docteur reçut un mot de Williams : « Pouvez-vous venir immédiatement? J'ai bien peur que ma femme soit morte. » Il se précipita chez ses clients, monta à l'étage en compagnie de Williams et vit Mrs Williams couchée dans la baignoire, sur le dos, mais la tête sous l'eau. Le pouls avait cessé de battre, mais le corps était encore chaud. Tous les efforts tentés pour la ranimer furent vains. Le docteur French quitta finalement la maison et à dix heures ce fut un employé du coroner qui vint. Il reçut une déclaration de Williams et se retira. La femme appelée pour habiller le cadavre fut horrifiée de le trouver étendu derrière la porte, absolument nu. Mr Mowl, coroner du district, se prononça pour une enquête immédiate, mais dut la remettre au lundi suivant. Le samedi la famille Mundy reçut de Williams un télégramme ainsi conçu : « Bessie morte dans accès ce matin. Lettre suit. »

Mais la lettre, quand elle arriva, ne faisait pas la moindre allusion à une enquête quelconque. L'avis émis par le jury du coroner fut « que la mort était due à une crise épileptique subie par la défunte alors qu'elle était dans son bain, et qui la fit tomber en arrière dans l'eau et s'y noyer; les jurés déclarèrent donc qu'elle était morte par accident. » Le dimanche, Williams et le coroner reçurent chacun une lettre du frère de la victime, exigeant l'autopsie avant l'enterrement. Le coroner consulta Williams et l'autopsie ne fut point pratiquée. Bessie Mundy fut enterrée dans la fosse commune.

Le matin même des funérailles, le mari désolé se rendit au bureau de miss Rapley et se mit à sangloter, les bras et

la tête appuyés au bord surélevé de la table de travail. « Elle est morte, gémissait-il, ma femme est morte. Elle avait eu un accès dans le cours de la semaine. Je suis sorti. Elle a pris un bain et certainement une deuxième crise l'a surprise, car à mon retour je l'ai trouvée morte dans la baignoire. » Miss Rapley fut trop choquée pour faire un commentaire, et Williams poursuivit : « N'ai-je pas eu joliment raison de lui faire faire un testament? » Miss Rapley en demeura encore plus choquée. Williams s'indigna : « Voyons, n'est-il pas naturel, quand on se marie, que la femme fasse un testament et laisse tout son bien au mari, et que le mari en fasse autant pour elle? »

« Avez-vous fait le vôtre? » demanda miss Rapley. Elle le regarda droit dans les yeux et dit : « Je croyais que vous ne possédiez rien du tout? »

« Eh bien, j'ai fait mon testament quand même », répondit-il. Puis il parla de l'enquête qu'elle ignorait. Elle insista : « Avez-vous averti les parents? »

« Bien sûr! Et ces brutes ont écrit au *coroner* en prétendant que c'est une affaire très suspecte. »

« Voyons, où m'avez-vous dit qu'ils vivaient? »

« Je ne vous ai jamais rien dit à ce sujet. »

Le 17 juillet, Williams chargea son avoué d'obtenir l'exécution des dernières volontés de sa femme et, après un long délai, l'argent fut versé. Il l'employa en achats de maisons et s'assura une rente. Mais peu de mois après, il revendit les maisons en perdant six cents livres sur l'affaire.

Ayant voyagé pendant un certain temps avec miss Pegler, il l'abandonna de nouveau et se rendit à Southsea où il rencontra Alice Burnham, sa prochaine victime. Elle soignait un vieux gentleman nommé Holt. Peu de jours après, elle promettait d'épouser Smith et l'emmenait chez ses parents, à Aston Clinton, mais la visite fut écourtée, parce que le père estima que son futur gendre était un individu de fort mauvaise mine, au point qu'il ne pouvait dormir quand Williams était dans la maison et qu'il ne cessait de craindre un mauvais coup. Cependant Smith se rendit bien compte de cette répulsion qu'il inspirait à Mr Burnham et lorsque

celui-ci écrivit en lui demandant des renseignements sur sa famille, il répondit :

« Monsieur. En réponse à votre lettre concernant ma parenté, etc..., ma mère était un cheval d'omnibus (*sic*), mon père cocher de cab, ma sœur dresseuse de chevaux dans les régions arctiques, mes frères, tous de vaillants marins sur un rouleau à vapeur. Ce sont là tous les renseignements que je puisse donner à ceux qui ne sont pas qualifiés pour poser de telles questions... Votre gendre méprisé, G. Smith. »

Le couple ne s'en maria pas moins le 4 novembre à Portsmouth, le marié donnant son nom véritable et se déclarant célibataire et nanti de ressources propres. La fortune d'Alice Burnham consistait alors en vingt-sept livres dix-neuf shellings déposés en banque. Elle les en retira pour les verser à Smith et emprunta par-dessus le marché cent livres à son père. Smith lui fit contracter une assurance sur la vie pour cinq cents livres et paya la première prime sur l'argent qu'elle lui avait versé. Un mois après, le couple s'installait à Blackpool en meublé. Un médecin fut appelé auprès de la femme; le lendemain elle demandait un bain que la logeuse lui prépara. On l'y trouva morte.

Smith fit demander par un avoué la somme stipulée et la compagnie d'assurances paya. Au moment de l'enquête, le jury déclara qu'il s'agissait de mort par suffocation dans l'eau. La mère et le frère de la victime assistèrent à l'enterrement. Smith partit aussitôt et se rendit auprès de miss Pegler. Dans l'après-midi de l'assassinat, il avait passé une heure ou deux à tapoter sur son piano. La logeuse avait eu beaucoup de mal à lui faire payer sa pension. Il avait dit au mari de cette femme qu'il désirait un cercueil de bois blanc et celui-ci ayant répondu qu'il ne voudrait pas enterrer sa femme ainsi, dût-il dépenser son dernier penny, Smith avait répliqué : « Quand ils sont morts, c'en est fait d'eux. »

Il avait dit aux Burnhams que l'enquête se ferait la semaine suivante, bien qu'il sût qu'elle devait avoir lieu le jour même où il écrivait sa lettre. En conséquence, la deuxième enquête avait été aussi vaine que la première.

Smith avait pleuré abondamment; personne n'avait soupçonné le mauvais coup, sauf la logeuse qui avait écrit au dos de la carte postale de Smith : « Femme morte dans la baignoire. Nous le reverrons encore. » Et comme il descendait l'escalier, elle avait crié derrière lui : « Assassin ! »

La troisième victime qu'il choisit fut une domestique nommée Alice Reavil. Lui, s'appelait alors Charles Oliver James. Il en fit la connaissance dans un jardin public et dès le quatrième soir, elle accepta de l'épouser. Il lui posa la question de rigueur : combien avait-elle d'argent, et il apprit qu'elle possédait soixante-dix livres. Elle les retira de la caisse d'épargne. Tous ces vêtements tenaient dans quatre valises qu'il envoya chercher et transporter à la gare, pensa-t-elle. Mais en réalité il s'excusa auprès d'elle comme il faisait d'habitude et la quitta pour ne plus revenir. Elle ne devait le revoir qu'à Bow Street.

Il rejoignit cette fois encore miss Pegler en apportant le modeste trousseau d'Alice Reavil qu'il lui remit comme étant le produit d'une bonne affaire. En novembre 1914, il eut avec elle une conversation singulière. Elle allait prendre un bain. « Je vous conseille beaucoup de prudence pour ces choses. On sait que les femmes y laissent fréquemment la vie, parce que n'ayant pas le cœur solide, elles se trouvent mal dans l'eau. »

La police en était désormais arrivée à un point de l'affaire où il s'agissait pour elle de savoir si Smith était identique avec Williams, Love, James, Baker et Lloyd au sujet desquels l'information lui avait tant coûté de travail. N'étaient-ils tous qu'une seule et même personne? C'était particulièrement nécessaire pour Smith et Williams qu'elle soupçonnait d'assassinat. Elle ne doutait pas, quant à elle, de de l'identité, mais il fallait en convaincre les Cours d'assises et le seul moyen possible était de l'avoir sous les verrous et de le faire identifier par les différentes personnes qui le connaissaient. Comment l'obtenir? On se décida, non sans une certaine hésitation, à l'arrêter pour un délit de moindre importance et de ne pas accepter de caution dans le cas où il en offrirait.

Entre temps le démon du changement s'était encore emparé de Smith qui dit à miss Pegler « qu'il allait faire une tournée avant Noël avec un jeune homme rencontré à Clifton. » Ce jeune homme n'était autre que Marguerite Elisabeth Lofty âgée de trente-huit ans, fille d'un *clergyman* décédé en 1892, laissant une veuve, un fils et trois filles. Elle fréquentait des dames d'un certain âge dans de somnolentes villes pourvues d'une cathédrale. Elle correspondit rapidement aux avances de Smith, mais comprit vite que sa mère et ses sœurs trouveraient à redire à son fiancé. Comme elle n'avait que dix-neuf livres à la caisse d'épargne, une police d'assurance sur la vie était chose essentielle aux yeux de son mari. (C'était cette fois John Lloyd, non plus rentier, mais agent de propriétés rurales ayant pris la suite de son père.) Elle se présenta donc à la compagnie d'assurances du Yorkshire à Bristol où elle remplit un formulaire de demande pour une assurance de sept cents livres. Ce papier contenait un certain nombre de déclarations fausses, inspirées naturellement par Smith. Elle insista pour un règlement rapide de l'affaire et frappa l'agent d'assurances par toutes les connaissances qu'elle semblait avoir acquises depuis leur première entrevue. Il pensa qu'elle était informée par un tiers.

Ils se marièrent le 17 décembre et se logèrent au 16 d'Orchard Road, à Highgate, le même jour. La maison appartenait à une Hollandaise, miss Locker, et elle était dirigée par une Allemande, Mrs Heiss. En visitant, il avait demandé à voir la salle de bains. Il avait regardé la baignoire « comme pour la mesurer des yeux » et il dit à Mrs Heiss : « Elle n'est pas bien grande, mais je la crois suffisante pour y tenir couché. » Ses manières avaient produit sur miss Locker une si mauvaise impression qu'elle résolut de ne pas lui louer l'appartement. Et quand il arriva en compagnie de sa femme vers trois heures de l'après-midi, la porte fut ouverte par van Rhym, un ami de miss Locker, qui lui dit que les chambres n'étaient pas prêtes. Lloyd se mit en colère, mais prit son argent et ses bagages et se rendit au 14 de Bismarck Road où une miss Blatch avait une

chambre meublée à louer. Mrs Lloyd demanda s'il y avait une baignoire et la réponse étant affirmative loua la chambre. Le même jour, son mari la conduisit chez un médecin, puis chez l'avoué Mr Lewis, à Islington, où elle fit son testament, léguant tout ce qu'elle possédait à son mari et le nommant exécuteur testamentaire. Elle avait précédemment retiré ses économies à la caisse d'épargne.

Dans la soirée, elle demanda un bain chaud, et à huit heures quinze, on appela un agent qui la trouva morte dans l'eau. Deux jours après, Lloyd prenait ses mesures pour l'enterrement. Le 22, le *coroner* fit une première enquête et remit les formalités finales jusqu'après Noël. Le jury déclara que Mrs Lloyd était morte suffoquée en se noyant.

Le 4 janvier, Lloyd se présenta chez Mr Davies, exhiba le testament de Mrs Lloyd, née Lofty, son certificat de mariage et la police d'assurance sur la vie et le chargea de demander l'acte probatif du testament.

L'inspecteur Neil n'eut alors plus autre chose à faire qu'à chercher Mr Burnham, le frère d'une des précédentes victimes et d'attendre à la porte de Mr Davies que Lloyd vint prendre son argent. Plusieurs journées s'écoulèrent. Mr Burnham commençait à perdre patience; puis il se laissa persuader de rester un jour de plus à Londres et il venait à peine d'exprimer son consentement que les trois détectives aperçurent Lloyd pénétrant dans les bureaux. Ils se groupèrent devant la porte et lorsque Lloyd sortit, il se vit appréhender. Il reconnut avoir épousé sous le nom de George Smith la nommée Alice Burnham, morte dans sa baignoire à Blackpool. Les policiers perquisitionnèrent pour trouver des armes, mais vainement. La même nuit, il fut identifié comme étant Smith, par le frère et la sœur de miss Burnham. Il fut accusé d'avoir fait des déclarations mensongères insérées au registre des mariages à Bath et renvoyé à une autre audience. Il fallut sept semaines avant de soumettre tous les faits au directeur des poursuites publiques, et pendant ce temps, tous les détails de l'affaire Lofty furent mis au point. Le 23 mars 1915, Smith fut encore inculpé d'homicide volontaire sur les personnes de

Bessie Mundy, d'Alice Burnham et de Marguerite Lofty et, après plusieurs renvois devant trois Cours différentes, déféré à la Cour criminelle centrale pour ces trois assassinats.

Lorsque l'inspecteur Neil révéla devant le tribunal de police tout l'historique du prévenu, celui-ci perdit tout son sang-froid et se mit à l'accabler d'imprécations ordurières, qui ne touchèrent aucunement l'inspecteur, mais firent mal juger leur auteur. Smith adopta la même attitude au cours du procès jusqu'à ce qu'une observation foudroyante du juge l'eût réduit au silence. Dans son rapport, Neil se déclarait « convaincu de n'avoir pas encore découvert la liste complète des crimes de cet homme. » Ce qu'il avait découvert suffisait à faire pendre le criminel.

Les débats furent les plus longs qui aient eu lieu en Angleterre depuis soixante ans. Les témoins furent cent douze, venus de quarante villes différentes; dix-huit étaient clercs d'hommes de loi et quatorze employés de banque.

On a observé aux audiences du tribunal de police que les femmes manifestèrent un intérêt incroyable pour le prévenu; elles faisaient queue dès huit heures du matin, apportant leur déjeuner; au tribunal elles se pressaient autour de lui jusqu'au point de le toucher. Expliquera qui voudra, mais toutes ne succombaient pas à ses charmes. Certaines, telle miss Rapley, éprouvaient même pour lui une horreur instinctive. Le jury formula son verdict en peu de minutes. Le prisonnier l'écouta, prêt à défaillir et assisté par un médecin.

Smith fut incarcéré à Pentouville en attendant le résultat de sa demande en révision qui vint le 29 juillet. Un violent orage se déchargea au-dessus du tribunal et tandis que le tonnerre éclatait sur sa tête, le condamné regardait le toit avec terreur, comme s'il lisait son destin dans la colère des éléments. L'appel fut rejeté et le coupable transféré dans la prison de Maidstone où il passa dans l'épouvante les quelques jours qui lui restaient à vivre. La dernière matinée le trouva sans énergie ni courage et il fallut le soutenir pour monter sur l'échafaud, et au-dessus de la trappe.

Cette affaire souleva un certain nombre de questions d'ordre médical. Un des détectives persuada une jeune personne, nageuse émérite, de se soumettre à une expérience en costume de bain. Elle avait l'habitude de plonger et elle savait que le détective avait l'intention de lui submerger la tête s'il le pouvait, chose que les victimes de Smith ignoraient. Elle n'en fut pas moins incapable de maintenir sa tête hors de l'eau, ni de crier, ni même de se débattre, quand il lui tira et souleva les pieds, ce qui fit aussitôt interrompre l'expérience.

Sir E. Marshal Hall, qui défendait Smith, le croyait coupable en ce sens qu'il hypnotisait ses victimes et leur suggérait l'idée du suicide par noyade dans leur baignoire. L'aumônier de Maidstone le trouva intelligent, très instruit et le plus intéressant des cinquante condamnés à mort qu'il avait assistés. L'évêque de Croydon lui-même estima que, coupable ou non, son repentir était sincère. Il entra en prison en professant son athéisme; il en sortit sincèrement converti et déplorant ses crimes. Dans l'intervalle, entre la condamnation et l'exécution, ses cheveux avaient presque complètement blanchi; l'hypocrisie ne pouvait causer cela; la peur le pouvait, mais aussi le remords et le désespoir. On n'arrive pas à oublier que lorsqu'il avait assassiné une femme, il lui jouait sur le piano un chant funèbre : « Plus près de toi, mon Dieu ! » Bien qu'il eût la clef de la maison, il rentrait toujours en frappant à la porte pour bien montrer à sa logeuse qu'il n'était pas chez lui au moment où la femme était morte. Il n'est pas nécessaire dans un cas semblable d'invoquer l'hypnotisme ou la conversion par un aumônier de prison, pour expliquer les contradictions flagrantes qui sautent aux yeux dans la conduite de cet homme. Ne suffit-il pas de dire que c'était un acteur né et qui ne lâchait pas des yeux son public au cours des débats ?

Que le lecteur me permette de revenir un instant à l'in-fatigable et prosaïque inspecteur Neil et de répéter les paroles du juge : « Je crois que la conviction du coupable, absolument régulière à mon avis, est due largement au soin et à l'assiduité avec lesquels l'inspecteur Neil a suivi les fils

de cette affaire si compliquée et c'est avec plaisir que je le proclame en public. »

George Joseph Smith fut jugé pendant la guerre alors que la fleur de la jeunesse tombait sur les champs de Flandre et que le pays dépensait trois millions de livres par jour. N'est-il pas remarquable qu'il ait fallu également sacrifier plusieurs centaines de livres pour déférer en justice l'homme le plus vil de toute l'Angleterre ?

CHAPITRE XX

LA GRÈVE DES POLICIERS

Le 30 août 1918, trois mois avant l'armistice, Londres apprit avec consternation que plus de six mille hommes de la police métropolitaine et, pratiquement, tout le corps de la City s'étaient mis en grève. Ils exigeaient :

La reconnaissance officielle de l'Union nationale des agents de police et des prisons; une augmentation de solde et une prime de guerre; la réintégration du *constable* Thiel, licencié par le conseil de discipline pour son action relative à l'Union de Police.

Le général Smuts fut chargé par le président du Conseil de voir ces hommes et de tenter de les ramener à leur devoir; mais la tâche dépassait ses forces. Le fait est qu'à Londres les nerfs de bien des gens succombaient à une espèce d'hystérie de guerre causée par la tension de quatre années de lutte. L'auteur s'en rendit compte quand il dut, au cours de la première matinée, se frayer un passage à travers les grévistes. Ils encombraient en costumes civils les alentours de Scotland Yard, en criant et hurlant, et, parmi ceux qui se démenaient le plus bruyamment, se trouvaient des agents qu'il connaissait de près et savait calmes, énergiques et consciencieux. L'influence de la masse les transformait complètement. Leurs yeux brillaient d'une étrange lueur hystérique; mais il les vit recouvrer leur équilibre au fur et à mesure qu'il passait et l'un d'eux esquissa un timide salut.

Vers quatre heures de l'après-midi, plusieurs milliers se rendirent de Scotland Yard à Smith Square où ils furent

rejoints par d'autres contingents provenant du « plus grand Londres », dans un rayon de quinze lieues de Charing Cross. En traversant sur leur route Old Palace Yard, ils huèrent quelques agents de la *constabulary* spéciale, les traitant de brebis galeuses et de faux frères. De Smith Square, ils marchèrent en colonnes par quatre sur Tower Hill, derrière un unique joueur de fifre qui avait emporté son instrument de Scotland Yard. Au bout de la rue Victoria, à Blackfriars, un policeman de service arrêta tout le trafic sur le passage de ce peu banal cortège. Ils écoutèrent à Tower Hill des harangues prononcées par des agents de leur union et du Conseil des syndicats de Londres, et se rendirent ensuite à Whitehall pour attendre le résultat des négociations entre leurs meneurs et l'un des ministres.

Leur absence aux postes et stations habituels sembla de peu d'influence sur la sécurité publique. La circulation se faisait automatiquement. Ils manquèrent davantage comme guides et informateurs, car les *spéciaux* ne pouvaient suffire à cette tâche. Il fut impossible de faire escorter aux tribunaux les prisonniers dont l'affaire avait été renvoyée. Mais les grévistes avaient prévu que dans l'éventualité de raids aériens, ils reprendraient leur service.

Ce qu'il y eut de tragique dans cette grève déclarée au moment où les armées du front étaient engagées dans une lutte à mort avec l'ennemi, ce fut que l'augmentation de solde — la cause réelle de la grève — allait être concédée. On n'attendait que certains calculs administratifs, mais le commissaire, sir Edward Henry, refusa de traiter hâtivement cette question essentielle. A cette époque, l'agent touchait trente-huit shellings par semaine avec augmentation d'un shelling au bout de quinze ans, celle-ci étant portée à deux shellings après vingt et un ans de service. La prime de guerre s'élevait à douze shellings avec différentes allocations pour les hommes mariés.

Les 1^{er} et 2 septembre, le président du Conseil, Mr Lloyd George, intervint en recevant une délégation, non de l'Union de Police, mais de simples agents présentés par un membre du Parlement et leur offrit des conditions plus avantageuses

(en réalité guère plus que ce qu'on avait envisagé avant la grève), c'est-à-dire une augmentation de treize shellings par semaine de solde donnant droit à la pension et une pension de dix shellings par semaine aux veuves, le tout à condition que le service fût repris dans la soirée même. Il tint bon sur un point en refusant de reconnaître officiellement l'Union des agents de police et des prisons; il alléguait, et c'était évident, qu'un corps discipliné ne peut servir deux maîtres à la fois. La pension accordée aux veuves fut accueillie avec une grande satisfaction. Whitehall était bondé d'agents en civil appartenant aux deux forces de police et qui attendaient sous leurs vêtements civils le résultat de l'entrevue. La plupart portaient le ruban rouge et blanc de l'Union, mais, même sans lui, il était facile de les distinguer du reste de la foule. L'un d'eux, interrogé sur les causes de cette grève, désigna du pouce les augustes bâtiments et dit : « Incurie ! Vous la rencontrerez partout sous tous ces toits. »

Malheureusement, il avait raison. Si, dès le début de l'agitation, un plan avait été fait en spécifiant les concessions du gouvernement et qu'il eût été communiqué aux hommes, aucune grève n'aurait eu lieu. En réalité, elle était impopulaire, mais comme toujours, une minorité bruyante avait forcé la main aux gens calmes. Il est à remarquer cependant qu'au sein de la section des recherches un petit nombre seulement se joignit aux grévistes.

La retraite de sir Edward Henry était inévitable, bien qu'il n'eût pas toute la responsabilité des retards. Comme l'écrivit le *Times* : « Il a pu être la victime des circonstances, mais la préoccupation principale d'un homme dans sa situation doit être de ne point permettre aux circonstances d'en faire leur victime. » Il fut remplacé par le général sir Nevil Macready qui prit la direction le 9 septembre et reçut les délégués de chacune des divisions de la police métropolitaine pour régler avec eux quelques points de détail non encore fixés. Il proposa aux agents de choisir des représentants qui d'accord avec lui organiseraient des comités chargés de lui communiquer leurs doléances. Aus-

sitôt l'Union nationale se cabra en déclarant que le Premier avait promis que le comité exécutif de l'Union se rencontrerait avec le ministre de l'Intérieur en vue de constituer ces comités. Sur ce, Mr Lylod George parut céder au point de répondre que lui-même et le ministre de l'Intérieur recevraient une délégation des représentants de la police. L'entrevue se déroula au ministère de l'Intérieur, le 13 septembre. En réponse à une question posée à la Chambre des Communes, le ministre de l'Intérieur, sir George Cave, déclara que les autorités de police ne reconnaîtraient pas l'Union, mais qu'elles ne s'opposeraient pas à ce que des membres de la police en fissent partie tant que les règlements, le service et la discipline n'en souffriraient pas.

Sir Edward Ward, officier d'état-major général de la *Constabulary* spéciale métropolitaine, publia un ordre du jour annonçant qu'il accepterait avec plaisir les excuses exprimées par toute la police régulière pour la conduite de certains de ses membres au cours de la grève. Ceci se référait à des voies de fait auxquelles s'étaient livrés sur des volontaires d'un certain âge quelques têtes brûlées persistant à traiter ces malheureux en faux frères.

En mars 1919, les meneurs de l'Union de police prirent encore une attitude agressive. Une altercation avait éclaté entre le Conseil de direction et sir Nevil Macready sur la manière d'interpréter une réponse qu'il avait faite à une résolution. Le comité exécutif était méfiant et le commissaire refusait de traiter avec lui, mais suggérait la formation d'un nouveau comité. Au bout d'une semaine, les négociations étaient arrivées à un point mort. Sir Nevil Macready avait décliné de traiter avec des membres responsables de la lettre écrite le 21 février concernant la rémunération des heures supplémentaires. Le comité résolut d'en appeler au public et au Parlement. Le 8 mars, le ministre de l'Intérieur reçut une députation de six agents appartenant au Conseil représentatif et parla de la constitution du Conseil; mais ils se refusèrent à discuter la question et soulevèrent un grand nombre de sujets sans intérêt que sir George Cave ne voulut pas écouter tant qu'ils ne seraient pas présentés

par les voies régulières. De leur côté, ces hommes refusèrent de discuter la question de la nouvelle constitution du Conseil représentatif.

L'Union nationale fit alors appel à la Presse et la flatta délicatement en affirmant que son attitude désapprouvait la déclaration du commissaire disant que l'Union avait perdu la confiance du public. Ce fut la lutte pour l'existence de l'Union. Le 14 mars, le Cabinet décida de ne pas la reconnaître. Le correspondant travailliste du *Times* fit valoir que l'affirmation de Mr Lloyd George pendant la grève, affirmation selon laquelle le gouvernement ne pouvait reconnaître l'Union en temps de guerre, n'engageait pas le gouvernement à maintenir son refus, la guerre terminée. Un meilleur argument en faveur de la reconnaissance était que les hommes avaient le droit d'adhérer à l'Union en tant que membres de la police. « La situation présente, ajoutait-il, ne pouvait pas se prolonger indéfiniment. »

Le 2 juin, l'Union annonçait une nouvelle grève, cette fois pour imposer la reconnaissance de l'Union. Selon le secrétaire Hayes, près de quarante-cinq mille votes avaient été favorables à la grève contre quatre mille trois cent vingt-quatre défavorables; et malgré tout la grève n'avait pas été déclarée. Hayes prétendait que c'était parce que les autorités désiraient une grève et qu'elles faisaient la dernière surenchère pour l'autonomie. L'Union attendrait que les hommes fussent rentrés de France en plus grand nombre.

Voici ce qui s'était passé en réalité. Le gouvernement avait annoncé une rétribution minima de soixante-dix shillings par semaine et d'autres améliorations encore à l'étude. Il était décidé à ne pas reconnaître l'Union, ni le droit de grève et l'opinion publique l'appuyait. En outre, au sein du corps lui-même, la majorité s'opposait à la grève.

Le 17 juillet, le ministre de l'Intérieur déposa le projet de loi sur la charte de la police qui amendait la loi relative à la police et fixait des sanctions contre les mécontents. L'Union de police avait perdu du terrain. Le 2 août, le *Times*

publia une lettre remarquable de Charles Green, agent de la police métropolitaine, déclarant que la conduite arbitraire du comité de l'Union de police avait provoqué la démission d'un grand nombre de ses membres; que les meneurs, « à leur honte éternelle », avaient choisi le moment « où le pays se trouvait au bord d'un volcan », mais le bon sens de la majorité ne la laisserait pas entraîner par la frénésie de quelques meneurs fanatiques de la soi-disant Union nationale des agents de police et des prisons. Ce même jour, l'Union fut assez imprudente pour déclarer une grève. Sur vingt mille agents, huit cent cinquante-quatre seulement s'y conformèrent et furent licenciés. Ce même jour, encore, le projet passa en troisième lecture.

Sur la base de la charte de police, des conseils particuliers furent institués pour les inspecteurs, les sergents et les agents, avec représentants pour chacune de ces catégories, un inspecteur par division, un autre pour l'office du commissaire, pour le service de la circulation publique et enfin pour la section des recherches judiciaires. Les sergents devaient élire un représentant pour chaque subdivision et les agents un représentant par station. Ces Conseils devaient étudier les questions relatives au bien-être général du corps et aux conditions du service dans les différentes catégories. Celles qui touchaient plus d'une seule catégorie seraient discutées par un conseil mixte composé d'un nombre égal de membres pour chacune. Mais le point le plus important était que, conformément à la charte de la police, aucun membre de la police ne devait s'immiscer personnellement dans les affaires concernant ce corps.

Comme je l'ai déjà dit, sir Edward Henry fut remplacé par un soldat. Le général sir Nevil Macready avait acquis, avant la guerre, une réelle expérience de l'administration policière, alors qu'il commandait policiers et soldats au cours des soulèvements ouvriers d'avant-guerre.

En avril 1920, il prit le commandement en Irlande; il fut remplacé par le général de brigade Horwood qui avait été commandant de la police des voies ferrées et maréchal-prévôt de l'armée de France pendant la guerre.

En novembre 1928, lord Byng de Vimy remplaça sir William Horwood. La maladie lui imposa sa démission en octobre 1931. Pendant ses trois années de commandement, il amorça un grand nombre de réformes mises au point dans la suite par son successeur, le maréchal des forces royales de l'air, lord Trenchant, nommé en novembre 1931. Lord Byng remédia également à bien des inconvénients mis en lumière dans l'affaire du sergent Goddard convaincu en 1928 d'avoir accepté d'importantes subventions d'une « boîte de nuit ».

COMLOT D'ASSASSINAT CONTRE MR LLOYD GEORGE

Un matin, peu de jours avant l'armistice, un officier de l'armée, détaché auprès du ministre des Munitions en qualité d'agent des renseignements et chargé d'informer ce ministre des menaces de grèves et de sabotage, entra dans mon bureau de Scotland Yard et se mit à me raconter une histoire fantastique. Il me dit avoir à son service un informateur qui était entré dans l'intimité d'une famille domiciliée dans une ville du Midland et qui avait de cette façon eu connaissance d'un complot contre Lloyd George. Il s'agissait de l'assassiner dans des conditions telles que le meurtrier ne pourrait jamais être découvert. La famille se composait d'une Mrs Wheeldon, veuve, et de ses deux filles; l'aînée avait épousé un droguiste de Southampton et la cadette était maîtresse d'école et vivait avec la mère.

Elles étaient toutes trois suffragettes militantes et ennemies par définition de tout gouvernement; celle qui était mariée avait gagnée à la cause son mari droguiste, mais la veuve était l'instigatrice principale et c'était elle qui avait révélé son plan à l'informateur de cet officier.

Elles savaient par les journaux que Mr Lloyd George avait l'habitude de jouer au golf les samedis après-midi sur le parcours de Walton Heath. Sur différents points de ce terrain se trouvaient des buissons assez volumineux pour cacher un homme accroupi. Le droguiste connaissait un poison sud-américain assez peu répandu, le *curare*, dans

lequel les indigènes avaient coutume de tremper leurs flèches pour les envenimer. Tout ce qu'il fallait c'était un flacon de cette substance. Mrs Wheeldon et sa fille cadette se chargeaient de préparer tout le reste chez elles. Un petit dard imbibé de poison serait, au moyen d'une espèce de sarbacane, lancé sur le Premier au moment où il passerait devant le lieu de l'embuscade. Le dard pénétrerait à travers les vêtements et la victime ne ressentirait qu'une légère piqûre, moins douloureuse que celle d'une abeille. Le Premier ne souffrirait pas et continuerait même de jouer, mais peu à peu il serait pris de lassitude et demanderait à rentrer pour se reposer. Une fois chez lui, il ne désirerait plus que de se coucher et tomberait dans un sommeil profond et sans réveil. Les médecins appelés à son chevet pour examiner le cadavre ne pourraient diagnostiquer qu'une attaque d'apoplexie au cours de la nuit. Personne ne penserait à chercher une plaie quelconque.

Je priai le colonel de me donner le nom de son informateur ou, s'il préférerait, de me l'envoyer lui-même. Il me répondit qu'il en avait déjà fait la suggestion à son homme, mais que celui-ci avait, en entendant mon nom, manifesté une grande répugnance à venir et stipulé que son identité ne me serait pas révélée.

Cela me mit en éveil; ou bien l'agent avait un passé plus ou moins criminel, ou il avait inventé toute l'histoire pour se mettre en valeur et soutirer de l'argent à son employeur. Mais je ne fis pas connaître mes soupçons au colonel; j'inscrivis au contraire les noms et adresses des personnes impliquées dans l'affaire, comme si je croyais à ce fantastique complot. Il existait un moyen bien simple d'aller au fond des choses. Selon cet informateur trop modeste pour vouloir se nommer, un échange continu de lettres se faisait entre le droguiste et sa belle-mère qui s'attendait à recevoir d'un moment à l'autre une bouteille de curare. Cette période de guerre facilitait singulièrement l'interception et l'examen des lettres suspectes à la Direction centrale des Postes et même de les photographier avant de les faire distribuer. Il suffisait pour légaliser cette procédure

d'un mandat émanant d'un ministère. Je l'obtins sans peine, laissant au colonel le soin de demander à son agent tous renseignements supplémentaires au sujet de la date fixée pour l'attentat de Walton Heath.

J'avoue avoir été grandement surpris de recevoir dès le lendemain la photographie d'une lettre de Mrs Wheeldon à son gendre, dans laquelle il était fait allusion au Premier en termes injurieux et d'une violence qu'on n'est pas accoutumé à trouver sous la plume d'une personne qui se respecte. Elle parlait en mots voilés d'un paquet attendu par elle. Il y avait donc du vrai dans l'histoire de l'informateur, mais j'avais quelques soupçons qui me mettaient mal à mon aise en me faisant supposer que cet homme agissait en agent provocateur et qu'il avait lui-même suggéré cette idée à Mrs Wheeldon. Quoiqu'il en fût, nous avions une preuve écrite de l'existence d'un complot et il n'était plus possible de n'en pas tenir compte. Car si les conjurés ne trouvaient pas de curare, ils pouvaient toujours se servir du revolver. A cette époque, Mr Lloyd George était considéré comme la clef de voûte de la future Conférence de la paix et sans même parler de complot contre sa vie, celle-ci avait pour les Alliés une importance primordiale.

Je vis une deuxième fois le colonel et lui déclarai que son agent, fût-il d'accord ou non, il fallait le convoquer à Londres pour qu'il fût présent dans le cas où l'on aurait besoin de lui. Il secoua la tête en me disant que parmi d'autres qualités, cet homme était poète, avec toute cette crainte nerveuse de la publicité que l'on dit inséparable de l'inspiration poétique. Je répondis que malgré tous mes regrets d'offenser les sentiments poétiques de son informateur, j'étais, dans un cas de cette gravité, obligé d'insister. Il me promit de l'amener à Londres.

Un jour ou deux après, l'administration postale intercepta un paquet envoyé à Mrs Wheeldon de Southampton et contenant un flacon en même temps qu'une lettre fort compromettante du droguiste. Le flacon, disait-il, contenait du curare et il fallait ne le manipuler qu'avec la plus grande prudence, car si une goutte seulement du liquide

entraîné en contact avec la moindre plaie au doigt ou à la main, la mort s'ensuivrait. Ce danger fut épargné aux doigts de Mrs Wheeldon, le paquet ayant été retenu pour servir de preuve contre l'expéditeur.

Le lendemain matin, une entrevue était aménagée avec le procureur général. Mon ami, le colonel, était présent avec son agent qui attendait au rez-de-chaussée. Je m'étais fait accompagner pour plus de précaution par le surintendant du service des recherches criminelles et par celui du service des empreintes digitales qui avaient la tâche d'attendre devant la salle où aurait lieu l'entrevue et d'examiner en passant notre informateur au moment où il serait invité à monter. Ayant écouté mon exposé, le procureur demanda, comme je m'y attendais, qu'on fit entrer l'individu dont le témoignage servait de base à toute l'affaire. Le colonel fut aussitôt prêt à descendre pour le chercher, et peu après, nous vîmes entrer un petit homme d'une trentaine d'années, à l'aspect chafouin et aux longs cheveux noirs grisonnants. Mon surintendant se leva et huma l'air comme un chien de chasse sur une piste de gibier. Il appela l'expert des empreintes digitales et chuchota quelques paroles, sur quoi l'expert s'éclipsa. L'informateur manifestait une grande nervosité en observant toutes ces manœuvres, mais il répondit volontiers à toutes nos questions. Un coup fut frappé à la porte; le surintendant l'ouvrit de quelques centimètres et reçut d'une main invisible deux fiches munies d'une photographie chacune. Il me les remit. Les deux épreuves étaient manifestement des portraits du poète aux longs cheveux, mais les noms différaient et aucun d'eux n'était identique avec celui de Gordon annoncé au colonel par son agent.

Il fallait employer cet homme; nous n'avions aucun choix; il ne nous restait qu'à constater s'il se tirerait de l'interrogatoire à son honneur.

Mrs Wheeldon, son gendre et sa fille célibataire furent arrêtés en même temps et inculpés de complot en vue d'un assassinat. Leur surprise ne connut pas de bornes. Mrs Wheeldon ne trouva pas assez de paroles pour stigma-

tiser le serpent qu'elle avait nourri dans son sein. Les trois furent déférés aux assises. La mère fut condamnée à trois ans de servitude pénale; sa fille et son gendre à des peines exemplaires. Le flacon de curare, le mystérieux poison sud-américain, est déposé maintenant au musée du crime, à Scotland Yard.

TROISIEME PARTIE

LA PERIODE D'APRES-GUERRE

CHAPITRE XXI

CRIMES D'APRES-GUERRE

La loi sur la défense du royaume promulguée hâtivement pendant les premiers mois de guerre donna énormément de travail à la section des recherches criminelles. Il est vrai que de nombreux malfaiteurs habituels étaient empêchés de nuire, se trouvant aux armées, mais la loi créa une nouvelle catégorie de crimes. L'auteur de cet historique fut à peu près complètement absorbé par des enquêtes à faire sur des cas d'espionnage, pour le compte de la marine et de l'armée. Peu à peu, d'autres services publics prirent également l'habitude de s'adresser à Scotland Yard, seule administration disposant d'un personnel entraîné aux enquêtes et aux arrestations et à l'utilisation des témoignages devant les Cours. Pour mes interrogatoires, je me faisais généralement assister par des officiers de la marine ou de l'armée ou du ministère des Munitions, selon la nature des cas.

La guerre donna lieu à différents délits et crimes nouveaux. L'un d'eux fut l'opération qui consistait à fondre l'or et l'argent des pièces de monnaie à un moment où le métal avait une valeur réelle bien supérieure à sa valeur nominale. Ce délit se perpétua même après la guerre. Dans certain cas, une perquisition faite dans l'East End permit de découvrir toute une fonderie organisée par des amateurs. Les détectives trouvèrent un four allumé, des creusets pleins de pièces de monnaie, treize lingots d'argent et un lingot

d'or pesant cinquante-neuf livres et valant près de cinq mille six cents livres sterling. Peu après, la section des recherches découvrit une vaste conjuration ayant pour but de négocier des monnaies d'or. Les personnes compromises dans cette affaire n'étaient pas des professionnels du crime. Il y avait un avocat, un bijoutier, un prêteur d'argent. Les premiers indices d'irrégularités commises dans ce domaine parvinrent à la police quand elle apprit qu'un personnage fort riche échangeait de grandes quantités de billets de banque contre de l'or. Cela n'avait aucun caractère d'illégalité; cela pouvait n'être qu'une excentricité d'homme riche préférant placer son avoir en or et, au début, cette explication avait probablement été la bonne. Mais il parut sage de consulter une agence de renseignements bien connue, dirigée par un ancien inspecteur-chef de Scotland Yard, qui fit savoir qu'il s'exerçait là, sur une très grande échelle, un trafic d'or tout à fait illégal.

Le riche « original » déjà mentionné avait reçu la visite d'un individu d'antécédents douteux qui l'avait ébloui par un plan d'apparence aussi sûre que profitable, et peu à peu d'autres personnes s'y étaient laissés prendre. Avant de pouvoir les déférer devant les tribunaux, il fallut établir qu'elles se livraient à un trafic d'or interdit par la loi et la preuve positive n'en était pas facile à faire, car la bande opérait avec beaucoup d'habileté. Finalement l'un des suspects fut filé d'un hôtel de Southampton Row jusque dans une ruelle de Holborn. Là, une femme lui remit une valise assez pesante qu'il rapporta dans son hôtel. Le détective qui le suivait se grava dans l'esprit l'image de cette valise, et il fit bien, car lorsqu'il la revit, elle était entre les mains d'un autre homme accompagné par une femme. Ils prirent un taxi et se firent conduire dans un passage étroit débouchant sur Lincoln's Inn Fields. Ils portèrent la valise dans l'appartement occupé par l'avocat. Les détectives attendirent; ils désiraient capturer toute la bande. A ce moment un deuxième individu pénétra dans l'appartement et pendant tout ce temps la surveillance s'était exercée sans éveiller l'attention des coupables. Mais l'heure était venue de

suivre ce visiteur et d'envahir les locaux. Les agents frappèrent et entrèrent à temps pour surprendre l'avocat en train de compter des billets à échanger contre la valise. Celle-ci contenait pour mille sept cents livres de pièces d'or. Ils trouvèrent sur un autre homme une somme de mille cinq cents souverains. Ces chiffres importants indiquaient bien que ces gens trafiquaient en monnaies d'or et ils furent arrêtés. Un peu plus tard, certains de leurs complices furent encore découverts et finalement sept personnes compromises dans l'affaire se virent appréhender et condamner.

FRAUDE EN CORRÉLATION AVEC LORD KITCHENER

Une suite curieuse de la mort de lord Kitchener fut le bruit qui se répandit de la découverte de son corps. On fit à l'affaire une publicité énorme et un cercueil fut apporté à Londres et exposé dans une pièce située derrière une boutique d'entrepreneur des pompes funèbres aménagée en chapelle ardente. Il n'y avait là aucun délit; mais Scotland Yard fut invité à y mettre bon ordre, si possible. La question était de savoir si la police avait le droit d'intervenir. Ce fut Mr Wensley qui trouva la solution du problème. L'entrepreneur affirmait la présence d'un cadavre; dans ce cas où était le document, le certificat médical indiquant la cause du décès? Il n'y en avait pas. Alors, dit la police, il n'y avait qu'à transporter le corps dans une chambre mortuaire en attendant l'enquête du *coroner*. Cela mit fin à l'incident, car le cercueil put être ouvert et examiné. Il était vide.

Cette histoire me rappelle une autre anecdote d'entrepreneur des pompes funèbres et qui ne manque pas d'humour. Il avait la réputation de pratiquer le recel d'objets volés et des détectives furent envoyés faire une enquête dans ses bureaux. Bien qu'ils ne fussent pas munis de mandat de perquisition, notre homme les reçut poliment et les invita même à visiter les locaux. Ils remarquèrent un cercueil dont le couvercle était vissé et qui portait une plaque fraîche avec un nom gravé dessus. Les policiers ne pensèrent pas

à le faire ouvrir et, de toute manière, ils auraient hésité à prendre une semblable mesure, même si l'idée leur en était venue. Ce fut plus tard seulement, quand l'entrepreneur fut poursuivi, qu'ils apprirent que le cercueil était plein de marchandises dérobées.

A cette époque, un changement important vint modifier l'organisation du service des recherches criminelles. Il était à l'étude au moment où la guerre éclata, mais les soucis et l'accumulation de travail causés par la guerre l'avaient fait remettre à plus tard. Il revint à l'ordre du jour grâce à un nouveau progrès, je veux dire grâce à la facilité avec laquelle des malfaiteurs peuvent s'emparer d'une voiture automobile pour accomplir leurs exploits loin de chez eux. Il n'était plus possible de les pourchasser à l'intérieur de leurs propres divisions, toute la surface de Londres étant devenue leur terrain d'action.

La première mesure à cet effet fut prise au cours de l'année 1919 en établissant pour toute la ville quatre districts dirigé chacun par un surintendant-détective qui avait toute latitude de s'occuper immédiatement d'un crime sans recourir d'abord à l'autorité supérieure, à Scotland Yard. Ce fut le point de départ de « l'escouade volante » qui débuta en employant deux voitures munies de postes récepteurs. L'imagination populaire en fut frappée dès le début quand une escouade commandée par l'inspecteur-détective Grose pourchassa une bande de cambrioleurs de boutiques et l'arrêta au cours d'une lutte acharnée dans Buckingham Palace Road. Mais bien que cette organisation ait été considérablement améliorée depuis, le nombre de nos criminels ne semble pas avoir diminué pour autant.

En réalité l'auto a favorisé les malfaiteurs plus qu'elle n'a servi la police, et l'escouade volante a fait écrire bien des sottises. Elle a rendu de grands services, mais il est complètement faux de croire que voitures rapides, radio, ou toute autre organisation mécanique puissent jamais remplacer le cerveau d'un détective. Il est bien vrai que la célérité des informations et l'action instantanée ont une inappréciable valeur, ainsi par exemple, quand un agent de service peut

annoncer à Scotland Yard qu'il vient de voir cinq individus suspects dans une voiture dont il peut donner le signalement et se rendant dans telle ou telle direction et que le service central peut de cette façon avertir par la radio des escouades volantes prêtes à suivre l'auto désignée. Le seul avantage de l'escouade volante est sa grande mobilité et peut-être aussi la menace qu'elle fait peser sur les criminels, maintenant surtout que ses voitures n'ont plus rien qui les distingue de toutes les autres. Mais elle ne peut remplacer un détective bien entraîné et connaissant de vue chaque malfaiteur de sa division.

L'escouade volante, tout comme les différents détectives, ne peut agir qu'après avertissement. Elle peut se rendre rapidement dans n'importe quel quartier de Londres, spécialement de nuit, mais pour rendre service il faut qu'elle ait un but bien défini. Ses autos patrouillent, il est vrai, de jour et de nuit, mais le nombre de criminels pris sans renseignements ni avertissements préalables est ridiculement petit. Elle arrête des voleurs par hasard, parce qu'elle les connaît de vue et que les voleurs ne reconnaissent pas toujours une voiture de l'escouade volante quand ils l'aperçoivent. Rarement, il peut arriver que les agents en auto voient par exemple un malfaiteur de Hoxton prenant l'air dans un quartier de luxe comme Belgravia. « Tiens, voilà John Jackson, de Hoxton ! Que peut-il bien faire par ici ? » La voiture s'éloigne prudemment, mais les agents qui la montent ne quittent pas des yeux John Jackson et dès qu'il entreprend quelque chose qu'un habitant de Hoxton ne ferait pas à Belgravia sans quelque mauvaise intention, il est arrêté comme suspect. Mais ces cas sont nécessairement rares.

Le détective est ce que Dieu l'a fait. Il ne saurait deviner les arrière-pensées d'un inconnu. Et faire une enquête sur un individu dont le visage ne lui revient pas lui prendrait plus de temps qu'il n'en dispose. Envoyer les hommes d'une escouade volante dans un district ravagé par une épidémie de crimes serait pis qu'inutile s'ils y allaient sans aucunement connaître les individus à surveiller, car les malfai-

teurs repéreraient les détectives avant d'être connus par eux et prendraient leur vol vers un autre district.

Les méthodes de l'escouade volante n'étaient pas absolument inédites. Je sais un cas où, dans l'East End de Londres, une bande de voleurs à l'étalage fut aperçue en train de flâner en corps. Impossible de les filer, car ils connaissaient de vue chacun des détectives. En conséquence, la police emprunta le camion d'un commerçant pour se déplacer. Les agents avaient dans la voiture un assortiment de chapeaux et de pardessus leur permettant de modifier leur silhouette en un tournemain. Ils la cachèrent dans une rue latérale en attendant le moment propice pour l'arrestation et les coupables furent surpris de voir les détectives capables de relater leurs moindres faits et gestes depuis des heures. Au cours des débats, l'avocat défenseur parla de la bassesse des policiers qui avaient changé de vêtements. Ce qui provoqua cette réflexion du président : « Qu'est-ce qu'un déguisement? » et lui fit raconter l'histoire du prêtre irlandais que l'on accusa de s'être déguisé un jour qu'il portait un col propre.

Suivre une voiture rapide sur une autre lancée à la même allure est absolument impossible dans les rues encombrées de Londres sauf à partir de minuit ou d'une heure du matin. L'escadre volante n'a jamais prétendu faire des miracles. Quelque modernes puissent être ses moyens d'action, elle ne pourra jamais prendre la place du contact personnel, ni trop compter sur le hasard.

Prenons, par exemple, le crime de forcer un coffre-fort, toujours soigneusement préparé pour s'exécuter dans un local demeuré vide après les heures de bureau. Par la fréquentation de quelque employé trop bavard ou par leurs observations personnelles, les voleurs ont appris tout ce qu'ils désiraient savoir. Ils établissent un horaire et au moment voulu, ils donnent un signal; un camion s'arrête devant l'immeuble, ils y portent le coffre et disparaissent avec lui. A moins qu'un membre de la bande ne soit assez maladroit pour éveiller les soupçons d'un voisin, à moins qu'un agent ne soit sur place au moment même, il est fort

improbable qu'un détective apprenne quoi que ce soit avant que le vol ne soit un fait accompli.

Supposons encore une irruption à main armée. Les rues de Londres ont, paraît-il, un développement de plus de 80.000 milles. A moins que la police ne soit informée d'avance, il est facile de calculer combien il y a de chances pour qu'une escouade volante se trouve précisément à l'endroit et à l'heure voulus. Les criminels ont tout prévu et leur coup s'exécute en peu de secondes. Les probabilités de les surprendre en flagrant délit sont pour ainsi dire inexistantes. La police a mieux à faire. Tôt ou tard les complices seront connus de l'escouade. Alors il devient possible de prendre des mesures pour détruire la bande. Connaissant les bandes elles-mêmes, l'escouade volante devient utile sinon indispensable lorsqu'il s'agit de les disloquer.

Les mesures préventives modernes ne sont applicables que dans certaines limites, mais nul malfaiteur de profession usant d'une voiture automobile volée ne court de grands risques d'être pris grâce à elles. Le professionnel évite généralement les patrouilles de police et ce sont l'amateur ou le criminel par accident qui en sont les victimes. Il est vrai qu'en Angleterre et en Ecosse un criminel échappe difficilement à la longue, mais sa capture est chose beaucoup moins aisée qu'on ne pense. Les moyens de transport modernes sont beaucoup plus favorables aux malfaiteurs qu'aux détectives. Une escouade volante en patrouille pourra voir un criminel connu au volant d'une voiture; elle pourra le soupçonner, mais n'a aucun moyen d'intervenir s'il ne fait rien d'irrégulier.

Wensley fut le premier à proposer un moyen fort simple d'empêcher l'emploi des autos par des malfaiteurs; il suffisait d'autoriser tous juges et magistrats à interdire l'usage d'un permis de conduire à toute personne condamnée et qui se serait servi d'une voiture automobile pour perpétrer son méfait. La police seule pourrait en permettre l'emploi. La contravention à cette interdiction deviendrait un fait délictueux. Si les malfaiteurs savaient courir un risque en utilisant une voiture volée ou non, les délits de ce genre

deviendraient bien moins fréquents. Cette mesure serait fort opportune sauf pour les criminels eux-mêmes. Tout agent voyant des malfaiteurs connus de vue sur une voiture, l'arrêterait aussitôt ou la signalerait, ce qui tôt ou tard la ferait capturer. On objectera qu'un individu pourra demander un permis sous un faux nom, mais il ne s'en servirait pas longtemps sans être repéré. Mais pourquoi, dira-t-on, une bande n'emploierait-elle pas comme chauffeur un camarade non encore condamné? Cela ne durerait pas longtemps, car les mauvais garçons dignes de la confiance de la bande et n'ayant pas encore été en prison diminueraient vite de nombre.

La mesure proposée ne s'appliquerait naturellement qu'aux personnes susceptibles de se servir d'une automobile pour un mauvais coup. Elle n'impliquerait pas de restriction pour un ancien condamné ayant réellement l'intention de commencer une vie nouvelle et qui pourrait gagner son pain en conduisant une voiture. Il lui suffirait de persuader la police de sa sincérité et une dispense lui serait octroyée sans aucune publicité.

CHAPITRE XXII

L'INTERVENTION DE SCOTLAND YARD DANS CERTAINES AFFAIRES DE FRAUDES

LES AFFAIRES MANDEVILLE, HOOLEY ET BOTTOMLEY

Loin de croire que l'intervention de Scotland Yard et de ses détectives se limite à la découverte des assassins, des cambrioleurs et voleurs, à l'examen ingénieux et patient de pistes diverses, étudions son action dans certains cas fameux d'escroqueries financières et voyons ses agents faire fonction d'experts financiers rompus à toutes les finesses de la loi sur les sociétés et de la comptabilité. Comment, dira-t-on, peuvent-ils acquérir ces connaissances? Pas dans les écoles de détectives, bien sûr? Je répondrai qu'ils s'instruisent ainsi en travaillant sous les ordres de leurs aînés à qui les enquêtes ont été confiées et qui eux aussi ont été à cette rude école. Ces aînés savent comment choisir parmi les jeunes ceux qui ont une aptitude particulière pour les comptes compliqués. Leur équipe spéciale pour les recherches à faire dans une affaire importante peut compter quatre, cinq ou même six agents prélevés sur le personnel du groupe central de Scotland Yard et le chef en a gagné ses connaissances par l'expérience et le pénible travail de longues années d'efforts.

Chaque fois qu'une grosse escroquerie est dénoncée au ministère public, il demande l'assistance de Scotland Yard pour l'information nécessaire. Sur ce, le meilleur agent non occupé par d'autres tâches est détaché aux bureaux du procureur jusqu'à ce que l'affaire soit déferée aux tribunaux. Autant que possible, l'inspecteur-chef demeure libre

de choisir ses propres hommes pour former son équipe.

Les affaires dont je vais parler m'ont été signalées par l'ex-chef inspecteur Alfred Collins qui a probablement été, jusqu'à sa retraite, l'agent le mieux qualifié pour ce travail difficile et qui ne pourrait être enseigné même dans les cours les plus réputés. Car il s'acquiert uniquement grâce à une expérience de plusieurs années.

L'AFFAIRE MANDEVILLE

Peu de temps après la guerre, les Iles Britanniques furent plongées dans une orgie de spéculation. Ce fut l'ère d'or pour les courtiers et vendeurs de titres. Parmi ceux-ci se trouvaient les frères Alexis, Henry et Walter Mandeville, qui avaient escroqué le public épargnant de près d'un demi-million de livres. Les détails de l'affaire sont trop compliqués pour être relatés ici; la méthode adoptée n'avait rien d'exceptionnel. Aucun de ceux qui ont assisté aux débats ne s'est probablement rendu compte ce qu'il a fallu de mois d'un travail assidu avant que la police ait complété ses recherches. Qu'il suffise de dire que l'office du receveur y consacra plus de deux années et qu'on dut aménager des salles spéciales pour loger la masse de documents et de livres de comptabilité concernant les différentes sociétés et affaires traitées par les Mandeville.

Les trois frères étaient associés dans une entreprise de courtage intitulée *The financial Mail and Exchange*. Ils étaient également propriétaires du *Financial Mail*, édité par Alexis, l'aîné des trois. Ce journal servait à gonfler des titres sans valeur et à pousser le public à en acheter par l'intermédiaire du *Financial Mail and Exchange*. Une autre société, la *Mandeville's Limited* achetait des valeurs. De temps en temps elle annonçait des bénéfices pour induire les épargnants à en acquérir bien qu'il n'y eût en réalité aucun gain de réalisé.

Le 31 mars 1919, la situation de l'affaire accusait, pour les trois années précédentes, une perte de dix-neuf mille livres, et il y avait d'autre part sur le compte prêts un déficit

de trente mille neuf cents livres, ce qui faisait une moins-value totale de cinquante mille livres. Après quoi fut fondé un *Financial Mail Operating Trust* avec envoi de circulaires faisant valoir qu'il avait été payé un dividende de trente pour cent.

Les souscripteurs étaient répartis par groupes et les bénéfices soi-disant réalisés par les premiers groupes se payaient sur les fonds souscrits par les groupes suivants. En mars 1920, les comptes accusaient pour 494.000 livres de souscriptions, avec versement de 312.000 livres à l'*Operating Trust* et balance de 182.000 livres. Cependant, deux mois plus tard, tout l'argent comptant se réduisait à cinquante-cinq livres. Les trois frères avaient escroqué en tout plus d'un demi-million de livres.

Le frère aîné Alexis s'était présenté comme candidat libéral aux élections parlementaires de 1904, mais n'avait pas été élu. Il vivait dans Hill Street, Mayfair, et dépensait largement. En 1915, il servit comme officier au bataillon « Sportsman » en France et, en 1918, il fut nommé à l'office des comptes du ministère des Munitions où il resta jusqu'en février 1920. Il était encore attaché à ce ministère au moment où se perpétrèrent ses escroqueries. Les deux autres frères occupaient également de belles situations. Le cadet tenait plusieurs chevaux de chasse et tous trois ils avaient été les promoteurs de la *London Paris Exchange Limited*, ayant fait faillite en 1909 avec un passif de 424.437 livres contre un actif de trois livres. La faillite de cette société avait ruiné des milliers de gens.

Les fonds avaient servi à des spéculations risquées. Les frères avaient eu des bureaux fort coûteux avec des employés nombreux et bien payés. Tous trois étaient des banqueroutiers non réhabilités.

L'affaire confirma le vieux dicton d'après lequel la Grande-Bretagne a une population de cinquante millions d'habitants dont la plupart sont insensés.

Ils se reconnurent coupables et furent condamnés à six ans de servitude pénale, le juge exprimant le pieux souhait de voir le public des épargnants finalement mis en garde

grâce aux révélations de ce procès. Ces trois hommes étaient d'excellente famille. Leur père avait fait partie du ministère des Colonies et Alexis avait montré des aptitudes pour les finances. Il avait toujours joué avec son argent et avec celui d'autrui; grand personnage à Monte-Carlo et propriétaire campagnard à Cookham, sur la Tamise. Ses amis étaient presque tous du menu fretin de la City, acteurs et jeunes sportifs. Devant eux il était calme et sans ostentation; mais il s'appliquait à ne pas tomber dans la négligence vestimentaire généralement affichée pendant la période d'après-guerre. Son chapeau haut-de-forme était toujours repassé de frais ainsi que sa jaquette; le pli de son pantalon était impeccable. A le voir déambuler dans Berkeley Square, on eût dit un personnage de la plus haute distinction; c'était là une partie de son capital apporté dans les affaires. Il était difficile de lui parler; son nez sémite en bec de faucon semblait assourdir sa voix. Mais l'homme moyen le voyait probablement planer en esprit bien au-dessus du sommet des montagnes et tirer des plans sans arrêt. La facilité qu'il avait de jongler avec les chiffres était effarante. Peut-être ne songeait-il pas à mal faire au début de sa carrière. Ce n'était pas un voleur mesquin, quel que soit le mal qu'il ait pu faire. Sa manie était de loger ses rêves dans des palais. Des cendres accumulées par cette première faillite d'un demi-million, il ressuscita comme un phénix couvert des plumes d'un vautour. Sauf pendant les années de guerre, il n'eut de cesse avant d'avoir de nouveau réuni un imposant état-major installé dans un palace, avec une armée de secrétaires occupés à remplir d'innombrables dossiers de documents relatifs à ses escroqueries, tandis que lui-même, un crayon d'or entre les doigts, couvrait de chiffres feuillets sur feuillets. Aucune crise ne le troublait; rien n'ébranla jamais sa dignité. Jusqu'au bout ses amis ont cru que leur « Mandy », comme ils l'appelaient, subissait plus de torts qu'il n'en infligeait.

L'AFFAIRE E. T. HOOLEY ET AUTRES

Quand Ernest Terah Hooley eût été condamné, en 1912, à douze mois de travaux forcés pour escroquerie, on pouvait espérer ne plus entendre parler de lui et peut-être cela aurait-il été le cas, s'il n'y avait eu ni guerre, ni profiteurs de guerre pour le tenter par leurs richesses facilement acquises. Hooley avait été, comme je vais le raconter, associé avec le fameux Horatio Bottomley et l'on peut dire que l'escroquerie était sa raison de vivre. A Cardiff et ailleurs, les propriétaires de bateaux avaient fait fortune grâce à la guerre; parmi eux se trouvait un certain Tom Lewis, dont le père, armateur lui aussi, avait également gagné beaucoup d'argent. Le fils, il faut le dire, n'entendait rien à la navigation ni à quoi que ce fût, sauf à la boxe. Il était venu à Londres pour assister au match Carpentier-Beckett, et il était descendu à l'hôtel Waldorf. Là, il rencontra Mr Demery, client du même hôtel. Celui-ci mit la conversation sur le coton, objet à ce moment d'un *boom*. Il demanda à son nouvel ami s'il serait acheteur d'une filature de coton, car il en connaissait une qui se vendrait bon marché. Elle appartenait à un individu nommé Fletcher, qui possédait deux usines en Angleterre et d'autres en Russie. Les bolcheviks ayant saisi ses fonds et ses propriétés, il se voyait obligé de céder à bon compte l'une de ses filatures anglaises pour réaliser de l'argent.

Ces préliminaires font paraître Tom Lewis comme un gentleman sans malice prêt à juger un étranger d'après lui-même. Il déclara tout de suite ignorer toute la question du coton, mais puisque Mr Demery était sans situation et qu'il consacrerait tout son temps à la direction de l'usine, lui, Lewis, achèterait la filature sur la recommandation de Demery. Que faudrait-il payer? La réponse était prête. Le propriétaire exigeait quarante mille livres comptant et cinquante-cinq mille en parts dans la nouvelle affaire, et Demery comptait obtenir une participation de vingt mille

livres représentant sa commission et rétribution pour la création d'une société.

A ce moment parurent sur la scène deux nouveaux personnages, Wallis et Newton qui, selon Demery, agissaient pour le compte de Mr Fletcher, propriétaire de l'usine. Après quelque temps consacré à une discussion de l'affaire, Tom Lewis s'assit et fit un chèque de quinze mille livres tout en disant qu'il ignorait la valeur de la filature, mais qu'il s'en remettait à Mr Demery pour traiter définitivement et protéger ses intérêts. Demery était manifestement un homme d'affaires. Il rédigea le papier suivant pour être signé par Mr Lewis :

« Je vous autorise à payer pour mon compte et pour achat de l'usine Jubilee, Walston, la somme de quinze mille livres comptant et à fonder une société au capital de trente mille livres en obligations et cent cinquante mille en actions, le solde du prix en argent comptant devant être versé sur demande et cinquante-cinq mille livres d'actions remises par moi quand j'y serai invité. »

Mr Tom Lewis signa ce document avec une telle facilité que Demery essaya d'obtenir davantage en l'induisant à faire l'acquisition de l'usine d'Isherwood pour soixante-quinze mille livres. Lewis accepta d'avancer trente mille livres pour cette affaire et il devait en échange recevoir la moitié des bénéfices réalisés sur la fondation d'une société au capital de 1.250.000 livres. Il ne toucha rien pour ses 30.000 livres, sauf, par jugement, une somme de 2.000 livres quand l'achat des usines d'Isherwood eut échoué.

A l'occasion d'une autre affaire, avec Hooley cette fois, Lewis vendit 68.000 parts à dix shillings pièce et reçut 10.175 livres comptant et le reste en papier sans valeur d'autres sociétés. Le total des pertes subies dans ses transactions avec Hooley, Demery et d'autres s'élevait à 60.000 livres. Le lecteur ne s'étonnera pas d'apprendre que cet homme si peu doué de prudence et de perspicacité perdit finalement toute sa fortune et fit banqueroute, ni que ces pertes finirent par affecter sa raison.

L'affaire semble des plus simples, mais elle était en réalité

des plus compliquées et elle exigea de longs mois de travail ennuyeux dans plusieurs parties du pays avant qu'il y eût suffisamment de matériaux pour justifier les poursuites. Elle avait grandement excité l'intérêt du public en raison de la notoriété du principal défendeur et du renom de l'avocat qui en était chargé. L'année 1922 fut des plus profitables pour le barreau et une année record pour les agents de Scotland Yard invités à démêler une série d'escroqueries que venaient leur soumettre les victimes de ces transactions. Six défendeurs se trouvèrent réunis sur les bancs de la Cour centrale criminelle, le 8 avril 1922; tous inculpés d'escroquerie, soit : Hooley, Fletcher, locataire à bail des usines, Macdonald, Demery, Wallis et Breakspear, employé de Hooley. Celui-ci et son maître furent acquittés. Hooley eut trois ans de servitude pénale, Macdonald deux ans, Demery douze mois dans la deuxième division et Wallis dix mois. Après le jugement, Hooley s'approcha de l'inspecteur-chef Collins en souriant comme d'habitude et dit : « Eh bien, Collins, c'est le dernier jour (les débats ont duré cinq jours). Je tiens à vous remercier pour la manière bienveillante avec laquelle vous nous avez traités. Vous avez bien fait votre travail sans nous « frapper au-dessous de la ceinture. » Puis se tournant vers Demery et les autres : « Maintenant, écoutez-moi bien, mes amis. J'ai une certaine expérience de la chose et je vais vous donner un tuyau. Quand vous serez en prison, tâchez d'obtenir du travail au blanchissage, si vous pouvez, car alors vous avez la chance de choisir de beaux effets propres; sinon, il vous faudra les inspecter de près. »

D'où il appert que Hooley était doué d'un tempérament courageux et pas abattu le moins du monde par sa condamnation. Il savait que l'un de ses associés dans le crime, le nommé Bottomley, passerait devant le tribunal dans peu de jours, également pour escroquerie et il connaissait assez bien l'affaire de Bottomley pour savoir que celui-ci serait condamné à la servitude pénale. Il espérait le rencontrer en prison pour s'entendre avec lui sur les réponses à donner au juge. Mais il n'en devait rien être, d'abord parce que les

commissaires de prison connaissaient les relations entre ces deux hommes et ordonnèrent le transfert de Hooley dans une autre prison, ensuite parce qu'à l'arrivée de Bottomley à Wormwood Scrubs on ne lui trouva pas de vêtement assez vaste pour loyer son énorme carcasse; et tandis que le tailleur de l'établissement faisait de son mieux pour lui ajuster des effets convenables, Bottomley dut attendre dans un lit d'hôpital.

L'AFFAIRE BOTTOMLEY

Personne n'a probablement été plus connu pendant la guerre qu'Horatio Bottomley. Une rumeur mensongère en faisait un fils naturel de Bradlangh qui avait été l'enfant terrible de la Chambre des Communes, mais en réalité ses origines étaient moins romanesques. Son père était William Bottomley qui, à en croire son fils, était mort dans un asile d'aliénés. Horatio était né à Hackney, Londres, en mars 1860. Le père était ouvrier tailleur. Il fut élevé dans une école d'orphelins, à Birmingham, puis il fut pendant dix-huit mois garçon de bureau chez un entrepreneur de constructions nommé Smith, toujours à Birmingham. Cette partie de sa biographie est restée un peu dans le vague, mais nous le retrouvons, à dix-neuf ans, employé chez un avoué d'Essex Street, Strand. Ce furent de modestes débuts pour un homme destiné à si bien éblouir son public peu d'années après.

Douze mois plus tard, il fait partie d'une maison de sténographie qui porte encore son nom sur ses prospectus. Ce fut là qu'il conçut le projet d'entrer à la Chambre des Communes. Il devint membre du Conseil de Hackney et fonda, en sa qualité de sténographe, le *Hackney Hansard*, pour se transporter ensuite à Battersea, où il fonda le *Battersea Hansard*. Cette affaire marchant mal, il courut sa première chance en fusionnant le *Hansard* défaillant avec le *The Debater*, qui imprimait les comptes-rendus de tous les Parlements locaux de Londres.

A cette époque, Bottomley était un fervent amateur de

billard et fréquentait le salon où il était connu sous le nom « de l'étranger à l'habit vert ». Il fut l'homme du mystère parmi les joueurs de billard des années 1880 et suivantes; de gros paris s'engageaient sur son jeu, mais il parlait rarement à qui que ce fût. Il entra au salon, faisait son jeu, touchait ses gains et partait. Parfois il était malheureux et, dans ce cas, le paiement de ses pertes était remis au lendemain.

L'un des chefs de l'étude d'avoués d'Essex Street avait un jeune parent dans la personne d'un étudiant en médecine nommé Alfred Locke Cox. A partir de 1879, Bottomley et Cox devinrent si intimes que ce dernier eut le sobriquet de « cachet de Bottomley ». Il fut attiré d'abord par l'extraordinaire talent oratoire de Bottomley. D'autres encore subirent cette influence, par exemple un vieux gentleman, mort depuis, qui fut blâmé par sa famille pour avoir confié près de quarante mille livres à Bottomley. « J'aime bien cet homme, disait-il. Je l'ai entendu parler. Je ne veux pas entendre un mot contre lui. Je ne regrette pas de lui avoir prêté cet argent et je le ferais encore, si c'était à refaire. »

A cette époque, Bottomley et Hooley avaient pris l'habitude de se céder l'un à l'autre la clientèle de leurs victimes. On a trouvé parmi les papiers du dernier un document signé par le premier et dont voici le texte : « Au reçu de cent vingt-cinq livres, je déclare par la présente me désintéresser de toute transaction que vous (Hooley) pourriez avoir avec Mr X... » Ce monsieur avait de nombreuses affaires avec Hooley. « Vous pourrez me croire fou, disait-il, mais j'ai quatre-vingt-trois ans... la vie est une chose compliquée; l'espoir en est la grande joie, Mr Hooley m'en donne copieusement et je suis prêt à payer pour cela. » Ce pauvre vieux gentleman perdit, grâce à Hooley et Bottomley, une somme de quatre-vingt-douze mille livres. A l'âge de vingt-trois ou vingt-quatre ans, Bottomley se lança dans la fondation de sociétés. Son premier essai fut une société d'imprimerie autrichienne qui fit faillite. « La société n'a fait l'acquisition d'aucune affaire à Vienne ni ailleurs, elle ne possède rien du tout et tout son capital paraît perdu », tel fut le

jugement d'une délégation des actionnaires. Suivirent plusieurs sociétés où le nom de Bottomley ne figurait pas; il ne pouvait être découvert que par la personne de ses mandataires, mais bientôt la banqueroute était inévitable. C'était alors que Bottomley se montrait à la hauteur de sa tâche; il avait un talent extraordinaire pour brouiller les pistes et donner à sa propre action des excuses convaincantes. Cependant, le 9 août 1893, sa première banqueroute était consommée.

Il serait fastidieux de suivre dans tous les détails les entreprises lancées ensuite; toutes finirent de la même façon. Les sociétés étaient acculées à la liquidation volontaire ou forcée. Les actionnaires perdaient leur argent. En 1911, il était de nouveau en banqueroute. Il était alors membre de la Chambre des Communes, éditeur du *John Bull*, et associé avec des repris de justice qui faisaient leurs affaires sous des noms d'emprunt. Il fut l'un des premiers à comprendre les possibilités des *sweepstakes*. L'un de ses amis anciens prisonniers, Bargham, se rendit à Lucerne sous le nom de Patrick O'Brien et y lança, en 1913, un *sweepstake* sous le titre sonore de *John Bull Derby 1913*. D'après la loi des loteries, c'était là chose illégale, mais elle répondait à un désir général de jeu et d'émotions. Le *John Bull* fit au *sweepstake* une importante publicité et le résultat en fut une convocation devant le tribunal de Bow Street où Bottomley fut condamné à payer dix guinées de frais. Le tirage fut estimé correct, mais l'examen des noms de gagnants était au moins suggestif. Deux étaient d'anciens prisonniers, l'un ami personnel de Bottomley, l'autre de Hooley. Le troisième gagnant était un gentleman qui avait servi de chef de claue en faveur de Bottomley, à Bow Street même.

En décembre 1913, O'Brien lança deux autres *sweepstakes*, l'un pour le grand prix national, l'autre pour le Derby de 1914. Bottomley déclara avoir assisté au tirage qui avait été « correct et en bon ordre ». La gagnante fut madame Gluckad, de Toulouse, sur qui *John Bull* publia un article touchant, car elle était aveugle. Mais on sut qu'elle

était sœur d'un fourreur juif nommé Saul Copper et intime ami de Bottomley. La chose fut confirmée par les livres de la banque de Bottomley. Après de longues recherches, cette dame fut retrouvée à Paris. Elle prétendit être venue à Londres à la demande de son frère et se rappelait être allée dans une banque pour toucher un chèque de vingt-cinq mille livres que lui avait remis un représentant du *John Bull*; lequel attendait à la porte et lui prit toute la somme en lui rendant seulement deux cent quatre-vingts livres. Parmi les autres gagnants se trouvaient deux autres parents ou amis de Copper, le fourreur. L'un d'eux fut interrogé; il admit avoir endossé un chèque et l'avoir remis à Mr Copper au service duquel il était.

Bottomley passa de nouveau devant le juge et dut payer une amende de vingt-cinq livres; mais il en appela et l'amende lui fut remise.

Puis ce fut la guerre et Bottomley comprit qu'il y avait de l'argent à faire dans le « patriotisme ». Il fonda la ligue « John Bull », et ayant obtenu la salle de l'Opéra de Londres pour y faire de la propagande de recrutement, il donna libre cours à son éloquence. Il fit une tournée de conférences dans l'intérêt du pays, mais n'oublia pas le sien et préleva la belle somme de vingt-sept mille livres. Il trouva néanmoins le temps d'attaquer pour diffamation ses ennemis de la ligue contre le jeu. Car cette ligue avait recherché les gagnants de *sweepstakes* et stigmatisé toute l'entreprise comme étant une escroquerie. Il obtint un centime de dommages. Une autre de ses aventures fut le concours de divination qui attribuait des prix aux personnes ayant prédit, au mieux, l'indemnité qui serait imposée à l'Allemagne, ainsi que la date et le lieu de la signature de la paix. Les prix allaient de dix mille à trois mille livres. Le prix d'admission était un shelling, le *manager*, Mr Patrick O'Brien, ex-pensionnaire de la prison de Portland, et l'arbitre, Mr Bottomley en personne. Nul ne sait ce qu'il advint des souscriptions.

On ne peut contester que Bottomley ait acquis une situation personnelle unique pendant la guerre. Il avait été le

meilleur agent de recrutement; les soldats du front avaient confiance en lui; quand il y eut une certaine agitation dans les tranchées, en 1917, il fut invité à parler aux hommes et il en résulta une amélioration considérable du moral parmi les troupes. D'autre part, sa « Ligue de l'homme dans la rue », qui s'éleva contre les restrictions apportées au commerce des spiritueux, considérées comme une atteinte à la liberté individuelle, donnait du fil à retordre au gouvernement. En décembre 1915, il avait fondé un petit parti dénommé « parti des affaires du gouvernement. » Il préparait sa rentrée à la Chambre des Communes.

Son *John Bull* avait désormais un tirage de 1.500.000 exemplaires et il crut le moment venu de lancer une nouvelle entreprise en même temps que les *Bons de la Victoire*. Il reconnut avoir reçu pour 77.500 livres de souscriptions, mais on estime que la somme fut beaucoup plus importante. En sa qualité de failli non réhabilité, il ne pouvait avoir de compte en banque personnel, aussi les fonds figuraient-ils au compte du « Northern Territory Syndicate, Limited ». Il y avait des raisons graves de soupçonner l'irrégularité des tirages de prix, mais le résultat de l'affaire fut que Bottomley se trouvait à la tête de fonds considérables et qu'en été 1919, il était de nouveau membre du Parlement. Il fonda dès lors le « Victory Bond Club », qui amena de nouvelles sommes dans sa caisse et le *John Bull* fit envisager un nouveau *sweepstake*. Vu la position sociale acquise par son influence sur des personnages haut placés, il comptait sans doute n'avoir aucune intervention contraire à risquer. Trois tirages furent censés avoir eu lieu, mais les noms des gagnants ne furent pas publiés, à leur propre requête, dit-on. Le système de tirage fut extraordinaire. A en croire Bottomley, lui et six de ses employés mirent les numéros dans des sacs qu'ils vidèrent sur le sol. Puis toutes lumières éteintes, Bottomley entra une bougie à la main pour tirer les prix les plus élevés. Après quoi, les employés par rang d'âge, vinrent tirer les autres prix.

Mais la mesure était comble. Le 21 juin 1921, un homme bien habillé, ayant une quarantaine d'années, parut devant

le juge de Bow Street sous l'inculpation de détenir un bon national de guerre, D 53438, que l'on croyait avoir été volé. Il refusa de donner son nom ni aucun renseignement sur sa personne et fut envoyé en prison. Rappelé au bout d'une semaine, il déclara se nommer Reuben Bigland et demanda que Bottomley fût cité comme témoin. Rien ne prouvant que le bon était volé — au contraire, la police avait constaté qu'il avait été remis à la propre nièce de l'inculpé, laquelle n'accusait en rien son oncle — l'accusation fut retirée et le prévenu acquitté. « Je ne veux pas être acquitté, s'écria Bigland. Je désire que Mr Bottomley soit cité. Je représente deux cent cinquante mille personnes. » Ayant échoué de cette manière, Bigland en tenta une autre. Il écrivit un pamphlet : « La déchéance de Horatio Bottomley, membre du Parlement. Sa dernière et plus colossale escroquerie. Comment il a induit de pauvres souscripteurs à placer des bank-notes d'une livre dans son *Victory Bond Club*. » Le 17 septembre 1921, alors que Bottomley dînait à l'« Eccentric Club », les cris des vendeurs de ce pamphlet pénétrèrent au restaurant à travers les fenêtres du Club et fort imprudemment Bottomley perdit son sang-froid; il quitta le Club et rédigea un article pour son journal, le *Sunday Illustrated*, en déclarant qu'il allait poursuivre Bigland pour ce factum injurieux. Il ne pouvait dès lors plus reculer. Personne ne fut plus heureux que Bigland, lorsque la police vint l'arrêter. Parmi les accusations portées par Bottomley, se trouvait celle de chantage. Celle-ci fut écartée, le juge s'étant déclaré « incapable de croire à Mr Bottomley même sur la foi du serment. » Quand à la diffamation par pamphlet, Bigland fut poursuivi. Il affirma que E. T. Hooley avait offert vingt mille livres à son fils pour que le père retirât sa plainte. Mais il avait repoussé le marché avec indignation.

Des demandes reconventionnelles intervinrent et ce fut le 23 janvier 1922 seulement que Bigland se présenta devant le jury de la Cour criminelle centrale. A la surprise du tribunal ou du moins de ceux qui connaissaient peu l'affaire, l'avocat de Bigland se leva et déclara qu'il ne se proposait

pas de faire la preuve. Ce qui signifiait que le jury serait obligé de rendre un verdict de non culpabilité et que la plaidoirie justificative de Bigland ne pouvait être présentée ni atteindre le public au moyen de la Presse. Mais Bottomley dut payer les frais — mille six cents livres — obligation qui l'accula à sa troisième banqueroute. Bigland fut alors renvoyé aux assises de Shrewsbury, le 18 février suivant.

Entre temps, l'action contre Bottomley était fort habilement préparée par une équipe d'agents de Scotland Yard, sous les ordres de l'inspecteur-chef Mercer, de la division centrale. Elle impliquait une somme énorme de travail et beaucoup d'intelligence. Le ministère public fit convoquer Bottomley à Bow Street, où celui-ci vint en personne; il l'inculpa d'avoir frauduleusement disposé pour lui-même d'une somme de cinq mille livres, prélevée sur le montant des souscriptions aux bons des Victory Boud Club. Il comparut devant le tribunal d'Old Bailey, et le jury, après une délibération de trente minutes, revint avec un verdict affirmatif. En prononçant la sentence, le juge dit : « Le crime est encore aggravé par votre haute situation, le nombre et la pauvreté de vos victimes, la confiance qu'elles ont mise en vous et dont vous avez abusé. Il est aggravé par les proportions de vos escroqueries et votre manque de pudeur effronté. Je ne vois aucune excuse. La sentence de la Cour est que vous restiez détenu en servitude pénale pendant sept ans. »

Bottomley demanda la révision qui fut rejetée. Bigland, naturellement, fut acquitté.

Dans ce grand nombre d'escrocs qui ont tablé sur la crédulité de leurs contemporains, Bottomley tient une place à part. Son éloquence, soit comme orateur, soit comme écrivain, était due à sa rapide compréhension du tempérament de ceux à qui il s'adressait. Il avait une connaissance instinctive de ce que les gens pensaient de lui. Rien ne lui plaisait davantage que de s'attaquer aux avocats les plus habiles du barreau et de les déjouer. Il était armé et cuirassé de toutes parts, mais il avait un point faible : il ne savait résis-

ter au ridicule. Il est difficile d'expliquer qu'il ait su captiver tant d'hommes de loi et d'autres personnages haut placés, sauf en admettant que le pays tout entier avait perdu son bon sens et son équilibre dans ces premières années d'après-guerre, alors que tant de gens dissipaient les fortunes si facilement échafaudées pendant la guerre.

Avant les hostilités, Bottomley avait accumulé de l'argent par des fondations de sociétés et dans cette entreprise il s'était associé avec Hooley. Ils exploitaient, grâce à une connaissance intelligente des différents tempéraments, des vieillards comblés de richesses et des jeunes gens. Des hommes âgés dont le commerce avait durci la tête et le cœur se laissaient entraîner à spéculer en raison même de cette cupidité caractéristique de l'individu qui a construit sa fortune. Hooley était le premier à suggérer la spéculation; il conduisait alors sa victime vers Bottomley qui démontrait avec quels avantages une partie de ces richesses pouvait être placée dans l'une des sociétés dirigées par les deux escrocs. Ils savaient qu'elle n'aurait jamais le courage d'accepter un échec et que l'on pourrait toujours compter sur elle pour de nouveaux apports dans l'espoir de retrouver l'argent perdu.

Les jeunes étaient plus aisément bernés. L'un d'eux accepta de risquer 327.000 livres avec l'illusion de gagner un million.

Quand la crédulité des riches semblait épuisée, Bottomley s'adressait aux pauvres et se rappelant l'amour du jeu particulier aux Anglais, il lançait des *sweepstakes* sur le continent où ce genre de loteries n'était pas illégal. Des années d'intempérance ne semblaient pas avoir affaibli sa confiance en lui-même et son agileté d'esprit. Son compte de spiritueux et liqueurs au restaurant de la Chambre des Communes s'élevait à deux cents livres par an; il dépensait des sommes énormes à recevoir et traiter des convives, et pendant de longues années il a dépensé autant et plus qu'il ne gagnait par ses combinaisons illicites. Parmi les soldats et les ouvriers des munitionnaires, il était considéré comme le champion des pauvres et, dans l'opinion de ces milieux, sa

condamnation le frappait plus durement qu'il n'avait lui-même traité ses victimes. Il y eut dans sa carrière bien des instants où il aurait pu tourner court et revenir à une existence honnête, mais son besoin, instinctif chez le parvenu, de briller dans le monde était le plus fort. Sa condamnation fut pour lui la fin de tout. Il avait tout perdu, et il ne lui restait plus qu'à disparaître. Pendant les quelques années qui suivirent sa libération, il végéta, secouru par la charité de quelques amis et sombra finalement dans le gâtisme.

CHAPITRE XXIII

L'AFFAIRE THOMPSON ET BYWATERS

Avant l'armistice, Scotland Yard s'attendait à une grosse vague de crimes. Il y eut certainement une augmentation d'affaires sensationnelles, ce qui n'avait rien de surprenant, si l'on pense que beaucoup de malfaiteurs absorbés par l'armée étaient rendus à la vie civile sans grandes perspectives de trouver une occupation; qu'un grand nombre d'hommes démobilisés souffrait de chocs nerveux et que la guerre faite, nous avait-on dit, pour sauver la démocratie, n'avait rien fait pour tous ceux qui espéraient une existence de bien-être et de confort relatifs. Cependant la vague attendue de crimes et de violence ne se déclancha pas.

Parmi les crimes à sensation soumis à la section des recherches judiciaires de Scotland Yard et qui furent étudiés par elle se trouve l'affaire de Bywaters et de Mrs Thompson. Le mercredi 4 octobre 1922, l'inspecteur-détective divisionnaire de la division K téléphonait à Scotland Yard qu'il avait un cas qui ressemblait fort à « une vilaine affaire d'assassinat ». Un jeune couple marié, Mr et Mrs Thompson, rentraient du théâtre peu après minuit quand, passant dans une rue peu éclairée, le mari tout à coup trébucha, tomba et mourut. La femme, qui sanglotait convulsivement, appela au secours quelques passants. Ils coururent à la recherche d'un médecin qui constata la mort. Du sang coulait de la bouche du défunt, qui avait subi, pensa-t-on, une espèce d'attaque. Le corps fut emporté à la morgue et un agent en uniforme ramena chez elle la femme hébétée. Un peu plus tard, un autre policeman examinant le mort après l'avoir déshabillé, vit qu'il

avait été poignardé plusieurs fois et qu'il portait notamment à la nuque une terrible blessure qui pouvait avoir suffi à le tuer. Sur ce, des détectives allèrent chez Mrs Thompson qu'ils trouvèrent dans un état de grande agitation et bien incapable de donner une explication quelque peu cohérente.

Tout ce qu'elle put dire, c'est que pendant qu'ils rentraient chez eux son mari avait subitement paru se trouver mal et qu'elle l'avait soutenu jusqu'au moment où il était tombé contre un mur. Elle ne put expliquer ses blessures, mais elle avait le visage et les vêtements tachés de sang, ce qui, naturellement, s'accordait avec sa déclaration d'avoir soutenu le moribond. Tel était le récit téléphoné par l'inspecteur qui ajoutait avoir vu la femme du défunt et l'avoir auprès de lui au poste de police. On avait cherché soigneusement le couteau, mais en vain.

L'inspecteur-chef Wensley se trouvait à ce moment chargé du groupe auquel appartenait la division K. Il se fit aussitôt conduire à Ilford, dans sa voiture, et sous une pluie battante. A peine arrivé au poste, il vit Mrs Thompson qu'il trouva dans un état de détresse réelle. Elle portait encore sa robe de théâtre. C'était une femme d'une culture et d'une intelligence plutôt au-dessus de la moyenne. Elle était accompagnée par une de ses parentes, car il convenait de la retenir pendant qu'on faisait des recherches. Il y avait en outre quelque espoir d'obtenir un récit moins incohérent une fois qu'elle se serait remise de son émotion. Rien ne permettait de la soupçonner.

Wensley réussit à lui faire dire en détail tout ce qui avait suivi le moment où son mari avait trébuché; mais là elle s'arrêta; elle ne pouvait ou ne voulait aller au delà.

Son mari, Percy Thompson, était employé dans un bureau de navigation, âgé de trente-trois ans. Elle-même avait vingt-huit ans. Ils étaient mariés depuis sept ans et ils vivaient dans une petite maison à Kensington Gardens, Ilford. Quand il partait pour son bureau, elle allait dans sa maison de modes où elle était directrice et comptable. A eux deux ils vivaient très largement. La veille au soir, ils

avaient accompagné un oncle et une tante au théâtre *Criterion*. Là, ils s'étaient séparés à la sortie et les Thompson avaient pris le train pour Ilford. Et c'était pendant qu'ils allaient de la station chez eux que le meurtre avait été commis. Après plusieurs heures d'interrogatoires, voilà tout ce que les détectives purent obtenir. Ils étaient réduits à supposer que le crime était l'œuvre d'un inconnu et que rien ne le motivait. Il y avait seulement quatre années d'écoulées depuis la guerre et pendant ce laps de temps quelques meurtres avaient été commis par d'anciens soldats sans motifs apparents. A différentes reprises, Mrs Thompson avait été invitée à nommer toutes les personnes pouvant avoir une raison quelconque de tuer son mari, mais elle se contentait de secouer la tête. Tous ceux que Wensley questionna parmi les parents et amis des Thompson furent tout aussi incapables de rien dire.

Cependant l'inspecteur obtint un renseignement; le mort avait un frère qui fut convoqué et aussitôt l'affaire prit une tournure dramatique.

« Quel genre d'homme était votre frère? » demanda Wensley.

Le jeune homme répondit sans réticence, mais en parlant de la vie domestique de son frère défunt, il mentionna un certain Bywaters qui, dit-il, avait logé quelque temps chez les Thompson et qui s'était lié d'amitié avec sa belle-sœur. Parlant de son frère, il ajouta : « Je n'ai jamais pu comprendre comment il tolérait cette situation. » Mais en même temps il déclara que Bywaters n'avait rien à voir avec le crime puisqu'il était en mer.

Wensley conclut de tout ceci que l'existence du couple n'avait pas toujours été sans nuages, chose que rien n'avait encore permis de croire. Ni les voisins, ni les étrangers n'avaient jamais pu soupçonner le moindre désaccord. Sans l'allusion faite par le jeune frère, l'assassinat pouvait demeurer un mystère.

Wensley ne perdit pas son temps et retourna vers Mrs Thompson et la personne qui l'accompagnait. « Qui est Bywaters? » demanda-t-il. C'était, répondit la veuve, un

jeune homme qui la connaissait depuis son enfance, un comptable amoureux des choses de la marine, qui naviguait beaucoup, mais qui était alors en permission et qui devait rejoindre son bateau le lendemain. Quand l'avait-elle vu pour la dernière fois? Elle voulut éluder la question, mais l'inspecteur insista et finalement il apprit que la nuit même du meurtre, Bywaters avait rendu visite à la sœur de Mrs Thompson chez les parents de cette dernière, à Manor Park, et qu'il en était parti vers onze heures.

Or Manor Park n'est éloigné d'Ilford que d'un mille ou deux. D'autre part, il eût été pratiquement impossible pour Bywaters de rentrer chez sa mère à minuit, car il n'aurait eu ni train ni autocar pour Upper Norwood. Cela fit réfléchir Wensley. Pourquoi la jeune veuve avait-elle si soigneusement évité toute allusion à ce jeune homme? Pourquoi n'en parla-t-elle pas, quand elle fut expressément invitée à le faire? On voyait poindre au loin au moins un semblant de motif.

Une chose s'imposait. De manière ou d'autre, il fallait dénicher Bywaters dans la journée. Il pouvait ne rien savoir au sujet de l'assassinat. Il pouvait au contraire connaître beaucoup de choses. On décida, par mesure de précaution, de retenir Mrs Thompson au poste de police jusqu'à ce que l'affaire eût été éclaircie un peu plus abondamment.

C'est ici que joua une réforme utile préconisée autrefois par Mr Wensley et dans la suite appliquée à l'organisation de la section des recherches. Au lieu de tenir Scotland Yard au courant et d'invoquer l'autorité des chefs pour chaque démarche qu'il avait à faire, l'inspecteur put prendre toutes les mesures nécessaires, même dans un secteur éloigné. Il se servit de l'escouade volante et de la section de recherches locale; tous les endroits où Bywaters pouvait se trouver furent visités. S'il avait évité les détectives vingt-quatre heures de plus, il aurait pu s'échapper sur un bateau, et les preuves obtenues dans la suite par la police ne l'auraient pas été. Il aurait même pu épouser la veuve et mener avec elle une existence heureuse et respectée dans une belle petite villa suburbaine.

A six heures du soir, les policiers aux aguets devant la maison des parents de Mrs Thompson, à Manor Park, aperçurent un jeune homme qui n'était autre que Bywaters. Ils l'accostèrent et l'invitèrent à les accompagner au poste de police d'Ilford.

Wensley attendait au bureau du service des recherches, avec Hall, quand Bywaters entra et accrocha son pardessus au porte-manteau. Il ne tarda pas à remarquer certaines petites taches sur les manches et il envoya chercher le médecin divisionnaire qu'il pria ensuite de dire s'il s'agissait de taches de sang ou non. Il le vit appliquer une méthode expéditive qu'il ne connaissait pas encore. Le docteur déchira un journal du soir, en plongea un morceau dans de l'eau et l'appliqua sur l'une des plus petites taches. Le sang fut attiré par capillarité et finit par teindre le papier.

Bywaters était un grand et beau garçon de vingt ans, mais qui en paraissait quelques-uns de plus, tant pour sa mine que pour ses manières. « Que me voulez-vous? » demanda-t-il presque arrogamment.

Mais l'arrogance n'était pas recommandable devant un homme tel que Wensley qui savait par expérience que le premier venu s'empresse au contraire à venir en aide à la police en train d'enquêter sur un lâche assassinat; cependant, il ne manifesta aucun ressentiment; il se contenta de dire poliment à Bywaters qu'il n'avait en lui demandant son concours d'autre motif que d'établir la vérité. Cependant, lorsque le médecin eut fait savoir que les taches du pardessus étaient des taches de sang, bien qu'il ne pût encore dire s'il s'agissait de sang d'homme ou de bête, Wensley dit au jeune homme que la police retiendrait son pardessus. Bywaters s'en indigna. « Pourquoi? s'écria-t-il, je ne sais rien de tout cela! »

Il allait en dire davantage, mais l'inspecteur Hall intervint en l'avertissant qu'il n'était pas obligé de parler, mais que s'il voulait faire une déclaration, elle serait couchée par écrit. L'autre y consentit.

Wensley n'avait pas coutume de laisser un prévenu s'en-

gager à la légère dans une déclaration, sans lui donner auparavant l'occasion de réfléchir à ce qu'il voulait dire. Il répéta au jeune homme qu'il désirait connaître sa propre version de ses relations avec Mrs Thompson, ainsi que l'emploi de son temps la nuit du crime. Une ou deux questions lui furent posées pour mettre au point quelques détails peu clairs. A certains moments, Bywaters revenait à sa manière primitive et défiante, mais l'inspecteur le calmait en rappelant que s'il désirait vraiment éclairer la justice, il était obligé de dire tout ce qu'il savait. Finalement il fut assez intelligent pour dire uniquement ce que la police, à son avis, devait découvrir par elle-même. Mrs Thompson et lui avaient toujours été bons amis et pendant l'été de l'année précédente il avait passé environ six semaines avec le jeune ménage, d'abord comme invité, puis comme pensionnaire payant. Un jour, il était intervenu dans une querelle entre les jeunes mariés et Thompson l'avait prié de partir. Il avait passé quelque temps chez sa mère pour s'engager ensuite comme comptable sur un bateau. A son retour, il avait visité les Thompson; le mari l'avait reçu plutôt froidement, mais ils s'étaient quittés en bons termes. Depuis, il n'était plus retourné chez eux, mais les avait revus deux ou trois fois chez les parents de Mrs Thompson. Il n'avait pas vu Thompson depuis le mois de juin précédent, mais il avait rencontré plusieurs fois la jeune femme à l'insu du mari et il avait même déjeuné avec elle la veille de l'assassinat. Il la savait depuis longtemps malheureuse en ménage. Il lui avait écrit deux fois; elle avait répondu en termes affectueux, mais il avait détruit les lettres.

Le jour du meurtre, il avait quitté son domicile avant midi et passé l'après-midi seul dans le West End. Vers sept heures du soir il avait visité les parents de Mrs Thompson et il était resté chez eux jusqu'après onze heures. Il avait pris un train pour Victoria, puis manqué le dernier départ pour Gipsy Hall, et il lui avait fallu rentrer à pied pour arriver chez lui vers trois heures.

L'inspecteur lui ayant demandé pourquoi il ne s'était pas pressé de communiquer avec la jeune femme en appre-

nant le drame, il répondit qu'il lui avait fallu accompagner sa propre mère dans la City, et que ce fut vers cinq heures seulement qu'achetant un journal du soir, il avait eu connaissance de l'assassinat. Il était parti aussitôt pour la maison des parents et c'était là que les policiers l'avaient appréhendé. Il prétendit n'avoir jamais possédé de couteau de ce genre.

Des agents de l'escouade volante étaient partis surveiller la maison de Norwood où vivait la mère du jeune homme. Personne ne s'y trouvait. A onze heures du soir seulement, l'inspecteur de service téléphona que Mrs Bywaters arrivait à l'instant. L'affaire était désormais assez avancée pour justifier une perquisition à domicile et saisir tout ce qui pouvait s'y rapporter. Dans la chambre à coucher du jeune homme, on découvrit au fond d'un tiroir des lettres de Mrs Thompson contenant plus que des épanchements naturels entre amants... « N'oublie pas ce dont nous avons parlé au tea-room. Je suis toujours prête à risquer et tenter, si tu le veux... »

Tel était le stade de l'affaire atteint à minuit, vingt-quatre heures à peine après le crime. Mais à ce point la police n'avait encore que des présomptions, peut-être insuffisantes à justifier des poursuites. Cependant les deux amants suspects furent retenus au poste pendant la nuit. Bywaters devait dormir dans la bibliothèque. Mrs Thompson dans la chambre de la surveillante. La seule chose de poids acquise pendant la journée était cette certitude qu'ils étaient amants, que Bywaters s'était querellé avec le mari assassiné, que les lettres de la femme contenaient des passages se prêtant à une interprétation sinistre, que l'emploi du temps donné par le jeune homme ne reposait que sur ses propres déclarations. Mais il n'y avait pas la moindre preuve de sa présence sur les lieux à l'heure du crime.

Le lendemain, l'enquête fut poussée. Dans la soirée, Mrs Thompson fut interrogée sur la personne du meurtrier. Pouvait-elle en dire davantage? Les lettres trouvées chez son amant lui furent montrées et elle reconnut avoir eu avec lui des relations tendres. Elle ne dit pas l'avoir vu le

jour de l'assassinat, bien que la police sût fort bien qu'elle avait pris le thé avec lui à cinq heures du soir, chez un confiseur.

Cet interrogatoire s'acheva sur un incident dramatique. Aucun des deux ne savait que l'autre était détenu. En quittant le bureau de la section des recherches pour retourner dans sa chambre, Mrs Thompson dut traverser une cour sur laquelle donnait la fenêtre de la bibliothèque et elle aperçut son amant. Tout son sang-froid l'abandonna :

« Mon Dieu ! gémit-elle, que faire ? Pourquoi donc a-t-il fait cela ? Je n'ai pas voulu qu'il le fasse !... Il faut que je dise la vérité ! »

L'inspecteur divisionnaire qui l'accompagnait tenta de la mettre en garde. « Vous rendez-vous compte de ce que vous dites, Mrs Thompson ? Cela peut servir de preuve. » Il la ramena au bureau, la fit asseoir et répéta ce qu'elle avait dit devant lui. Alors elle se mit à parler.

« Quand nous nous sommes approchés d'Endsleigh Gardens, quelqu'un s'est précipité et m'a poussée et éloignée de mon mari. J'en fus effarée pendant un instant. Quand je me fus ressaisie, je vis mon mari en lutte avec un homme en qui je reconnus Frederick Bywaters et qui prit la fuite. Il portait un pardessus bleu et un chapeau gris. Je l'ai reconnu, bien que je n'aie pas vu son visage. »

Lorsqu'elle eut quitté le bureau, son amant fut appelé. Il fut avisé que lui et la jeune femme seraient inculpés d'assassinat.

« Pourquoi elle ? fit-il en colère. Elle ne savait rien. »

Et il raconta qu'il avait attendu leur rentrée du théâtre, poussé Mrs Thompson de côté et déclaré à Thompson qu'il fallait qu'il se sépare de sa femme. L'autre avait refusé ; il y avait eu un combat où lui, Bywaters, s'était servi d'un couteau et Thompson avait eu le dessous. La femme avait assisté à la scène, comme paralysée. « La raison pour laquelle j'ai provoqué Thompson est qu'il n'a jamais agi en homme envers sa femme. Il a toujours été plus bas qu'un serpent. Quant à elle, je l'aimais ; je ne pouvais la voir mener cette vie. Je n'avais pas l'intention de le tuer,

seulement de le blesser. Je lui ai donné la possibilité de m'affronter en homme. Mais il n'a pas voulu ! »

Les deux prisonniers furent renvoyés devant le tribunal de police. Les enquêtes se poursuivirent. On retrouva une grande partie des lettres de Mrs Thompson à Bywaters, presque toutes dans sa malle, à bord du bateau. Elles prouvaient que l'idée de l'assassinat hantait depuis longtemps leurs esprits à tous deux et que la femme avait fait plusieurs tentatives d'empoisonner son mari. C'étaient des lettres extraordinaires remplies d'un vif commérage et d'épanchements sentimentaux, contenant en même temps des coupures de journaux concernant des affaires d'empoisonnement et demandant des conseils. Le corps du défunt fut exhumé pour être examiné par sir Bernard Spilsbury, mais aucune trace de poison ne fut constatée.

Les débats soulevèrent un intérêt passionné ; des gens offrirent des sommes énormes pour des places dans la galerie publique. Bywaters ne se fit pas défendre réellement. Quant à Mrs Thompson, la défense fit valoir que les passages compromettants de ses lettres ne prouvaient qu'une chose : elle vivait dans un monde romanesque à elle, dans l'espoir de retenir son amant en lui faisant croire qu'elle était prête à tuer son mari pour l'amour de lui. Elle voulut se défendre elle-même, mais ses aveux au moment du contre-interrogatoire devinrent mortels pour elle.

Wensley fut frappé de voir que Bywaters qui, pendant tout le procès, avait posé au héros de mélodrame, n'en parut pas moins ébranlé quand le juge parla de « l'atmosphère irréaliste et artificielle créée autour de ce cas d'un amant et d'une femme adultère régulièrement inculpés d'assassinat. »

Les débats durèrent cinq jours et le jury délibéra plus de deux heures avant de déclarer coupables les deux prévenus. Bywaters haussa les épaules et dit : « J'affirme que les jurés se trompent. Edith Thompson est innocente. » Quant à la femme, elle était prête à tomber en syncope. « Je ne suis pas coupable, mon Dieu, je ne suis pas coupable », criait-elle.

La demande de révision fut repoussée. Une imposante

pétition suppliant le ministre d'accorder la grâce de la jeune femme fut également rejetée par le ministre de l'Intérieur. Les deux condamnés furent pendus dans la même matinée du 9 janvier 1923, l'homme à Pentonville, la femme à Holloway.

Aussitôt éclata une de ces crises d'hystérie qui de temps en temps obnubilent le jugement du peuple britannique, lorsque les criminels sont jeunes et beaux et qu'un amour illicite est le mobile de leur méfait. A ce moment-là, on n'entendit plus un mot de sympathie pour la victime, homme encore jeune, attiré de nuit dans une ruelle obscure par une épouse indigne pour offrir à l'amant l'occasion de le tuer tandis qu'elle assistait à la scène sans appeler au secours avant que le crime ne fût perpétré. La mère de Bywaters a dit plus tard que son fils avait toujours été prêt à faire n'importe quoi, lorsqu'il était mis au défi, et c'est ce défaut qu'avait mis à profit une femme amoureuse, de huit ans plus âgée que son amant. Si la police avait agi moins rapidement, Bywaters aurait pu retourner à son bateau et détruire les lettres qui compromettaient la femme. Le couple aurait pu, comme je l'ai déjà dit, s'installer dans un cottage suburbain et y mener une vie qui serait bientôt devenue un enfer pour tous les deux. L'homme obstiné, exalté, se serait vite fatigué de son épouse vieillissante; il y aurait eu des querelles et des récriminations d'autant plus amères que chacun des deux était entre les mains de l'autre.

UN MEURTRE PENDANT UNE TEMPÊTE

Le 10 juillet 1923, vers minuit, Londres fut le théâtre d'un orage épouvantable. Pendant plus de deux heures le ciel fut illuminé par d'incessants éclairs et finalement une gigantesque balle de feu parut éclater en millions d'étincelles éblouissantes. Ce fut une nuit horrible et angoissante.

A deux heures du matin, la tempête était à son point culminant, quand un portier transportant des bagages le long d'un des corridors du Savoy entendit malgré le tonnerre trois coups de feu tirés rapidement l'un après l'autre. Il

courut dans la direction de ces détonations et trouva le jeune prince égyptien Fahmi étendu sur le sol, en pyjama, et perdant du sang par la bouche. Sa femme, d'origine française, étant penchée au-dessus de lui; elle laissa tomber un browning, et trois douilles vides se voyaient à ses pieds. Le directeur de nuit fut appelé. Elle cria en français : « Qu'ai-je fait? Que vont-ils faire de moi? Oh, monsieur, je suis mariée depuis six mois et j'ai terriblement souffert. » Au docteur Gordon qu'on avait fait venir elle dit, également en français : « J'ai pressé la gachette trois fois. » Il était connu qu'elle avait toujours un revolver à portée de la main pour défendre ses bijoux qui étaient d'une valeur inestimable.

L'histoire de ce couple descendu au Savoy était remarquable. Le « prince » était fils d'un célèbre ingénieur égyptien et il avait hérité de la colossale fortune de son père. Il n'avait que vingt-deux ans. Il avait acheté son titre de prince par des largesses inouïes en œuvres de charité. Etant attaché à la légation égyptienne à Paris, il avait rencontré une dame ravissante, madame Marguerite Laurent, née Alibert. Le prince était rentré en Egypte et elle l'avait suivi pour se marier avec lui. Avant son départ, elle avait écrit à une amie qu'elle allait vivre une existence de rêve avec l'homme le plus charmant qu'elle connût. Ses illusions devaient être de courte durée, et pendant six mois elle avait souffert dans la détresse et l'humiliation les plus cruelles.

Ils étaient arrivés à Londres, au Savoy, en compagnie de Saïd Enani, secrétaire du prince. La veille du drame, tandis qu'ils déjeunaient tous trois, le chef d'orchestre vint demander à la princesse quel morceau de son répertoire elle désirait entendre. « Merci beaucoup, répondit-elle, mais mon mari va me tuer dans les vingt-quatre heures, et je ne tiens guère à la musique. » Poliment le musicien s'inclina et dit gravement : « J'espère vous revoir ici demain, madame. »

L'affaire fut confiée à l'inspecteur Crosse, de Scotland Yard, mais, entre temps, le passé du défunt fut soumis à une enquête serrée. Des faits terribles furent révélés. Tandis que

le prince Fahmi avait exclu du contrat de mariage toute clause permettant à sa femme de demander le divorce, il était libre de divorcer par « répudiation » sans aucune procédure judiciaire. « Flambeau de ma vie, lui avait-il écrit avant le mariage, vous m'apparaissez entourée d'une auréole. Je vous vois couronnée du diadème que je vous réserve ici, dans ce beau pays de mes ancêtres. » Mais immédiatement après la cérémonie, il avait écrit à sa belle-sœur : « Je suis tout juste en train de la dresser. Hier, pour débiter, je ne suis rentré ni déjeuner ni dîner et je l'ai laissée seule au théâtre. Cela lui apprendra, j'espère, à respecter mes désirs. Avec les femmes il faut agir énergiquement et sévèrement. »

Le 21 février, avait eu lieu une scène des plus graves. Il avait juré sur le Coran, et devant elle, de la tuer; à partir de ce jour, elle vécut dans une terreur constante, et cette femme joyeuse et charmante était devenue une misérable épave.

Le 23 du même mois, il l'avait emmenée sur son yacht à Louqsor, à dix journées de voyage du Caire. Il y avait à bord six esclaves noirs, dont l'un était un géant, et le prince lui avait sauvé la vie. Il devint le geôlier de la pauvre femme. Le témoignage du docteur Gordon sembla des plus importants. Il affirma que madame Fahmi devait subir une opération douloureuse, qu'elle avait désiré que ce fût à Paris, mais qu'elle n'avait pas d'argent et que son mari refusait de l'y envoyer. En outre, il la battait. Elle souffrait physiquement et, la veille du soir fatal, il l'avait poursuivie de propositions anormales. Mortellement effrayée, elle avait saisi son pistolet en essayant de tirer une balle à travers la fenêtre. Il s'était avancé courbé en deux et elle, dans l'intention de s'en défendre, avait tendu son bras armé dans sa direction. Le coup était parti, elle ne savait comment.

Il y avait trois femmes dans le jury; elles comprirent les souffrances de cette malheureuse, mariée avec un anormal sexuel et traitée comme une esclave dans un harem oriental. Pendant son séjour au Savoy, elle avait reçu une lettre

anonyme ainsi conçue : « N'acceptez pas de retourner en Egypte. Un voyage de ce genre équivaut à un accident possible, à un venin dans une fleur, à une arme subtile, ni vue, ni entendue. Restez à Paris avec ceux qui vous aiment et vous protégeront. »

La nuit de sa mort, Fahmi avait tendu à sa femme l'argent qui aurait permis le voyage à Paris et l'opération, mais il avait refusé de le lui remettre avant qu'elle se fût soumise à ses désirs pervers. Il l'avait ensuite serrée à la gorge en menaçant de l'étrangler. Les bras de la princesse portaient encore des traces de violence. Il y eut aussi des témoins venus de l'étranger pour affirmer que le défunt avait été un pervers sexuel.

Mais le fait était là. La femme avait tiré. Or la loi anglaise ne connaît pas de crime dit passionnel. Tout ce qui pouvait s'espérer était un verdict d'homicide au lieu d'assassinat. Mais madame Fahmi était brillamment défendue par sir Edward Marshal Hall, lui-même expert en balistique. Il démontra aux jurés que le coup était parti par accident; que l'accusée avait seulement eu l'intention d'éloigner son mari et que, les nerfs irrités par la souffrance physique et par l'orage, elle avait empoigné un pistolet qu'elle ne croyait pas chargé et l'avait braqué vers le prince.

Le jury rentra pour proclamer l'accusée « non coupable », aux applaudissements de la salle qu'il fallut évacuer afin que la voix du juge pût se faire entendre.

CHAPITRE XXIV

DESCENTE DE POLICE DANS LES LOCAUX
DE LA DELEGATION COMMERCIALE RUSSE
ET AFFAIRE PODMORE

Peu après que les Russes eurent obtenu l'autorisation d'établir des relations commerciales avec l'Angleterre, ils organisèrent à Londres un service central nommé « Arcos Ltd », avec bureaux à Moorgate Street, dans un immeuble tout spécialement construit à cet effet au prix de plus de trois cents mille livres. Notre service spécial ne tarda pas à savoir que cet office ne se consacrait pas uniquement au commerce, mais qu'il était en réalité le centre des affaires politiques qui ne pouvaient se confier aux soins de la légation russe. De fait, l'Arcos menait à Londres une campagne internationale pour la destruction des institutions en vigueur dans tous les pays dits capitalistes. Chose des plus significatives, l'immeuble contenait des réduits fortifiés aux murs en béton de ciment et aux portes en acier munies de serrures compliquées. Dans ces pièces se trouvaient des coffres-forts d'acier et, à d'autres endroits, ils avaient été englobés dans la maçonnerie des murailles derrière les panneaux de bois. Tous ces détails avaient été connus depuis les premiers mois de 1926. On savait en outre que de nombreuses sociétés révolutionnaires étaient subventionnées par la Russie grâce à l'Arcos. Le parti britannique du *Labour* et les syndicats ouvriers ne pouvaient nous pardonner l'échec de la grève générale et bien que rien ne permit d'affirmer que la grève elle-même avait été financée par la Russie, il était incontestable qu'une ou deux associa-

tions affiliées aux syndicats ouvriers russes recevaient la plus grande partie de leurs fonds par l'Arcos.

La situation était délicate. Le ministre soviétique jouissait des privilèges diplomatiques usuels. L'Arcos, au contraire, n'était ostensiblement qu'une société commerciale sans autres droits que ceux qui peuvent être réclamés par n'importe quelle compagnie de commerce étrangère; cependant la police avait d'excellentes raisons pour soupçonner quel genre d'affaires secrètes se tramaient derrière les murs de l'imposant édifice de Moorgate.

Il arriva qu'en mai 1927, un sujet britannique servant dans les forces de l'Air avait été convaincu d'avoir détourné deux documents contenant des détails sur les constructions d'avions et le service spécial apprit par des informations confidentielles que l'un de ces papiers avait été apporté à l'Arcos et photographié dans les sous-sols de l'immeuble. Sur ce, un magistrat de la City de Londres délivra un mandat en vertu de la loi sur les secrets officiels, et une descente de police fut organisée pour le 12 mai.

A son arrivée à l'Arcos, la police alla droit au cabinet photographique dont était chargé un Russe nommé Koling. D'autres pénétrèrent dans le bureau du chiffre où se trouvait l'employé Antoine Miller. Aux étages, tout le personnel fut passé en revue dans les corridors et personne ne fut autorisé à sortir. La porte d'une pièce était fermée; elle n'avait pas de loquet et ne pouvait s'ouvrir de l'extérieur qu'au moyen d'une clef. Elle fut enfoncée par les agents qui y trouvèrent un des chefs de l'entreprise en train de brûler des documents dans la cheminée. Il les tira d'une caisse pleine de papiers et il fallut employer la force pour le faire cesser. Les documents trouvés dans la cheminée n'étaient plus lisibles. Mais ceux qui remplissaient la caisse et d'autres, découverts dans les chambres blindées, prouvèrent d'une manière certaine que l'Arcos se livrait à une violente campagne antibritannique; ils démontraient également une collaboration des plus étroites entre les organisateurs soviétiques et les communistes du pays à Londres aussi bien que dans nombre d'autres capitales, et que

l'Arcos servait de boîte aux lettres pour des communications de nature subversive.

Rien d'étonnant à ce que la Presse russe ait frémi d'indignation devant ce qu'elle désignait comme une offense, ni qu'elle ait répandu des comptes-rendus tendancieux et mensongers sur les incidents de cette opération de police. Mais il est étrange qu'une organisation aussi peu exaltée que le Conseil du congrès général des syndicats ouvriers ait écrit au Premier Ministre pour protester énergiquement contre ce qu'elle estimait « les procédés injustifiables du ministère de l'Intérieur. »

Le *Times*, dans un article rédactionnel, demanda quelles raisons le parti travailliste anglais pouvait avoir de s'agiter frénétiquement parce qu'une maison commerciale avait été régulièrement perquisitionnée par les agents de la force publique. En quoi la sympathie devait-elle jouer? Rien ne permettait d'affirmer que la date de la descente de police eût été soigneusement fixée de manière à coïncider avec la période où la loi sur les syndicats ouvriers se trouvait à l'étude.

Bien que, sans doute, cette opération eût fort bien pu rendre davantage, elle donna des résultats importants. Le Premier annonça aux communes que, dans ces conditions, le gouvernement se voyait obligé de mettre fin à l'accord commercial, de rappeler de Russie la mission britannique et de demander le rappel du ministre soviétique de Londres.

L'AFFAIRE PODMORE

Pour donner au lecteur un tableau du mécanisme de détection employé de nos jours par Scotland Yard, j'ai choisi l'affaire Podmore relative à un assassinat commis à Southampton en 1928. La juridiction de Scotland Yard couvre un peu moins de sept cents milles carrés, en excluant la City de Londres qui possède son propre corps de police, mais qui, en matière criminelle, collabore étroitement avec la police métropolitaine. Elle s'étend à tout « le plus grand Londres » avec sa population de près de huit millions

d'âmes et qui est la plus grande ville du monde. Un huitième environ de la population de l'Angleterre et du pays de Galles habite le plus grand Londres. Puis viennent la ville de New-York avec plus de six millions, le plus grand Paris avec quatre millions et demi et le plus grand Berlin avec quatre millions deux cent cinquante mille.

Les effectifs de la police métropolitaine s'élèvent à un peu plus de vingt-deux mille hommes, dont près de neuf cents sont des détectives particulièrement formés. Avant la Grande Guerre ces derniers étaient rarement détachés auprès des autres corps de police, parce que les groupes locaux étaient tenus à en payer les services. Mais depuis 1914, n'importe quel chef-constable d'une quelconque force locale est libre de demander l'assistance de Scotland Yard, la rémunération de ces services étant assurée sur les fonds de la police métropolitaine. Les détectives ainsi détachés peuvent donc effectuer leurs recherches sur tout le territoire de l'Angleterre et du pays de Galles. Il en fut ainsi pour l'affaire Podmore que je vais relater.

Le 1^{er} novembre 1928, un certain Mr Parrot, domicilié au numéro 3 de Carlton Road, à Southampton, fit connaître à la police de cette ville qu'un de ses locataires nommé Vivian Messiter, agent de la Wolf's Head Oil Company pour Southampton, avait quitté son domicile depuis le 30 octobre sans qu'on n'eût plus rien appris à son sujet. Il est réellement étrange que cette disparition ait si peu inquiété le voisinage. La société pétrolifère qu'il représentait se mit en rapport avec la police. Un signalement fut inséré dans la Gazette de Police et un sergent de police locale envoyé au dépôt de la société; mais le trouvant clos, il revint en supposant que le magasin avait été fermé de l'extérieur par Messiter lui-même, que l'on avait entendu dire qu'il aurait préféré se trouver en Amérique. On pensait en conséquence qu'il avait dû rentrer aux Etats-Unis. Il ne vint à l'esprit de personne que cet homme ne serait vraisemblablement point parti sans avertir ses connaissances, en abandonnant tous ses bagages, alors qu'il aurait pu demander à la poste de faire suivre son courrier, faire ses malles et partir sans

aucun mystère. Ses employeurs avaient pu craindre de lui faire du tort en donnant une certaine publicité à ce départ.

Les choses en étaient à ce point quand, le 10 janvier 1929, un certain Passmore vint à Southampton pour remplacer le disparu. La porte donnant sur la cour des magasins de pétrole fut ouverte et un ami, Mr Bailey, grimpa par-dessus le toit du cabaret attendant et força le cadenas de la porte. A l'intérieur ils trouvèrent la voiture appartenant à la compagnie, et ils s'inquiétaient si peu du sort de Messiter que leur premier souci fut de mettre cette automobile en marche. Mais le réservoir d'essence était vide. Il y avait là un vaste hangar rempli de caisses de pétrole; et une rangée de ces caisses empêchaient de voir jusqu'au bout. En contournant cet obstacle, les deux hommes aperçurent devant eux un corps sans vie. Et c'était bien celui de Messiter, comme le prouva son permis de conduire trouvé dans une de ses poches. Le visage avait été dévoré par les rats.

Même après cette découverte, aucun soupçon de meurtre ne s'éleva pendant plusieurs heures. Le témoignage éloquent de la porte cadénassée fut négligé et l'on admit que le malheureux était mort des suites d'une hémorragie subite; mais la première inspection médicale prouva que le décès était dû à un acte de violence.

Le constable-chef de Southampton demanda le concours de Scotland Yard qui détacha aussitôt l'inspecteur-chef Prothers et le sergent Young. Ceux-ci procédèrent en accord étroit avec les agents de la ville dont le plus remarquable était l'inspecteur-détective Chatfield, et leur premier soin fut d'étudier le passé du mort.

Vivian Messiter était arrivé à Southampton au début de septembre 1928 comme agent de la compagnie pétrolière. Il approchait de la soixantaine. Il avait servi et souffert pendant la guerre. Il était de manières courtoises et calme et régulier dans ses habitudes. C'était un grand travailleur, mais un peu dépaysé. Il sortait d'une bonne famille de l'ouest. Il vivait seul en meublé, n'ayant d'autre ami que son dentiste avec lequel il jouait au golf. Il avait un cousin, le capitaine Machin, domicilié à près de vingt lieues de

Southampton et qu'il allait voir le dimanche. En semaine, ses habitudes ne variaient pas : petit déjeuner à huit heures, visite au dépôt de pétrole et au garage, Grove Street, 42, retour chez lui vers trois heures de l'après-midi. Correspondance pendant une heure ou deux. Nouvelle sortie pour affaires et dîner, toujours au même restaurant. Il rentrait au logis entre huit et neuf heures du soir.

Le 30 octobre, il dérogea légèrement à son train de vie en demandant son déjeuner pour sept heures trente au lieu de huit heures, ayant un rendez-vous important en ville, à huit heures quarante-cinq. La chose n'aurait guère été digne de retenir l'attention, sauf qu'après ce petit déjeuner, personne ne l'avait plus vu en vie, sinon naturellement celui qui l'avait assassiné. Sa logeuse lui porta du lait frais, mais trouva la dernière livraison intacte et les cendriers vides de cendres de cigarettes. Le lendemain matin, elle vit le lit encore fait, personne n'y ayant dormi de la nuit. Elle s'inquiéta et envoya son mari à la police.

L'histoire antérieure de Messiter ne donnait aucune indication quelconque. Il avait été promu capitaine pendant la guerre, puis blessé. Il avait passé presque toute sa vie à l'étranger. Il était apparemment bon ingénieur, puisqu'il avait exercé des fonctions assez importantes pendant la construction du pont sur l'Hudson.

Le cadavre avait été dépouillé de tous objets de valeur, mais avec le permis de conduire, deux lettres étaient restées dans les poches, l'une signée par un certain Galton, l'autre provenant d'un ami d'Amérique. Il y avait encore un médaillon contenant deux photographies de femmes qui ne purent être identifiées. Le cadavre était vêtu d'une combinaison de mécanicien avec des gants aux mains, ce qui semblait indiquer que le défunt faisait un travail manuel, comme par exemple nettoyer sa voiture. Sur le siège se trouvaient deux carnets, l'un de mémorandums, l'autre de commandes avec duplicatas. Des pages avaient été arrachées dans les deux. Le carnet-mémorandums donna la première indication : un reçu signé H. F. Galton pour deux shellings et demi de commission sur la vente de deux gal-

lons d'huile, portant la date du jour même où Messiter avait disparu. Mais cette piste ne conduisait nulle part. Galton était contremaître au chemin de fer du Sud. Il justifia tout son emploi du temps pour la journée du 30 octobre; la seule chose à lui reprocher était d'avoir contrevenu aux règlements de chemins de fer qui interdisent à tout salarié de la compagnie d'accepter un autre travail, même aux heures de liberté. L'homme exposa que le reçu était en réalité de la veille et qu'il portait la date du 30, parce que la marchandise devait être livrée ce jour-là. Les pages du carnet de commandes étaient vierges d'écritures, mais deux feuilles de papier carbone intercalées permettaient de distinguer plusieurs noms et chiffres, tels que « Cromer et Bartlett, 25 Bold Street, Southampton, 29 octobre 1928; — Vendu à Ben Baskerfield, Clayton Farm, Bentley Road, près Winchester — Ben Jewis, Crescent Bassett, cinq gallons N°8 à 5/6. » Naturellement tous ces noms furent présumés être ceux de certains clients de Messiter, mais en essayant de mettre la main sur eux, la police s'aperçut qu'aucun n'existait. Il n'y avait pas de Bold Street à Southampton, ni aucune maison rappelant les noms de Cromer et Bartlett. Personne ne connaissait Clayton Farm dans les environs de Winchester, ni Ben Jervis à Crescent Bassett.

Trois autres livres furent remis au nouvel agent de la compagnie par le propriétaire de Messiter. L'un était un livre de commandes, mais aucun d'eux ne donnait aucun renseignement sur l'affaire. Cependant le 13 janvier 1929, une lettre importante fut découverte dans la chambre du défunt. En voici le texte : « W. F. Thomas, 5 Cranbury Avenue. Southampton. 23 octobre 1928. Monsieur, En réponse à votre annonce de ce jour, travaillant dans le commerce automobile et ayant de bonnes relations parmi les fermiers et propriétaires de garages, je suis certain de pouvoir vous être utile pour les affaires d'essence. On me demande constamment mon opinion et je puis sûrement vous valoir de bonnes relations. Dans l'espoir d'être favorisé d'une réponse... » Signé : William F. Thomas.

L'annonce en question avait paru dans l'Echo de Sou-

thampton sur l'ordre de Messiter, cherchant des agents introduits dans le pays et susceptibles de vendre de l'essence.

Entre temps, une perquisition méthodique se pratiquait dans le garage. Le premier jour on trouva un anneau, provenant apparemment d'une montre, et un bout de papier illisible en raison de la boue qui le couvrait, bien qu'il eût été dans la suite déchiffré et utilisé aux débats. Puis, le dimanche 13, ce fut un marteau d'un certain poids couché le long du mur, près de la porte; il portait des taches qui, à l'analyse, se révélèrent produites par du sang humain, et en outre deux poils collés à l'instrument et qui provenaient d'un sourcil du défunt. Cependant la police croyait encore à un assassinat par coups de feu. Aucune empreinte digitale ne fut relevée sur le marteau.

Le lendemain, un papier chiffonné fut découvert entre deux barils d'huile. Il contenait la note suivante : « Mr W. F. Thomas. Je serai au 42 de Grove Street à dix heures du matin, mais pas à midi. V. Messiter. »

Ainsi, une perquisition de deux jours avait amené à la lumière deux documents visant tous deux un homme nommé W. F. Thomas comme ayant probablement été au service de Messiter à l'époque de sa mort.

L'adresse de Cranbury Avenue était celle d'une pension tenue par une Mrs Horne, qui dit à la police que Mr et Mrs Thomas, un couple tranquille, de bonnes manières, avait logé chez elle pendant une quinzaine, du 20 octobre au 3 novembre et avait laissé une adresse pour faire suivre ses lettres. Malheureusement cette adresse n'existait pas en réalité. Il n'y avait donc toujours pas de point de départ pour une enquête. Les affaires traitées par Messiter étaient pour ainsi dire nulles; elles se réduisaient à trois petites commandes obtenues pendant six semaines; pas trace d'autres amis ou connaissances. Il avait demandé son admission à la Chambre de Commerce et il avait été dûment reçu comme membre de cette organisation, alors que son cadavre était déjà étendu dans son dépôt d'essence.

Cependant, cet isolement fut dans un certain sens avantageux pour la police. Si ses affaires avaient été actives, il

aurait fallu des mois pour connaître et interroger tous ses clients et visiteurs. Tandis qu'ainsi toute personne aperçue avec lui se trouvait bien en lumière et c'est ce qui mit sur la trace de l'assassin. Un épicier nommé Card, dont la boutique touchait le dépôt d'essence, déclara aux policiers avoir vu plusieurs fois fin octobre un jeune homme en compagnie de Messiter. Il se rappelait particulièrement certaine après-midi où les deux restèrent dans la rue pendant plus d'une heure comme s'ils avaient attendu quelqu'un. Il indiqua la date du 29 octobre. Le signalement qu'il sut donner était pauvre, mais le 15 janvier, la police en publia la description suivante :

« Age, environ trente ans; fluet de corps, mais plutôt élancé; taille, cinq pieds, cinq à six pouces; cheveux noirs; visage fin, traits réguliers, s'exprimant bien; a l'aspect d'un voyageur de commerce. Portait la dernière fois qu'il a été vu un complet bleu sombre et un chapeau de feutre mou. »

Le signalement contenait quelque dix points; malheureusement la qualité n'en valait pas la quantité. La police, naturellement, ne pouvait utiliser que ce qu'elle avait reçu; en l'occurrence la description faite par un incompetent d'un homme qu'il n'avait eu aucune raison spéciale d'observer.

L'inspecteur-chef Prothero n'en attendait pas grand-chose; le résultat en fut néanmoins immédiat et important. Au bout de quelques heures, Mr Mitchell, entrepreneur de constructions à Downton, village situé à seize milles de Southampton vint donner des informations sur ce même individu recherché par la police. Les souvenirs de Mitchell étaient plus vifs du fait que le signalement s'appliquait à un homme qui avait quitté son service d'une manière inopinée et dans des circonstances qui le désignaient comme s'étant approprié environ cent trente livres appartenant à son patron (Mitchell). Bien plus, il indiqua même le nom de son employé disparu : F. W. Thomas; c'est-à-dire le nom qui figurait sur la lettre trouvée au domicile de Messiter et également sur le bout de papier découvert dans le garage.

Mitchell raconta avoir reçu de Thomas une lettre datée

du 23 octobre 1928 et offrant ses services de mécanicien, en réponse à une offre d'emploi insérée dans les journaux. Il avait rencontré Thomas à Southampton le 27, et celui-ci lui avait déclaré travailler pour une maison de transports de la ville et quitter son emploi en raison d'un désaccord avec le fils de son patron. Sur ce, il avait engagé le mécanicien qui devait prendre son service le lundi 3 novembre. Puis Thomas avait demandé à entrer le mercredi 31 octobre et il était venu ensuite sans prévenir dans l'après-midi du mardi, en exprimant le désir de commencer à travailler aussitôt. Cela n'ayant pas été possible pour différentes raisons, l'homme partit pour revenir avec sa femme le samedi 3 novembre. Il avait demandé une avance d'une livre pour payer le chauffeur de son taxi, car il avait, dit-il, perdu pendant le voyage un portefeuille contenant huit livres. Il était resté six semaines à Downton, travaillant d'abord comme mécanicien, puis comme chauffeur. Le 22 décembre, les petits sacs préparés pour la paye des ouvriers de Mitchell avaient disparu. Il s'agissait d'environ cent trente livres. La police du Wiltshire avait été appelée; elle avait interrogé Thomas trois fois, avec ce résultat que le lendemain celui-ci et sa femme avaient disparu en abandonnant leurs bagages.

Munie de ces informations complémentaires, la police publia, le 17 janvier, le signalement suivant des deux fugitifs :

« La police désire connaître tous détails concernant un individu donnant le nom de W. F. Thomas, âgé d'environ trente-deux ans, taille cinq pieds, quatre ou cinq pouces; teint pâle, cheveux noirs, sans barbe ni moustache. Cicatrice apparente d'environ un pouce de longueur à la tempe (gauche ou droite, on ne peut préciser). Il se fait passer tantôt pour voyageur de commerce, tantôt pour mécanicien ou chauffeur.

« Cet homme a résidé 5 Cranbury Avenue, à Southampton, du 20 octobre environ jusqu'au 3 novembre, avec une femme de près de trente ans, taille environ cinq pieds, trois pouces; teint pâle, cheveux blonds dorés qui semblent teints;

vêtue d'un manteau couleur fauve; col, poignets et bas du manteau garnis d'une étroite bande de fourrure; robe vert-pois, sans manches; petit chapeau gris.

« Son linge portait les lettres « L. H. ». Elle était connue sous le nom de « Lil » et parlait avec l'accent du nord. Elle aurait travaillé dans une poterie. »

Mais avant même que cette notice eût été publiée, l'attention de Prothero s'était portée sur un autre nom, car le logement de Thomas à Downton avait été fouillé par la police du comté de Wiltshire qui avait découvert des bouts de papier pleins d'intérêt; un feuillet dépareillé avec les mots « Podmore » et « Manchester »; un fragment de memorandum avec en-tête imprimé d'une maison de Manchester : « The auto and radio services, 85 London Road. » Les différentes pièces du puzzle concordaient encore une fois. Cette maison avait employé un certain William Henry Podmore en qualité de mécanicien, du 17 septembre au 17 octobre 1928, et W. F. Thomas était arrivé à Southampton, au 5 Cranbury Avenue, le 20 octobre. En outre, le départ de Podmore avait été instantané, motivé par une enquête de police à Manchester.

Le nom de W. F. Thomas ne disait rien aux policiers de Scotland Yard, mais celui de W. H. Podmore n'en était que plus éloquent. Car l'histoire criminelle de Podmore remontait à l'âge de onze ans et elle présentait de nombreuses bien que brèves périodes d'incarcération. En plus, le dossier révélait que cet individu vivait avec une fille nommée Lil Hambledon et qu'il était de Leek, dans le Staffordshire. Le signalement avait mis en mouvement la police de ce comté qui, le 17 janvier, avait interrogé les parents de Podmore à Leek, pour apprendre que celui-ci venait de leur faire une visite le matin même. Elle eut plus de chance à Hanley où elle trouva Lil Hambledon chez elle. Cette dernière parla sans difficulté; elle avait quitté Podmore quelques heures auparavant; Podmore et elle avaient lu le signalement concernant W. F. Thomas et décidé que la meilleure chose à faire était d'aller voir la police de Southampton. Elle indiqua encore l'hôtel Leicester, à Londres,

comme celui où il passerait probablement la nuit et, en effet, trois agents de Scotland Yard l'y trouvèrent, inscrit sous le nom de Podmore. Il parut absolument sincère. Il dit qu'il était en route pour Southampton. Il ne fut ni arrêté, ni inculpé, mais simplement envoyé sous escorte à l'inspecteur-chef Prothero auquel il fit une longue déclaration particulièrement intéressante, parce qu'il parlait sans savoir ce que la police connaissait déjà.

Il avait appris dès la mi-octobre qu'un mandat était lancé contre lui pour délits commis à Manchester, et il s'était rendu à Southampton en compagnie de Lil Hambledon dans l'intention de passer à l'étranger. Mais ayant payé ses frais de voyage, le couple n'avait plus que dix-huit livres. Il décida donc de rester en ville et d'y chercher du travail en adoptant le nom de Thomas, puisque celui de Podmore faisait l'objet d'un mandat. Le 23 octobre, il avait répondu aux annonces de Messiter et de Mitchell. Le lendemain, ce dernier était venu le voir et l'avait invité à se rendre au dépôt d'essence le lundi matin à dix heures. N'ayant rien à faire le samedi, il était parti dans la direction du dépôt où il avait trouvé Messiter en compagnie d'un autre homme. Le lundi matin, il les avait de nouveau rencontrés ensemble au magasin.

« Messiter et l'homme avaient un livre et l'homme y faisait une annotation », dit Podmore, mais voyant que le sergent inscrivait ce qu'il disait, il nia l'avoir dit, s'agita et tout à coup éclata en sanglots. Il ne put reprendre son récit qu'au bout de dix minutes et ce fut pour dire : « C'est Messiter qui a fait l'annotation et demandé à l'autre de signer. »

Poursuivant sa déclaration, il prétendit être revenu au dépôt le mardi matin peu après neuf heures. L'agent y était avec Messiter qui se plaignit de sa magnéto et lui dit de la mettre en état et de prendre ensuite la voiture pour transporter de l'essence à un garage de Salisbury Road. Podmore lui déclara qu'il avait une offre d'emploi plus avantageuse, à quoi Messiter répondit que c'était à lui (Podmore) de savoir ce qui lui convenait le mieux. Rentré chez lui pour le repas, il avait demandé à Lil si elle voulait l'accompa-

gner dans sa course en auto. Il était retourné au dépôt, avait chargé cinq caisses d'essence et il était parti pour Salisbury Road. Il ne put y laisser la marchandise, parce que le gardien du garage n'avait pas d'ordres à ce sujet; il résolut donc de pousser jusqu'à Downton pour voir Mitchell. Quand il revint au magasin, il trouva la porte de la cour ouverte, mais celle du magasin fermée à clef. Il laissa donc l'auto dans la cour extérieure et ferma la porte donnant sur la rue. Le lendemain, elle était fermée à clef et il jeta donc un papier avec un mot d'explication dans la boîte aux lettres. Il revint à la tombée de la nuit, mais la porte était toujours fermée.

Il fut alors interrogé au sujet des différentes adresses inexistantes et se troubla. Il déclara n'avoir jamais emprunté de marteau et s'être servi du sien pour les réparations à faire.

Le 18 janvier — jour de la première déposition de Podmore — le marteau trouvé dans le garage fut identifié par un certain Marsh, employé aux usines Austin à une demi-lieue du dépôt d'essence. Marsh dit avoir prêté son marteau à un inconnu vers la fin d'octobre ou au début de novembre. La description qu'il en fit ne permit pas de douter que ce fût vraiment de son marteau qu'il s'agissait. Mais il n'est que juste d'ajouter que lorsque douze hommes lui furent présentés, y compris Podmore, le propriétaire du marteau ne fut pas capable de désigner l'emprunteur. Mr Card ne réussit pas non plus à reconnaître le jeune homme qu'il avait vu devant le dépôt.

Le 29 janvier, Podmore fut inculpé à Manchester d'avoir vendu une auto et une motocyclette ne lui appartenant pas. Il avoua et fut condamné à six mois de prison, ce qui donna au chef-inspecteur Prothero le temps d'étudier les preuves et témoignages de l'affaire d'assassinat et d'éliminer la masse habituelle des indices sans valeur. Lors de l'enquête ajournée du 6 mars, le *coroner* parla de deux cents témoins interrogés par la police. Podmore, qui purgeait sa peine à la prison de Manchester, fut transféré à celle de Winchester afin d'assister aux formalités de l'enquête; il fut repré-

senté par un avocat aux frais du Conseil municipal de Southampton. L'affaire dura plusieurs jours. Lily Hambleton déposa et confirma dans l'ensemble les déclarations de Podmore. Elle fit l'impression de dire la vérité autant qu'elle se rappelait et savait, mais il sautait aux yeux que Podmore lui avait confié fort peu de chose.

Au cours de cette procédure une preuve essentielle fut mise au jour. Prothero observa que le reçu de Galton présentait des traces qui pouvaient provenir d'un crayon à l'aide duquel on aurait écrit sur la page précédente, arrachée. Il fit photographier le document sous une lumière oblique et l'on put lire :

« Reçu de la compagnie des huiles Wolf's Head, commission sur Cromer et Bartlett, cinq gallons à six pence, deux shellings six pence. W. F. T. »

C'était la première preuve d'escroquerie de la part de Podmore dans ses relations avec Messiter, puisque, nous le savons, la maison Cromer et Bartlett n'existait pas.

Deux détenus de la prison de Winchester rendirent compte de certaines conversations avec Podmore. Leur témoignage fut considéré comme tendancieux et le ministère public ne les fit pas citer. Podmore lui-même ne fut pas convoqué par le coroner. Le verdict du jury fut, après une absence de quarante-cinq minutes : « Assassinat par personne ou personnes inconnues. »

La police disposait désormais de témoignages dignes de foi grâce auxquels Podmore fut dans la suite convaincu de meurtre; mais il fallait consulter les hommes de loi et l'on estima préférable de renvoyer le prisonnier purger sa condamnation à Manchester. A peine libéré, il fut arrêté de nouveau à la porte de la prison et inculpé non d'assassinat sur la personne de Messiter, mais d'escroquerie au détriment de ce dernier. A sa propre requête il passa devant la Cour criminelle centrale à Londres. Il avoua encore une fois et se vit condamner à six nouveaux mois qu'il passa dans la prison de Wandsworth, et ce fut seulement après une deuxième libération, le 27 décembre 1929, qu'il fut arrêté définitivement sous inculpation de meurtre, treize

mois et demi après le crime. La justice avait procédé cette fois avec beaucoup de lenteur.

L'inspecteur Prothero croyait avoir réuni les preuves suffisantes pour justifier l'accusation d'assassinat et l'affaire avait été soumise à la direction des poursuites publiques. Les retards sont dus aux difficultés soulevées par les conseillers juridiques de la direction pour accepter la responsabilité de l'inculpation après le verdict des jurés du *coroner*.

Il faut rappeler ici qu'elle reposait uniquement sur des indices, c'est-à-dire sur les documents trouvés au garage : le carnet aux pages arrachées avec les traces révélant ce qui avait été écrit sur une feuille précédente, et n'existant plus; le livre de commandes à duplicatas avec les deux feuilles de papier carbone couvertes d'adresses et de noms imaginaires; le reçu délivré par Horne avec ce qui était noté au verso et la note adressée à W. F. Thomas.

L'inculpation s'appuyait en outre sur les points suivants :

1° La possibilité de démontrer que Podmore avait eu connaissance de tous les noms fictifs relevés sur les différents papiers.

2° La déposition de la logeuse affirmant que Podmore n'avait payé son loyer que le mardi soir, donc après la mort de Messiter et lorsqu'il pouvait avoir de l'argent volé sur le cadavre de ce dernier.

3° La fausse déclaration de Podmore au sujet de son prétendu engagement à la société de transports dite *Allied Transport Company*.

4° Ses déplacements suspects après la mort de sa victime, tel par exemple sa tentative d'aller immédiatement à Downton et sa fuite de l'hôtel Stonebridge.

5° Les prétendus aveux faits par Podmore à d'autres détenus de la prison de Wandsworth.

C'était sur la base de ces preuves que le ministère public se voyait obligé d'inviter le jury à déclarer :

Que Podmore avait essayé de voler Messiter en lui soustrayant des commissions sur des commandes fictives;

Que Messiter avait découvert la supercherie;

Qu'une querelle s'en était suivie au cours de laquelle Podmore l'avait frappé au moyen du marteau emprunté et que l'ayant tué, il avait déchiré certaines pages des carnets de manière à cacher ses relations avec Messiter; il avait ensuite quitté la scène du crime avec la plus grande rapidité possible.

Rien ne semblait prouver la préméditation.

Quand le directeur des poursuites publiques décide de faire sienne une affaire soumise par Scotland Yard, l'officier de police compétent reste automatiquement à sa disposition pour les enquêtes complémentaires jugées indispensables en vue d'appuyer l'accusation. Les débats préliminaires devant quatre magistrats du tribunal de Southampton s'ouvrirent le 20 décembre. Leur opinion ne fut pas unanime, mais la majorité opina qu'il y avait là un cas *prima facie* à soumettre aux assises le 3 mars 1930. Pendant ces formalités, la montre en or de Messiter fut trouvée dans un réservoir de lavoir public à Southampton.

Le procès qui avait excité un intérêt énorme dans le public commença le 3 mars devant le lord premier président et dura six jours. La procédure légale britannique se distingue de toutes les autres par sa répugnance à recevoir comme preuves des déclarations qui ne sont pas faites devant le tribunal où elles peuvent être confirmées ou attaquées par un interrogatoire contradictoire. Cette répugnance s'étend aux dépositions faites par des personnes mortes depuis. Ceci ne s'applique pas aux reports figurant sur un livre de comptabilité. A sa grande surprise, Podmore fut déclaré coupable grâce à la preuve documentaire établissant qu'il avait soutiré des commissions sur des ventes imaginaires. Peu après les débats, la police découvrit une firme « Cromer et Bartlett » parmi les poteries du Midland. En fait, presque tous les noms usés par Podmore existaient réellement, mais dans d'autres parties du pays.

Dans son résumé, le lord premier président manifesta clairement sa conviction que le ministère public avait fait la preuve; mais il dit tout aussi nettement aux jurés que c'étaient eux qui prenaient la responsabilité de l'affaire.

Après une heure et dix-huit minutes, ils rapportèrent un verdict de culpabilité et l'arrêt de mort fut prononcé.

Pendant tous les débats, Podmore avait compté sur un acquittement. Comme beaucoup d'hommes qui recourent au crime dès leur jeunesse, il se croyait plus intelligent que ceux qui l'inculpaient. Il était doué d'une mémoire surprenante et les interrogatoires démontrèrent qu'il n'avait oublié aucune des déclarations faites par lui-même ou par les témoins.

Il adressa à la Cour d'appel criminelle une demande de révision, et lorsqu'elle fut rejetée, il recourut encore, sans résultat, à la Chambre des lords. Puis une grande partie du public commença à s'agiter pour obtenir la grâce du condamné, en raison des longs retards subis par la cause et de l'absence de motifs. Le *Labour Party* vota une résolution blâmant le ministre de l'Intérieur de se refuser à recommander la grâce. La réponse du ministre vaut d'être citée : « La résolution me demande d'ignorer les décisions solennelles des tribunaux, des juges et des jurés et d'agir conformément à une opinion exprimée sur une condamnation capitale. J'espère qu'aucun ministre ne se laissera jamais influencer par une doctrine aussi peu justifiée... Je n'admettrai jamais de tourner en dérision une loi, quelque puisse être dans le public le désir de la modifier... Le public a le droit de changer les lois; mais le ministre a le devoir de les appliquer. »

Pour ceux qui ne savent pas comment les exécutions se pratiquent en Angleterre, je dirai qu'à partir du moment où l'arrêt est prononcé, le condamné est constamment surveillé par deux gardiens dans une cellule deux fois plus grande que d'ordinaire. Ces gardiens ne le quittent ni la nuit ni le jour et la porte est remplacée par une grille de fer qui permet de regarder à l'intérieur. Il reçoit de fréquentes visites du directeur et de l'aumônier de la prison et jouit d'une heure d'exercice dans l'une des cours, toujours sous la même surveillance.

En théorie l'agent responsable de l'exécution est le haut *shériff* du comté représenté par son délégué qui désigne un

exécuteur sur une liste établie à cet effet et doit assister à l'opération. Pour incroyable que cela puisse paraître, le temps voulu pour former le cortège et parcourir la distance qui sépare la cellule du hangar n'excède pas trois minutes et la trappe tombe immédiatement, la mort étant instantanée. Les journalistes savent parfaitement qu'il serait inutile de demander n'importe quel renseignement à un fonctionnaire de la prison, et ils n'essaient même pas de le faire. L'exécution est suivie par une enquête faite dans la prison même et tout juré peut poser des questions aux témoins. Quand le jury a pris connaissance du certificat médical, le cadavre du supplicié est enterré dans l'enceinte de la prison.

Bien que le cas Podmore ait subi de nombreux délais, il démontre bien que les succès de Scotland Yard n'ont jamais été dus à une intuition ou perspicacité individuelles de « limiers » de police, mais à une coopération intelligemment appliquée. Les auteurs de romans policiers semblent généralement ignorer le fait que leurs « super-limiers » auraient à donner aux juristes des apaisements et des preuves capables de résister à l'épreuve des débats criminels avec des défenseurs à l'affût de toute faille dans l'affaire soumise au ministère public. Le travail par équipe est le seul moyen de réussir et seul celui qui sait comment le diriger peut aspirer à gravir les échelons les plus élevés de sa profession.

L'intérêt de ce cas Podmore réside surtout dans la patience dont firent preuve les agents qui en étaient chargés. Ils durent passer au crible des centaines de pistes et d'indices; ils durent écarter des dépositions faites par des douzaines d'informateurs ayant les meilleures intentions, mais bien qu'il leur fallût de nombreuses journées pour accomplir ce travail, ils ne se relâchèrent jamais et conservèrent cette qualité vraiment inestimable du parfait policier, la ténacité.

On m'a demandé combien il faut de temps pour livrer un criminel à la justice, à partir du jour où le crime est commis ou porté à la connaissance de la police jusqu'à

celui où l'assassin est pendu. J'ai déjà parlé dans le présent volume du cas Voisin, qui fut dénoncé à la police le 2 novembre 1917. Affaire compliquée, le cadavre ayant été sectionné, tête et mains manquant ainsi que toute indication de l'identité de la victime, sauf une marque de blanchisseur sur le drap qui enveloppait le tronc amputé de ses membres. Après de patientes investigations, la police identifia la défunte et l'assassin fut exécuté quatre mois et demi après la découverte de son crime.

Dans un cas précédent, celui de William Seaman, dit King, qui avait fait vingt-huit ans de prison pour sévices graves, le coupable fut surpris presque en flagrant délit de meurtre sur la personne d'un Juif de soixante-dix-sept ans, en avril 1896. Pour échapper à la police, il sauta du haut d'un toit sur la tête des passants, ce qui n'amortit sa chute que partiellement et il fut transporté à l'hôpital avec une jambe brisée. Mais même dans ces conditions, il fut possible de l'exécuter le 9 juin suivant, après enquête du magistrat, comparution devant la Cour centrale criminelle, recours à la Cour d'appel criminelle et les trois semaines réglementaires entre la condamnation et l'exécution. En tout deux mois !

Il est intéressant de noter que cette mise à mort de Seaman fut la dernière où trois assassins furent pendus simultanément et que Seaman se trouva placé entre les deux autres, Fowler et Milsom, repris de justice tous les deux. Fowler était un géant d'une force peu commune, Milsom un criminel sans courage qui fit des aveux dans l'espoir de sauver sa tête.

Quand le jury rentra dans la salle, Fowler tomba sur son complice et l'aurait étranglé sans l'intervention des gardiens et des policiers. La lutte dura douze minutes bien comptées. Tous les carreaux de verre furent brisés ; il fallut emporter des femmes en syncope. Les jurés eux-mêmes en tremblaient encore quand le plus âgé d'entre eux rendit le verdict. Fowler avait gagné sa vie en jouant le rôle de l'Hercule dans une bande foraine.

CHAPITRE XXV

AUX PRISES AVEC DES CONDITIONS NOUVELLES

Aucune invention moderne n'a augmenté les difficultés du travail policier au même point que l'automobile, d'abord du point de vue de la circulation urbaine, puis relativement à la découverte et poursuite des malfaiteurs.

Voyons, en premier lieu, le contrôle de la circulation. Les voitures publiques ont toujours été surveillées à Londres depuis 1829, date de la fondation de Scotland Yard. De 1869 à 1933, véhicules aussi bien que conducteurs étaient sujets à une licence délivrée par le commissaire de police. En 1933 fut créée une nouvelle administration publique : le Conseil des transports de voyageurs à Londres ; elle fut chargée du contrôle de tous omnibus, tramways, et avec peu d'exceptions de tous véhicules suburbains sur une surface d'un peu moins de sept cents milles carrés, qui est celle du « plus grand Londres » avec une population de 8.250.000 habitants. Qu'on imagine donc la congestion des quartiers d'affaires de la *City*, lorsque tous ceux qui y gagnent leur vie circulent dans des rues ayant exactement la même largeur qu'il y a cent ans !

Il était naturel que la réglementation de ce trafic incombat à la police, puisqu'aussi bien aucune autre administration n'eût pu s'en charger. Le problème était devenu si urgent quelques années auparavant, qu'on avait envisagé la formation d'un corps spécial de policemen pensionnés. Mais à ce moment parut un bienfaiteur public dans la personne de l'inventeur des signaux automatiques. Sans aucun doute la police, quand elle dirigeait la circulation, le faisait en vertu du prestige que lui conférait son uniforme. Main-

tenant que les signaux automatiques sont installés, on les estime moins chers et plus efficaces. Cependant au cours des prochaines années la surveillance n'en demeurera pas moins indispensable pour forcer les gens à en tenir compte. Quand les habitants de Londres cesseront de contrevenir aux règlements de la circulation, les accidents dont les agents de la police métropolitaine sont les victimes et qui s'élèvent à près de deux mille cinq cents par an — soit plus de douze pour cent des effectifs — se réduiront à presque rien.

Le droit de contrôler la circulation dans des circonstances spéciales avait déjà été reconnu à la police par la loi de 1839 sur la police métropolitaine. Il fut naturellement élargi lors de l'exposition de 1851; à cette époque, les propriétaires de chevaux se plaignirent énergiquement en alléguant que les policiers effrayaient leurs bêtes en élevant les bras pour faire des signaux. Malgré cela, la police fut largement complimentée par les Anglais aussi bien que par les étrangers, pour les résultats obtenus en 1851. Les premiers commissaires prenaient soin de ne blesser aucune catégorie de citoyens dans leurs sentiments. Nous trouvons en 1856 un ordre prescrivant aux policiers, lorsqu'ils s'adressent à des cochers de cabs, l'emploi du mot *cabdriver* (conducteur de cab) à l'exclusion de celui, vulgaire et blessant, de *cabby*.

En 1867, la loi sur les rues métropolitaines autorisa les commissaires de la police de la City à formuler des règlements de la circulation dans un rayon de six milles de Charing Cross afin de supprimer les causes d'embouteillement les plus graves, telles que : conduire du bétail, laisser des véhicules en pleine rue, transporter des placards publicitaires, flâner en voiture, etc., sans oublier les livraisons de bière et de charbon dans les rues les plus fréquentées.

Même en ces jours déjà lointains où le cheval triomphait, les excès de vitesse étaient réprimés par la police. En 1869, de nombreux procès-verbaux furent dressés pour vitesse excessive et imprudences; et malgré cela, en cinq ans, de 1866 à 1870, le nombre des écrasés et blessés dans les rues

de Londres s'élevait annuellement à 106 morts et 1.500 blessés, en moyenne. Après 1900, les chiffres augmentèrent rapidement. En 1927, il y eut 1.056 morts et 48.049 blessés, et en 1933, 1.441 morts et 56.912 blessés.

Jusqu'en 1896, tout véhicule à propulsion mécanique devait être précédé sur la voie publique par un homme à pied portant un fanion rouge et sa vitesse était limitée à trois milles par heure. L'introduction de l'automobile imposa une nouvelle législation à la Chambre des Communes et la vitesse maxima fut de vingt milles à l'heure, ce que naturellement aucun automobiliste ne put observer. La police se vit obligée de tendre des pièges et de poursuivre des gens auxquels précédemment elle n'aurait guère eu affaire. Sa popularité en souffrit, car elle avait toujours eu pour principe de ne jamais pratiquer le guet-apens.

La guerre retarda l'évolution obligatoire comportant un organisme directeur central et la police eut trop à faire pour penser à la limitation des vitesses, mais aussitôt l'armistice signé, les rivalités des compagnies d'omnibus imposèrent cette mesure. Le ministère des Transports fut créé et une loi de la circulation londonienne promulguée pour la surface de mille huit cents milles carrés dans un rayon de trente-cinq milles autour de Charing Cross. Cette loi a été précieuse pour la police en établissant systèmes giratoires, sens uniques et parcs, pour ne rien dire du désembouteillage des rues. En 1930, la loi de la circulation sur routes abolit la vitesse maxima, sauf pour les véhicules commerciaux et libéra la police de la tâche ingrate des embuscades. D'autre part, elle créa un certain nombre de délits nouveaux dont la répression incombait à Scotland Yard. Pour éviter que son action ne soulève une tempête de protestations, Scotland Yard applique cette loi dans un esprit de conciliation. Avertissements verbaux et assignations ne manquent pas avant d'en arriver aux poursuites. En fait, sur un total de trois cent cinquante mille cas, quatre-vingt-six pour cent furent traités de cette façon et quatorze pour cent seulement par la voie pénale. La nouvelle loi autorisait l'emploi de voitures de police pour faire

des patrouilles chargées de surveiller et réprimer tous genres de délits, vols ou usage illicite de voitures aussi bien que crimes ordinaires. Le nombre des patrouilles s'élève à près de cinq cents avec cent cinquante voitures. Elles sont organisées en quatre sections correspondant aux quatre secteurs de la surface totale. Les hommes soigneusement choisis à cet effet doivent être de bons conducteurs et connaître tous les règlements en vigueur; ils doivent en outre posséder un tact et un jugement supérieurs à la moyenne. Ils sont autant que possible faciles à reconnaître afin que les chauffeurs les aperçoivent du premier coup d'œil. Malheureusement les accidents que la police est capable de prévenir ne forment qu'une faible partie du total.

N'oublions pas que ceux qui rédigent les règlements ne sont pas ceux qui ont la plus grande expérience pratique de la circulation. Scotland Yard est obligé de s'en remettre à ses agents dans la rue; c'est d'eux que proviennent les améliorations.

La première expérience avec signaux automatiques remonte à l'année 1868, devant les Chambres du Parlement. L'appareil était un sémaphore à lumières vertes et rouges et les essais universellement applaudis s'achevèrent par une explosion qui blessa l'agent manipulateur. Après la guerre, des ingénieurs de Scotland Yard imaginèrent un appareil réglant sur une seule ligne une circulation en deux sens, ce qui permettait à un seul agent de faire le travail de deux ou trois. En juillet 1931, des signaux automatiques furent installés à tous les croisements d'Oxford Street. Ils fonctionnaient beaucoup mieux qu'on n'avait pensé, car les chauffeurs s'habituaient vite aux lumières : vert, ambre et rouge. Plus de deux cents autres appareils ont été placés depuis. Ils sont fort coûteux à installer, mais ils ont jusqu'à présent économisé de deux cents à trois cents agents. La police prend soin que les signaux soient respectés, et il n'est pas rare de voir des contrevenants arrêtés par un policeman surgissant d'une voiture avertie par radio sur les lieux mêmes de la contravention.

Scotland Yard se tiendra sans doute pendant les décades

à venir dans l'expectative, parce que les problèmes policiers continueront à se modifier de mois en mois pour ainsi dire. Dans le domaine du détective, le criminel a, mieux que la police, tiré parti des inventions modernes. En volant une voiture, il peut s'évader loin du théâtre où il est trop bien connu, pour perpétrer ailleurs un cambriolage de boutique ou de maison privée, et les escouades volantes ne peuvent prétendre à connaître de vue tout malfaiteur venu de divisions éloignées ou de villes provinciales. La connaissance individuelle du criminel et l'information à tête reposée ne seront jamais détrônées par des expédients mécaniques.

En 1829 déjà, sir Robert Peel disait à la Chambre des Communes que la police serait nécessaire pour « répondre à la croissante ingéniosité mécanique du siècle. » Il pensait aux chemins de fer alors à leurs premiers débuts. S'il avait prévu l'automobile, il aurait tracé un tableau encore plus vivant.

Les voitures automobiles de la police métropolitaine, de tous types, comptent environ six cents véhicules sans parler des trente canots automobiles et bateaux sur la Tamise. Aucun n'est construit pour abattre des vitesses sensationnelles. Accélération rapide, vitesse raisonnable et endurance sont les qualités qui les ont fait choisir. Ils ont un rude travail à fournir; les policemen ne sont pas faits pour des voitures d'enfants, bien que toutes leurs voitures doivent être nécessairement légères. A Londres celles qui font des patrouilles sont munies de postes de T. S. F., mais non pas d'appareils de poche reconnus plus utiles en province qu'à Londres.

Pendant les soixante premières années de son existence, la police métropolitaine s'est maintenue à une moyenne annuelle d'environ quatre-vingt mille arrestations pour délits et crimes de tous genres. Il y eut une recrudescence marquée à partir de 1895, jusqu'après la guerre sud-africaine. En 1905, les arrestations s'élevèrent à cent vingt-sept mille, puis elles diminuèrent pendant quelques années pour remonter à cent trente-trois mille en 1913. Pendant la

guerre, alors que de nombreux malfaiteurs virtuels servaient au front, elles tombèrent à la moitié de ce chiffre et immédiatement après l'armistice alors que tout le monde s'attendait à une vague de criminalité, ce fut de nouveau l'ancienne moyenne de quatre-vingt mille. Elle diminua encore progressivement et pour les cinq années de 1928 à 1932, elle s'établit à cinquante-quatre mille contre cent vingt-six mille, moyenne annuelle de 1910 à 1914. Ces chiffres s'expliquent facilement; ils sont dus à la diminution de l'ivrognerie. En 1913, les arrestations en état d'ivresse sur la voie publique avaient, proportionnellement à la population, presque doublé par rapport aux années 1894 à 1895. Depuis la guerre, l'amélioration est due largement au changement qui s'est opéré dans les mœurs populaires relativement à la boisson. Dans sa lutte avec le cabaret, le cinéma semble avoir définitivement vaincu. Les arrestations pour ivresse sont tombées de soixante-dix mille en 1913 à treize mille sept cent soixante en 1932. Résultat frappant de ce changement, le nombre des agents blessés en procédant à des arrestations est inférieur des trois-quarts à ce qu'il était il y a trente ans.

Qu'on m'excuse de me lancer encore une fois dans la statistique. Environ deux tiers des malfaiteurs reconnus coupables pendant ces dernières années, en Angleterre aussi bien que dans le pays de Galles, ont moins de trente ans et deux cinquième en ont moins de vingt et un. Ce fait qui a pour ainsi dire scandalisé notre génération n'a rien de nouveau. En 1875, le procureur général déclarait à la Chambre des Communes que sur dix condamnés aux travaux forcés, neuf avaient moins de vingt ans. Vers le milieu du XIX^e siècle, des centaines d'enfants au-dessous de seize ans entraient en prison chaque année. Il est probable que la criminalité juvénile a toujours été plus importante que de nos jours où tant d'organisations bénévoles s'appliquent à la prévenir. De l'enfant criminel, se développe le criminel incorrigible, non pour avoir été contaminé en prison, mais en raison de cet esprit d'aventure qui existe dans tout jeune homme.

Depuis cent cinq ans qu'elle fonctionne, la police a toujours été chargée de tâches qui n'ont rien à voir au crime. Mais ce qu'il y a aujourd'hui de nouveau, c'est qu'elle est mise à contribution par les classes riches autant que par celles qui vivent du jour au jour. L'automobile a créé rien moins que deux cent cinquante délits nouveaux, généralement commis par des personnes tenant un certain rang dans la société. Ces actes que la police est tenue de poursuivre n'offensent pas le code moral du bon citoyen qui ne peut y découvrir aucun mal, puisque soit par action, soit par omission il les a commis lui-même; aussi l'agent de la force publique ne peut-il compter sur le même appui moral que lorsqu'il a affaire à des ivrognes ou bien à des voleurs. Il est donc certain de se faire accuser d'arrogance et de despotisme, alors qu'il ne fait qu'appliquer des règlements à la confection desquels il n'a en rien contribué. La dernière commission royale, en 1928-1929, a déclaré fort peu justifiée l'opinion générale d'après laquelle la police serait aujourd'hui plus arbitraire et tyrannique qu'avant la guerre. Il est vrai que le service du policier tourne désormais rapidement en profession. Ses nouvelles rétributions et allocations s'élèvent aujourd'hui à près de trois cents livres par an avec la perspective d'atteindre le niveau de ce qu'on appelait il n'y a pas longtemps les fonctionnaires et employés à faux-col. Un esprit de corps et une fierté inconnus autrefois animent maintenant toute la police. Et le danger d'oublier ses devoirs envers le public ou de se poser en garde prétorienne et hautaine est probablement beaucoup moins grand que n'était il y a quelques années celui de la voir rallier les meneurs des mouvements grévistes.

Pour le moment, l'ère des expériences est ouverte. La commission royale d'enquête sur les pouvoirs de la police s'est, en 1929, prononcée contre tout système consistant à interdire l'accès aux fonctions les plus élevées pour tous les policiers qui ont débuté comme *constables*. C'est de là que sortent les différents projets concernant une école de la police. Un simple constable doit servir cinq ans avant

de passer sergent; la police elle-même estime que tous les postes, y compris les plus élevés, doivent être occupés par des hommes sortis du rang. L'école de police est une tentative de compromis. Elle sera fréquentée par des hommes choisis en train de servir et par des jeunes gens venant directement de l'université et des écoles secondaires, lesquels auront à subir un examen d'une sévérité appropriée. En sortant de l'école, les élèves devront servir comme *constable* avant de devenir inspecteurs.

Une autre expérience comporte le projet de service de peu de durée, en vertu duquel cinq mille hommes, le quart des effectifs actuels, devront être recrutés par engagements de dix années, après quoi ils se retireront avec une prime équivalant à une paye d'un mois par année de service. Le but de ce plan est de débarrasser le corps d'un certain nombre de *constables* qui servent vingt-cinq ans ou plus sans aucun espoir de promotion. Il y a beaucoup à dire pour et contre ce projet; et il appartiendra certainement à l'arbitrage du temps de décider entre ses avantages et ses inconvénients.

Le service des recherches criminelles n'a guère été affecté par ces propositions d'expériences nouvelles; il ne le sera probablement pas, puisque le succès n'est dû, dans cette branche spéciale, ni à l'intuition, ni à une instruction supérieure, mais à l'intelligence combinée avec l'expérience et un travail acharné. Sherlock Holmes et ses imitateurs ne sortiront probablement jamais d'une école de police.

Comme je l'ai déjà dit, Scotland Yard tire son nom d'un palais aménagé pour les rois et reines d'Ecosse visitant la Cour anglaise. A côté de « Scotland » se trouvait York Place, palais londonien des archevêques d'York. En 1519, le cardinal Wolsey acquit des abbés de Westminster « la parcelle de terre appartenant autrefois aux rois d'Ecosse. » En 1529, Henri VIII enleva York Place à Wolsey pour l'adjoindre au nouveau palais d'York à Whitehall. Un acte du Parlement, daté de 1531, et définissant les limites du nouveau palais, parle de « l'enclos ou pièce de terre communément nommée Scotland. » Le plan de l'édifice tel qu'il était du temps des

Stuarts montre à l'extrémité septentrionale une double cour ou yard désignée « Scotland Yard » parce qu'elle comprenait une partie de la pièce autrefois connue sous le nom de Scotland.

L'office de police installé en 1829 se trouvait au numéro 4 de Whitehall Place, dans une maison particulière, dont la partie postérieure fut convertie en poste de police, et l'on y entra par Scotland Yard. Des documents officiels démontrent que ces nouveaux bureaux de police étaient nommés tantôt Whitehall Place, tantôt Scotland Yard.

Peu à peu, le personnel envahit des maisons voisines, ce qui amena, en 1885, l'achat d'un terrain sur le quai, à l'ombre de *Big Ben*, et le nouveau Scotland Yard y fut édifié sur les plans de l'architecte Norman Shaw. Les deux mille cinq cents tonnes de granit nécessaires pour les fondations et sous-sols furent extraites et travaillées par les forçats de Dartmoor. Presque tout le sol où s'élève l'édifice avait été conquis sur la Tamise par la construction du quai en 1863. Il avait été vendu en 1874 à un certain colonel Mapleson qui projetait d'y édifier le plus bel Opéra du monde. Le duc d'Edimbourg, frère du roi Edouard VII, en posa la première pierre en 1875, mais le théâtre ne dépassa jamais les fondations qui se voient encore dans les sous-sols de la police. En 1890, tous les services furent transférés à New Scotland Yard, mais les constructions continuèrent. Scotland House s'éleva du côté opposé de la rue et, malgré tout, Scotland Yard ne dispose jamais d'assez de terrain.

CHAPITRE XXVI

L'ORGANISATION ACTUELLE DE SCOTLAND YARD

La division de l'administration policière en départements ou services commença en 1842, au moment de fonder la branche des détectives. Celle-ci se transforma en 1878 pour devenir la C. I. D. (Criminal Investigation Department, ou Section des Recherches Criminelles) avec, à sa tête, un commissaire-adjoint.

Les directeurs du corps de police, c'est-à-dire le commissaire, quatre commissaires-adjoints et chefs-constables restèrent ce qu'ils étaient jusqu'à la fin de la guerre. C'était un bien petit état-major pour une force de vingt mille hommes. Aussi fut-il, en 1933, décidé de donner à l'un des commissaires-adjoints le titre de commissaire délégué; il devait partager avec le commissaire la responsabilité générale de la direction des effectifs. L'ouvrage fut réparti à nouveau entre les cinq commissaires-adjoints, un commissaire-adjoint supplémentaire ayant été nommé à la même occasion. Nous avons maintenant quatre départements ayant chacun son commissaire-adjoint, soit :

- 1° Administration et tâches générales.
- 2° Circulation.
- 3° Recherches criminelles et judiciaires.
- 4° Organisation.

Une grande partie du travail administratif est assurée par des employés civils qui ne sont pas assermentés, mais les agents sont interchangeable avec eux. Seuls le commissaire et les commissaires-adjoints sont nommés par la Couronne et ils sont tous juges de paix.

RÉPARTITION DES SERVICES

Le commissaire-adjoint A s'occupe de toutes affaires concernant le bien-être du corps et les plaintes portées par le public contre la police. Discipline et recrutement, groupes à cheval, *constabulary* spéciale, police féminine, services médicaux lui sont particulièrement attribués, ainsi que les licences de jeux, de paris et de boissons. Il assure les promotions et les transferts d'une division dans l'autre et il rassemble les corps de police dans des circonstances spéciales. Il dispose d'un état-major expérimenté, autrefois le service exécutif, aujourd'hui A2 et A3. Le premier contrôle le personnel policier occupé aux travaux de bureau, ainsi que les chauffeurs, télégraphistes et opérateurs de T. S. F. A3 prépare et publie les ordres du jour à lire aux hommes rassemblés pour l'appel. L'office télégraphique transmet et reçoit jour et nuit tous messages télégraphiés ou téléphonés. Grâce à ce service ainsi qu'aux signaux lumineux et sans fil, les agents disséminés sur les sept cents milles carrés du « plus grand Londres » peuvent être instantanément avertis en cas d'évasions de criminels ou de vols d'autos.

RECRUTEMENT

Le recrutement de la police métropolitaine est d'une importance capitale, car tout dépend du type d'hommes qui entrent dans le corps. En Angleterre les policiers ne sortent pas généralement de l'armée ou de la marine; la police a toujours cherché ses hommes de préférence dans les comtés agricoles, non seulement pour leur physique, mais parce que ceux qui n'ont aucune expérience antérieure de la vie urbaine se sont toujours révélés plus sûrs et dignes de confiance. Ils ont l'esprit en friche, mais non stérile, tandis que les Londoniens l'ont fertile, mais trop souvent imprégné d'éléments nuisibles. Jusque vers 1910, ce recrutement rural était suffisant; après cette date, il devint déficitaire probablement parce que les polices locales furent

autorisées à payer des soldes et des pensions supérieures. En outre la *standardisation* de la paye et du service en 1919 priva la police métropolitaine de certains avantages qu'elle avait sur d'autres corps qui recrutent également.

Quand fut accordé le jour de repos hebdomadaire, il fallut environ mille sept cents recrues de plus et une commission de recrutement fut instituée en 1909 pour voyager à travers tout le pays de l'Ecosse septentrionale au Cornwall. Elle constata que les meilleurs éléments venaient de l'ouest, particulièrement de la vallée du Severn et du Devonshire; mais elle en trouva également d'excellents dans les Highlands écossais. La plupart des polices locales collaborèrent avec les membres de la commission, tout en les considérant par endroits comme des concurrents.

Ce genre de recrutement finit avec la guerre et ne revivra probablement plus. Au moment de l'armistice, alors que plusieurs milliers d'hommes manquaient dans le corps métropolitain, des agents recruteurs furent envoyés aux armées en France pour tenter la chance parmi les futurs démobilisés. Et pendant les deux années suivantes tous les vides furent comblés, mais la qualité avait été sacrifiée à la quantité. Les hommes furent enrôlés principalement d'après leurs notes militaires et il fut impossible de les conserver tous.

Le fait est que le service policier exige un recrutement parfait. Le travail de nuit ne peut se faire que par des hommes ayant acquis la possibilité de dormir de jour. Et tandis que le service de l'agent en uniforme consiste beaucoup en une routine monotone, il peut tout à coup exiger une intelligence et un tact peu communs; or les hommes doués de ces qualités se résignent difficilement aux autres aspects de leur existence policière. Stature, muscles et cerveau ne s'associent pas toujours d'une manière heureuse dans chaque individu. Cependant nul d'entre ceux qui ont connu intimement les agents servant aux anciennes conditions de paye ne pourra contester qu'il y ait eu parmi eux des hommes d'une intelligence et d'une habileté exceptionnelles et que lorsqu'ils étaient instruits et exercés, ils n'aient

pas égalé nos meilleures recrues actuelles. Un système susceptible de produire parmi ses agents des inspecteurs comme ceux que nous avons vus à l'œuvre dans les affaires mentionnées dans ce livre, peut difficilement être surpassé.

LE MAINTIEN DE LA DISCIPLINE

Le code disciplinaire établi par les règlements du ministère de l'Intérieur appliqués à toutes les forces de police spécifie une cinquantaine de manières dont un policeman peut manquer à ses devoirs; conduite déshonorante, insubordination, désobéissance aux ordres reçus, négligence dans le service, mensonge ou prévarication, corruption, exercice de l'autorité sans nécessité, conduite despotique, fausses accusations, ivrognerie, malpropreté, etc. Ces manquements, dûment établis, peuvent être punis du licenciement, l'agent étant requis de choisir entre le licenciement ou la rétrogradation, la réduction de la solde, l'amende ou la réprimande. Toute sanction de ce genre est enregistrée sur une feuille personnelle et invoquée contre le coupable en cas de récidive. Mais dans les cas peu graves, cette note peut être rayée après une certaine période de bonne conduite.

Les autorités qualifiées pour réprimer les fautes contre la discipline sont : le surintendant de la division, le constable-chef et le commissaire-adjoint, délégué du district, le conseil de discipline présidé par un commissaire-adjoint et finalement le commissaire en personne. Dans chaque cas, l'appel à l'autorité supérieure est licite. Quand la sanction prononcée est le licenciement ou démission obligatoire, l'agent peut en outre recourir au ministre de l'Intérieur.

Les surintendants ont le droit de punir en imposant une amende qui ne devra pas excéder la solde de quatre jours pour des fautes légères. Les officiers du district sont compétents pour d'autres manquements commis par les *constables* et les sergents, mais le maximum auquel ils ont droit est la rétrogradation ou l'amende n'excédant pas une semaine de solde. Toutes autres fautes et celles commises

par les sergents de section et grades supérieurs sont de la compétence du conseil de discipline. La procédure est dans ce cas analogue à celle des conseils de guerre. Le coupable peut se faire assister par un camarade et toute facilité lui est donnée de se défendre.

Tout membre du corps de police inculpé pour une cause quelconque est tenu au courant de toute la procédure. Tout rapport défavorable susceptible de compromettre son avenir doit lui être communiqué avant d'aller au commissaire et il peut prélever des copies de tous ces rapports. On ne peut imaginer de méthode plus loyale que celle-ci.

Au cours de ces dernières années, les manquements à la discipline ont été de quatre cents à cinq cents par an sur des effectifs de vingt mille hommes, et un quart seulement furent considérés comme devant être déférés au Conseil de discipline. Presque tous ces cas se réduisent à des négligences dans l'exécution des rondes et patrouilles, ou bien à des stations dépassant la demi-heure qui coupe les huit heures de service et pendant lesquelles les agents ont droit à un rafraîchissement.

Si nous prenons pour critérium le nombre des licenciements ou autres sanctions, nous constatons que le *standard* de conduite s'est énormément amélioré depuis les débuts du corps. C'est dû sans doute au soin avec lequel sont éliminés tous les candidats indésirables et notamment à la grande diminution de l'ivrognerie qui constituait le péché mignon de la police. Pendant les premières années, chaque jour de paye était suivi de licenciements pour « crime » d'ivresse. Il y a cinquante ans, alors que les effectifs atteignaient à peine la moitié de ceux d'aujourd'hui, il y avait en deux ou trois mois autant de délinquants que de nos jours dans toute l'année. De 1929 à 1933, le nombre d'hommes rétrogradés pour ivrognerie était en moyenne de cinq par an. Pendant les dix premières années, le corps de police était obligé de se débarrasser du tiers de son effectif par an et longtemps après encore le déchet annuel était de vingt pour cent; il atteignit encore dix pour cent de 1870 à 1880; aujourd'hui il n'est plus que de cinq pour cent.

De 1929 à 1933, le total des licenciements et démissions imposées pour tous manquements n'a pas dépassé la moyenne annuelle de quatre pour cent.

PLAINTES ÉLEVÉES PAR LE PUBLIC

Le rapport déposé par la commission royale en 1908 faisait valoir que le maintien des bonnes relations entre la police et le public dépend de l'assurance qu'a ce dernier de voir ses plaintes soigneusement étudiées en vue de toute amélioration possible. Chaque plainte est examinée d'abord par l'un des officiers du district et lorsque le cas est grave soumise au commissaire pour décider si elle doit suivre son cours devant un Conseil de discipline ou la procédure pénale ou criminelle. Dans la première alternative, le plaignant et ses témoins sont invités à assister aux débats et toute latitude leur est laissée de justifier leur plainte.

Si l'affaire est de la compétence d'un juge, et qu'il y ait contradiction de témoignages, elle est généralement déférée à un tribunal où les témoins seront invités à prêter serment. Même s'il n'y a pas contradiction, toute accusation grave portée contre un agent doit passer devant un tribunal. Les enquêtes nécessaires sont faites par d'autres membres du corps de police et ceux-ci ont toujours fait preuve d'une impartialité absolue, car la police dans son ensemble ne demande qu'à se débarrasser de ses éléments malsains. En 1929, lorsqu'un sergent nommé Goddard fut convaincu de se laisser acheter par des « boîtes de nuit », ce fut la police elle-même qui révéla son indignité.

Le commissaire-adjoint B est chargé de tout ce qui concerne la circulation dans les cinq sections. J'en ai déjà parlé, aussi bien que des fonctions du commissaire-adjoint C (recherches criminelles). Celles du commissaire-adjoint D se rapportent à un ensemble relativement nouveau sous la dénomination générale d'« organisation ». Il doit principalement étudier et développer les moyens d'améliorer ou de maintenir l'efficacité du corps. C'est en réalité un service d'études se tenant au courant de toutes les améliorations

appliquées en Angleterre et à l'étranger. La section D1 s'occupe de l'entraînement, des examens, de l'école policière, du système des promotions, des auxiliaires mécaniques tels que transport et T. S. F. Chacun des quatre districts possède des voitures « Q », ainsi nommées en souvenir des bateaux « Q » ou bateaux-pièges de la guerre mondiale. Ce sont des véhicules plus ou moins camouflés en vue de découvrir ou de prévenir les crimes et délits. Les camions servent notamment pour le transfert des malfaiteurs ou des policiers; différents signes sont usités sur les voitures ou camions pour indiquer, le cas échéant, leur caractère policier. Certains ont sur la fenêtre arrière des stores qui peuvent s'abaisser à volonté pour laisser voir bien en évidence les mots : « Stop! Police. »

Le problème des étrangers, si angoissant pendant toute la guerre, est désormais beaucoup plus facile à traiter. Il est de la compétence du commissaire-adjoint C (recherches judiciaires), mais il représente dans la population criminelle un pourcentage plus faible qu'autrefois. Entre 1911 et 1931, le nombre des étrangers vivant à Londres et banlieues est tombé de 175.000 à 128.000 et les étrangers sont maintenant disséminés sur tout le territoire au lieu de s'agglomérer par quartiers suivant leur nationalité.

L'application des lois concernant les licences spéciales incombe à la police en uniforme. La plus grande partie de cette tâche désagréable et impopulaire demeure inconnue du public, les journaux n'en parlant pas, à moins qu'il ne s'agisse d'une « boîte de nuit », chose qui semble avoir une certaine valeur publicitaire. L'agent chargé de ce travail se trouve dans une situation délicate; la loi en effet impose des restrictions, mais sans donner à la police le droit d'entrée. Appliquer la loi consiste dans ces cas à se mettre en civil pour pénétrer de cette façon dans les locaux suspects. Les agents manifestent la plus grande répugnance pour ce genre de service.

EMPLOYÉS CIVILS

Aujourd'hui que la solde et les allocations de l'agent de police ont été portées à un niveau plus élevé, il a fallu les spécialiser dans le service de police proprement dit pour réserver le travail de bureau à un personnel civil dont le nombre est à celui des policiers dans la proportion de deux à un.

LA POLICE ET SES DIVISIONS

La clef des succès remportés par la police métropolitaine n'est autre que sa répartition en divisions. Il serait impossible de diriger efficacement vingt mille hommes disséminés sur sept cents milles carrés de rues en conservant Scotland Yard comme centre unique. Cette énorme surface est donc divisée en quatre districts comprenant vingt-trois divisions, quatre-vingt-dix subdivisions et cent quatre-vingts postes de police. Chaque division est commandée par un surintendant et les divisions elles-mêmes groupées en quatre districts dirigés chacun par un commissaire-adjoint délégué avec un chef-constable sous ses ordres. Deux nouveaux grades d'inspecteurs ont été créés en hommage au plan qui prévoit une école de police. Les élèves qui y sont reçus prennent le rang de cadets inspecteurs stagiaires pour être nommés à titre définitif, lorsqu'ils ont achevé leur instruction théorique et pratique au sein d'une division. La « direction instruite », autrefois l'idéal de sir Robert Peel, avait été abandonnée dans une large mesure, et elle était tombée entre les mains de surintendants sortis du rang. Pratiquement, les ordres du quartier général allaient directement du commissaire-adjoint A aux surintendants, élevant ainsi les chefs-constables qui tendirent à se rattacher au quartier général à titre de conseillers sans aucune action directe sur leurs districts.

Aujourd'hui les officiers du district ont la surveillance générale du travail, de la discipline et du bien-être de leurs

hommes et ils déchargent le commissaire-adjoint A d'une grande partie de sa tâche. Tout membre du corps de police a libre accès au commissaire-adjoint délégué ou au chef constable de son district sans avoir à révéler l'objet de sa démarche à un autre de ses supérieurs. Les manquements légers à la discipline peuvent encore être sanctionnés par les surintendants. Les cas plus graves et toutes plaintes émanant du public doivent être soumis aux officiers du district qui peuvent les renvoyer devant un Conseil de discipline au quartier général. L'un des officiers de ce Conseil provient obligatoirement d'un autre district. Il ne peut donc y avoir prévention.

SURINTENDANTS

Ils constituent la clef de voûte de tout l'édifice pour ce qui concerne la discipline et les relations du corps avec le public. Tous sont sortis du rang. Tous ont été longuement éprouvés au cours de dures années de service. Beaucoup d'entre eux se sont fait remarquer d'abord pour avoir travaillé à l'office divisionnaire où ils ont été promus à temps afin de remplir les fonctions de cet important fonctionnaire qu'est le *clerc divisionnaire* avec rang de *clerc-sergent* au courant de tout ce qui peut se passer dans la division. De *clerc-sergent*, ils ont passé par tous les grades en reprenant le service de plein air comme inspecteurs, pour aboutir à celui d'inspecteur-chef et enfin de surintendant.

Peu après que la section des recherches criminelles se fût étendue à toutes les divisions, on put craindre qu'elle se développât à la manière d'un *imperium in imperio* et, pour prévenir cette difficulté, il fut convenu que l'inspecteur détective divisionnaire soumettrait tous ses rapports au surintendant avant de les acheminer sur Scotland Yard. Certains surintendants s'intéressaient beaucoup au travail de la section des recherches; d'autres expédiaient les rapports machinalement. Mais avec le système actuel, la section elle-même est répartie en districts — en fait la réorganisation a fait un pas de plus par la nomination d'un nouvel

inspecteur-chef dans chaque division — l'inspecteur-chef « criminel » chargé d'organiser et de diriger ce qu'on appelle l'œuvre « anti-crime » ou préventive de la division. Il doit y avoir des agents de renseignements criminels dont le rôle consiste à connaître l'état général de la criminalité dans leurs divisions respectives et à prendre les mesures nécessaires. Ces nouvelles fonctions sont remplies par des hommes choisis provenant de la police en uniforme aussi bien que la C. I. D. (ou section des recherches), mais comme ils ne font pas d'enquêtes dans les cas particuliers, il est fort possible qu'à l'avenir on finisse par les considérer comme faisant double emploi. Entre temps, ils pourront être utiles en renseignant le surintendant sur la criminalité au sein de sa division.

Un des principes fondamentaux de la police britannique est que une inculpation ayant été admise et enregistrée sur la feuille des inculpations, l'accusé doit être amené devant un juge dans les vingt-quatre heures qui suivent. Mais pendant ces dernières années la pratique suivante a prévalu : lorsque l'officier de service au poste apprend des faits qui, portés à sa connaissance un peu plus tôt, lui auraient fait refuser l'enregistrement de l'inculpation (une erreur d'identité, par exemple), il peut agir comme s'il en avait refusé l'inscription, à moins que l'inculpé ne demande à passer devant le tribunal.

De cette façon, l'officier de service au poste de police se trouve parfois dans une situation des plus délicates. Lors qu'il accepte une inculpation, il doit décider s'il convient de détenir l'accusé ou de le libérer sous caution. L'heure peut être trop tardive pour une enquête. Il est vrai qu'en vertu d'une loi de 1925, une personne arrêtée sans mandat d'amener et sans qu'il soit possible d'informer sur-le-champ, peut être relâchée sous caution et à condition de se présenter à l'heure fixée. Mais même dans ce cas, l'officier court un risque : s'il refuse la caution, il peut détenir un homme qu'il aurait fallu immédiatement libérer sous caution; d'autre part, il peut mettre en liberté un malfaiteur dangereux. Il peut donc fournir à la presse de quoi alimenter

quelque nouveau scandale au sujet du despotisme de la police ou remettre dans la circulation un criminel dont ses chefs lui demanderont des nouvelles. C'est uniquement dans cette mesure fort limitée qu'il appartient à la police de décider de l'innocence ou de la culpabilité d'un inculpé. A tous autres égards, la parole reste à l'autorité judiciaire.

Il convient peut-être de rappeler ici que la seule arme portée par l'agent de police métropolitaine est le bâton attaché au poignet par une courroie. Il n'a ni revolver ni menottes; ces instruments sont déposés aux postes de police pour servir en cas de nécessité.

LA C. I. D.

Rien de plus intéressant que les variations de l'opinion publique au sujet du corps des détectives. Au début, il fut considéré comme une organisation destinée à espionner la vie privée des citoyens de Londres, comme un groupe peu honorable composé « d'Irlandais de basse extraction », prêts à fournir au gouvernement des informations mettant en danger la liberté du peuple. Après l'affaire Good, en 1842, et mieux encore après les craintes inspirées par les attentats à la dynamite vers 1880 et les années suivantes, la mentalité populaire se modifia. Les détectives furent acceptés comme un mal nécessaire, et ce ne fut qu'après la vogue obtenue par le roman policier que la Presse commença à s'intéresser à leurs travaux et que justice leur fut enfin rendue. Mais aujourd'hui encore, au théâtre ainsi que dans les romans, c'est généralement le brillant amateur qui monte en scène pour démontrer au policier de Scotland Yard quel pauvre maladroit il est.

Par une étrange fatalité, chaque fois que Scotland Yard enregistre un de ses meilleurs exploits, survient quelque scandale pour ébranler la confiance conquise dans l'esprit du public. Tel fut le cas de Popay qui assistait aux meetings populaires déguisé en artiste malheureux et qui fut ensuite reconnu dans un poste de police; tel celui du pharmacien Titley, à qui une femme de policier vint demander

un remède pour la faire avorter, ce qui induisit sir William Harcourt, ministre de l'Intérieur, à déclarer que « la police ne doit pas tendre de pièges aux gens. » « Cela, ajouta-t-il, répugne au tempérament du peuple britannique, bien qu'il sache fort bien devoir acquitter le prix des défauts de son système de police détective. » En 1874, quand la section des recherches eut démontré son utilité, ce furent les escroqueries de Benson et le scandale des trois policiers achetés par lui, et le public d'adopter aussitôt l'opinion absurde suivant laquelle nos détectives étaient les alliés des criminels. Tous ces préjugés sont heureusement oubliés aujourd'hui et le public semble convaincu d'avoir la meilleure troupe de détectives qu'il soit humainement possible d'organiser.

Les contradicteurs de sir Robert Peel avaient, le lecteur s'en souvient, prédit que les Irlandais accourraient en foule à la nouvelle police. Ils ne savaient apparemment point que les premiers commissaires étaient tous deux des Irlandais. Un de leurs successeurs les mieux doués, sir Edward Henry, l'était lui aussi et ce fut lui qui introduisit l'identification par les empreintes digitales. Il y a peu d'années, tous nos meilleurs agents de la branche spéciale (service des renseignements) étaient Irlandais, exactement comme l'avaient été leurs aînés au temps des attentats à la dynamite. Le fait est que les Irlandais sont incomparables pour savoir garder un secret et toujours loyaux envers ceux qui leur font gagner leur pain. Le seul cas de fuites récent fut imputable à deux agents dont l'un était londonien, l'autre hollandais. La police métropolitaine de Dublin fut, dans les temps les plus troubles, composée uniquement d'Irlandais; son service, dangereux comme il l'était, semblait attirer ces hommes qui étaient aussi insensibles à la peur qu'honnêtes, loyaux et incorruptibles.

La parole de sir William Harcourt au sujet de la police qui ne doit pas tendre de pièges aux gens, n'a pas supporté l'épreuve du temps, du moins dans le sens d'établir des preuves contre des gens qui commettent des actions illégales derrière des portes bien fermées. La police ne tend

pas de pièges, mais quand elle sait que la loi est constamment bafouée et qu'aucune poursuite n'est possible sans preuve, elle ne peut pas se croiser les bras et ne rien faire tout simplement parce que les contraventions aux lois se pratiquent derrière des portes closes et que le législateur ne lui a pas donné le droit d'entrer. Dans les cas de ce genre, elle doit s'habiller de la même manière que le délinquant, même s'il est en habit de soirée.

La C. I. D. a mieux que justifié sa création, par des chiffres officiels. Le nombre des arrestations par détectives dans le territoire métropolitain avait passé de 13.128 en 1879, à 15.472 en 1880 et à 17.522 en 1883.

Les attentats des dynamiteurs irlandais en 1869 avaient été largement responsables des progrès de la section des recherches criminelles, et quand ils cessèrent peu à peu, ils furent remplacés par les anarchistes du type Polti et Fornara qu'elle alla traquer dans leur arsenal et arrêter avec beaucoup d'adresse. L'année du premier jubilé de la reine, en 1887, fut des plus angoissantes pour la section spéciale qui ne pouvait savoir si parmi les innombrables étrangers qui envahissaient Londres pour voir les fêtes, ne se trouvaient pas des anarchistes porteurs de bombes. Heureusement, la police britannique inspirait-elle un saint respect aux anarchistes italiens, de sorte que la célébration du jubilé se fit sans le moindre accroc.

En 1888, les crimes de Jack l'Eventreur — ainsi nommé d'après une lettre signée de ce nom et qui parvint à la police avec des milliers d'autres — remplissaient Londres d'horreur et de terreur. La plupart des assassinats étaient commis dans le misérable district de Whitechapel et les victimes appartenaient toutes à la classe des prostituées. L'opinion était fort excitée contre la section des recherches, incapable d'arrêter le meurtrier; elle ne comprenait pas qu'un maniaque isolé n'a pas de confidents et qu'en conséquence, le point de départ habituel, l'informateur, vient à manquer. La seule indication sérieuse résidait dans le fait que l'homme qui tuait ces femmes ne pouvait être qu'un chirurgien. La police, je l'ai déjà dit, le croyait identique

avec un individu qui s'était suicidé dans la Tamise vers la fin de 1888. Bien qu'il y eût un autre assassinat du même genre en 1889, on estima que c'était là un des crimes d'imitation si fréquents lorsqu'une série sanglante a profondément impressionné l'esprit du public.

Après 1890, la C. I. D. entra dans une période moins mouvementée et gagna une renommée mondiale pour son efficacité. Pendant cette période, les vieilles préventions s'évanouirent, bien qu'il reste encore dans certains milieux un préjugé d'après lequel l'usage de la police en civil devrait être réduit au minimum possible.

Le point de départ de toute investigation et action des détectives est une « information reçue », en d'autres mots une information provenant d'un membre du *milieu* qui a abandonné sa carrière criminelle pour un travail honnête, mais qui reste néanmoins en relations amicales avec ses anciens alliés.

On s'est parfois demandé pourquoi Scotland Yard n'est pas équipé comme certaines polices du continent, de laboratoires scientifiques susceptibles de lui fournir des experts en graphologie, en balistique, en toxicologie et en beaucoup d'autres sciences exigeant des expertises. La réponse est simple. Les jurys britanniques ont une tendance à suspecter les témoignages des experts officiels comme entachés de préventions favorables à l'accusation, tandis qu'il existe dans toutes ces sciences des experts non officiels toujours disposés à faire des recherches rémunérées. Si leurs conclusions sont attaquées lors des interrogatoires contradictoires, c'est leur affaire; la confiance du public dans la C. I. D. n'en est pas atteinte. Il existe cependant un projet de munir la police de laboratoires spéciaux sur le modèle continental. Restera à voir l'accueil que réserveront à leurs témoignages les tribunaux du pays.

Une seule fois dans l'histoire de la section des recherches, la tentative a été faite de lui adjoindre des hommes sans formation policière préalable. Elle n'a pas été heureuse. Que le policier détective arrive de par son expérience à dominer toutes les circonstances possibles, les chiffres sui-

vants en font foi. Pendant les dix premières années de l'après-guerre, les vols de grand chemin ou agressions avec intention de voler s'élevaient en moyenne à quarante par an dans la capitale; mais pendant la période 1929 à 1933, les mêmes crimes sont passés à cent cinq de moyenne annuelle. Les incursions brusquées dans les boutiques de bijoutiers et de prêteurs sur gages ont diminué de cent trente en 1932 à soixante-seize en 1933. Dans les autres catégories de vols, un sixième consistait en vols de bicyclettes. Les cambriolages n'étaient que cinq cents par an, mais par contre les vols exécutés en plein jour dans les boutiques et maisons étaient en augmentation. Or ce sont les succès et les échecs dans ce domaine qui permettent au public de juger la C. I. D. Il serait impossible de prévenir ce genre de crimes par la seule pratique des patrouilles; le meilleur moyen de les empêcher est de surveiller les malfaiteurs connus et de rechercher les objets volés.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ce ne sont pas les agglomérations de la banlieue extérieure qui souffrent le plus du cambrioleur, mais surtout celles de la proche banlieue plus couvertes de constructions. La plupart des méfaits non identifiés quant à leurs auteurs sont de peu d'importance, puisque la valeur des objets dérobés reste au-dessous de cinq livres.

La commission de 1929 alla même jusqu'à déplorer toute arrestation consécutive à une accusation mineure tant que dure l'enquête au sujet d'une inculpation majeure. Cette pratique, prétendit-elle, a un certain caractère de faux prétexte ou de piège.

Si le Parlement avait donné force de loi aux opinions de cette commission, Smith, l'assassin des « femmes dans la baignoire », et Browne et Kennedy, dans l'affaire plus récente de l'agent Gutteridge, auraient pu échapper au châtimement. Le sentiment de ce que nous appelons le *fair play*, et qui consiste à laisser des chances au criminel, aveugle d'excellentes gens sur le mal qu'on peut infliger à la société en s'occupant de choses qu'on ne comprend pas. En quoi un malfaiteur sera-t-il traité avec injustice, s'il est arrêté

une semaine plus tôt pour un vol de bicyclette, par exemple, alors qu'en réalité il devrait déjà être sous les verroux pour un assassinat. Or ces braves membres de la commission ne demandent pas que l'individu coupable d'un crime majeur demeure impuni; mais c'est précisément à ce résultat qu'aboutirait logiquement leur manière de voir. Le mobile de ces bien-pensants semble être plutôt de semer d'obstacles la route du détective, en oubliant qu'il s'agit d'un serviteur de l'Etat s'acquittant, dans l'intérêt général, d'une mission difficile et souvent dangereuse.

C'est là une de ces particularités de la mentalité britannique dont un homme d'esprit a pu se prévaloir pour déclarer qu'en Angleterre, les hommes doués d'un solide bon sens se voient fréquemment obligés de consacrer le plus clair de leur temps à réparer le mal fait par des compatriotes animés des meilleures intentions du monde.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIERE PARTIE

LA NECESSITE DE SCOTLAND YARD

CHAPITRE PREMIER. — DE LA NÉCESSITÉ D'UNE POLICE	7
CHAPITRE II. — LES FRÈRES FIELDING	18
CHAPITRE III. — EXPÉRIENCES DE BOW STREET	29
CHAPITRE IV. — LA CONSPIRATION DE LA RUE CATON	38

DEUXIEME PARTIE

SCOTLAND YARD

CHAPITRE V. — L'OPPOSITION DU PUBLIC	56
CHAPITRE VI. — ANNÉES TROUBLES	73
CHAPITRE VII. — DEMANDES DE RÉFORME DE LA LÉGISLATION CRIMINELLE	83
CHAPITRE VIII. — PREMIÈRES ANNÉES	90
CHAPITRE IX. — INSTITUTION D'UN SERVICE DES RECHERCHES CRIMINELLES	102
CHAPITRE X. — PREMIÈRES AFFAIRES SOUMISES A LA SECTION DES RECHERCHES CRIMINELLES	111
L'affaire Mc Naghten	115
Le meurtre de Salt Hill	118
CHAPITRE XI. — TEMPS DIFFICILES	120
Le meurtre de Hampstead	120
Le meurtre de l'agent Clarke	123
Chevaux étouffés	124
Les révolutions de 1848	125
CHAPITRE XII. — SUPPRESSION DE LA DÉPORTATION	132
CHAPITRE XIII. — DE LA MANIÈRE DE TRAITER LES ÉMEUTES ..	142
CHAPITRE XIV. — L'EMPOISONNEMENT DE RUGELEY ET AUTRES CRIMES	149
Le premier assassinat en chemin de fer	159
Le meurtre de Road	162
CHAPITRE XV. — LES FÉNIANS	166
CHAPITRE XVI. — LES DYNAMITEURS	183
Le siège de Sidney Street	192
CHAPITRE XVII. — L'AFFAIRE CRIPPEN	198
Vol d'un collier de perles entre Paris et Londres	201

CHAPITRE XVIII. — L'OFFICE DES ARCHIVES JUDICIAIRES	206
L'affaire Adolphe Beck	206
CHAPITRE XIX. — CRIMES DU TEMPS DE GUERRE	221
Les faux bons du Trésor	221
L'affaire Gerard	225
L'affaire des « femmes dans la baignoire »	233
CHAPITRE XX. — LA GRÈVE DES POLICIERS	248
Complot d'assassinat contre Mr Lloyd George	254

TROISIÈME PARTIE

LA PÉRIODE D'APRÈS-GUERRE

CHAPITRE XXI. — CRIMES D'APRÈS-GUERRE	259
Fraude en corrélation avec lord Kitchener	261
CHAPITRE XXII. — L'INTERVENTION DE SCOTLAND YARD DANS CERTAINES AFFAIRES DE FRAUDES	267
L'affaire Mandeville	268
L'affaire E. T. Hooley et autres	271
L'affaire Bottomley	274
CHAPITRE XXIII. — L'AFFAIRE THOMPSON ET BYWATERS	283
Un meurtre pendant une tempête	292
CHAPITRE XXIV. — DESCENTE DE POLICE DANS LES LOCAUX DE LA DÉLÉGATION COMMERCIALE RUSSE ET AFFAIRE PODMORE . .	296
CHAPITRE XXV. — AUX PRISES AVEC DES CONDITIONS NOUVELLES.	315
CHAPITRE XXVI. — L'ORGANISATION ACTUELLE DE SCOTLAND YARD	324
Répartition des services	325
Recrutement	325
Le maintien de la discipline	327
Plaintes élevées par le public	329
Employés civils	331
La police et ses divisions	331
Surintendants	332
La C. I. D.	334

PAYOT, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS

RAOUL ALLIER

Professeur honoraire de l'Université de Paris

LA PSYCHOLOGIE DE LA CONVERSION CHEZ LES PEUPLES NON-CIVILISÉS

Ouvrage couronné par l'Académie française

Deux volumes in-8 ensemble. 100 fr.

LE NON-CIVILISÉ ET NOUS

DIFFÉRENCE IRRÉDUCTIBLE OU IDENTITÉ FONCIÈRE

Ouvrage couronné par l'Académie française

In-8. 25 fr.

EDWARD WESTERMARCK

Professeur de Sociologie à l'Université de Londres
et à l'Académie d'Abo

L'ORIGINE ET LE DÉVELOPPEMENT DES IDÉES MORALES

Édition française par ROBERT GODET

Tome I. — In-8 50 fr.

Tome II. — In-8 60 fr.

PAYOT, 106, Boulevard Saint-Germain, PARIS

PAUL DESCAMPS

Membre associé de l'Institut international de sociologie,
Collaborateur de la « Revue de l'Institut de sociologie »

ÉTAT SOCIAL
DES PEUPLES SAUVAGES
CHASSEURS - PÊCHEURS - CUEILLEURS

Essai de Sociologie descriptive

Préface de PAUL RIVET

Professeur d'Anthropologie au Muséum d'histoire naturelle,
Secrétaire général de l'Institut d'Ethnologie de l'Université
de Paris

In-8 avec 23 gravures hors-texte 30 fr.

MAURICE R. DAVIE

Professeur de Sociologie à l'Université de Yale

LA GUERRE
DANS LES SOCIÉTÉS PRIMITIVES
SON ROLE ET SON ÉVOLUTION

In-8 25 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

LE RÈGNE
DE RASPOUTINE

Mémoires de M. V. RODZIANKO

Dernier président de la Douma d'Empire
(1909-1917)

Un volume in-8 de la *Collection de Mémoires, Etudes et Documents pour servir à l'histoire de la guerre mondiale*,
avec un portrait inédit de Raspoutine 20 fr.

RENÉ FULÖP-MILLER

LE DIABLE SACRÉ

RASPOUTINE
ET LES FEMMES

Traduit de l'allemand par ANDRÉ LECOURT.

Un volume in-8 de la *Collection d'Etudes, de Documents et de Témoignages pour servir à l'histoire de notre temps*,
avec 28 illustrations inédites hors texte 25 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

A. BIRNIE

Professeur à l'Université d'Edimbourg

Histoire économique de l'Europe

1760-1932

Préface de ROGER PICARD,
professeur à la Faculté de Droit de Paris

In-8 25 fr.

SIMON DOUBNOV

Histoire Moderne du Peuple Juif

T. I. 1789-1848. — T. II.: 1848-1914

2 vol. in-8 de 800 et 896 pages, ensemble 200 fr.

PIERRE LUCIUS

Faillite du Capitalisme?

Une explication de la crise mondiale

Préface de M. EUGÈNE MATHON,
président du Comité Central de la Laine

In-8 18 fr.

Rénovation du Capitalisme

In-8 25 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

MAJOR GENERAL E. B. ASHMORE

Ancien Commandant de la Défense Antiaérienne de Londres

Défense antiaérienne

Préface du MARÉCHAL PÉTAIN,

Inspecteur général de la Défense Aérienne du Territoire

In-8, avec 2 croquis 16 fr.

CAPITAINE B. H. LIDDELL HART

Military editor of the New Encyclopædia Britannica

Les Guerres décisives de l'Histoire

Études de Stratégie

In-8, avec 8 croquis 20 fr.

J. HERON LEPPER

Les Sociétés Secrètes

de l'Antiquité à nos Jours

In-8 25 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

MAURICE LACQIN

Ingénieur en chef honoraire à la Compagnie d'Orléans,
Membre du Conseil supérieur de l'Enseignement Technique

Vers un équilibre nouveau

*Forces et faits économiques. — Angleterre. —
Etats-Unis. — Allemagne. — Les réactions. —
La France. — L'équilibre prochain. — Crise éco-
nomique et crise spirituelle.*

In-8 25 fr.

R. LEWINSOHN ET F. PICK

La Bourse

Les diverses formes de la spéculation
dans les grandes bourses mondiales

In-8 25 fr.

R. H. MOTTRAM

Essai sur la Spéculation

In-8 25 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

ANDRE CORTEANO

Ancien rapporteur général du budget roumain

L'Évolution de l'État

Étude des lois psychologiques
de la vie sociale et économique

Préface de LUCIEN ROMIER

In-8 20 fr.

MAURICE DRUESNE

Diplômé de l'Université Columbia de New-York

Les Problèmes économiques et la technocratie

In-8 12 fr.

GERARD WALTER

Les Origines du Communisme

Judaïques, chrétiennes, grecques, latines

In-8 50 fr.

PAYOT, 106, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS

J. T. ADAMS

L'Aventure Américaine

Histoire des États-Unis par un Américain

Préface de M. ABEL CHEVALLEY, Ministre plénipotentiaire,
ancien Directeur des Affaires d'Amérique au Ministère des
Affaires étrangères.

In-8 30 fr.

J. HUIZINGA

Professeur à l'Université de Leyde

Le Déclin du Moyen Age

Préface de GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française

In-8 36 fr.

D^r ORJAN OLSEN

Maître de conférences à l'Université d'Oslo

Explorateur chargé de missions par le Gouvernement norvégien

La Conquête de la Terre

Histoire des découvertes et des explorations
depuis les origines jusqu'à nos jours

Tome I. — In-8, avec 63 gravures 20 fr.
Tome II. — In-8, avec 60 gravures 20 fr.
Tome III. — In-8, avec 76 gravures 20 fr.
Tome IV. — In-8, avec 88 gravures 20 fr.

ESSAD BEY

Histoire du Guépéou
La Police Secrète de l'U. R. S. S., 1917-1933

In-8 20 fr.

H. C. HOY, Secrétaire privé du Directeur de la Naval Intelligence britannique.

40 O. B.
La Chambre secrète de l'Amirauté

Préface de SIR BASIL THOMSON, Chef du Contre-Espionnage britannique pendant la Guerre

In-8 15 fr.

THOMAS M. JOHNSON

G. 2
L'Intelligence Service américain pendant la Guerre

In-8 24 fr.

GÉNÉRAL A. DE KOCHKO, Ancien Chef de la Police Judiciaire de Moscou, ancien Directeur du Service Central des Recherches judiciaires de l'Empire russe.

Scènes du Monde criminel russe

In-8 écu 20 fr.

EUGÈNE LENNHOFF

Histoire des Sociétés politiques secrètes au XIX^e et au XX^e siècles
Les Carbonari. Les Décembristes. Les Sociétés irlandaises
La Société Houng en Chine. La Main noire. Le Ku-Klux-Klan

In-8 25 fr.

J. HERON LEPPER

Les Sociétés Secrètes, de l'antiquité à nos jours

In-8 25 fr.

R.-H. BRUCE LOCKHART, Consul de Grande-Bretagne à Moscou.

Mémoires d'un Agent britannique en Russie, 1912-1918

In-8 25 fr.

COLONEL JAMES L. SLEEMAN, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Compagnon de l'Ordre du Trésor-Sacré du Japon.

La Secte secrète des Thugs
Le Culte de l'Assassinat aux Indes

In-8, avec une carte. 18 fr.

NICOLAS SOKOLOFF, Juge d'instruction près le Tribunal d'Omsk.

Enquête judiciaire sur l'assassinat de la famille impériale russe

In-8, avec 15 plans et 83 photographies documentaires inédites. 24 fr.

GÉNÉRAL A. SPIRIDOVITCH, Chef de l'Okhrana de Kiev. Chef de la Sûreté personnelle de S. M. l'Empereur Nicolas II.

Les Dernières Années de la Cour de Tzarskété-Sélo

Tome I : 1905-1910. — Tome II : 1910-1914. 2 volumes in-8, ensemble. 80 fr.

LIEUTENANT MAX WILD, Officier de liaison au Quartier général de la VIII^e armée, Officier au Service de Renseignements allemand.

Mes Aventures dans le Service Secret, 1914-1918

In-8 20 fr.

GÉNÉRAL P. ZAVARZINE, Ancien Chef de l'Okhrana de Moscou.

Souvenirs d'un Chef de l'Okhrana, 1900-1917

In-8 écu 18 fr.